Enjeux autour de l'énergie électrique éolienne en Ardèche.La construction sociale du plateau de Saint-Agrève

Diana Gueorguieva-Faye

▶ **To cite this version:**

Diana Gueorguieva-Faye. Enjeux autour de l'énergie électrique éolienne en Ardèche.La construction sociale du plateau de Saint-Agrève. Sciences de l'Homme et Société. Museum national d'histoire naturelle - MNHN PARIS, 2007. Français. NNT : . tel-00276321

HAL Id: tel-00276321

https://theses.hal.science/tel-00276321

Submitted on 29 Apr 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

ECOLE DOCTORALE « SCIENCES DE LA NATURE ET DE L'HOMME » (ED 227)

Année 2007

THESE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DU MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Discipline : anthropologie de l'environnement

Présentée et soutenue publiquement par

Diana Gueorguieva-Faye

Le 5 juin 2007

ENJEUX AUTOUR DE L'ENERGIE ELECTRIQUE EOLIENNE EN ARDECHE.

La construction sociale du plateau de Saint-Agrève

Directeur de Thèse : Marie Roué

Membres du Jury :

M. Patrick BLANDIN, Professeur, MNHN Paris, UMR 5145 -	**Président du jury**
M. Jacques CLOAREC, Maître de conférence, UMR 8177 EHESS -	**Examinateur**
M. Sergio DALLA BERNARDINA, Professeur Université de Brest -	**Rapporteur**
M^{me} Nicole MATHIEU, Directrice de Recherche, CNRS, Ladyss, Paris X-	**Rapporteur**
M^{me} Marie ROUE, Directrice de Recherche, CNRS, MNHN, UMR 5145-	**Directrice de Thèse**

À Ivan

Бъдещето е пред вас деца!

Remerciements

Remerciements, exercice de style à la Daniel Pennac ? Je n'oserai sûrement pas. Voilà simplement le lieu où je peux dans un style plutôt libre, exprimer ma gratitude envers tous ceux qui m'ont aidée durant ces longues années de thèse. Aider à construire un nouveau regard sur le monde, sur la recherche.

Je remercie chaleureusement Christiane Chartier de l'ADEME, pour la confiance qu'elle a témoigné à mon égard et les vifs encouragements qu'elle m'a prodigués afin que je me lance dans cette entreprise. Que tous ses collègues de l'ADEME soient remerciés pour l'attention qu'ils ont portée à ma recherche et le temps qu'ils m'ont consacré.
Je remercie tout particulièrement l'équipe de GRETS Environnement (EDF R&D) : Antoine Lestien, Arthur Jobert, sans oublier Stéphane Chataigner, pour l'intérêt dont ils ont témoigné pour le travail ethnologique, pour leur confiance et leur grande patience.
Sans le financement conjoint de l'ADEME et EDF, cette thèse n'aurait pu être réalisée.

Une thèse n'est rendue possible que si quelqu'un vous soutient, du début à la fin : Marie Roué était là à mes côtés et je la remercie ici pour ses remarques judicieuses, pour sa rigueur dans l'écriture, pour sa relecture attentive et pour les moments de discussion passés ensemble.

Je tiens à témoigner ma gratitude à mes rapporteurs et aux membres du jury qui ont accepté de prendre le temps de lire cette thèse et d'enrichir la discussion par leurs remarques constructives.

Dois-je énumérer également tous les membres de l'équipe de recherche du Muséum d'histoire naturelle (joyau de verdure en plein Paris) qui m'ont accueillie très chaleureusement parmi eux, qui m'ont guidée dans mes recherches, qui m'ont soutenue dans les moments difficiles ? Qu'ils soient ici remerciés.

Ce travail a été rendu possible par les témoignages des habitants de l'Ardèche. Je tiens à remercier tout particulièrement le président de la communauté de communes du Haut-Vivarais Alain Cabanes pour son accueil et sa disponibilité. Il ne m'est pas possible de nommer ici tous ceux qui m'ont livré leurs réflexions, qui m'ont fait connaître leur pays, la burle en hiver, l'odeur du foin en été. Les moments passés avec chacun d'entre eux resteront pour moi des souvenirs inoubliables. Je tiens cependant à remercier ici Christian Maillebouis pour nos discussions animées, il m'a donné l'envie de connaître les gens « du haut ».

Travail éprouvant durant les mois d'écriture, travail solitaire. Sans l'encouragement sans faille de mes proches amis, sans leur aide pour la relecture de mon manuscrit, je ne serai pas arrivée au moment d'écrire ces lignes de remerciements. Par crainte d'oublier quelqu'un je ne citerai ici aucun nom. Ils se reconnaîtront.

Благодаря ви и на вас мило мое семейство за вашата подкрепа и безпределна обич.

SOMMAIRE

INTRODUCTION **1**

PARTIE I L'ENERGIE DU VENT, HIER ET AUJOURD'HUI EN FRANCE 9

CHAPITRE I. L'EOLIEN, UNE NAISSANCE DIFFICILE **11**

1. DU PREMIER AEROGENERATEUR A L'EOLIENNE ACTUELLE 12
2. 50 ANS D'HISTOIRE ENERGETIQUE FRANÇAISE (1946-1996) ET LA PLACE DE L'EOLIEN 18

CHAPITRE II. UN CONTEXTE NATIONAL FRANÇAIS PEU PROPICE A L'EOLIEN **37**

1. LE MOUVEMENT ANTI-NUCLEAIRE/PRO-ENERGIES DOUCES 38
2. LES DEBUTS DE L'EOLIEN A GRANDE ECHELLE 43
3. L'IMAGE DES ENERGIES RENOUVELABLES AU FIL DES ANS 57

CHAPITRE III. DU SECRET D'ETAT AU DEBAT NATIONAL **71**

1. LE DEBAT NATIONAL SUR L'ENERGIE ET L'ENVIRONNEMENT EN 1994 71
2. LE DEBAT NATIONAL SUR L'ENERGIE DE 2003 83
3. LE DEBAT ALTERNATIF : « LE VRAI DEBAT » 103

PARTIE II. ETUDE DE TERRAIN : L'EOLIEN EN ARDECHE 131

CHAPITRE IV. LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE : LA MONTAGNE A LA RECHERCHE DE NOUVELLES VOIES DE DEVELOPPEMENT **133**

1. UN MILIEU NATUREL ENTRE LE PITTORESQUE ET L'ORDINAIRE 134
2. DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE 141
3. L'ELABORATION D'UN SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'EOLIEN 153

CHAPITRE V. LA CONSTRUCTION SOCIALE DU PLATEAU DE SAINT-AGREVE **195**

1. DELIMITATION PHYSIQUE ET CULTURELLE DU TERRITOIRE 198
2. UN PAYS VERT A PROTEGER 219
3. L'EOLIEN : UN PROJET NOUVEAU POUR UN TERRITOIRE NOUVEAU 233

PARTIE III. LA CAMPAGNE : LIEU D'INNOVATION, LIEU DE NEGOCIATIONS 245

CHAPITRE VI. LE CANTON DE SAINT-AGREVE SE FAIT CONNAITRE **247**

1. UN PROJET EOLIEN EXEMPLAIRE 249
2. L'IMPORTANCE DES CONVICTIONS PERSONNELLES 274
3. LE CHOIX DU SITE POUR LES EOLIENNES DE SAINT-AGREVE 291

CHAPITRE VII. LA CONCERTATION : UN FACTEUR D'ACCEPTABILITE **311**

1. ENTRE NIMBY ET VIGILANCE CITOYENNE 313
2. LE RESEAU LOCAL ANTI-EOLIEN 321
3. L'IMPORTANCE DE LA CONCERTATION LOCALE 332

CHAPITRE VIII. LA PERCEPTION DE LA TECHNOLOGIE EOLIENNE SUR LE PLATEAU SAINT-AGREVOIS **347**

1. LES EOLIENNES ET LES APPROCHES ECOLOGIQUES 347
2. ENTRE L'ENERGIE EOLIENNE ET LA TECHNOLOGIE EOLIENNE : UNE DIFFERENCE D'ACCEPTATION ...359
3. LE SYSTEME ENERGETIQUE MIROIR D'UNE SOCIETE EN CRISE 379
4. EN GUISE DE CONCLUSION 390

CONCLUSION GENERALE **395**

BIBLIOGRAPHIE 405

ANNEXES 427

INTRODUCTION

Le début du XXI[e] siècle est caractérisé par une prise en compte au niveau politique de la crise environnementale (BECK, LUGINBÜHL et MUXART, 2006, LARRERE, 1998). Pour la France, avec l'arrivée sur la scène des énergies alternatives, il marque un tournant considérable dans sa production énergétique jusque-là essentiellement basée sur le nucléaire. Ce tournant requiert un changement dans la représentation collective de ce qu'est la production énergétique. L'ouverture du débat public sur les énergies en France s'inscrit en réponse à la directive européenne sur les énergies renouvelables 2001/77/EC. Les éoliennes permettent à chaque citoyen de donner son avis sur leur esthétique, leur emplacement, leur intégration dans le paysage, leurs impacts réels ou imaginés sur l'avifaune, l'environnement sonore. Le fonctionnement des éoliennes est en effet immédiatement accessible au regard, alors que le fonctionnement des autres moyens de production électrique est beaucoup moins accessible au néophyte, même si une contre-expertise « profane » sur la question de nucléaire semble aujourd'hui se construire (CALLON, LASCOUMES et BARTHE, 2001).

La construction des représentations collectives autour de l'énergie éolienne passe par des jugements contradictoires et paradoxaux. Les éoliennes, emblèmes de la technologie propre, de l'énergie écologique, du développement durable, sont refusées dans la campagne française par des riverains dont les arguments sont issus de la mouvance environnementaliste. Une question se pose donc d'emblée: les éoliennes sont-elles écologiques ? Question d'autant plus troublante que les environnementalistes semblent divisés dans leur position par rapport à l'éolien.

L'étude sociologique de LAUMONIER et FLORI (2000) sur la question de l'acceptabilité et de l'attitude de la population vis-à-vis de l'éolien, fut complétée en 2002 et 2003 par des sondages[1], qui pour la plupart furent commandés par l'Agence de l'environnement

[1] DEMOSCOPIE (2002). Perception de l'énergie éolienne en France ; SYNOVATE (2003), Perception de l'énergie éolienne en France ; I.F.O.P. (2003). L'impact potentiel des éoliennes sur le secteur viticole du

et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Dans le cadre d'une politique de coopération entre l'ADEME et EDF, la question du développement de l'énergie éolienne et son acceptabilité locale regroupait leurs intérêts. Bénéficiant de cette synergie fructueuse, et grâce à un soutien financier de ces deux institutions j'ai entamé en 2001 mon étude sur la perception des éoliennes industrielles terrestres qui a été soutenu par ces deux institutions. Mon travail a voulu apporter un regard ethnologique sur les controverses écologiques et sociologiques soulevées par leur présence en milieu rural. Une approche interdisciplinaire m'a semblé la plus appropriée pour aborder la question du développement de l'industrie éolienne en France, de l'utilisation de l'espace, et de la ressource naturelle – le vent.

Face aux éoliennes, qui symbolisent une nouvelle utilisation des ressources, et qui transforment la physionomie du paysage rural de façon immédiate, les réactions des divers groupes humains sont complexes. Ma recherche essaiera d'aborder, à travers des études dans les différents domaines, tour à tour le regard du géographe, de l'ethnologue, des sciences politiques et sociales, ou tout du moins de proposer un regard pluridisciplinaire sur un sujet polémique et complexe. Elle tente de contribuer modestement à la compréhension des mécanismes qui déterminent l'acceptabilité par la population locale des infrastructures énergétiques. Après une analyse critique des écrits antérieurs sur ce thème, je proposerai également une typologie des attitudes vis-à-vis de l'éolien. Plutôt que de considérer séparement opinions « pour » et « contre », j'ai choisi de les analyser ensemble, en regroupant dans deux catégories majeures les différentes attitudes observées : les « militants » et les « opportunistes », qu'ils soient pour ou contre l'installation d'éoliennes dans leur environnement proche.

Les oppositions face aux éoliennes sont alimentées par un discours qui mobilise le thème de la protection du paysage. Les éléments visibles dans le paysage, que ce soit des repères naturels ou des objets artificiels, font partie de la représentation collective du monde. Les infrastructures énergétiques peuvent devenir ainsi des symboles dont l'interprétation locale varie en fonction de leur degré d'acceptabilité. Les recherches en anthropologie qui concernent directement le domaine de l'énergie sont peu

---

Languedoc-Roussillon ; C.S.A. (2003). L'impact potentiel des éoliennes sur le tourisme en Languedoc-Roussillon.

nombreuses, et pourtant c'est un champ d'investigation important (WILHITE, 2005). Ce domaine est intimement lié au mode de vie de nos sociétés industrielles. Les études françaises sur la dimension humaine de l'industrie éolienne sont encore peu nombreuses[2]. La chercheuse suédoise Annette HENNING (2005) souligne qu'afin de combattre le problème du bouleversement climatique il est impératif pour les chercheurs en sciences sociales de s'investir dans la problématique de l'énergie. Ses propres recherches sur les systèmes de chauffage solaire témoignent de l'importance des méthodes interdisciplinaires dans les études sur l'énergie. Le travail conjoint entre les spécialistes du domaine des technologies et les ethnologues enrichit les uns et les autres.

Méthodologie

La méthodologie de recueil de données que j'ai appliquée repose sur des entretiens semi-directifs, des suivis des réunions publiques, des conversations informelles. Evitant l'utilisation de questionnaires dont le contenu inclue en lui-même les réponses et les mots-clés recherchés, elle mise sur les relations approfondies entre le chercheur et la population. Selon la tradition ethnologique, j'ai privilégié les réactions spontanées et les discours non orientés afin de distinguer le système de valeur et de perception de mes interlocuteurs. Il n'a pas été facile de provoquer spontanément une discussion sur l'énergie en général et sur l'éolienne en particulier, surtout avec une population qui n'est pas impliquée directement dans le développement de l'éolien. ZELEM (2002) confirme cette inertie des citoyens face à la question de l'énergie.

La période allant de 2001 à 2003 au cours de laquelle j'ai mené mes entretiens a marqué le début d'une discussion nationale sur la place des énergies nouvelles dans la politique nationale. C'est un sujet qui était et qui reste encore aujourd'hui un sujet nouveau pour les citoyens français. Les premiers à s'intéresser à l'énergie éolienne étaient les opposants à l'installation des éoliennes. Tandis que la plupart des riverains se limitaient à une réponse de Normand : « Je ne sais pas. Il faut voir quels seront les avantages, et les inconvénients de l'éolien », les détracteurs des éoliennes avaient eux, une position bien définie et des argumentaires étayés sur la question.

---

[2] Comme la souligné le sociologue Jacques CLOAREC lors du séminaire Ruralité contemporaine, Paris, EHESS, séance du 27/04/2006.

J'ai souvent rencontré un discours préétabli, un discours qui intègre parfaitement les notions à la mode : *lutte contre l'effet de serre*, *changement climatique*, *économie d'énergie*, *impact paysager*, *émission de* CO_2… Ma présence déclanchait fréquemment un dialogue imaginaire entre la population et les instances qu'elles soient européennes, nationales (ADEME), locales (les associations naturalistes, écologistes, d'opposants). Ce n'est qu'après des heures d'entretiens que les motivations intimes de mes interlocuteurs se dévoilaient. Les discussions informelles m'ont révélé les valeurs personnelles et l'attachement de mes interlocuteurs à une vision du monde particulière et m'ont permis de comprendre les raisons de leur positionnement par rapport aux éoliennes.

Enquêter sur le sujet épineux de l'éolien m'a amenée à recueillir sur le terrain un discours principalement masculin, et ceci essentiellement parmi les défenseurs de cette énergie. Tandis que sur les questions de la défense du paysage et du cadre de vie, les femmes s'exprimaient plus aisément. La technologie énergétique est jusqu'à aujourd'hui le domaine des hommes et de la politique. On peut se demander si avec l'ouverture du débat sur l'énergie, les femmes y trouveront leur place.

Au début de mon travail j'ai consulté un grand nombre d'ouvrages et de littérature grise sur la politique énergétique, et l'éolien en particulier : textes juridiques, littérature technique destinée aux promoteurs des parcs éoliens, quelques rares travaux sociologiques, et surtout des documentations écrites diverses fournies par des militants et des opposants de l'éolien. Le suivi des colloques, congrès, conférences et réunions divers relatifs à la politique énergétique nationale ou régionale, et à l'éolien en particulier a été indispensable pour pouvoir observer d'une façon quasi simultanée l'évolution de la place de l'éolien sur le plan national, régional et local.

J'ai également pris connaissance avec la problématique éolienne, de la politique nationale, et des réactions principales institutions et des ONG les plus réactifs – ADEME, CLER, mais aussi ONG (Greenpeace, négaWatt, Les Amis de la Terre, WWF, LPO, et la fédération nationale Vent de colère) et consultants.

Par la suite, j'ai décidé de suivre en temps réel la mise en place d'un projet éolien de sa conception à sa réalisation, afin d'analyser les réactions des riverains. Le travail conjoint avec mes interlocuteurs à l'ADEME et l'équipe de recherche Groupe de recherche énergie technologie et société (GRETS) d'EDF a abouti au choix d'un site d'étude, le projet éolien de Saint-Agrève dans le nord de l'Ardèche. Ce projet, mené par deux personnalités connues, Jacques Dondoux (ancien secrétaire d'Etat au gouvernement de Lionel Jospin 1997-2001) et Alain Cabanes (membre de l'association AMORCE, ancien délégué général de l'ADEME), m' a paru intéressant à suivre. D'un côté ce n'était pas un projet investi par EDF. Il me semblait en effet difficile de mener des entretiens dans le cadre d'une thèse subventionnée par ADEME et EDF sur un projet investi par l'entreprise : cela aurait eu pour effet de me placer dans une position ambiguë. De surcroît la démarche de ces deux personnages politiques s'annonçait novatrice.

Le travail sur le terrain a consisté en la réalisation d'entretiens semi-directifs (60 entretiens concernant l'étude de cas) et par la suite, en leur transcription intégrale et leur analyse. Mes interlocuteurs étaient : les futurs riverains, les élus, les spécialistes de l'éolien, les touristes en Ardèche, les commerçants, les associatifs (EVIA, FRAPNA, Pølenergie, CORA, Eolien 07, Economie et Humanisme, Rhône-Alpes Energie, Association de protection des ressources naturelles de St-André-en-Vivarais, Association Citoyenne Région Nord Vivarais) et les représentants des institutions (ADEME, DIREN du Rhône-Alpes, sous-préfecture de l'Ardèche, PNR Monts d'Ardèche).

Engagées dans une période sensible pour le développement de l'éolien, mes recherches sur l'acceptabilité de cette énergie ont été, aux yeux de plusieurs de mes interlocuteurs, déterminantes pour la construction d'une bonne image de l'industrie. Le programme Eole 2005 s'étant révélé problématique, les promoteurs et les militants éoliens ont voulu montrer autour de ce projet que la production énergétique peut être respectueuse envers l'environnement et la population locale. En présentant ici le fruit de mon travail je me joins à la réflexion de l'ethnologue ZONABEND selon laquelle il semble difficile dans l'ethnologie de proche, de rendre compte publiquement de ses recherches, sans choquer, sans blesser, sans décevoir personne, surtout lorsqu'il s'agit de sujet aux enjeux politiques multiples (ZONABEND, 1994 : 4). Que mes interlocuteurs sachent que s'ils ne

se retrouvent pas dans ma description de leur réalité sociale il n'y avait pas de ma part une volonté particulière d'inflechir leur discours dans un sens ou dans un autre.

Plan de la thèse

Pour comprendre le contexte historique et les enjeux de la société française face au développement de l'industrie éolienne, il m'a semblé important de retracer dans la première partie de ce document l'histoire de l'exploitation de l'énergie éolienne à des fins industrielles en France.
Dans la partie du document consacrée à l'histoire ancienne de l'éolien, pour la période du XIX^{e} au XX^{e} siècle, j'utilise pour l'analyse principalement la littérature technique et scientifique peu fournie sur le sujet.

Dans le second chapitre, l'analyse s'arrête plus particulièrement sur la difficulté pour cette énergie de trouver sa place dans la politique énergétique française. Elle retrace l'évolution de l'image de l'énergie éolienne dans le contexte historique depuis les années 1970 aux années 1990. Sur la politique énergétique actuelle, je me base sur mes propres recherches – des entretiens, des suivis des colloques et des débats, et sur l'importante littérature produite à ces occasions (brochures et textes diffusés sur la question). Je ne m'arrêterai pas longtemps sur le poids important de l'énergie nucléaire dans la politique énergétique française (LASCOUME 1994). Cependant, j'analyserai le discours des politiques, scientifiques et associatifs sur ce sujet.

Dans le chapitre trois, l'analyse de deux importants débats nationaux (en 1994 et en 2003) m'a permis de comprendre les arguments politiques et les positionnements des acteurs principaux dans ces deux débats. Ces outils m'ont permis par la suite de faire la part du discours préconstruit et de repérer chez les acteurs les paroles empruntées aux politiques.

Dans la deuxième partie de l'étude, après une introduction sur le département de l'Ardèche (chapitre quatre), mon travail se focalise sur l'arrivée des éoliennes et le travail de concertation autour du schéma départemental éolien, la dynamique locale et la position des associations naturalistes et des opposants. J'insisterai plus particulièrement sur la place des paysagistes dans la division de l'Ardèche en zones plus au moins

sensibles à la présence des éoliennes. Cela permet de comprendre par la suite (dans le chapitre cinq), en passant d'une échelle départementale à l'échelle locale, le contexte du projet éolien de la communauté de communes du Haut-Vivarais. Située au nord de l'Ardèche, aux abords d'un parc naturel régional – celui des Monts d'Ardèche, et au voisinage de hauts-lieux touristiques - le mont Gerbier-de-Jonc et le Mont Mézenc, cet endroit subit encore l'influence d'un riche passé historique. Il fait partie du plateau Vivarais-Lignon, héritier d'un haut-lieu du protestantisme. Par l'exemplarité quant à la mise en place du projet éolien, ce territoire « ordinaire », bénéficie d'une popularité nationale récente[3] et prend peu à peu une valeur nouvelle aux yeux de ses habitants.

Le sixième chapitre est consacré à la démarche de concertation et d'information que les élus de la communauté de communes ont entreprise et ses résultats. Je m'arrêterai plus particulièrement à l'importance des personnalités et de la volonté individuelle qui fut un facteur déterminant pour le succès des projets éoliens en France. Dans un troisième temps, j'analyserai le processus de choix de site pour le projet éolien sur la communauté de communes du Haut-Vivarais, puis les discours des riverains, avec la place de l'argumentaire sur le paysage, sur l'écologie, sur la technologie et la démocratie dans le choix de site pour les éoliennes. Parmi les sites rejetés, je ferai la distinction entre ceux qui ont fait l'objet d'une opposition locale de type A (WOLSINK, 2000) ou des arguments de type NIMBY, et ceux rejetés par d'autres précautions qu'ils soient écologiques ou pas.

La recherche des autres pays européens conclut sur le même besoin d'approfondissement dans l'analyse des mécanismes de l'acceptabilité. On distingue trois types de réactions : avant, pendant et après la construction des parcs éoliens (GIPE, 1995, WALKER, 1995). Selon Gordon WALKER (1995) le public possède une opinion générale favorable aux énergies renouvelables, c'est l'opinion recueillie au niveau national. Au niveau local, il distingue un public *local passif*, majoritairement favorable à l'éolien, et un *public actif* qui est actif au niveau local mais aussi au niveau national, ce sont des groupes de pressions opposés au développement de projets bien précis. J'analyserai dans le chapitre sept la position du *public actif* et la place des quatre types

[3]Popularité au sein du réseau des élus concernés par des projets éoliens, et au sein des milieux professionnels dont l'intérêt est le développement des énergies renouvelables.

d'opposition de WOLSINK (2000) dans le processus décisionnel à travers l'analyse de la construction d'un réseau local à l'occasion de l'opposition face au projet éolien.

Le chapitre huit est consacré a l'analyse des discours des riverains du projet de Saint-Agrève. En comparant les perceptions des riverains avec l'état de connaissances scientifiques et techniques sur les parcs éoliens, la distinction peut se faire dans un premier temps entre les problèmes intimement liés à l'impact des éoliennes sur le milieu naturel et dans un deuxième temps ceux qui concernent les pratiques sociales. L'analyse a aussi permis de déceler les problèmes que les éoliennes par leur présence ont exacerbés, ou au contraire apaisés. J'ai pu dégager deux tendances à travers les argumentaires des riverains et je proposerai une catégorisation des positions des riverains face aux éoliennes.

Grâce aux énergies renouvelables, la question de l'énergie entre progressivement dans les préoccupations des citoyens français. De simples consommateurs, ils sont devenus aujourd'hui des acteurs susceptibles de s'exprimer sur le choix énergétique qui leur convient le mieux. Nous avons pu observer en temps réel un processus de démocratisation de la question de production énergétique.

PARTIE I

L'ENERGIE DU VENT, HIER ET AUJOURD'HUI EN FRANCE

CHAPITRE I. L'EOLIEN, UNE NAISSANCE DIFFICILE

La découverte de l'électricité et sa distribution par un réseau électrique ont constitué des événements majeurs dans l'histoire du progrès technique humain. Selon DEBEIR, DELEAGE et HEMERY (1986), ces découvertes dans le domaine de l'énergie reflètent les rapports de domination de l'homme sur la nature. Un mode de production capitaliste s'impose de plus en plus aux sociétés occidentales. Ses caractéristiques principales sont la centralisation et le contrôle strict de la production par un groupe humain de plus en plus restreint, qui aboutissent presque inévitablement au creusement des inégalités qui séparent les populations pauvres des populations riches. DEBEIR, DELEAGE et HEMERY, et les adhérents du mouvement écologiste en général considèrent qu'une gestion démocratique et non-autoritaire de la société, qui passerait par un accès égalitaire aux ressources énergétiques, pourrait contrer cette tendance (RADANNE, 2005, DESSUS et GASSIN, 2004, SALOMON et BEDEL, 1999, DESSUS 1999).

Aujourd'hui, le mode de production décentralisé de l'énergie électrique éolienne est revendiqué par certains militants comme une des solutions pour accéder à une prise de décisions plus collective et démocratique. Pourtant, pour exister dans un monde capitaliste, la filière éolienne doit faire ses preuves et doit s'adapter aux exigences de l'économie et du productivisme mondial. Nous allons voir comment l'industrie éolienne en France essaye de concilier ces deux réalités, une société plus démocratique et les exigences du marché capitaliste.

La maîtrise du vent a eu une grande importance dans le développement de l'humanité. La navigation maritime et les conquêtes qu'elle a permises ont une répercussion sur l'économie mondiale encore aujourd'hui (DEBEIR et al., 1986). L'importance des moulins à vent pour la construction des polders dans les pays nordiques (depuis le VII^{e} siècle), mais aussi la transformation des céréales un peu partout dans le monde est historiquement indiscutable. Aujourd'hui, les modifications dans le transport maritime, mais aussi dans les procédés technologiques agricoles ont remplacé la force du vent par la force thermique issue des combustibles fossiles. Pourtant les éoliennes actuelles sont les héritières d'un savoir-faire ancien concernant le vent. Nous nous arrêterons ici sur un seul aspect de l'énergie cinétique du vent, son utilisation depuis 1850 pour produire de

l'électricité. Nous retracerons les avancées mondiales dans le domaine de la technologie éolienne[4].

1. DU PREMIER AEROGENERATEUR A L'EOLIENNE ACTUELLE

Les ingénieurs et les physiciens ont été les premiers scientifiques intéressés par l'énergie. Ils étaient pour la plupart issus de milieux aristocratiques. Durant le XIX^{e} siècle, une grande partie des découvertes scientifiques ont été réalisées par des personnes aisées qui faisaient des expérimentations par passion. Pourtant pour que ces découvertes techniques se répandent dans la société et soient adoptées par les utilisateurs, une négociation est nécessaire entre le petit groupe des innovateurs et le grand public. Le succès de l'innovation dépend donc de la qualité des intuitions techniques des innovateurs, mais tout autant de leur capacité à intéresser un large public (HERIARD, 1994). Dans ce processus, les chercheurs jouent leur reconnaissance sociale, et les discussions sont souvent chargées de passion.

1.1. LES INNOVATIONS DANS LE DOMAINE DE L'EOLIEN DURANT LE XIX^{E} SIECLE

Nous nous baserons dans les pages qui suivent sur les différents articles d'Etienne ROGIER sur l'histoire de l'éolien, qui sont la source la plus détaillée en ce qui concerne l'histoire de l'éolien français (ROGIER, 1999, 2000, 2001, 2002). L'idée de produire de l'électricité grâce au vent est attribuée à Lord KELVIN en1802 ou au physicien belge F. NOLLET (1794-1853) en 1841, professeur à l'Ecole militaire de Bruxelles. Dix ans après est inventée la machine dynamoélectrique, et encore dix ans plus tard, en 1860, l'idée est développée par l'Américain Moses FARMER. Mais le débat sur la production de l'électricité à partir du vent n'arrive que dans les années 1880, à travers la revue *Scientific American*. La communauté scientifique n'a jamais été étanche, les découvertes des uns enrichissant les travaux des autres, et les idées traversant les pays et les océans. Ainsi, les débats sur la question de l'énergie du vent tenus en Amérique du nord ont eu des échos sur le vieux continent. Au tout début du développement des idées

[4] Nous allons utiliser le terme énergie éolienne pour désigner l'énergie électrique produite par la force du

sur l'exploitation du vent, en 1881, l'Anglais William THOMPSON (1824-1907) exprimait sa méfiance concernant la production industrielle de l'énergie à partir du vent :

> *Il ne me semble pas possible - à moins d'inventions qui ne sont pas encore faites - que le vent puisse être économiquement employé pour donner de la lumière dans un grand nombre de cas*. (*in* ROGIER, 1999: 72)

Pour qu'une découverte s'impose dans la société occidentale, elle doit en effet être économiquement viable. Cette difficile adéquation entre inventions techniques et rentabilité économique accompagne l'évolution de la technique éolienne à travers des décennies d'amélioration.

L'innovation de la technologie qui permettra de transformer l'énergie du vent en énergie électrique s'appuie sur des techniques de pompage d'eau préexistantes. En 1887, l'Anglais James BLYTH (1839-1906) et l'Américain Charles F. BRUSH (1849-1929) ont utilisé respectivement l'un un moulin-à-vent traditionnel, l'autre une éolienne traditionnelle de pompage pour produire de l'électricité. On rencontre aussi le nom du Danois Paul La Cour (1846-1908) à qui on attribue la construction des premiers aérogénérateurs vers la fin du XIX^{e} siècle (CUNTY, 2001).

Au même moment, en France Charles de GOYON (1844-1930), Duc DE FELTRE, teste son invention en public au cap de La Hève (Le Havre, Normandie). Son système électrique (« Système de La Hève ») était composé des éléments suivants :

> *Une éolienne multipale de 12 m de diamètre, alimentant au moyen d'un arbre de couche*[5]*, d'engrenages coniques et de poulies, deux dynamos. Celles-ci se trouvaient au sol, dans un petit bâtiment attenant au pylône en bois. L'éolienne elle-même était un grand modèle Halladay Standard, fournie par la U.S. Wind Engine and Pump Compagny, de Batavia (Illinois, Etats-Unis)*. (ROGIER, 1999 : 73)

Deux types d'éléments composaient cette éolienne : des éléments provenant d'Amérique et d'autres en provenance de l'industrie navale française. Ce premier système de transformation de l'énergie du vent en énergie électrique inclut des éléments

---

vent.

[5] Axe qui transmet ou transforme un mouvement. Le terme est utilisé dans la marine.

du domaine marin[6]. Nous allons voir par la suite que le vent et la mer sont étroitement liés dans le domaine de l'éolien.

Le système présenté par Charles de GOYON fut critiqué comme une invention inutile et trop aristocratique, qui, pourtant, impressionnait par son ingéniosité.

> *Cette invention est aussi compliquée qu'aristocratique (...), du vent à la lampe, vous voyez que ce ne sont pas les intermédiaires qui manquent ; mais les ducs et les comtes ne peuvent économiser comme de simples mortels, et pour être impratique, cette invention ne fait pas moins le plus grand honneur à la noblesse française!* (Commentateur de l'époque, 1887, in ROGIER, 1999)

Les critiques exprimées n'ont pas empêché son inventeur de recevoir l'autorisation du ministre des Travaux Publics pour construire son « Système de la Hève ». Cette innovation a été jugée meilleure que celle de James BLYTH et Charles BRUSH, et a été utilisée sans changement jusque dans les années mille neuf cent vingt. Concernant ce système, en 1914, le vulgarisateur Henri de GRAFFIGNY s'exprime ainsi :

> *Les résultats sont assez satisfaisants pour qu'on ait pu assurer au moyen de moulins à vent l'éclairage électrique de bourgades importantes, et on peut s'étonner que cette application demeure stationnaire et que les stations d'électricité à moteur aérien ne se multiplient pas plus vite, malgré les avantages indéniables que présente la question.* (*in* ROGIER, 1999: 74)

Dès les années vingt en France la production d'énergie électrique éolienne était considérée comme une invention utile, même si elle ne s'est pas développée au rythme espéré par ses adeptes. Dans le paragraphe qui suit, nous allons présenter les personnes qui ont joué un rôle important dans le développement de la filière éolienne. Nous montrerons à plusieurs reprises l'importance des qualités personnelles des innovateurs dans son développement. L'avancée dans le domaine de l'éolien tient souvent plus à la ténacité des ingénieurs qu'au soutien de l'Etat, et ceci est valable encore aujourd'hui.

[6] Dès 1957 et jusqu'à l'année 2000 l'électrification des établissements de balisage maritimes se fait pour certains par des aérogénérateurs, en particulier sur les côtes bretonnes (CUNTY, 2001).

1.2. LE DEBUT DE L'INDUSTRIE EOLIENNE : L'ENTHOUSIASME DES INGENIEURS FRANÇAIS

Rappelons que l'aristocrate français Charles de GOYON a inventé, en 1887, le mécanisme de transformation de l'énergie éolienne en énergie électrique. Il utilisa une éolienne de pompage américaine pour fabriquer son mécanisme, resté inchangé durant les quarante ans qui suivent. Dans les années vingt, Louis CONSTANTIN (1877-1956), diplômé de l'Ecole supérieure d'Electricité et passionné d'aérodynamique, construit une éolienne bipale de 30-40 mètres de diamètre, avec un pylône de 25 mètres, qui tourne à une vitesse de 28 à 71 tours/min. Pour réaliser son invention, il a été parrainé par le sénateur Jules-Louis BRETON, directeur de l'Office des Inventions et grand défenseur de la recherche appliquée. En 1924, Louis CONSTANTIN publie un communiqué dans lequel il exprime son émerveillement devant la force du vent, capable de fournir à l'humanité une puissance dont elle peut tirer profit. Son texte illustre la force de ses convictions :

> *Lorsque nous élevons nos regards vers le ciel et que nous voyons accourir, puis s'enfuir, les lourdes nuées sans cesse remplacées par d'autres, puis par d'autres, sans arrêt, des jours et des nuits, inlassablement, nous pouvons, en nous émerveillant, nous faire une idée de l'immense quantité de chevaux-vapeur qui passent là-haut, presque à notre portée, et qui s'en vont... Or il est en notre pouvoir, moyennant un tout petit effort, d'en retenir, par la bride si l'on peut dire, des millions pour notre usage. Le vent, voilà l'intermédiaire merveilleux par lequel le soleil met à la disposition de l'homme un peu de son infinie puissance...* (In ROGIER, 2000, p.53)

C'est dans un style romantique que l'ingénieur décrit cette source inépuisable d'énergie qu'est le vent. L'idée de dompter le vent, de capter son énergie est une des formes de la volonté humaine de maîtriser la nature. C'est la mission des ingénieurs que de capter les ressources naturelles non utilisées, et presque un devoir de matérialiser ce que le soleil met à la disposition des hommes. Grâce au progrès technique, cette maîtrise d'un élément de la nature apportera aux hommes un mode de vie plus confortable. Il faut noter qu'en 1919 seules 17 % des communes françaises étaient électrifiées. Depuis le début du XX^{e} siècle, l'épuisement des ressources d'énergie fossile a été prévu par les scientifiques, et des solutions pour l'émergence des nouveaux moyens de production d'énergie ont donc été envisagées. Dans ces mêmes années vingt, plus précisément en 1922, Louis de LAUNAY, géologue et académicien, prévoyait la fin du combustible

fossile. La solution qu'il proposait était l'exploitation de l'énergie directe issue du soleil, le vent étant une des manifestations de cette énergie.

> *Et puis, l'âge du charbon n'aura qu'un temps. Commencé il y a un siècle, il aurait représenté, dans l'histoire de l'humanité, une courte étape d'un demi-millénaire. Après quoi, au lieu de recourir à cette énergie fossilisée depuis des temps géologiques, on se tournera vers l'énergie active du Soleil qui, elle aussi, aura sa fin, mais plus tardive. (...) La cherté du charbon, qui amène déjà à l'économiser, conduira de plus en plus à le remplacer par d'autres énergies.* (*in* ROGIER, 2000: 53)

L'épuisement prévisible du stock de charbon est une des motivations essentielles pour trouver des substituts à cette source d'énergie. Un autre facteur très important est la rentabilité. La rareté de la ressource influe sur l'augmentation de son prix et sur la recherche des moyens de substitution. Les scientifiques ont réfléchi aux différents moyens de remplacement du charbon. En France, c'est le recours à un autre produit issu de la terre - l'uranium, qui a été retenu.

Pourtant, dès 1934, certains considéraient déjà le potentiel de l'énergie du vent comme quasiment illimité, et les retombées économiques et industrielles comme inespérées. L'un d'entre eux était l'ingénieur en aéronautique Louis CONSTANTIN.

> *Comme les quantités qu'il sera possible de capter ainsi sont pratiquement illimitées, on peut dire que l'utilisation industrielle de l'énergie cinétique des vents, sera, suivant toutes probabilités, un évènement économique tel, qu'il est aujourd'hui impossible d'en mesurer la portée.* (Paroles de L. CONSTANTIN in ROGIER, 2000 : 58)

Les idées de CONSTANTIN sur l'énergie du vent ont influencé plusieurs ingénieurs de l'époque. Lui-même a continué ses recherches dans le monde de l'aéronautique. Nous voyons son portrait sur la figure n°1 avec son prototype et un dessin illustrant sa vision d'un parc éolien.

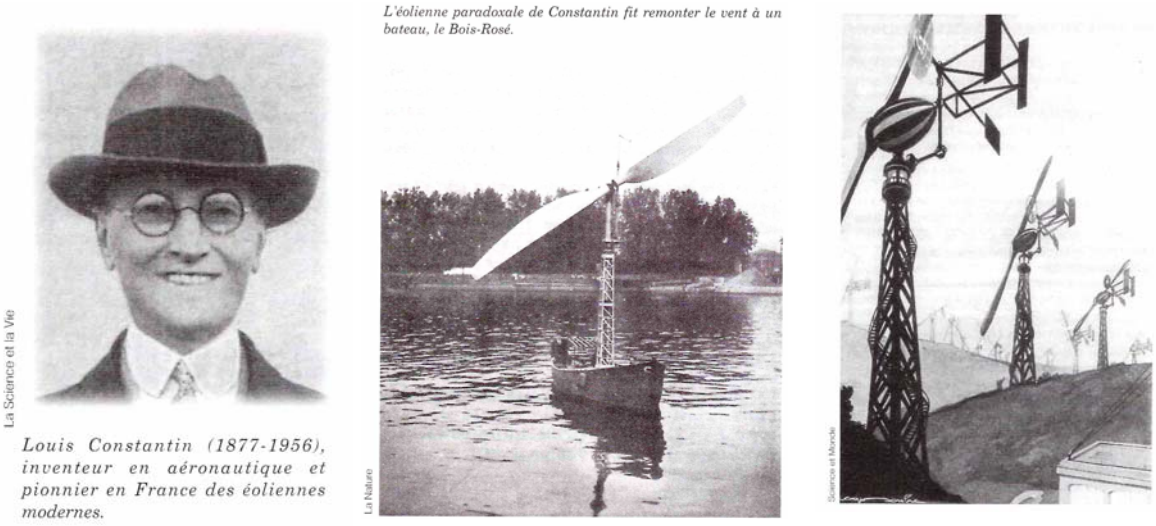

Figure n°1. Louis CONSTANTIN, avec le prototype de son éolienne et un dessin de son projet de parc éolien (In *Système solaire* n°136, mars-avril 2000).

Inspiré par ses travaux, l'ingénieur Georges DARRIEUS (1888-1979) développa plusieurs modèles d'éoliennes dont le plus connu, breveté en 1931, porte son nom : « Eolienne Darrieus ». Cette machine fait partie d'un important parc éolien installé en Californie (USA) à l'Altamont Pass. Issu de l'Ecole Centrale de Paris, l'ingénieur G. DARRIEUS a fait carrière dans l'entreprise française Compagnie-Electromécanique où son travail consistait à produire des innovations et les breveter. Pour que son éolienne voie le jour, DARRIEUS avait à sa disposition les moyens et les ambitions de cette grande entreprise. Un de ses collaborateurs estimait en 1929 qu'il était possible d'obtenir à partir de ces inventions un aéromoteur industriel. Dès ce moment, les ingénieurs aspiraient à obtenir une puissance de plus en plus grande qu'ils pourraient canaliser dans un réseau de distribution national.

La production de masse d'énergie éolienne et sa connexion en réseau électrique national est une idée qui dans les années vingt, et encore dans les années soixante-dix, pouvait sembler utopique. En moins d'un siècle, cette idée utopique se réalisa cependant, et l'industrie éolienne a fait un grand pas en avant en très peu de temps. En 2005, le parc éolien mondial s'élève à 57 837 MW éoliens, à comparer aux 2900 MW existant en 1993 (Baromètre éolien, février 2006, *in* Système solaire, n° 171).

2. 50 ANS D'HISTOIRE ENERGETIQUE FRANÇAISE (1946-1996) ET LA PLACE DE L'EOLIEN

Après les innovations du début du 20e siècle, nous allons maintenant retracer l'histoire de l'éolien dans le contexte de la politique énergétique française de l'après-guerre. Nous examinerons ici plus en détail le contexte politique, économique et social dans lequel cette industrie a vu le jour, ou plus précisément a eu du mal à voir le jour. Quelle était en France la place de cette énergie parmi les autres, ses atouts, et ses faiblesses durant les 50 ans d'histoire énergétique ? Pour la partie historique concernant EDF, notre étude s'appuiera sur *Histoires de l'EDF*, de Jean-François PICARD, Alain BELTRAN et Martine BUNGENER (1985) un ouvrage très riche en témoignages d'anciens dirigeants d'EDF.

2.1. LES ANNEES DE PROSPECTION (1946-1969) : UN ESPOIR POUR L'EOLIEN

Après la seconde guerre mondiale, l'Etat reprend le premier rôle dans le développement de l'énergie, en particulier par la création de la compagnie nationale Electricité de France (EDF) le 8 avril 1946. Cette entreprise a englobé un millier de sociétés privées de production, de transport et de distribution énergétique. Gérer les ressources énergétiques devient une priorité stratégique pour le développement de l'Etat. L'essor de l'économie dépend alors de l'approvisionnement fiable en sources d'énergies peu chères. Les responsables politiques mettent en place les Grands Corps d'Etat avec comme mission de relancer l'économie par une politique volontariste encore caractérisée par la diversité des choix énergétiques. L'eau, le vent, l'atome, la mer, l'utilisation de toutes les sources naturelles d'énergie est envisagée jusqu'au lancement d'un programme hydro-électrique important.

La politique du « tout hydraulique »

Après la seconde guerre mondiale, l'approvisionnement en charbon pour les centrales thermiques s'avère difficile. Les ressources propres de la France sont épuisées, l'importation d'Allemagne arrêtée. La France s'oriente tout d'abord vers l'exploitation de ses ressources hydrauliques. Pierre MASSE, figure importante à EDF, Directeur de la

Direction de l'équipement, qualifie en 1946 l'hydraulique comme « la seule énergie nationale et renouvelable » (*in* PICARD et al., 1985 : 62). Un vaste programme d'équipement hydro-électrique des montagnes françaises est engagé, non sans une opposition locale souvent violente. Les ingénieurs de la compagnie nationale électrique mettent toute leur volonté et leur savoir-faire dans l'accomplissement de leur grande mission : assurer une indépendance énergétique de la France.

> *Si le programme a été surtout hydraulique, il faut dire que c'est surtout à cause d'une mentalité générale. Il y avait une foi dans l'hydraulique. Il faut reconnaître qu'il y avait d'ailleurs pas mal de chose à faire, dans ce domaine.* (Pierre GREZEL, Directeur de l'Exploitation d'EDF *in* PICARD et al., 1985 : 68)

La foi dans l'hydraulique, la mise en place d'une organisation solide dans les secteurs de la recherche et de l'exploitation de l'hydraulique n'a pas laissé beaucoup de place pour les autres énergies en France. Pourtant les autres secteurs énergétiques – pétrolier, exploitation du charbon, nécessitaient des rénovations et améliorations considérables. Ce système de monopole d'une énergie au détriment des autres est difficile à rompre. Nous verrons par la suite que le nucléaire, après plusieurs difficultés, a réussi à casser ce monopole, pour reproduire par la suite le même schéma. Du « tout hydraulique » la politique énergétique passera au « tout nucléaire » (PICARD et al., 1985).

Depuis sa création EDF possède une direction, très originale pour l'époque, *des Etudes et Recherches*. Cette direction avait pour mission de préparer l'avenir de l'entreprise. Son directeur fut Pierre AILLERET, ingénieur des Ponts, comme la plupart des directeurs d'EDF. Il est l'auteur d'une étude novatrice de prospection sur la consommation électrique qui se base sur les données des autres pays européens. Ainsi en 1952, il proclame qu'un doublement de la consommation est prévisible pour les dix années à venir. Dans un premier temps, cette étude provoque un certain scepticisme au sein de la direction d'EDF et chez les dirigeants de l'Etat français. En effet, la plupart des recherches menées par la direction d'Etudes et Recherches n'avaient en effet pas le réel soutien de l'Etat. Selon Pierre AILLERET, pour subvenir à une demande croissante d'électricité, l'hydraulique seul ne pourra pas suffire. La Direction Etudes et Recherches d'EDF se lance donc en parallèle de la politique hydraulique, dans des études sur les autres énergies.

2.2. DES « MOULINETS D'AVION » A L'EOLIENNE INDUSTRIELLE

Dans ce contexte particulier, l'énergie éolienne a son propre parcours. Dans un premier temps, jusqu'aux années quarante, la technologie éolienne était au service de la navigation aérienne ou maritime. Par exemple la plupart des avions étaient munis de petites éoliennes, des « moulinets d'avions ». Ces petites hélices tournaient extrêmement vite et produisaient avec la force cumulée du vent et du déplacement des avions les quelques centaines de wattheures nécessaires pour les instruments de navigation, l'éclairage, le chauffage, etc.

De nombreux aviateurs habitués à la technique des éoliennes sont devenus par la suite des fabricants d'éoliennes terrestres. À partir des années quarante, il a été de plus en plus facile pour les industriels, les artisans et aussi pour les bons bricoleurs, de fabriquer leur propre « éolienne moderne ». La plupart des fabricants étaient liés à l'aéronautique et s'inspiraient de la forme des éléments d'un avion – l'hélice, les ailes. Des connaissances en mécanique des fluides et en électronique leur ont été nécessaires. Cette filiation marque encore aujourd'hui l'industrie éolienne.

Une multitude de savoirs et savoir-faire ont été mobilisés pour mettre en place la filière. À son origine l'entreprise ENAG de l'électricien Pierre GANE qui s'installe à Quimper dans les années quarante, et se spécialise dans l'électronique et dans la fabrication des génératrices[7] destinées à la marine et à l'aéronautique. La construction d'un aéromoteur nécessite des connaissances en électrotechnique, en aérodynamique, en météorologie et en technique de construction des tours. La diversité des solutions proposées par chacune de ces techniques se conjuguant aux autres, pour obtenir des résultats nombreux et très hétérogènes, comme nous pouvons le voir sur la figure n°2 ci-après. Aucune des solutions ne prédomine sur les autres. Toutes les pistes ont été explorées dans un premier temps.

> *Beaucoup de solutions peuvent être envisagées depuis le simple alternateur couplé sur le réseau et imposant par conséquent une vitesse de rotation constante, jusqu'aux générateurs à vitesse variable produisant du continu ou de l'alternatif à vitesse variable qu'une station d'onduleurs, unique pour toute une batterie d'aéromoteurs, mettrait en relation avec le réseau général.* (Rapport AILLERET, in ROGIER, 2001 : 54)

[7]Machine produisant un courant continu à partir d'énergie mécanique (Le Robert pour tous, 2003).

Nous avons vu que les inventions des ingénieurs ne peuvent pas se réaliser sans le soutien financier et politique de personnes influentes. Pour construire une grande éolienne, qui dépasse les quelques watts, il faut des moyens considérables. La création de la compagnie nationale Electricité de France (EDF) a donc constitué une étape clé dans l'histoire de l'électricité en général, et de l'éolien en particulier.

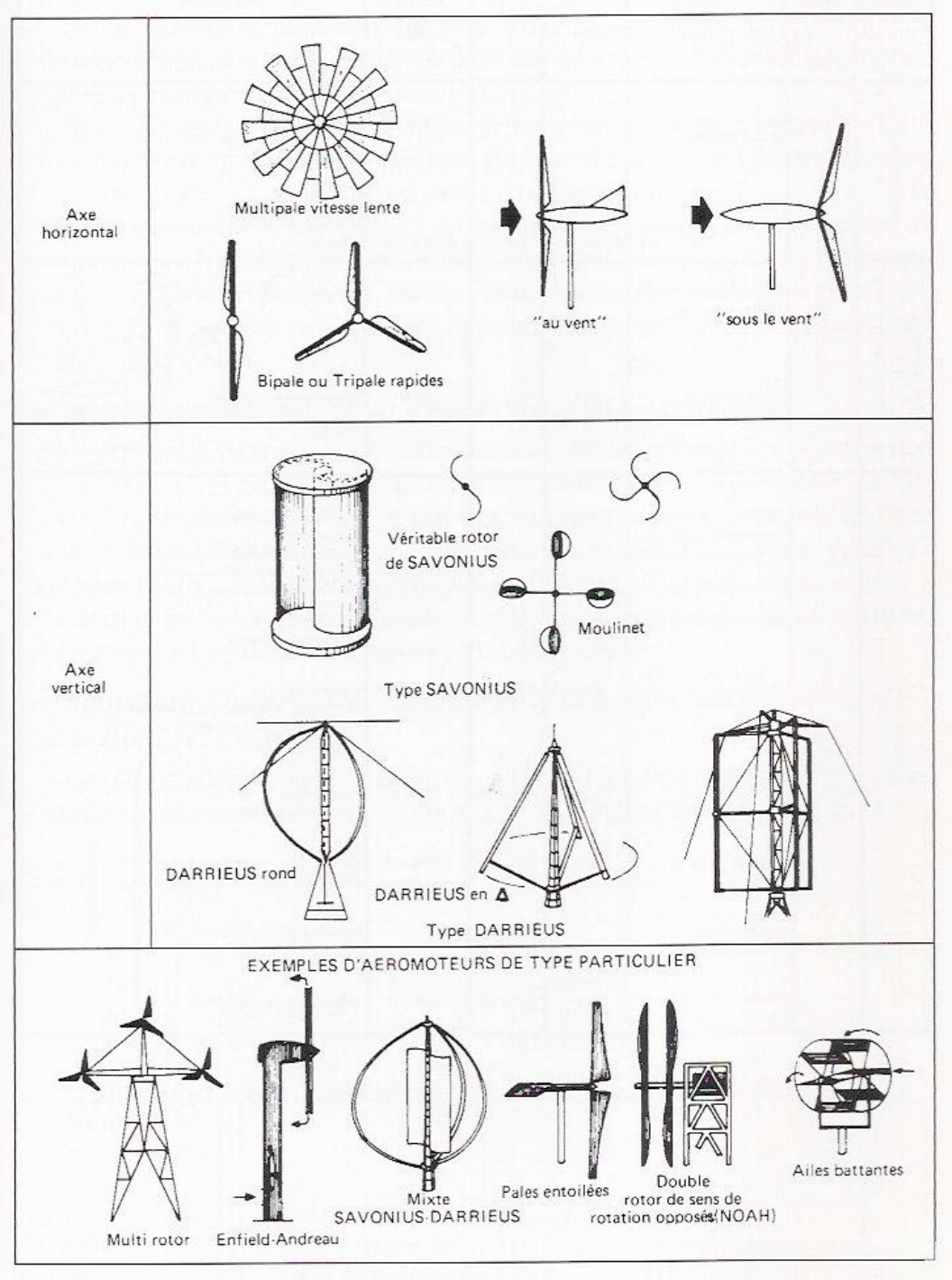

Figure n° 2. Différents types d'éoliennes, dont plusieurs sont utilisées dans l'aéronautique, la marine et sur des sites isolés (In CUNTY, 2001).

Pierre AILLERET (1900-1996), élève de l'école des Ponts et Chaussées[8], dont le portrait nous voyons sur la figure n°3, a été un des principaux fondateurs d'EDF avec Roger GASPARD, Pierre MASSE et Pierre SIMON. Il fut aussi le premier Directeur des Etudes et Recherches de la Compagnie. Sa contribution à la recherche française sur l'exploitation du vent est considérable. Pendant son mandat, a été construit un réseau de sites sur lesquels des mesures du vent ont été effectuées, tant en France que dans le monde entier. D'où vient son intérêt pour l'exploitation du vent ?

> *J'étais un peu inquiet de penser à la fin de l'hydraulique. Quel relais allait-on avoir dans quelques années ? D'où deux idées : le vent et la marémotrice.* (*in* PICARD et al., 1985: 96)

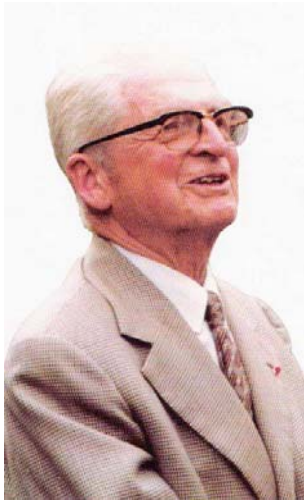

Figure n° 3. Pierre AILLERET (1900-1996), (*In* Système Solaire, 2001, n° 145)

Mais ce ne sont là que ses premières idées. Par la suite viendra une intuition autrement plus audacieuse : la maîtrise de l'énergie de l'atome. Nous y reviendrons. Des entreprises privées dans le domaine de l'éolien ont travaillé à sa demande personnelle, qui, selon les propos de nos interlocuteurs, ne semblait pas soutenue par l'Etat. Pour comprendre mieux le cours de l'histoire de l'éolien, dont peu de documents écrits gardent la trace, nous avons rencontré Jean-Marc Noël, l'ancien PDG d'Aérowatt, entreprise nationale spécialisée dans l'éolien, qui nous livre ses souvenirs.

> *EDF avait construit toute une chaîne technologique de la mesure du vent, jusqu'au développement de prototype des aérogénérateurs, directement dimensionné pour s'insérer dans un réseau interconnecté. (...) Et ceci totalement en dehors de tout plan national, tout simplement parce que ça plaisait à*

[8] Parmi les réalisations remarquables de l'Ecole nationale des ponts et chaussées figure la création du réseau électrique de haute tension attribuée à Pierre AILLERET.

> *Monsieur AILLERET*. (Jean-Marc NOËL, entretien 3/10/2003, ingénieur en électronique)

Deux d'entre elles, l'entreprise Neyrpic, constructeur des turbines hydrauliques, avec comme directeur Louis VADEAU, et l'entreprise BEST (Bureau d'Etude Scientifique et Technique) dirigée par les frères ROMANI ont construit les premiers gros aérogénérateurs. Le premier, qui a atteint 1 200 kW a fonctionné à Saint-Rémy-des-Landes (Cotentin, département de la Manche, en 1943), le deuxième de 750 kW à Nogent-le-Roi (Beauce, en 1946). Les deux furent démontés en 1966.

Ce climat plus propice à l'éolien était dû tout d'abord aux besoins énergétiques croissants de l'après-guerre. Chercher à développer toutes les possibilités énergétiques était une démarche plutôt sage pour l'époque. Après la seconde guerre mondiale, l'Etat français n'était ni très fort, ni doté de ressources énergétiques propres. Toutes les solutions possibles pour assurer son développement, y compris l'exploitation de la force du vent étaient à prendre au sérieux. Dans un moment de crise économique et énergétique, aucune source énergétique même la plus « sauvage », le vent, n'était à négliger. Un comité technique de « l'Energie du Vent » fut constitué auprès du ministère de la Production Industrielle et des Télécommunications. Pour ce comité, P. AILLERET réalise un rapport intitulé *Energie du vent : position actuelle du problème, recherches à faire,* présenté aux journées d'information des 31 mai, 1er et 2 juin 1944 organisées par le syndicat professionnel des producteurs et distributeurs d'énergie électrique (AILLERET, in ROGIER 2001). Différentes questions concernant l'éolien sont traitées dans ce rapport : le choix des sites, la hauteur des pylônes qui passe de 40 m à une centaine de mètres, la taille optimale définie autour de 1 MW, etc. Une réflexion très élaborée sur les particularités des machines et des sites les accueillant avait déjà été développée. Le progrès dans la technologie semble élever les éoliennes à un niveau compétitif sur le plan économique par rapport aux autres énergies. L'optimisme de P. AILLERET se lit dans les lignes suivantes :

> *Il y a près d'un siècle que l'Homme a cessé d'utiliser, comme source principale d'énergie les ailes de ses moulins et les voiles de ses navires. Mais les nouveaux progrès de la technique - l'hélice à pas variables, les grandes hélices des hélicoptères, la possibilité d'adapter électriquement la puissance captée à la vitesse, l'interconnexion généralisée - amènent à se demander si l'énergie éolienne n'a pas abaissé son prix de revient possible au point qu'elle puisse de nouveau se comparer aux sources*

> *d'énergie qui l'ont supplantée*. (D'après le rapport de Pierre AILLERET, 1944, *in* ROGIER, 2001)

Cet optimisme lui a permis de faire fonctionner la division « Energie du Vent » au sein d'EDF jusqu'aux années soixante.

Par rapport à l'hydraulique, le charbon et le fioul, le vent est une source imprévisible, incontrôlable, mais pourtant susceptible d'être maîtrisée. L'idée de coupler l'énergie du vent et l'énergie des cours d'eau a été émise depuis les années 1940 par Pierre AILLERET, mais aussi par des hydrauliciens, comme Paul BASIAUX-DEFRANCE.

> *En vieux prospecteur de chute d'eau et coureur de montagne, j'ai été frappé par la puissance des vents dans certains cols qui de ce fait, sont parfois infranchissables, même à « quatre pattes ». Nous avons donc dans la région méditerranéenne des couloirs naturels, gorges, défilés, cols, parcourus presque régulièrement par des vents violents qui seraient facilement utilisables*. (BASIAUX-DEFRANCE, *in* ROGIER, 2001 :61)

Paul BASIAUX-DEFRANCE estime que l'utilisation du vent, pour être efficace, doit être associée à un apport énergétique procuré par l'exploitation hydraulique.

> *Le vent est une énergie sauvage qui restera toujours une force mineure qui ne pourra être utilisée sans la tutelle régulatrice des hautes chutes d'eau alimentées naturellement et par le pompage*. (BASIAUX-DEFRANCE, *in* ROGIER, 2001 :61)

La proposition est faite à tous les hydrauliciens de mettre ensemble leurs forces pour développer rapidement l'aménagement hydraulique de la France. Cette idée ne fut pas suivie à une large échelle. Cependant l'éolien a alors constitué une solution pour l'électrification de certaines régions de France. Dans les années cinquante, la campagne du département de l'Aude est parmi les premières à être électrifiée, en grande partie grâce aux éoliennes. Le monde rural vivant une période de transition, devait trouver des solutions économiquement rentables pour survivre. L'une d'entre elles est l'installation des éoliennes dans ce qui, en raison de l'exode rural, commençait à être qualifié de « désert » français.

> *Sur ce front, les ingénieurs du génie rural avaient pour mission de trouver des solutions techniques et économiques pour amener l'électricité dans le « Désert Français » et freiner l'exode rural.* (ROGIER, 2002 : 34)

L'électrification des petits bourgs et villages grâce aux petites éoliennes américaines d'environs 2 kW, s'est faite grâce aux aides financières du Conseil général de l'Aude.

Vœux émis par les Congressistes du Congrès du Vent de Carcassonne en 1946

Les Congressistes, réunis à Carcassonne les 23 et 24 septembre 1946 pour l'étude de l'utilisation de l'énergie éolienne,
Considérant que la France doit faire appel, pour ses besoins d'énergie, à des importations de plus en plus lourdes de charbon et de pétrole,
Que les besoins d'énergie vont en croissant rapidement et que le déséquilibre actuel ne peut que s'aggraver avec le temps,
Que les disponibilités d'énergie éolienne sont immenses et dépassent de beaucoup toutes les ressources hydrauliques encore possibles,
Qu'il n'y a ni difficultés techniques véritables, ni dépenses à prévoir plus considérables que celles de l'équipement des autres sources d'énergies ;
Que les risques des essais sont bien moindres, l'équipement pouvant être réalisé au moyen de groupes de faible ou moyenne importance rapidement installés ;

Demandent instamment aux Pouvoirs Publics :
1- que le raccordement des groupes aéromoteurs à génératrices électriques (du type asynchrone notamment) soit autorisé et encouragé, et qu'à cet effet le décret du 5 juin 1940, dont les effets doivent automatiquement prendre fin le 8 février 1947, soit reconduit, et si possible, amélioré.
2 - que l'Electricité de France entreprenne dès à présent, dans des usines d'essais, sous la direction de ses ingénieurs, l'exploitation de groupes d'éoliennes conjuguées avec les usines génératrices dont elle dispose, que ces essais soient entrepris avec des aéromoteurs ou des groupes d'appareils de puissances diverses, en vue de permettre une étude sérieuse de leurs propriétés.
Ces essais ne présentent aucun inconvénient et peuvent être entrepris rapidement.

In ROGIER, 2001. « Déjà, en 1946... » *Système Solaire* **143 :** 60-63.

Durant les deux décennies qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, l'alternative éolienne était la plus facile à mettre en place rapidement. Néanmoins le recours à cette énergie a été rapidement voué à disparaître, car jugé non rentable sur le plan national. En effet, ces éoliennes, souvent fabriquées de manière plus ou moins artisanale, ne sont pas apparues aux dirigeants d'alors comme des solutions généralisables pour l'électrification nationale. Elles assuraient pourtant l'autonomie énergétique des particuliers, mais là n'était pas la préoccupation première de la compagnie électrique nationale.

> *Lors des années de l'Occupation comme sur une pente naturelle, l'esprit glissait vers des solutions autonomes. Dans notre pays de vent, la meilleure solution n'était-elle pas l'utilisation d'un aéromoteur? Certains l'ont tenté et je les y encourageais. Des bricolages utiles certes, en attendant mieux,*

> *mais destinés à disparaître dès le retour à une économie plus libre*. (FAGES-BONNERY, A., *in* ROGIER, 2001 : 60)

C'est avec ces mots que s'exprime Monsieur FAGES-BONNERY, ingénieur en chef du Génie rural du département de l'Aude, lors du « Congrès du vent » les 23 et 24 septembre 1946, qui s'est déroulé à Carcassonne. Nous joignons ici un extrait des vœux émis lors de ce congrès qui témoigne de la foi des ingénieurs dans les capacités de l'énergie éolienne.

'intervention, lors du congrès cité ci-dessus, d'Edmond GAÏSSET – polytechnicien ingénieur-conseil à Carcassonne, va dans le même sens. L'indépendance énergétique nationale et la capacité d'assurer les besoins d'énergie sont selon lui un critère majeur pour construire une nation forte.

> *Les nations sont grandes si leurs disponibilités en énergie sont abondantes. Elles sont petites si elles sont tributaires d'autres nations pour leurs besoins énergétiques. La situation actuelle depuis la seconde guerre mondiale illustre suffisamment cette vérité pour qu'il soit inutile d'insister. ... (La houille et le pétrole) est un capital qui ne se reconstitue pas et que nous détruisons progressivement. L'énergie hydraulique, c'est un revenu sensiblement constant que nous perdons si nous ne l'utilisons pas. Il existe une autre source d'énergie en quantité inépuisable, connue de toute l'antiquité, et négligée complètement. S'il est possible aux pays riches en combustibles de se désintéresser de l'énergie éolienne beaucoup plus irrégulière que l'énergie thermique, il n'est pas possible pour la France d'adopter la même attitude*. (GAÏSSET, E., *in* ROGIER, 2001: 61)

Nous voyons dans ce discours que même utile, l'énergie éolienne est cependant connotée comme source d'énergie pour les pays « pauvres ». Pourquoi ne s'est-elle pas développée ? En raison de ces préjugés stéréotypés ? Ou était-elle trop simple, ou trop facile à exploiter? La réponse est peut-être ailleurs, dans l'imprévisibilité de cette source d'énergie.

Les années cinquante sont les années des projets audacieux. Les grands barrages en France, le nucléaire civil en Amérique… Au même moment, Pierre AILLERET, se lance dans la recherche sur l'énergie de l'atome et arrête celle sur l'éolien. Il faut noter que cet ingénieur a non seulement développé l'exploitation de l'énergie éolienne, mais a

également mobilisé des moyens et des personnes pour démontrer la faisabilité technique de la production des premiers kW d'origine nucléaire[9].

Un autre élément qui a contribué à l'arrêt de la recherche sur l'éolien est le changement dans les priorités de la direction Etudes et Recherches et le changement de directeur. P. AILLERET fut remplacé par Alexis DEJOU en 1968, qui se contenta de continuer sur les traces de son prédécesseur, avec peut-être l'audace de l'innovation en moins. Les actions de Pierre AILLERET reflétaient une soif de savoirs : maîtriser le vent, la force de la mer, maîtriser l'atome pour le bien de l'humanité, autant de défis pour un ingénieur.

L'un des Directeurs Généraux de l'époque, A. DECELLE, en témoigne ainsi :

> *La préoccupation de la Direction Générale était d'éviter des recherches trop théoriques qui n'étaient pas de notre vocation. Je convins donc avec Alexis DEJOU que 80 % des crédits seraient affectés à des études demandées par les services opérationnels d'EDF, et 20 % à l'initiative des Etudes et Recherches. On leur faisait confiance. Ces 20 % ont financé des recherches exploratoires ou des participations à des recherches communes avec des organismes extérieurs. On s'était mis d'accord sur cette proposition avec AILLERET et puis avec DEJOU qui l'avait remplacé.* (*in* PICARD et al., 1985: 96)

Ainsi après un début très optimiste, et des recherches sérieuses de la part d'EDF sur l'éolien, il n'y a pas eu de développement industriel de cette énergie. Ces recherches avaient été menées sans un soutien véritable de la part de l'Etat. La volonté d'une seule personne n'a pas suffi pour faire de l'éolien plus qu'une innovation, une technologie mature. Le bas prix du pétrole à cette époque rendant l'énergie éolienne très chère, la France se lança alors dans la construction de centrales thermiques, et 10 ans plus tard, de centrales nucléaires.

Quelques expériences ponctuelles continueront à être menées après les années soixante. L'entreprise Neyrpic installe pour le compte d'EDF en 1963-1964 un aérogénérateur de 1 MW à Saint-Rémy-des-Landes (Manche). Plus tard, en 1978, Aérowatt dont le principal actionnaire était le commissariat à l'énergie atomique (CEA) installera une éolienne de 100 kW sur l'île d'Ouessant (Finistère). Selon l'ancien PDG d'Aérowatt

---

[9] Pierre AILLERET a publié dans la Revue de la Défense nationale, n°1 (janvier 1956), l'article suivant : *L'énergie électrique de source nucléaire*. Anne MARCHAIS-ROUBELAT dans son article *Stratégie militaire, stratégie d'entreprise : Même combat*, (http://gustave.club.fr/strategie_entreprise.htm 19/05/2006) se base sur les archives personnelles de P. AILLERET et plus précisément sur son texte *Programme de centrales nucléaire EDF* (29 juin 1955).

Jean-Marc NOËL, dont nous avons recueilli les propos en 2003, cette éolienne a été achetée par EDF à la demande de l'AEE et du CEA. Peu après son installation sous la pression des vents, et en raison d'un défaut de conception, elle s'est effondrée, ce qui servit à EDF de prétexte pour ne plus investir dans l'éolien. Ce fut en effet le dernier investissement direct d'EDF dans l'éolien avant le milieu des années quatre-vingt-dix. Malgré ce désintérêt de l'entreprise nationale de l'électricité à l'égard de la filière éolienne, et malgré l'absence de toute politique encourageante, des entreprises privées françaises (Aérowatt, Proening, Enag, Unicom, Aéroturbine, Humbolt, Carre, Vergnet) ont pourtant continué d'œuvrer dans ce domaine. Aucune institution publique de recherche n'est actuellement consacrée aux études sur l'éolien. Une idée de création d'un institut de recherches destiné à l'éolien a été émise à plusieurs reprise dans les années deux mille, cependant selon notre connaissance, l'idée n'est pas encore réalisée.

À travers la compagnie nationale EDF, la France s'est résolument tournée vers une autre ressource énergétique, le nucléaire. Cette tendance reste inébranlable jusqu'au début du XXI^{e} siècle. Le savoir technologique lié à l'éolien accumulé pendant la première moitié du XX^{e} siècle n'a donc pas pu trouver son application, faute de moyens et suite à la concurrence de l'énergie nucléaire. Cependant, des entreprises françaises ont continué jusqu'à nos jours à produire des éléments pour des éoliennes étrangères – danoise ou allemande, ou de petites éoliennes pour des sites isolés en France et à l'étranger.

2.3. LE DEBUT DU NUCLEAIRE FRANÇAIS

Si aujourd'hui, on peut parler de P. AILLERET et de son intérêt pour l'éolien comme une passion personnelle, il ne viendrait pas à l'esprit de qualifier ses recherches dans le nucléaire comme un « joujou ». Pourtant, en 1956, c'était le cas pour ses collèges (PICARD et al, 1985).

Pour retracer l'histoire du nucléaire civil en France il faut revenir quelques années en arrière. En 1945, le 18 octobre plus précisément, la France se dote d'un puissant outil de recherche et développement, le Commissariat d'énergie atomique (CEA), destiné à poursuivre des « recherches scientifiques et techniques en vue de l'utilisation de

l'énergie nucléaire dans les domaines de la science, de l'industrie et de la défense nationale » (premier article du décret du 18 octobre 1945)[10].

Sept ans plus tard, en 1952, le président américain Dwight EISENHOWER (1890-1969) annonce le nouvel âge d'or du nucléaire. En 1956, est construit aux USA le premier réacteur nucléaire. Avec la découverte de l'utilisation pacifique de l'uranium, le mythe d'une nouvelle source d'énergie peu chère et disponible en abondance est né[11]. En France le Commissariat d'énergie atomique va jouer par la suite un rôle décisif pour le développement de l'énergie nucléaire civile. À sa tête sont Frédéric JOLIOT-CURIE, physicien illustre, Directeur du CNRS et Raoul DAUTRY, Ministre de la Reconstruction. C'est le premier organisme atomique civil créé dans le monde. Pourtant se mêlent étroitement les applications militaires et civiles de ses recherches. Si le CEA n'a jamais cessé ses recherches sur l'atome et plus précisément depuis 1949 sur la production d'électricité, cette idée n'est venue que très progressivement chez EDF et surtout dans les années 1950-1960. Le premier à s'y intéresser avait été P. AILLERET, membre du comité scientifique du CEA, qui a formé une petite équipe à EDF sur le nucléaire. Les premiers « bricolages » financés par le budget de la Direction Etudes et Recherches donnent, en 1956, la preuve que la production d'électricité à partir de l'air chaud produit de la fission de l'atome est réalisable.

Au même moment, en 1957, la première crise pétrolière accélère la mise en place au niveau européen du traité de la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA) ou encore EURATOM qui entre en vigueur le 1e janvier 1958. Ce document est préparé par le Français Louis ARMAND, Président de la Commission CEEA, l'Italien Francesco GIORDANI et l'Allemand Franz ETZEL. Ils alertent les pays de la future Communauté Economique Européenne de l'urgence de diversifier l'approvisionnement en énergie. L'Euratom était destiné à préparer l'Europe du nucléaire en développant l'utilisation pacifique de cette industrie. Les pays concernés étaient la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la République Fédérale d'Allemagne.

Dans ses débuts, la production nucléaire était le fait de jeunes ingénieurs dynamiques et passionnés. Voici le témoignage d'un d'eux, Claude BIENVENUE.

---

[10] Selon RADANNE, (2005) La France de De GAULLE vise par la création du CEA la possession de l'arme atomique et l'indépendance vis-à-vis de l'Amérique du Nord de ressource d'uranium.

[11] 1 kg d'uranium peut fournir autant de kilowatts que 10 tonnes de charbon.

> *Ce qui frappait c'était la petitesse et la jeunesse des équipes. Mon Directeur, Jean-Pierre* ROUX*, avait 36 ans, il n'avait pas d'adjoint, et pour cause, nous n'étions qu'une sous-région de sous-équipement sous-nucléaire ! Le Chef de Service, 28 ans (moi-même). Le Chef du Service Travaux, Georges* LAMIRAL*, 29 ans. Boris* SAÏTCEVSKI *avait juste un an de plus que moi et Denis* GAUSSOT*, trois de moins… Voilà le style. C'était passionnant, nous avions une liberté totale… Personne ne connaissait quoi que ce soit en nucléaire. On se débrouillait tout seul. Et on a commencé par faire les projets G.2, G.3, de sacrés joujoux, avec un bureau d'études extérieur : l'Alsacienne de Construction Mécanique*. (PICARD et al., 1985 : 190)

N'avons-nous pas ici une impression de « déjà-vu » ? L'histoire des innovations technologiques se répète. Dans leur début, les innovations technologiques sont portées par une minorité qui cherche le soutien du système économique pour se perpétuer.
Durant les premières années de recherche sur le nucléaire, la nouvelle technologie rencontre le scepticisme chez EDF. Impulsées par Pierre AILLERET, les recherches sur cette nouvelle voie sont financées par le budget de la Direction Etudes et Recherches d'EDF. Ce n'est que vers 1969 que la production industrielle d'électricité d'origine nucléaire est rendue techniquement possible. Il faudra attendre la prochaine crise pétrolière pour débloquer les moyens financiers nécessaires à son lancement.

La production industrielle d'énergie nucléaire française n'était pas encore une réalité que déjà, en 1971, les premières manifestations anti-nucléaires ont lieu sur le site de Fessenheim (Haut-Rhin). La future implication de l'Etat dans le nucléaire commence alors à prendre forme. La création en France de la COGEMA – première société mondiale qui maîtrise toute la chaîne du cycle combustible nucléaire, en témoigne. Cinq Etats en sont actionnaires : la France, l'Australie, le Canada, l'Afrique du Sud, et la Grande-Bretagne.

Le « tout nucléaire » (1971-1994) : l'éolien en opposition

En 1973 la crise pétrolière joue en faveur de la production nucléaire. Le 5 mars 1974, le Premier ministre MESSMER présente au Conseil des Ministres un plan dans lequel il propose une série de mesures susceptibles de contrôler les dépenses énergétiques. D'abord une diminution de la consommation du pétrole (incitation à l'usage des transports en commun, réduction du chauffage domestique, etc.) et en parallèle, l'engagement dans un vaste programme électronucléaire. En deux ans, treize centrales

de 1000 MW sont prévues. Voici l'extrait de son allocution à la télévision nationale lors de la présentation du plan MESSMER. Dans cette allocution, le Premier ministre justifie les grandes dépenses qui seront engagées pour le développement du nucléaire par le besoin d'indépendance énergétique de la France.

> *La France n'a pas été favorisée par la nature en matière de ressources énergétiques. Il n'y a presque pas de pétrole sur notre territoire, nous avons moins de charbon que l'Angleterre et l'Allemagne et beaucoup moins de gaz que la Hollande (…) Notre grande chance, est l'énergie électrique d'origine nucléaire parce que nous en avons une bonne expérience depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale (…) Dans cet effort que nous faisons pour acquérir une certaine indépendance ou disons une moindre dépendance énergétique, nous donnons la priorité à l'électricité nucléaire. Cet effort considérable (une facture de 13 milliards de francs sur 5 ou 6 ans), je m'y engage personnellement et je m'attacherai à ce que ce soit un succès.* (*In* PICARD et al., 1985: 207-208)

L'industrie électronucléaire s'installe durablement dans la politique énergétique française et ceci malgré les réticences du mouvement écologiste durant ces années soixante-dix. Entre temps, quelques mesures de réductions de la consommation énergétique sont engagées et elles donnent d'assez bons résultats (RADANNE, 2005). Cependant, le développement du nouveau mode de production d'énergie prime devant l'économie d'énergie.

Voici les inconvénients du nucléaire tels qu'ils sont synthétisés par Pierre RADANNE (2005) expert énergétique.

> *L'accident majeur est toujours possible. La dissémination de radioéléments, même à faible dose, fait courir des risques graves à l'environnement et à la santé humaine. Le nucléaire fait aussi peser des risques importants sur les populations civiles et reste un enjeu militaire majeur. Enfin, les comptes étaient jugés biaisés du fait de la sous-estimation chronique des dépenses à long terme (démantèlement des centrales, gestions des déchets).* (RADANNE, 2005 : 142)

Les accusations des anti-nucléaires touchent profondément la fierté des ingénieurs d'EDF pour qui leur travail est une mission d'intérêt national (PICARD et al., 1985).

En vingt ans, de 1974 à 1994, l'énergie nucléaire atteint 80 % de la production totale énergétique française. Le nucléaire prend place alors durablement dans la politique énergétique et militaire de la France, et est envisagé comme une solution d'indépendance pour le pays. Nous verrons que trente ans plus tard, dans le début des

années deux mille, le nucléaire sera défendu par ses promoteurs comme la solution la plus rapide et la plus sûre pour éviter la production de gaz à effet de serre. De par la nature de la technologie qu'elle développe, la politique nucléaire française est entourée du secret militaire : elle possède par conséquent le grand inconvénient de s'imposer sans débat public à la société française.

> *L'industrie nucléaire, par sa complexité technique, la lourdeur de ses investissements et sa grande inertie surmonte difficilement les erreurs stratégiques et les changements de contexte. En outre, la difficulté du débat politique qui l'entoure conduit les responsables industriels à persister dans l'erreur et à chercher une couverture par les finances publiques.* (RADANNE, 2005 : 148)

Dans ces quelques lignes, Pierre RADANNE évoque les principales questions épineuses que l'opposition anti-nucléaire pose : la complexité technique qui justifie la prise de décision par une technocratie rigide, la lourdeur des investissements qui crée le monopole de cette technologie et laisse peu de place aux autres énergies, et le manque de débat public – fait lié aux implications militaires de l'industrie nucléaire.

La crise pétrolière des années soixante-dix n'est pas bénéfique qu'au nucléaire. Sous la pression du mouvement écologiste, les années 1970-1980 voient naître les instituts comme l'Agence de l'économie de l'énergie (AEE en 1974), l'Agence nationale pour la récupération des déchets (ANRED, 1977) et le Commissariat de l'énergie solaire (CES, 1978). En 1986 AEE et CES forment l'Agence française de la maîtrise de l'énergie (AFME). Six ans plus tard issus de la fusion de l'ANRED, AFME et l'agence de qualité de l'aire (AQA), en 1992, est née l'Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie (ADEME).

La politique française nucléaire n'est pas la règle dans le reste du monde. Les crises pétrolières de 1973 et 1979, qui ont également eu lieu dans les autres pays européens ont induit des politiques énergétiques différentes. Pierre RADANNE distingue six types de politique énergétique en fonction de la réponse à la seconde crise pétrolière : les pays qui bénéficient de ressources en hydrocarbures propres, ceux qui se sont engagés dans le nucléaire après la première crise comme la France et la Finlande, et les pays à structure fédérale qui se tournent plus vers la cogénération et les énergies renouvelables.

* * *

L'histoire de l'éolien nous montre que les arguments des militants de l'éolien changent selon le contexte historique et selon les valeurs de la société du moment. Trois étapes se dessinent dans cette histoire. Dans un premier temps, pendant les années 1940-1950, le début de l'éolien en France s'est fait sous forme de petites éoliennes destinées à électrifier des villages. Leur légitimité n'a alors pas été remise en cause. La nécessité de sortir d'une crise économique à tout prix a facilité l'acceptation de tous les progrès techniques. La deuxième étape est celle des années 1960-1990, pendant lesquelles l'industrie éolienne a été jugée incapable de se mesurer aux centrales thermiques dont le coût, malgré les fluctuations du prix des hydrocarbures et du charbon, est resté bas. Au même moment, les centrales nucléaires en plein essor accaparaient toutes les subventions de l'Etat. L'éolien est alors essentiellement perçu comme une source d'énergie marginale. La dernière étape est celle des grandes éoliennes installées au début du XXI^{e} siècle. Ces promoteurs essayent d'intégrer à la fois les valeurs écologiques et la compétitivité économique.

Depuis qu'est née l'idée de produire de l'énergie par l'exploitation du vent, la rentabilité économique a été l'un des principaux soucis de ses promoteurs. La centralisation de la production et l'augmentation de la capacité de production sont deux solutions pour diminuer le coût de la production énergétique à l'échelle industrielle (MENAGER, BASTAURD et al., 2000). Ainsi, l'implantation du réseau électrique national a favorisé la création des grandes centrales thermiques et hydrauliques avec un meilleur rendement que les petites centrales privées existant auparavant. Ce fait a renforcé le caractère centralisateur de la production énergétique. On considère aujourd'hui que la maîtrise du transport de l'électricité a joué un rôle positif dans l'amélioration de l'état de l'environnement dans les villes. Sous la pression des citadins et avec l'apparition d'un réseau national, les sources de production d'énergie, installées auparavant près des villes, s'éloignent progressivement des zones urbaines. La qualité de vie dans les villes s'est améliorée, tandis que la campagne s'urbanise. La centralisation des moyens de production trouve aussi sa légitimité dans la nécessité d'un contrôle des installations (MENAGER, BASTAURD et al., 2000). Les grands barrages hydroélectriques et les centrales thermiques sont des installations technologiques très complexes nécessitant un contrôle de l'Etat.

La tendance à éloigner les unités de production des villes et à faire disparaître du paysage urbain la pollution atmosphérique des centrales thermiques a transporté cette industrie dans des espaces perçus auparavant comme vierges et naturels. Cette « colonisation » rurale a impulsé le mouvement de la protection de la nature du début du XX^{e} siècle en France[12]. Nombre d'artistes : peintres, écrivains et autres gens de lettres ont mis en garde le gouvernement français contre la destruction de sites pittoresques par les grands barrages et par l'industrialisation de la campagne.

La centralisation de la production énergétique durant les XIX^{e} et XX^{e} siècles en France a abouti au système actuel avec une dominance très nette du nucléaire à hauteur de presque 80 % de la production énergétique totale. Dans ce contexte national, il n'est pas facile aux adeptes de l'énergie éolienne de trouver leur place. L'un des personnages importants dans la construction du réseau électrique national, et dans la politique énergétique française des années 1950-1970 est Pierre AILLERET, nom que nous avons rencontré à plusieurs reprises quand il a été question d'innovations et de modernisation de l'industrie énergétique en France. Sur le territoire français, la toile du réseau électrique se tisse à partir de cinquante-huit centrales nucléaires actuelles, des grands barrages hydroélectriques et des centrales thermiques, gagnant les endroits dépourvus d'unité de production électrique, ou encore comme on l'appelle dans le jargon des électriciens, le « désert électrique ». Ce désert est aujourd'hui en train d'être « peuplé » par des nouvelles unités de production électrique – les parcs éoliens. Ce qui provoque un vrai changement dans la façon de gérer la distribution électrique.

[12] Les premiers congrès de protection de la nature en France, tenus en 1923 et en 1931 au Muséum national d'histoire naturelle, ont réuni des artistes peintres, des écrivains, des naturalistes soucieux de la conservation des beautés de la nature, devant la progression de l'industrie.

CHAPITRE II. UN CONTEXTE NATIONAL FRANÇAIS PEU PROPICE A L'EOLIEN

Dans ce chapitre, nous analyserons le contexte national et les événements marquants dans la politique énergétique française qui pour la période 1990-2000 ont influencé le développement de la filière éolienne[13]. Nous analyserons les politiques relatives aux énergies renouvelables (la géothermie, l'énergie solaire, la biomasse et l'éolien). L'énergie éolienne est présentée par les militants de l'éolien comme parfaite de point de vue écologique, alors qu'en France les riverains opposent à son développement des arguments également environnementalistes, même s'ils sont d'un autre ordre. Il est important d'expliciter ici sur quels critères est construite son image écologique pour comprendre par la suite d'où vient ce paradoxe apparent.

Les travaux du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), ont démontré à plusieurs reprises (1990, 1995, 2001) l'importance de l'activité humaine sur le dérèglement de climat. La question de climat est l'un des aspects de cette fragilité de l'équilibre écologique qui préoccupe aujourd'hui les scientifiques du monde entier. Les travaux du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ont été présentés à des conférences internationales : Rio 1992, Kyoto 1997, Montréal 2005. La France a ratifié le protocole de Kyoto le 6 avril 2000. Elle s'engage ainsi à appliquer des mesures qui minimisent l'impact de l'industrie sur le climat, et plus particulièrement la régulation des émissions des gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique. Les enjeux économiques des changements climatiques sont considérables et les mécanismes d'évaluation et de régulations de l'impact environnemental des industries sont complexes (HOURCADE, 2001, 2000).

Ne devrait-il pas y avoir plus de place pour les énergies renouvelables, appelés aussi « les nouvelles énergies » dans la nouvelle politique énergétique de la France, en particulier pour l'énergie éolienne ? Cette dernière est considérée comme la plus mûre des énergies renouvelables et de ce fait les hommes et les femmes politiques français s'y intéressent en priorité. Cet apparent privilège de l'énergie éolienne sur les autres énergies renouvelables est un argument utilisé par les opposants de l'éolien.

Nous allons évoquer les changements des forces politiques dans le gouvernement français, ainsi que les pressions de différents groupes sociaux qui ont influencé les réajustements dans la législation sur l'éolien.

1. LE MOUVEMENT ANTI-NUCLEAIRE/PRO-ENERGIES DOUCES

À la fin des années soixante, le mouvement écologiste se développe de par le monde, en même temps que s'intensifie la critique de la société de consommation. Les revendications environnementales s'expriment de plus en plus. La conférence de Stockholm en 1972 aboutit à un consensus au niveau des Etats sur la nécessité d'une politique en faveur de la protection de l'environnement. En France, la création d'un ministère de l'environnement témoigne de la volonté politique de suivre ces recommandations (CHARVOLIN, 2003). La crise pétrolière de 1973 amène de plus l'Etat français à poser sérieusement la question de l'économie de l'énergie et celle des énergies alternatives au pétrole et au charbon.

1.1. L'ASSOCIATION LES AMIS DE LA TERRE ET L'ORIGINE DU MOUVEMENT ENVIRONNEMENTAL (1970)

Le mouvement anti-nucléaire pointe comme inconvénient majeur le manque de débat civil qui entoure l'industrie nucléaire (DESSUS et GASSIN, 2004). Ce mouvement prend de l'ampleur dans les années soixante-dix en parallèle avec la multiplication des centrales nucléaires. Nous nous arrêterons ici sur la position de l'association écologiste Amis de la Terre, qui a été à la base des mouvements écologistes français. Créée en 1970, elle fait partie du réseau « Friends of the Earth » développé aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Ses fondateurs français sont Edwin MATTHEWS (avocat) et Alain HERVE (poète) ; par la suite Brice-Olivier LALONDE devint un élément moteur de la structure. Dans son Comité de Parrainage on peut trouver les noms de Jean DORST, Pierre GASCAR, Claude LEVI-STRAUSS, Théodore MONOD et Jean ROSTAND. En 1977,

[13] Voir annexe n°3 avec le tableau qui regroupe les événements marquants dans l'histoire de l'énergie éolienne en France.

l'association pose par écrit ses lignes de conduites dans son texte de base. Dans ce texte, la composition du courant écologique qui la caractérise est définie ainsi :

> *Le courant écologique est né de la convergence de différents mouvements : des groupes ad-hoc (vie et hygiène naturelle agro-biologie, lutte contre les rayonnements ionisant ou les vaccinations, etc.), les militants issus de milieux révolutionnaires (Mai 68 et autres), des associations de défense de l'environnement, des féministes, des mouvements de contre-culture, des travailleurs inquiets, critiques et conscients de leurs responsabilités (scientifiques, ouvriers, paysans, juristes, journalises, enseignants, etc.), d'« inorganisés » qui répugnaient à militer dans des mouvements sectaires, et enfin des personnes directement touchées par la dégradation de la qualité de leur vie (dans les domaines de l'environnement, du travail, de la santé, des libertés, etc.)* (Texte de base de l'association Amis de la Terre, 1977)

Leur programme prône la décentralisation et une plus grande place donnée aux citoyens dans les décisions de l'Etat. Le système économique qui mène à la consommation pour la consommation est vivement critiqué. L'utilisation des énergies renouvelables y trouve naturellement sa place. Elle est surtout en opposition du nucléaire, comme le démontre ce texte :

> *Entamer la transition vers une société fondée sur des énergies renouvelables et des systèmes énergétiques doux ; cela implique en particulier l'arrêt immédiat du programme nucléaire et le déclassement progressif des installations existantes.* (Texte de base de l'association Amis de la Terre, 1977)

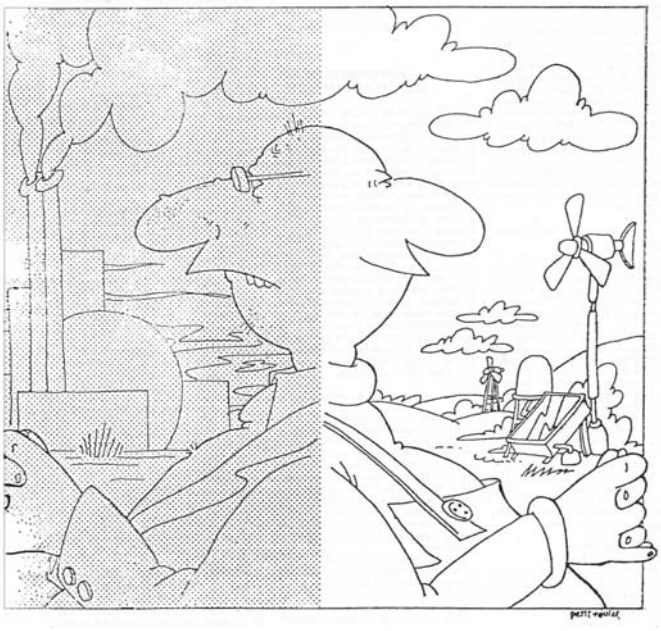

L'illustration suivante, sur la figure n°4, caricature avec humour l'opposition entre le nucléaire et les énergies renouvelables.

Figure n°4. Dépliant de l'association Amis de la Terre, de 1977, illustrant l'opposition entre deux mondes, celui de la technocratie nucléaire, et celui de la démocratie et des énergies douces.

Dans cette lutte contre le nucléaire, les Amis de la Terre et les autres organisations similaires – les Friends of the Earth (FOE) américains et britanniques – échangeaient régulièrement des informations sur la technologie nucléaire pour combler le vide qui existait en France sur cette question.

> *Les FOE – USA avaient envoyé à Londres leur meilleur spécialiste des questions énergétiques, Amory LOVINS qui, avec l'ingénieur Anglais Walt PETTERSON, mena une campagne victorieuse contre la construction de réacteurs à eau pressurisée en Grande Bretagne. Amory et Walt venaient régulièrement à Paris nous informer et nous conseiller.* (SAMUEL, non daté : 11-12)

L'adhésion d'Yves LENOIR, ingénieur travaillant au Centre Atomique de l'Ecole des Mines (Fontainebleau) sur la gestion des déchets radioactifs, donne encore plus de crédibilité au mouvement anti-nucléaire. Le mouvement est déclenché en 1973 avec la crise pétrolière et le plan MESSMER qui annonce son ambitieux programme nucléaire. Ce programme a été mis au point par la Commission PEON (Production d'Electricité d'Origine Nucléaire), dont la composition « uniquement de technocrates du CEA, d'EDF et du Ministère de l'Industrie » est critiquée par les Amis de la Terre. Manifestations et surtout sensibilisations et discussions avec les hauts dirigeants d'EDF lors des choix des sites pour les centrales nucléaires, telles ont été les actions de l'association.

Nous avons vu que le mouvement anti-nucléaire est très hétérogène. Il réunit :

- le comité de sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin (CSFR) ;
- l'Associations pour la protection contre les rayonnements ionisants (APRI) ;
- les « comités antinucléaires » locaux ou régionaux ;
- des scientifiques rhônalpins (Groupe Diogène, Philippe LEBRETON, qui mettait en cause la croissance de la consommation d'énergie) ;
- des scientifiques de l'Université d'Orsay (fédérés en 1975 dans le GSIEN – Groupement des scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire) ;

des syndicalistes CFDT d'EDF (Roland LAGARDE), CFDT de l'Energie ATOMIQUE (Bernard LAPONCHE) ;

- le « Groupe Bellevue » (Philippe COURREGE, Philippe CHARTIER, Benjamin DESSUS, qui en 1978 mettent en place le « Projet Altère » pour démontrer la faisabilité d'une politique énergétique de la France basé sur les énergies renouvelables).

Cette hétérogénéité, si elle peut parfois poser problème, lui donne aussi sa force. Plusieurs milieux sociaux y sont impliqués. Nous verrons par la suite qu'en 2000, les partisans ainsi que les opposants de l'éolien s'identifieront au mouvement anti-nucléaire des années soixante-dix.

1.2. « POUR UNE AUTRE POLITIQUE DE L'ENERGIE »

En 1979, l'année de remise en cause du nucléaire après le premier grave accident nucléaire de Three Miles Island (Pennsylvanie, USA), une pétition nationale contre le programme énergétique nucléaire et pour l'ouverture du débat sur l'énergie voit le jour. De tels débats vont avoir lieu en 1994 et plus tard en 2003. L'association des Amis de la Terre y sera présente. En 1979, derrière la pétition lancée pour une autre politique énergétique et contre le programme « tout nucléaire » se sont ralliés un certain nombre de groupements syndicaux qui militent pour la « liberté des travailleurs ».

> *Les organisations*[14] *qui vous proposent de signer massivement la pétition nationale s'opposent à la politique énergétique du gouvernement et condamnent son programme « tout nucléaire » parce qu'il comporte des menaces pour la sécurité et les libertés des travailleurs et des populations concernées ; il fait courir des risques à l'économie tout entière et il peut favoriser la dissémination des armes nucléaires.* (Pétition nationale « Pour une autre politique de l'énergie, Pour un débat démocratique sur l'Energie » Amis de la Terre, 1979)

Les revendications proposent un changement dans la politique énergétique de la France et son orientation vers les « énergies nouvelles », comme le montre un extrait de cette pétition.

> *Nous condamnons cette politique, nous voulons donner une nouvelle impulsion à la lutte contre le programme gouvernemental et mener une campagne pour une alternative au « tout électrique, tout nucléaire », fondée sur l'économie des ressources non-renouvelables, l'utilisation des ressources non exploitées en France et un vaste plan de développement des énergies nouvelles.* (Pétition nationale « Pour une autre politique

[14] Confédération française démocratique du travail ; Confédération syndicale des Familles ; Confédération syndicale du Cadre de vie ; Groupement de Scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire ; Mouvement des Radicaux Gauches ; Parti Socialiste ; Parti Socialiste Unifié ; Réseau des Amis de la Terre ; Union fédérale des Consommateurs.

> de l'énergie, Pour un débat démocratique sur l'Energie » Amis de la Terre, 1979)

Néanmoins, leur lutte est axée vers un changement de la société plutôt que vers un changement de la politique énergétique. TOURAINE et al. (1980), définissent le mouvement anti-nucléaire comme un mouvement contre la politique du secret et la technocratie, plus qu'un mouvement contre le nucléaire.

L'étude de Pierre AILLERET sur le doublement de la consommation d'énergie tous les 10 ans, étude faite dans les années cinquante a été au moment de sa publication considérée comme irréaliste, mais vingt ans plus tard, elle apparaît au contraire acceptée par les dirigeants français comme une réalité irrémédiable. Dans leur lutte contre le système nucléaire, les écologistes refusent ce déterminisme. Selon eux, si le niveau de consommation d'énergie prédit par cette étude se confirme, on aboutira à un monde qui ne serait pas écologiquement viable : les ressources s'épuisent et les dégâts infligés à la nature par un mode de vie « boulimique » seront irréversibles (DESSUS 1999, 2003a,b ; LAPONCHE et al, 1997).

La pétition des Amis de la Terre réunit 500 000 signatures, ce qui n'est pas suffisant selon un membre de l'association, Pierre SAMUEL, auteur du document *Histoire des Amis de la Terre 1970-1989. Vingt ans au cœur de l'écologie*. Si le nombre des signatures n'est pas aussi élevé qu'attendu, l'association a cependant le soutien d'une partie d'EDF, réticente à la construction du Super-Phénix, ainsi que de la CFDT, de hautes personnalités de la gauche, du PS, et des scientifiques de différentes universités.

Le mouvement anti-nucléaire dénonce le manque de soutien réel du gouvernement aux énergies nouvelles et alternatives au nucléaire.

> *Le gouvernement poursuit la régression charbonnière, néglige les possibilités hydrauliques, méprise la géothermie. Il fait semblant de s'intéresser aux énergies nouvelles mais leur accorde à peine 3 % des crédits de recherche consacrés au nucléaire en 1979. Il impose les choix des technocrates et sacrifie l'indépendance énergétique et le progrès technique aux intérêts des groupes multinationaux. Il lance des gadgets comme la chasse au gaspi pour dissimuler l'énormité des gaspillages liés au mode de développement capitaliste. Cette politique conduit inévitablement au rationnement.* (Pétition nationale « Pour une autre politique de l'énergie, Pour un débat démocratique sur l'Energie » Amis de la Terre, 1979)

Depuis les années 1970, le paysage énergétique français se caractérise en effet par le monopole du nucléaire. Les autres énergies alternatives restent dans l'ombre faute de moyens financiers. Cependant les militants écologistes et anciens membres des Amis de la Terre commencent à occuper quelques postes importants dans les administrations de l'Etat et à devenir experts sur les questions de l'énergie et de l'environnement. En 1982, Michel ROLANT devient président de l'AFME. En 1985, Pierre SAMUEL est nommé membre du Conseil Scientifique de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Techniques. En 1997, Benjamin DESSUS est l'auteur d'un rapport important sur l'avenir énergétique français[15]. En 1997 Dominique VOYNET devient ministre de l'Environnement, tandis qu'en 1998, Pierre RADANNE est chargé de la présidence de l'ADEME.

2. LES DEBUTS DE L'EOLIEN A GRANDE ECHELLE

Poussé par l'opposition anti-nucléaire, l'Etat demande quelques efforts à EDF pour diversifier les sources d'énergies. Les ingénieurs d'EDF opposent leurs arguments en défaveur des énergies renouvelables :

> *Pourquoi le solaire ne passera jamais ? Parce que cette énergie diffuse est une énergie-flux. La nature ne l'ayant pas captée, collectée, concentrée, il va falloir faire le travail qu'elle n'a pas fait*. (Jacques LACOSTE, Service des Etudes économiques générale, rattaché à la Direction Générale d'EDF, *in* PICARD, 1985 : 243)

Cette qualification d'énergie diffuse dont la ressource ne peut être ni accumulée ni stockée est valable tant pour le solaire que pour l'éolien. Son utilisation massive demandera un changement radical dans le fonctionnement du système énergétique centralisé.

Après les trente glorieuses, et avec le développement du parc nucléaire, l'énergie éolienne en France a changé de statut. Elle n'est plus à l'ordre du jour comme elle l'était en 1946. Elle est toujours soutenue par certains spécialistes du domaine de l'énergie, mais ces spécialistes sont devenus marginaux par rapport à ceux qui prônent le

[15] DESSUS et COLOMBIER, 1997, *Energie 2010-2020 – Rapport du groupe « Les défis du long terme »*, éditions du Plan ; ou encore CHARPIN, DESSUS et PELLAT, 2000, *Etude économique prospective de la filière électrique nucléaire*. La documentation française

développement du nucléaire. Elle est soutenue par un mouvement populaire en lutte contre le progrès technique, considéré comme à l'origine d'une société de consommation effrénée. De plus, les décisions importantes, sont hors de portée de citoyens ordinaires. L'éolien paraît aux yeux de ce mouvement alors comme une solution accessible, décentralisée et écologique, qui ne produit pas de déchets en transformant le vent en énergie électrique. Les éoliennes ne sont plus présentées seulement comme des solutions économiques pour l'électrification du territoire français. Elles ont aux yeux du mouvement alternatif, bien d'autres qualités, la principale étant la production décentralisée, qui permette une meilleure gouvernance.

En 1978, un événement très regrettable se produit, et crée en France une image peu sérieuse de l'éolien. EDF, sous la pression de l'Etat, installe sur l'île d'Ouessant (Finistère) une éolienne qui s'effondre peu après son installation. Cet accident donne un argument indiscutable à EDF pour ne plus investir dans l'éolien. À la suite de cet événement et pour rétablir la confiance ébranlée dans cette technologie, l'Agence de l'économie de l'énergie (AEE) se tourne vers les spécialistes de l'aéronautique, qui de par leur renommée pourraient infléchir l'opinion des décideurs. Comment faire passer cette énergie du statut d'énergie « douce des hippies » au statut d'industrie capable de figurer dans « la cour des grands » sans beaucoup de ressources financières ? Quatre ans après l'expérience d'Ouessant, en 1982, l'AEE est nommée Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie (AFME) : elle englobe le Commissariat à l'énergie solaire, créée en 1978, et la « Mission chaleur », créée en 1980, mais elle possède très peu de moyens. Son premier directeur est Michel ROLANT, syndicaliste et militant des « Amis de la Terre » qui a vivement soutenu l'idée d'un référendum national sur le nucléaire. Un nombre important de membres de l'AFME, devenue par la suite de l'ADEME, sont des militants écologistes de longue date. Cette agence nationale en tant qu'institution d'Etat est tenue de coopérer avec EDF, malgré certaines divergences idéologiques qui séparent les deux institutions.

L'AFME et l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA), en collaboration avec des laboratoires publics ou privés (Ensma, Ensam, Ponts et Chaussées...), et des industriels choisis par l'AFME (Jelux, Proening, Ratier, Silat), créent dans les années 1980 le centre d'essai éolien de Lannion (Côtes-d'Armor). Il n'est alors plus question de rattraper le retard sur les Etats-Unis ou les pays du Nord de

l'Europe dans le domaine, mais d'assurer la conception la plus avancée possible du point de vue de la technologie éolienne.

> *Si construire une éolienne ne pose pas de problèmes majeurs, la faire fonctionner dans des conditions de stabilité, de rendement et de sécurité optimales est une toute autre question. Le matériel, et en particulier les pales, doivent savoir résister à des vents turbulents pouvant passer très rapidement de 0 à 60 mètres par seconde, ainsi qu'à de nombreux aléas météorologiques... Pour toutes ces raisons, et parce que chaque pale tombée au champ d'honneur porte un coup fatal à l'éolien, l'AFME s'est tournée vers les secteurs de pointe*. (MORTAIGNE, 1986 : 6)

Quelques années plus tard, le marché mondial de l'éolien a évolué sensiblement[16]. Plusieurs industriels ont répondu à l'appel d'offres de l'AFME pour la construction d'éoliennes :

- Proengin, spécialisé dans la production industrielle des machines de pompage, et des aérogénérateurs à 50 W pour un coût compétitif.
- Aérowatt international - assistant technique d'office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) et du CNEEL – développement de machines de 10 kW installées dans la ferme de Lastour avec des résultats satisfaisants.
- Le Jeloux a produit une éolienne de 12 m de diamètre, tripale pour le couplage sur le réseau.
- Ratier, producteur des aérogénérateurs industriels de 100 kW installés à CNEEL, Lastours, Ouessant, ou à l'étranger.

Pourtant, encore une fois, ce programme de recherche sur les énergies renouvelables ne durera que quatre ans. En 1986, les subsides de l'Etat sont épuisés. L'ONERA se tourne alors vers des financements européens en faveur des énergies renouvelables. Les industries de l'aéronautique engagées dans le programme de construction des éoliennes arrêtent alors leurs recherches.

> *Aujourd'hui, je suis très pessimiste. L'AFME n'a plus les crédits nécessaires à la mise en place d'une fabrication industrielle,*

[16] Comme nous avons vu, 2 900 MW éoliens ont été installés de par le monde en 1993, vingt fois plus aujourd'hui : 57 837 MW.

> *l'EDF n'est pas intéressée et l'affaire est au point mort. Il nous est impossible de mettre au point des prototypes et de se lancer dans des études de cette envergure sans le soutien actif de l'Etat.* (Michel CARLES de Silat-Latécoère, industrie de l'aviation toulousaine, in MORTAIGNE, 1986 : 6)

L'absence de soutien de l'Etat est une des causes évoquées dans le retard pris par le développement de l'industrie éolienne en France, ainsi que la gestion peu réfléchie des subventions.

> *AFME a commis une erreur. C'est que les gens de l'aéronautique coûtent beaucoup trop cher pour faire ce genre d'objet. Et quand les gens de l'aéronautique ont consommé les crédits d'étude de l'AFME de l'époque, et que ceux-ci se sont arrêtés et il ne s'est rien passé du tout. Alors qu'à l'époque, on aurait pu continuer de travailler. Le CEA avait de l'argent. L'argent dont on avait besoin, ce n'était rien par rapport à ces crédits, et on aurait peut-être réussi à faire marcher des machines. (*Entretien avec J-M. NOËL l'ancien PDG d'Aerowatt et Directeur technique et commercial d'Aerowatt International, le 3/10/2003*)*

Après la seconde crise pétrolière, un contre-choc des prix du pétrole s'ensuit. Les années 1980 se caractérisent par un prix bas du pétrole et une surproduction nationale d'énergie avec 12 nouveaux réacteurs nucléaires de construits, si bien que la France diminue ses efforts de maîtrise de consommation d'énergie. Le ministre très libéral Alain MADELIN procède à un plan social qui diminue d'un tiers l'effectif de la nouvelle agence AFME et provoque le mécontentement des écologistes.

> *En 1986 Alain MADELIN a voulu tout simplement fermer l'agence [AFME]. À l'époque son président était un militant anti-nucléaire important Michel ROLANT.* (Entretien avec un conseiller de l'équipe des Verts à la Ville de Paris, le 30/10/2003)

Pour donner du prestige à cette industrie, la stratégie que l'AFME a choisie est de se tourner vers les meilleurs spécialistes du domaine, les constructeurs de l'aéronautique. L'autre voie prônée par les militants de l'éolien était, avec le peu de moyens financiers dont disposait la filière, d'essayer de faire le maximum mais peut-être sans avoir l'espoir de s'intégrer dans le système industriel existant, tout en démontrant la capacité des ingénieurs français d'obtenir des résultats satisfaisants. Cette voie n'a pas été exploitée.

2.1. LA DIFFICILE RELANCE DES ENERGIES RENOUVELABLES (1994-1996)

Après le Sommet de la Terre à Rio (1992) la part des énergies renouvelables augmente considérablement en Europe. La France est en retard, et ce n'est pas avec le peu de moyens de l'ADEME que le retard se rattrapera. Ce n'est qu'en 1997, après la signature du protocole de Kyoto par la France que 100 M€ supplémentaires de budget public sont attribués à cette unique institution française dédiée à la promotion et le développement des nouvelles énergies.

En Europe, l'impulsion pour l'énergie éolienne est donnée par quelques pays comme l'Allemagne et le Danemark qui, dans les années 1980-1990, mettent en place une politique ambitieuse pour son développement et sa promotion. En Allemagne, des programmes éoliens existent depuis le premier choc pétrolier, 1973-1976. Dans les années 1990, la coalition entre les Verts allemands et les Socialistes (Grünen–SPD) a induit une politique volontariste pour sortir le pays de la dépendance nucléaire[17]. L'éolien y tient une place importante[18]. Cette politique a placé le pays en position de leader mondial de l'éolien avec 18 427,5 MW en 2005 (pour la même année l'Espagne possède 10 027,9 MW installés, le Danemark : 3 128 MW et la France : 756 MW).

[17] On peut supposer une forte influence de l'Allemagne et des pays scandinaves dans le positionnement de l'Europe sur la question de l'énergie. Le Livre blanc sur l'énergie de la Commission européenne « Energie pour l'avenir : les sources d'énergies renouvelables », 1997, recommande un développement massif des énergies renouvelables.

[18] L'arrivé de la Droite au pouvoir en 2006 (coalition CDU-CSU et SPD, Angela MERKEL) ébranle cette politique ambitieuse du développement des énergies renouvelables.

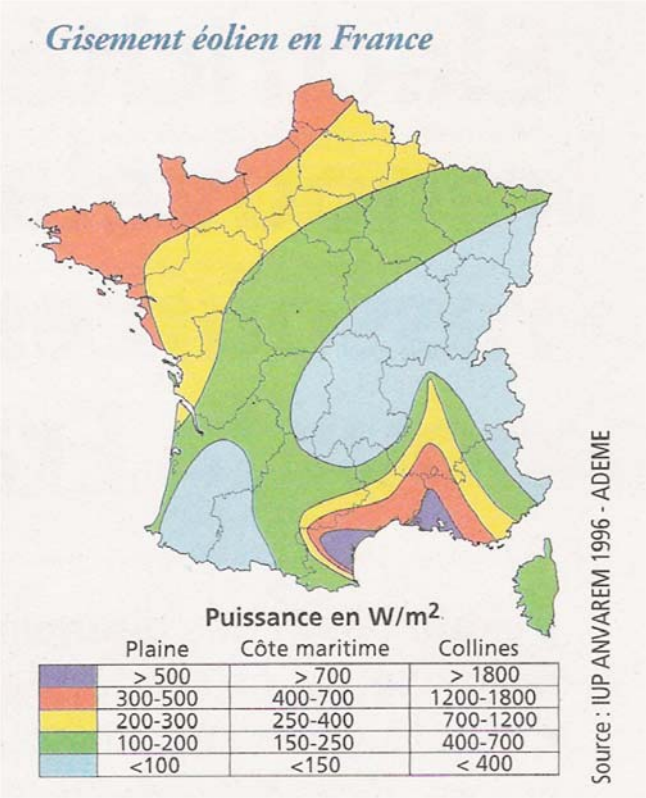

Figure n°5. La distribution du gisement éolien sur le territoire français. (ADEME, 1996)

Toujours dans les années 1990, un atlas européen du vent a été élaboré en Danemark. Il permet d'estimer le potentiel de l'énergie du vent sur l'ensemble du continent européen. La France est le deuxième pays en Europe après l'Angleterre en gisement éolien et cependant son parc éolien est très réduit, comme le montrent les chiffres ci-dessus. La carte du vent sur la figure n°5, illustre le gisement de la France, avec de vents particulièrement importants le long des côtes atlantiques et méditerranéennes et à l'intérieur du couloir rhodanien.

La ressource naturelle du vent est en Europe pour la première fois scientifiquement déterminée, cartographiée et quantifiée. Pour la nommer, le terme *gisement éolien* est utilisé. *Gisement* signifie dans le dictionnaire : « masse importante de minerai » (*Le Robert pour tous*, 2003). Le vocabulaire est donc emprunté au domaine minier et paradoxalement employé pour une ressource – le vent, qui est impalpable, et imprévisible, mais néanmoins exploitable et surtout intarissable à l'échelle humaine. Le terme *gisement renouvelable* existe aussi et il désigne toutes les possibilités de produire

de l'énergie à partir des sources d'énergie renouvelables[19]. Cette filiation avec l'industrie minière peut nous amener à nous poser les questions suivantes : est-ce que l'exploitation de l'énergie du vent suit fidèlement la route tracée par l'exploitation des autres énergies, qui mène vers l'épuisement de la ressource et la course aux profits? Ou, comme le souhaitent les militants de cette énergie, servira-t-elle à construire une autre société où la distribution des moyens d'énergie sera plus équitable et leur exploitation plus respectable de l'environnement ?

Cet intérêt pour l'exploitation du vent en France est dicté en grande partie par les obligations que l'Etat doit satisfaire dans le cadre des conventions internationales sur le changement climatique (Rio De Janeiro et Kyoto). De plus une ouverture à la concurrence énergétique européenne doit s'opérer sur le territoire français, ce qui conduit petit à petit à la diversification de la production énergétique française et à l'accumulation des savoir-faire dans le domaine des énergies alternatives au nucléaire, aux carburants classiques et à l'hydraulique. Le changement dans le système énergétique français est lent, et des difficultés pour la promotion des énergies alternatives persistent. En 1993, la situation économico-politique énergétique en France peut être comparée à un échiquier sur lequel sont disposés les différents acteurs de l'énergie : l'Etat, en place centrale, est entouré des compagnies nationales, EDF et Gaz de France. La métaphore est reprise dans un document de l'Ecole des Mines :

> *« L'échiquier français »*
> *L'organisation du secteur énergétique national a pour pièces maîtresses :*
> *Un roi : l'Etat a nationalisé le gaz, l'électricité et les bassins houillers en 1946, et dispose du monopole de l'approvisionnement pétrolier depuis 1928.*
> *Des tours : EDF et GDF exercent un monopole de distribution. Les Charbonnages de France ont le monopole de la production, et celui de l'importation appartient, en principe, à l'Association Technique de l'Importation Charbonnière (ATIC).*
> *Des chevaux : la Compagnie française des Pétroles (CFP) et Elf-Aquitaine contrôlent 50% du marché pétrolier face aux grandes Compagnies anglo-saxonnes.* (Le Cahier de l'Ecole des Mines de Nantes, 1993, n°1 : 16)

Si ce monopole industriel a quelque peu changé de composition, il reste cependant très difficile à ébranler. Même si les énergies renouvelables sont reconnues au niveau de

[19] La comparaison avec les sources d'énergie fossiles est encore plus frappante quand il est question de l'énergie extraite de l'hydraulique ou des mouvements des vagues on appelle cette énergie « la houille blanche ».

l'Europe et du gouvernement comme indispensables, l'appareil rigide de l'Administration française et le poids indiscutable des grands industriels expliquent les difficultés dans la mise en place des filières des énergies renouvelables. Les preuves de compétitivité que l'on demande aux nouvelles technologies sont très importantes.

2.2. LE PROGRAMME EOLE 2005 – LES LEÇONS DE SON ECHEC

Nous avons vu que dans les années 1980, l'effort de l'AFME pour lancer un programme de recherche sur l'éolien s'est soldé par un échec par manque de moyens financiers. Le programme Eole 2005, lancé par l'ADEME en 1998, constitue un autre essai pour démarrer l'industrie éolienne en France, en impliquant un savoir-faire étranger (Danemark et Allemagne). Cette expérience elle non plus n'a pas obtenu les résultats attendus. Nous allons voir quels étaient les freins de sa réussite.

Un partenariat ADEME/EDF pour le développement de l'éolien

L'ADEME interlocuteur unique pour les questions d'environnement et d'énergie, a une influence variable selon les domaines. En février 1993 un accord de coopération pour trois ans est signé entre l'ADEME et EDF dans le dessein de mettre en place une politique favorable aux énergies renouvelables, et plus précisément dans un premier temps, au développement de l'éolien (Brochure EDF, 2001 *Partenariat EDF/ADEME « Energie, Environnement, Développement durable* »).

Ainsi, des études des sites susceptibles de recevoir une ferme éolienne de puissance ont été lancées, *en fonction des priorités liées à la politique nationale de développement d'énergie éolienne, des besoins du réseau local et de l'intérêt des collectivités locales.* Au moment de cet accord, la politique éolienne nationale se limite aux obligations de la France à respecter le protocole de Kyoto – réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'un des moyens invoqué est le développement des énergies renouvelables, même si l'Etat ne se dote pas encore de moyens concrets pour atteindre les objectifs de diminution de gaz à effet de serre. De plus, la précision des « besoins du réseau local et

les intérêts des collectivités locales » indique clairement que ce programme vise les sites éloignés des unités de productions énergétiques.

> *En fonction des résultats des études de repérage, de la volonté des utilisateurs et des autorités locales, l'ADEME et EDF se fixent l'objectif de faciliter des opérations de démonstration de l'électrification des écarts par production autonome d'énergie à partir des énergies renouvelables (photovoltaïque, petit éolien) tant dans les DOM qu'en France métropolitaine.* (SIMONNOT, 1993 : 34)

L'éolien est toujours considéré comme rémunérateur seulement pour l'électrification des sites isolés, là où le raccordement au réseau électrique national n'est pas rentable. Si les bonnes intentions de coopération entre EDF et l'ADEME sont là, les priorités de la politique nationale énergétique ne sont pas en faveur de l'éolien. L'ADEME, selon les paroles de son responsable du secteur éolien, l'ingénieur Guy SIMONNOT, doit alors miser sur la volonté publique, les utilisateurs et les élus locaux, pour faire s'exprimer une demande de développement des énergies alternatives (SIMONNOT, 1993).

Le programme Eole 2005 et ses limites

À la suite de cet accord, en 1996, a été instauré le programme gouvernemental *Eole 2005*, première avancée significative vers le développement de l'éolien depuis les années 1960. Ce programme se base sur des séries d'appels d'offre pour des parcs éoliens, les projets gagnants, qui auront la garantie d'achat de leur électricité par EDF, étant ceux qui proposent leur électricité éolienne la moins chère. Ce programme devrait permettre le décollage de la filière industrielle éolienne, en installant à la fin de 2005 entre 250 et 500 MW éoliens. Pour la comparaison, au début du programme, la France en totalisait moins de 10 MW.

Les projets de parcs ont été présentés devant une commission qui incluait l'ADEME, l'EDF et le Ministère de l'Industrie. Le choix des opérateurs et la participation aux investissements, notamment à travers l'achat de l'électricité garantie pendant quinze ans, relevaient de la compétence de l'EDF.

Depuis le lancement de ce programme, jusqu'en 1999, une cinquantaine de projets de parcs éoliens ont été retenus, avec au total 361 MW prévus. Cependant, très peu d'entre eux ont vu le jour. Leur mise en œuvre soulève au moins quatre problèmes principaux :

le choix d'appel d'offre pour les parcs éoliens, les difficultés administratives et plus particulièrement l'absence dans les plans d'occupations des sols des mentions sur l'industrie éolienne, les difficultés liées au raccordement du réseau qui fonctionne sur un schéma centralisé et, dernier point, l'opposition locale que l'on peut attribuer au manque de concertation lors des choix des sites. Nous allons détailler ces quatre principaux problèmes.

Le premier tient au mode de l'appel d'offre qui selon les spécialistes de l'éolien n'est pas le plus approprié pour lancer une nouvelle filière électrique. Ainsi, il s'est avéré que la plupart des projets retenus correspondaient davantage à des avant-projets, surtout en ce qui concerne leur estimation financière. Les marges d'erreurs estimées par les promoteurs ont souvent modifié sensiblement la rentabilité des parcs. La part des investissements a souvent été sous-estimée, pour répondre à la demande d'une production d'électricité à moindre coût, telle qu'elle a été demandée dans les appels d'offre.

Le second problème est lié à la difficulté d'obtention des permis de construire, difficulté en grande partie due au statut incertain des infrastructures éoliennes. Entre objet industriel et simple construction d'urbanisme, il a été difficile de décider clairement la place des parcs éoliens dans les plans d'occupation des sols (POS). Une révision de ces derniers a souvent été nécessaire. Petit à petit, certaines régions ou départements ont adopté une démarche pour clarifier la situation en élaborant des schémas éoliens régionaux ou départementaux, par exemple dans le Languedoc-Roussillon en 2000 et le Finistère en 2000.

Pour un certain nombre de projets, un autre problème majeur a été la saturation du réseau électrique et l'impossibilité de raccordement des centrales éoliennes. Le réseau a besoin d'être renforcé dans les régions de faible densité de population et dans les endroits où les autres sources de production électrique sont absentes.

Le quatrième et dernier problème, et non le moindre, est celui de l'insertion territoriale des projets, et de son acceptation par la population locale. Durant les quelques années où le programme Eole 2005 a fonctionné l'absence d'information du public s'est révélée un défaut majeur pour les projets éoliens.

Les citoyens plaident pour une démocratie participative

Les problèmes évoqués précédemment ont fait l'objet d'une analyse par l'ADEME présentée en décembre 2000, au 3e Colloque National éolien tenu à Narbonne son évaluation du programme Eole 2005. Nous rapporterons ici ses conclusions principales concernant les problèmes techniques et l'analyse du mouvement anti-éolien depuis le début du fonctionnement du programme.

1. Les objectifs fixés par la directive européenne sur les énergies renouvelables correspondent pour la France, à 10 000 MW éoliens installés en 2010. Il apparaît clairement que les appels d'offres ne sont pas le bon moyen pour atteindre cet objectif. Les promoteurs éoliens, dans un contexte de concurrence, devaient présenter des projets proposant une électricité peu chère. Une course à la recherche des sites les plus ventés en France a donc eu lieu. Une politique de secret s'est instaurée et n'a pas manqué de réveiller la vigilance et la méfiance des riverains. Par la suite, l'Etat a voulu y remédier et favoriser l'exploitation des sites moins ventés. La nouvelle loi sur l'éolien (8 juin 2001) tend à pallier cet inconvénient du marché libéral à travers un tarif préférentiel pour les sites moins ventés.

2. Les conditions du raccordement au réseau des centrales éoliennes manquent de clarté. La distribution d'énergie électrique emprunte trois types de réseau électrique : celui de très haute tension THT (de 400 kV à 63 kV) géré depuis 1999 par le réseau de transport de l'électricité RTE ; celui de haute tension HT (inférieur à 63 kV) géré par EDF-GDF et celui de basse tension BT (240/400 V) lui aussi géré par EDF-GDF. Selon la capacité du parc éolien, les promoteurs contactent l'un ou l'autre organisme, et réservent leur place sur une liste d'attente de raccordement au réseau. Ces listes d'attentes ont, de fait, été tenues secrètes !

Bien souvent, un renforcement des lignes est nécessaire pour raccorder les parcs éoliens situés en fin de réseau, dans des zones auparavant dépourvue d'unités de production électrique. Une grande partie du financement de ce renforcement reste à la charge du promoteur.

3. Selon l'observation de l'ADEME, les installations des parcs éoliens doivent se faire dans le respect des territoires investis. La concertation avec la population locale est indispensable pour le bon fonctionnement des projets éoliens. Cependant, l'organisation

de celle-ci dépend de la bonne volonté des investisseurs et de leur savoir-faire dans le domaine. De leur côté, les administrations locales se sont chargées d'élaborer des schémas éoliens à des échelles plus ou moins étendues. Une uniformisation n'est venue qu'avec la circulaire de septembre 2003, qui fixe la région comme échelle de l'élaboration des schémas éoliens. Les schémas de région sont dans la plupart des cas tellement restrictifs que leur application n'ouvre pas beaucoup de possibilités aux projets des parcs éoliens. Une vraie politique d'aménagement du territoire ne verra le jour qu'en 2005 avec la mise en place des zones de développement de l'éolien (ZDE), dont les limites sont choisies par les collectivités locales (Loi n°2005-781 du 13 juillet 2005).

La dernière question et non la moindre est celle de la réaction des riverains face à l'arrivée des projets éoliens sur le territoire. La société civile s'est très rapidement organisée en structures associatives, la plupart du temps dans le dessein de protéger un site en particulier[20], et pour refuser des projets éoliens développés sans la moindre information auprès des riverains. Comme nous l'avons mentionné, les projets éoliens étaient entourés d'une aura de secret pour pouvoir obtenir en premier les sites les plus ventés de France. Ainsi les seules personnes au courant des projets localement étaient les maires, certains élus et les propriétaires des terrains d'installation des éoliennes, quand il ne s'agissait pas de terrains municipaux. La concertation faisait largement défaut dans les projets du programme Eole 2005. Et pourtant dans tous les manuels techniques édités par l'ADEME, destinés aux promoteurs de l'éolien, les recommandations étaient claires. Une concertation et une implication de la population locale, ainsi qu'une politique de communication ciblée sur les critères du développement durable, étaient prescrites, pour l'appropriation et l'acceptation des parcs éoliens par les riverains.

> *L'objectif de cette démarche [de concertation] est d'impliquer et d'associer la population locale et les riverains concernés en leur expliquant les enjeux en matière de développement économique local et de politique énergétique. Les aspects développement durable (lutte contre l'effet de serre, développement des zones rurales, diversification et décentralisation énergétique) doivent être abordés, tout en*

[20] Association de défense de l'environnement du Nord Lauragais, Bien vivre en Caux, ou encore Association pour la sauvegarde de l'identité des paysages et des terroirs du Minervois et des Corbières etc.

> *tenant compte des interrogations spécifiques locales et des suggestions éventuelles. (in* Synthèse du 3e Colloque National éolien, Narbonne 2000 : 13)

Il faut également souligner que les industriels et l'ADEME ne s'attendaient pas à une résistance aussi forte de la part des riverains lors de la mise en place des projets éoliens. Cette énergie avait bénéficié dans le contexte des années soixante-dix d'une image positive. Mais trente ans plus tard, cette aura était oubliée et même détrônée par l'image positive du nucléaire diffusée dans tous les médias français. A propos de cette réaction de refus de l'éolien, certains évoquent l'ambiguïté d'EDF. Un manque de sérieux de la part de l'Etat est aussi dénoncé, malgré l'implication du Premier ministre de l'époque Lionel JOSPIN, qui s'était engagé personnellement dans ce programme. Nous présentons ici son discours tenu le 29 mai 2000, lors du 2e colloque du Syndicat des Energies renouvelables intitulé : « *Energie et développement durable : la place des énergies renouvelables* » qui synthétise les principales objections faites à l'énergie éolienne. Les lignes d'une politique respectueuse des critères écologiques du développement durable y sont tracées. Les énergies renouvelables auraient dû y trouver leur place[21].

> *Il est aujourd'hui impératif d'inscrire pleinement notre démarche dans celle d'un développement durable de notre pays. L'avenir de nos sociétés repose sur cet équilibre entre protection de l'environnement et production. Or les énergies renouvelables allient justement les plus hautes technologies avec les éléments naturels. Certes, elles peuvent poser de nouveaux problèmes d'environnement, en particulier lorsque, dans un souci excessif de la productivité, les installations éoliennes occupent des sites remarquables – en pleine montagne et sur le littoral – et protégés. Il faut donc concilier utilisation des énergies naturelles et protection des sites.* (Allocution de Lionel JOSPIN, au colloque « Energie et développement durable : la place des énergies renouvelables », 29 mai 2000)

En France, le programme Eole 2005 est l'unique programme qui lance le développement de la filière de production industrielle d'énergie à partir du vent. Il est sans doute arrivé à un moment historique où la société française était particulièrement sensible aux questions d'industrialisation des territoires ruraux. Conscient du problème

[21] Dans la même allocution, Lionel JOSPIN a en même temps confirmé « l'attachement à l'énergie nucléaire » ce qui peut créer une certaine incompréhension des vraies intentions du gouvernement.

que rencontre cette colonisation industrielle de la campagne française, le Premier Ministre évoque des solutions qui concilieront le développement industriel des filières des énergies renouvelables et le respect de l'environnement. Il en appelle à la mobilisation du corps industriel pour convaincre les riverains de l'utilité de ces nouvelles technologies qui marient « la haute technologie avec les éléments naturels », et conclue avec le propos suivant :

> *Les fermes éoliennes peuvent modeler demain nos paysages sans les défigurer. C'est affaire de pédagogie et de démocratie : nous devrons ensemble convaincre. Vous [les professionnels de l'éolien] êtes sur le terrain parmi les principaux acteurs de cette œuvre collective. Le savoir-faire industriel et technologique que vous incarnez comptent parmi les richesses de notre pays. Le Gouvernement sera à vos côtés pour franchir cette nouvelle étape du développement des énergies renouvelables.* (Allocution de Lionel JOSPIN, au colloque « Energie et développement durable : la place des énergies renouvelables », 29 mai 2000)

Les projets éoliens sont portés par des entreprises privées, dont les bus sont purement mercantiles et loin des préoccupations écologiques, malgré leur affichage écologiste. Cette ambiguïté - des projets éoliens « écologiques » portés parfois par des sociétés multinationales - va persister longtemps. Ce n'est qu'avec l'implication directe des communautés locales dans leur conception que les projets éoliens deviennent plus cohérents aux yeux des opposants.

Les problèmes d'ordre écologique : impact sur le milieu naturel, sur l'avifaune et sur le paysage, sont attribués par les opposants au processus d'industrialisation de l'énergie éolienne en raison de l'augmentation de la capacité, de la taille et des nombres d'éoliennes. Le débat qui entoure l'éolien a été dès le début orienté vers le paysage. Les journalistes s'emparent facilement des préoccupations que les riverains évoquent sur leur cadre de vie. Les querelles de voisinage sont des sujets faciles à traiter. Ainsi ajoutent-ils souvent de l'huile sur le feu des querelles.

3. L'IMAGE DES ENERGIES RENOUVELABLES AU FIL DES ANS

Peu d'études ont été faites sur l'acceptabilité des énergies renouvelables avant les années 2000. Nous ne pouvons donc avoir accès à l'opinion publique concernant les énergies qu'à travers des sondages de l'Institut français sur l'environnement (IFEN) ou des écrits des spécialistes en énergétique. Après les premières expériences industrielles grandeur nature de la filière éolienne, à la fin des années 1990, des sondages et des recherches plus poussés ont été faits pour comprendre les blocages. Nous présenterons ici par ordre chronologique les changements de l'opinion française concernant les énergies renouvelables.

3.1. LE DEBUT DES ANNEES 1990 : UNE IMAGE NEGATIVE A DEPASSER

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, que l'énergie éolienne n'a intéressé que très rarement le gouvernement français (principalement dans les années 1940-1960). En effet même si elle a été présentée comme une énergie bon marché, facile à exploiter, elle a cependant été perçue comme non rentable à long terme car et incapable d'alimenter en énergie électrique tout le pays. L'énergie éolienne sera considérée pendant longtemps par l'imaginaire collectif en France comme l'énergie « des pays pauvres », et tout au plus comme une énergie capable de ne fournir que des sites très éloignés des centrales thermiques ou hydrauliques à l'instar des îles, et des sites montagneux.

L'intérêt accordé à l'énergie éolienne en France est si ténu que certains livres consacrés à l'énergie n'y font que très peu allusion. Prenons l'exemple d'un livre écrit par PERRODON en 1990 sur l'énergie mondiale issue du pétrole. Il souligne clairement la diminution considérable de cette dernière source dans le futur. Pourtant, dans ses prévisions, il n'envisage pas sérieusement l'exploitation des énergies nouvelles ; il préconise seulement une exploitation de plus en plus minutieuse des sites pétroliers non rentables à ce jour comme le Grand Nord, les sables bitumeux etc. La seule allusion aux énergies nouvelles se limite à souligner que dans le futur, le charbon et le nucléaire se partageront les rôles.

Contrairement à la tendance générale qui ramène tout à l'énergie nucléaire, au pétrole ou à l'hydraulique, l'ADEME essaie de promouvoir les énergies alternatives. Sa

direction *Prospective, programmation, évaluation* commande en septembre 1992, une étude au bureau d'étude Tramontana qui analyse les blocages dans le développement des énergies renouvelables et plus particulièrement les filières suivantes : l'énergie éolienne, la petite hydroélectricité et la cogénération à base de bois. Les principales gênes pointées sont le monopole d'EDF, mais aussi les incohérences dans la législation et la tarification pour les kWh de ces énergies. En octobre 1995, les résultats de ce travail sont présentés dans un document du conseil scientifique de l'ADEME et ses propositions pour « un développement plus harmonieux des diverses sources d'énergies » sont prises en compte dans la politique de l'agence. L'ADEME a trouvé les arguments pour promouvoir auprès du gouvernement la maturité économique et technique de ces nouvelles technologies et rappeler l'urgence à rattraper le retard par rapport aux autres pays européens. Nous pouvons lire dans ce document du conseil scientifique : « Il convient d'adopter une stratégie spécifique à ces secteurs pour lesquels les enjeux industriels sont importants » (ADEME, 1995, p.5). Le premier pas vers l'exploitation de l'éolien est de connaître la capacité des vents sur le territoire, mais aucune prospective dans ce sens n'a alors été faite.

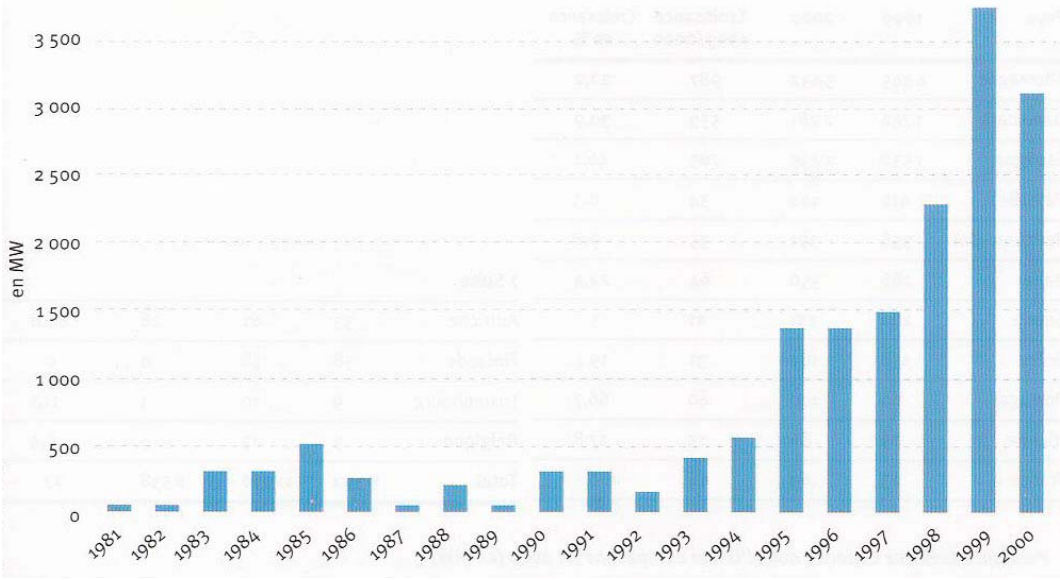

Figure n°6. Puissance éolienne installée annuellement dans le monde de 1981 à 2000 (en MW) (EurObserv'ER 2001, In *Système Solaire*, n° 141, février 2001)

Un an après la présentation de ces travaux de l'ADEME, un accord sera signé entre celle-ci et EDF (1996) pour la production décentralisée d'énergies renouvelables. De cet accord, résultera le programme national éolien Eole 2005. Dans les années 1990, les énergies renouvelables vont commencer à paraître petit à petit, aux yeux des politiques français, de plus en plus rentables et de moins en moins utopiques. En effet, à partir de

1993 la puissance éolienne installée dans le monde augmente à pas soutenu, comme nous pouvons le voir sur le graphique ci-dessous.

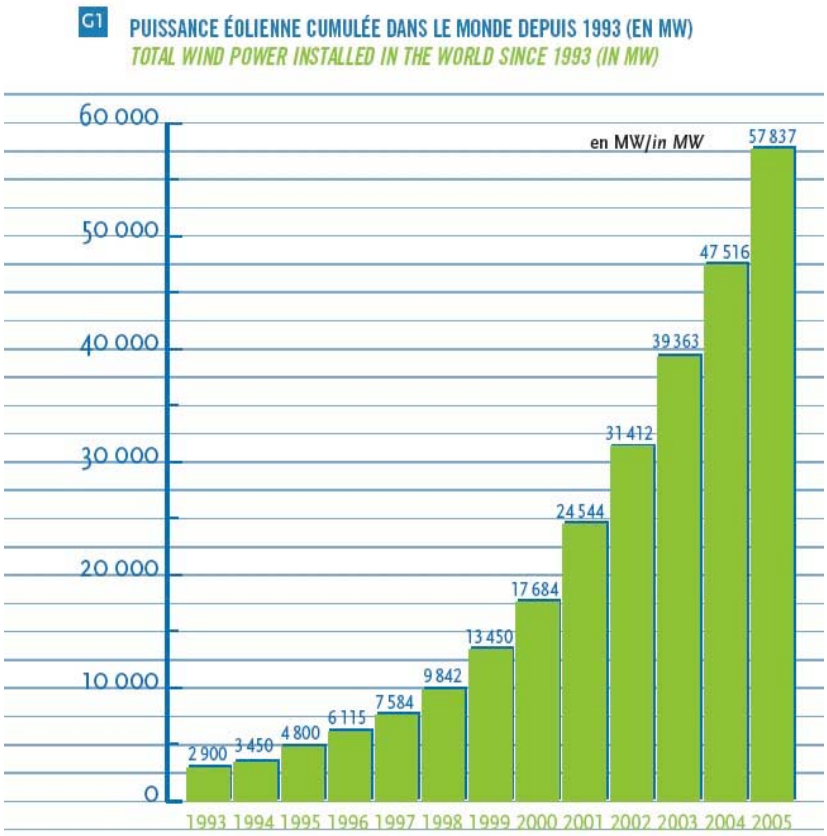

Figure n°7. Puissance éolienne dans le Monde de 1993 à 2005 (EurObserv'Er, 2006).

Dans sa publication sur *le Point sur l'énergie* (1993) le Professeur R. GICQUEL[22] promet « un bel avenir » aux énergies renouvelables, celles qui utilisent des ressources par nature inépuisables issues du rayonnement solaire, du magma terrestre, des bioconversions, des vents et des océans. Dans ce document, s'adressant aux ingénieurs de l'Ecole des Mines de Nantes, l'auteur s'exprime en faveur de la recherche sur ces énergies « prometteuses » de la manière suivante :

> *Le lancement de vastes programmes de recherche apparaît dès aujourd'hui comme une voie de passage obligée pour échapper à l'emprise du pétrole et assurer sans traumatismes sociaux, une transition vers les énergies renouvelables.* (GICQUEL, 1993 : 22)

[22] Il est aussi auteur de *Introduction aux problèmes énergétiques globaux*, Economica, Paris, 1992, 265 p.

L'information au sujet des énergies renouvelables fait cruellement défaut dans le système éducatif français. En effet, qu'il s'agisse de l'enseignement secondaire (général ou professionnel), des universités ou des grandes écoles, ces énergies ne sont pas présentes dans les programmes. L'ADEME s'est progressivement engagée dans une campagne de sensibilisation et de formation sur l'éolien, destinée principalement aux professionnels de l'énergie et aux élus. Elle soutient les initiatives des structures privées comme celle de Metrol, la plus connue dans la diffusion des connaissances dans ce domaine[23], ou encore l'association ASDER qui propose des formations. Pour la première fois, une formation d'un an exclusivement sur les énergies renouvelables débutera en 2006 en Ardèche dans le centre Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM) de Rhône-Alpes. Pour la recherche dans le domaine des énergies renouvelables, l'ADEME se tourne vers les universités et les autres instituts de recherche. Il n'y a pas de structure équivalente par exemple au CEA, dédié au nucléaire. Aujourd'hui les industriels du nucléaire se tournent petit à petit vers la recherche sur l'éolien et les autres énergies[24].

3.2. FIN DES ANNEES 1990 : UNE OPINION PUBLIQUE FAVORABLE AUX ENERGIES RENOUVELABLES

Dans les sondages et les études de l'Institut Français de l'environnement (IFEN) au milieu des années 1990, très peu de place, pour ne pas dire aucune, n'est laissée à la question des énergies renouvelables. Cependant les préoccupations des citoyens français concernant l'état de l'environnement sont considérables. Comme l'analyse DOBRE (1995), la plupart des sondages sur l'environnement présentent dans l'énoncé même des questions, une situation dramatique : épuisement des ressources naturelles, dépérissement des forêts, dégradation de la qualité de l'air, de l'eau, disparitions des espèces animales etc.

[23] Voir en annexe les brochures d'information sur la formation de l'ADEME sur l'éolien.
[24] Le groupe nucléaire AREVA publie un magazine publicitaire « Alternatives » consacré aux énergies nouvelles, parmi lesquelles on peut trouver l'EPR, nous a confirmé l'agent d'accueil d'AREVA au salon de la recherche (Paris, 8 juin 2006). Le filial d'AREVA, Jeumont Industrie, a produit une turbine de 750 kW qui est largement dépassé aujourd'hui.

Ainsi dans le Baromètre de l'opinion sur la perception des risques et la sécurité (IPSN, mai 1993, *in* DOBRE, 1995) les cinq problèmes environnementaux que les interviewés pointent comme les plus alarmants en 1993 sont : les déchets radioactifs (87 % des interviewés les déclarent extrêmement préoccupants), la destruction des forêts (86 %), la pollution de l'eau (85 %), les déchets chimiques (83 %) et les marées noires (79 %). Depuis l'accident du site nucléaire de Tchernobyl dans l'ex-URSS en 1986, la foi dans l'énergie nucléaire a été ébranlée, et la question préoccupante de l'avenir des déchets nucléaires ne laisse personne indifférent.

L'essor de l'éolien dans les pays européens a toutefois sensibilisé les citoyens français à cette énergie. Ainsi, ils commencent à entrevoir une autre possibilité technique fiable que la production nucléaire.

En 1997, l'image des énergies renouvelables est « une image environnementale » (*La sensibilité écologique des Français,* 2000). Plus de la moitié des Français choisissent les énergies renouvelables comme une priorité à développer en France. Elles sont aussi considérées par les deux tiers d'entre eux comme les moins nuisibles pour l'environnement.

En 1999 la publication de l'IFEN, *L'environnement en France,* illustre le début du chapitre *Energie* par des éoliennes, symbole du renouveau, des alternatives. L'objet de la publication est de présenter l'impact des différentes activités humaines sur l'environnement. Les énergies sont analysées à travers trois dimensions : durabilité des ressources naturelles, pollution des ressources liées à la production, au transport et à l'utilisation des énergies, et risques technologiques. En ce qui concerne l'éolien, dés 1999 (trois ans après le lancement du programme éolien en France), certaines nuisances ont été relevées. On rencontre ainsi le bruit, la gêne visuelle, la collision d'oiseaux et l'emprise au sol.

Trois ans plus tard, dans l'édition de 2002 (*L'Environnement en France*, IFEN, 2002) les énergies renouvelables sont analysées au même titre que le nucléaire, le charbon ou l'hydraulique. Pendant les trois années qui séparent ces deux éditions, plusieurs événements dans la politique européenne, mais aussi une discussion plus sérieuse concernant le choix de politique énergétique française ont eu lieu.

Nous constatons à travers cette analyse de dix ans de publications d'IFEN concernant l'énergie et l'environnement, que la société française s'est intéressée aux énergies renouvelables peu après leur entrée en scène politique. Les études par sondage ont

l'avantage de couvrir un large échantillon de population. Cependant le recueil d'opinion par des questions ciblées, à travers la formulation des questions et également leur présence ou absence du questionnaire peuvent induire en partie les réponses. Avant les années 2000 par exemple, les enquêtes spécifiques sur l'énergie ne concernaient que l'énergie nucléaire (ZELEM, 2002).

Si à la fin des années 1990 l'opinion publique commence à s'ouvrir aux énergies renouvelables, les spécialistes de l'énergie ne sont toujours pas convaincus. L'encyclopédie sur l'électricité de BASTARD, FARGUE et al. (2000) par exemple, ne mentionne que dans un bref chapitre les énergies renouvelables et les qualifie de marginales, d'énergies « douces ». Cependant dans ce chapitre, les auteurs, des ingénieurs des grandes écoles pour la plupart, reconnaissent que dans un futur proche, elles auront un rôle à jouer :

> *Quand les énergies fossiles seront épuisées ou quand la pollution ou la crainte de l'effet de serre en limiteront l'emploi, alors viendra le temps de l'électricité produite par les énergies renouvelables. Sachons nous y préparer…* (BASTARD, FARGUE et al, 2000 : 285)

Cette fin de siècle est marquée par l'échec du programme Eole 2005, qui n'a pas donné les résultats attendus. Cependant les spécialistes de l'ADEME continuent à soutenir l'idée que l'énergie éolienne est financièrement rentable et que sa production de manière industrielle est techniquement réalisable. Dans la Revue de l'Energie, n°505 (avril 1999) Bernard CHABOT, expert en énergies renouvelables de l'ADEME, plaide pour le développement de l'énergie éolienne en s'appuyant sur les expériences des pays européens en la matière et souligne la nécessité d'un plus grand soutien de l'Etat.

À partir de l'année 2002 des études sur les freins au développement des énergies renouvelables en France commencent à voir le jour. Sur le plan national, l'année 2001 est une année charnière dans la politique énergétique. L'expérience du premier programme sérieux du développement de l'éolien s'est soldée par un échec, et un réajustement dans la législation française concernant cette énergie a été fait. Un nouveau tarif avantageux a été adopté pour la production de cette énergie (arrêté du 8 juin 2001).

C'est le moment d'un premier bilan sur la pratique française dans le domaine. Une étude complète sur la question des contraintes sociologiques au développement des énergies renouvelable en France apparaît dans *Les cahiers de Global Chance*, n° 15 (février 2002). À la question : « Pourquoi, en France, l'usage des énergies renouvelables se développe si lentement, alors que des systèmes performants existent? » la sociologue M-C. ZELEM (2002) donne la réponse suivante :

> *Trois raisons principales à cela : des énergies renouvelables en panne d'image qui nécessitent un engagement fort pour des avantages relatifs ; la domination de la culture du "tout nucléaire/tout fossile" ; le tout s'expliquant par un mode de gouvernance du système socio-technique qui repose sur une culture centralisatrice contrôlée par les Grandes Ecoles.* (ZELEM, 2002 : 83)

Des trois contraintes au développement des énergies renouvelables : déficit d'image, domination des autres énergies et autoritarisme centralisateur, nous discuterons tout d'abord le premier. Selon cette étude qui se base sur différents sondages[25], les Français se sentent très peu concernés par la question de l'énergie en général, et déclarent être mal informés sur ces questions. Le monopole d'EDF et du couple nucléaire-hydraulique semble un acquis immuable. Notre recherche sur le terrain confirme ce manque d'intérêt ou plutôt de positionnement sur la question de l'énergie par le citoyen ordinaire ; la question de l'énergie est une prérogative de l'Etat. À partir de l'année 2000, les élus sont de plus en plus sollicités à se positionner par rapport aux nouveaux modes de productions énergétiques ; ce qui est un exercice tout nouveau pour eux.

Le statut novateur des énergies renouvelables ne facilite pas la diffusion des savoir-faire dans le domaine. Ces énergies doivent faire leurs preuves. Même si elles sont connues depuis des décennies (l'utilisation du vent, du soleil ou du bois ne sont pas des utilisations récentes) leur caractère moderne leur confère une image improbable qui, comme le souligne la sociologue ZELEM (2002), incite à l'abstention. Dans la partie de notre thèse consacrée à la réaction de riverains face à l'arrivée de la technologie éolienne dans la campagne française, nous approfondirons l'analyse de cette image paradoxale. Du fait de sa visibilité, l'éolien ne laisse en effet personne indifférent. Une autre image paradoxale incite à l'abstention, celle d'énergie « verte » : de fait, les

[25] Jusqu'à l'année 2002 avec le premier sondage de l'ADEME fait sur l'énergie éolienne, les sondages, concernant l'opinion des Français sur des questions de l'environnement ou de la politique de l'Etat ne concernaient que très rarement la question de l'énergie, si ce n'est l'énergie nucléaire.

arguments écologiques en faveur de la technologie éolienne sont en partie discrédités par l'image des grands groupes financiers et d'industriels qui mettent en place cette technologie. En outre, les notions d'environnement et de développement durable étant polysémiques (THEYS, 1993), il est très difficile d'obtenir un consensus sur la valeur « écologique » de l'énergie éolienne et plus précisément des éoliennes[26]. Pour schématiser à l'extrême, deux points de vue écologiques se confrontent à ce sujet : l'un met en avant les avantages pour les générations futures à vivre dans une atmosphère moins chargée en CO_2 (charge invisible, évitée par la production électrique éolienne) dans un monde plus vivable, tandis que l'autre parle de menace sur les paysages « naturels », et de l'invasion immédiate des nouveaux objets qui se distinguent à des kilomètres[27].

3.3. LES ANNEES 2000 : UNE OPINION TRES FAVORABLE A L'EOLIEN

Les premiers sondages nationaux sur l'opinion des Français concernant l'énergie éolienne ont été commandés par l'ADEME en 2002 et 2003. Ils ont été réalisés par le bureau DEMOSCOPIE, et par SYNOVATE[28]. L'opinion générale se révèle très positive. Déjà en 2002, la notoriété de l'énergie éolienne est grande, et 84 % des répondants déclarent en avoir entendu parler. Cette énergie est spontanément perçue comme propre et sans déchets pour 55 % des interviewés ; pour 33 % elle est naturelle et écologique, c'est-à-dire qu'elle préserve l'environnement ; elle est économique pour 51%, et perçue comme une bonne solution de substitution par rapport aux autres énergies pour 27%.

Les bureaux d'études chargés des sondages ont effectué, en plus de l'échantillon national, des sous-échantillons de 300 personnes des communes limitrophes des sites éoliens dans l'Aude et le Finistère.
Le parallèle fait entre les résultats au niveau national ou régional apporte quelques précisions intéressantes. Le sondage de 2002 révèle une image très positive de l'éolien

[26] Les opposants de l'éolien font souvent une distinction entre l'énergie éolienne en général et les objets – les éoliennes en particulier.
[27] Nous allons comparer aussi nos résultats avec la classification faite par LAUMONIER et FLORI (2000) qui schématiquement distinguent des ruraux « pour » et des naturalistes « contre » les éoliennes.
[28] D'autres sondages ont été faits par la suite pour le compte des promoteurs éoliens (Sofres pour SIIF en 2003, ou Sofres pour Eole-Res en 2004).

dans l'ensemble de la France. L'échantillon réalisé dans l'Aude démontre une perception globale de l'éolien encore « plus positive que la moyenne ». Paradoxalement pourtant, 62% de répondants de l'Aude mettent en avant au moins un argument contre l'éolien. Ces 62% de critiques sont-ils dûs au fait de la présence importante des éoliennes dans l'Aude, au degré supérieur de connaissance des habitants ? On pourrait alors en conclure que le souci des détails qui pousse à des critiques mineurs n'exclut pas l'assentiment global vis-à-vis des éoliennes. Notre analyse se confirme dans le tableau ci-dessous (tableau n°1), où nous pouvons voir les réponses données à la question suivante : *Selon vous, quels sont les avantages que procure l'énergie éolienne ?* Sur la question de la rentabilité économique, les avis des habitants du département de l'Aude sont plus sceptiques, cependant ils sont plus nombreux à trouver des points positifs aux éoliennes. L'étude conclut pourtant que la proximité des éoliennes, et l'augmentation du degré de connaissances sur cette énergie influence positivement l'opinion publique.

Tableau n°1. Réponses à la question : *Selon vous, quels sont les avantages que procure l'énergie éolienne*? (Sondage Démoscopie – ADEME, 2002)

Réponse	Echantillon national %	Suréchantillon Aude %
Propre, sans déchets	55	59
Economique, peu coûteuse	51	36
Environnement naturel, écologique	33	27
En replacement d'autres énergies ou pour diversifier	27	22
Pas de nuisances	4	2
Sans danger	2	1
Avantages liés à l'économie française	2	0
Énergie renouvelable, épuisement des autres sources d'énergie	1	0
Autres positifs	9	19
Décore le paysage (embellit)	4	9
Aucun avantage	2	4
(nsp)	7	4

Le deuxième sondage consacré à la perception de l'énergie éolienne en France, confié par l'ADEME à Synovat (janvier 2003) note que l'éolien « continue de bénéficier d'un capital de sympathie important de la part des Français, majoritairement favorables à l'implantation des parcs éoliens ». Les personnes enquêtées sont à 92 % favorables au caractère écologique et économique des éoliennes et les riverains de sites éoliens dans

l'Aude et dans le Finistère, sont favorables à l'implantation de parcs éoliens dans leur environnement proche (80% dans l'Aude et 82% dans le Finistère).

L'ADEME insiste sur le fait que « les efforts en faveur d'une information rigoureuse, précise et compréhensible doivent se poursuivre pour accompagner un développement accepté du parc français ».

En 2004, un autre sondage est réalisé par Louis HARRIS, pour le compte de l'ADEME, sur le niveau de connaissance et d'acceptabilité des énergies renouvelables en général.

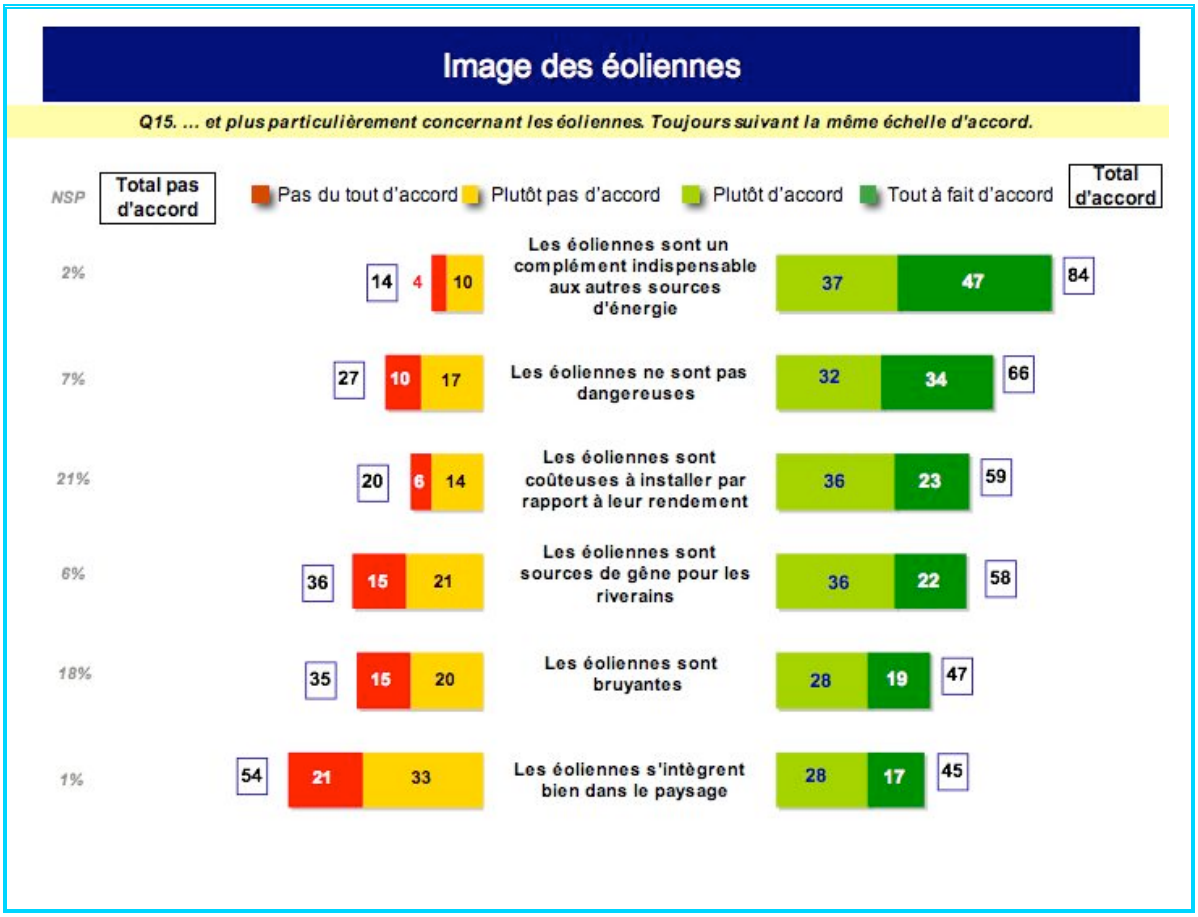

Figure n°8. Réponses aux questions concernant l'image des éoliennes d'après le sondage « Les Français et les énergies renouvelables », ADEME – Louis HARRIS, 2004.

L'énergie éolienne est pour plus de 90 % des personnes interviewées « énergie la plus respectueuse de l'environnement » et « la moins polluante ». Parmi les énergies renouvelables, l'énergie solaire l'emporte devant l'hydraulique et l'éolien. Concernant l'éolien, le sondage détaille avec précision l'image que les Français se font d'elle. En premier lieu, c'est une énergie à développer car elle n'est pas dangereuse. Cependant les éoliennes sont vues comme une source de gêne visuelle pour les riverains (58 %) ou encore bruyantes (47 %). La question du paysage revient donc continuellement. Parmi

les nuisances citées spontanément la réponse suivante est très fréquente : « c'est inesthétique ». Très peu déclarent ne pas avoir assez d'information.

Questionnés sur leurs préférences, les Français imaginent l'installation des éoliennes en bordure de mer, en haut d'une colline, dans un champ à la campagne ou à proximité des autoroutes dans des proportions à peu près égales. Seulement 23 % ont répondu que leur place est dans une zone ou un port industriel ; et 21% à la montagne. Pour ce qui est de la présence des éoliennes dans des régions d'habitation, les réponses sont largement favorables. 62 % répondent positivement sur leur présence à moins d'un kilomètre de l'habitation.

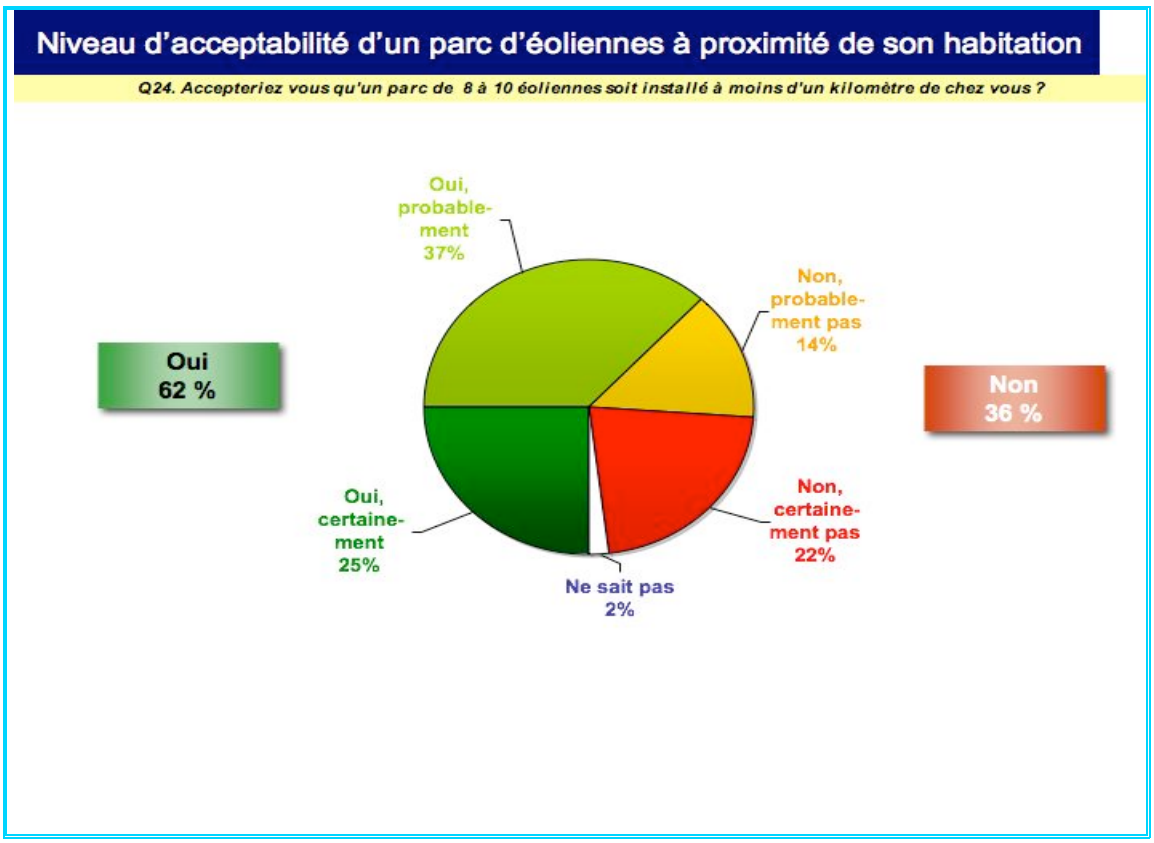

Figure n°9. Réponses au sondage concernant la présence des éoliennes à moins d'un kilomètre de lieu d'habitation, d'après le sondage « Les Français et les énergies renouvelables », ADEME – Louis HARRIS, 2004.

On peu conclure qu'aujourd'hui les Français se sont appropriés les éoliennes dont ils connaissent les exigences techniques (nécessité d'un vent soutenue, et installation en hauteur). Elles ne sont plus qualifiées exclusivement comme des objets industriels dont la place serait dans les zones industrielles. Leur présence est tolérée dans des endroits urbanisés (bordure de mer, collines, champs, autoroute). Le sondage commandé par l'ADEME en 2004, grâce aux sous-échantillons réalisés montre que les habitants ont

une tendance à percevoir les éoliennes dans leur environnement connu. On note cependant, que les parcs éoliens dans le milieu montagnard, qui dans l'esprit collectif reste le plus « naturel », sont moins tolérés. Globalement l'image des énergies renouvelables est très positive, avec une préférence à l'énergie solaire. Mais l'énergie éolienne a, elle aussi, une image très positive auprès des Français.

* * *

En s'intégrant dans le système économique existant, la production éolienne accepte les règles régissant les industries. Les promoteurs doivent s'adapter aux exigences du marché. Ceci se traduit par l'augmentation de la capacité des éoliennes et de leur taille. L'augmentation du nombre d'éoliennes concentrées sur un site constitue une solution que les promoteurs de l'éolien appliquent pour diminuer leur coût d'investissement. Pour ceux qui soutiennent la production de l'éolien en tant que symbole d'une production alternative, plus respectueuse de l'environnement, mais aussi plus « humaine », cette logique du marché pose problème. Tout le développement de la filière va se confronter à ce déchirement entre les valeurs écologistes que l'énergie éolienne symbolise depuis les années 1970, et les valeurs de la société actuelle qui, malgré son engagement à suivre les voies du « développement durable » sont loin d'être altruistes.

La présence des éoliennes est donc aujourd'hui en France source de conflit. Leur légitimité est remise en cause par une partie de la population. Le système énergétique français actuel est très performant et répond aux besoins énergétiques de la France, même s'il est critiqué par le mouvement écologiste à cause de son monopole nucléaire. L'avancée de la technologie a depuis toujours alarmé la société française : grands barrages hydrauliques, tracés de TGV, développement du nucléaire, modification du génome végétal ou animal. Autant de découvertes technologiques face auxquelles la société civile essaye de mettre en place des garde-fous. La création des forums de discussions hybrides entre les scientifiques, les profanes, les politiques (CALLON, LASCOUMES, et al., 2001) est un pas en avant vers le dialogue autour de la technologie de plus en plus présente dans la vie quotidienne. Des associations se sont créées dans ce dessein, le groupe Diogène, ou le groupement des scientifiques pour l'information sur

l'énergie nucléaire dans les années 1970, ou encore de nos jours la Fondation Sciences Citoyennes qui se mobilisent contre le risque technologique. Si les inventions technologiques peuvent naître d'idées désintéressées, les politiques ont des objectifs plus pragmatiques, et sont souvent pieds et poings liés face à l'industrie. Les techniciens et les scientifiques ont aussi leurs faiblesses et leurs ambitions. HERIARD (1994) compare les techniciens à des enfants devant des jouets qui explorent les limites et les possibilités de ces objets en allant toujours de plus en plus loin dans ses propres capacités et de celles des objets.

La problématique des éoliennes industrielles vient s'inscrire aujourd'hui dans une litanie de transformations que de nombreux acteurs de la société civile redoutent. Le manuel de la « résistance citoyenne » contre les nuisances industrielles (HUSSENET, 2002) mets les parcs éoliens au même niveau que les aéroports, les antennes relais, les autoroutes, d'enfouissement de déchets, les lignes à haute tension etc.

Pour influencer le cours de l'histoire, les professionnels de la filière éolienne, comme ceux des autres filières des énergies renouvelables, vont mener de vrais parcours du combattant, que ce soit au niveau législatif ou administratif ou pour combattre les idées reçues. L'intérêt pour les énergies renouvelables et plus concrètement l'arrivée de l'éolien sur la scène française a le mérite d'ouvrir le débat sur l'énergie à d'autres opinions que celle des technocrates et industriels de grandes firmes énergétiques. Petit à petit le domaine se démocratise. Désormais les spécialistes de l'éolien, jusque-là considérés comme des marginaux, rentrent sur la scène publique. Les associatifs militants pour le développement des énergies renouvelables se créent une autre légitimité, les riverains donnent leur opinion sur le paysage, sur l'énergie, et leur cadre de vie, les élus choissent le mode de développement économique qui convient à leur territoire.

CHAPITRE III. DU SECRET D'ETAT AU DEBAT NATIONAL

Le domaine de l'énergie auparavant réservé strictement à une élite scientifique et industrielle tend à s'ouvrir aux débats depuis les années 1990. Nous présenterons ici les résultats issus de deux débats publics sur l'énergie tenus à la demande du gouvernement français. L'un fut organisé en 1994 par Jean Pierre SOUVIRON (Président du Conseil d'Administration de l'Ecole des Mines de Paris - EMP) et le deuxième, en 2003, par Jean BESSON (Sénateur de la Drôme). Les deux ont eu pour rôle de réunir les préoccupations des citoyens et les transmettre aux pouvoirs publics, afin que des mesures nécessaires pour l'amélioration de la politique énergétique de France soient prises.

1. LE DEBAT NATIONAL SUR L'ENERGIE ET L'ENVIRONNEMENT EN 1994

Nous avons vu que depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la politique nationale énergétique française a été orientée, de façon volontariste, vers une production de l'électricité à base d'hydroélectricité et de nucléaire, ceci sans laisser beaucoup de place aux autres moyens de production. Jusque dans les années 1990, les discussions qui ont servi au gouvernement français à mettre en œuvre cette politique énergétique se sont produites essentiellement dans le cercle fermé de spécialistes. Depuis les revendications du mouvement écologiste des années 1970-1990 des rapports ministériels appellent l'Etat à donner plus de place aux énergies renouvelables. Ainsi les rapports BOUCHARDEAU (1989), BRANA (1992) et BROSSE (1993) recommandent le développement des alternatives au nucléaire. En 1993, année importante pour les énergies renouvelables en France, un document sur l'orientation de la politique énergétique du Ministère de l'Industrie affirme la volonté de l'Etat « *de donner toutes leurs chances à toutes les énergies* » (GONZALEZ et RYTIER, 1996). Parallèlement à cette demande de diversification, une question essentielle est la transparence de la prise de décision dans le domaine de l'énergie. Durant la dernière décennie du XX^{e} siècle, la démarche vers plus de transparence s'impose petit à petit à la France, non sans l'aide de l'Union Européenne qui demande une ouverture à la concurrence du marché énergétique français.

1.1. LES OBJECTIFS DU DEBAT MENE PAR J-P SOUVIRON

À la demande des ministères de l'Environnement, de l'Industrie et de la Recherche, l'ingénieur de l'Ecoles des Mines Jean-Pierre SOUVIRON est désigné en 1994, pour organiser et mener à bien le débat national « Energie et Environnement ». Premier débat de ce genre en France, tant attendu par les écologistes, son objectif officiel était de :

> *Affermir le consensus national sur l'équilibre entre les préoccupations économiques et écologiques qui inspirent la politique de l'énergie, en développant une double action : informer largement la population et les élus locaux de la situation et des enjeux de l'énergie en France, notamment dans ses volets écologique et scientifique, et rassembler les interrogations, les recommandations ou les attentes formulées par le public sur les actions de l'Etat et des collectivités territoriales en la matière*. (D'après la lettre de mission, citée in GONZALEZ et RYTIER, 1996 : 15)

À partir de cette définition des objectifs, nous pouvons faire quelques remarques. Tout d'abord le secteur de l'énergie est un secteur pour lequel prime le facteur économique. Même si cela n'est pas souligné dans ces objectifs, il est clair que le système productif national entier en dépend. C'est ainsi que la Ministre Britannique de l'Energie et de la Concurrence en Europe, Helen LIDDELL, résume la place de l'énergie dans nos sociétés occidentales :

> *La politique énergétique, élément majeur de la qualité de vie de nos entreprises et de nos familles, est la pierre angulaire de la politique économique*. (Deuxième rencontre parlementaire sur l'Energie, 1999 : 132)

Sous l'impulsion d'une demande accrue de la part de l'opinion publique la préoccupation écologique est venue récemment s'ajouter à la question de rentabilité économique du secteur énergétique. Parler des préoccupations écologiques dans ce domaine, c'est parler des énergies renouvelables, mais aussi, depuis les préoccupations liées à l'effet de serre, c'est parler du nucléaire en tant que solution possible.

Le deuxième facteur important est la nécessité d'informer la population et les élus locaux des enjeux des énergies en France. Jusqu'alors, la politique énergétique a été décidée à un haut niveau dans le cercle fermé de spécialistes et de gros industriels. Les enjeux autour de l'électricité et des énergies étant de la compétence de l'Etat, les

collectivités locales avaient rarement l'occasion de définir elles-mêmes leur préférence pour l'utilisation de telle ou telle énergie. C'est ainsi que le chauffage électrique est très répandu dans le milieu rural, où d'autres solutions auraient pu fournir le même confort. L'effort de faire participer les élus locaux et les administrations locales, ne serait-ce qu'à travers une information sur les enjeux énergétiques, est un premier pas vers la concertation. Avec le développement envisagé des énergies renouvelables, qui utilisent des ressources décentralisées, les élus locaux auront leur mot à dire dans l'aménagement de leurs territoires. Pourtant l'information et le recueil des recommandations et des attentes tant des élus que du public, sont deux processus qui devraient être dissociés pour laisser plus de temps au public pour former son opinion attentes à la lumière de l'information obtenue.

1.2. NOUVELLES ENERGIES ET NOUVEAUX CONFLITS ENVIRONNEMENTAUX

Le débat s'est déroulé en deux phases. Tout d'abord de mai à octobre 1994 il y a eu vingt débats régionaux sur le thème général Energie et Environnement. Par la suite du 13 septembre au 14 octobre 1994 six colloques thématiques se sont déroulés dans différentes villes. Les thèmes abordés dans les différentes villes étaient : la sécurité et les nuisances dans les transports d'énergie (Toulouse) ; énergies renouvelables (Metz) ; collectivités publiques, acteurs de l'énergie (Marseille) ; maîtrise de l'énergie et pollution globale (Lyon) ; grands équipements énergétiques, cycle du combustible et procédures de décision (Caen) ; métropoles, énergie et environnement (Paris).

Aux participants du débat a été distribué un document de synthèse contenant des précisions essentielles sur les aspects économiques et environnementaux des énergies renouvelables. Les remarques et les attentes de la population en matière de politique énergétique ont été nombreuses, ce qui montre un niveau de connaissance déjà antérieur à cette diffusion d'information de la part du gouvernement. Le milieu écologiste et les spécialistes des énergies renouvelables n'attendaient que cette opportunité pour s'exprimer.

En ce qui concerne l'aspect économique, le document soulignait la faible compétitivité des énergies renouvelables, en comparaison avec le prix fixé de l'électricité nucléaire. Leur rentabilité future est cependant susceptible de s'améliorer avec le progrès accompli

de la recherche dans ce domaine. Le rapporteur SOUVIRON note que la place des préoccupations écologiques est de plus en plus légitime et s'inscrit dans un cadre plus global que les limites de la France.

> *Les problèmes énergétiques ne répondent plus aujourd'hui, aux yeux du public, à une logique seulement économique. (…) Une politique énergétique soucieuse de l'environnement ne peut plus désormais se définir sans référence à la situation générale, européenne et mondiale. Risques et pollutions ne se limitent pas à notre territoire, et concerneront d'ailleurs aussi les générations qui nous suivront.* (SOUVIRON, Rapport de synthèse, 1994 : 5)

Les énergies renouvelables ont donc été présentées comme vertueuses par rapport aux émissions polluantes dans l'air et le changement du climat. Cependant, elles produisent un certain nombre d'impacts négatifs : pour l'hydraulique – une atteinte à l'écologie des sites ; pour l'éolien – le bruit et l'impact paysager. Le paysage peut aussi être fragilisé par les installations solaires… Dès son apparition dans le débat énergétique français, l'éolien sera menacé par l'impact visuel qu'il va produire, avant même que le programme Eole 2005 ne soit mis en route, avant même la contestation autour de l'éolien industriel. Cependant le rapporteur préconise une vraie recherche sur les questions de nuisances qu'elles soient atmosphériques, sonores ou visuelles, des différents moyens de production énergétiques.

Lors de l'ouverture du colloque de Metz, le 19 septembre 1994, le Ministre de l'industrie M. LONGUET a posé un certain nombre de questions auxquelles le débat devait essayer de répondre. L'une d'elles, très importante et précise concerne l'engagement économique et politique de l'Etat à travers EDF :

> *Quel rôle pour EDF? En particulier, EDF doit-elle acheter plus cher les ressources d'électricité renouvelable que les autres, ou cette incitation est-elle plutôt du ressort de la puissance publique qui agirait par exemple dans le cadre de la fiscalité ou par les subventions? (in* GONZALEZ et REYTIER, 1995 : 16*)*

Par la suite le Ministre déplace l'attention de la responsabilité d'EDF vers les énergies renouvelables et leur faiblesse en soulevant une question beaucoup plus large : *Comment régler les conflits entre les énergies renouvelables et l'environnement*? La première question demandait une réponse primordiale pour le développement des énergies renouvelables, et s'adressait aux économistes et politiques. La deuxième

question, ainsi posée, concerne un large cercle de spécialistes en environnement. Les capacités de nouvelles installations hydrauliques, la première ressource renouvelable exploitée en France, sont presque épuisées. De ce fait, la question concerne surtout les autres sources d'énergies renouvelables et plus particulièrement l'éolien en tant que technologie la plus avancée. Au lieu de rester neutre le ministre de l'industrie, à travers cette question, affirme qu'il y a conflit entre ces énergies et l'environnement. Dans le même esprit le Ministre de l'environnement, M. BARNIER, signale d'emblée que, de par leurs imperfections, les énergies renouvelables ne seront pas le centre de la politique énergétique française mais seulement un moyen de diversification et décentralisation :

> *Même si les énergies renouvelables ont un rôle important à jouer dans une meilleure prise en compte de l'environnement au sein de notre dispositif énergétique, certaines peuvent présenter quelques inconvénients pour l'environnement. (…) Il ne s'agit pas non plus de penser en faire à court terme le pivot de notre politique énergétique mais plutôt de leur permettre d'occuper une place plus significative de notre panorama énergétique et de donner à ce dispositif une plus grande diversité, plus de flexibilité mais aussi plus de décentralisation. (in* GONZALEZ et REYTIER, 1995 : 16*)*

Malgré le fait que les énergies renouvelables soient considérées par de nombreux acteurs comme le moyen technique le plus efficace pour répondre à la préoccupation du changement climatique, leur légitimité écologique est ébranlée par la position de plusieurs ministres du gouvernement.

1.3. LE CHOIX ENERGETIQUE, UNE QUESTION COMPLEXE

Après avoir discuté des exigences environnementales adressées à la filière éolienne, nous nous attarderons sur les propositions issues du rapport SOUVIRON concernant les énergies renouvelables en particulier, et le secteur des énergies en général. Ces propositions sont au nombre de quatre.

1/ Augmentation du savoir sur la question de l'énergie et environnement. Le rapporteur détaille la complexité des choix énergétiques.

En connaissant l'état actuel fragile de notre environnement, il incite les décideurs à plus de prudence dans leurs choix futurs. Des audits environnementaux et des études comparatives pour chaque mode de production ont été demandés. Il note l'importance de l'analyse du comportement des usagers et la nécessité d'une formation et d'une information plus précise pour les citoyens.

2/ Plus de transparence et plus de démocratie dans les processus de décision.

Devant la complexité technique des problèmes énergétiques, et pour qu'il y ait un véritable débat, le rapporteur recommande l'élaboration d'un groupe d'experts en énergie, indépendants, pluralistes et autonomes. Le fait de confondre la fonction de régulateur et celle d'opérateur dans le cas d'EDF a été critiqué par les intervenants aux colloques. Le débat a réussi son objectif qui était :

> *De permettre une véritable confrontation des analyses et des propositions dépassant le cercle restreint des experts et des institutions*. (SOUVIRON, Rapport de synthèse, 1994 : 1)

Il n'est pas inutile de répéter que ce débat ouvert à tous spécialistes des énergies renouvelables, a permis d'entendre les arguments des autres spécialistes de l'énergie, et pas seulement des technocrates du nucléaire. Comme l'a précisé le rapporteur, la question énergétique est très complexe et la seule expertise du producteur ne doit pas suffire pour élaborer la politique de l'Etat.

> *La complexité technique des questions énergétiques exclut qu'un débat de fond puisse s'organiser sur la base d'une seule expertise, celle des opérateurs. Il appartient donc en premier lieu à l'Etat de développer ses propres pôles de compétence en vue de pouvoir disposer d'éléments d'expertise d'origines variées et, partant, d'une capacité de décision autonome*. (SOUVIRON, Rapport de synthèse, 1994 : 6)

C'est ce que souligne également le Secrétaire du Comité de Liaison pour les Energies renouvelables (CLER), association qui regroupe les professionnels du domaine des énergies renouvelables, dans le magazine Combat Nature :

> *Je pense que c'est la grande découverte de nos « super-technocrates » de l'énergie (administration et grandes entreprises) ils ont bien été obligés d'admettre qu'ils n'ont pas le monopole de l'expertise et que les opposants au « tout-nucléaire, tout électrique » ont des arguments qui tiennent débout*. (SAVATIER, 1995 : 38)

3/ Donner plus de cohérence dans les choix en matière de politique énergétique avec une réorganisation des dépenses publiques de recherche et développement.
Ceci permettra le développement des énergies renouvelables dont l'avancée technologique dépend des moyens financiers mis à leur disposition.
4/ Ouverture internationale du domaine de l'énergie en respect des engagements pris par la France à la conférence de Rio.
Les objectifs du développement durable et la politique de collaboration internationale devront prendre une place importante dans la politique du développement du pays.

Par la suite, le rapporteur fait une analyse de chacun des secteurs énergétiques.
Chauffage : la subvention du chauffage électrique est à proscrire. *L'industrie,* et surtout celle des énergies renouvelables, a besoin d'un accompagnement pour se développer. *L'électricité* : la production décentralisée doit être encouragée car plus rentable, plus souple et avec un impact moindre sur l'environnement. L'utilisation des énergies renouvelables sur le plan de la *maîtrise de l'énergie* et notamment dans les bâtiments est à développer. *La recherche et le développement* dans le domaine des énergies renouvelables permettront à la France de prendre place dans un marché mondial à venir, en pleine croissance, et d'assurer un rendement à court terme très important. Les énergies renouvelables sont qualifiées d'écologique, leur importance économique, avec la perspective d'un marché mondial en croissance, étant également mise en avant.
Le domaine de l'électricité, comme le souligne le rapporteur, est un domaine où de multiples solutions existent. Ainsi dans un contexte d'insécurité et d'incertitude, il est préférable d'avoir une politique pluraliste et facilement adaptable aux nouvelles exigences du futur, ce que ne peut pas offrir la politique du « tout nucléaire ». Utiliser les différentes ressources naturelles pour produire de l'électricité est une solution intelligente.

> *La définition de stratégies en avenir incertain doit ainsi privilégier la possibilité d'une réelle souplesse d'adaptation des options énergétiques ; on peut noter à ce titre l'avantage offert par l'électricité dont l'une des caractéristiques principales, en dépit de la difficulté de son stockage, réside dans les innombrables manières dont on peut la produire soleil, rivières et océans, vents, forêts, piles à combustible, pétrole, gaz, charbon, déchets de toutes natures, fission et peut-être plus tard fusion nucléaires, tout concourt à sa production.* (SOUVIRON, Rapport de synthèse, 1994 : 5)

Le rapport préconise la levée d'un certain nombre de blocages pour atteindre les objectifs fixés et pour réussir une diversification de la politique énergétique française. Le plus important est le bas prix de achat de l'électricité produite par les énergies renouvelables. L'usage de la péréquation tarifaire de l'électricité[29], et surtout, l'usage de l'électricité pour le chauffage en zones rurales leur est préjudiciable. Le principe même de la péréquation et la notion de service public participent à la bonne image de l'entreprise EDF et à sa politique, auxquelles les Français sont attachés. Le bas prix de l'énergie en France ne donne pas leur chance aux autres solutions énergétiques comme les réseaux de chaleur, le bois-énergie ou l'architecture bioclimatique, mais participe à l'écoulement de la production nucléaire.

Un autre point de blocage constaté est la situation singulière française, où la distribution de l'électricité ne dépend que d'un seul opérateur. EDF est, par définition, contrôlée par l'Etat, cependant, le rapport a prouvé que l'expertise était jusqu'à présent un domaine réservé à EDF. La constatation qui en résulte est la suivante : le développement des énergies renouvelables est entre les mains d'EDF. Le rapport SOUVIRON explique que le relatif désengagement des pouvoirs publics du domaine énergétique est dû au fait que les problèmes énergétiques sont de plus en plus techniques et que les députés et les membres du gouvernement sont de plus en plus perdus. Le rapporteur montre clairement que la question de l'énergie renouvelable en France est dépendante de l'Etat, de sa capacité et de sa volonté de s'opposer aux lobbies industriels.

> *Si l'Etat n'agit pas c'est parce qu'il y a des lobbies très puissants comme celui des constructeurs automobiles qui sont « subventionnés » ce qui est inimaginable! Il faut introduire des taxes là où il y a des lobbies puissants, il faut une politique d'où un Etat fort, or, actuellement, l'Etat a peur.* (Interview avec Jean-Pierre SOUVIRON, in GONZALEZ et REYTIER, 1996)

Le rapport a été très bien accepté par tous les participants que ce soient les ONG, EDF, ou l'ADEME, chacun ayant retrouvé ses positions et ses revendications présentées avec justesse. Ce rapport fait un état de lieu très détaillé de la situation énergétique en France. Et le plus important, un dialogue, auparavant inexistant s'est instauré entre les protagonistes pro et anti-nucléaires.

---

[29] *Le principe de service public repose sur un principe d'égalité qui conduit à réglementer les prix de l'électricité et à les soumettre à une péréquation nationale, en veillant à l'absence de discrimination entre catégories d'usagers et entre usages de l'électricité.le territoire national entier bénéficie du même tarif pour le kWh que ce soit en ville ou à la campagne* (Loi n° 2000-108 du 10 février 2000).

Objectifs de la France en matière d'électricité « renouvelable » en 2010
(Source DGEMP)

Energies « nouvelles » renouvelables	Objectif	Contribution	Remarque
Objectif global	**45TWh**		
Eolien		20-30 tWh (hypothèse : 10 000 MW installés) **10-15 TWh** (hypothèse : 5000 MW installés)	- puissance éolienne installée en France au 31/12/2000 : 76 MW - objectif du rapport de M. Yves Cochet : 10000 MW - durée de fonctionnement : 2000h/an dans certains cas peu nombreux
Petite hydraulique		5 TWh (1000 MW installés)	- durée de fonctionnement : 5000h/an
Biomasse		**10-20 TWh**	- production d'électricité avec biomasse (bois essentiellement, déchets ménagers)
Géothermie et autres		1 TWh	
Total		**25-40 TWh**	

Les échelles de grandeur :

Kilo (k) = 10^3 — 1kWh = 1000Wh
Méga (M) = 10^6 — 1 Mégawattheure (MWh) = 1000 kWh
Giga (G) = 10^9 — 1 Gigawattheure (GWh) = 1000 000 kWh
Tera (T) = 10^{12} — 1 Térawattheure (TWh) = 1000 GWh

Production de l'énergie en France pour l'année 2000
(Source DGEMP)

Total : 540 TWh
415 Twh- nucléaire,
73 Twh – grande hydraulique,
52 TWh – le thermique classique

Budgets des quelques pays européens 1997 pour la Recherche et Développement
(en millions de $)
(Source : CLER, 2000 p.38)

Pays	Economie d'énergie	Energies renouvelables	Filière nucléaire	**Pays**	Economie d'énergie	Energies renouvelables	Filière nucléaire
Autriche	9,6	8,4	1,8	**Italie**	52,3	37,5	115,2
Belgique	10,0	3,4	42,2	**Luxembourg**	*	*	*
Danemark	7,9	18,0	0,5	**Pays-Bas**	56,9	30,0	19,8
Espagne	3,7	14,5	32,9	**Portugal**	0,6	0,6	0,1
Finlande	39,0	12,5	9,0	**RFA**	15,4	78,3	163,7
France	4,8	3,1	501,3	**Royaume-Uni**	1,7	7,3	30,5
Grèce	5,2	6,5	0,2	**Suède**	18,6	8,8	5,8
Irlande	*	*	*				

- absence de données

1.4. LES RESULTATS CONCRETS DU RAPPORT SOUVRION

À l'issue du rapport SOUVIRON, le gouvernement a adopté, le 29 mars 1995, trois objectifs en matière d'énergie :
1/ Renforcer la transparence et le caractère démocratique des grandes décisions publiques, en établissant un débat quinquennal parlementaire sur les orientations générales de la politique énergétique.
2/ Relancer la politique d'économie d'énergie dans le transport et les bâtiments neufs.
3/ Favoriser le développement des énergies renouvelables, principalement dans les régions insulaires à travers l'installation de chauffe-eau solaires.

Ces trois objectifs adoptés par le gouvernement ne sont pourtant pas suffisants pour lever les blocages pour le développement des énergies renouvelables que le rapport SOUVIRON a mis en évidence. Pourtant le Premier Ministre Edouard BALLADUR s'est engagé personnellement à donner une suite à ce rapport.

En analysant la politique de la France et d'EDF, concernant les énergies renouvelables nous constatons qu'en 1992, EDF a défini sa politique en matière d'énergies renouvelables et qu'en 1993 l'entreprise a signé un accord avec l'ADEME sur ce sujet. Si la motivation d'EDF pour l'éolien n'était pas très forte, la vision des ingénieurs d'EDF sur les énergies renouvelables a cependant changé après le débat du 1994. L'opposition nucléaire/éolien commence à s'estomper petit à petit. Ceux qui auparavant soutenaient l'éolien étaient rangés d'office dans les rangs des anti-nucléaires. Vingt ans après le début du mouvement écologiste, la situation a évolué. Les industriels de l'éolien sont dorénavant considérés comme tous les autres industriels, et non plus comme de doux rêveurs écologistes.

> *Quand on était pour les énergies renouvelables on était contre le nucléaire et réciproquement. EDF est sortie de ce débat en 1992, car, nous-mêmes, nous avions une attitude qui considère que le domaine des énergies renouvelables était celui des écologistes. Nous avons dépassé cela, nous avons défini une politique et nous nous intéressons aux énergies renouvelables là où elles sont techniquement et économiquement intéressantes. (*Interview avec Jean-Pierre CHAUSSADE, conseiller technique à la direction de la communication EDF, in GONZALEZ et REYTIER, 1995)

La technologie éolienne était aux yeux de l'EDF digne des pays pauvres, et s'en occuper, pour les ingénieurs d'EDF, signifiait « la mise au placard ». Des communications personnelles informelles des ingénieurs d'EDF nous ont confirmé la mauvaise image que l'énergie éolienne avait au début des années 2000 dans l'entreprise, les personnes s'y intéressant étant alors considérées comme des marginaux sans avenir dans leur carrière.

Pour accepter l'intrusion de cette politique inhabituelle au sein de l'entreprise d'EDF il a fallu la débarrasser de sa composante écologique et lui trouver un nouveau sens économique. Pour autant, la valeur économique des projets éoliens en 1995 n'est pas facilement admise.

> *Nous sommes d'accord pour subventionner l'équipement d'un certain nombre de fermes éoliennes en France à titre de démonstration, sachant que le nombre de sites de qualité en France n'est pas si important que ça. (*Entretien avec Jean-Pierre CHAUSSADE, conseiller technique à la direction de la communication EDF, in GONZALEZ et REYTIER, 1995)

Expérimentale ou non, la technologie éolienne a attiré l'attention du gouvernement. À la suite du débat, un groupe d'experts a été désigné pour réfléchir sur les modalités d'aide aux énergies renouvelables. En mai 1995, un comité d'experts composé d'une cinquantaine de personnes, parmi lesquels des représentants du Groupement des producteurs autonomes d'électricité (GPAE), d'EDF, de l'ADEME, des départements ministériels (Industrie, Environnement), et des intervenants extérieurs a été mis en place. L'objet des réunions de ce groupe de travail a été d'élaborer un programme d'actions pour l'amélioration de la situation des énergies renouvelables. L'éolien a été au centre des débats. La grande avancée qui en est résultée a été la relative entente entre EDF et les professionnels des énergies renouvelables au sein du comité.

> *C'est une des grandes réussites du groupe de travail, que d'avoir contribué à améliorer l'écoute entre les partenaires. Il débouche, aujourd'hui, sur un constat qui montre plus de complémentarité que de concurrence et agressivité. Nous avons bénéficié d'une attitude constructive d'EDF.* (Claude MANDIL, directeur de l'énergie et des matières premières au ministère de l'Industrie, in JORIGNE et CIVEL, 1995 : 2)

Il faut dire qu'à cette époque le gouvernement ne peut plus fermer les yeux devant la réussite des autres pays européens dans le domaine de l'éolien. La technologie a réussi à

faire ses preuves en matière de compétitivité économique. De même, les discussions avec les producteurs autonomes et les intervenants extérieurs ont convaincu le groupe d'experts de la bonne « santé » économique de l'éolien.

> *Le groupe de travail a considéré que les progrès techniques réalisés ces dernières années, permettaient à la filière de se rapprocher de la compétitivité avec les autres énergies sur le réseau et qu'il fallait en encourager la poursuite.* (Claude MANDIL, directeur de l'énergie et des matières premières au ministère de l'Industrie, in JORIGNE et CIVEL, 1995 : 3)

Cependant, la question principale du tarif d'achat d'électricité produite par ce moyen n'était pas encore à l'ordre du jour. Il est très difficile en France, dans le contexte de suréquipement en centrales nucléaires, de prendre des mesures fortes pour le décollage de l'éolien. Cette première initiative du gouvernement, de réunir en 1995 les différents acteurs de l'énergie, en France, fut déjà un premier pas, même timide, vers les changements dans la politique énergétique du pays. Après les négociations entre l'ADEME et EDF, un objectif quantitatif de développement de l'éolien a été pris. Dans les dix prochaines années, l'ADEME souhaitait installer 500 MW éoliens, tandis qu'EDF voulait se limiter à 250 MW. Une sélection des projets éoliens par appels d'offres a été choisie. Cette proposition a été soumise à l'attention du gouvernement. Ainsi est né le programme national Eole 2005 dont nous avons déjà discuté.

À la suite de ce travail en commun, une pratique plus ouverte de travail sur les questions des énergies s'est instaurée. En 1998 et 1999 se sont déroulées des rencontres parlementaires sur l'Energie. Le syndicat des énergies renouvelables (SER) est également devenu un partenaire incontournable du gouvernement sur ces questions. Des intervenants, comme des représentants des Amis de la terre, le syndicat des énergies renouvelables, d'autres associations et des universitaires ont contribué à enrichir les rencontres parlementaires.

Le rapport SOUVIRON a montré de façon explicite quels sont les avantages des énergies renouvelables. Notons que, pour autant, ce débat n'a pas eu comme objectif de bouleverser l'ordre établi dans le système énergétique français. La primauté de l'énergie nucléaire n'a pas été négociée. L'énergie éolienne a gagné un petit peu de terrain grâce au programme Eole 2005. Toutes les attentes des professionnels des énergies renouvelables n'ont pas eu leur réponse. Néanmoins, le gouvernement a admis que « la filière éolienne présente des enjeux énergétiques et industriels importants tout en

présentant des avantages en termes d'environnement » (MANDIL, in JORINGNE et CIVEL, 1995). Il faudra attendre encore quelques années pour faire le point, avec le prochain débat sur l'énergie en 2003 que nous allons maintenant analyser.

2. LE DEBAT NATIONAL SUR L'ENERGIE DE 2003

Un second débat sur les énergies, intitulé « Débat national sur l'énergie » a succédé au débat du 1994 et s'est déroulé de mars à septembre 2003. Le député du Rhône Jean BESSON a été désigné par le Premier Ministre Jean-Pierre RAFFARIN à la fin de l'année 2002 pour mener à bien cette initiative gouvernementale au programme ambitieux. Une attention particulière était donnée à la large participation de la population et à l'effort de pédagogie lors de l'information sur les enjeux de l'économie, la protection de l'environnement et sur la maîtrise de l'énergie. En somme, toute la politique énergétique de la France, l'actuelle mais aussi la future devaient être balayées lors des rencontres du débat.

> *Le débat, qui a vocation à s'adresser à l'ensemble de l'opinion publique, doit avoir lieu dans tout le pays. La pédagogie et la communication de proximité devront donc en être des axes forts. Aussi, la participation des élus, comme celle des associations, me paraît indispensable à sa qualité et à sa réussite. (…) Vous veillerez également à ce que les aspects économiques, notamment en termes d'équipements industriels, de recherche, de technologie et d'emplois soient pris en compte dans les discussions que vous engagerez, ainsi que les problématiques liées à la protection de l'environnement et à la maîtrise de l'énergie. De même, l'aspect géopolitique et stratégique, qui fait de l'énergie un sujet d'indépendance nationale, devra être traité. (*Lettre du Premier Ministre du 24 décembre 2002 adressé à Jean BESSON, in Rapport de Jean BESSON*)*

La mission assignée est sensiblement la même que celle de Jean-Pierre SOUVIRON en 1994 qui lui aussi devait veiller à la bonne diffusion de l'information auprès des élus locaux et associatifs. Ayant l'expérience du débat antérieur, les principales associations de protection de l'environnement qui soutiennent les énergies renouvelables se sont mobilisées pour faire partie du comité consultatif du débat. Ce comité a été formé

parallèlement au comité des Sages, composé de trois personnalités : Pierre CASTILLON[30], Mac LESGGY[31] et Edgar MORIN[32] qui devraient surveiller le pluralisme du débat et sa qualité pédagogique. Le comité consultatif a été composé d'une soixantaine de membres représentant les différentes administrations, associations, syndicats et organismes professionnels concernés par l'énergie. C'est à eux que revenait la tâche de définir les thèmes et les intervenants des sept colloques thématiques déroulés dans le pays. Un certain nombre d'initiatives ont vu le jour lors de ce débat national dont les résultats sont présentés ici, à partir du rapport du député BESSON. Il faut cependant souligner que si les conclusions de J-P SOUVIRON n'avaient pas été contestées par les participants en 1995, par contre en 2003, le milieu associatif a mis en doute la qualité du débat.

2.1. UN DEBAT AU PROGRAMME CHARGE

Le déroulement du débat s'est effectué sous forme de différentes initiatives :
Sept colloques thématiques ont eu lieu. Deux se sont tenus à Paris pour l'ouverture et la clôture du débat, et cinq dans les villes de province, sur les thèmes suivants : à Strasbourg - Energie et vie quotidienne ; à Nice – Demande énergétique et transport ; à Bordeaux – Les énergies fossiles ; à Rennes – Energies renouvelables, suivi d'une journée sur l'énergie nucléaire. Cent trente intervenants ont participé aux colloques.

Des réunions d'élus se sont déroulées à Toulouse, à Saint-Étienne et à Paris. Y étaient invités les parlementaires nationaux et européens, les membres de l'exécutif des régions et des départements, les maires des grandes villes et les présidents des communautés urbaines, les bureaux des associations départementales de maires et des associations des maires ruraux, ainsi que les bureaux ou les commissions spécialisés dans énergies ou les comités économiques et sociaux régionaux. Bien évidemment les préfets, les représentants des DRIRE, de l'ADEME et des administrations locales étaient également présents. Les collectivités territoriales, les associations, les entreprises et les fédérations professionnelles ont parallèlement organisé des initiatives labellisées « Débat national d'énergie » des expositions, colloques, débats, publications etc.

[30] Ingénieur civil de l'Ecole des Mines, Directeur de Recherche d'Elf Aquitaine.
[31] Journaliste scientifique, diplômé d'Institut national agronomique Paris-Gringon.
[32] Sociologue et philosophe, directeur émérite au CNRS.

Pour accueillir l'opinion générale un site Internet (www.debat-energie.gouv.fr) a été mis en service lors de ce débat.

En parallèle de toutes ces initiatives gouvernementales d'autres initiatives, non labellisées « Débat national d'énergie », mais au contraire auto-proclamées « Le Vrai Débat » ont eu lieu. Sept ONG ont été les organisateurs de ces rencontres : les Amis de la Terre, Agir pour l'environnement, France Nature Environnement, Greenpeace, le Réseau Action Climat, le Réseau Sortir du nucléaire et le WWF, www.vrai-debat.org. Nous analyserons l'origine de ce phénomène et la position des ONG par rapport au débat.

La politique énergétique de la France a toujours été une affaire de spécialistes. Les députés votant les lois sur la politique énergétique n'ont généralement pas intégré les notions complexes qui accompagnent les questions énergétiques.

> *Aucune formation des responsables politiques n'existe pour renforcer leur maîtrise des questions technologiques complexes. Dès lors, ballottés entre les experts, les intérêts industriels et les mouvements d'opposition, ils délèguent leur capacité de décision à l'administration. Au sein de celle-ci, la pesanteur des arbitrages antérieurs et la protection de l'anonymat tendent à pérenniser les choix déjà faits, qu'ils soient bons ou mauvais.* (RADANNE, 2005 : 89-90)

À la différence des députés qui n'osent pas agir dans le sens des changements, et s'impliquent au minimum dans les problèmes énergétiques, une partie de la population française s'avère très informée et prête à proposer des alternatives de développement économique pour leur pays. Ainsi pour le député BESSON, l'intérêt que la population civile a porté à ce débat, et les questions pertinentes qu'elle a posées, ont été une surprise. La société civile mobilisée lors de ce débat se montre beaucoup plus informée sur ces questions complexes de l'énergie qu'il ne le pensait.

> *Le Parlementaire en mission a reçu de nombreuses contributions de personnes privées s'intéressant aux questions énergétiques. Au-delà de leur valeur inégale, ces contributions confirment non seulement que nos concitoyens se sentent concernés par ce sujet, mais aussi que certains d'entre eux ont une bonne culture scientifique et cherchent à avoir des*

> *informations fiables sur les enjeux liés à l'énergie et à l'environnement. (in* Rapport BESSON, 2003 : 7*)*

Le débat national sur l'énergie a donc été la possibilité de démontrer l'intérêt de la société civile pour les alternatives de l'énergie et de réactiver la discussion sur le devenir du nucléaire en France et la place des solutions écologiques dans le domaine de l'énergie, un domaine très vaste qui ne se limite nullement à la production de l'électricité.

2.2. LE NUCLEAIRE PARE DE VERT

Nous allons analyser dans un premier temps la vision du rapporteur Jean BESSON, et ses conclusions. Par la suite nous présenterons le débat parallèle organisé par les ONG et leurs propositions sur la politique énergétique et pourrons ainsi comparer la vision du gouvernement et celle des militants écologistes.

La première constatation du rapport BESSON est l'émergence d'une nouvelle préoccupation en matière d'énergie : l'impact humain sur l'effet de serre et son lien avec la raréfaction des ressources énergétiques fossiles. Des questions « traditionnelles » comme l'indépendance énergétique, la compétitivité des sources d'énergies et l'incertitude des prix de l'énergie n'ont pas été abordées lors de celui-ci, ou de façon secondaire. Nous pouvons légitimement nous demander : Est-ce que la mise en avant des questions écologiques lors de ce débat sur l'énergie a été seulement une question de mode (influence des conférences de Rio, Johannesburg…), ou est-ce au contraire une vraie préoccupation de la société civile qui a trouvé une possibilité de s'exprimer ? Quelle est la contribution des différents modes de production d'énergie à la diminution de l'effet de serre, a été le sujet central tout au long de ce débat.

Le constat de l'impact humain sur le réchauffement climatique est déjà admis comme une certitude. Le rapport qui résulte du débat ne peut pas en faire l'impasse.

> *La modification rapide et forte, par l'homme, de ce phénomène naturel qui, à l'origine, aurait rendu possible l'éclosion de la vie sur la terre, est de plus en plus perçue comme une authentique menace pour l'avenir voire, selon certains, comme une source potentielle de catastrophes.* (Rapport BESSON, 2003 : 8)

Devant cette menace le gouvernement propose des solutions et des schémas de développement industriel préalablement établis. À la différence des documents fournis sur ce sujet par les ONG, où figurent d'amples explications sur la possible contribution des énergies renouvelables au ralentissement du phénomène, leur place n'est définie dans le rapport que par un discours général, en conclusion, où la responsabilité de la France est diluée dans la responsabilité globale de tous les pays.

> *Bref, s'agissant d'une menace qui pèse sur l'ensemble de la planète, la réponse ne peut être que mondiale et coordonnée et reposera tout autant sur d'importants efforts de maîtrise et de diversification énergétiques que de recherche et développement pour mettre au point les énergies du futur, respectueuses de l'environnement. (*Rapport BESSON, 2003 : 10)

Les énergies renouvelables ne sont pas concrètement mentionnées. Le langage est assez flou, mais en analysant le rapport en entier, nous trouvons que derrière le terme « énergie du futur, respectueuses de l'environnement » le rapporteur sous-entend inclure, en premier lieu, l'énergie d'origine nucléaire dont il est largement question dans la partie consacrée à l'effet de serre. C'est donc en faveur de l'énergie nucléaire qu'il faut faire une effort pédagogique car son image n'est pas populaire.

> *Ainsi est-il frappant de constater que l'énergie nucléaire qui continue à susciter de l'inquiétude chez un certain nombre de nos concitoyens (on y reviendra) est peu créditée, dans les sondages, de sa non-contribution au développement de l'effet de serre. (…) Il paraît donc important de continuer à mener, auprès du grand public, une action d'information et d'explication sur l'effet de serre en insistant à la fois sur :*
> *- la nature du phénomène et la responsabilité particulière de certains énergies, de certaines activités industrielles et agricoles ainsi que du résidentiel et enfin de certains comportements ;*
> *- les enjeux pour la France et pour le monde. (*Rapport BESSON, 2003 : *9)*

La solution du nucléaire est présentée par le rapport BESSON comme la solution écologique par excellence. Sans émission de gaz à effet de serre, l'énergie nucléaire dans le discours officiel est propre :

> *…s'agissant des déchets qui sont en quantité limitée, des solutions techniques existent déjà, telles le stockage, l'entreposage ou, dans certains cas, le recyclage.* (Rapport BESSON, 2003 : 17)

Elle est compétitive, et sûre :

> *…elle a causé beaucoup moins de catastrophes et de morts que les autres sources d'énergies, pétrole, gaz et charbon.* (Rapport BESSON, 2003 : 17).

Naturellement, les détracteurs de cette énergie contestent ces affirmations en doutant de la compétitivité de cette énergie, de la viabilité de la solution nucléaire dans les pays émergents et les pays où la démocratie n'est pas très forte. Nous avons vu dans le chapitre précédent les reproches adressés à l'énergie nucléaire par les écologistes français. Pourtant, le rapport Besson choisit de mettre en avant le nucléaire en tant que solution écologique. Le poids des arguments anti-nucléaires est déplacé vers l'insécurité des infrastructures nucléaires, beaucoup moins sur leur nocivité sur l'environnement et la santé humaine ou encore les problèmes de démocratie. Le fait de présenter la production d'énergie nucléaire comme écologique dévalorise à l'évidence les énergies alternatives. Leur atout principal, leur faible impact sur l'environnement, ne fait alors plus le poids face à leur point faible, le coût encore élevé d'investissement[33]. Il faut noter que pour une grande part, les députés considèrent le nucléaire comme une source illimitée d'énergie :

> *À l'exception du nucléaire et des énergies renouvelables, qui sont minoritaires dans la structure énergétique mondiale, les ressources énergétiques ne sont pas illimitées. (*C. BILLARD, Député du Val-de-Marne, lors des 2èmes rencontre parlementaires sur l'énergie, 1999*)*

D'autres députés prônent plus de diversifications, mais peu ont une opinion bien fixée. Le rapport BESSON suit fidèlement une ligne de conduite qui tient en quelques phrases : les énergies du futur sont le nucléaire et les énergies renouvelables en proportions qui ne renversent pas l'équilibre énergétique actuel français. Les préconisations du rapporteur BESSON sont très claires : il faut améliorer l'image de l'énergie nucléaire. Selon les sondages de Credoc-Observatoire[34] de l'énergie et d'AREVA (2000) les Français ne connaîtraient pas les vrais avantages du nucléaire, s'agissant de sa contribution à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, de l'indépendance énergétique, ni des

[33] La discussion sur le calcul du vrai tarif de kWh d'énergie nucléaire est très complexe. Selon qu'on intègre, et comment on intègre, dans ces calculs le prix de démantèlement des centrales nucléaires, le traitement des déchets et les risques portés à la population humaine, ce tarif peut varier considérablement.
[34] *Conditions de vie et aspiration des Français*, Crédoc, Observatoire de l'énergie, juin 2000.

avantages économiques de la filière. Les femmes, les jeunes et les catégories moins favorisées auraient besoin d'une information pédagogique dans ce sens :

> *-les Français sont mal informés, leurs opinions ne semblent pas figées (hésitations nombreuses) mais ils semblent subir plutôt que d'adhérer (sentiment de résignation). Il est donc utile de communiquer sur les avantages objectifs du nucléaire : le prix, la non-émission de gaz à effet de serre et l'indépendance énergétique (2/3 des Français continuent de penser que le nucléaire émet des gaz à effet de serre) ;*
> *-une attention particulière doit être accordée aux femmes, ainsi qu'aux jeunes et aux catégories les moins favorisées, qui semblent avoir plus de réticence que la moyenne au nucléaire. (*Rapport BESSON, 2003 : 18*)*

Cette incitation à la propagande nucléaire fait face à l'appel à la demande de plus d'information sur les énergies renouvelables que lancent les militants écologistes. Le manque d'information sur les énergies renouvelables n'est pourtant pas mis en avant dans le présent rapport. Cet oubli incite les militants des énergies renouvelables à proclamer le rapport comme établi d'avance par le gouvernement, sans vraiment prendre en compte la demande de la société.

Les énergies renouvelables y figurent néanmoins. Le rapporteur remarque qu'un « nouveau mode de développement soucieux de la préservation de la planète (avec une forte composante technologique) » est en train de naître en France et en Europe. La filière de l'éolien, le solaire thermique et la mini-hydraulique sont présentés comme les plus proches de la maturité technique et industrielle. Dans ce rapport officiel, préservation de l'environnement et progrès technologique sont intimement liés. Ainsi, la filière éolienne, l'une des plus avancées sur le plan technique, est associée aux moyens écologiques de production électrique, sans que cela soit pourtant explicitement démontré dans le rapport.
Dans la brochure qui synthétise les résultats du débat national sur l'énergie, les différentes sources d'énergies sont présentées avec leurs impacts respectifs sur l'environnement, comme nous pouvons le voir sur le tableau n°2 ci-dessous.

Tableau n°2. Impact environnemental des différentes sources d'énergies. (in *Energies, comprendre pour choisir. Environnement, Qualité de vie, Développement durable,* brochure du débat national d'énergie, 2003)

	Effet de serre (Co_2)	Pollution atmosphérique (SO_2+ NOX + particules)	Déchets nucléaires (radio-isotopes)	Autres*
Charbon	•	•	-	•
Pétrole	•	•	-	•
Gaz naturel	•	•	-	•
Bois et déchets urbains	•	•	-	•
Nucléaire	-	-	•	•
Renouvelables (sauf bois et déchets urbains)	-	-	-	•

* Chlore, métaux lourds, pollutions sonores, pollution de l'eau, gênes visuelles, risques liés au transport et à la distribution, gestion des déchets, risques de terrorisme, etc.
- absence d'impact
• présence d'impact

On peut noter que les énergies issues d'une source renouvelable n'ont qu'un seul inconvénient, qui figure sous la rubrique « autres impacts ». Cette rubrique mérite d'être considérée plus attentivement. On remarque qu'elle regroupe et met donc à un même niveau des catégories d'inconvénients très variables, que ce soit en matière de probabilité de leur survenue, ou en terme de niveau de nuisance. Ainsi, sont répertoriées pêle-mêle des gênes d'ordre visuel et des risques de terrorisme. En mêlant habilement les différentes catégories d'inconvénients, aucune des sources d'énergie n'apparaît avec un impact zéro sur l'environnement. Il est vrai que toute activité humaine présente un impact sur l'environnement, il existe cependant des degrés d'impact différents. Puisqu'au critère « impact sur l'environnement » chacune des énergies présente un inconvénient, les économistes proposent, pour les comparer, le critère de la compétitivité. Critère qui, dans la société d'aujourd'hui, se pose comme incontournable.
En ce qui concerne les énergies renouvelables et leur prix réel, les divers travaux effectués à la fois par la Commission de régulation de l'électricité (CRE), la Direction générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP), l'ADEME et le Syndicat des Energies renouvelables donnent des chiffres différents. L'arrêté du 8 juin 2001, fixe un tarif moyen de 5,6 c€/kWh pour l'achat de l'électricité produite par des éoliennes. Par rapport au nucléaire ce prix est élevé. En France, le nucléaire possède le coût de production moyen le plus bas en Europe à savoir, 3 c€/kWh. Une question très délicate dans l'établissement de ces prix est posée par l'intégration ou non des impacts

environnementaux infligés ou évités, réels ou supposés de l'énergie nucléaire d'un côté et des énergies renouvelables de l'autre.

Les atouts de l'éolien, par exemple, sa participation à l'aménagement et au développement du territoire sont présentés assez timidement, auréolés d'un degré d'incertitude. Le rapporteur insiste sur les problèmes d'acceptation des éoliennes, sans préconiser de solution au problème, comme le serait une plus grande transparence dans le processus du choix des sites éoliens. Le rapport se contente d'énumérer les problèmes.

> *Des réalisations dans une perspective d'aménagement du territoire : certaines opérations pourraient contribuer à valoriser des ressources jusque-là peu ou insuffisamment exploitées et donc à revitaliser des zones parfois en déclin ou à aider des reconversions. Cependant beaucoup de projets se heurtent à des conflits d'usage et à des problèmes d'acceptabilité ou d'environnement. Exagérées ou pas, infondées ou pas, ces oppositions existent bien aujourd'hui, entravent le développement des énergies renouvelables et doivent être prises en compte, évidemment pour tenter de les dissiper et des les surmonter. (*Rapport BESSON, 2003 : 20*)*

En conclusion du chapitre qui fait le bilan de tous les moyens de production énergétique, le rapporteur se prononce pour une plus grande démocratie dans le futur choix énergétique.

> *L'époque où les décisions étaient prises dans un cercle restreint sur la base de rapport d'experts est révolue. Il faut prendre le temps d'expliquer, d'écouter les arguments opposés et, si possible, d'emporter l'adhésion. (*Rapport BESSON, 2003 : 22*)*

Ce vœu du député BESSON peut apparaître plein de bonnes intentions. Pourtant, selon les ONG, ce débat national n'a pas vu s'appliquer pleinement le principe de la démocratie, faute d'une organisation trop rigide ne donnant pas la possibilité aux différents points de vue d'être réellement pris en compte. De plus, nous avons vu que le rapport ne met pas sur pied d'égalité les priorités concernant les différentes énergies, l'énergie nucléaire continuant à faire l'objet d'une attention particulière, avec des arguments écologiques avancés pour prôner son acceptation. Dans le milieu pro-nucléaire, et bien que leur position soit relativement marginale, certains revendiquent ouvertement une qualité écologique du nucléaire, par exemple le polytechnicien et

ingénieur en génie atomique Bruno COMBY et son « association des Ecologistes pour le nucléaire », dont la brochure est présentée ici (cf. figure n°10).

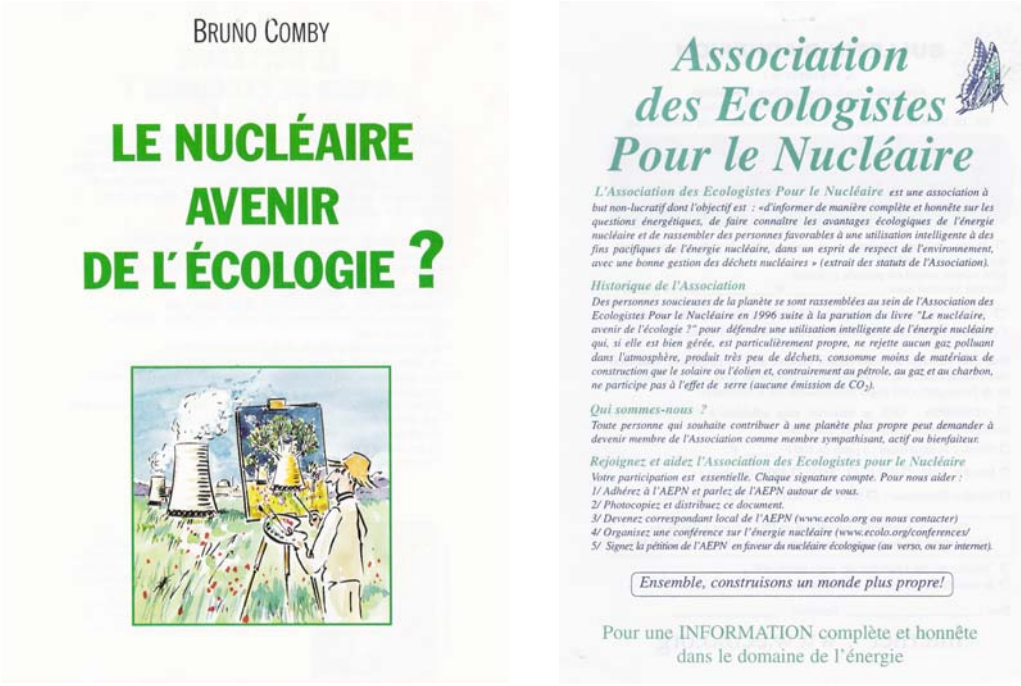

Figure n°10. Brochure d'une association qui défend le caractère écologique du nucléaire.

2.3. UN OBJECTIF MAJEUR : L'INDEPENDANCE ENERGETIQUE

L'objectif d'indépendance énergétique de la France est l'objectif principal de la future politique énergétique française : telle était la recommandation du Premier ministre J.-P. RAFFARIN dans sa lettre adressée au député BESSON avant le début du débat. Il n'y avait pas matière à tergiversation à ce sujet. De plus, l'Europe soutient le même discours. Ainsi, la légitimité de ce point de vue n'est pas mise en doute.

> *L'objectif de l'indépendance énergétique devrait être maintenu, dans l'avenir, au moins au niveau actuel en tenant de le placer dans le contexte européen (on a vu que la Commission était très attentive à ce sujet). (*Rapport BESSON, 2003 : 23*)*

Un deuxième objectif, déjà ancien, est celui du bas prix du kWh « pour assurer aux entreprises un avantage dans la concurrence internationale et préserver le pouvoir d'achat des ménages ». Le rapporteur répond aux critiques potentielles en essayant de montrer que l'opposition entre système de consommation et protection de l'environnement n'a pas de raison d'être.

> *Ceci [le maintient du bas prix de l'énergie] ne veut absolument pas dire que les atteintes à l'environnement ne doivent pas être prises en compte! Au contraire, elles doivent l'être mais selon des mécanismes appropriés à mettre en place de manière coordonnée dans l'Union Européenne et, si possible, dans un cadre plus vaste encore. (*Rapport BESSON, 2003 : 24*)*

Ce souci de maintenir le système de consommation actuel en l'état fait pourtant l'objet de critiques de la part des militants écologistes. Le mouvement de la « décroissance » prend petit à petit de l'ampleur : marches pour la décroissance, revue *La décroissance*. Un parti politique, Parti pour la décroissance, s'est également formé en France le 15 octobre 2005[35]. Les partisans de ce mouvement militent pour une vie déconnectée du système économique pour un plus grand épanouissement personnel. Mais là encore, le rapporteur laisse la responsabilité de décisions sur les questions écologiques à l'Union Européenne ou à une autre structure supranationale non définie. La France ne propose rien de concret, ce qui suscite la désapprobation des ONG.

Selon le protocole de Kyoto, l'Union Européenne doit baisser ses émissions de gaz à effet de serre de 8% à l'horizon 2008-2010 et la France doit stabiliser son niveau atteint en 1990. Cette réduction des émissions, l'Union Européenne espère l'obtenir en développant les énergies renouvelables. De cette décision découle la directive européenne sur la production d'électricité d'origine renouvelable qui oblige la France, d'ici 2010, à augmenter de 15 à 21 % sa consommation d'électricité d'origine renouvelable.

Cette obligation pèse sur la politique nationale et cela se ressent dans le discours des détracteurs de l'éolien. Dans le rapport BESSON, la situation de la France par rapport aux gaz à effet de serre et aux efforts demandés à la France est exposée ainsi :

> *La France qui n'est à l'origine que de moins de 2% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ne peut évidemment pas agir de manière isolée. Le réchauffement climatique est un phénomène mondial et cumulatif. Pour le combattre efficacement, il faut une prise de conscience internationale et une action coordonnée au niveau mondial. En admettant même que la France réduise de 50% ses émissions de gaz à effet de serre, sa part dans le total mondial passerait à 0,5% soit un gain de 1,5%, toutes choses égales par ailleurs. (*Rapport BESSON, 2003 : 25*)*

[35] http://www.amisdelaterre.org/article.php3?id_article=2298 (30/04/2006)

En résumé, la France est présentée comme n'étant responsable que d'une partie quasiment infime de la pollution mondiale. Les efforts demandés paraissent donc trop importants. La diminution de 50% des émissions de gaz à effet de serre en France impliquerait un effort considérable, mais n'assurerait qu'un gain de 1,5 % sur sa part d'émission au niveau mondial. Si le calcul prend en compte l'important parc nucléaire dont le fonctionnement ne dégage pas de CO_2, la France peut être sûre de ne pas être la mauvaise élève de la classe quant il s'agit d'émissions des gaz à effet de serre. Partant de ces constatations, le rapporteur examine les stratégies possibles qui s'offrent à la France pour que, d'une part, elle assure son autonomie énergétique, et d'autre part elle réponde aux exigences de lutte contre l'effet de serre en anticipant une raréfaction possible du pétrole et du gaz.

2.4. LE SOPHISME DU FAUX DILEMME

Deux stratégies possibles sont évoquées. La première implique massivement les énergies fossiles, notamment le gaz, mais aussi les énergies renouvelables. La seconde repose sur un recours au nucléaire et aux énergies renouvelables. Paradoxalement, la première stratégie ici définie, où la part des énergies renouvelables est très importante, est qualifiée de « libéral-vert » et, d'après le rapporteur, n'a rien d'écologique.

> *La stratégie « libéral-vert » conduit à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre et elle est donc, ce qui peut paraître paradoxal, totalement incompatible avec la lutte contre le réchauffement climatique et les moyens qu'elle suppose (…) Bref, cette stratégie ne s'inscrit pas dans une perspective de développement durable. En plus, elle risque de se traduire par des hausses sensibles de prix et par une dépendance énergétique accrue à l'égard de fournisseurs en situation d'oligopole. (*Rapport BESSON, 2003 : 26*)*

Soutenue par les écologistes, la première stratégie exclut le nucléaire et se base sur l'utilisation massive du gaz. Ce recours massif au gaz s'accompagne d'une émission de CO_2, (moins élevée cependant que celle produite par l'utilisation du pétrole). Sur ce point, le scénario des écologistes se révèle peu écologique, car la production de CO_2 est maintenue. Selon le document, il ne reste, naturellement, qu'une seule issue à la France pour résoudre le problème complexe du futur énergétique : le nucléaire, accompagné des quelques pourcentages d'énergies renouvelables préconisées par l'Europe.

> *Il faut donc, en plus des économies d'énergie, recourir au nucléaire et aux énergies naturelles renouvelables (ENR) pour gagner la bataille du réchauffement climatique et celle de l'indépendance énergétique. La véritable question est de savoir dans quelles proportions. Si on se situe au niveau mondial qui est pertinent en l'occurrence, on est frappé de constater que les scénarios de l'Agence internationale de l'énergie, par exemple, envisagent, sur le long terme, au plus un maintien de la part de marché mondial du nucléaire. Est-ce suffisant ? La lecture d'autres travaux, notamment ceux de P. R. BAUQUIS, montre la nécessité, pour atteindre les objectifs précités, d'un véritable redémarrage mondial du nucléaire qui pourrait atteindre vers 2050 entre 20 et 25% de part de marché mondial de l'énergie primaire contre à peine 7% aujourd'hui. Bien sûr ce redémarrage ne peut se faire que dans des pays offrant des garanties, notamment de stabilité politique. L'Europe, l'Amérique du Nord et l'Extrême-Orient (Chine…) sont certainement les régions les plus en mesure de répondre à ces conditions. Les énergies naturelles renouvelables sont assurément l'autre grande source d'énergie à développer pour lutter contre l'effet de serre. On sait cependant que, malgré leurs atouts, elles se heurtent à des limites et à des contraintes physiques. (*Rapport BESSON, 2003 : 26)

Les risques inhérents à la production d'énergie nucléaire étant occultés, la perspective du développement des énergies renouvelables est encore une fois présentée comme limitée. La solution nucléaire est à l'inverse présentée comme un privilège des pays riches et politiquement stables, les énergies renouvelables restant avantageuses pour le contexte des pays en voie de développement. Ainsi, dans le futur « bouquet énergétique », expression de Madame la Ministre déléguée à l'Industrie, Nicolle FONTAINE, la place centrale de la composition est tenue par le nucléaire. La loi sur le lancement d'un nouveau type de centrales nucléaires (EPR), sortie peu après ce débat, le prouve. Seuls l'éolien et les efforts pour la maîtrise de l'énergie témoins d'une volonté de diversification, garantissent une petite variabilité dans la composition de « ce bouquet » assez homogène par ailleurs.

Cette façon de ne présenter que deux choix l'un impliquant de produire plus de CO_2, une grande part d'éolien et des centrales thermiques à gaz, et l'autre moins de CO_2 avec une grande part de nucléaire et peu d'éolien semble pour le moins de parti pris. On pourrait certainement inventer de nombreux autres scénarios, dans lesquels la part de l'éolien serait plus ou moins grande.

2.5. L'EOLIEN, UN MAL NECESSAIRE ?

En 2003, l'année du débat, la France s'était déjà engagée dans le développement de la filière éolienne par l'adoption d'un tarif d'achat préférentiel en 2001. Pour atteindre les objectifs européens en matière d'énergies renouvelables il lui fallait poursuivre cette politique volontariste et mettre sur pied l'industrie éolienne qui avait du mal à démarrer. La directive européenne sur les énergies renouvelables fixait des objectifs quantifiés bien précis. L'effort que la France doit fournir pour atteindre les 21% de la production électrique à partir des énergies renouvelables, c'est-à-dire 45 TWh, est considérable. Cet effort est cependant réalisable. Les rapports de l'Agence internationale de l'énergie (IEA) soulignent à plusieurs reprises la maturité de la technologie éolienne qui est aujourd'hui sur « un pied d'égalité avec les autres sources d'énergie » (Cordis n°269, 2006 : 29). La filière de l'éolien semble mûre pour se développer d'une façon industrielle tout en étant compétitive, et surtout sans effort financier important de la part de l'Etat. En plus, l'éolien pourra répondre aux exigences du développement durable. La France d'ailleurs brandit haut et fort ce drapeau à toutes les initiatives internationales.

Conciliant le développement économique, le progrès technologique et le respect écologique, l'industrie éolienne a attiré l'attention du gouvernement français, les exemples allemands et danois y étant pour beaucoup. Cette énergie reste pourtant toujours perçue comme difficilement maîtrisable.

> *L'énergie éolienne est une production « fatale » résultant des caprices du vent lequel souffle quand il veut et pas nécessairement lorsqu'il y a une pointe de consommation.* (Rapport BESSON, 2003 : 37)

Dans le dictionnaire[36], fatale signifie « qui doit arriver inévitablement » mais aussi « qui entraîne la ruine ». L'énergie éolienne, serait-elle à ce point « désastreuse » pour le développement de la France ? Avec une amélioration des prévisions météorologiques et de la vitesse du vent une bonne gestion du réseau électrique serait cependant possible, affirment les militants de l'éolien. Quand le vent ne souffle plus dans un endroit, il s'est déplacé ailleurs. Des systèmes logistiques de prévisions des pics de productions éoliennes et des pics de consommations sont en cours de réalisation dans les pays les plus équipés.

> *On n'a rien à lui [à l'éolien] reprocher que la vue. Le vent est une force importante, il est reparti sur le globe de façon à ce que le bilan soit zéro. Les alizés ne s'arrêtent pas, le vent se déplace. Si un vaste projet européen qui englobe, le Maroc et le nord de l'Europe se développe, avec ce réseau global, l'éolien peut couvrir les besoins en énergie et l'intermittence de sa production ne serait pas un problème.* (Entretien avec Philippe ROCHER, président du Metrol, 31/07/2003)

Ainsi en France, trois grandes zones sont désignées aptes à la production de l'énergie du vent : le Nord, la Bretagne et le Languedoc-Roussillon. Un espoir particulier, avec de gros efforts dans la recherche, est placé sur l'éolien en mer (offshore).

Dans le rapport Besson, comme dans le précédent, le rapport Souviron, sont analysés les problèmes rencontrés par la filière éolienne. Le premier problème mentionné est l'inadaptation des procédures administratives. Le rapporteur est conscient que cette inadaptation est un problème majeur qui bloque la progression de l'éolien en France. Des mesures concrètes ne sont pourtant pas présentées. L'idée d'un nouvel organisme, d'une structure nationale de pilotage, qui pourrait contribuer « à faire avancer les projets en s'efforçant, par la médiation, de dénouer les blocages locaux », a cependant émergé.

> *Selon l'ampleur de sa mission et l'importance qu'on veut lui donner, cette structure pourrait comprendre des représentants des administrations et des professionnels ainsi que, le cas échéant, des représentants des élus nationaux et des collectivités territoriales (régions, départements, communes), de l'ADEME, du RTE, et des associations de défense de l'environnement. (*Rapport BESSON, 2003 : 38*)*

Lors de l'élaboration des schémas éoliens des comités de pilotage, regroupant les administrations et les acteurs du terrain (ADEME, DIREN, DDE, RTE…) ont été constitués.

Quatre ans plutôt, en 1999, lors des 2èmes rencontres parlementaires sur l'Energie, l'idée de réalisation d'un centre de recherche consacré à l'éolien avait été émise par Michel DESTOT, député de l'Isère lors de l'ouverture du colloque. Cependant rien de concret n'a été proposé. Une autre suggestion du député BESSON était de doter les maires du pouvoir de délivrer les permis de construire aux centrales éoliennes. Après de vives protestations de la part des militants éoliens, cette proposition a été éliminée. Dans un contexte où on tend vers l'intercommunalité, les maires ne semblent pas les plus

[36] Le Robert pour tous, 2003.

appropriés pour délivrer des permis de construire pour des aménagements comme les parcs éoliens.

Le deuxième problème évoqué a été celui des tarifs. Le tarif actuel d'achat du kWh éolien est fixé, par la loi du 10 février 2000 et l'arrêté tarifaire pour l'énergie éolienne du 8 juin 2001(publié dans le Journal Officiel du 22 juin 2001), à 5,6 centimes d'euros pour le kWh en moyen[37]. Il s'accompagne d'une obligation d'achat pour un seuil au-dessous de 12MW éoliens installés. Au-delà de ce seuil un système d'appel d'offre détermine le tarif. Cette réalité résulte d'un débat parlementaire assez vif à l'issue duquel la loi du 8 juin 2001 fixa les tarifs. Le seuil d'achat du kWh éolien étant déterminé par la loi sur l'électricité du 10 février 2000, ce seuil de 12 MW a été choisi de façon arbitraire. Dans son mémoire en Sciences politiques DEMONGEOT (2005) nous apprend que lors du débat sur ce seuil de production indépendante de l'énergie, qui dans l'ancienne loi sur l'électricité du 1946 est de 8 MW, EDF voulait garder le même seuil, tandis que les Verts ont demandé un seuil de 25 MW. Le compromis s'est établi à 12 MW. Ainsi un raccordement des centrales éoliennes au réseau de moyenne tension sans renforcement des lignes devient possible.

On constate, qu'en France, il n'y a eu que 178 GWh éoliens produits durant l'année 2000, à la différence de pays comme l'Allemagne[38] qui avait en place 9 300 GWh pendant la même année. Sur cette question, et dans ses recommandations, le rapporteur mentionne la possibilité de relancer le débat, ce qui risquera d'être difficile, car la suppression de ce seuil « comporte des inconvénients et a des effets pervers réels ». Le rapporteur ne détaille pas de quel ordre seront ces effets pervers. À travers la littérature technique on comprend que le seuil de 12 MW est un frein pour la création d'immenses parcs éoliens. Les industriels contournent donc cette difficulté en créant deux ou plusieurs parcs adjacents de 12 MW chacun.

Pour le respect du paysage et dans le souci d'aménagement harmonieux des territoires avec des éoliennes, en 2005 la nouvelle loi d'orientation d'énergie, qui résulte de ce débat désigne des Zones de développement éolien (ZDE). Ces zones sont définies par les collectivités locales et approuvées par les préfets. Les projets éoliens qui y seront construits seront les seuls qui bénéficieront des tarifs préférentiels de l'Etat pour l'achat du kWh éolien. Les collectivités locales pourront définir des limites inférieures et

[37] Ou 56 €/MWh éolien en moyenne. La moyenne varie entre 83,8 €/MWh et 30,5 €/MWh.

[38] Voir l'encadré avec les chiffres des budgets des pays européens 1997 pour la R&D pour les différentes filières d'énergie.

supérieures de puissance éolienne installée sur ces zones. L'article 37 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 stipule :

> *La proposition de zones de développement de l'éolien en précise le périmètre et définit la puissance installée minimale et maximale des installations produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent pouvant bénéficier, dans ce périmètre, des dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000. Elle est accompagnée d'éléments facilitant l'appréciation de l'intérêt du projet au regard du potentiel éolien, des possibilités de raccordement aux réseaux électriques et de la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés. (…) Le préfet veille à la cohérence départementale des zones de développement de l'éolien et au regroupement des installations afin de protéger les paysages.* (Article 37 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005)

L'EOLIEN EN QUELQUES CHIFFRES

Le tarif d'achat de l'électricité éolienne en France métropolitaine :
(Source : Journal officiel du 22 juin 2001)

Qualité des sites Durée annuelle de fonctionnement de référence	Années 1 à 5 (¤/MWh)	Années 6 à 15 (¤/MWh)	Années 16 et au-delà Deuxième contrat (¤/MWh)
1900 heures et moins	83,8	83,8	44,2
Entre 1900 et 2400 heures	83,8	Interpolation linéaire	44,2
2400 heures	83,8	59,5	44,2
Entre 2400 et 3300 heures	83,8	Interpolation linéaire	44,2
3300 heures et plus	83,8	30,5	44,2

Puissance éolienne installée dans le monde fin 2000 en MW
(Source, Système solaire, n° 141 : 22)

Zone géographique	**1999**	**2000**	**Croissance 99/2000**	**Croissance en %**
Union européenne	9392	11930	2538	27
Reste de l'Europe	51	62	11	10,7
Total Europe	**9443**	**11992**	**2549**	**27**
Etats Unis	2492	2568	76	3
Canada	127	140	13	10,2
Mexique	3	5	2	66,7
Total Am. du Nord	**2622**	**2713**	**91**	**3,5**
Inde	1095	1150	55	5
Chine	182	302	120	65,9
Autres pays d'Asie	78	164	86	102
Total Asie	**1355**	**1616**	**261**	**19,3**
Reste du monde	171	301	130	76
Total Monde	**13591**	**16622**	**3031**	**22,3**

Progression prévue de l'éolien en France métropolitaine par le programme Eole 2005
(Source – ADEME)

1996 – 10 MW éoliens installés
2000 – 60 MW
2002 – 360 MW

Prévision de la production d'électricité et de chaleur en chiffre (Métropole et DOM)
(Source – ADEME)

2000 – 70 MW
2006 – 4000 MW (Objectifs contrat de Plan Etat/ADEME)
2010 – 10 000 MW (Prévisions ADEME)

2.6. LA PLACE DE L'EUROPE DANS LA POLITIQUE FRANÇAISE DE L'ENERGIE

Durant ce débat sur la politique énergétique française, les arguments qui revenaient souvent sur la scène s'appuyaient sur des politiques communautaires. L'Europe commence d'une façon indirecte à prendre une place dans la politique énergétique française à travers les recommandations sur la protection de l'environnement, l'effet de serre et l'ouverture du marché européen de l'électricité et du gaz. Ce dernier est prévu pour le 1er janvier 2004 pour les consommateurs professionnels et le 1er juillet 2007 pour les ménages. Sur la question énergétique proprement dite, il n'y a pas de consensus au sens de l'Europe, à l'exception peut-être de la question de l'indépendance énergétique de l'Union. Les axes de la politique énergétique européenne figurent dans le livre vert publié en novembre 2000 intitulé : « Vers une stratégie européenne de sécurité d'approvisionnement énergétique » mais chaque pays européen mène sa politique propre. Le député BESSON déplore la faiblesse de la politique européenne énergétique.

> *On peut naturellement s'étonner de voir l'Europe figurer parmi les nouveaux acteurs tant elle présente des signes de faiblesse en matière énergétique : il n'existe pas de compétences communautaires énergétiques et les travaux de l'actuelle convention ne prévoient rien en ce domaine. Les Etats membres apparaissent divisés sur la stratégie à suivre à propos de la production d'électricité, les uns misant sur le gaz, les énergies renouvelables complétées éventuellement par un recours au charbon et les autres optant pour le nucléaire Finlande, Suède, d'une certaine manière, et récemment la Suisse, même si elle n'est pas membre de l'Union). (*Rapport BESSON, 2003 : 12*)*

La diversité des solutions ne semble pas inspirer le député. La France confirme sa particularité nucléaire. Cependant l'Europe veillera au respect des normes de sécurité, du traitement des déchets radioactifs et de leur transport. L'avenir du nucléaire sur le vieux continent dépendra essentiellement des choix que fera la France en la matière. À l'issue de ce débat national sur l'énergie, la loi d'orientation sur l'énergie semble avoir précipiter le développement du futur du nucléaire en France, en prévoyant le lancement d'un nouveau projet, l'EPR. L'importante place qui a été consacrée à ce projet dans la loi désespère les militants des énergies renouvelables qui ne trouvent pas écho à leurs revendications exprimées lors du débat.

Si les orientations globales de la politique énergétique se décident à un niveau national ou supranational, les applications directes de ces orientations sont à la charge des collectivités territoriales. Le rapporteur décharge l'Etat des responsabilités sur le développement des énergies renouvelables en attribuant cette charge aux collectivités locales.

> *La dimension énergétique pourrait être d'avantage intégrée dans les politiques de l'habitat, des transports et plus généralement dans l'organisation urbanistique de la cité ; (…) le soutien, encore trop souvent ponctuel, aux énergies renouvelables accordé par certaines collectivités pourrait évoluer pour aboutir à l'élaboration de véritable stratégies visant à encourager le développement de ces énergies nouvelles. (*Rapport BESSON, 2003 : 14*)*

Donner de nouvelles responsabilités aux élus locaux est une démarche tout à fait logique quand il s'agit des énergies décentralisées, comme c'est le cas des énergies renouvelables. Cependant, étant donné que la politique énergétique relève encore de décisions centralisées, les actions des collectivités locales ne peuvent être plus efficaces qu'avec l'aide de l'Etat (soutien administratif, aides économiques par exemple).

Le rapport que nous venons d'analyser ne met pas en valeur le rôle des associatifs. Ils sont d'ailleurs absents du chapitre «L'émergence de nouveaux acteurs». Pourtant, les associations, pour certaines depuis des années, pour d'autres plus récemment, ont pris une place importante dans la prise de conscience au niveau local des enjeux des énergies. CLER, AMORCE, ASDER et beaucoup d'autres associations régionales et départementales, devenues aujourd'hui des points d'info-énergie labellisés par l'ADEME, sont des partenaires locaux indispensables pour les promoteurs des énergies renouvelables. En même temps, dans la pluralité des débats, un grand rôle est joué par les associations anti-éoliennes de riverains, souvent attachées à la protection d'un site donné, et qui ont foisonné depuis le programme Eole 2005 en réponse à la progression rapide de l'éolien dans la campagne française. D'autres associations comme France Nature Environnement, Greenpeace, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) ou la Fédération régionale des associations de protection de la nature (FRAPNA), qui mènent des actions plus larges dans le sens de la protection de la nature, ont exprimé leur soutien au développement des énergies renouvelables. Cependant, elles restent particulièrement vigilantes quant à la réalisation technique des ouvrages et au respect de

l'environnement local. Les associations comme la FRAPNA et LPO bien implantées localement, sont particulièrement à même de donner des conseils pertinents aux promoteurs et aux élus, étant donné leur fine connaissance du terrain. Il est donc très difficile de comprendre et de justifier leur absence dans le rapport BESSON.

3. LE DEBAT ALTERNATIF : « LE VRAI DEBAT »

Parallèlement à ce débat national sur l'énergie, des rencontres, sur le même thème, organisées par des ONG ont eu lieu. À l'origine de ces réunions, que les organisateurs ont nommées « Le Vrai débat », sont les associations environnementales suivantes : Les Amis de la Terre, Agir pour l'Environnement, France Nature Environnement, Greenpeace, Réseau Action climat, Réseau Sortir du Nucléaire et WWF. Ils ont voulu par cette action montrer leur mécontentement sur le déroulement du débat gouvernemental sur l'énergie.

3.1. LES ONG ET LEUR DECEPTION

Dans un premier temps, un certain nombre d'actions du gouvernement français avaient donné l'espoir aux associations environnementales d'une meilleure prise en compte des questions écologiques dans la politique française. Le gouvernement avait mis en place un Comité interministériel du développement durable, ainsi qu'un Conseil national du Développement Durable. De plus en 2003 la rédaction d'une charte d'environnement adossée à la Constitution de la République, et la publication d'une Stratégie Nationale du Développement Durable semblait montrer la volonté de l'Etat de mettre en œuvre une politique de développement durable. Le « Débat national sur l'énergie », sous la direction du Ministère de l'Industrie, se voulait très ouvert. Cependant l'annonce du débat sur l'énergie par Jean-Pierre RAFFARIN a laissé comprendre le but ultime du débat – une opération de communication du gouvernement à partir de positions préalables au débat. Les associatifs l'ont décrit « bien plus comme une opération de communication et de pédagogie gouvernementale que comme un véritable débat » (Editorial de Global Chance, n°17, septembre 2003).

Selon les ONG, l'exercice de démocratie qu'aurait dû être ce débat, n'a pas été mené à bien. Un certain nombre de reproches ont été formulés à l'encontre du processus. Tout d'abord le fonctionnement du Comité des Sages qui devrait encadrer le débat, et du Comité de pilotage dont la structure pluraliste devrait l'enrichir n'ont pas fonctionné comme prévu. Les ONG, qui ont été invitées à participer à ce dernier comité, ont quitté la structure faute d'avoir la possibilité de se faire entendre. L'absence de dialogue dans cette structure, ainsi que le manque de temps suffisant pour le dialogue avec les participants durant les réunions publiques organisées, ont confirmé, aux yeux des ONG, le caractère médiatique de l'action, plus que l'envie d'une véritable discussion avec l'opinion publique.

C'est en réaction que les ONG concernées par la question énergétique se sont alors organisées, pour mettre en place un débat ouvert et démocratique dont le contenu et le déroulement réponde mieux à leur attente. Les séances organisées n'avaient volontairement que trois ou quatre intervenants par jour, pour qu'un temps suffisamment long soit alloué à la discussion avec le public. Elles avaient pour ambition d'arriver à une discussion approfondie sur les politiques énergétiques alternatives, avec un point particulier, mettre en avant l'expérience européenne dans la matière. Les organisateurs de ce débat ont eu comme objectif de donner « une idée plus précise des véritables enjeux, des priorités et des moyens d'une politique énergétique responsable, équitable et compatible avec les exigences du développement durable » (Editorial Global Chance, n°17, 2003).
Ce débat s'est déroulé sous forme de divers colloques organisés par les associations citées ci-dessus, dont le premier a eu lieu le 25 février 2003 à Paris. Se sont succédées, par la suite, des rencontres à Strasbourg, Rennes, Toulouse, Lyon, Lille, mais également des rencontres organisées par des associations et des partis politiques, toujours dans la perspective de donner la place aux alternatives de la politique énergétique française en place.

Nous analyserons ce débat pour montrer la diversité des opinions concernant la question de prospection énergétique, et pour donner la place aux opinions des ONG dont les connaissances sur le sujet des énergies renouvelables réunies au cours des années d'opposition à l'énergie nucléaire sont importantes. Notre présence à quelques-unes de ces réunions nous a confirmé que les règles posées par les organisateurs de ce débat

parallèle ont été respectés. Par exemple, les quatre intervenants lors d'une réunion à Paris, le 24 septembre 2003 : Benjamin DESSUS (Association Global Chance), Claude TURMES (Député vert européen), Guillaume DUVAL et Thierry SALOMON (négaWatt) ont pu répondre très en détail aux questions d'un public jeune. Les séances organisées par les ONG réunissaient un public moins nombreux que les séances du débat gouvernemental, mais se distinguaient de ces dernières par une implication du public beaucoup plus importante. Le temps imparti pour la discussion favorisait les échanges.

3.2. LES ORGANISATEURS DU DEBAT ALTERNATIF

Nous ne pourrons pas détailler les profils de tous les intervenants lors de ce débat, ni de tous les responsables de son organisation, militants dans les associations environnementales. Cependant, il est important de décrire les personnalités les plus engagées dans ce mouvement écologiste pour le développement des énergies renouvelables.

Tout d'abord, nous présenterons brièvement les associations organisatrices de ce débat et quelques personnalités qui par leur discours et leurs actions sont devenues des références tant pour les activistes que pour les pouvoirs publics.

Les ONG

Les Amis de la Terre est une association à l'origine du mouvement écologiste des années 1970. Profondément impliquée dans la lutte contre le nucléaire depuis des longues années. Elle continue à mobiliser les militants anti-nucléaires dans des actions comme le 20e anniversaire de l'accident de Tchernobyl qui a été l'occasion de s'opposer au nouveau projet d'EPR à Cherbourg. Nous avons montré la place de cette association dans la lutte anti-nucléaire dans le chapitre précédent.

France Nature Environnement (FNE) et une fédération nationale des associations de protection de la nature et de l'environnement. Créée en 1968, elle est reconnue d'utilité

publique. Lors du 6e colloque annuel organisé par le Syndicat des Energies renouvelables (2004) sur les énergies renouvelables, qui succédait au débat sur l'énergie, le représentant du FNE n'a pas caché son désespoir face à l'inaction de l'Etat concernant les énergies renouvelables et face à la place importante donnée dans la nouvelle loi d'orientation de l'énergie au nucléaire.

Greenpeace, fervent défenseur de l'environnement, est un mouvement mondialement connu qui ne limite pas ses actions aux manifestations médiatiques (contre les centrales nucléaires, contre les pétroliers pollueurs etc.) À travers ses études scientifiques, le mouvement participe activement à la compréhension du phénomène de réchauffement climatique. La contribution des énergies renouvelables dans la lutte contre ce phénomène est vivement défendue (WWF-Greenpeace, 2002 ; BONDUELLE et LEFEVRE, 2003, *Eole ou Pluton ?*).

> *Les choix énergétiques des 20 prochaines années détermineront la voie de développement que suivra le monde pendant de nombreuses décennies. Allons nous choisir de continuer à suivre la voie du développement énergétique « conventionnel » , ayant recours aux combustibles fossiles, au nucléaire et à d'autres technologies du 19ème et du 20ème siècle, alors qu'elles sont fondamentalement non-durables et se sont avérées incapables de fournir les services énergétiques les plus élémentaires aux deux milliards de personnes les plus pauvres de la planète ? Ou bien allons nous choisir de suivre à présent une voie vraiment durable, aussi bien au Nord qu'au Sud, qui se fonde sur l'usage efficace d'énergie durable, propre et renouvelable ? (…) La menace de dangereux changements climatiques, d'impacts sur la santé humaine, et le désir d'un développement économique juste, pèsent tous en faveur d'énergies durables et renouvelables.* (WWW-Greenpeace, 2002:2)

WWF – World Wide Fund For Nature, association mondialement connue, lutte pour la protection des espèces animales avec des actions médiatiques ciblées, mais aussi ces derniers temps s'implique dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Le Comité de liaison des énergies renouvelables (CLER) organise l'interface entre les différents acteurs des énergies renouvelables (associations, agences de l'énergie, fédérations et syndicats

professionnels, industriels, bureaux d'études, architectes, centre de formation et de recherche…) et les pouvoirs publics. Créé en 1984, il travaille en relation avec l'ADEME pour distribuer l'information auprès de ses membres (brochures, documents édités etc.) et pour faire la liaison avec les professionnels et l'administration. Toute action dans le domaine des énergies renouvelables en France est connue par ce réseau qui regroupe presque la totalité des acteurs français dans le domaine.

L'association Global Chance a été créée en 1992. C'est une association de scientifiques et d'experts qui traitent la question de l'énergie et les problèmes du changement climatique. Le nouveau contexte social et écologique dans lequel s'inscrit l'histoire actuelle donne à leur sens la possibilité de construire un nouveau monde plus respectueux pour l'environnement tout en sauvegardant les avancées positives du progrès technologique.

> *Leur mot d'ordre est qu'au lieu de voir les problèmes environnementaux globaux uniquement comme des contraintes dont il faut se prémunir, en se rabattant sur nos « certitudes » et en continuant comme avant, ces risques constituent une chance de bâtir une civilisation différente – en particulier dans le domaine de l'énergie – qui mette fin à ces risques. (*Les cahiers de Global Chance, n° 17, 2003 : 6*)*

L'épanouissement humain et le respect de l'environnement passent, selon l'association *négaW*att par une politique énergétique sobre et une économie de l'énergie. C'est l'une des associations qui influence la ligne de conduite principale des associations écologistes pour les énergies renouvelables. Elle rassemble une vingtaine d'experts et de praticiens (scientifiques universitaires, ingénieurs de l'Institut national des sciences appliquées (INSA), Arts et Métiers etc.), engagés à titre personnel, et en même temps impliqués à titre professionnel dans la maîtrise de la demande d'énergie ou le développement des énergies renouvelables. Elle a pour objectif :

> *De promouvoir et de développer le concept et la pratique des « négaWatts » [économie d'énergie] à tous les niveaux de notre société. Elle souhaite ainsi contribuer à la protection de notre biosphère, à la préservation et au partage équitable des ressources naturelles, à la solidarité et la paix par le*

> *développement harmonieux des territoires. (*Depuis la brochure de l'association, avril 2003*)*

Les négaWatts, par opposition aux méga Watts, caractérisent l'énergie non-consommée, les watts économisés. L'ouvrage de Thierry SALOMON et Stéphane BEDEL « La maison de négaWatt » (Terre vivante, 1999) est le livre de chevet de tout écologiste voulant contribuer personnellement par des gestes simples à la réduction de la consommation et de l'énergie. Lors du débat alternatif sur l'énergie, le scénario énergétique pour les 50 ans à venir, le « Scénario négaWatt pour un avenir énergétique sobre, efficace et renouvelable », a été discuté. Comme on parle de gisements éoliens, gisement d'énergies renouvelables, ainsi le rapport des spécialistes de l'association sur le scénario énergétique du futur analyse en profondeur tous les « gisements » de négaWatts.

> *Les « gisements » de négaWatts sont considérables : en première approche, avec des solutions aujourd'hui fiables et éprouvées, ils représentent à eux seuls plus de la moitié de la consommation mondiale actuelle. La « production » de négaWatts dispose d'autres formidables atouts : absence de pollution et de nuisances, décentralisation, création d'emploi.* (COUTURIER et al., 2004b : 3)

Il faut noter que la production d'électricité à partir de l'éolien n'est pas le point central dans ce scénario. Durant toutes les discussions du débat alternatif, il n'a jamais été question de monopole de l'éolien. La question de l'énergie est beaucoup plus large que le seul domaine de l'électricité. Les propositions des associatifs qui militent pour une autre politique de l'énergie, où l'éolien aura sa place, ne se sont jamais limitées à la production électrique par l'éolien. Pourtant les opposants de l'éolien redoutent le « tout éolien », qui n'est pas la solution proposée par la majorité des associations environnementalistes.

Les associations que nous venons de présenter, et leur position par rapport à la politique énergétique française actuelle et future que nous avons exposée brièvement, travaillent sur plusieurs axes en commun au sein de réseaux. Voici trois exemples de réseaux associatifs présents lors du débat alternatif de l'énergie.

Les réseaux associatifs

Le réseau Sortir du nucléaire se définit lui-même comme un « contre-pouvoir citoyen indépendant ». Ce

réseau réunit depuis 1997 plus de 650 associations. Il inclut des structures départementales comme la FRAPNA, les confédérations paysannes, les Verts, des coopératifs biologiques en tout plus de 10 000 individus. Grâce à cette force humaine et les actions concrètes qu'ils mènent, ils espèrent obtenir l'abandon du nucléaire en France en favorisant l'adoption d'une autre politique énergétique, en mettant en avant la maîtrise de l'énergie et le développement d'autres moyens de production électrique. Les derniers actions menées par le groupement sont une marche à travers toute la France, le « tour de France pour sortir du nucléaire » du 24 avril à 23 mai 2004, ou encore, en 2004, la grève de la faim de 36 jours de Dominique MASSET, André LARIVIERE et Michel BERNARD (rédacteur du magazine *Silence* référence dans le milieu écologiste) contre la nouvelle politique nucléaire française. En 2006, ils sont à l'origine de la manifestation contre le projet EPR à Cherbourg, qui avait choisi la date du 20e anniversaire de la catastrophe du Tchernobyl (20 avril 1986).

Réseau Action Climat France (RAC-F) est une fédération d'associations qui représente la France dans un réseau mondial mobilisé dans la lutte contre l'effet de serre. C'est un acteur privilégié des négociations internationales. Le réseau regroupe les associations suivantes : LPO, WWF, FNE, CLER, Amis de la Terre, Greenpeace, Energie et Territoire, Détente, 4D, Réseau sortir du nucléaire etc.

Agir pour l'environnement est une association née en 1996. Pour chaque campagne de sensibilisation, l'association cherche des partenaires compétents dans le domaine concerné. De cette façon, chaque campagne est diffusée au près de 60 à 120 000 personnes. Pour la campagne sur la question de l'énergie, l'association a fédéré les associations que nous avons citées précédemment plus beaucoup d'autres comme Attac, les associations du mouvement de l'agriculture biologique (La maison écologique, Bio coop, Village magazine, Accueil paysan…), les associations qui œuvrent plus spécifiquement dans le domaine des énergies renouvelables (Avel Pen ar Bed, AJENA, APOMER, ALISEE), mais aussi la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, La ligue de l'enseignement, ou encore la Confédération paysanne. Dans ses campagnes de sensibilisation, on retrouve l'élan des années 1970 qui avait regroupé

sous le même objectif, le changement de la politique énergétique, une multitude de groupes sociaux. À la suite du débat, les associations se sont regroupées pour protester contre l'inscription d'un projet de construction d'une centraleEPR qui entraîne la France dans une nouvelle période de production énergétique nucléaire. Voici un extrait de leur brochure :

> *À l'issue d'un débat national sur les énergies inconsistant, le Gouvernement s'apprête à autoriser la construction d'un prototype de centrale nucléaire dit « EPR (European Pressurized Reactor), bien qu'un nombre important de protagonistes du dossier récusent le bien fondé d'un tel choix. L'Etat français tend, une nouvelle fois, à reprendre* in extenso *un argumentaire pro-nucléaire reposant sur des simplifications et omissions inacceptables ! (…) La seule urgence pour la France est de mettre en œuvre une véritable politique de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Mais force est de constater qu'il n'existe pas d'ambition en ce domaine.* (Brochure Agir pour l'environnement, campagne n°18, 2004)

Les idées du mouvement pour la décroissance, ou les alternatives au développement économique classique, basé sur la consommation, se développent de plus en plus et circulent à travers les réseaux associatifs. Les actions menées dans ce sens sont nombreuses et très diverses : des Systèmes d'échanges locaux (SEL), des réseaux d'échanges de savoir, des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) qui soutiennent les agriculteurs et raccourcissent les circuits de ventes, des chantiers de la décroissance, des marches pour la décroissance, un réseau des objecteurs de croissance existe en France et plus récemment le Parti pour la décroissance qui a vu le jour en avril 2006. L'un des postulats de la décroissance est la « simplicité volontaire » : moins de besoins de consommation et d'argent pour plus de besoins sociaux affectifs et spirituels. Voici un large extrait de l'article de Serge MONGEAU, auteur canadien de plusieurs livres sur la question de la décroissance, la santé et la société actuelle.

La voie de la simplicité volontaire s'ouvre par une démarche personnelle d'introspection : il s'agit pour chacun de trouver qui il est et d'identifier les moyens de répondre à ses vrais besoins ; et quand je parle de besoin, je pense au-delà des besoins physiques de base, à ces besoins sociaux, affectifs et spirituels. Qu'est-ce qui me permet de m'épanouir pleinement, dans toutes mes dimensions et capacités ? Dans notre monde d'abondance, cela signifie qu'il faut choisir ; non plus sous l'influence de la mode, de la publicité ou du regard des autres, mais en fonction de ses besoins authentiques. Par définition, choisir signifie prendre quelque chose et laisser de côté certaines autres choses. Quand on commence à choisir, on consomme moins ; et l'on a moins besoin d'argent pour vivre. On peut donc moins travailler et dans le temps ainsi récupéré, faire tout cela qui est essentiel à notre épanouissement : réfléchir, parler avec nos proches, manifester notre compassion, s'aimer, jouer… et aussi répondre par soi-même à une partie de ces besoins que nous comblons de plus en plus souvent par des achats, ce qui nous rend toujours plus dépendants. En fait, c'est là la dimension essentielle de la simplicité volontaire : le temps retrouvé, qui permet la conscience. (MONGEAU, 2002 : 6)

Les leaders du mouvement pro énergies renouvelables

La liste est loin d'être exhaustive, les quelques noms ici présentés montrent l'engagement des spécialistes de haut niveau dans la promotion des énergies renouvelables. Leurs idées ne peuvent pas être qualifiées « des caprices des écolos ». Ils se relient derrière la thèse du développement durable et aspirent au changement de la politique énergétique française.

André ANTOLINI est président du Syndicat des énergies renouvelables (SER), et directeur de l'entreprise SIIF Energies France, devenue filiale du groupe EDF en octobre 2000 et prénommé EDF - Energies nouvelles *en 2004. Avec beaucoup de succès le syndicat des énergies renouvelables organise depuis 1998, des colloques annuels sur le thème des énergies renouvelables. Parrainés par le Président de la république, on y invite des personnalités haut placées dans le domaine de l'énergie en France et en Europe.*

Benjamin DESSUS est président de Global Chance, directeur du programme Ecodev du CNRS, et ancien membre de l'association Amis de la Terre. Auteur de plusieurs ouvrages sur le thème de l'énergie, la démocratie et l'environnement. Il est aussi coauteur avec J.-M. CHARPIN et R. PELLAT du rapport adressé en 2000 au Premier ministre : Etude économique prospective de la filière électrique nucléaire.

Bernard LAPONCHE est l'ancien directeur général de l'AFME ainsi que directeur de la société International Conseil énergie (ICE). Coauteur avec B. Jamet, M. Colombier et S. Attali. du livre Maîtrise de l'énergie pour un monde vivable, *(Paris, ICE, 1997).*

Pierre RADANNE était président de l'ADEME jusqu'au 2002, aussi membre de l'association Amis de la Terre et auteur de plusieurs ouvrages sur l'énergie et l'environnement, le plus récent étant Energies de ton siècle! Des crises à la mutation. *Paris, 2005, Lignes de repères.*

Thierry SALOMON et Vice président de négaWatt, avec Christian COUTURIER et Marc JEDLICZKA il est auteur du scénario énergétique négaWatt.

3.3. LES SCENARIOS ENERGETIQUES ALTERNATIFS

Nous nous attarderons ici sur seulement un aspect des discussions qui ont eu lieu lors de ce débat parallèle en analysant la vision des ONG par rapport au problème de l'effet de serre et la place des énergies renouvelables dans les scénarios de futur. Les actions humaines responsables d'émission des gaz à effet de serre (CO_2, CH_4, N_2O, gaz fluorés) ne se limitent pas au domaine de l'énergie. D'après la Mission interministérielle de l'effet de serre (MIES), pour l'année 1996, ces émissions se répartissent de la manière suivante : 25 % pour le transport, 24 % pour l'industrie, 20 % pour le bâtiment, 15 % pour l'agriculture, 13 % pour l'industrie de l'énergie et 3% pour les déchets (MIES, 1999).

Le point commun de toutes les associations fédérées autour de ce débat est leur vision d'un futur où la place de la consommation au sens large sera réduite. Les scénarios qu'elles proposent se distinguent de ceux élaborés par le gouvernement qui prend le modèle de consommation de la société actuelle comme une donnée immuable .

> *Plusieurs scénarios ont ainsi été établis [par les énergéticiens]. Il est surprenant de constater qu'aucun ne remet en cause notre type de développement, entendu comme le type de consommation que nous connaissons : tous ces scénarii chiffrés sont « à civilisation constante » et, plus précisément, « à civilisation occidentale constante ». Ainsi, la nature de nos besoins, ni la façon de les satisfaire ne sont remises en cause. Il conviendrait donc de revoir la définition des scénarii chiffrés et de les étendre à des civilisations moins gourmandes en consommation générale.* (Benjamin DESSUS, président de Global Chance, lors de la réunion du « Vrai débat » le 25 février 2003, Paris)

Benjamin DESSUS distingue deux types de scénarios possibles. L'un englobe les *scénarios productivistes*, ceux qui considèrent que le développement de l'humanité dépend de la consommation énergétique. L'essentiel serait de mettre à la disposition des individus la plus grande quantité d'énergie possible et la moins chère. On reconnaît ici la politique énergétique française actuelle qui mise sur le progrès technologique pour assurer cette abondance. DESSUS reproche à cette tendance le fait de ne pas se soucier

des conséquences et des impacts imprévus de ce progrès. De même, il critique l'idée selon laquelle la croissance du PIB est proportionnelle à la croissance de la consommation énergétique. Il oppose à ces scénarios des modèles qui prônent une sobriété énergétique et démontrent que nos sociétés sont capables, non seulement d'être sobre en période de crise, mais encore d'augmenter leur PIB.

> *Dans le passé récent, ces scénarii non abondants se sont réalisés, entre 1973 et 1986, à la suite des « chocs pétroliers ». Cette crise ne fut pas si catastrophique puisque les pays de l'OCDE ont augmenté leur PIB de 38% alors que la consommation d'énergie augmentait de 5%. Cette croissance de 38% en 13 ans équivaut à une croissance de 2,4% par an, soit un résultat satisfaisant en période de crise – la situation actuelle semble bien plus inquiétante. Pendant ce temps, la consommation énergétique n'a crû que de 0,5%.* (Benjamin DESSUS, président de Global Chance, lors de la réunion du « Vrai débat » le 25 février 2003, Paris)

Maîtriser suffisamment l'énergie donnerait des possibilités de développement tout en éloignant de nombreux risques puisque les besoins en pétrole, et en nucléaire, deux éléments qui sont à l'origine de nombreux conflits politiques et militaires, seraient diminués. Dans le numéro 17 (septembre 2003), des Cahiers de Global Chance, B. DESSUS détaille les différents scénarios de prospective énergétique présentés en 1998 par la Commission énergie 2010-2020 du Plan :

> ***S1*** *«**Société de marché**», fait une place prépondérante aux mécanismes de marché dans un contexte de moindre intervention de l'Etat. L'énergie y devient un bien sans contraintes particulières, ni du côté de la sécurité des approvisionnements, ni du côté des impacts environnementaux (notamment l'effet de serre). L'effort d'efficacité énergétique y est faible.*
> ***S2****, «**Etat industriel**», a contrario, perpétue la tradition d'une forte intervention de l'Etat dans la politique énergétique qui favorise la production d'électricité d'origine nucléaire, mais sans effort particulier sur la maîtrise de l'énergie.*
> ***S3****, «**Etat protecteur de l'environnement**», est porteur d'une option privilégiant la dimension environnementale de l'intervention publique, notamment vis-à-vis du respect des engagements du protocole de Kyoto. L'effort d'efficacité énergétique y est important.* (DESSUS, 2003a : 12)

Dans ces trois scénarios, seul le troisième, « Etat protecteur de l'environnement » nécessite un effort d'efficacité énergétique important. Les deux premiers, S1 et S2, se

distinguent par la part prépondérante que prennent soit la société de marché, soit l'Etat dans le domaine de l'énergie. Une année plus tard, en 1999, la DGEMP présentait son scénario «tendanciel» qui se rapproche sensiblement du scénario S2. Il devint la référence pour l'administration, écartant toute perspective de sobriété énergétique.

Dans la vision du futur où l'homme prendrait au sérieux son devoir de protection de la nature, les énergies renouvelables seraient l'un de ses principaux piliers, selon les associations environnementales impliquées dans ce débat. Depuis Greenpeace ou WWF, jusqu'à des associations départementales engagées dans la diffusion des informations concernant la réduction de la consommation d'énergie et les énergies nouvelles, qui font partie des réseaux contre la lutte de l'effet de serre ou contre la politique du « tout nucléaire », toutes les associations sont d »accord sur ce point :

> *Le WWF et Greenpeace pensent que les gouvernements doivent aujourd'hui donner la priorité à l'utilisation et au développement des sources d'énergies renouvelables et aux technologies efficaces énergétiquement : éolien, solaire photovoltaïque, solaire thermique, solaire passif, biomasse, biogaz, bicombustibles, petit hydraulique et géothermie. C'est une nécessité aussi bien à l'échelle des ménages, pour donner accès aux services énergétiques élémentaires aux communautés rurales dispersées, qu'au niveau des «réseaux» industriels, puisqu'il existe aujourd'hui des technologies ayant la capacité de satisfaire les besoins des citadins et des entreprises.* (WWF-Greenpaece, 2002: 7)

Dans les scénarios du futur élaborés par Greenpeace, atteindre 12% de l'électricité mondiale d'origine éolienne en 2020 est tout à fait possible (Greenpeace et AEEE, 2002). La même prévision améliorée dans une seconde étude réalisée par Greenpeace et l'Association européenne de l'énergie éolienne augmente le pourcentage à 12% d'électricité mondiale produite en 2020 à partir de l'éolien.

> *Le développement de l'énergie éolienne a été impulsé par le besoin urgent de combattre le changement climatique global. La plupart des pays acceptent maintenant que les émissions de gaz à effet de serre doivent être fortement limitées pour éviter une catastrophe environnementale. L'énergie éolienne offre une source d'énergie qui évite totalement l'émission de dioxyde de carbone, le principal gaz à effet de serre tout en ne produisant aucun des polluants associés aux sources fossiles ou à la production nucléaire. L'énergie éolienne peut fournir de l'énergie sur les réseaux électriques à une échelle industrielle.* (http://www.espace-eolien.fr/Eolen/WindForce12.htm)

Ce n'est pas seulement une question de respect écologique, mais aussi la certitude des limites physiques de notre existence que ces associations appréhendent. Avec une politique décentralisée, des solutions peuvent être trouvées aux besoins locaux d'énergie grâce à la capacité de production d'énergie à partir de sources locales d'énergie renouvelable. Ainsi la société s'engagerait réellement dans la voie du développement durable tant médiatisé. Les ONG soutiennent le manifeste négaWatt qui prône l'économie d'énergie :

> *Les actions de sobriété et d'efficacité réduisent nos besoins d'énergie à la source. Le solde doit être fourni à partir d'énergies renouvelables issues de notre seule ressource naturelle et inépuisable : le Soleil. Bien reparties, décentralisées, ayant un faible impact sur notre environnement, les énergies renouvelables (solaire, hydraulique, éolien, biomasse) sont les seules qui permettent d'équilibrer durablement nos besoins en énergie avec les ressources de notre planète : pourquoi retarder notre mise en marche vers un équilibre aussi vital*? (Manifeste négaWatt, 2003 : 3)

De même, toutes les associations sont d'accord sur la question du changement climatique et de la contribution positive des énergies renouvelables dans la lutte contre ce phénomène. Le fait que le gouvernement ait pris conscience du phénomène devrait donner une réelle opportunité pour le développement de l'éolien (QUANTIN, 2000) qui auparavant devait trouver des arguments pour se légitimer.

> *L'augmentation du recours aux énergies renouvelables et aux technologies énergétiquement efficaces est également cruciale pour sortir définitivement de la dépendance envers les combustibles fossiles, ce qui est la seule façon d'obtenir l'importante diminution des émissions de gaz à effet de serre qui permettra d'éviter de dangereux changements climatiques.* (WWF – Greenpeace, 2002 : 8)

À la différence des communiqués établis par le gouvernement sur les questions des énergies, les ONG exposent les avantages des énergies renouvelables sans insister sur leurs inconvénients d'ordre visuel ou sonore. Dans le discours du gouvernement au contraire, même si les énergies renouvelables sont reconnues comme ayant un impact positif sur le problème de l'effet de serre, elles ne sont néanmoins présentées comme solution idéale, car elles engendrent des impacts qualifiés d'environnementaux.

Le scénario qui recueille le plus d'adeptes parmi les associations écologistes et le scénario avancé par l'association *néga*Watt. Il s'appuie sur trois priorités :

> *- des actions volontaristes et continues de sobriété énergétique,*
>
> *- la recherche systématique d'une meilleure efficacité dans tous nos usages et tous nos équipements,*
>
> *- un recours prioritaire aux énergies renouvelables pour la fourniture résiduelle d'énergie. (*COUTURIER et al., 2004b)

Cette vision qui, propose des efforts considérables dans le sens de la réduction de la consommation personnelle et commune, est perçue par beaucoup comme une mesure draconienne, entraînant une décroissance, et donc rejetée comme irréalisable. Les adhérents de l'association de négaWatt se défendent de l'accusation d'immobilisme qui leur est adressée. Leurs propositions sont simples et guidées par le bon sens de l'économie. Voici un bref extrait du scénario :

> *La France 2050 du scénario négaWatt n'est pas une France immobile (…) n'est pas totalement couverte d'éoliennes, ni de capteurs solaires. (…) La France du scénario négaWatt ne retourne pas au poêle à charbon et ne s'éclaire pas à la bougie : les logements sont chauffés avec moins de pertes après une très large réhabilitation du parc existant.* (COUTURIER et al., 2004b : 17-18)

Pour cette association et ses sympathisants, la France de demain est un pays où les voitures circulent librement, n'est pas couverte d'éoliennes ni de capteurs solaires, et qui ne retourne pas à l'éclairage à la bougie comme leurs détracteurs le prétendent. Par contre c'est un pays où les logements futurs seront moins consommateurs d'énergie étant donné leur meilleure isolation.

Les défenseurs du scénario écologique ne se soucient pas seulement de la protection de l'environnement. Ils expriment en même temps leurs aspirations pour une société démocratique et responsable, où les richesses seront partagées équitablement et les décisions prises démocratiquement.

> *Il semble que si nous fondons notre développement économique sur une stratégie de sobriété énergétique, l'humanité a de bonnes chances d'éviter une part significative des catastrophes annoncées. D'ailleurs, le pari d'échanger un risque contre un autre (nucléaire contre effet de serre ou inversement) est inacceptable. En outre, il apparaît que ces stratégies à bas profil énergétique soient doublement gagnantes, en termes de paix sociale, de paix internationale et d'environnement.* (B. DESSUS, lors de la réunion du « Vrai débat », le 25 février 2003 à Paris)

À plusieurs reprises, les intervenants dans ce débat ont pointé la course au pétrole comme source de conflits armés internationaux inacceptables. En soutenant la maîtrise de la consommation d'énergie, ils estiment contribuer à l'indépendance vis-à-vis du pétrole et donc indirectement à la paix dans le monde.

> *Certains pensent implicitement qu'il faut choisir entre le recul immédiat de la pauvreté et l'utilisation des énergies renouvelables ou d'appareils efficaces, qui sont à dessein qualifiées de coûteuses ou «élitistes». Cette affirmation est la plupart du temps fausse. Bien souvent, la fourniture d'énergie durable coûte moins cher que l'extension du réseau électrique ou l'achat de pétrole ou de batteries. De plus, la justice sociale, l'autonomisation des personnes et le respect de l'environnement sont des facteurs qui contribuent à l'amélioration de l'Indicateur de développement humain (IDH) – une reconnaissance de l'importance de l'environnement pour le bien être humain aussi bien au niveau local que planétaire*. (WWF-Greenpaece, 2002: 7)

Figure n°11. Manifestation anti-nucléaire, Paris, le 17 janvier 2004. Des manifestants de l'association Greenpeace portent des maquettes des éoliennes pour montrer leur soutien aux énergies renouvelables. (Cliché D. G.-F.)

Leur critique adressée à la production de l'énergie nucléaire, même si elle est très argumentée et soutenue par des chiffres qui prouvent la faible rentabilité d'un secteur

qui n'aurait pas subsisté sans les aides considérables de l'Etat. Le respect des lois du marché dans le secteur de l'énergie, au lieu de renforcer le nucléaire, aurait plutôt tendance à l'éliminer. La confrontation entre les adeptes des énergies renouvelables et du nucléaire a été très violente il y a quelques années. Aujourd'hui, même si le sentiment d'opposition encore bien présent (cf. figure n°11 et 12), un discours moins virulent et moins ouvertement militant existe. Des experts engagés dans le combat des énergies renouvelables ont été engagés par le gouvernement à plusieurs reprises. Du président de l'ADEME (P. RADANNE), au responsable des études économiques et prospectives de la filière nucléaire (B. DESSUS), en passant par les invités aux rencontres parlementaires sur l'énergie (le Syndicat des énergies renouvelables ou les Amis de la Terre) etc. les ambassadeurs des énergies renouvelables entretiennent un dialogue avec le gouvernement pour le futur de ces énergies.

Nous ne pouvons ici exposer en détail les discussions qui ont eu lieu autour de l'énergie éolienne avant et pendant le déroulement des deux débats – l'officiel et l'alternatif. Ils ont ouvert un espace de parole, et comme l'a dit un représentant de l'association AMORCE, qui s'exprimait sur l'apport de l'éolien dans le processus démocratique : « la grande vertu des éoliennes, c'est qu'on en parle. »

3.4. L'ERE DES ENERGIES ECOLOGIQUES

La politique énergétique est dorénavant intimement liée à la politique environnementale. Que ce soit l'utilisation du nucléaire présenté comme une énergie écologique par le gouvernement ou l'utilisation des énergies renouvelables, toutes les solutions énergétiques du futur devront afficher leur respect de l'environnement. Quelques événements historiques sur la scène mondiale ont permis aux énergies renouvelables en France de sortir de l'oubli ces dernières décennies.

Tout d'abord, depuis 1988 le travail du groupe international d'experts sur le climat GIEC, composé de plus de 2000 chercheurs, valide les recherches faites dans le domaine du climat. Ses conclusions sur l'impact humain sur le changement climatique ne font plus de doute. En janvier 1999, le gouvernement français, avec la Mission Interministérielle sur l'Effet de Serre (MIES) a adopté le Programme national de lutte

contre le changement climatique (PNLCC). Ce programme comporte plusieurs volets, avec une grande part de mesures sur le changement du système énergétique. Désormais le secteur énergie fait partie de la réflexion sur le développement durable.

> *L'environnement n'a longtemps constitué pour le secteur énergétique qu'une contrainte parmi d'autres : localisation des barrages hydroélectriques, désulfuration du gaz à proximité de cultures (Lacq), interdiction de délestage en mer, modification des trajets des super-tankers. Pouvant altérer le bilan financier d'un projet, rarement l'annuler, les coûts de prévention ou réparation des «externalités» dues à la production-transmission d'énergie ne pesaient que marginalement sur la structure de l'offre. Mais en quinze ans, les enjeux environnementaux sont devenus globaux, et constituent désormais pour les économistes de l'énergie un problème économique majeur.* (HOURCADE, 1989 : 99)

Durant les années 1990 des événements importants concernant l'éolien, ont eu lieu en France. Le 7 et le 8 octobre 1998 s'est tenu à Brest (Finistère) le premier colloque national sur l'éolien. La même année à Houston (USA) le Conseil mondial de l'énergie a débattu sur la situation énergétique mondiale. L'année d'après, du 1er au 5 mars 1999 à Nice (Alpes Maritimes) s'est tenue la conférence européenne de l'énergie éolienne sous le titre «*Wind Energy for the next millennium*».

Lors de l'ouverture du colloque de Brest, le président de l'ADEME Pierre RADANNE avait esquissé la situation énergétique mondiale. Les réseaux énergétiques sont interconnectés et dans un contexte de globalisation, les lois du marché n'épargneront pas le système énergétique français. En même temps, le progrès économique dans les pays dits en voie de développement entraîne ces pays vers plus de consommation au niveau de l'énergie aussi. Cependant les ressources naturelles mondiales diminuent. Pour assurer un développement harmonieux sans trop d'atteintes à l'environnement il faut trouver les bonnes solutions.

> *La question de l'effet de serre est d'une gravité extrême. L'ensemble des représentants et des compagnies énergétiques présentes à Houston a reconnu que cela allait totalement changer leur métier à court ou moyen terme et qu'il fallait intégrer la contrainte climatique dans le débat.* (RADANNE, introduction du 1e colloque national de l'éolien, Brest 7-8 octobre 1998)

Les professionnels doivent s'adapter à la nouvelle donne. Ils ne manqueraient pas d'en tirer aussi profit. Ainsi l'espoir pour les professionnels français de l'éolien a été l'ouverture du marché européen par les directives européennes 96/92/CE (19 décembre 1996) et 2003/54/CE (26 juin 2003), qui devrait remettre en cause le monopole énergétique de l'Etat détenu par EDF.

Les arguments écologiques des énergies renouvelables

Les énergies renouvelables sont souvent présentées comme un moyen pour éviter les risques environnementaux. Ainsi à la conférence européenne sur l'énergie éolienne à Nice (1999), le président de l'ADEME expose les engagements de l'Etat Français en matière d'énergie éolienne en ces mots :

> *Il nous faut maintenant éviter de dépendre de deux risques : le risque nucléaire et l'aggravation de l'effet de serre. Il est clair aujourd'hui que l'Etat a pris conscience (…) que l'avenir n'est pas assuré. L'Etat réinvestit donc aujourd'hui dans des politiques de réduction des risques notamment liés à l'effet de serre, à savoir les économies d'énergie et les Energies renouvelables.* (Introduction de Pierre RADANNE, European Wind Energy Conference, 1 mars 1999)

Les énergies renouvelables sont présentées comme la solution préventive contre plusieurs types de risques environnementaux, ceux d'une explosion ou d'une contamination par irradiation nucléaire ou les changements climatiques. Si la production d'énergie à partir du vent peut être classée parmi les industries peu polluantes, les premiers projets éoliens de grande envergure dans le cadre du programme l'Eole 2005 ont, comme nous l'avons vu, pourtant soulevé quelques inquiétudes auprès des riverains. L'industrie éolienne, si elle veut garder son statut d'industrie respectueuse de l'environnement, doit se montrer exemplaire sur tous les critères que le concept d'environnement durable renferme : respect de la faune, de la flore et du paysage (dans sa dimension géographique, humaine, artistique…), respect de la concertation avec les riverains.

> *L'éolien est vertueux du point de vue du climat comme de celui de la pollution atmosphérique. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas faire le nécessaire pour son insertion paysagère, pour le respect de la faune ornithologique et pour éviter les nuisances*

> *sonores. Il est clair que l'opinion publique sera aussi vigilante sur l'éolien qu'elle l'est sur les autres énergies.* (Introduction de Pierre RADANNE, European Wind Energy Conference, 1 mars 1999.)

Les différents types d'énergies renouvelables (éolien, solaire…) sont aujourd'hui mis sous le même dénominateur, celui des énergies peu polluantes. Leur développement participe aux principes du développement durable et leur caractéristique de productions décentralisées à l'avancée des mécanismes démocratiques. La plupart de ces énergies proviennent directement du soleil, même celle du vent dont la formation est dépendante de l'ensoleillement, et n'exigent pas des longs processus de transformation comme celui de la transformation du couvert végétal en charbon et en pétrole qui s'effectue grâce à des phénomènes géologiques qui durent plusieurs millénaires. Ces sont donc des énergies *renouvelables* et elles le sont à l'échelle d'une vie humaine.

L'argument écologique sort du registre des savoirs techniques et ne convainc pas les ingénieurs défenseurs de l'énergie nucléaire. Jean-Pierre BOURDIER, directeur environnement à EDF, en témoigne :

> *Les progrès de l'éolien sont des progrès de technologie et d'industrie ; tout ce qui s'appuie sur ces facteurs (recherche, politique industrielle, etc…) est bon pour l'avenir de l'éolien ; a contrario, tout ce qui soutient l'éolien en tant que symbole d'une forme d'énergie (renouvelable) contre une autre (fossile ou nucléaire) le fait soupçonner d'avoir besoin de cela pour se développer et le handicape : le monde industriel et le marché croient à la technologie et se méfient des symboles. (*Jean-Pierre BOURDIER directeur environnement à EDF, mars 1999, In European Wind Energy Conference, Nice*)*

Pour le monde industriel, l'assurance d'un approvisionnement sans rupture en énergie est qualifiée comme la première des priorités. Selon l'Académie Nationale de médecine, cet approvisionnement ne peut être assuré dans de meilleures conditions sanitaires et avec le moindre coût pour la population qu'à travers l'énergie nucléaire (AURENGO, 2003). Le lobby nucléaire influence l'opinion public à travers des publications comme celui d'AURENGO, membre de l'académie de médecine, mais aussi chef du service de médecine nucléaire du Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière de Paris. Il est également expert auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dont les conclusions sur les maladies liés à la catastrophe de Tchernobyl sont vivement contestées par les associations écologistes. En 2005, à travers le Ministre de la Santé et

de la Solidarité, l'Académie Nationale de médecine a été sollicitée par une association bretonne, l'association pour la protection des Abers, qui œuvre dans le sens de la préservation des paysages bretons face à l'arrivée des éoliennes. Elle a produit un rapport en mars 2006 (CHOUARD, 2006) sur la probable nocivité de l'éolien en mettant en avant le problème de bruit, insistant sur le caractère industriel « des engins » et en préconisant d'une distance minimum d'un kilomètre et demi entre les éoliennes et les maisons. Si le rapport ne conteste pas l'utilité de l'énergie éolienne, il souligne cependant qu'elle a toute sa place dans les pays « en voie de développement » (CHOUARD, 2006 : 9)[39].

Si un fort lobby nucléaire en France s'oppose au développement des énergies renouvelables, le contexte international entraîne le pays vers un changement progressif de politique énergétique. Petit à petit le discours du gouvernement rejoint celui des ONG environnementales en prônant un comportement sobre et plus économe.

> *D'autres modèles de développement que le nôtre restent donc à inventer. Pourtant, les pays en développement ont, eux aussi, droit à des sources d'énergie suffisantes, pour se nourrir, se loger, se soigner, s'éduquer…C'est la responsabilité des pays industrialisés d'imaginer et de mettre en œuvre de nouveaux modèles, capables d'assurer un niveau de vie et de bien-être suffisants pour tous, tout en étant moins gourmands en énergies et plus respectueux de l'environnement. Pour y parvenir, il faut donner l'exemple, en modifiant nos propres comportements. C'est l'affaire de tous les citoyens. Et la responsabilité de chacun. (*Brochure du gouvernement sur le débat national d'énergie, 2003 : 8*)*

L'éolien, s'il n'est pas cité directement dans les textes des manifestes anti-nucléaires, figure inévitablement comme illustration graphique parlant d'elle-même. Dans le discours des associations militantes écologistes, l'ancienne opposition entre le nucléaire et les énergies douces est encore très présente. Il suffit de voir le symbole de l'éolien avec ses trois pales s'opposer au symbole du nucléaire. À la différence de cette position radicale des militants écologistes, le discours des professionnels de l'éolien se distingue par tolérance envers les autres productions énergétiques tel le nucléaire.

[39] Les militants pour l'éolien, n'ont pas manqué à répondre à ce travail en le qualifiant d'impartial et pro-nucléaire. (Communiqué de presse, 29/03/2006, www.planete-eolienne.fr)

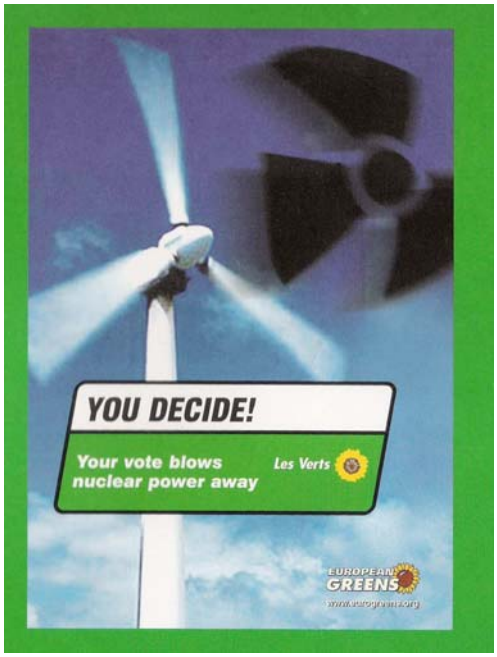

Figure n°12. Affiche des Verts européens lors des élections européennes le 13 juin 2004.

Le faible soutien donné à cette énergie par le gouvernement, malgré les changements entrepris dans la législation nécessaires au bon démarrage de cette industrie, ne manifeste pas sa conviction. Le fait qu'il ne s'engage pas dans une réduction de son parc nucléaire, incline à voir sa promotion de l'éolien comme sans fondement. Une position claire est d'autant plus difficile à prendre pour un citoyen lambda, que selon le discours gouvernemental officiel le problème écologique du changement climatique, auquel les éoliennes apportent une réponse, est aussi soluble grâce au développement du nucléaire. Pourtant le rapport de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) en 2006 *Energy and environment in the European Union : Tracking Progress towards Integration*, met en garde contre l'utilisation du nucléaire dans le futur énergétique de l'Europe. Les solutions acceptables pour le traitement des déchets des centrales nucléaires ne sont toujours pas trouvées, et le développement des énergies renouvelables doit par conséquent être prioritaire.

La méthode de comparaison habituellement adoptée par les économistes depuis la prise en compte du phénomène de l'effet de serre consiste à calculer le fonctionnement de telle ou telle industrie par la quantité de CO_2 produite ou évitée. Les analyses de marché commencent seulement à inclure très timidement les soucis environnementaux dans leurs calculs et les bénéfices écologiques et sociaux des énergies renouvelables ne sont donc pas pour l'instant chiffrés.

Tableau n°3. Structure sectorielle des émissions de CO_2 énergétique en 1990 et 2000 (en Méga-tonnes de carbone).

CO_2	**Production d'énergie**	**Industrie Agriculture**	**Résidentiel Tertiaire**	**Transports**	**Total**
1990	16,5	23,9	27	34,8	102,6
2000	15	20,8	28	41,6	105,4

(Source : Observatoire de l'énergie, cité in *Petit mémento énergétique* du Global Chance)

Les énergies renouvelables ne sont pas la seule possibilité pour contribuer au plan français de lutte contre l'effet de serre. L'ADEME soutient la MIES dans la mise en place d'actions concrètes suite aux engagements souscrits à Kyoto – dans le domaine des infrastructures et des bâtiments. Un souci tout particulier est donné au moyen d'intégrer dans le calcul économique de ses actions le coût des externalités environnementales.

L'éolien à l'épreuve des lois de l'économie marchande

La demande sociale pour plus de respect accordé à l'environnement n'a pas encore le poids nécessaire pour permettre aux critères écologiques de prendre le pas devant les critères économiques. Les lois du marché gouvernent les rythmes de vie et de travail des populations dans la plupart des pays du monde. N'échappant pas à la tendance dominante, les promoteurs de l'éolien se doivent de mettre en avant les avantages de l'industrie éolienne en termes économiques. Le développement de l'éolien ne peut plus être envisagée par pur penchants altruiste ou sensibilité écologique.

Le scénario tendanciel du futur énergétique prévoit une augmentation de la demande en électricité, les industriels français de l'éolien trouvant leur place dans ce marché. La technique éolienne évoluant, en même temps que le paysage économique européen, les données ont sensiblement changé entre les années 1990 et 2000. Des entreprises étrangères, principalement danoises et allemandes se sont intéressées au gisement éolien important de la France. La compagnie nationale EDF tient aussi à s'assurer une part importante dans le futur bouquet énergétique mondial.

> *L'ambition d'EDF est d'affirmer sa position d'acteur international de premier plan dans le secteur électrique. Un tiers de nos clients déjà est situé hors de France. Notre*

> *engagement dans l'éolien nous ouvre d'importantes perspectives de développement à l'étranger*. (Jean-Pierre BOURDIER, directeur environnement d'EDF, In Système Solaire, N° 129, 1999 : 42)

L'EDF, qui avait perdu tout intérêt pour l'éolien en France depuis les années 1960, s'est emparée de parts du marché français et international depuis octobre 2000 à travers sa filiale SIIF Energies France, qui porte désormais le nom *EDF Energies nouvelles*. Il existe une nette tendance parmi les industriels de l'énergie pour le marketing « vert ».

Malgré l'avancée considérable mondiale de la filière éolienne, pour sa phase de démarrage en France, sa rentabilité dépend pour beaucoup des aides de l'Etat. Aujourd'hui, dans le système énergétique français, mis en place après des années d'investissements très importants, chaque effort supplémentaire de l'Etat vers un changement de ce système se traduit par une augmentation de la participation financière de ses contribuables. Dans le rapport des députés Claude BIRRAUX et Jean-Yves DEAUT (2001) l'un des freins évoqués du développement de l'éolien est son coût élevé, qui se ressentirait sur la facture des simples abonnés d'EDF. Ceci entraînerait inévitablement un refus de la part des utilisateurs déjà sensibles à l'augmentation du coût de vie.

> *Le surcoût total de mise en place des moyens de production d'électricité des sources d'énergies renouvelables pour le seul coût de rachat du kWh éolien devrait se situer, selon diverses estimations, entre 4,5 milliards et 11 milliards francs. (…) Quelles seront les réactions du consommateur à cette augmentation de sa facture d'électricité, alors que les besoins de transports augmentent, ainsi que ceux du résidentiel-tertiaire, à des rythmes importants, ce qui obère le budget des ménages*? (BIRRAUX et DEAUT, 2001 : 80)

Les moyens économiques qui permettront à la nouvelle filière industrielle de dépasser son stade d'expérimentation pour arriver au niveau compétitif en France sont nombreux. L'arrivée de la filière éolienne en France est présentée, par la plupart des journalistes, comme un poids économique imposé par l'Europe et par nos engagements pris dans le protocole de Kyoto. La menace d'une augmentation de la facture énergétique du citoyen ordinaire présentée comme inévitable n'est pas en faveur de changements nécessaires. Les avantages apportés par l'éolien en termes de diminution du risque de changement climatique ne sont pas immédiatement appréciables, tandis que les désavantages

économiques en termes d'augmentation des dépenses dans le budget personnel, au profit de celui des investisseurs éoliens sont beaucoup plus facilement perceptibles.

Lors des 4èmes rencontres parlementaires sur l'énergie (le 1 octobre 2001) le Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement Yves COCHET, a mis en avant dans son allocution les avantages des énergies renouvelables dans le choix d'un futur énergétique moins centré sur la production nucléaire. Ce choix d'une production diversifiée serait dicté par des nécessités qui ne sont pas seulement économiques. Il diminuerait en effet les risques environnementaux et terroristes. Dans le discours du ministre les arguments économiques, sans qu'ils soient remis complètement en cause, sont relégués en deuxième rang :

> *Si l'option nucléaire reste ouverte aujourd'hui, rien n'empêche de réfléchir de façon rationnelle à une sortie du nucléaire en France. Il existe, à l'intérieur même de cette option, des alternatives. Ce ne sont pas des critères purement économiques qui permettront d'arrêter les choix énergétiques futurs. Il faut penser non seulement aux ruptures d'approvisionnement, mais aussi à d'autres risques nouveaux pesant sur les installations industrielles. Face à ces aléas, je note une évolution positive avec la multiplication des prises de position en faveur d'une politique énergétique «plurielle». Du point de vue de ces vulnérabilités, les énergies renouvelables offrent évidemment des garanties supérieures, et dans de bonnes conditions économiques, au moins à terme.* (Allocution d'Yves COCHET, Ministre d'Aménagement du territoire et de l'Environnement aux 4èmes rencontres parlementaires sur l'énergie, 11 octobre 2001)

Pour répondre aux nombreux critères d'acceptabilité fixés par les industriels, les économistes, les militants écologistes ou les riverains environnementalistes, l'éolien, dans son développement, doit concilier l'économique, le social et les exigences environnementales.

* * *

La finitude des ressources de la planète, les trous d'ozone dans la couche de stratosphère, les perturbations climatiques qui s'accompagneront d'une élévation du niveau des océans, sont des sujets qui préoccupent les citoyens et les gouvernements depuis une dizaine d'années. La prise en compte de l'ampleur de l'impact humain sur le

fonctionnement de l'écosystème terrestre a abouti à la constatation suivante : le mode de développement de la société occidentale, n'est peut pas être écologiquement et socialement soutenable. Les problèmes écologiques que ce mode de développement engendre atteignent aujourd'hui l'échelle planétaire. La recherche d'un développement alternatif témoigne de cette prise de conscience. Le concept du développement durable réunit les trois composantes d'un développement humain viable à la foi économiquement, socialement et écologiquement. La conférence des Nations Unies tenue à Rio De Janeiro en 1992 et l'adoption du protocole de Kyoto, quelques années plus tard, a été le déclencheur pour l'Europe et pour la France de décisions concrètes pour le développement des énergies renouvelables.
La réponse de la France concernant l'énergie et le respect de l'environnement à ce jour n'est pas encore définitive, mais une réflexion est engagée. Dans cette réflexion, la place de l'énergie éolienne est importante. Elle suscite des discussions aux différents niveaux dans la société française.

Pour la filière éolienne, les années 2000 ont été pleines de péripéties. Nous avons pu observer en temps réel les ajustements socio-économiques. Par exemple, le cadre législatif qui fixe les conditions de son développement en France a subi plusieurs changements et des réajustements par rapport aux expériences de terrain. Ainsi l'expérience d'Eole 2005 a montré une défaillance de la méthode d'appel d'offre, ce qui a conduit le gouvernement à fixer en 2001 du prix d'achat à un niveau plus compétitif qu'auparavant. Autre constat, le manque d'information des futurs riverains sur les projets éoliens a souvent abouti au refus des projets par la population, basé sur l'argument paysager en avant. Le paysage est devenu un bien commun en danger. En réponse à cette inquiétude citoyenne, la législation a changé pour prévoir des schémas régionaux de l'éolien et des enquêtes publiques (circulaire ministérielle du 10 septembre 2003). Cependant on ne peut pas considérer cette mesure comme une réelle planification du développement de l'éolien.
L'année 2005 a été très mouvementée. Un rapport de Daniel BURETTE, ingénieur auprès du Conseil général des Ponts et Chaussées (15 décembre 2004) remet en cause le seuil maximum de 12 MW (qui fait correspond à un parc de 6 éoliennes, de puissance 2 MW chacune) et propose un seuil minimum de 40 ou 50 MW. En mars 2005, à la deuxième lecture de la nouvelle loi d'orientation de l'énergie, qui émane du débat sur l'énergie, le seuil de 12 MW est à nouveau discuté. Selon certains députés, il serait préférable

d'avoir plutôt de grands parcs éoliens (ce qui est possible surtout en offshore) que plusieurs petits. Une proposition a été faite pour un plancher de 20 ou 30 MW pour les parcs éoliens qui bénéficieront d'une obligation d'achat par EDF. Cette proposition des députés UMP Patrick OLIVIER, Serge POIGNANT et Jean-Pierre NICOLAS, a été vivement critiquée par les professionnels de l'éolien, car les seuls parcs possibles seraient au large des côtes, les parcs actuels terrestres n'ayant alors plus la certitude de pouvoir vendre l'électricité éolienne. Le Sénat n'a pas approuvé cet amendement au grand soulagement des militants de l'éolien. De ce fait, les parcs terrestres de taille moyenne (une douzaine d'éoliennes), continuent à bénéficier d'une obligation d'achat de l'électricité produite. Selon les propos de certains journalistes, l'éolien terrestre en France a été, de ce fait, « sauvé ».

Avec la nouvelle loi de l'orientation de l'énergie en 2005, une nouvelle notion est née, les zones de développement éolien (ZDE). Elles seront à terme les seuls endroits où les projets éoliens seront tolérés et bénéficieront du tarif d'achat du kW éolien. Ces zones sont définies par les collectivités locales et approuvées par les préfets. Les collectivités locales semblent les plus aptes à décider de la pertinence d'un projet sur leur territoire.

L'éolien se caractérise par une production énergétique décentralisée, soumise à un contrôle strict de l'Etat et de la société : permis de construire, étude d'impact, processus de concertation obligatoire. C'est aussi une production énergétique qui respecte certains critères écologiques : elle utilise une ressource renouvelable, le vent, sans produire de déchets nocifs. Son installation réfléchie respecte la flore et la faune locale et elle respecte les engagements de diminution de gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère. Son démantèlement est rapide et ne laisse pas de nuisances sur le site, mis à part les fondations en béton qui restent souvent dans le sous-sol rocheux. L'industrie éolienne peut aussi être économiquement rentable, et son rythme de croissance mondiale le prouve. Elle répond donc à un certain nombre de question de sociétés : risque d'approvisionnement énergétique, prévention des risques des déchets, prévention du risque de changement climatique, diminution des risques terroristes, développement local. Toutes ces caractéristiques de l'éolien lui permettent de revendiquer un statut exemplaire pour un développement durable.

Pourtant le décollage de la filière est lent. En 2004, à peine un tiers de la puissance éolienne envisagée reçoit l'approbation des préfets[40]. Comme nous l'avons vu cette industrie a encore à faire ses preuves en France pour convaincre l'opinion publique et se faire une place dans le système énergétique actuel. Le contexte mondial et national de crise écologique et la croissance de la demande sociale pour une politique de risque industriel zéro et pour un respect de l'environnement global et de proximité, peuvent être des arguments en faveur des industriels de l'éolien et des militants de cette production énergétique. Toutefois, le lobby des gros industriels énergétiques en France ne favorise pas son épanouissement. Au contraire, ils utilisent la réflexion sur la crise écologique et le changement climatique pour renforcer la place du nucléaire dans le « bouquet énergétique » français. De la façon dont la crise écologique va être perçue par les différentes catégories d'acteurs et de leur vision du futur, dépend leur positionnement par rapport au développement de l'énergie éolienne.

[40] Voir annexe avec les cartes des projets éoliens en France pour les années 2004 et 2005.

PARTIE II.

ETUDE DE TERRAIN : L'EOLIEN EN ARDECHE

CHAPITRE IV. LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE : LA MONTAGNE A LA RECHERCHE DE NOUVELLES VOIES DE DEVELOPPEMENT

Le département de l'Ardèche possède un potentiel éolien très important. Selon la carte du vent de l'ADEME, 40 % du territoire bénéficie d'une exposition au vent favorable à l'installation des éoliennes. Bien que le territoire soit très fragmenté et le relief accidenté, de nombreux promoteurs explorent les possibilités d'y installer des éoliennes. Les élus locaux sont en général favorables à ce mode de développement économique. Pourtant, de manière concomitante, s'est constituée en 2000-2001 une opposition locale bien structurée. Au moment de notre étude : 2000-2004, la situation se caractérise par un manque de planification départementale. De plus, l'économie locale exclusivement basée sur le tourisme et l'exploitation de l'image du « naturel » de ses paysages ne facilite pas l'installation de l'industrie éolienne.

L'augmentation du nombre de maisons secondaires par rapport aux maisons habitées à l'année représente un phénomène particulièrement important dans la région, comparativement à d'autres régions de France. La recomposition du tissu social due à la hausse des prix de l'immobilier fait qu'aujourd'hui on assiste à une diversification culturelle importante. Il est impossible de parler d'une culture proprement urbaine ou rurale. Le groupe social des agriculteurs est désormais composé d'agriculteurs ayant fait leur scolarité dans des lycées urbains. Tandis que les citadins qui apprennent le métier d'agriculteur sont de plus en plus nombreux. Ils se sentent de plus en plus proches de leurs racines rurales et expriment leur souhait de voir se développer une agriculture respectueuse de l'environnement et tournée vers le tourisme. Ce changement dans la structure sociale en milieu rural engendre de nouvelles attentes vis-à-vis de l'environnement[41]. Face aux projets éoliens, les opinions et les réactions de la part des futurs riverains sont très diverses.

---

[41] Données IFEN, *L'environnement en France*, Découverte, 2002 : 175.

1. UN MILIEU NATUREL ENTRE LE PITTORESQUE ET L'ORDINAIRE

Afin de situer le cadre général de notre terrain d'étude, nous allons dans un premier temps présenter les données géographiques concernant le département de l'Ardèche. Quelles sont les caractéristiques qui attirent les promoteurs éoliens ? Quelles sont les particularités du département que les habitants veulent préserver ?

1.1. LIMITES GEOGRAPHIQUES ET RELIEF

Le département de l'Ardèche fait partie de la région Rhône-Alpes et englobe les terres de l'ancien Vivarais. Situé en bordure orientale du Massif Central avec comme physionomie générale une succession de montagnes, de collines et de vallées, il est séparé des départements de l'Isère et de la Drôme à l'Est par le sillon rhodanien. La vallée du Rhône est l'axe le plus important de circulation du Nord de la France vers le Sud, mais ne fait pas profiter pleinement le département des échanges économiques qui se font sur cet axe, car la limite entre la vallée et les hauteurs du département est très pentue.

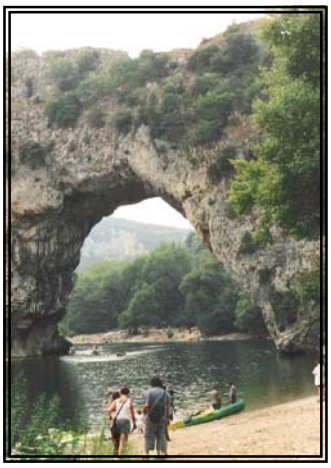

Figure n°13. Découverte en Canoë-Kayak de la réserve naturelle des gorges de l'Ardèche, Vallon-Pont-d'Arc (Cliché D. G-F)

Le relief très accidenté du rebord Vivarais est traversé par des routes sinueuses et difficilement praticables en période hivernale. Les échanges personnels ou commerciaux se font beaucoup plus facilement entre l'Ardèche et la Haute-Loire du côté Ouest. Le massif du Mézenc délimite en partie le département de ce côté. C'est le point le plus haut de tout le système orographique des Cévennes, célèbre par sa vue décrite depuis le début du XX^{e} siècle par Paul JOANNE. C'est enfin un département très riche en curiosités naturelles dont les Gorges de l'Ardèche, les formations volcaniques, le Mont Gerbier-de-Jonc.

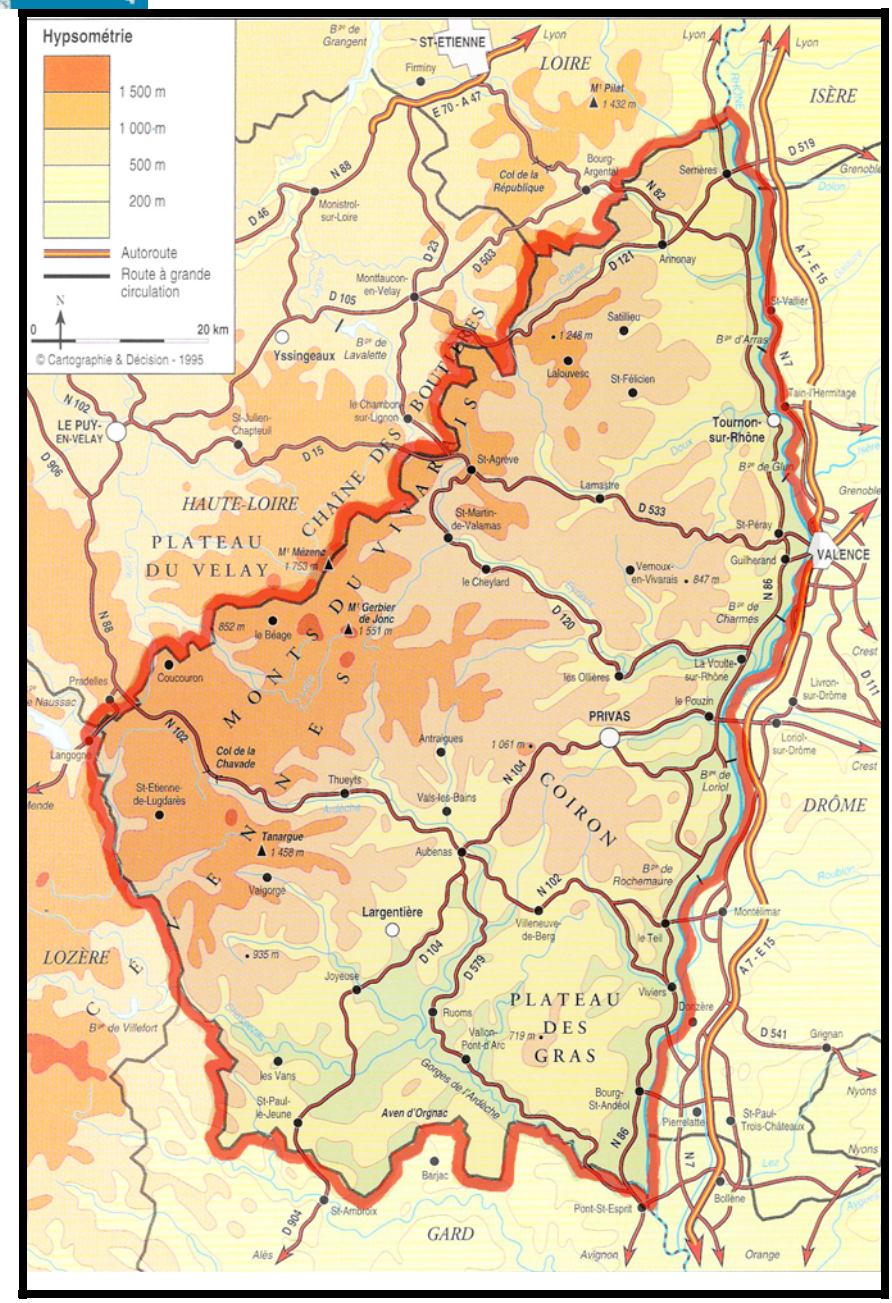

Figure n° 14. Carte topographique du département de l'Ardèche (Depuis *L'Atlas de la population de l'Ardèche*, INSEE, 1995)

1.2. UNE DIVISION NETTE NORD/SUD

En voyageant de vallée en vallée sur les routes étroites de l'Ardèche, on s'aperçoit facilement de la division naturelle de ce département en deux parties distinctes : le Nord et le Sud. Le passage de l'un vers l'autre se fait en une demi-journée de voyage en voiture sur des petites routes sinueuses. Dans la partie septentrionale, les liaisons sont beaucoup plus faciles avec la Haute-Loire, par exemple : Annonay/Puy en Velay – 90 km sur route droite ; tandis qu'avec la préfecture, Privas, située dans le sud de l'Ardèche Annonay/Privas il y a 80 km de route sinueuse. La partie sud, « la Méditerranée de l'Ardèche », est, par son climat et sa position, plus proche de la région méditerranéenne. Au sud, se trouvent les Cévennes Ardéchoises, et l'Ardèche Rhodanienne, tandis que la Montagne Ardéchoise occupe une grande partie du nord. Comme le soulignent tous les écrits sur le département : « C'est presque l'hiver éternel qui règne sur le Mézenc, tandis que, dans le Sud les oliviers poussent et le printemps est éternel ».

Les caractéristiques du climat sont un des éléments qui forment l'identité locale. Partager les mêmes inconvénients climatiques, une saison favorable pour l'agriculture très courte, des hivers rudes avec des vents violents - *la burle,* et des conditions de circulation difficile, rendent solidaires les rares habitants permanents des hauts plateaux ardéchois. *A contrario,* le climat clément du sud favorise la culture de produits agricoles très diversifiés, et attire un flux touristique important. Le Sud et ses habitants sont considérés par les habitants du nord comme chanceux. Les différences géologiques modèlent également les particularités physiques du nord et du sud de l'Ardèche. Voici une description de P. JOANNE qui met en valeur ces oppositions :

> *Une autre circonstance contribue à donner deux climats à l'Ardèche ; c'est la diversité de ses roches : à l'ouest et au nord dominent les granits et les gneiss, roches imperméables rendant le sol qu'elles supportent froid et humide ; tandis que, à l'est et au sud, dominent les calcaires et les craies, riches généralement perméables. Il y a tel pays où, à altitudes égales ; ces deux natures de roches suffisent pour faire partager la contrée en « terre froides » et en « terres chaudes ». Or, dans l'Ardèche, les « terres froides » sont aussi les plus élevées : elles sont donc d'autant plus froides, et les « terres chaudes » d'autant plus chaudes qu'elles sont les plus basses. (*P. JOANNE, 1906 : 25*)*

1.3. DES ESPACES A PROTEGER

Tel qu'il est conté par Paul Joanne en 1906 le département de l'Ardèche est un département qui se caractérise surtout par sa nature pittoresque. Nous ne décrirons pas ici toutes les zones classées importantes en tant que patrimoine naturel (réserves naturelles, ZNIEFF, ZICO etc.) ou culturel, mais nous choisirons plutôt de nous arrêter aux territoires plus ordinaires pour lesquels une politique de préservation du caractère naturel de ces lieux est mise en place. Ce sont pour l'Ardèche le Parc National des Cévennes, et le Parc naturel régional (PNR) des Monts d'Ardèche (cf. figure n° 15).
Alors que les premiers PNR ont vu le jour dans les années 1970, il est étonnant que le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche ait été inauguré seulement en 2001. Le relativement faible taux d'urbanisation du territoire peut en être la raison. La protection des paysages contre l'urbanisation n'était pas une question très pressante pour la région. De plus, les grandes distances qui séparent les différentes communes ne facilitent pas la mise en place de projets communs. Comme le souligne l'ancien directeur du parc, Yves VERILHAC, le projet du parc a été porté plutôt par les administratifs du parc que par les élus locaux. Cependant, après des années de concrétisation du projet de PNR, le parc joue aujourd'hui un rôle important dans le processus d'aménagement du territoire et plus particulièrement dans l'acceptabilité de l'éolien sur le département ardéchois.

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche – des paysages et des castanéïculteurs

À l'origine du PNR des Monts d'Ardèche se trouvent les producteurs de châtaignes qui ont engagé en 1997 une démarche de reconnaissance de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) de la « Châtaigne d'Ardèche ». La construction des labels locaux se réfère toujours à la qualité des paysages naturels du département (DUPRE, 2000 ; MARTIN, 1997 ; MERMET, 1997 ; RIBET, 1997). Après une concertation avec les communes du département, le territoire du Parc inclut 132 communes et six « Villes-portes ». Les villes-portes sont des villes qui sont à la périphérie du PNR, mais qui accueillent les animations que le parc organise et bénéficient donc de l'image de marque de celui-ci. Les limites du parc couvrent en grande partie les territoires anciens et actuels de production de la châtaigne.

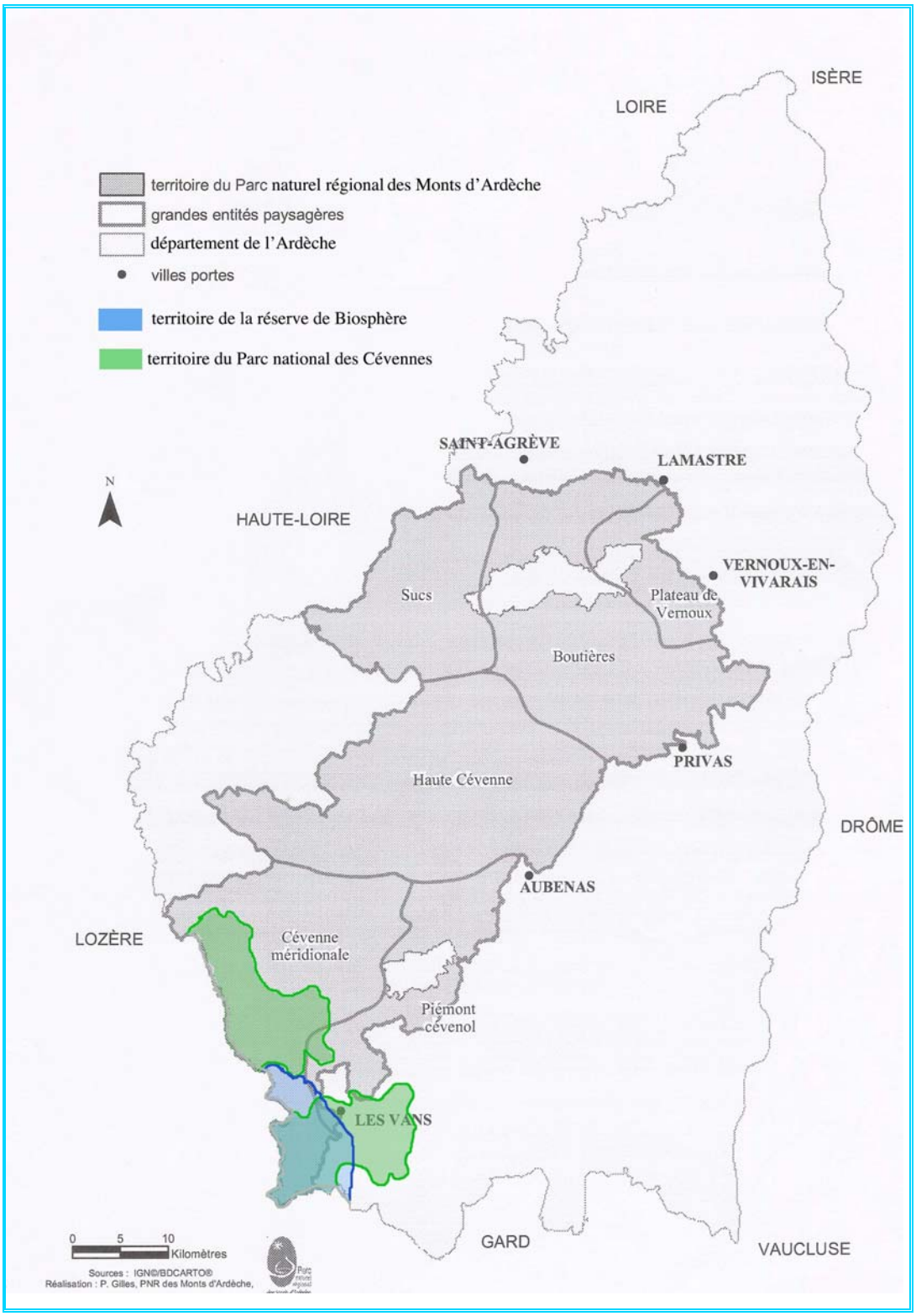

Figure n°15. Limites du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, de Parc national des Cévennes et de la réserve de la Biosphère de l'Unesco (d'après carte de PNR Monts d'Ardèche).

La première mission de chaque PNR, depuis le lancement de l'idée en 1967, est la protection des paysages naturels d'une activité humaine trop destructrice pour l'environnement.

Quarante ans plus tard la notion du développement durable qui prend en compte les activités humaines dans une perspective d'évaluation de leur impact, notamment sur l'environnement, est incluse dans la définition d'un parc naturel :

> *Un Parc Naturel Régional est un territoire rural, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine*. (http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr, 5/04/2006)

Pour répondre aux missions qui lui sont assignées : empêcher la destruction ou l'altération de son patrimoine naturel et culturel, le PNR des Monts d'Ardèche a défini dans sa charte la politique d'aménagement à suivre. La charte a été élaborée à la suite d'une étude terminée en 1998 sur la stratégie touristique et pédagogique possible pour ce territoire. La plupart des actions sont orientées actuellement vers le tourisme. L'étude sur laquelle les fondateurs du Parc se sont appuyés concerne principalement le tourisme et l'éducation. Sa stratégie de développement économique est essentiellement basée sur la valorisation des paysages naturels, sur l'artisanat, tandis que le développement industriel de la région n'est pas mis en avant (VERON, 1993 ; LAJARGE, 2000). Il faut noter qu'à ses débuts, le Parc, n'avait pas en charge la question de l'énergie. Trois ans plus tard, en 2001, l'arrivée des promoteurs éoliens en Ardèche a obligé les administrateurs du parc naturel à prendre en compte la question énergétique et à inclure en particulier celle de l'éolien dans la charte. En 2004, l'administration du parc garde une position neutre par rapport aux projets éoliens qui sont en cours sur son territoire. Pourtant, en tant que moyens de production d'électricité verte, ces projets pourraient s'inscrire dans la mise en œuvre de politiques innovantes d'aménagement respectueuses de l'environnement que le PNR serait susceptible de soutenir.

> *Le territoire [du Parc] n'a pas vocation à fournir une production d'énergie éolienne de masse. Des projets ponctuels peuvent néanmoins être soutenus lorsque ceux-ci allient les intérêts écologiques, paysagers et économiques*. (Chapitre III.7 de la Charte constitutive du PNR des Monts d'Ardèche, de l'avril 2001)

Si le parc n'a pas pour vocation le développement en masse de l'éolien, certains projets sont néanmoins accueillis favorablement, comme c'est le cas du projet éolien de Saint-Agrève, ville-porte du Parc Naturel Régional. L'administration met en avant l'intercommunalité dans chaque projet de développement, et le projet de Saint-Agrève va dans ce sens. La charte du parc précise que les projets éoliens doivent être compatibles avec les préoccupations écologiques et paysagères.

> *En outre, sur le territoire du Parc, tout projet doit être nécessairement compatible avec le plan du Parc et les articles de la charte s'y rapportant. Par ailleurs, afin d'assurer un développement global du territoire, une approche intercommunale est favorisée. En effet, seule cette dernière est capable d'appréhender les différents projets de manière cohérente, à des échelles géographiques pertinentes.* (La lettre du Parc, n°6 été 2002)

Pour la cohérence de ses actions et de son image, le PNR veille à ce que sa charte est ses engagements soient respectés par les communes se trouvant sur son périmètre. Afin d'éviter la saturation du paysage avec des éoliennes, le PNR a choisi l'intercommunalité comme échelle pertinente compatible avec le souci de préservation du paysage. La question de l'éolien est très présente dans les communes situées sur son territoire. C'est pourquoi en 2005, le PNR des Monts d'Ardèche s'est engagé dans une planification de l'éolien à travers un document spécifique relatif à son territoire.

Le Parc National des Cévennes, réserve de Biosphère de l'Unesco

Le territoire du Parc National des Cévennes et de la réserve de Biosphère de l'Unesco est également soumis à une protection particulière. Ce parc a été inauguré en 1970. Dans sa zone périphérique, le parc national comporte onze communes soit 24 360 hectares du territoire du sud de l'Ardèche. Sa particularité est d'être le seul parc national de France dont la zone centrale est occupée, ce qui lui a valu en 1985 le label de réserve de Biosphère, décerné par le programme Man and Biosphere (MAB) de l'UNESCO. La mission du parc dans sa zone périphérique est similaire à celle d'un Parc Naturel Régional. Dans cette zone, le parc n'a pas de pouvoir particulier, mais a une vocation de sensibilisation et d'expérimentation par des actions allant dans le sens de la protection

de la nature (Décret n°70-777 du 2 septembre 1970 créant le Parc National des Cévennes).

Le Parc National des Cévennes reste discret sur le territoire ardéchois. Néanmoins, la présence de ses administrateurs, lors des réunions concernant l'aménagement du département, augmente la diversité des visions et des approches concernant le développement du département.

2. DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE

Nous allons présenter ici les caractéristiques démographiques du département de l'Ardèche. Nous analyserons la place importante du tourisme dans l'économie de cette région de moyenne montagne et les interactions existante avec l'industrie éolienne.

2.1. DONNEES DEMOGRAPHIQUES

De par son héritage historique et sa situation géographique en zone de moyenne montagne qui rend difficiles l'intensification de l'agriculture locale et l'urbanisation accrue, le département de l'Ardèche reste aujourd'hui profondément rural. La moitié de la population du département réside dans des communes rurales contre 25 % en moyenne nationale[42].

La densité de population est la plus forte autour des agglomérations d'Annonay et d'Aubenas et le long de la vallée du Rhône. La densité moyenne est assez faible et peut atteindre dans les zones de montagne un minimum de 6 à 7 habitants par km^2 dans les cantons de Saint-Etienne-de-Lugdarès et Valgorge. Cette faible densité humaine ne rime pas avec une absence de mobilisation locale. Ainsi le projet éolien de Saint-Etienne-de-Lugdarès a provoqué une vive polémique dans le milieu des naturalistes ardéchois et parmi les riverains. Pour parler de riverains il faut d'abord expliciter ce que cela signifie dans le contexte de l'Ardèche. L'habitat sur les hauteurs est très dispersé, de vastes étendues restant inhabitées pendant plusieurs mois. Néanmoins, aujourd'hui la population locale est assez mobile et les bourgs qui réunissent des pôles d'attraction

[42] Les données chiffrées sur la population et sur l'économie du département se basent sur les informations fournies par le gouvernement français, disponibles sur le site Internet http://www.ardeche.pref.gouv.fr , 30/10/2003.

communs comme les écoles, les administrations, les commerces, les lieux de divertissements culturels, demeurent des lieux de rencontres et d'échanges. On dénombre de nombreuses associations culturelles – de chorales, d'ateliers de peinture, d'expression artistique et autres lieux, qui facilitent les échanges entre des personnes qui ne sont pas forcément voisines, qui résident à des kilomètres de distance les unes des autres, mais qui partagent les mêmes préoccupations.

Données chiffrées sur le département de l'Ardèche, 1999

Superficie : 5 529 km^2
Population : 277 521 habitants ou 52 habitants/km^2 (contre 122 h/km^2 dans la région Rhône-Alpes et 104 h/km^2 en France)

Economie :
Répartition de la population active (92 000 personnes) en 1999 :
- secteur primaire : **9,9 %** (l'élevage - 63 % des exploitations ; 400 exploitations agricoles disparaissent chaque année)
- secteur secondaire (industrie et BTP) : **39,9 %** (2 000 établissements industriels petites et moyennes entreprises).
- secteur tertiaire : **50,2 %** (augmentation avec 4,5 % en 1999)

(Source : site Internet du gouvernement http://www.ardeche.pref.gouv.fr, 30/10/2003)

Si les hauteurs du département se dépeuplent, la vallée du Rhône, le Bas-Vivarais et l'Ardèche du sud voient leur population augmenter. Dans la partie sud, la population des cantons de Villeneuve-de-Berg et de Vallon-Pont-d'Arc a progressé quatre fois plus vite que dans le reste du département tandis que les régions plus au nord : des hauts plateaux et de la Montagne Ardéchoise perdent leur population[43]. Les zones les plus dynamiques économiquement sont situées près des axes de circulation – la vallée du Rhône et la région d'Annonay et Aubenas. Le département a souffert de l'exode rural jusqu'en 1975, mais, comme le montrent les statistiques, depuis cette date, la population augmente. Cette augmentation est surtout due à une vague d'arrivants dans les années 1970 – les néo-ruraux, et beaucoup moins à une augmentation des naissances.
Le nombre d'agriculteurs natifs de l'Ardèche diminue de plus en plus et ils forment une population plutôt vieillissante. Certains voient leurs petits-enfants nés en ville, assurer la

[43] Source Internet : www.ardeche.pref.gouv.fr (30/10/2003).

succession de l'exploitation agricole. Autre cas de figure, c'est le retour des urbains vers les lieux familiaux, tout en préservant leur travail à la ville. Jusqu'aux années 1990, les agriculteurs avaient un poids important dans la politique locale. On observe qu'aujourd'hui ils délèguent leurs engagements politiques à des gens actifs qui ne résidant pas forcément à l'année sur place, mais qui ont des attaches affectives avec les lieux. Ces citadins à la recherche de calme sont souvent encore liés à la ville qui leur procure des revenus et des distractions. Cette population hétérogène manifeste, comme nous allons le voir, des points de vue très variés vis-à-vis de l'énergie. Que ce soit à propos des éoliennes, du tourisme ou d'autres questions de la vie locale, les élus aujourd'hui ont la tâche difficile de satisfaire des demandes contradictoires de la part des administrés.

2.2. LA PRIMAUTE DU TOURISME

Nous avons montré que la moitié de la population active du département travaille dans le secteur tertiaire. Anciennement très agricole avec une place importante pour l'industrie, le département est aujourd'hui surtout connu pour son attrait touristique.

Au début du XX^{e} siècle, l'industrie minière en Ardèche était bien développée : l'argent, le zinc, le fer, la houille, et la pierre à chaux, faisaient l'objet d'extraction industrielle. La papeterie, la filature de soie et la transformation des peaux mobilisaient une main-d'œuvre locale importante. C'était aussi le premier département pour l'élevage des vers à soie. Les nombreuses filatures à elles seules employaient plus de 10 000 personnes.

Les liaisons ferroviaires jouaient un rôle très important. Neuf lignes de chemins de fer traversaient alors le département. Aujourd'hui, elles sont toutes arrêtées. Certains tronçons sont ouverts de nouveau sous forme de circuits touristiques, comme celui qui relie en période estivale Tence et Saint-Agrève.

Si auparavant l'industrie embauchait une très grande partie des ardéchois, aujourd'hui c'est l'agriculture et le domaine des services qui donnent du travail à la population active. Cependant, depuis le début du XX^{e} siècle la part de l'agriculture dans l'économie locale est aussi fortement en baisse. Les revenus agricoles actuels de la région sont deux fois moins élevés que ceux du reste de la France. L'ancien système agricole basé sur la polyculture, qui grâce aux terrasses utilisait au maximum les terres abruptes des vallées ardéchoises, est aujourd'hui abandonné, même si des projets pour faire revivre les

terrasses existent aujourd'hui. Au début du XX[e] siècle, la production agricole du département était remarquable : du blé, du seigle, de l'orge, du sarrasin, du maïs, de l'avoine, des pommes de terre, des betteraves et beaucoup d'autres produits étaient exportés.

Figure n°16. L'ancienne gare de St-Agrève (Nord de l'Ardèche). Elle a fonctionné depuis 1903 puis s'est arrêtée en 1968 pour reprendre en 2002 une activité saisonnière pour les touristes

L'agriculture de moyenne montagne ne peut pas être soumise à une intensification de même ampleur que celle qui se pratique dans les plaines. Néanmoins les agriculteurs ardéchois ont été particulièrement attentifs aux méthodes et aux instructions, pour améliorer leurs rendements, qui leur ont été proposés par les techniciens de la chambre d'agriculture chargés de diffuser les nouveaux savoirs sur le travail de la terre et les méthodes de production. Les agriculteurs sont d'ailleurs parmi ceux qui croient encore au progrès technique, qui leur a apporté beaucoup d'amélioration dans leur travail quotidien. Pour beaucoup les projets éoliens sont un prolongement naturel de ce progrès qui investit la campagne ardéchoise. Le vent, surtout en hiver, est un élément redoutable dans le quotidien ardéchois, et son exploitation, synonyme d'apprivoisement, est plutôt bien accueillie. Pour donner un exemple, dans la petite commune de Saint-Clément, perchée sur le plateau ardéchois, où 109 personnes ne vivent que de l'élevage, le maire

très dynamique – éleveur de bovins – envisageait depuis les années 1990 de construire un centre d'accueil touristique grâce à l'investissement des promoteurs éoliens.

> *[La commune va toucher] la taxe professionnelle des éoliennes, et la location du terrain. On a un projet de faire une maison de l'air et du feu. L'air sera représenté par les éoliennes, et le feu par les volcans, puisque nous sommes dans une région volcanique. (…) Par exemple pour les gens qui viendraient dans la maison de l'air et du feu il y aurait un dispositif informatique qui montrerait comment les éoliennes qui sont là-bas au-dessus fonctionnent, comment est produite l'électricité etc. (*Maire de St-Clément, porteur de projet de deux éoliennes sur sa commune*)*

D'autres éleveurs sont plus méfiants en ce qui concerne ces nouveaux projets de production électrique. Ils sont souvent réticents en ce qui concerne les recommandations de l'Europe, qui pour une grande partie leur semblent contraignantes dans leur travail, plutôt que nécessaires. Les éoliennes, perçues comme une obligation de plus venue de la communauté européenne, héritent de cette mauvaise réputation européenne. Certains agriculteurs craignent l'arrivée de cette nouvelle technologie et le changement de l'image du territoire qu'elle pourrait impliquer auprès de la population urbaine. Par contre le discours de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) va dans un sens positif et trouve la place de la production énergétique à partir du vent tout à fait compatible, et même valorisante pour l'agriculture française.

> *En investissant le champ des énergies renouvelables, les agriculteurs rendent service à l'ensemble de la nation. En plus, nous « positivons » notre image, notamment auprès de la population urbaine. (*Jean-Luc BIDAL, président de la commission diversification de la FNSEA, cahiers Rhône-Alpes, décembre 2002*)*

Pour éclaircir le statut des éoliennes sur les terres agricoles, le 24 octobre 2002 la FNSEA, l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) et le Syndicat des énergies renouvelables (SER) ont défini dans un protocole les droits et les obligations de chacune des parties lors d'un contrat de location des terres agricoles pour la production éolienne. Les agriculteurs acceptent cette nouvelle vocation des services à la population urbaine. Ils peuvent passer du statut de producteur, à celui de jardinier de la nature sauvage, mais ils sont aussi des créateurs et des utilisateurs d'énergies renouvelables de longue date (utilisation du bois pour chauffage, les serres pour la culture, le vent dans les moulins…). Grâce à sa flexibilité, le secteur agricole adopte

plutôt facilement la nouvelle activité de l'éolien, sans y voir de contradiction avec l'activité du tourisme.

Le tourisme vert ou rural

Presque tous les habitants du département de l'Ardèche sont unanimes sur le fait que « *c'est l'activité touristique qui fait marcher l'économie locale* ». Le temps des manufactures est révolu, le système d'agriculture polyvalente n'est plus rentable. Le développement économique repose en partie sur la fabrication de produits de transformation vendus par des circuits courts (producteurs/acheteurs), sur l'agriculture biologique, l'exploitation du bois, et le tourisme rural. On parle de multifonction de l'agriculture (DEVERRE et al., 2002) pour désigner la requalification des agriculteurs en agents d'entretien, commerçants ou hôteliers

La nature pittoresque du département a depuis longtemps attiré de nombreux visiteurs. Toutes les communes du département sont susceptibles de développer leur tourisme. Un nombre important de labels touristiques qui font allusion aux activités liés à la nature ou aux activités de la campagne, se développent : gîtes ruraux, accueil à la ferme, camping à la ferme... En période d'été, de nombreux touristes européens viennent en Ardèche, principalement des Hollandais et des Allemands qui fréquentent les campings. On observe, sur le plan touristique aussi, une division entre le Nord, moins fréquenté, et le Sud, plus attirant pour ces touristes. Si le sud de l'Ardèche avec ses gorges pittoresques accueille une clientèle qui y réside pour une période relativement longue, le nord de l'Ardèche est plus un lieu de passage, passage par le mont Gerbier-de-Jonc (Source de la Loire) avant de descendre plus au sud. Les touristes se contentent de traverser les communes du nord, situées non loin du chemin de pèlerinage de Saint Jaques de Compostelle. Ce tourisme réduit à une migration rapide est insuffisant pour vivre dans le nord de l'Ardèche. Un agriculteur s'exprime ainsi sur la singularité de n'être, pour les visiteurs, qu'un lieu de passage :

> *Nous, ici, on est un lieu de passage. Les gens ne s'arrêtent pas beaucoup. Les étrangers qui viennent du nord continuent plus au sud, les pèlerins qui prennent la route de Saint Jacques de Compostelle viennent chez nous car c'est moins cher, nous*

sommes plus éloignés de la route même. Ici on ne peut pas vivre que du tourisme, les jeunes qui pensent s'installer qu'avec des chambres d'hôtes ne vont pas pouvoir tenir, il n'y a pas assez de touristes. (Agriculteur à la retraite dans le nord de l'Ardèche qui propose des chambres d'hôtes)

1.

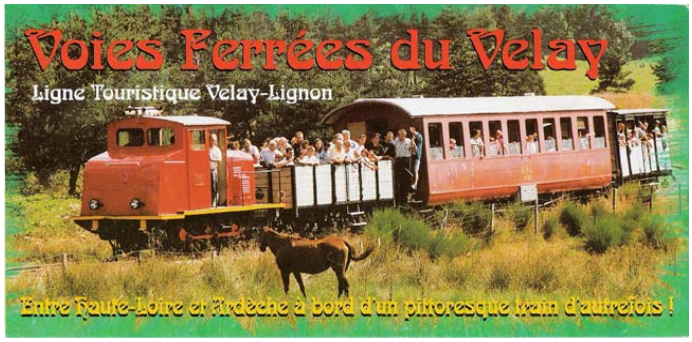

2.

Figure n°17. **1-**L'accueil du train touristique à la gare de Saint-Agrève (Photographie L'Echo du Chiniac, n°47, 2002). **2-**Plaquette touristique de la ligne ferroviaire Velay-Lignon (2002).

Si les régions autour des gorges de l'Ardèche prospèrent grâce au tourisme, le nord de l'Ardèche n'est pas très favorisé. Les hivers rudes avec leurs vents fréquents emportent la couverture neigeuse, et rendent impossible le développement des sports d'hiver. Ces conditions climatiques particulières font que la saison touristique est assez courte : des premiers beaux jours de juin jusqu'à la rentrée scolaire, ce qui fait trois mois à peine. Malgré la concurrence des sites touristiques du sud de l'Ardèche, la partie nord a ses adeptes. Ce sont des gens venus spécialement pour le calme et la verdure de la campagne qui apprécient le pays. Le tourisme vert est l'espoir de tous. Sous la notion de tourisme vert aujourd'hui les professionnels du tourisme englobent plusieurs formes de tourisme : les randonnées, la pêche, la chasse, les vélos tout terrain (VTT), mais aussi les loisirs motorisés comme les motos tout terrain, les quads etc. Pourtant c'est une notion qui à son origine semblait réservée exclusivement au tourisme lié à la découverte de la nature - faunistique ou botanique, activité, dans la réalité assez peu répandue. Les administrations qui soutiennent le développement du tourisme « vert » s'inquiètent du fait que, les éoliennes arrivées en Ardèche, le cadre naturel perdrait de son charme :

> *L'impact des parcs éoliens, (qui demain feront partie de notre environnement) sur le cadre de vie des habitants est d'autant plus controversé que les paysages constituent, en matière de développement touristique, le capital premier de la Région Rhône-Alpes. (*Note DIREN Rhône-Alpes, 2003 : 1*)*

Il pourrait sembler contradictoire de vouloir exempter le cadre naturel d'objets industriels pour promouvoir un tourisme qui ne se passe plus de la technologie moderne. Les maires de petites communes, qui ont des faibles revenus, et s'efforcent de répondre aux attentes grandissantes des touristes en matière de confort et des aménagements de loisir. Dans les publications d'IFEN, comme nous pouvons lire dans l'encadré ci-dessous, les touristes français expriment des attentes pour un confort maximal lors de leurs visites dans les « lieux naturels ». Durant leurs séjours en vacances, ils ne se soucient que très peu des questions écologiques, pourtant largement médiatisées.

Attentes des touristes pour un séjour « à la nature »

Il existe beaucoup d'idées préconçues sur la sensibilité des touristes à l'environnement. Tout d'abord, si les touristes sont indéniablement attirés par une certaine qualité de l'environnement, ils exigent en parallèle une augmentation du confort et du niveau d'équipements et des garanties contre les aléas climatiques (enneigement artificiel, piscines dans les hébergements), potentiellement préjudiciables à l'environnement en raison de l'artificialisation des espaces et de l'éventuelle consommation de ressources naturelles.

(*Publication Institut Français de l'environnement,* L'environnement en France, *2002 : 473*)

Comme le montre cette étude de l'Institut Français de l'environnement (IFEN), les touristes se disent attirés par un séjour dans la nature, à condition que le lieu possède les commodités et les aménagements nécessaires pour la pratique des sports à la mode. En même temps, ils exigent un environnement calme, et « authentique ». Le confort matériel (douche dans chaque chambre pour l'accueil à la ferme, piscine chauffée en région montagnarde, traces discrètes de la vie agricole– tas de fumier, basse cours, etc.) ne leur semble pas incompatible avec l'image *authentique* de la campagne.

Dans le Nord de l'Ardèche et sur les hauteurs des Montagnes Ardéchoises l'activité touristique n'est pas à elle seule, capable de fournir un emploi suffisant pour vivre, et

reste une activité secondaire. Les agriculteurs, depuis plus de trente ans, se sont habitués à exercer la double activité d'agriculteurs et d'hôteliers, souvent en dépit de leur fierté de paysans. Aujourd'hui, un nouveau développement économique leur semble accessible, et ils l'accueillent favorablement. Arguant de leur crainte d'être marginalisés, le maire de Saint-Etienne-de-Lugdarès s'exclame dans un entretien pour la presse (LA TRIBUNE, 1999) « *On ne souhaite pas devenir un genre de réserves d'Indiens* ». Il déclare vivre avec son temps et soutenir le développement de l'éolien dans cette région dépourvue d'autres atouts que le relief accidenté et le climat rude. Le tourisme et l'éolien, dans plusieurs pays comme en France, ne semblent pas incompatibles. Les éoliennes sont de plus en plus connues par les œuvres des grands artistes français, pour une part, engagés dans la cause des énergies renouvelables comme le musicien Jean-Michel JARRE. Il s'est prononcé en faveur des nouvelles énergies lors du colloque sur les énergies renouvelables[44] organisé par le syndicat des énergies renouvelables, qui s'est déroulé au CNIT de Paris, le 4 avril 2002. Il y a déclaré : « Nous sommes tous ici des enfants traumatisés du nucléaire. » En septembre 2002 son spectacle sur le site éolien d'Allborg dans le nord du Danemark a confirmé ces convictions. L'électricité nécessaire pour la réalisation du concert a été fournie par ce parc éolien. Ainsi il a voulu montrer symboliquement que « ce n'est plus un message hippie ou New Age, mais un message pratique et réaliste » (Colloque des énergies renouvelables, 4 avril 2002). Pour la presse J-M JARRE s'exprime ainsi :

> *Les éoliennes sont des totems hi-tech qui doivent nous rappeler que les hommes sont inconscients face à l'écologie et oublient qu'ils n'occupent la terre qu'en location. Ce concert célébrera le vent comme source d'énergie, mais aussi comme véhicule porteur de sons, d'image et de rêves, prônant ainsi une vision que nous partageons tous pour notre environnement et le développement durable de notre planète*. (AFP 2 septembre 2002)

Le photographe Yann ARTHUS-BERTRAND, n'exclut pas les éoliennes de ses œuvres très connues, sur la thématique « La Terre vue du ciel ».

[44] Organisé par le syndicat des énergies renouvelables, qui s'est déroulé au CNIT de Paris, le 4 avril 2002.

Figure n°18. La Poste française a choisi pour ses chéquiers des photographies d'ARTHUS-BERTRAND parmi lesquelles figure le Parc éolien de Middelgrunden au large de Copenhague.

L'impact des éoliennes sur le tourisme

Les éoliennes ne semblent pas incompatibles avec le tourisme. Des études sociologiques, sous forme de sondages, ont été réalisées pour la région Languedoc-Roussillon. C'est une région très touristique, qui en même temps accueille les plus anciens parcs éoliens : le parc de Lastour inauguré en 1985, parc du Port-La-Nouvelle 1993, et celui de Salleles-Limousis 1997.

Une première étude sociologique a été commandée par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de l'Aude en 2002 (GONÇALVES, 2002). Elle s'intitule : *Enquête concernant l'impact économique des éoliennes dans l'Aude et leur perception par les touristes*. L'étude se base sur des sondages téléphoniques qui couvrent deux lieux touristiques (caves et hébergements) où l'on a demandé quelle a été l'attitude des touristes qui les fréquentent vis-à-vis des éoliennes. Comme le souligne ce document, cette méthode ne peut que donner une idée générale de la perception des touristes, car la question ne leur était pas posé directement, et les résultats peuvent porter le biais du jugement personnel de ceux qui répondent à la place des touristes. Cependant nous nous arrêterons sur cette partie de l'étude pour donner un aperçu de la perception des touristes. L'autre partie consiste à faire le point sur l'impact économique sur les communes qui hébergent des éoliennes, ainsi que sur le réseau du transport de l'électricité (RTE) et sur la compagne l'EDF.

Les résultats issus de l'enquête auprès des hébergements touristiques, situés sur les communes qui possèdent des éoliennes ou sur les communes limitrophes, montrent les pourcentages suivants :

Pourcentage %	Avis
44	Clientèle indifférente
25	Avis positif
18	Clientèle curieuse
0,6	Avis mitigé
0,6	Avis négatif

L'étude précise que la réponse :

- *Clientèle indifférente* regroupe les personnes qui ont déclaré ne pas être gênées par les éoliennes sans donner autre avis positif ou négatif.

- A*vis positif* regroupe les personnes *« qui trouvaient que l'implantation des éoliennes sur le site où ils les ont vues était une bonne chose et qu'ils trouvaient leur présence agréable ou pas du tout dérangeante ».*

- *Clientèle curieuse – les personnes n'ont pas exprimé leur opinion quant aux éoliennes, mais ont demandé des renseignements sur les éoliennes ou le moyen d'aller les voir.*

- *Avis mitigé – personnes critiques quant à l'implantation des éoliennes*

- *Avis négatif – personnes qui se sont dites gênées ou déçues par la présence des éoliennes et qui pensent qu'elles dégradent le paysage*. (GONÇALVES, 2002: 16)

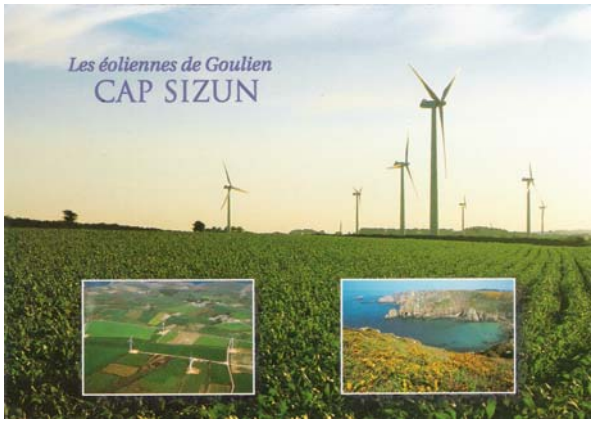

Figure n°19. Carte postale de Cap Sizun (Finistère)

Figure n°20. Carte postale de Port la Nouvelle (Aude)

L'intérêt que nous portons à cette étude ne se limite pas au simple pourcentage indicatif, mais à sa conclusion qui résume le sentiment général de cette région touristique par rapport aux éoliennes et à l'appropriation des touristes et des habitants locaux. Les éoliennes font partie désormais du patrimoine de l'Aude et les professionnels du

tourisme tendent à se les approprier. Il est remarquable qu'aucun touriste n'ait déclaré qu'il ne viendrait plus dans la région à cause de la présence d'éoliennes.

Le deuxième sondage, réalisé en 2003, confirme cette tendance assez positive de l'attitude des touristes vis-à-vis de l'éolien. Ce sondage réalisé par l'institut CSA, à la demande de l'ADEME, s'intitule : *Impact potentiel des éoliennes sur le tourisme en Languedoc-Roussillon*. L'enquête porte sur 1033 touristes interviewés durant les mois d'août et de septembre 2003, et a été réalisée en plusieurs langues, pour pouvoir inclure les touristes non francophones.

La totalité des touristes interviewés sont venus essentiellement pour « profiter du soleil » : 45 :%, et « la beauté des paysages : 43 % ». Un très grand pourcentage a été interrogé dans des sites avec des éoliennes, ou se sont des personnes qui ont déjà vu des éoliennes. Parmi eux 92 % juge les éoliennes « une bonne chose ». Et même si peu achèteront une carte postale avec des éoliennes pour l'envoyer comme souvenir de vacances, et que nombreux sont ceux qui jugent que les axes routiers sont les lieux les plus appropriés pour l'installation des éoliennes, personne ne déclare qu'il ne reviendra pas à cause des éoliennes. Dix pour cent seulement répondent affirmativement à la question « les éoliennes dégradent-elles le paysage? ».

Pour conclure, on constate qu'aujourd'hui émerge un nouveau débat autour de la question suivante : *Est-ce que le tourisme est la seule perspective de développement local dans les régions de moyennes montagnes ?*
Il existe plusieurs facettes du développement, plusieurs scénarios possibles du futur. Chacun se projette dans le futur d'une manière différente. C'est une question qui pourrait réunir les acteurs locaux dans l'espoir d'établir ensemble le futur aménagement de leur territoire. Dans les études des économistes et des géographes, le tourisme dans le milieu rural agricole, qui est aujourd'hui voué à une multifonctionalité, est une source principale de conflits (CARON et TORRE, 2004). Ils soulignent que l'agriculture seule, lorsqu'elle n'est pas confrontée à d'autres types d'activités n'est pas porteuse de conflit. La question de l'éolien aurait pu devenir une possibilité de porter un regard commun sur le territoire de l'Ardèche. Regard qui unira les attentes de différents usagers de l'espace rural. Nous allons voir dans la partie consacrée au schéma éolien de l'Ardèche que

l'absence de concertation, qui nous semble primordiale pour la naissance de ce regard commun, l'a rendu impossible.

En France, depuis l'été 2005, avec la nouvelle loi d'orientation sur l'énergie, le cadre législatif impose la création des Zones de développement de l'éolien (ZDE) par les communautés de communes ou autres structures intercommunales approuvées par le préfet. Par cette mesure, le législateur compte assurer la cohérence des projets éoliens sur un département ou une région sur lesquels les élus définiront la place de l'éolien parmi les autres activités du territoire.

3. L'ELABORATION D'UN SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'EOLIEN

Au début du développement de l'éolien en France, dans un contexte d'une attente de planification au niveau national de la politique éolienne, les militants et les professionnels de l'éolien attendaient une position de la part de la région Rhône-Alpes. Le Conseil Régional ne s'est pas prononcé sur l'intention de la région à développer les énergies renouvelables. Pour nos interlocuteurs, la présence de l'industrie nucléaire dans la vallée de Rhône a été l'explication de l'absence de position claire par rapport à l'énergie de la part des conseillers régionaux.

Les élus du département de l'Ardèche ont voulu engager le territoire dans une démarche sur les énergies renouvelables. Sur le département de l'Ardèche, le vice-président du conseil général Jacques DONDOUX, maire de Saint-Agrève, a présenté en juin 2001 un rapport d'orientation, pour un plan de développement de ces énergies. Ce rapport concernait en particulier le transport et l'intégration des énergies renouvelables dans le bâtiment. En juin 2001, le rapport est accepté à l'unanimité. Sur la question de l'éolien il proposait l'élaboration d'un schéma départemental de l'éolien qui prendrait en compte les contraintes et les opportunités locales. En automne de la même année, le président Michel TESTON et J. DONDOUX envoient un document aux Maires du département pour rappeler l'engagement du département sur la voie du développement des énergies renouvelables. Le courrier préconise en même temps une vigilance lors de l'implantation des champs d'éoliennes. Les élus du Conseil général prônent le respect de l'environnement, la démocratie, la concertation et l'intercommunalité.

Depuis décembre 1994, en Ardèche, au sein du Conseil d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), est née l'association Pølénergie spécialisée dans le développement des énergies renouvelables. Composée d'une vingtaine de membres, elle est le relais local de la Direction Régionale de l'Environnement et de l'Energie. Cette structure, présidée à l'époque par le Conseiller général de Saint-Martin-de-Valamas Bernard CUOQ, maire de la commune de Saint-Clément, avait comme objectif premier la diffusion auprès des élus, des privés et des industriels d'information sur les énergies renouvelables, sur la maîtrise de la demande d'électricité dans l'habitat, sur les différentes possibilités de subventions des projets et leur faisabilité. Dans les années 1980-1990, l'information sur ces sujets manquait cruellement. Les premiers projets qui ont retenu l'attention de l'association concernaient des réalisations d'alimentation en électricité des sites isolés par le solaire photovoltaïque ou l'hydraulique, et des projets de chauffage en solaire thermique et de bois énergie. L'éolien semblait destiné uniquement aux sites isolés jusqu'en 1996, et la mise en place du programme de lancement de la filière éolienne industrielle Eole 2005 du gouvernement. En 1998, naît le projet de M. CUOQ d'installation des éoliennes de taille industrielle sur sa commune qui ne recevra son permis de construire qu'en 2004. Voici le témoignage personnel du maire, un élu passionné de l'énergie et soucieux du développement de son territoire :

> *Je reviens parler des éoliennes. Une affaire que certains pensent ou souhaitent enterrer. Voilà dix ans que cette idée folle m'est venue dans la tête. Dire le temps passé, en rencontres, en réunions, en démarches et contacts les plus divers, revenir sur les espoirs et les déceptions sans cesses renouvelées demanderait un livre format de poche! (…) Et si demain nous avons les éoliennes, je continue de croire que ce sera là un investissement important pour Saint-Clément. Ne faut-il pas voir toujours plus haut et être ambitieux, ne pas se comporter « en petits appétits qui font cuire des petits repas, dans une petite marmite, sur un petit feu de bois » Général De Gaulle. Notre commune connaît, il faut le reconnaître, un certain déclin : école, etc. Tout n'est peut-être pas perdu.* (Lettre ouverte de Bernard CUOQ, le 5 septembre 2002)

L'optimisme du maire est grand, mais toute aussi grande est sa désolation devant les lourdeurs administratives.

> *Alors que nous connaissons la récession et un monde de chômage, nous mettons du temps à investir et réaliser. On ne cesse de recommander les énergies propres et renouvelables et il est aussi difficile aujourd'hui d'implanter des éoliennes que*

> *de construire des centrales nucléaires dans les années 70. (…) Heureusement, les pouvoirs publics et les grands élus parlent de ruralité et de campagnes à développer. Pour l'instant c'est plutôt l'abandon. (…) À moins que St-Clément, comme bien d'autres communes doive se résigner à faire de la voirie, de l'eau, de l'électricité et assister à sa mort lente mais sûre. Vanité des vanités et poursuite du vent, répétait l'Ecclésiaste pour condamner l'inutilité humaine. J'aime la poursuite du vent.*
> (Lettre de Bernard CUOQ, le 24 juillet 2003)

Ce ne sont pas les simples recommandations de l'Etat pour un développement des énergies renouvelables, sans schéma directeur, sans quota par département ou par région qui pourraient structurer le développement de cette filière. Ce sont surtout des personnalités fortes et volontaires qui ont porté en avant les atouts de ces énergies. D'autres élus vont suivre l'exemple de M. CUOQ. Petit à petit se dessine dans le paysage politique ardéchois la volonté de quelques élus de promouvoir l'énergie éolienne. Le sous-préfet de Largentière de l'époque Bertin DESTIN a voulu mettre les chances du bon côté pour la réalisation du schéma départemental et la mise en commun de la synergie humaine pour l'aboutissement de ce schéma.

Un schéma éolien vise à décrire toutes les particularités d'un département ou d'une région – le relief, les zones naturelles ou les éléments culturels protégés, la densité de l'habitat, les servitudes, les exigences éoliennes – le vent, le réseau de transport de l'énergie etc. De pareils schémas ont été déjà réalisés dans d'autres départements et régions en France avant qu'en Ardèche l'idée se réalise dans le Finistère et dans le Languedoc Roussillon[45]. Ces schémas sont nés du besoin d'encadrement des projets éoliens qui ont explosé en France à partir de 2001, lorsqu'un arrêté a mis EDF dans l'obligation de racheter à prix fixe l'électricité produite par les parcs éoliens. En 2001, le préfet de l'Ardèche, secondé par le sous-préfet Monsieur Bertin DESTIN, et à la demande des élus et des associations, met en marche l'élaboration d'un schéma départemental éolien. Il était en effet important d'avoir un regard cohérent sur les enjeux du territoire et les particularités de l'éolien, et aussi de réunir les différentes instances dont dépend le permis de construire des éoliennes. Cette décision du préfet précédait la loi de l'été 2003 et la circulaire des plusieurs ministères[46] adressé aux

[45] D'autres schémas suivront : celui du Nord Pas de Calais, Limousin, Loraine, Poitou-Charentes…
[46] Le ministère de l'écologie et du développement durable ; Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, et le ministère de l'industrie

préfets des régions et départements, qui rend la concertation obligatoire, et préconise l'élaboration des schémas éoliens. Elle stipule en effet que :

> *La concrétisation rapide de projets éoliens en veillant, à travers l'évaluation préalable, la concertation et la large participation du public, à garantir l'ensemble des intérêts concernés et à vous assurer de leur compatibilité.* (Circulaire du 10 septembre 2003)

Extrait de la Circulaire ministérielle adressée aux Préfets, le 10 septembre 2003[47]

Faciliter l'implantation locale des équipements éoliens dans le respect des exigences environnementales, à partir d'une bonne connaissance des enjeux et d'une concertation approfondie.

• Pour faciliter le développement de projets éoliens, la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 prévoit que les régions peuvent mettre en place un **schéma régional éolien** qui aura une valeur indicative et d'information mais ni valeur de prescription, ni valeur d'autorisation des futurs projets, qui devront être soumis à la procédure décrite dans cette circulaire et détaillée dans ses annexes.

• Les régions pourront vous demander votre appui pour l'élaboration de tels outils méthodologiques. Nous vous recommandons de répondre favorablement à ces demandes, à travers un concours actif des services de l'Etat.

• Vous pourrez leur apporter des informations permettant d'identifier les zones à enjeux environnementaux et culturels, les servitudes et favoriser le recueil des données auprès des gestionnaires des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité concernant les capacités de raccordement existantes ou éventuellement programmées.

• Vous pourrez également mobiliser pour cet exercice les DIREN, les DRIRE, les DRE, les DDE, l'ADEME et les services extérieurs compétents et y associer les professionnels. Nous vous suggérons de recourir, le cas échéant, à des outils d'expertise spécifique. Vous ne pourrez pas invoquer l'absence ou le non-aboutissement d'un schéma pour différer l'instruction d'un dossier.

L'élaboration des schémas n'est pas une obligation au sens légal du terme. Pourtant les préfets ont la charge de soutenir toute initiative dans ce sens. La loi n°2003-590 du 2 juillet 2003, dans le souci de la transparence, la concertation et la protection de l'environnement, fixe l'obligation de réaliser des enquêtes publiques concernant les parcs éoliens (dont la capacité de production est en dessus de 2,5 MW). En 2001, au moment de l'élaboration du schéma ardéchois, que nous allons analyser, cette loi n'était pas encore en vigueur.

3.1. LA CONCERTATION : UNE ATTENTE FORTE DES RIVERAINS

Au moment d'élaboration de ce schéma, la loi sur l'enquête publique accompagnant les projets éoliens n'était pas encore promulguée. Une demande forte de concertation et de planification de l'éolien se ressentait. Le projet Eole 2005, piloté par le gouvernement s'avérait imparfait, les promoteurs privés étaient désormais libres de prospecter tout endroit qui leur semblait propice à la production de l'énergie éolienne. Les administrations, les riverains, les associatifs se voyaient dépassés par le nombre croissant de projets d'installations des éoliennes sur le territoire de l'Ardèche. La demande de la population pour plus de transparence et de planification s'est alors focalisée sur la réalisation d'un schéma départemental de l'éolien, d'autant plus que certains départements s'étaient déjà dotés d'un tel document

La confidentialité dans laquelle les projets éoliens se développaient - les élus étaient souvent démarchés en silence par les opérateurs privés ; les rumeurs qui circulaient très vite, la méconnaissance du sujet et souvent l'incapacité des élus locaux de se prononcer « pour » ou « contre » les éoliennes ont fait que tous les espoirs étaient tournés vers la réalisation de ce schéma. Son caractère purement consultatif, car n'est pas opposable au tiers[48], reste cependant utile à la population ardéchoise.

Nous avons rencontré des élus, des représentants des associations nouvellement formées comme l'association EVIA (Eolien Vigilance Information Action), l'atelier Eolien 07, les anciennes associations : Pølénergie et la Fédération Rhône-Alpes des associations pour la protection de la nature (FRAPNA) ; le directeur du PNR des Monts d'Ardèche, la DIREN, l'ADEME. Tous nous ont communiqué leur espérance de voir un jour se réaliser un travail commun sur la question de l'éolien.

De manière générale, un schéma éolien naît à la demande du conseil régional ou départemental. Il faut noter que le conseil régional de Rhône-Alpes s'est déchargé de

---

[47] Les mots soulignés dans le texte sont en gras ici.

[48] Opposable : « *Caractère d'une situation légitime concernant une personne qui oblige une autre à reconnaître qu'elle doit en tenir compte dans leurs rapports entre eux. Ainsi le droit de propriété qu'une personne détient sur une chose est "opposable" à tous. Ce caractère empêche d'autres personnes à s'en emparer ou simplement à empiéter sur sa propriété.* » (www.dictionnaire-juridique.com, 01/05/2006)

ses responsabilités, d'abord en ne demandant pas l'élaboration d'un tel schéma, puis en ne participant pas à cette démarche. Dans son discours le vice-président du conseil régional M Jean-Loup FLEURET se dit « pour » les énergies renouvelables. Cependant, la région (dotée de plusieurs centrales nucléaires) ne s'implique pas dans la question de l'éolien. M. FLEURET déclare en effet que l'éolien devrait « *se développer sans l'aide de la Région compte tenu des tarifs d'achat de l'électricité fixe par le gouvernement* » (cahiers Rhône-Alpes, décembre 2002). Le conseil régional Rhône-Alpes n'ayant pas pris de position par rapport à l'éolien, les associatifs ont alors été amenés à faire une demande directement auprès du préfet.

> *On n'arrive pas à faire prendre une décision par le conseil régional [sur le schéma éolien], donc nous l'équipe Eolien 07, nous avons fait une demande à l'Etat – la Préfecture. Elle s'est adressée à l'ADEME qui de son côté a engagé un bureau d'études pour faire le schéma.* (Membre de FRAPNA Ardèche)

Comme nous allons le voir dans les lignes qui suivent, les élus, l'association Pølénergie, et l'association FRAPNA se sont regroupés dans un atelier Eolien 07, pour pouvoir mener au niveau des élus de la région une réflexion commune sur l'éolien.

Tableau n°4. Calendrier de travail sur le schéma éolien et chronologie des événements qui accompagnent les différentes étapes du travail.

Date	Evénement
Eté 2001	Formation d'une équipe composée de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la Direction régionale de l'environnement (DIREN) et la Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement (DRIRE). Etablissement pendant six mois d'un cahier des charges pour l'appel d'offre concernant l'élaboration du schéma.
Fin de l'année 2001	Choix du bureau d'études pour le travail demandé - bureau « Carrés Verts » (Aix-en-Provence). Sur les questions sociologiques, travail conjointe avec le bureau d'études «Arenes« (Marseille).
Janvier 2002	Lancement de l'étude.
Février 2002	Composition du comité départemental de pilotage.
Avril 2002	Elaboration des volets paysagers et environnementaux du schéma et réunion du comité départemental de l'éolien pour la présentation du projet.
Mai 2002	Réunions de travail sur des questions techniques concernant le document.
Eté 2002	Suspension de la phase de concertation locale.

Selon cette définition, le schéma éolien n'a pas la vocation de s'opposer à quiconque décidé d'installer des éoliennes, là ou le schéma l'interdit.

Automne 2002	Arrêt du travail sur le schéma éolien du département de l'Ardèche avant sa présentation devant la commission des sites et des paysages.
Décembre 2003	Approbation du *Document cadre du développement de l'éolien en Ardèche* par le Conseil Départemental.

Dans le point suivant, plutôt que de présenter en détail le travail entrepris par les différents acteurs lors de l'élaboration du schéma éolien, mais nous nous arrêterons sur quelques points essentiels. Seront analysés les rôles de l'ADEME, de la DIREN Rhône-Alpes et des associations dans le partage du département en zones favorables ou non pour l'accueil des éoliennes. Nous nous intéresserons aussi à la définition du paysage et des degrés de sensibilisation qui figurent dans le document final. L'absence de la phase de concertation et le devenir du schéma seront abordés à la fin du chapitre.

3.2. L'IMPLICATION DES ACTEURS INSTITUTIONELS ET CIVILS DANS LE SCHEMA EOLIEN

Avant que le travail sur le schéma éolien n'ait débuté en Ardèche, les riverains des projets éoliens, soucieux de leur environnement, et les associatifs, attentifs au degré de liberté dans l'action des promoteurs privés de l'éolien, ont envoyé des courriers et des pétitions au Préfet de l'Ardèche pour qu'une régulation et une harmonisation entre les divers projets soit mise en œuvre. Les administrations de leur côté, DIREN et Direction départementale de l'équipement (DDE) pour instruire les dossiers éoliens, ont eu besoin d'avoir une vision claire sur les critères à prendre en compte. Une fois le travail sur le schéma mis en marche, les différents acteurs locaux s'attribuent tous le rôle d'initiateurs de cette démarche. Pourtant, il est difficile d'accorder à l'un ou à l'autre l'origine de l'idée du schéma. Il avait pour vocation d'être un document collectif, dans lequel figurent différents points importants pour l'évaluation des projets éoliens. Comme nous l'explique un responsable de la DIREN Rhône-Alpes, l'événement qui a déclenché le processus a été avant tout l'avancée des projets éoliens ardéchois.

> *Avant le mois de juin 2001 sont arrivées trois demandes de permis de construire et là-dessus le préfet s'est dit qu'il faut faire attention, parce qu'il y a des projets qui sortent, des projets un peu polémiques les uns sur le paysage les autres sur des questions environnementales. Si on laisse faire des choses comme ça demain on va se retrouver avec des projets de plus en*

> *plus polémiques. Et pour calmer la polémique et clarifier les choses il s'est lancé dans cette démarche de schéma. Ça, c'est une décision relativement sage. C'est-à-dire qu'on va faire un document collectif et on explique avec transparence la façon dont l'Etat va instruire les dossiers.* (Martin CHENOT, responsable du paysage à la DIREN Rhône-Alpes)

L'ADEME : pour un aménagement du territoire en concertation

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a pour mission d'aider les filières des énergies renouvelables (EnR) à devenir suffisamment concurrentielles pour pouvoir rentrer sur les marchés national et international. Pour ce qui est de l'éolien, l'agence a été l'un des initiateurs du programme Eole 2005. Son échec a conduit à la nouvelle loi qui fixe le tarif d'achat pour le kWh produit (2001). C'est grâce à ce prix suffisamment compétitif, que la filière éolienne peut maintenant prendre son élan, et que l'agence n'intervient plus directement dans les projets éoliens[49]. Ce progrès n'empêche pas les représentants de l'ADEME d'être recherchés pour leur compétence, ou comme garants des démarches concernant l'éolien. L'agence octroie également des aides pour des études sur les sujets de l'éolien et l'environnement, aides dont a bénéficié cette thèse.

Sur le terrain, les ingénieurs de l'ADEME sont confrontés à l'éolien, élément désormais incontournable. Il faut noter que le département de l'Ardèche abrite un projet qui est soutenu par les ingénieurs de l'ADEME. C'est le projet de Saint-Agrève porté par Alain CABANES, ancien directeur à la délégation régionalle ADEME Rhône-Alpes, délégué général de l'association Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie (AMORCE). M. CABANES porte une attention particulière à la concertation, comme nous allons le voir dans l'esquisse de son portrait. Son projet engage les élus locaux dans la promotion des énergies renouvelables sur leur territoire, et passe par une démarche d'information et de concertation avec les riverains. L'implication directe des élus dans l'élaboration d'un projet éolien était alors novatrice. Auparavant c'était les promoteurs qui choisissaient l'emplacement, les capacités et le nombre d'éoliennes.

[49] Il est important de noter que ce prix fixé par l'Etat ne concernera que les premiers 10 000 MW éoliens installés en France, ce qui accentue la concurrence entre les promoteurs.

L'ADEME a financé ou cofinancé des travaux scientifiques sur la concertation, parmi lesquels :

- *Etude sur l'expérience française Eolien et concertation*, BDCM, mars 2002 ;
- Rapport sur l'acceptabilité par le grand public des technologies d'électricité verte en région Rhône-Alpes, OPET-RES-E, novembre 2003 ;
- BLANCHER, P. and F. TURLAN (2002). *Analyses des modalités de conduite de projets éoliens en Ardèche - Cros-de-Géoran, Plateau du Coiron, Saint-Agrève, Saint-Genest-Lachamp. Identification des « bonnes pratiques » et recommandations sur les modalités de leur diffusion en Ardèche*. Lyon, ADEME**:** 105.
- MEDIATION & ENVIRONNEMENT (2002). Insertion sociale et territoriale des éoliennes. ADEME : 143

Elle a également financé des études sur l'impact sur l'avifaune :

- ABIES et Géokos Consultants (1997). *Analyse des impacts sur l'avifaune du parc éolien de Port-la-Nouvelle (Aude), avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux*, DIREN. EDF Région Languedoc-Roussillon.
- ABIES, LPO (2001) *Suivi ornithologique des parcs éoliens du plateau de Garrigue Haute (Aude).*
- ABIES, LPO Vendée, *Suivi ornithologique du parc éolien de Bouin (Vendée*).

Elle est également à l'origine de plusieurs sondages relatifs à l'éolien :

- DEMOSCOPIE (2002). *Perception de l'énergie éolienne en France* ;
- SYNOVATE (2003). *Perception de l'énergie éolienne en France* ;
- I.F.O.P. (2003). *L'impact potentiel des éoliennes sur le secteur viticole du Languedoc-Roussillon* ;
- C.S.A./ADEME (2003). *L'impact potentiel des éoliennes sur le tourisme en Languedoc-Roussillon.*
- HARRIS, L. (2004). Les Français et les énergies renouvelables, ADEME.

Nous nous appuyons ici sur ces documents[50] pour comparer les positions respectives par rapport à l'éolien des riverains de notre terrain d'étude et de l'échantillon national.

Enfin l'étude du schéma éolien a été également subventionnée par l'ADEME. Dans les critères de choix pour le bureau d'études, l'agence a fortement insisté sur la mise en place d'une concertation. Les expériences antérieures dans le domaine de l'éolien en France, avec notamment le programme Eole 2005, ont démontré en effet que la concertation et l'information sont les points nécessaires pour l'acceptation des éoliennes par la population. Après six mois de travail laborieux, l'ADEME et la DIREN ont terminé la rédaction d'un cahier de charge pour l'appel d'offres d'un bureau d'étude qui élaborera le schéma éolien.

La DIREN : la question de l'aménagement et du paysage

En Ardèche, le préfet s'est tourné vers la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) pour élaborer le projet du schéma éolien et non vers la Direction Départementale de l'Equipement (DDE), qui est cependant celle qui en matière d'équipement et de construction veille en principe à l'application des réglementations relatives à la sécurité et au développement durable. Les revendications des riverains se rapportent aux paysages et le préfet voulait trouver dans le schéma une réponse claire sur l'impact de l'éolien sur le paysage ardéchois. Dans d'autres régions, en Bretagne en particulier, la question éolienne est prise en charge par la DDE. Cette question est souvent polyvalente et très nouvelle pour les administrations. De ce fait, c'est souvent une personne qui se sent capable d'initier un travail sur l'éolien ou qui est intéressée par l'éolien qui s'occupe du schéma local.

Les missions de la DIREN, en Ardèche comme ailleurs, couvrent tous les aspects qui de près ou de loin concernent le développement de l'éolien et visent à :
- intégrer l'environnement à l'amont des grands projets d'aménagement ;
- participer au développement régional ;

[50] Un autre sondage commandé par l'ADEME sur la perception des éoliennes a été réalisé en septembre 2006 : HARIS, L. (2006). *Les Français et l'énergie éolienne*. ADEME

- animer, former et informer ;
- protéger et valoriser le patrimoine, par la mise en œuvre de la législation sur le maintien de la biodiversité, la qualité des sites, des paysages et des milieux aquatiques en partenariat avec les élus, les associations, les agriculteurs (*DIREN Rhône-Alpes, brochure décembre 2002*). De plus ses services, particulièrement le service *paysage*, prennent une position d'avertissement par rapport à l'éolien :

> *La DIREN Rhône-Alpes considère qu'il est nécessaire d'être attentif à la qualité des projets pour qu'ils répondent effectivement aux critères du développement durable. Si ces critères sont généralement connus, il a semblé nécessaire de préciser les attendus spécifiques concernant deux aspects primordiaux des projets éoliens :* ***le rapport du projet au paysage et la notion de concertation appliquée à ce type de projet****.* (Mots soulignés dans le texte, sont en gras ici. Note de la DIREN, printemps 2003 : 1)

Le paysage devient une composante à part entière du développement durable. Le choix des paysages à protéger nécessite une concertation avec la population locale. Du moins, c'est l'opinion du chargé du paysage que nous avons rencontré en 2003. Ces deux points, paysage et concertation, seront analysés conjointement par la DIREN Rhône-Alpes.

La question du paysage se résume pour certains exclusivement aux aspects esthétiques En revanche pour Martin CHENOT, responsable du paysage à la DIREN, c'est une question de projet de société et de préservation d'un bien commun nécessaire pour le développement du pays. C'est lui qui porte le projet du schéma éolien en Ardèche. Il définit ainsi le développement économique d'un territoire en rapport étroit avec le tourisme pour lequel le paysage est la première ressource :

> *Aborder la question du paysage est une façon d'analyser et de prendre en compte les intérêts des habitants et des usagers d'un territoire et de dépasser les intérêts individuels pour parler de ce qui est en commun. Aborder la question du paysage, c'est tenter de se mettre à la place des autres pour définir, ensemble, ce qui fait partie, dans notre environnement, d'un capital commun.* (« Petit plaidoyer en faveur de l'approche paysagère », Martin CHENOT, 2003, communication personnelle)

Il est difficile d'appréhender le paysage d'une façon unique. Le bureau d'études *Carrés Verts* chargé d'élaborer le document du schéma a fait, en étroite collaboration avec la DIREN, un travail qui a grandement satisfait le chargé d'étude *sites et paysages* de la DIREN. *Carrés Verts* a mis sur papier les contraintes physiques, réglementaires, administratives ainsi que les éléments naturels, les éléments pittoresques et protégés du paysage. Ce travail de synthèse n'avait pas été fait auparavant. Selon le chargé d'étude paysages de la DIREN, le schéma éolien est un outil dont il peut vérifier l'utilité en instruisant d'autres projets d'aménagement que les projets éoliens. Les éléments de réponse à certaines questions, que le document a élaboré, notamment celle du paysage, aident l'instruction des dossiers éoliens. Pourtant ce schéma, comme nous le verrons, n'a pas été présenté aux élus et encore moins à la population du département. De ce fait le découpage en zones plus ou moins sensibles à l'accueil des éoliennes n'est qu'une résultante du travail des spécialistes – le paysagiste de la DIREN, le paysagiste du bureau d'études et un représentant du corps du métier des architectes. Le paradoxe de cette absence de communication est que l'origine même de ce travail était justement l'ouverture de la question éolienne au grand public.

> *L'objectif du schéma : on dit oui aux éoliennes, mais pas n'importe où dans le paysage. L'idée, c'est de donner des conditions de développement [de l'éolien], mais aussi d'utiliser ce schéma pour parler des éoliennes, parce que c'est vrai que ça nous est arrivé tout d'un coup... Il n'y a pas eu un débat national sur ce choix. (…) Enfin, comme je t'ai expliqué tout à l'heure c'était l'idée de la transparence, de montrer comment l'Etat va instruire les dossiers, sur quels critères.* (Martin CHENOT, chargé de mission « Sites et paysages » à la DIREN)

Deux ans plus tard, au moment de la concrétisation du document cadre sur l'éolien en Ardèche, le sous-préfet M. GAREAU, parlera de transparence pour nous dire que le document sera accessible sur Internet. Mais pour certains militants cette idée de la transparence venait un peu trop en aval.

Les associations locales

Au tout début de la conception du schéma, les associations n'étaient pas directement impliquées. Une première réunion a eu lieu à Largentière, sous-préfecture de l'Ardèche, le 26 février 2002 à laquelle le futur document a été présenté devant le comité de pilotage composé essentiellement de représentants de l'administration. Ce n'est qu'à la deuxième réunion de présentation qui a eu lieu le 24 avril 2002, que les membres des associations suivantes ont été conviés :

- **la Fédération régionale des associations de protection de la nature** (FRAPNA) depuis 1978 œuvre pour la protection de la nature. Membre de l'atelier Eolien 07 ;
- **Pølénergie** – association départementale, qui depuis 1994 œuvre pour la promotion des énergies renouvelables, elle est désignée par l'ADEME pour Espace Info Energie (EIE - réseau national d'associations pour conseil aux citoyens) Membre de l'atelier Eolien 07 ;
- le **Centre ornithologique Rhône-Alpes** (CORA) regroupe plusieurs membres ornithologues spécialistes ou amateurs ;
- Le **Mouvement national de lutte pour l'environnement** (MNLE) créé en 1981
- le collectif **Eoliennes vigilance information action** (EVIA) créé en 1999, positionné contre les projets éoliens sur la Montagne Ardéchoise.
- **Economie et Humanisme**, association locale qui depuis 1941 œuvre pour une société démocratique, invitée comme consultant par l'ADEME.

Comme nous a communiqué un membre de cette réunion, au grand étonnement du sous-préfet Monsieur Bertin DESTIN, malgré les divergences d'opinion, elle s'est passée dans une ambiance de calme.

D'emblée les naturalistes ont fait savoir qu'ils seraient attentifs aux questions de délimitation des bassins versants et de l'impact de l'éolien sur les zones humides. La FRAPNA, grâce à son action antérieure auprès de la DIREN, a pu obtenir de façon non formelle une place importante dans l'élaboration des futures études d'impact. Les critères environnementaux étant relativement faciles à délimiter, les règlements liés à la protection des zones écologiques sensibles sont assez rigoureux. La vigilance des naturalistes n'avait donc pas lieu d'être mobilisée. Il est cependant curieux de constater que la question de l'avifaune n'a pas été soulevée à la réunion malgré la présence du centre ornithologique (CORA) et à la proposition qu'ils ont faite à la DIREN sur la cette question.

L'avifaune est un point sensible pour le département de l'Ardèche. Lors de la réunion précédente du 26 février 2002, une discussion autour de ce sujet commença, mais le sous-préfet y coupa court en décidant que l'information était incomplète et que ce point serait examiné pour chaque projet séparément. Ainsi le chemin qui pourrait ouvrir la voie à de futurs conflits entre naturalistes et chasseurs a été coupé momentanément.

FRAPNA

La Fédération régionale des associations de protection de la nature (FRAPNA) a joué un rôle important dans l'élaboration du schéma éolien. Les naturalistes de la FRAPNA sont des interlocuteurs incontournables sur les questions de l'impact écologique des parcs éoliens. De plus, associés sur les questions énergétiques avec l'association Pølénergie, ils ont effectué des travaux sur l'éolien et son impact sur le milieu, et organisent, via l'atelier Eolien 07, des journées de sensibilisation du public et des élus. À l'origine de ce travail conjoint avec Pølénergie, est le projet éolien de St-Etienne-de-Lougdares, situé sur les hauteurs de l'Ardèche. C'était le premier grand projet éolien sur le département. Ce projet a fait naître l'atelier Eolien 07, ainsi que l'association EVIA que nous mentionnerons plus tard. Il faisait partie du programme national Eole 2005. C'était un projet de grande envergure – 12 éoliennes de 1,5 MW situées sur le plateau du *Cham Champlonge* sur deux communes de St-Etienne-de-Lugdares et d'Astel. Le site choisi était d'une grande valeur patrimoniale. Classé d'intérêt national et international dans le plan du PNR des Monts d'Ardèche, les landes sauvages et les 13 hectares de tourbières qui en font partie sont classées Natura 2000, ou en Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF). Il existe deux types de ZNIEFF : de type I – de superficie réduite, elles abritent au moins une espèce et/ou habitat rares ou menacés. De type II – des grands ensembles naturels « *riches ou peu modifiés* » qui possèdent un rôle fonctionnel biologique ainsi qu'une *cohérence écologique et paysagère*[51]. Les ZNIEFF, des deux types, n'ont pas un poids juridique, néanmoins l'inventaire doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire.

[51]Les ZNIEFF couvrent un quart de la superficie de la France ou 14 750 sites. http://inpn.mnhn.fr/inpn/fr/biodiv/znieff/index.htm (4/05/2006)

Le site de St-Etienne-de-Lugdares est de plus classé - *Site de Paysages remarquables* dans le Schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux. Toutes ces raisons ont fait que les naturalistes et les riverains ont été alarmés et ont mené une campagne de refus auprès du préfet et autres instances nationales, appuyée par la Société Nationale de Protection de la Nature, et autres associations environnementalistes. Tandis que l'association EVIA, créée, dans le but de protéger les paysages du plateau ardéchois, refusait sans proposer d'alternative, la FRAPNA a travaillé avec Pølénergie et a proposé une délocalisation des éoliennes dans un autre lieu, toujours une ZNIEFF, mais situé sur un site où le projet serait moins préjudiciable à l'environnement. Sur l'impact paysager des éoliennes, les naturalistes se relient à l'opinion d'EVIA qui refuse toute ingérence « industrielle » sur un site naturel :

> *Mais de quelle « insertion paysagère » peut-on parler?! Spectacle technologique garanti dans un rayon de 15 kilomètres dans cette zone qui vit du tourisme vert!* (J-L CHOPY membre de FRAPNA in *Combat Nature*, 2001)

Les deux associations se rejoignent également sur la critique du programme Eole 2005. La FRAPNA accuse l'EDF, d'imposer des contraintes très fortes pour la sélection des projets éoliens, que l'Etat suit. Tandis que pour EVIA, c'est l'Etat tout entier, avec l'ADEME dans le rôle de promoteur des énergies renouvelables qui est fautif.

Avec l'élaboration du schéma éolien départemental, la FRAPNA voulait intervenir dans la préservation des sites naturels en amont des projets éoliens. Pour une quinzaine de projets éoliens en 3-4 ans (données pour 2003) elle a travaillé sur la partie « environnement » dans les études d'impact. Par exemple, la FRAPNA a dans un premier temps travaillé sur l'étude préliminaire (2001), du projet de Saint-Agrève. Par la suite deux spécialistes en ornithologie et en botanique, membres de la FRAPNA, ont travaillé sur l'étude d'impact de ce projet (2003). Les développeurs viennent chercher la notoriété et le soutien de la fédération pour s'assurer de l'acceptation de leur dossier. Cependant les naturalistes ont leurs propres critères pour accepter ou non de travailler pour un projet. C'est la question de l'impact sur le milieu, et de l'échelle du projet qui dicte leur choix. À l'échelle d'une commune, il est beaucoup plus difficile de trouver des propositions alternatives en cas de gêne pour telle ou telle espèce. L'échelle intercommunale est plus appropriée. C'est le sentiment des chargés de l'éolien au sein de FRAPNA :

> *Il y a un aspect qui est réel, c'est que les développeurs se disent qu'en travaillant avec les associations, ça aide d'éviter les problèmes par la suite. C'est quelque chose qui les pousse quand même à ça et nous c'est pour cette raison qu'on n'accepte pas de travailler sur n'importe quel projet. Quand il y a un projet qui au départ nous semble aberrant pour un problème de milieu ou un problème de migration, au départ on dit : « Il n'est pas question de travailler sur cette zone ! »* (Membre de FRAPNA)

En ce qui concerne le schéma éolien, les membres du FRAPNA sont frustrés de ne pas voir de mesures et recommandations plus précises au niveau de l'avifaune. De même dans le projet, l'impact environnemental se limite aux réglementations en vigueur, et n'est détaillé qu'en ce qui concerne le paysage.

Pølénergie

Pølénergie est une association créée en 1994, par une vingtaine de personnes dont Christophe BRUNEL (président actuel), Philippe GONDRY (cofondateur) tous les deux issus du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Ardèche (CAUE 07) et Bernard CUOQ (ancien président de l'association et conseiller général, maire de la commune de St-Clément). Elle travaille en étroite collaboration avec le CAUE 07. Elle travaille aussi, étroitement avec la FRAPNA Rhône-Alpes sur le schéma éolien, sur des questions pédagogiques, mais aussi dans le cadre de la mobilisation pour le soutien à certains projets éoliens (exemple : celui de Saint-Agrève) ou l'opposition à certains projets éoliens (celui de St-Etienne-de-Lougdares). Les deux associations, ainsi qu'un certain nombre d'élus ont formé l'Atelier Eolien 07.

> *L'atelier éolien 07 se veut être un champ de concertation. Nous voulons en termes de développement local que chacun puisse être concerté. Aujourd'hui cet atelier n'a pas de pouvoir exécutif, c'est un lieu de paroles et de réflexions, sans préjugé ni avis défini, dans un esprit de concertation pour un meilleur travail.* (M-J GAZEL-GONTIER, présidente de Pølénergie, pour le Dauphiné Libéré, le 31 juillet 2000)

Pølénergie est domiciliée à Aubenas et joue le rôle d'Espace Réseau Energie (ERE) mis en place par l'ADEME. Le travail de l'association inclut la production des mesures

d'accompagnement et des informations pour les citoyens, ainsi que la sensibilisation des élus aux énergies renouvelables. Elle fait partie d'un réseau national d'associations qui œuvrent pour la promotion des énergies renouvelables et des mesures de l'économie et maîtrise de l'énergie[52]. Toutes ces associations travaillent en commun et sont fédérées au sein du Comité de liaison des énergies renouvelables (CLER).

Comme nous a expliqué le président de l'association, lors d'une interview (février 2002), l'association à pour but de participer à la cohérence des projets éoliens, au contrôle des parcs et des promoteurs et ne donne pas l'exclusivité aux développeurs. Ce dernier point est discuté par une association locale qui s'oppose à l'éolien - Les Crêtes des Quatre-Vios, sur laquelle nous nous arrêterons plus loin. Selon un membre de l'association Pølénergie, qui ne comporte qu'une dizaine de personnes (au novembre 2001), la plupart des gens qui en font partie sont de la mouvance des Verts.

Dans un premier temps, l'éolien ne figurait pas dans le mandat de l'association, hormis quelques projets plus pédagogiques comme l'installation provisoire d'une petite éolienne sur une école maternelle (1996). La première idée d'éolien industriel est venue en 1997, avec le projet de St-Clément (Ardèche), projet du maire de M. CUOQ et membre de Pølénergie. Ce projet n'a pas participé au programme national Eole 2005 et il a eu beaucoup de mal a trouvé un soutien par la région pour sa réalisation. Avec le programme Eole 2005, en 1999 est née le projet de St-Etienne-de-Lougdares (Ardèche) et Pølénergie s'est impliquée dans l'étude supplémentaire qui devrait améliorer ce projet. La seule installation des éoliennes dans le voisinage du département était le parc éolien de Donzère (la Drome, en 1999). À partir de cette année-là, l'association s'engage dans la diffusion de l'information sur l'éolien industriel (visites du site de Donzère, information aux élus, organisation des colloques, réunions d'information etc). L'association est à l'origine de l'étude de faisabilité du projet éolien de Saint-Agrève (2001).

Centre ornithologique Rhône-Alpes

Le CORA est l'organisme qui en Ardèche s'occupe de la protection de l'avifaune. Le centre a fait une proposition de mesures qui doivent accompagner les projets éoliens et

[52] Par exemple : le ENRE43 (Energies renouvelables 43) pour le département de la Haute-Loire (43), l'ASDER pour le département Savoie (73), ou AJENA pour la Franche-Comté (39).

figurer dans le schéma éolien. Cependant, le conflit chasseurs/naturalistes sur la question de l'avifaune était à cette époque (2001) très fort. De plus les données sur la migration des oiseaux à ce moment-là n'étaient pas complètes. Les connaissances sur la migration se limitaient à la migration printanière, qui pour son axe principal, passe par le col de l'Escrinet. Par contre les données sur les migrations de l'automne étaient presque inexistantes. Il est intéressant à noter en effet que, comme nous l'a avoué un ornithologue : « *C'est depuis qu'on travaille sur l'éolien qu'on a appris des choses là-dessus.* »

Il existe cependant dans le schéma des recommandations aux promoteurs sur l'étude d'impact sur l'avifaune et sur le suivi de celle-ci après la construction des parcs éoliens.

EVIA

Le collectif EVIA est à l'origine d'une pétition (1060 signature mai 2001) contre le programme Eole 2005 et plus précisément contre les projets éoliens sur les hauteurs du département – La Montagne ardéchoise. Le collectif tenait un discours très violent et catégorique jusqu'alors à l'égard des éoliennes, mais n'a pas émis de trop vives oppositions lors de la réunion sur le schéma éolien. La démarche du schéma était par essence une démarche qu'ils approuvaient – une démarche de planification et de prudence. Par la suite, deux des membres du collectif nous ont expliqué leur attitude attentiste : « N*ous pensions que la parole nous serait donnée dans des prochaines réunions, mais elles n'ont jamais eu lieu.* » Durant cette réunion en effet, le discours des organisateurs laissait comprendre que les points essentiels du schéma seraient discutés par la suite lors de réunions décentralisées.

> *À cette commission départementale on a été invité, on a été trois. Nous nous sommes tenus dans un rôle d'observateurs. Et on attendait une autre réunion, où alors on pourra commenter et dire nos sentiments. (…) On nous a passé la parole, mais à ce moment-là on n'avait pas de commentaire particulier à faire. On attendait les cartes du zonage. Et il n'y a pas eu une autre réunion à la suite.* (Membre d'EVIA, présent à la réunion sur le schéma départemental)

Pour le collectif EVIA leur présence lors de la réunion sur le schéma éolien était très importante. C'était la première fois depuis 1999 que leur voix était officiellement entendue. Les représentants d'EVIA ont profité de cette réunion pour soulever publiquement un certain nombre de questions – la question du manque d'information

objective sur l'éolien, et la question de l'impact de l'éolien sur le tourisme , activité principale pour la région :

> *L'impact sur le paysage a une incidence économique [pour la région des Montagnes ardéchoises]. Une cohabitation entre l'agrotourisme, le tourisme vert et les éoliennes est par définition incompatible. Les zones à très faible densité sont aussi très sensibles et les gens vont partir encore plus facilement de là-bas. Il faut voir si on veut des déserts ou pas, et quel est le choix de développement à adopter.* (Membre du collectif EVIA)

Cette même question de la place du tourisme et du paysage que l'on veut sauvegarder intact pour les générations futures devait faire l'objet de discussions lors de l'élaboration du schéma, comme avaient prévu l'ADEME et la DIREN.

Selon EVIA le développement économique de la région, doit se baser exclusivement sur l'image « verte » du pays. Ils soutiennent la thèse que le tourisme vert ne pourrait plus se développer dans un paysage qui serait enlaidi par des éoliennes.

> *Les paysages d'exception, la qualité environnementale, l'absence d'équipement industriel lourd sont le seul atout économique du plateau. C'est devenu une chance pour un développement durable et harmonieux. Par un tourisme « vert » de proximité, par un attrait résidentiel y compris pour des artisans, professions libérales, bureau… par le développement d'une agriculture dont la vente de produits de qualité s'appuie sur une image forte et positive de la Montagne. La volonté des habitants actuels de la montagne à maintenir leur cadre de vie de qualité est aussi un souhait respectable.* (Extrait d'un document diffusé par EVIA, 2001)

Les éoliennes sont des équipements d'une industrie lourde que l'on ne veut pas voir, ou que l'on ne veut voir qu'en zone urbanisée. L'étude du paysagiste LECUYER (2002) confirme que dans les milieux homogènes il est plus gênant de voir des éoliennes que dans un milieu hétérogène comme le milieu urbain. Selon EVIA sans les éoliennes la campagne et la montagne ardéchoise resteraient ce cadre propice « aux balades bucoliques » durant une escapade.

> *Quel est l'attrait de la Montagne Ardéchoise? Ses glaciers? Ses plages? Sa canicule? Ses parcs d'attraction? NON, nous le savons bien, ce que les touristes viennent chercher ici, c'est au contraire le calme, un relief doux, reposant, l'authenticité d'une région préservée, propice aux balades bucoliques. Ils viennent ici se ressourcer, s'éloigner quelque temps de leur milieu urbain.* (Un extrait de la lettre de l'EVIA adressée aux professionnels du tourisme, 9 avril 2001)

La question de l'association a le mérite d'être claire. Que préféreront les touristes : « Zone Naturelle…ou Industrielle de Loisirs des Sources de la Loire »? La réponse l'est moins. Est-ce une solution pour l'humanité que de vivre dans des villes polluées et ne se réfugier, quand on le peut, à la campagne quelques semaines par an?
Aujourd'hui le projet de St-Etienne-de-Lougdares, contre lequel l'EVIA s'est battu, est réalisé. Les douze éoliennes, de 1,5 MW chacune, sont installées en décembre 2005. L'impact sur le tourisme mériterait d'être étudié durant les années de fonctionnement du parc.

Les Crêtes des Quatre-Vios

Une autre association de riverains, formée quatre ans après EVIA, en 2003, autour d'un projet éolien sur la commune St-Etienne-de-Serres et de la communauté de communes des Châtaigniers a une position similaire à celle d'EVIA. Nous nous arrêtons ici un moment sur cette association même si elle n'a pas joué un rôle dans l'élaboration du schéma, c'est parce qu'elle n'existait pas encore, mais au moment du finalisation du schéma elle a été très active.
Cette association porte le nom : *Les Crêtes des Quatre-Vios*, et milite pour la protection de toutes les crêtes ardéchoises contre l'installation des éoliennes et plus particulièrement contre un projet en particulier. Dans sa lutte, cette association argumente son refus en se basant sur les conclusions du document établi lors du travail sur le schéma éolien. Dans ce document, comme nous allons le voir, les zones de crêtes sont classées de sensibilité majeure en ce qui concerne l'impact paysager dû aux éoliennes.
Si dans un premier temps l'association a agi plutôt localement, en automne de l'année 2003, elle envoie un appel à un « *grand débat sur les éoliennes industrielles* avec une demande de *moratoire complet sur les installations éoliennes industrielles en France et en Europe* ». Elle demandait un débat clair sur l'énergie éolienne, l'année même où le débat national sur l'énergie a été organisé (de mars à septembre 2003).

Dans ses arguments majeurs contre l'éolien, l'association avance dans un premier temps la sauvegarde du paysage de la montagne. Elle compare l'arrivée de l'industrie éolienne sur les Montagnes ardéchoises à la modification artificielle du génome végétal : l'ordre naturel des choses est bouleversé.

> *Nous devons nous interdire de modifier et de réduire la diversité naturelle sauf raison majeure dûment exposée et discutée. Et s'il est vrai que l'homme a toujours agi sur la nature, c'est une chose de greffer les arbres pour les rendre féconds, c'en est une autre de bouleverser à la hâte l'ordre végétal par les O.G.M. pour le seul bien des trusts semenciers. Et c'est une chose, en montagne, de construire des terrasses pour cultiver et irriguer la terre, en restant au plus près du relief ; c'en est une autre de bouleverser ce relief ou d'y imposer de lourds objets techniques comme des pylônes électriques à haute tension ou des éoliennes de 100 m de haut.* (Août 2003, texte de l'association Les Crêtes des Quantre-Vios)

L'association s'exclame encore en septembre 2003 : « *Comme si l'agriculture et l'industrie étaient équivalentes!* » Ils se réfèrent même à Claude LEVI-STRAUSS (In *L'Origine des manières de table,* 1968) pour parler d'obligation de l'humanité envers la nature et les autres :

> *Un humanisme bien ordonné ne commence pas par soi-même, mais place le monde avant la vie, la vie avant l'homme, le respect des autres êtres avant l'amour-propre ; et même un séjour d'un ou deux millions d'années sur cette terre, ne saurait servir d'excuse à une espèce quelconque, fût-ce la nôtre, pour se l'approprier comme une chose et s'y conduire sans pudeur ni discrétion.* (Citation Cl. LEVI-STRAUSS)

Le ton de leur discours change nettement avec le document de novembre 2003, Dossier des Quatre-Vios n°1. Alors qu'il était plutôt lyrique et défenseur de la beauté de la nature, il s'apparente soudain au discours sec et technocrate élitiste qui défend le système nucléaire français. Le document attaque, en analysant en détail, tous les arguments que l'ADEME, Pølénergie ou autres instances leur ont donné concernant les atouts de l'éolien. La conclusion se résume à une critique de la capacité de la technologie éolienne de répondre à n'importe quelle question : que ce soit « sortir du nucléaire par l'éolien industriel », ou « fournir aux villages énergie éolienne » ou encore produire d'une façon industrielle de l'énergie éolienne, ils qualifient cette technologie bel et bien d'« *archaïque* » :

> *Car il ne s'agit pas seulement de dénoncer les effets dévastateurs de l'éolien sur les paysages et modes de vie ; il ne s'agit pas seulement de dénoncer des captages de subventions ; il s'agit aussi et d'abord de critiquer une industrie qui n'a pas le sérieux technique qu'elle revendique.* (Dossier des Quatre-Vios n°1, Nov. 2003 : 9)

Mouvement national de lutte pour l'environnement

Le Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE) a été invité au titre de consultant lors de l'élaboration du schéma. Ce mouvement réunit depuis 1981, des associations, des personnes, des travailleurs, et des syndicats qui œuvrent pour le respect de l'environnement. Ce mouvement tient à se démarquer des associations de protection du cadre de vie et autres fédérations purement naturalistes. Il lutte pour un épanouissement humain :

> *Nous luttons parce que nous aimons la vie, la nature et la beauté du monde ; parce que nous voulons que tous les êtres humains, partout sur la planète, puissent vivre et s'épanouir en harmonie avec leur environnement.* (Charte du MNLE)

Cette définition n'exclut pas la place du progrès scientifique et technique dans les solutions écologiques pour le développement, et le rôle de ce progrès est même soutenu.

> *Le MNLE dénonçant les thèses passéistes est convaincu que les progrès, les avancées des sciences et techniques peuvent et doivent permettre de donner à l'homme les moyens de s'épanouir dans un environnement qu'il maîtrise.* (Charte du MNLE)

Pour contrer les abus des technocrates pour éviter les problèmes d'OGM, ou de déchets nucléaires, le mouvement défend la démocratie participative, le contrôle des expertises scientifiques et la divulgation de l'information. Les représentants du MNLE sont actifs lors des conférences nationales et internationales, là où la paix est en danger, là où se discutent les décisions politiques importantes pour l'humanité. Leur position par rapport aux énergies est le soutien de tous les moyens techniques assurant un développement non polluant pour les pays, le nucléaire n'étant pas exclu.

> *Pour le développement de la maîtrise des consommations et pour la mise en œuvre des énergies renouvelables et/ou n'émettant pas de polluants atmosphériques : nucléaire, hydraulique, éolien, solaire, etc... Une réflexion associant scientifiques et populations doit être engagée sur les moyens d'assurer à terme les besoins énergétiques croissants qui vont devoir, au niveau mondial, être satisfaits.* (Charte du MNLE)

Le soutien au développement du nucléaire, et la paix dans le monde pourraient paraître contradictoires. Pourtant dans la logique du mouvement, grâce au contrôle démocratique réel de la société civile, cette contradiction n'existe pas.

Economie et Humanisme

L'association née en 1941 comme centre d'étude Economie & Humanisme. Par la suite elle publie la revue Economie & Humanisme et plusieurs études sur l'aménagement du territoire sur l'exclusion, la sociologie du travail etc. L'association est basée à Lyon. Elle a étudié à la demande de l'ADEME les bonnes pratiques de projets éoliens sur la région (BLANCHER et TURLAN, 2002).

Après avoir vu la position des principaux acteurs de l'éolien en Ardèche par rapport à son développement sur le département, nous exposerons maintenant le travail sur le zonage du paysage ardéchois et le devenir du schéma éolien ardéchois.

3.3. L'ABANDON DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Après la première phase de construction du document, qui devait devenir le schéma éolien de l'Ardèche, une deuxième phase de présentation devant les élus et la population locale était prévue pour le mois de juin 2002. Cette présentation était destinée à entamer un processus d'itération durant l'été 2002 entre le modèle de schéma proposé par les spécialistes et les habitants de l'Ardèche. Cette deuxième phase était très attendue par la population ardéchoise.

Le contexte politique défavorable

La période des élections législatives du mois de juin 2002 a freiné la démarche. La question des énergies étant considérée par le préfet comme sujette à trop d'enjeux politiques, il considérait que les réunions délocalisées sur l'éolien risqueraient d'être une tribune pour des campagnes préélectorales. Le travail de concertation encadré par des sociologues devait être reconduit après les élections. Entre temps, le 6 août 2002, un nouveau préfet de l'Ardèche fut nommé - M. Jean-François KRAFT. De même le sous-préfet M. DESTIN céda sa place à un nouveau sous-préfet, M. Jacques GARAU, chargé de

l'éolien[53]. La succession assez rapprochée de préfets et sous-préfets ne facilite pas la continuité de politiques d'aménagement qui demandent de longs préparatifs. De même la politique nationale sur l'éolien a changé en cinq ans à plusieurs reprises sous l'influence des différents partis politiques au gouvernement.

Pour revenir au schéma éolien, selon certains membres de l'administration le nouveau préfet M. KRAFT a arrêté la démarche en considérant la concertation inutile.

> *Après l'été, tout a changé : le nouveau préfet a refusé le dispositif de concertation qu'on lui avait proposé. Il nous a proposé de passer le document en commission de sites. Or, la commission des sites n'a pas beaucoup d'élus. Il y a des enjeux économiques derrière tout ça et les élus ont voulu être en proportion représentative à partir de moment où le document va être discuté.* (Membre de l'administration)

Le schéma a été mis de côté pendant l'été et l'automne 2002, pour ne sortir des tiroirs qu'en décembre 2002. Il devait être présenté à la commission départementale des sites et paysages pour valider le travail de zonage fait dans le document. Mais cette démarche ne satisfit pas les élus qui auraient voulu participer aux discussions sur le schéma, leur représentativité dans la commission départementale des sites était très réduite. La présentation devant la commission de sites et paysages a été brusquement suspendue.

Les commissions des sites et paysages aident les préfets à résoudre les problèmes d'aménagement. La composition de la commission des sites et paysages varie en fonction des questions que le préfet met à l'ordre du jour. Sur les éoliennes, par exemple, l'ADEME est régulièrement invitée à donner son avis institutionnel. Dans cette commission cependant, les élus n'ont pas beaucoup de poids. L'approbation du schéma éolien par cette commission, prévue pour décembre 2002, n'avait symboliquement et politiquement pas la même signification qu'un vrai processus de concertation avec les élus et la population. C'est en partie à la demande des élus pour une discussion plus large, que finalement le schéma a été retiré de l'ordre du jour de la commission des sites une semaine avant la date de réunion. Le préfet a préféré attendre une nouvelle loi sur les schémas éoliens, que de continuer le travail entamé.

La nouvelle loi est sortie un an plus tard en 2003, avec la circulaire sur la promotion de l'énergie éolienne et l'établissement des schémas régionaux. Cette loi de juillet 2003

[53] Un an plus tard, en juin 2004, le sous-préfet est remplacé par Olivier GHELABI, et le préfet est changé en mars 2005 par Jean-Yves LATOURNERIE.

mentionne seulement la possibilité qu'ont les collectivités locales de mettre en place des schémas d'aménagement de leur territoire, sans pour autant les contraindre à le faire. L'échelle recommandée est celle d'une région, plutôt qu'un département.

En août 2003, le président du PNR des Monts d'Ardèche, M. BELLEVILLE, propose au préfet son aide, pour permettre au schéma de voir le jour. La réponse du préfet fut de laisser le document en l'état. Reprendre un travail de planification éolienne sur toute la région Rhône-Alpes, vu la faible implication des conseillers régionaux, a semblé très difficile. Le préfet a de plus refusé de soumettre le document issu du travail de Carrés Verts aux avis des élus et des citoyens. Ainsi le document élaboré par le bureau d'étude est devenu en 2003 : *Document cadre du développement éolien en Ardèche* qui devait être approuvé par le Conseil Général. Et ce n'est qu'en décembre 2003, que le document départemental fut finalement approuvé par la commission des sites, et par le Conseil Général.

Ce document fut la référence pour les administrations de l'Etat, quant à l'instruction des dossiers éoliens. Cependant il n'a pas la même valeur pour les citoyens. Les ardéchois ont ressenti un fort sentiment de frustration devant le devenir de ce schéma.

> *L'idée c'était que [les élus] donnent au moins un avis là-dessus. Aujourd'hui, il a connu des péripéties ce schéma, parce qu'on l'avait annoncé au début comme quelque chose de collectif, mais la concertation n'a jamais eu lieu et aujourd'hui les personnes sont outrées : «* qu'est-ce que c'est que ce truc*?! » se demandent les gens.* (Membre du comité départemental de suivi du schéma éolien, 2003)

Nous avons vu que la manière dont a été élaboré le document, qui devrait devenir le schéma éolien, a été critiquée par une grande partie des acteurs de l'éolien en Ardèche. Cependant le document reste l'unique référence pour les opposants de l'éolien sur les questions de paysage. Deux ans plus tard, le PNR de son côté a fait un document concernant son territoire et en impliquant dans la démarche les élus et une concertation avec les riverains. Le PNR a élaboré en décembre 2005 un *Guide du développement éolien dans les Monts d'Ardèche*. Ce document est encore plus contraignant pour l'installation des éoliennes que le document sur le département, les zones de protection où les éoliennes sont indésirables sont élargies. Cela n'empêche que des projets des parcs éoliens existaient déjà dans ces zones avant l'élaboration de ce document.

Tableau n°5. Des événements marquants ayant conduit à l'abandon du schéma éolien de l'Ardèche.

Date	Evénement
Juin 2002	Les élections législatives ont empêché le déroulement de la deuxième phase du travail sur le schéma, et plus précisément la phase de concertation.
Août 2002	La nomination d'un nouveau préfet et sous-préfet change la politique éolienne du département, le travail sur le schéma est suspendu pour attendre une nouvelle législation nationale.
Décembre 2002	Le préfet propose de présenter le document élaboré par le bureau Carrés Verts à la commission des Sites et Paysages pour approbation. La proposition n'est pas réalisée.
2 Juillet 2003	Sortie de la nouvelle loi sur l'urbanisme et habitat, dont l'article 98 concerne l'éolien.
Août 2003	Après six mois d'arrêt du travail sur le schéma, le président du PNR, des Monts d'Ardèche, Henri BELLEVILLE, propose au préfet de relancer ce travail, mais le préfet argumente que le document à son état actuel est suffisant.
10 septembre 2003	Une nouvelle circulaire ministérielle est sortie avec des précisions sur les schémas éoliens qui doivent désormais concerner une région entière et non plus un département.
Décembre 2003	Après un an de plus de suspension, le *Document cadre du développement de l'éolien en Ardèche* est présenté au Conseil Général et approuvé.

Le rôle du préfet

Nous avons rencontré le 15 décembre 2003, l'un des sous-préfets de l'Ardèche, Monsieur GAREAU, responsable de la sous-préfecture de Largentière (sud de l'Ardèche) et chargé de l'éolien sur le département. Nous l'avons interviewé un an précisément après que le schéma ait failli être soumis à la commission départementale des sites et des paysages. Selon le sous-préfet, dans le nouveau document ont été intégrées les remarques de tous les membres de la commission départementale des sites. À cette date, la région Rhône-Alpes ne s'était toujours pas prononcée pour un schéma régional de l'éolien, mais comme a souligné le sous-préfet la présence du nucléaire sur le territoire n'incite pas aux énergies renouvelables :

> *J'étais directeur du cabinet du préfet de Côte d'Armor. Là-bas les Bretons ne veulent pas des centrales nucléaires. Donc la seule production qui était locale, provient de l'usine marré-motrice de la Rance. (…) Effectivement les Bretons ont vraiment besoin d'une autre source d'énergie sur leur territoire. (…) Ici, on est au milieu des centrales nucléaires, on n'a pas un manque d'électricité.* (Sous-préfet de l'Argentière, Ardèche M. GAREAU, décembre 2003)

Ce discours souligne l'un des obstacles du développement de l'énergie éolienne en France qui est l'omniprésence du nucléaire et le pouvoir centralisateur contrôlé par les Grandes Ecoles (ZELEM, 2002). Les intérêts des communes qui possèdent des centrales nucléaires et ceux des communes à faible activité économique ou des communes rurales engagées dans le tourisme ne sont pas les mêmes. Et le préfet a la tâche difficile de concilier de plus les intérêts de ce territoire hétérogène, mais aussi tous les enjeux nationaux et internationaux de l'éolien.

Il existe une obligation pour l'Etat français d'installer des équipements produisant des énergies renouvelables, sans qu'une planification nationale, régionale ou départementale soit mise en place. La circulaire ministérielle adressée aux préfets le 10 septembre 2003 les incite vivement à soutenir l'implantation des équipements éoliens. Sans pourtant poser un cadre bien défini, elle se réfère à l'article 98 de la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 et à l'article L.123-1 du code de l'environnement (décret n°85-453, du 23 avril 1985) sur l'enquête publique[54].

> *Votre objectif [à vous préfets] doit être de faciliter la concrétisation rapide de projets éoliens en veillant, à travers l'évaluation préalable, la concertation et la large participation du public, à garantir l'ensemble des intérêts concernés et à vous assurer de leur compatibilité. (*Circulaire ministérielle du 10 septembre 2003 : 1*)*

Le manque d'une politique de planification et de gestion de l'énergie éolienne est un problème important évoqué par le sous-préfet, car il rend son travail difficile. S'il existe une directive européenne qui fixe le taux d'énergie propre à produire par l'Etat, dans la plupart des cas les projets éoliens sont privés, et un simple permis de construire est exigé. Le sous-préfet ne voit une réelle planification possible que sur le plan des communautés de communes ou des *bassins éoliens*. C'est le moment pour les élus

[54] La charte de la concertation (1996) et à la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité dont l'article 132 confirme que « le public est associé au processus d'élaboration des projets ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. »

locaux de mettre en place une vraie politique décentralisée de production énergétique, exercice qui pour eux est très nouveau. Le sous-préfet nous a donné l'exemple suivant :

> *Il y a deux communautés de communes différentes et ils se rencontrent pour voir dans quelles zones ils voudraient mettre des éoliennes et dans quelle zone ils ne veulent absolument pas. Ça c'est important, c'est une planification un peu locale, qui peut être inscrite dans les plans locaux d'urbanisme et là pour le coup c'est un vrai document réglementaire, pas comme le guide de l'éolien. Les communes en question, et les communautés de communes, elles ont un intérêt parce que l'éolien produit de la taxe professionnelle et c'est des ressources pour après mener des projets collectifs sur leurs territoires* (Sous-préfet de l'Argentière, Ardèche M. GAREAU, décembre 2003)

Le bassin éolien est défini dans le guide de l'éolien sur le département de l'Ardèche, comme le territoire sur lequel les éoliennes ont un impact visuel. Ceci élargit nettement les limites de la zone concernée directement, et financièrement, par le projet éolien, et qui sera soumise à une enquête publique.

Selon le sous-préfet les préfets tentent d'avoir une position neutre par rapport à l'éolien, pour pouvoir mettre sur la même balance tous les enjeux d'un territoire. Ainsi, ils essaient de donner la parole aux élus et aux collectivités locales, qui détermineront leur position commune sur le développement d'une région. Lors des réunions entre les élus, les préfets n'assumeront cependant que le soutien technique et le rôle de médiateurs. Sur la question de l'éolien, contrairement aux autres énergies classiques, l'Etat tend à se décharger de sa responsabilité en la laissant aux mains des élus. Cependant, comme les permis de construire sont délivrés par les préfets, et que le préfet, même représentant de l'Etat, est aussi un être humain avec sa culture et sa vision des choses, il est difficile d'être complètement neutre. Nous n'avons pas l'opinion personnelle du préfet de l'Ardèche, mais nous avons pu recueillir les propos du sous-préfet GAREAU :

> *Ceci dit, l'éolien, n'est pas la seule énergie propre. Il faut bien le reconnaître, l'éolien ça produit surtout la taxe professionnelle, même si ça produit des fois un peu d'électricité, les jours comme aujourd'hui quand il y a du vent. Je veux dire qu'on ferait deux ou trois barrages de plus en France, la France qui a d'énormes possibilités en hydroélectricité, on n'aurait pas besoin de mettre des éoliennes.* (Sous-préfet de l'Argentière, Ardèche, M. GAREAU, décembre 2003)

L'opinion sur l'éolien d'un élève de l'ENA, diffère largement de celle d'un membre du parti des Verts, que cette opinion soit basée sur les mêmes données chiffrées ou pas. Le même constat est valable pour les commissaires enquêteurs sur les projets éoliens, et sur les autres questions d'aménagement du territoire.

Nous constatons que la pratique de décision reste toujours très jacobine. Ainsi, si d'un côté la nouvelle loi de 2003 prône la concertation lors de la mise en place des projets éoliens, en parallèle des circulaires ministérielles demandent aux préfets de faciliter les permis de construire. En Ardèche, la phase de concertation du schéma éolien a été annulée, et le préfet a signé par la suite les premiers permis de construire sur le département.

3.4. L'EOLIEN ET LE PAYSAGE EN ARDECHE

Nous allons revenir maintenant aux caractéristiques techniques du document issu du travail sur le schéma éolien ardéchois. En quoi est-il novateur, et par quels moyens tend-il à donner une réponse pragmatique à la question difficile de la subjectivité de la perception du paysage? Le document issu du travail sur le schéma éolien consiste à faire un découpage du territoire en zones favorables ou non à l'éolien. Ce découpage se base essentiellement sur le critère du paysage et les exigences environnementales. Les critères de bruit, de servitudes, de risques (naturels, incendies, technique) et les mesures liées à l'archéologie sont mentionnés également dans les recommandations aux promoteurs en fin de document.

Le fait de mettre en avant dans le choix d'aménagement d'un territoire un critère paysager est directement lié au mode de développement de ce territoire, lui-même basé sur son image et le tourisme. Jusqu'à maintenant le seul choix de développement local discuté à une échelle plus large que la commune a été l'élaboration du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche dont le statut a été officialisé le 9 avril 2001. Les parcs naturels sont par définition des territoires importants pour la protection de paysages. Le projet du paysage sur le plan national est un projet très ancien dont la nation française est héritière (CHOUQUER, 2001, TROM 1996, LARRERE, 1991). Depuis les années 1980, en se basant sur cette idée de mise en paysage de la nature, le tourisme s'est beaucoup développé.

Aujourd'hui les petites communes rurales, qui n'ont pas beaucoup de solutions de développement économique, voient leur avenir avant tout dans le tourisme. Tout autre projet demande un accord de la population. C'est l'avis d'un grand nombre d'habitants et d'élus dans ces communes, mais c'est avant tout l'opinion du paysagiste de la DIREN, qui influence directement ou indirectement l'opinion des élus.

> *Ne pas miser sur le tourisme c'est un choix d'aménagement du territoire et là, il faut en discuter. Le préfet, nous l'Etat, on a une mission de dire : « Attention, là vous mettez en jeu la vocation du territoire ». Donc [les éoliennes sur le territoire] c'est un débat.* (Martin CHENOT, paysagiste à la DIREN, mars 2003)

Au moment de notre entretien, il n'y avait pas de discussion publique sur les projets de parcs éoliens. Les projets étaient connus par les maires, les promoteurs, les propriétaires fonciers et le préfet. Le schéma éolien de l'Ardèche devait instaurer ce dialogue tant attendu par la population locale. Cette concertation n'ayant finalement pas eu lieu, et le document sur le découpage paysager de l'Ardèche est encore une fois le fait de l'Etat et des spécialistes du paysage qui décident de l'avenir économique du département basé essentiellement sur le tourisme.

La définition des critères paysagers

Dans l'élaboration du schéma éolien ardéchois les personnes qui ont directement contribué à la délimitation du département en unités paysagères et au classement de zones géographique en zones plus au moins sensibles à l'éolien sont au nombre de trois :

- Martin CHENOT, le paysagiste de la DIREN ;
- un architecte des Bâtiments de France membre du comité départemental de suivi du schéma ;
- Corinne CORBIER, paysagiste de l'équipe de Carrés Verts. Elle a à son actif professionnel l'élaboration du schéma éolien du Languedoc-Roussillon.

Indirectement, tous les acteurs de l'éolien sont unanimes : le problème paysager est important, ce qui ne veut pas forcément dire qu'ils ont tous la même vision du paysage. La question du paysage est une question complexe. Le préfet de l'Ardèche a voulu que

le découpage du territoire ardéchois soit fait selon des critères objectifs pour éviter les désaccords possibles. Comme nous l'avons vu, l'ADEME et la DIREN Rhône-Alpes tiennent à mettre en place une consultation large avec la population, pour définir les critères paysagers et les attentes de la population et mettre en avant la diversité des opinions sur le paysage. Il n'a pas été facile de faire admettre au sous-préfet Bertin DESTIN la nécessité de réunions délocalisées. Le moment, avant les élections législatives, était en effet peut-être été mal choisi.

> *Délocaliser les réunions sur les différentes entités paysagères, peut être perçu comme une volonté acquise d'installer des projets. D'autre part, en période électorale, la tenue de ces réunions sur le terrain est difficilement envisageable.* (Paroles du Sous-préfet M. DESTIN, compte-rendu de la réunion sur le schéma éolien, de 5 février 2002)

Selon le sous-préfet, un comité départemental bien constitué est suffisamment représentatif de la population. Beaucoup pensent que pour résoudre le problème de la subjectivité de la perception paysagère il faudrait comprendre la vision de tous les acteurs. C'est dans cet esprit que Monsieur BLANCHER de l'association *Economie et Humanisme*, consultant pour l'ADEME a voulu donner de l'importance aux réunions délocalisées. Il les considère comme des moyens « *d'affronter les visions et d'entamer un dialogue sur la base d'une appréhension commune des paysages.* » Le processus de concertation semble bien difficile à instaurer. Pourtant, il était un des points essentiels dans le cahier des charges pour l'élaboration du schéma éolien. En l'absence d'un débat ouvert, c'est en effet seulement la vision des paysagistes qui est traduite dans le document, une vision très académique du paysage. Voici un aperçu de la vision des paysagistes :

> *La réussite paysagère du projet suppose que soit étudiée, de façon fine et sensible, la position des éoliennes par rapport aux lignes structurantes du paysage (courbes de niveaux, lignes de crête, routes et chemins, masses boisées, itinéraires de découverte), la géométrie d'implantation privilégiant des enchaînements simples et réguliers.* (Note de la DIREN Rhône-Alpes, printemps 2003 : 2)

Nous exposerons ici le travail des spécialistes sur le zonage du département en unités paysagères plus au moins sensibles à l'impact des éoliennes. Cette sensibilité, nous allons le voir est définie par rapport à l'impact sur le milieu naturel et l'impact visuel.

Sensibilités paysagères

Le travail des socio-anthropologues CLOAREC et DE LA SOUDIER (1992) *Plateau Ardéchois, Vivarais Cévenol. Etude ethnosociologique de la mise en paysages de l'Ardèche*, a été le travail en sciences sociales de référence qui donne forme aux entités paysagères de l'Ardèche. Il a été établi pour le compte du Ministère de la culture et plus particulièrement pur la Mission du Patrimoine Ethnologique. Les chercheurs ont voulu axer leur démarche sur l'analyse de l'interaction entre *paysage réel* et *paysage idéel*, ce pourquoi ils ont défini des unités paysagères correspondant à la réalité physique du terrain, en prenant en compte un certain nombre de critères : relief et géomorphologie, géologie, hydrologie, altitude, climat et effet de saison, systèmes de culture et végétation et formes d'habitat et architecture. Le bureau d'étude Carrés Verts, chargé du schéma éolien, se base sur cette recherche dans son travail, ainsi que sur l'étude de la paysagiste Mathilde LECUYER (juillet 2002), *Paysage dans le vent. Projet de paysage et éoliennes sur la montagne ardéchoise*. Le bureau a utilisé également les documents de l'ADEME sur les espaces naturels et de la CAUE 07 sur le patrimoine culturel, note d'information 2002. Le bureau Carrés Verts a découpé le département de l'Ardèche en treize unités paysagères (cf. figure 21) pour en préciser, par la suite la sensibilité :

- Le Plateau du Haut-Vivarais
- Les Monts du Vivarais
- Le Plateau de Saint-Agrève
- Les Côtières du Rhône
- Le Plateau collinaire de Vernoux et de ses contreforts
- Les Boutières
- La Montagne Ardéchoise
- Les Cévennes Ardéchoises
- Le Piémonts des Cévennes ardéchoises
- Le Bassin de Privas
- Le Plateau de Coiron
- Le Plateau des Gras
- Le Bas Vivarais

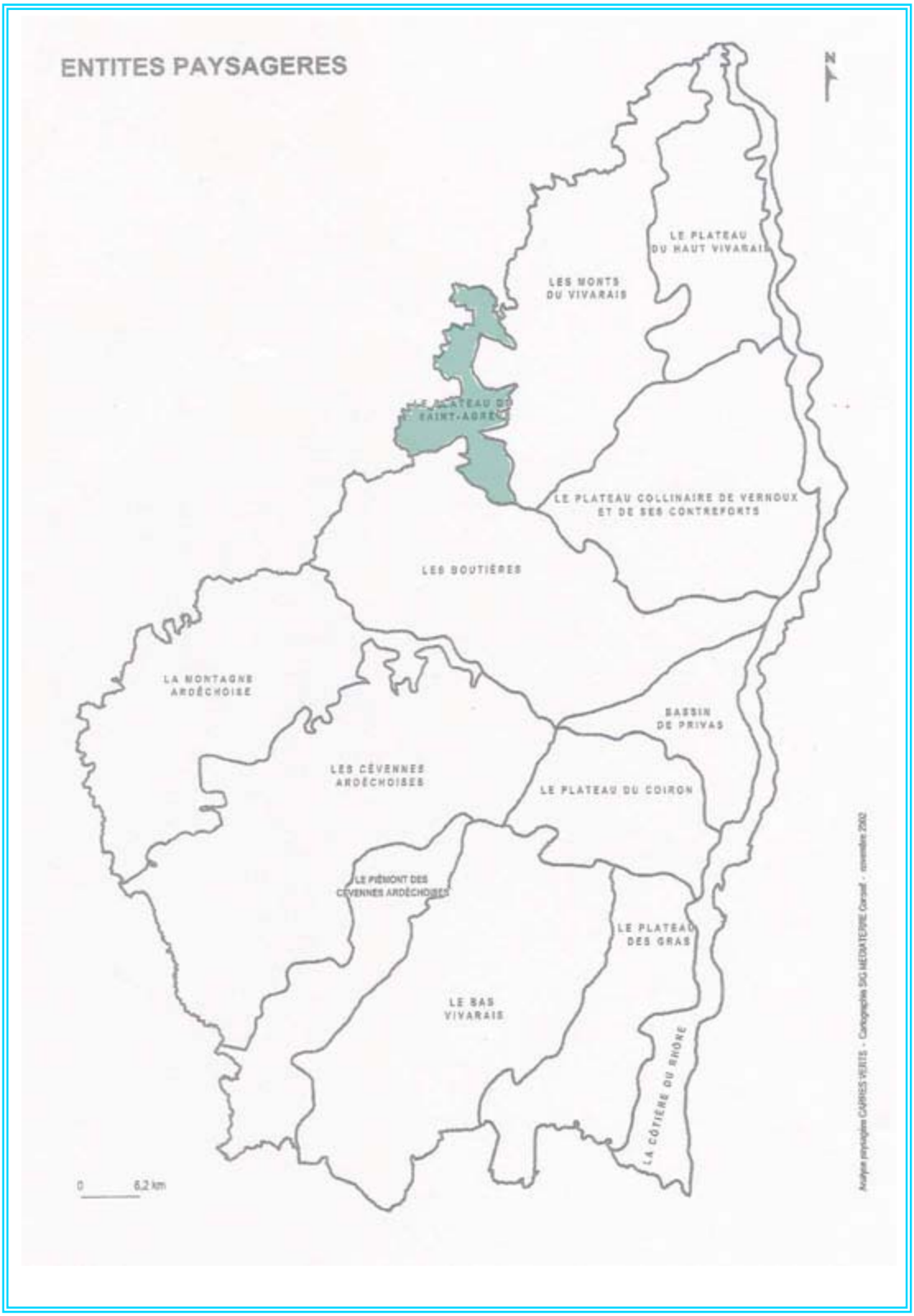

Figure n°21. Carte des 13 unités paysagères en Ardèche, selon le document de la préfecture 2003. Le plateau de Saint-Agrève est ici souligné en gris foncé. (*Document cadre du développement éolien en Ardèche :* 30).

Sur 90 % du territoire de l'Ardèche, il n'y a aucune raison légale pour s'opposer aux éoliennes. Le reste du territoire est occupé par des zones naturelles protégées. La sensibilité paysagère va donc être le critère primordial lors de l'accord des permis de construire par le préfet. La sensibilité paysagère ici définie est la sensibilité des paysagistes, qui se positionnent en régulateurs des projets éoliens.

> *Le schéma ne doit pas aboutir à des recommandations de sites favorables, mais plutôt servir d'encadrement contraignant pour les projets*. (Compte-rendu de la réunion sur le schéma éolien du 5 février 2002)

La concertation sur le travail sur le schéma n'ayant pas pu avoir lieu, ce sont donc les responsables de la DIREN qui surveilleront la mise en place de concertation pour chaque projet éolien.

> *Ce qu'on dit simplement, c'est «* qu'implanter des éoliennes c'est un acte fort dans le paysage ». *Donc c'est un projet qui doit prendre en compte la complexité du territoire, donc le paysage c'est une notion qui permet d'appréhender cette complexité. Ce n'est pas la définition exacte du paysage, mais c'est ça. Et de fait, puisque c'est un acte fort d'aménagement du territoire, il faut une concertation. Ce sont les deux choses sur lesquelles nous allons faire attention.* (Paysagiste de la DIREN)

Sur le choix de l'emplacement des éoliennes, le discours des paysagistes rejoint celui de la plupart d'acteur de l'éolien : « *mais pas n'importe où et n'importe comment* ». Que ce soit les opposants des éoliennes qui dénoncent le plus souvent un mauvais choix d'implantation, ou les partisans des éoliennes, qui veulent contrôler les sociétés privées qui installent les éoliennes, les deux camps s'accordent sur cette formulation.

Pour souligner l'importance de l'enjeu paysager, les paysagistes ont défini les sensibilités paysagères en *forte, très forte et majeure*, qu'ils expliquent ainsi :

> *En partant déjà du principe que poser une éolienne c'est un acte fort pour l'aménagement du territoire. Le territoire n'est pas neutre par rapport à l'installation des éoliennes, donc il n'y a pas de sensibilité nulle par rapport à l'implantation des éoliennes.* (Paysagiste de la DIREN)

Si c'est une démarche prudente et raisonnable c'est en même temps une démarche restrictive. La sensibilité moins forte des trois est caractérisée « sensibilité paysagère forte ». Dans d'autres schémas éoliens ces nominations sont différentes : zone de moindre sensibilité paysagère, zone de forte sensibilité, zone de sensibilité majeure

(dans le guide éolien dans le PNR des Monts d'Ardèche), ou zone propice pour l'implantation d'éoliennes, zone assez propice, zone possible, zone inadéquate pour l'implantation d'éoliennes (dans le Schéma éolien de Nord Pas-de-Calais).
Une fois définis les sensibilités, les différentes unités paysagères et sites naturels de l'Ardèche sont classées dans ces trois catégories. Selon le degré de sensibilité des unités paysagères et des sites naturels des recommandations liés aux projets d'implantation des éoliennes sont données. Nous allons passer en revue les trois sensibilités paysagères et quel est leur rapport avec la présence des éoliennes. Nous commençons par le degré le plus sensible :

- Les espaces naturels à **sensibilité majeure** :
Ce sont les sites classés, les réserves naturelles, les sites de tourbières et les zones humides, les zones classées avec les arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope. Le document détaille parmi les éléments à sensibilité majeure certaines lignes de crête (au nombre de 18), des curiosités géologiques, des éléments de patrimoine bâti, culturel et historique, les paysages emblématiques des gorges de l'Ardèche, du Mont Mézenc, des Sucs et du Mont Gerbier-de-Jonc. Tous ces paysages sont reconnus à l'échelle du département comme ayant des fortes *valeurs patrimoniales et identitaires*. Une liste est aussi donnée *des silhouettes de villages, des ensembles urbains remarquables ou des sites culturels et historiques reconnus en Ardèche*, ainsi qu'une liste des sites naturels avec des curiosités géologiques. L'implantation d'éoliennes dans ces sites ou en covisibilité directe n'est pas tolérée par la DIREN, et peut conduire à un refus de permis de construire

- Les espaces naturels à **sensibilité très forte.**
Ce sont les *paysages remarquables* du département. L'installation des éoliennes sur ces sites nécessite *des études fines d'analyse des impacts et des recommandations particulières*. Une trentaine de sites ont été identifiés d'après une étude de la DIREN et le CAUE de l'Ardèche. Des vallées, des plateaux, des paysages de terrasses, et des gorges figurent sur cette liste. De même les ZNIEFF de type I[55], les Zones d'importance

[55] Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF) de type I sont des territoires bien délimités de petite taille d'un grand rôle écologique (habitat naturel exceptionnel qui abrite des espèces protégées).

pour la conservation des oiseaux (ZICO), les Zones de protection spéciale (ZPS)[56], les espaces remarquables du PNR des Monts d'Ardèche, la zone périphérique du parc national des Cévennes, et les propositions SIC du réseau Natura 2000 rentrent dans cette catégorie de sensibilité très forte.

Des projets éoliens dans cette zone doivent se munir d'études fines d'analyse des impacts et doivent respecter *des recommandations particulières,* le document ne précise pas lesquels.

- Les espaces naturels à **sensibilité forte**.

C'est la moins forte des trois sensibilités. Sont classés en sensibilité forte les ZNIEFF de type II[57], mais aussi *les paysages des plateaux plus ou moins vallonnés, agricoles ou boisés (plateau du Haut Vivarais, plateau de Vernoux, plateau de St-Agrève, Montagne Ardéchoise, Bas Vivarais, plateau des Gras)*. Le document insiste sur la concertation pour les projets éoliens qui voudraient s'installer sur ces sites :

> *Dans ces secteurs, l'implantation d'éoliennes peut être envisagée au vu de la concertation locale, même si des contraintes demeurent. Des études devront préciser les conditions d'implantation, les impacts sur le paysage et l'environnement*. (Document cadre du développement éolien en Ardèche, 2003 : 36)

Bien évidemment, le document souligne que le processus de concertation est indispensable pour chaque projet éolien, peu importe le site dans lequel il s'installe.

Lors du travail sur ce découpage, exposé et discuté aux quelques réunions du comité de pilotage, nous avions parfois l'impression, que chaque institution défendait son point de vue. Lors d'une des réunions pour le schéma, les représentants du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche par exemple ont insisté pour que tout le territoire du parc soit classé en zone de très forte sensibilité. Le territoire du parc représente presque deux tiers de l'Ardèche. Les autorités ont considéré irréaliste la demande d'exclure, pour des futures possibilités d'installation des éoliennes, deux tiers du territoire de l'Ardèche. De plus les élus de certaines communes en limite de Parc ont opté pour le développement

[56] Et les zones spéciales de conservation (ZSC) font partie du zonage de Natura 2000.

[57] ZNIEFF de type II sont des étendues plus grandes que les ZNIEFF I et de plus l'intérêt écologique possèdent aussi un intérêt paysager.

éolien. Le PNR, a résolu le problème en élaborant, en 2005, son propre document cadre pour le développement de l'éolien, dans lequel il hiérarchise ses priorités.
Quant à l'architecte des Bâtiments de France, il a voulu assigner à toutes les crêtes importantes de montagnes une sensibilité majeure, ce qui a été fait. La raison de cette demande nous a été expliquée par le paysagiste de la DIREN :

> *Ensuite on a des lignes de crêtes majeures. C'est linéaire. On considère que ces régions-là ferment des paysages. Il y a un bassin visuel et au fond ce massif-là, on considère que ces lignes-là, ont une valeur de sensibilité très forte, parce que chaque fois qu'on monte des éoliennes sur ces lignes-là, elles apparaissent autour d'un certain nombre d'entités paysagères.* (explications de Martin CHENOT)

Le département de l'Ardèche, comme il a été montré avant, est traversé par une multitude de crêtes et de vallées et les lignes de crêtes deviennent des zones à sensibilité majeure. Cette décision a donc augmenté considérablement les difficultés des promoteurs éoliens et risque d'empêcher leur projet d'aboutir.

Quel que soit le degré de sensibilité du paysage, chaque projet doit faire l'objet d'une étude paysagère très étoffée. Cette exigence de la part des paysagistes ouvre la porte à leurs collègues pour travailler durablement avec les bureaux d'études éoliens. Ils sont en effet les seuls qui peuvent décoder les exigences techniques de la DIREN, et savoir comment présenter un bassin de co-visibilité, qui constituera le bassin éolien. Nous soulignons encore une fois que c'est sur cette unité que se baseront par la suite les enquêtes publiques sur l'éolien.

Les notions de co-visibilité et de « bassin éolien »

Le « *paysage concerne tout le monde et chacun peut s'exprimer* », admet Martin CHENOT. Pourtant il faut constater qu'en France la parole des spécialistes prime devant l'opinion des profanes. Les riverains qui refusent les éoliennes évoquent la gêne visuelle, mais sans pour autant pouvoir argumenter avec des termes précis et académiques. Dans le cas de l'Ardèche, le travail sur le schéma a donné une légitimité au refus des éoliennes – l'incompatibilité paysagère, bien souvent en raison d'une co-visibilité des éoliennes avec d'autres objets emblématiques dans le paysage. La représentation des spécialistes du paysage, tant du milieu naturel que de l'éolien

deviendrait-elle la représentation de la population elle-même? Nous avons un exemple local de cette appropriation de la recherche en sciences sociales par les habitants attentifs aux études sur leur environnement. CLOAREC (1995) dans son écrit sur le paysage du village de Ribes, mentionne que l'arrivée de l'argument de la qualité du paysage dans la production viticole ardéchoise, coïncide avec la publication et la diffusion de sa recherche, (conjointe avec De La SOUDIERE) sur les paysages de l'Ardèche (1992). Est-ce une simple coïncidence ou pas? La parole des scientifiques dans notre société est très importante, et il ne semble pas invraisemblable que les habitants ardéchois utilisent certaines études scientifiques pour donner du poids à leur discours.

Comme le souligne M. CHENOT, architecte de la DIREN, les éoliennes sont des éléments nouveaux dans l'environnement susceptibles d'influencer sur les pratiques et les représentations de cadre de vie des riverains.

> *Compte tenu de leur taille, les éoliennes sont aussi des « objets » amenés à marquer fortement le territoire. Par leur présence spatiale, les éoliennes transforment notre environnement, influant de fait sur nos pratiques et nos représentations de notre cadre de vie*. (M. CHENOT 2003, *Petit plaidoyer en faveur de l'approche paysagère* : 1, communication personnelle)

L'auteur prône la concertation et la diffusion de l'information. La notion « *paysage, bien commun » justifie que l'avis de tous les habitants et usagers de l'aire d'impact soit pris en compte (M. CHENOT 2003,* Petit plaidoyer en faveur de l'approche paysagère*, p.1, communication personnelle).* S'il se montre très exigeant envers le processus de concertation, c'est aussi en raison de son opinion personnelle sur les éoliennes dans le paysage rural. Nous donnerons en annexe l'intégralité d'une communication personnelle - *Eoliennes et paysage… la parabole de la chaudière* - de cet architecte urbaniste. Pour la résumer, l'éolienne est apparentée à une chaudière, qui par essence est un objet fonctionnel, mais qu'on n'a pas envie de voir dans son espace vital. Une chaudière qui est de plus *la* chaudière du commerçant, pas *sa* chaudière. Le choix de l'emplacement de cette chaudière dans une maison, illustre l'installation des éoliennes dans la campagne, dans le paysage rural. Tout comme la place de la chaudière est dans la cave et non au milieu du salon la place des éoliennes n'est pas dans l'espace de récréation et de convivialité. Il faudra leur trouver un espace fonctionnel, un espace de service, un

espace caché… N'a-t-on pas toujours voulu cacher les centrales nucléaires, les centrales thermiques, les carrières, les mines? Et même si des visites de ces sites existent, il est loin le temps ou les sites industriels figuraient sur des cartes postales comme fierté de la nation française.

L'électricité est devenue un bien commun, une nécessité absolue. On ne se soucie plus de son origine. Les centrales nucléaires ne sont pas mises en avant, les lignes électriques sont enfouies. Les éoliennes doivent aussi se fondre dans le paysage. Nous constatons que l'impact visuel est très important dans la société actuelle qui se caractérise par une politique de consommation et beaucoup moins par une responsabilité individuelle des citoyens. On consomme les paysages comme on consomme les images, les rêves, l'électricité…

Nous avons vu que tout le schéma éolien, ce *Guide du développement éolien en Ardèche* est basé sur la sensibilité de paysages par rapport aux éoliennes. On parle de « l'aire d'impact visuel » ou encore de « bassin visuel », « bassin de co-visibilité », ou « bassin paysager » qui deviendra par la suite, « un bassin éolien »[58]. On constate que beaucoup de projets éoliens s'installent près des limites de communes, soit parce que les limites épousent les crêtes où le vent est plus propice, soit parce que ce sont des terres les plus éloignées des habitations. Ce fait crée fréquemment des tensions entre les communes limitrophes. Les paysagistes définissent trois échelles pour l'analyse de l'impact visuel qui sont :

- *le site et ses abords* - du pied des machines à 1 ou 2 km
- *les paysages proches* - de 2 à 5-6 km dans lesquels la perception des machines est nette
- *le bassin de covisibilité lointaine*, de 6 à 10-12 km, parfois plus en fonction de la configuration de l'entité paysagère, de la localisation des machines, de l'orientation, de l'exposition et des conditions atmosphériques…(*Guide du développement de l'éolien en Ardèche*, 2002 : 46) A cette dernière échelle, les maquettes numériques ne peuvent pas rendre compte de la perception réelle par l'œil humain.

En se basant sur ces échelles, et non la simple limite administrative de communauté de communes, le guide de l'éolien ardéchois préconise l'élargissement de l'étude d'impact paysager, mais aussi de l'aire d'enquête publique. Aux limites de communautés de communes, les paysagistes superposent les limites de « l'aire d'impact visuel ».

---

[58] Au moins dans la bouche du sous-préfet ardéchois GAREAU.

> *L'analyse paysagère démontrera nécessairement que l'impact du projet ne se limite pas au foncier d'implantation ni à la commune concernée. Cette analyse permet de définir une aire d'impact (ou « bassin paysager ») qui pourra servir de périmètre pour l'enquête publique et devrait servir de référence pour la concertation.* (CHENOT 2003, Petit plaidoyer en faveur de l'approche paysager : 1)

Bassin paysager, aire d'impact visuel, ces deux notions liées à la démarche de la concertation modifient les limites dans lesquelles les élus ont l'habitude d'agir qui est la commune ou plus nouvellement la communauté de communes.

Avec ce schéma, nous avons observé en temps réel un essai de concertation et la construction d'une politique de planification. Si la concertation n'a pas eu lieu, le travail sur le schéma a le mérite d'ouvrir un débat sur l'éolien par d'autres instances (comme le PNR). Cette concertation prévue par l'ADEME et la DIREN, devrait permettre à la population locale de s'exprimer et même de s'impliquer dans l'élaboration de l'aménagement local. À partir de l'été 2003, avec les premières enquêtes publiques sur les projets éoliens, les Ardéchois ont eu la parole.

* * *

Le département de l'Ardèche est un département peu peuplé, qui n'est pas la scène des enjeux nationaux très importants. Il possède un milieu naturel relativement préservé de l'action de l'agriculture intensive. Des industries du XVIII^{e} et XIX^{e} siècles ne restent aujourd'hui que des vestiges. Les nouvelles industries ont beaucoup de difficultés à s'y installer à cause de la mauvaise infrastructure, et se concentrent dans la vallée de Rhône. Ainsi, la plus grande partie du département mise sur le pittoresque de ses paysages pour développer un tourisme rural, loin du tourisme de masse des grandes stations de ski ou stations balnéaires.

Le milieu social rural fragilisé par l'exode rural se consolide avec l'arrivée des grandes villes de nouveaux habitants. Etre un habitant volontaire sur ces terres souvent qualifiées d'hostiles, est signe de ténacité.

L'arrivée de l'éolien en Ardèche n'a laissé indifférents ni les défenseurs d'un cadre de vie intact, ni ceux du développement de la région basé sur l'agro-tourisme, ni les élus à la recherche de moyens de subsistance pour les communes, ni les défenseurs des valeurs

plus globales d'écologie et de responsabilité citoyenne. Ces derniers, des personnes fédérées dans des associations (FRAPNA ou Pølénergie), ou non associatifs soutiennent le développement de l'éolien en Ardèche, tout en veillant à son intégration dans le local. En 2001, le début de la démarche du schéma éolien a été une ébauche d'exercice de concertation et de mobilisation des acteurs de l'éolien (GUEORGUIEVA-FAYE, 2006). L'expérience s'est brusquement arrêtée, et aujourd'hui c'est essentiellement aux élus locaux et aux services de la DIREN de veiller sur la cohérence des projets éoliens. Le document issu de cette démarche de concertation inachevée porte le nom du *Guide du développement de l'éolien en Ardèche*. Il institutionnalise les attentes sur le respect du paysage et formalise la notion d'impact visuel des éoliennes. Le découpage paysager que ce document propose semble trop contraignant et peu propice à l'installation des éoliennes. Cependant, pour le département de l'Ardèche, les statistiques montrent que pour la période 2003-2005 la plupart des projets éoliens qui ont abouti jusqu'à l'enquête publique, ont obtenu leur permis de construire[59] même sur des zones définies par le document comme peu propices aux parcs éoliens.

Nous avons analysé la position des institutionnels comme l'ADEME et la DIREN Rhône-Alpes, et des associations ardéchoises par rapport au développement de l'éolien sur le département. Il faut ajouter que les autres instances comme la chambre d'agriculture, la DDE, ou l'ONF se positionnaient plutôt favorablement concernant l'éolien, et étaient prêtes à coopérer avec l'Etat pour le bon déroulement, et la bonne diffusion de l'information sur le schéma éolien.

[59] Voir annexe n°7 Carte des parcs éoliens en Rhône-Alpes en 2005.

CHAPITRE V. LA CONSTRUCTION SOCIALE DU PLATEAU DE SAINT-AGREVE

Notre terrain de recherche est le projet de la communauté de communes du Haut-Vivarais connu sous le nom « projet éolien de Saint-Agrève », au nom de la ville principale de la communauté de communes. Nous présenterons ici le contexte de notre étude, et la démarche entreprise par les élus lors de l'élaboration du projet éolien. Nous analyserons l'importance de ce projet d'aménagement du territoire pour la construction d'une nouvelle identité locale. Elle est dévolue à la délimitation d'une aire géographique sur la base des critères paysagers. Cette délimitation fait suite à l'élaboration d'un projet qui est mené par les élus locaux et laisse une grande place au processus de concertation.

Aborder ici le terrain de notre recherche, c'est aussi aborder le territoire de l'enquête, le territoire des autres, celui que nous avons découvert lors de notre séjour au nord de l'Ardèche. C'est par les réajustements permanents des hypothèses par les faits, de l'enquête ethnologique par les enquêtés que nous avons défini notre *unité d'observation* (DE LA SOUDIERE, 1988 : 96), qui englobe et relie le choix du terrain, nos hypothèses et notre problématique.

Deux types de définitions peuvent être données à un territoire. Les premières s'organisent autour de limites fixes. Elles proviennent d'une délimitation géographique : la vallée, la montagne, le plateau, le bassin versant. Mais aussi d'une délimitation administrative et politique : la région, le département, la communauté de communes, la commune.

Les deuxièmes définitions concernent un territoire dont les limites ne sont pas fixes dans le temps. Elles sont instaurées par les relations humaines, et par le processus de la négociation formelle ou informelle et peuvent varier : le plateau protestant ou catholique, le terroir d'un produit agroalimentaire (AOC, et autres labels), le territoire des circuits d'échanges économiques ou sociaux, PNR, Pays… À ceci s'ajoutent les délimitations des zones protégées dont la valeur écologique est reconnue : Parcs nationaux, ZNIEFF, ZICO, zones humides, pelouses sèches…

Ce qui est commun dans les définitions de deuxième type est le caractère non immuable des limites de la zone définie. Les repères identitaires qui rentrent en jeu pour délimiter

un territoire protestant ou catholique font référence aux manières d'être au monde et aux autres, et au patrimoine culturel, produit d'une histoire et d'expériences de vie quotidienne. Cette liaison entre identité locale et rapport au lieu a déjà été démontrée par les sciences sociales. Dans les années 1980 une tendance à considérer « l'identité en crise » (CHEVALIER, et MOREL, 1985 : 3) a été à l'origine de travaux de la Mission du Patrimoine ethnologique, réunis sous l'intitulé « Appartenance régionale et identité culturelle ». On peut retenir le fait que les groupes se définissent par rapport à un lieu en s'identifient à un patrimoine culturel local. En adoptant une manière d'être commune qui les différencie des autres, en partageant des expériences de la vie quotidienne, des moments festifs et des moments de difficultés, les groupes humains créent un patrimoine et vécu communs. Le géographe Eric VITRAC (2001) montre par exemple que les pratiques des bals populaires dans le milieu rural sont intimement liées aux relations individuelles construites sur le territoire de l'espace vécu. Malgré les changements dans le mode de transport et la relative abolition des distances, une matrice stable du territoire investi par les danseurs persiste dans le temps. De même, nous avons observé sur le terrain que le partage des conditions climatiques extrêmes et les difficultés de circulation en hiver sont un des critères qui contribuent à la construction d'une collectivité locale qui exclue les habitants estivaux et les touristes de la belle saison.

De plus, les recherches des géographes et sociologues ont montré que la délimitation des zones protégées, même si elle se base sur des références scientifiques écologiques solides, n'échappe pas à une négociation, souvent très âpre entre les acteurs sociaux présents sur un territoire (LAJARGE, 2000**,** REMY et al., 1999). En Europe par exemple, la patrimonialisation de la nature est un processus tant lié à la symbolique qu'à la pratique politique (TROM, 1996). Les recherches montrent combien la nouvelle vague de patrimonialisation des produits agro-alimentaires et les processus de délimitation de territoire d'AOC, IGP, AOP ont une relation forte au lieu (BERARD et MARCHENAY, 2004, 1995). Cette forme de protection du particularisme local est d'ailleurs d'autant plus forte que la culture industrielle et marchande avance de plus en plus vite, gommant à premier abord différences et particularités culturelles. Les travaux sur les appellations d'origine contrôlée comme le Taureau de Camargue (MINEVIELLE, 2001), le Fin Gras du Mézenc (MARTIN, 1997, MERMET, 1997, RIBET, 1997), ou le marron d'Ardèche (DUPRE, 2000) sont quelques-uns des multiples exemples de construction sociale des nouveaux territoires autour des pratiques agricoles locales.

Il est intéressant à noter que depuis quelques dizaines d'années un nouveau concept du territoire se construit, prenant pour donnée principale le paysage. Ainsi, en Ardèche, le paysage des sucs[60], autour du Mont Gerbier-de-Jonc, est aujourd'hui géré comme un territoire à part (DE LA SOUDIERE, 1995). Les sites classés le sont, pour la plupart, selon les critères de paysagistes. L'identité des villages se construit de plus en plus autour d'un paysage protégé (CLOAREC, 1995). Les PNR se définissent aussi par rapport au paysage dont la protection est la raison première de leur existence (BERNADET, 2000, LAJARGE, 2000, GESTIN, 1994). Des régions entières s'identifient à leur paysage. La régionalisation française a commencé dans les années 1972 avec l'émergence des établissements publics, « les régions », et leurs soucis identitaires. Les institutions mettent en avant des symboles du patrimoine local afin de construire leur image et de créer leur logo (DUMONT, 1999). La géographe Sophie CLAIRET (2000) a étudié le rôle des paysages et des médias, plus précisément de la télévision, dans la construction d'une identité locale méditerranéenne. L'analyse du choix des paysages méditerranéens présentés par les chaînes et les magazines télévisés régionales, montre comment aujourd'hui à l'ère de l'audiovisuel, *les paysages comme miroir* (CLAIRET, 2000 : 14) sont porteurs d'éléments de représentations communes et d'identification. Le rôle de l'image dans la construction d'identité locale méditerranéenne est d'autant plus important que selon SCARDIGLI (1992) les peuples latins s'avèrent plus sensibles à l'image et à l'expression spectaculaire des sentiments, que les peuples nordiques, possédant une culture de l'intériorité, qui préfèrent chercher les éléments d'information dans les supports écrits plutôt qu'audiovisuels.

Nous montrerons dans notre analyse que la construction de la nouvelle identité saint-agrèvoise doit intégrer les représentations des paysagistes et les revendications des protecteurs du paysage. Nous avons pris en compte les opinions par rapport à l'éolien et plus particulièrement par rapport à ce projet que nous avons été amenés à accueillir en dehors des limites géographiques de la communauté de communes. Les limites dans la circulation de l'information ont toujours été floues, d'autant plus que la communauté de communes se situe en bordure de département, et subit l'influence du département de la Haute-Loire limitrophe. Nous verrons comment le projet éolien, sur ce territoire (l'espace physique et social) modifie la perception des habitants locaux en créant de nouvelles perceptions du territoire.

---

[60] Sommets de moyenne montagne d'origine volcanique.

1. DELIMITATION PHYSIQUE ET CULTURELLE DU TERRITOIRE

La communauté de communes du Haut Vivarais s'est formée autour du canton du Saint-Agrève en 1998 et jusqu'à l'année 2003 elle portait le nom de communauté de communes de Saint-Agrève. Les sept communes qui rentrent dans cette intercommunalité sont : Devesset, Labatie-d'Andaure, Mars, Rochepaule, Saint-Agrève, Saint-André-en-Vivarais et Saint-Jeure-d'Andaure. Le canton dénombre 4051 habitants[61]. La commune la plus peuplée reste Saint-Agrève, avec en 1999 une population de 2688 personnes reparties sur 49 km^2. La commune la plus petite est Saint-Jeure-d'Andaure avec 96 habitants sur 13 km^2. Comme nous pouvons le voir sur la carte ci-dessus géographiquement, la communauté de communes (172 km^2) est située dans la partie nord du département de l'Ardèche et fait partie de la région Rhône-Alpes. Elle se trouve non loin du département de la Loire (région Rhône-Alpes), et possède des frontières avec la Haute-Loire (région Auvergne).

Figure n°22. Contours du département de l'Ardèche et positionnement des principales villes par rapport à Saint-Agrève.

Les principales villes proches de Saint-Agrève (cf. figure 22) sont : à l'est Valence (à 72 km), à l'ouest le Puy-en-Velay (à 18 km), au nord Saint-Étienne (à 72 km) et au sud Aubenas (à 70 km). À l'extrémité du département, elle est séparée par des routes sinueuses des villes ardéchoises importantes de la préfecture Privas (à 60 km) ou la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône (à 50 km). La ville de Saint-Agrève communique plus aisément avec le département de la Haute-Loire, et les villes du Puy-en-Velay et Saint-Étienne. Cette affinité, nous allons le voir, a des racines historiques, qui plongent dans un passé protestant encore vivant.

[61] Recensement de la population de 1999, INSEE

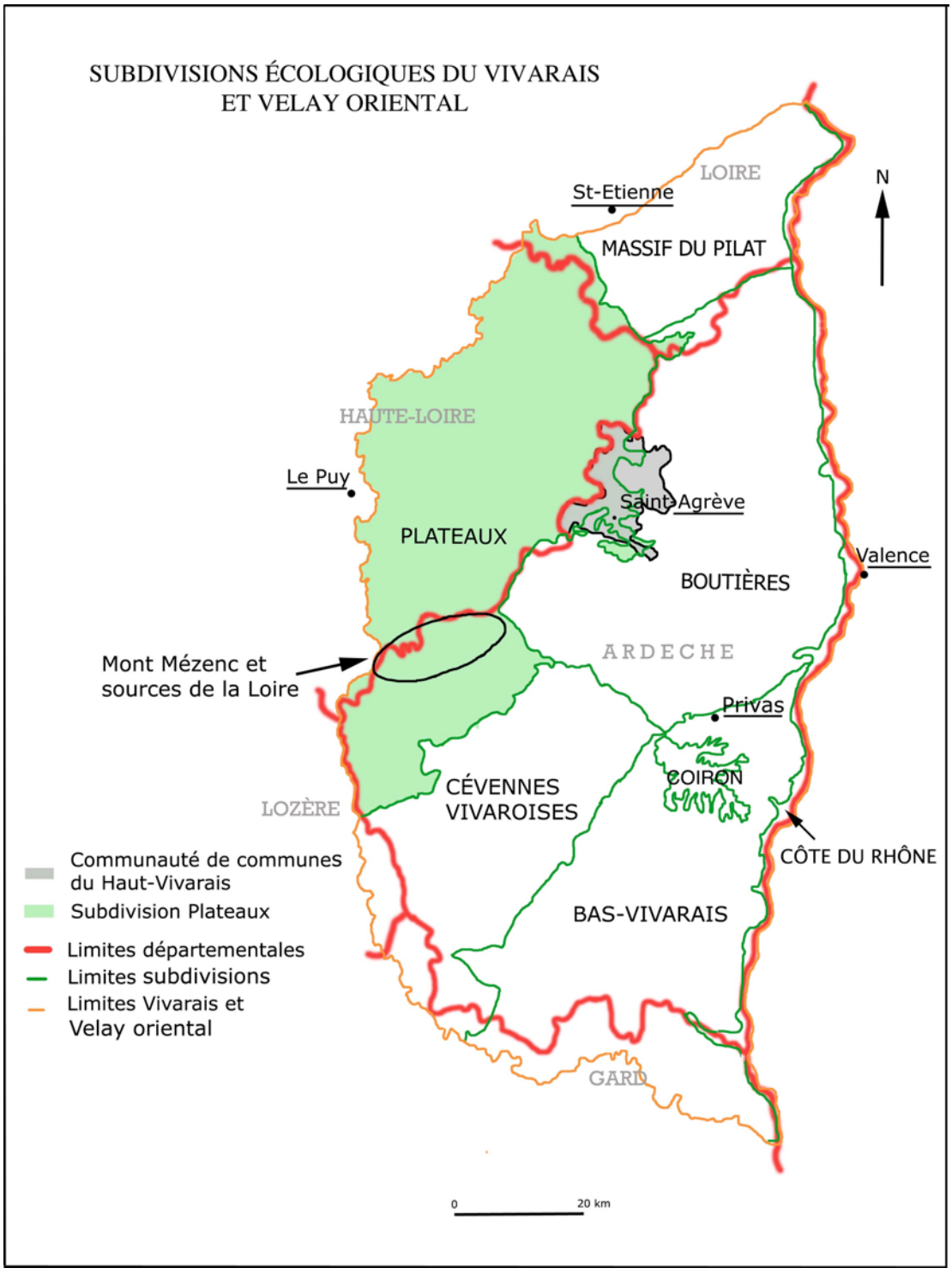

Figure n°23. Les subdivisions écologiques du Vivarais et Velay oriental. In *Analyse de la flore vasculaire du Vivarais et du Velay oriental*, (DENELLE, 1982)

1.1. UN PLATEAU AUX LIMITES FLOUES

Nous avons observé ici à la fois la construction d'un projet éolien, celle de l'opinion publique sur l'éolien, ainsi que la construction d'un nouveau territoire. Le nouveau projet d'énergies renouvelables, a créé, en effet de nouvelles définitions du territoire, de nouvelles priorités de développement et de nouveaux sujets de discussion.
Notre recherche sur le terrain nous a fourni des éléments très importants nous permettant d'identifier les représentations locales de l'espace habité. Grâce à l'analyse du discours des habitants ardéchois que nous avons recueilli et aux documents écrits consultés nous avons découvert l'importance locale de la notion du *plateau*. Ce terme est devenu emblématique pour la région. Cependant un amalgame s'opère entre le plateau ardéchois qui englobe le Mont Mézenc et les sources de la Loire, et que nous allons écrire avec une majuscule – *le Plateau* – , et le plateau de Saint-Agrève que nous écrirons avec une minuscule – *le plateau de Saint-Agrève*. L'amalgame entre les deux plateaux se produit car géographiquement ce sont deux entités d'une hauteur moyenne, très proches l'une de l'autre et qui font tous les deux parties de l'unité écologique « les Plateaux » (cf. figure n° 23). Le premier Plateau inclut les territoires les plus hauts de l'Ardèche (le Mont Mézenc, le Mont de Gerbier-de-Jonc), déborde sur la Haute-Loire. Il est devenu un emblème pour le département tout entier,et un atout touristique indéniable. Le second plateau, celui de Saint-Agrève, situé au nord de Mont Mézenc, est beaucoup moins célèbre. Nous allons voir qu'il a forgé son identité en parallèle à la construction du projet de parc éolien sur son territoire dans le début des années 2000.

Il n'est pas possible de trouver une seule unité géographique pour caractériser le territoire de la communauté de communes du Haut Vivarais. Elle se trouve aussi à la limite entre les paysages en terrasses des Boutières (les hautes vallées du bassin versant de l'Eyrieux) et les hautes terres du Vivarais et du Velay avec ses zones plates. Son altitude varie entre 600 mètres et 1200 mètres, avec un relief très découpé de vallons et de collines reposant sur des roches métamorphiques. Nous remarquons sur la carte de figure n°24, la position de Saint-Agrève par rapport aux Monts du Vivarais, ainsi qu'au sud de Saint-Agrève (cercle rouge) l'enclavement de plus de 1000 mètres d'altitude, dans les vallées de l'Eyrieux (flèche bleue) et du Doux (flèche bleue) avec le sommet de la Citadelle, 1196 (flèche rouge).

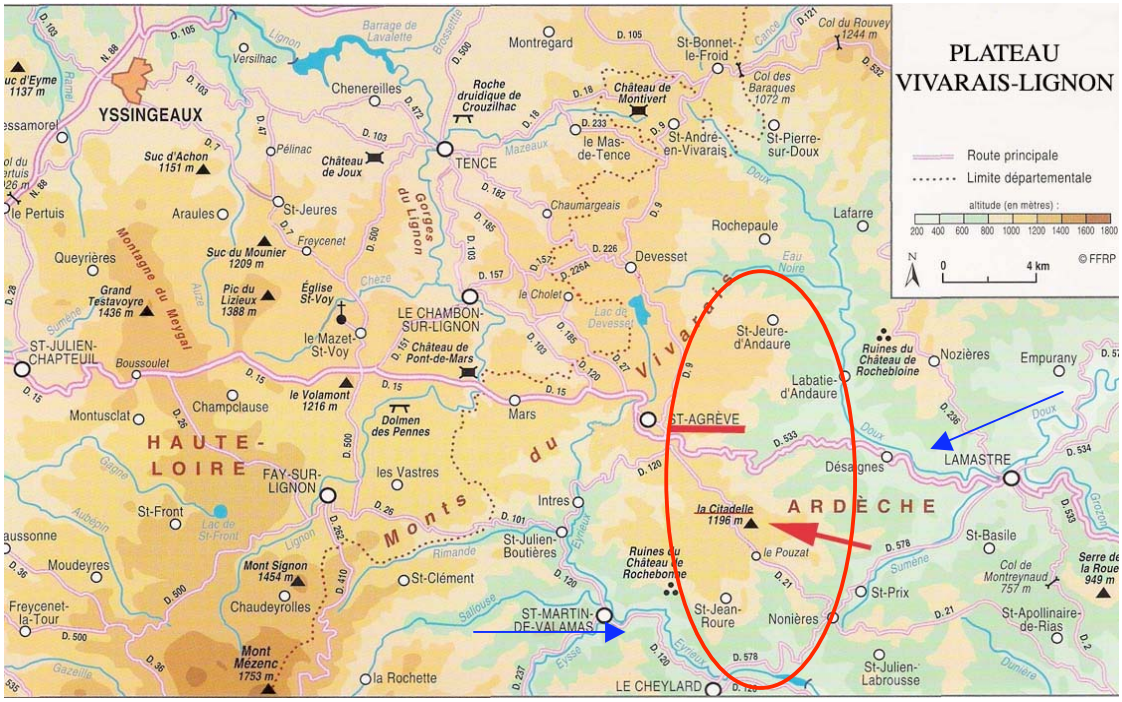

Figure n°24. Carte topographique présentant la situation du plateau de Saint-Agrève (ellipse rouge) par rapport au plateau Vivarais-Lignon. (D'après le guide des randonnées pédestres sur le plateau Vivarais-Lignon)

La référence majeure de ses habitants est celle du plateau. Nous avons recherché dans la littérature ce qui englobe la notion de plateau. Le secteur des plateaux comporte selon DENELLE (1982), une partie de l'Ardèche, et de la Haute-Loire et touche le département de la Loire en s'arrêtant à la limite du Massif du Pilat. Dans l'étude de BLANC (2002) nous trouvons la distinction « plateau de Saint-Agrève ». Néanmoins, c'est une notion vague et sa délimitation est difficile à cerner.

Dans les guides touristiques, Saint-Agrève est situé dans la partie montagneuse de l'Ardèche nommée les Boutières qui s'étendent du Rhône au Sommet de la chaîne cévenole (DE SORAS, n.d.). La région est souvent nommée Monts du Vivarais, appellation qu'il ne faut pas confondre avec celle des « Monts d'Ardèche », construction nouvelle que le PNR (depuis 2001) a pris comme label et dont l'identité est encore en cours de construction.

Une étude paysagère ethnosociologique de Jacques CLOAREC et Martin DE LA SOUDIERE (1992) concernant les hauteurs de l'Ardèche, révèle l'existence d'une vraie unité géologique, climatique, écologique et sociologique qu'est « Le Plateau ». Nous allons nous référer souvent à cette étude, qui est la plus détaillée sur la question de la construction des paysages en Ardèche. Elle précise que le plateau ardéchois s'arrête aux

Boutières et n'inclut pas les hauteurs au nord des vallées de l'Eyrieux, là où se trouve Saint-Agrève.

Même si ce n'est pas un relief très homogène, la plus grande partie du territoire se trouve cependant en hauteur : c'est ce que nos interlocuteurs évoquent en premier. Nous allons à travers la parole des gens, essayer de déceler l'identité de ce territoire.

Les habitants de la communauté de communes sont tous d'accord sur le fait qu'ils habitent sur un plateau.

> *Le plateau c'est toute la partie de l'Ardèche qui est relativement plane, mais en altitude. Cette partie, on l'appelle « la Montagne » et Saint-Agrève en fait partie.* (Habitant de Saint-Agrève, 6/12/2003)

« Plateau » ou « montagne » ? On parle de montagne ardéchoise ou des montagnes ardéchoises comme on parle du plateau ardéchois ou du plateau, l'un remplaçant l'autre et vice-versa. La définition suivante du plateau nous a été donnée par un érudit local, spécialiste de l'environnement :

> *Ça fait un plateau un peu ondulé qui a une physionomie un peu différente entre le Nord et le Sud. Ici au Nord, c'est le plateau de Saint-Agrève plus au moins vallonné et recouvert de forêt. Après, c'est le secteur du plateau du Mézenc qui va jusqu'aux sources de la Loire. Donc là c'est toujours un peu vallonné, mais il y a beaucoup plus de pâturages des forêts domaniales, et ce qui est très caractéristique de la région sont les sucs de phonolitique comme le Gerbier, le Mézenc le suc de Sara. Et puis il y a une autre partie du plateau qui est un peu plus désertique, qui est plutôt en prairies et en landes, moins forestières c'est la partie sud du plateau, qui confine avec la Lozère.* (Le responsable environnement de la Mairie de Saint-Agrève, 4/12/2003)

Figure n°25. Vue sur le Mont Mézenc et le plateau Vivarais, nord de l'Ardèche (Cliché D.G-F)

Petit à petit, nous comprenons donc que plusieurs plateaux existent : celui sur lequel vivent les habitants de cette région du nord de l'Ardèche et un autre plateau, plus au

sud, et plus connu, celui qui inclut le Mézenc, le Gerbier-de-Jonc et qui déborde sur la Haute-Loire. Ainsi, une grande partie du nord de l'Ardèche, au relief inégal qui n'a pas non plus une physionomie végétale homogène, est perçue, grâce à sa hauteur relative, plus de 1000 mètres, comme un seul plateau.

Cette terre en hauteur, unit les gens dans leur définition du territoire sur lequel ils vivent.

> *Ici on a tendance à dire qu'on habite sur le plateau tandis que le plateau ardéchois c'est plus la partie qui est derrière le Mézenc. Le plateau en fait c'est toute la partie plane qui est autour des soulèvements volcaniques qui correspondent au Gerbier-de-Jonc etc…* (Habitant de la commune de Saint-André-en-Vivarais, 29/04/2002)

On peut encore entendre :

> *Le plateau, c'est chez nous. On est un peu mégalomane. Sinon, c'est le plateau du Mézenc. Mais on dit le plateau pour là où on habite. Il faut monter sur le Mont Mézenc et il faut regarder de là-haut. D'abord ça descend jusqu'au Valence, après jusqu'au Tance... tout ce qui est à une altitude de 1200 m c'est le plateau.* (Habitant d'une commune de la Haute-Loire en limite de l'Ardèche, 11/04/2003)

Pour les habitants, le plateau, c'est tout simplement chez eux. Le caractère identitaire de cette dénomination est d'autant plus fort que ceux qui habitent dans les abords du Gerbier-de-Jonc, sur le « vrai » plateau ardéchois en quelque sorte, voient les limites plus restreintes de cette dénomination. Tout ce qui sort de ces contours, séparé au nord par la rivière Eyrieux, ne fait pas partie du Plateau.

> *Ce que nous on appelle le Plateau? Saint-Agrève n'est pas le plateau pour moi. (…) Pour nous, il y a une rupture géographique au niveau… après Mézilhac. Parce qu'après Mézilhac il y a une rupture géologique, ce n'est pas une question personnelle, contre les gens de Saint-Agrève, ils ne m'ont rien fait. Mais quand on parle de plateau Ardéchois, Saint-Agrève n'est pas dedans. Pour des raisons historiques aussi. Je ne connais pas Saint-Agrève. Ce coin d'Ardèche je connais très mal. On n'y va pas. Les routes sont longues.* (Habitants d'une commune située sur le flan sud du Mont Gerbier-de-Jonc, 13/04/2003)

Cette distinction entre les habitants du haut plateau de l'Ardèche, tel qu'il est délimité par CLOAREC et DE LA SOUDIERE (1992), et les habitants des autres terres hautes est en partie due à l'attribution de l'appellation « Plateau » par *l'association de développement*

des hauts plateaux ardéchois à vingt-quatre communes bien précises autour du Mont Gerbier-de-Jonc et le Mézenc. Ce Plateau, lui-même encore mal déterminé dans les années 1990, porte avec fierté aujourd'hui son identité de territoire de moyenne montagne grâce aux études paysagères, à la valorisation des produits agricoles locaux, et aussi au tourisme local. L'image que ce Plateau donne à ses visiteurs renforce le sentiment d'appartenance à un territoire unique auprès de ses habitants. Ce travail de valorisation a initié une dynamique locale auparavant absente. L'encadré ci-dessous témoigne du début de ce travail de construction identitaire. C'est un extrait d'un texte de l'année 1990 qui appelle à une prise de conscience de la beauté du territoire du plateau.

27 avril 1990 à Rosières

« Tout à l'heure, j'ai entendu plusieurs fois le mot arrière-pays. Cela me bouleverse, parce qu'il faut savoir de quoi on est l'arrière-pays. Est ce qu'on est l'arrière-pays du littoral, est-ce qu'on est l'arrière-pays de la vallée du Rhône, est-ce qu'on est l'arrière-pays de Clermont-Ferrand?
Je ne comprends pas. Parce quand on est arrière-pays, on est des arrière-hommes, on a des arrière-projets, on a des arrières–perspectives, ou regarde derrière soi… Non, on est pas un arrière-pays, on est un pays. C'est le genre de mot qui, avant, me mettait hors de mois ; maintenant, ça me rend triste. Si on se vit en arrière-pays, on est en arrière de tout. Ici, c'est un pays. Un point c'est tout. Et il a des spécificités, certaines caractéristiques : c'est la moyenne montagne, c'est da la haute montagne, c'est du piémont, c'est un plateau, etc. Il y a des caractéristiques sur lesquelles on s'appuie, et sur lesquelles on bâtit son image avec un maximum de convictions. »

Claude MICMACHIER*, directeur d'Ingénierie territoriale et communication, lors du colloque tenu à l'initiative de l'association TERE (Tourisme, Espace Rural, Environnement)* In. CLOAREC, J. et M. DE LA SOUDIERE, 1992

Nous allons voir par la suite comment les arguments de l'opposition aux installations des éoliennes sur le Plateau, nés en 1999, ont été repris à leur compte par les opposants situés sur le plateau Saint-Agrévois. Quand il s'agit de défendre l'environnement contre l'arrivée des éoliennes, cette position en hauteur est fortement revendiquée. Les vues ouvertes des hauteurs, les paysages aux horizons lointains sont le trésor que les défenseurs du paysage protègent.

Si l'identité de ce Plateau, celui qui inclut les sites remarquables comme le Gerbier-de-Jonc, ou le Mézenc, se base sur une image construite depuis plus de dix ans, l'identité du plateau de Saint-Agrève, au moment de notre étude, s'avère en pleine construction. Dans ce processus, le projet éolien sur ce territoire joue un rôle important. Aux abords

de ses sites remarquables, la région de Saint-Agrève ne bénéficie pas des fruits financiers de leur notoriété. Elle doit compter sur des innovations pour se faire remarquer et attirer des touristes et des investissements. Comme nous allons le voir, le travail sur le schéma éolien départemental a été un moment clé dans la naissance de la nomination « plateau de St-Agrève ».

1.2. UN CLIMAT UNIFICATEUR

Encore aujourd'hui, les habitants du plateau ardéchois s'identifient eu se donnant une identité collective qui les différencie des voisins. Les habitants des hauteurs – *les padgels*, se distinguent des gens « d'en bas », les *rayols*. Même les néo-ruraux ont adopté cette auto-désignation identitaire. Les différences de conditions climatiques dans lesquelles ils vivent : un climat hostile et isolés durant une grande partie de l'année, du premier novembre au premier mai sont des critères essentiels dans la distinction. Le climat est beaucoup plus clément dans les vallées, les vergers du département. Nous les retrouvons ces nominations dans l'écrit de BOURDIN de la fin de XIX^{e} siècle (BOURDIN, 1989), qui contient parmi les informations géographiques du département, des indications sur les « races humaines ». Il fait la distinction entre les *Padzels*, *Pagels*, *Pageaux*, des paysans, habitants des *pagi* romains et les *Royols*, des habitants de la rive droite du Rhône, les descendants des gens soumis au roi de France (à la différence des habitants de la rive gauche du Rhône terre de l'Empire Romain Germanique).

L'isolement durant les mois d'hiver est vécu par certains comme un handicap très sérieux pour le développement économique du pays. Les conditions météorologiques défavorables aux déplacements présentent des difficultés auxquelles les habitants sont confrontés quotidiennement. Ce caractère hostile participe à l'image « sauvage » du plateau.

> *Terre de contrastes aux froids profonds mais aux dégels brutaux, à l'enneigement capricieux, froide l'hiver, très chaude et sèche l'été dans les bassins, plus fraîche sur les plateaux, souvent orageuse, et de toutes parts, comme de tous temps, balayée par les vents, tels sont, brièvement résumés, les traits de ce climat au caractère marqué qui règne sur le Mézenc et en fait la réputation, mélange de rudesse, d'irrégularité et de violence bien plus que de douceur et de tempérance*. (VIDAL et DEFIVE, 1998 : 79)

Les contrastes de températures, des périodes de pluies et de sécheresse, et surtout cette omniprésence du vent, font du climat de ces hautes terres un facteur limite pour quiconque vient s'installer et vivre ici. Ici, comme l'affirment certains, il faut « être né » pour y vivre. Et les locaux sont fiers de pouvoir résister à ce climat.

Si on examine les données chiffrées pour Saint-Agrève (1050 m), la température annuelle moyenne y est de 7,4°C. Les grandes chaleurs de 25°C sont rares, et ne durent que vingt ou trente jours sur le plateau au-dessus de 1000 mètres d'altitude. La différence entre le mois le plus chaud (juillet-août) et le mois le plus froid (janvier) est de 17,1°C. S'il pleut sur le plateau (1057 mm/an en moyenne), ce sont des précipitations violentes mais courtes, tandis que l'ensoleillement durant les mois d'été est plus élevé que celui de certaines villes comme Toulouse ou Clermont-Ferrand (DEFIVE et VIDAL, 1997).

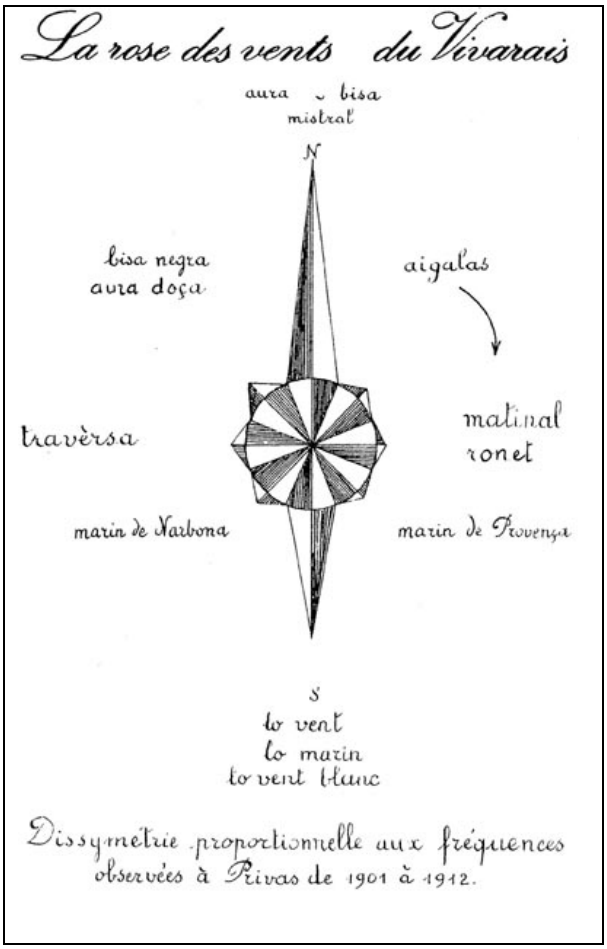

Figure n°26. La rose des vents sur le territoire du département de l'Ardèche. Une dominance nette des vents du Nord-Sud est observée. (MASSOT, 1983)

Le vent

Nous nous arrêterons ici sur le vent. Elément incontournable du climat local, c'est lui qui accueille les nouveaux venus. Les trois principaux vents sont *lo vent* – vent du sud, la *bise* – vent du nord et la *traverse* – le vent d'ouest et sud-ouest. Un quatrième, moins fréquent *souleydré* est le vent de l'est. Les données climatiques seront pour la plupart tirées des articles de VIDAL et DEFIVE (1997, 1998) et de l'essai de géographie de BOURDIN (BOURDIN, 1898).

Nous analyserons également ici les entretiens que nous avons menés, et qui mettent en valeur les représentations locales autour du vent et du climat.

Selon nos interlocuteurs, le vent du sud sec et chaud rend l'atmosphère brumeuse et lourde, c'est *le vent des fous*. S'il n'est pas sec et chaud, mais qu'il vient des océans, ce qui est le plus fréquent, il amène soit la pluie soit la neige lourde et humide qui casse les branches des arbres.

Le vent de l'est, celui qui vient du côté du soleil *souleydré*, est un vent imprévisible, et peu apprécié. Il annonce un changement du temps.

La *traverse* amène un temps moins pluvieux et moins froid.

La *bise* c'est le vent du nord, celui qui souffle le plus souvent, que l'on appréhende parfois mais que, malgré tout, on aime bien car il est moins nuisible aux cultures. En hiver il se transforme en la *burle* ou encore, mais plus rarement, le *poussaïre*[62]. C'est le vent du nord ou du nord-ouest qui, durant l'hiver, forme les congères et rend les routes particulièrement dangereuses. C'est lui qui nous a accueillie, le 15 décembre 2001, le premier jour de notre arrivée, par le car de Saint-Etienne à Saint-Agrève,.

C'est un vent indomptable, malgré les plantations de sapins qui, comme disent les anciens habitants, ont changé le climat du plateau. C'est un vent impressionnant et imprévisible, qui déplace les dunes de neige et comme un être vivant, se meut sur les routes goudronnées de la région en se manifestant par une traînée blanche. C'est un phénomène qui participe au mystère du plateau : « *Ca va burler dehors, il faut se dépêcher de rentrer*! » Il y en a même qui se demandent : « *Ne pourrait-on pas tracer le chemin par où passe le vent*? » Celui qui n'a pas vécu l'hiver sur le plateau, n'a pas senti la force de la nature qui déchaîne ce vent glacial et dangereux, ne connaîtra jamais tout sur ce pays et les gens qui y habitent. Tout comme pour les habitants de Narbonne dans le département de l'Aude (SANSOT, 1990), le changement des vents le long des

[62] Dans l'étude de CLOAREC et DE LA SOUDIERE (1992), on rencontre pour ce vent aussi le terme *sibeyre*.

saisons détermine leur mode de vie. Cet élément naturel qu'est le vent fait partie de l'identité du plateau saint-agrévois et de la montagne ardéchoise.

Figure n°27. Plantations de pins sur la commune de Mars, protection contre le vent et les congères. (Cliché D. G-F)

Des contes et des livres sont écrits sur la burle (DURAND, 1993, PERREVE, 2002). Ils parlent du climat rude de ce pays, des gens rudes dont les conditions de vie sont difficiles. Si ce genre de lecture est prisé, les natifs de la région ne s'identifient pourtant plus aux personnages durs, souvent solitaires et bourrus que mettent en scène ces récits. Ils considèrent que leur vie a beaucoup changé grâce au progrès technique et ne correspond plus à ces écrits romancés. Pourtant, quand on se promène, un jour de printemps ou d'été, sur les hauteurs paisibles du plateau, on se croirait dans une carte postale, une carte postale jaunie « d'antan » comme celles qui côtoient dans les bureaux de tabac les cartes modernes.

C'est l'authenticité que les quelques touristes et les nouveaux habitants du pays apprécient : la vie à l'image de l'architecture du village de Moudeyre ou de Saint-Front du côté de la Haute-Loire. Authenticité, que les photographes locaux (ou d'ailleurs) aiment mettre en évidence[63].

On peut retrouver cette ambiance durant la saison des foins. Dans un village, une vieille dame porte sur sa tête un ballot plein d'herbe, ailleurs un homme, dont les rides accusent l'âge, porte sur l'épaule un râteau en bois pour ramasser le foin… Images d'une vie quotidienne qui ne sont pas destinées aux touristes. Ces derniers sont plutôt rares. Et pourtant, ce n'est pas de cela que sont fiers les natifs de la région. Ce n'est pas cette image qu'ils veulent valoriser. L'ancien temps est révolu, et il faut voir d'où

[63] Le livre : *Promenade sur le plateau entre Ardèche et Haute-Loire. Gens et pays d'en haut* (Cheylard, Dolmazon, 2004) est composé des photographies qui ont arrêté le temps dans un autre siècle qui pourtant existe encore. Ceci grâce entre autre à deux photographes locaux : A. BERGERON (maire du village de Rochepaule) et J-M. DELAMAR (commerçant de Saint-Agrève).

souffle le vent : « *Il vaut mieux l'exploiter que d'exploiter la misère des gens* », nous a dit un jour un agriculteur en retraite.

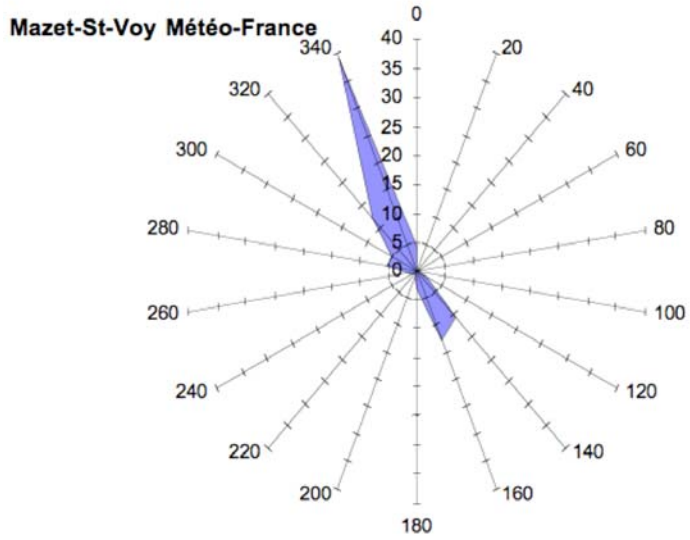

Figure n°28. La répartition des vents mesurés sur le plateau Vivarais-Lignon à la station météorologique du Mazet-Saint-Voy (Haute-Loire), d'après le travail de Pølenergie, (2001). La dominance Nord-Sud est confirmée.

Ce n'est pas seulement la burle qui intéresse les ingénieurs dont le projet est l'exploitation de la ressource éolienne, mais tous les vents qui soufflent régulièrement tout au long de l'année sur ces hauteurs et qui rafraîchissent le climat pour le plus grand bien des touristes stéphanois[64] durant les deux mois d'été.

La météorologie

Un climat, rude en hiver, et frais en été est celui dans lequel vivent les gens des hauteurs, que ce soit celles du Plateau du Mézenc et des sources de la Loire ou du plateau saint-agrévois :

> *On a tendance à dire qu'on est sur le plateau parce qu'on a exactement les conditions climatiques des gens du Plateau. On est sur une partie qui est, en moyenne, à mille mètres, bon, pas mal balayée par le vent, avec une forte influence, entre massif central et la Méditerranée, continentale mais avec quand même l'influence da la Méditerranée. Et comme ici il a des très fortes variations de dénivelé, c'est plus le climat qui rapproche les gens. C'est-à-dire, on se sent du plateau et pas des creuses. Par exemple, les gens du plateau appellent ceux des vallées creuses des* rayots, *parce qu'ils habitent dans les trous… En fait, ça a créé des affinités qui font que nous on se sent comme faisant partie du plateau ardéchois. D'ailleurs, quand vous écoutez la*

[64] Originaires de la ville de Lyon.

> *météo de l'Ardèche et vous écoutez les températures, on a les mêmes que celles qu'ils annoncent pour le Plateau du Mézenc. On est sur le plateau* ! (Habitant de la commune de Saint-André-en-Vivarais, 29/04/2002)

Plusieurs habitants de ce plateau saint-agrévois nous ont confirmé que la météorologie nationale ne parle jamais d'eux, sauf pour les cas extrêmes d'inondations ou de grandes sécheresses. Le climat n'est pas celui du nord, ni celui du sud, les températures données sur les chaînes de télévision les concernent rarement. Il vaut mieux se fier à ses propres pronostics. C'est encore un argument pour se sentir différent quand on vit sur ces hautes terres.

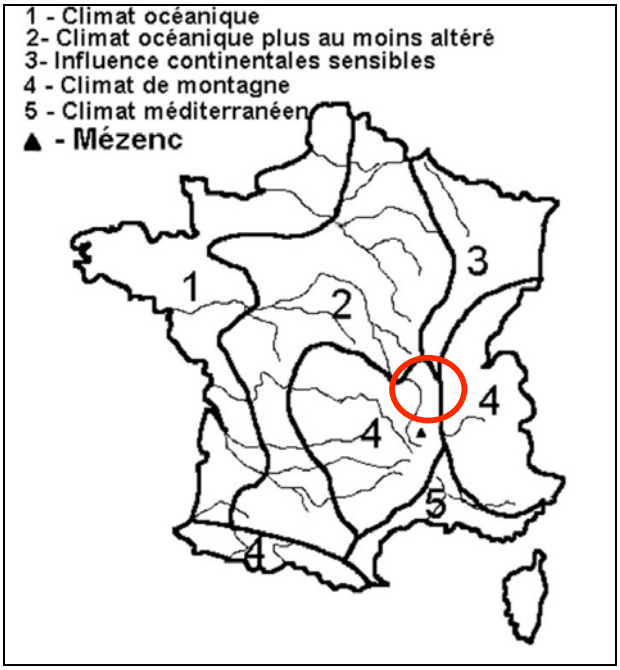

Figure n°29. Carte des influences climatiques en France dans VIDAL (1998).

Le plateau saint-agrévois (en rond rouge sur la carte ci-contre) est au milieu de plusieurs influences climatiques (cf. figure n°29) : influence continentale, climat montagnard et climat méditerranéen. C'est le climat montagnard, dont les vertus médicales sont bien connues, qui donne à Saint-Agrève, l'appellation de « station climatique ».

> *Peu après Lamastre, Saint-Agrève, belvédère des Cévennes, en est la première étape [d'un circuit aux confins des Boutières]. Station climatique située à une altitude tonifiante, au cœur de vastes prairies coupées de boqueteaux, elle allie le pittoresque d'un gros bourg montagneux aux distractions de la vie moderne (tennis, baignade, cinéma). Des bons hôtels aux spécialités gastronomiques alléchantes retiennent les clients.* (DE SORAS, n.d : 11)

L'essor touristique de Saint-Agrève a commencé avant même les premiers congés payés des années 1930, grâce à l'œuvre du pasteur Louis COMTE pour la santé des enfants des villes. De 1893 à 1925, en liaison avec l'Eglise réformée, *L'Œuvre des Enfants à la Montagne* plaçait, pour un séjour de mai à septembre, des enfants des villes industrielles dans des familles d'accueil de Saint-Romain à Fay-le-Froid et Saint-Agrève. La réputation de l'air pur de la montagne et l'Organisation du pasteur Louis COMTE se sont très vite développés. Dès 1897, 349 enfants empruntent la ligne de chemin de fer pour les hauteurs du plateau, 635 en 1898, 923 en 1899 et 1157 en 1900 (MARCUZZI, 1996 :13). Aujourd'hui, il n'existe que des vestiges de ce passé touristique glorieux de Saint-Agrève. Les hôtels, prospères auparavant, autour de la gare retrouveront peut-être un peu plus d'éclat avec la récente remise en route du train à vapeur qui, au début du XX^{e} siècle, assurait le transport des marchandises et des touristes et qui, maintenant, pour la joie des habitants de Saint-Agrève et de Tence, relie les deux villes durant les beaux jours de l'été.

1.3. UN TERRITOIRE FRONTALIER

Ce qui caractérise le mieux ce territoire est sa situation frontalière. Entre deux départements, entre deux régions, entre deux unités géographiques, entre deux pays, entre deux climats, à la limite du Parc Naturel Régional (PNR) des Monts d'Ardèche et aux confins du parc du Pilat, il se situe aussi entre deux unités religieuses. Le changement de nom de la communauté de communes n'est pas anodin. Au printemps 2003, il passe de « communauté de communes de Saint-Agrève » (depuis 1998) à la « communauté de communes du Haut Vivarais ». L'adoption du nom Haut Vivarais correspond à une délimitation géographique plus large que le canton de Saint-Agrève et laisse la voie libre à d'autres communes. Mais cette nomination peut aussi prêter à confusion, la notion Haut-Vivarais se référant à un territoire beaucoup plus vaste que les communes du canton de Saint-Agrève.

Selon les paroles de l'actuel maire de Saint-Agrève Michel PIERRO, la communauté de communes du Haut Vivarais, avec ses quatre mille habitants, est une très petite communauté locale. Pour qu'une communauté de communes soit vraiment viable, selon le Maire, il faudrait qu'elle regroupe au moins dix mille habitants. Pourtant, la complexité du fonctionnement administratif ne facilite pas le regroupement des

communes. La communauté de communes se trouve limitrophe avec le département de la Haute-Loire qui appartient à la région Auvergne, tandis que l'Ardèche appartient à la région Rhône-Alpes, et chaque région fonctionne différemment au plan administratif. Ainsi, le processus de regroupement avec les communes limitrophes se trouve freiné.
Cependant, le regroupement des communes rurales semble être l'unique solution pour les communes du Massif central pour faire face aux dépenses accrues qui pèsent sur leurs budgets communaux. Ce regroupement permet en effet d'obtenir des réductions des prix de fournisseurs, d'organiser des manifestations culturelles ou touristiques, et surtout d'obtenir des aides financières de l'Etat. Avant l'existence de la communauté de communes du Haut-Vivarais, plusieurs syndicats sur le territoire des communes de Tence (Haute-Loire) et de Saint-Agrève (Ardèche), œuvraient dans les domaines culturels, les travaux de voiries, et la gestion du lac de Devesset (Ardèche). Dans le domaine culturel, les deux cantons restent encore aujourd'hui étroitement liés, et les frontières régionales restent purement administratives. La force de cette liaison tient en partie au passé religieux commun des lieux.

Le plateau Vivarais-Lignon s'étend du massif du Pilat (1432 m) au nord, au massif du Mézenc (1753 m) au sud, entre la Rhône et la Loire, il est bordé des sucs volcaniques du Meygal (1436 m) et du pays Yssingelais. Moins connu pour son unité géographique, à la différence des plateaux des Causses ou celui du Larzac, il n'est pourtant pas moins fier de sa résistance passée et de sa réputation de terre de refuge. Ce plateau correspond à la définition qui nous a souvent été donnée, c'est celle qui englobe les cantons de Saint-Agrève, de Chambon-sur-Lignon et de Tence, et qui se nomme le plateau Vivarais-Lignon. Cependant, il a fallu chercher dans les documentations écrites pour savoir ce qui réunit ces trois cantons : c'est la présence d'un communauté protestante, qui reste pourtant discrète aux yeux des observateurs extérieurs.

Nous avons trouvé dans la littérature concernant ces hautes terres (BOLLON, 1999, 2002 ; MAILLEBOUIS 1993, 2000, 2005b ; MARCUZZI 1996, MOURS 2003) le nom de « la Montagne protestante » qui englobe les bourgs du Mazet-Saint-Voy, de Fay-sur-Lignon, de Freycenet, de Saint-Jeures, de Tence, des Vastres, du Chambon-sur-Lignon, de Mars, de Devesset et de Saint-Agrève.

La nomination *plateau Vivarais-Lignon* ou encore *La Montagne* désigne autre chose que la Montagne Ardéchoise du sud du Mézenc. Elle possède une signification identitaire pour les habitants qui se sentent marqués par l'histoire des conflits religieux du passé :

> *Il y a eu ici le phénomène protestant qui est incontournable. Il ne faut pas l'oublier parce que contrairement à ce que tu peux croire ou à ce que tu crois, et que tu ressens peut-être maintenant, c'est que ça a marqué depuis des générations, je dirais la culture ou l'esprit général du coin. Alors il y a eu des périodes de troubles, des affrontements entre catholiques et protestants, c'est pour ça que les protestants étant minoritaires sont montés dans les montagnes. Ils se sont, je dirais, implantés dans la montagne*. (Habitant de la commune du Mazet-Saint-Voy, Haute-Loire, 18/12/2001)

Le mouvement protestant est pour certains encore aujourd'hui un élément de fierté, comme pour cet habitant de la commune du Mazet-Saint-Voy (Haute-Loire) haut lieu du protestantisme. D'autres personnes, par opposition, ou par manque d'intérêt, n'évoquent que très rarement les différences religieuses entre protestants et catholiques. Il faut dire que le journal ardéchois *l'Hebdomadaire de l'Ardèche - Terre Vivaroise* compose ses informations pour satisfaire une communauté de lecteurs principalement catholiques. L'Ardèche s'avère pourtant terre de refuge pour la religion protestante, tout comme la Lozère, le Gard, la Drôme. Comme un îlot protestant dans une mer catholique, la communauté protestante persiste sur les hauteurs de la Haute-Loire et de l'Ardèche, sur ce plateau Vivarais-Lignon.

La religion dans l'histoire locale

Pour mieux comprendre les attaches culturelles qui existent entre les deux départements de la Haute-Loire et de l'Ardèche, nous donnerons ici un bref aperçu de l'organisation de l'église protestante qui a marqué ces hautes terres du Vivarais et du Velay. Nous ne nous attarderons pas sur les époques tragiques des guerres civiles (1562-1598) ni sur la suite de l'Edit de Nantes, lors du règne de Louis XIV et de Louis XV, qui ont été décisives pour la constitution actuelle de la population protestante sur ces terres. Une grande partie de cette population persécutée a immigré vers les grandes villes en France ou vers Genève. La position isolée de la région a fait qu'elle a pu sauvegarder une part de sa population protestante (MOURS, 2003).

Le XVIII[e] et le XIX[e] siècle déterminent la diversité de cultes protestants que nous exposons ici et qui a particulièrement marqué la région. Nous nous arrêterons sur les données historiques et démographiques disponibles pour le XX[e] siècle.

Au moment de la séparation de l'Etat et des Eglises, les Eglises protestantes de la Haute-Loire et la majorité de celles de l'Ardèche se sont alliées à l'Union des Eglises réformées évangéliques. Celles de la Haute-Ardèche et de la Haute-Loire composaient la 18[e] circonscription. Aujourd'hui, elles forment avec celles de la Loire et du Puy-de-Dôme la 13[e] circonscription synodale. La division des églises de la Haute-Loire et de l'Ardèche s'établit en quatre assemblées de paroisses ou Consistoires : La Montagne, le Haut-Vivarais, la vallée de l'Eyrieux et la Basse-Ardèche, qui participent à la formation des identités locales. On comprend mieux maintenant la signification du terme « Montagne » qui n'est pas seulement un repère géographique, mais qui a une signification culturelle et même religieuse.
La population de Saint-Agrève est aujourd'hui essentiellement catholique, tandis que dans le passé, elle était mixte[65]. Le temple protestant à Saint-Agrève fut inauguré le 27 octobre 1822. Au milieu du XX[e] siècle, la population protestante, était de 10 600 personnes pour le Consistoire La Montagne, était composée de : 7200 personnes pour les Eglises Réformées, 3200 pour les Assemblées des « frères », et 200 pour l'Eglise libre. Ce territoire s'étend de la vallée du Doux en Ardèche, jusqu'aux rives ouest du Lignon en Haute-Loire.

La découverte de l'existence de ce plateau protestant nous invite à nous attarder sur la diversité des cultes qui s'y pratiquent, et qui sont, par rapport à la population limitée, d'un nombre considérable (MAILLEBOUIS, 1993). Selon les données des pasteurs PERRET et CASALIS en 1932 (MOURS, 2002) ces pratiques étaient surtout exprimées en hiver. Tandis qu'aujourd'hui l'hiver est la période la moins active. Le pays revit avec l'arrivée du printemps, les festivités et les rencontres culturelles en tout genre, qui réunissent des protestants de toute la France. Le festival *Le printemps des Hautes Terres* est l'une des premières manifestations culturelles sur le plateau. Suivent des « Universités d'été » qui sont des lieux de rencontres nationales de la population

[65] En XVII[e] les chroniques comptent 289 familles protestantes et 161 catholiques, à la fin du XVIII[e] elles sont 125 protestantes et 165 catholiques (MOURS, 2003).

protestante et qui font tripler la population protestante locale[66] (MAILLEBOUIS, 1993). Les multiples Eglises protestantes sur le plateau sont encore de nos jours actives. On compte des Eglises qui appartiennent à la Fédération Protestante de France comme l'Eglise Réformée de France, mais aussi des luthériens, des baptistes, l'Eglise de la confession d'Augsbourg… En parallèle, fonctionne l'Association des Eglises de Professants : les mennonistes, les méthodistes, les libristes… mais aussi des Eglises qui veulent pas conserver leur indépendance, comme nous pouvons le voir dans l'encadré ci-dessous.

Malgré cette apparente division, l'esprit des protestants sur le plateau est un esprit communautaire et d'accueil. Comme nous l'avons vu, l'accueil à la montagne des enfants de la ville dans les années 1920 est un exemple de l'esprit d'ouverture de la communauté protestante vers les démunis et les persécutés (BOLLON, 1999, 2002).

Les autres qualités à la communauté protestante est la diffusion du progrès et les efforts pour lutter contre l'illettrisme. À la fin du XIX^{e} siècle le pasteur Louis COMTE observe une amélioration sensible des conditions de vie dans les familles rurales protestantes (MARCUZZI, 1996). Electricité, modernité et hygiène de vie gagnent petit à petit la campagne ardéchoise.

> *Sur le Plateau, cet esprit d'entreprise qu'on attribue facilement aux fidèles de Calvin peut être attesté notamment par l'électrification des bourgs alors qu'on s'éclairait encore à la bougie ou à la lampe à pétrole dans les cantons environnants, par la construction d'un réseau d'adduction d'eau en avance sur son temps et, dans le secteur agricole, par l'ouverture aux techniques modernes et aux regroupements dans les premières coopératives pour le lait ou le matériel.* (BALLON, 1999 : 15)

De même BOURDIN en 1898 constatait que dans les communes à majorité protestante, les habitants étaient plus instruits que dans celles des catholiques (BOURDIN, 1998 : 160). Il remarquait que les familles protestantes élevaient leurs enfants dans une aspiration à la modernité :

> *Il n'est guère de famille nombreuse dans la montagne, parmi les paysans catholiques, où l'on ne trouve un des enfants soit Frère*

[66] Parmi les fidèles aux rendez-vous annuels sont aussi les membres de la diaspora arménienne.

> *de la Doctrine chrétienne, soit prêtre, ou une fille Sœur de Charité, etc. Les enfants des familles protestantes s'efforcent de devenir facteurs, ou d'acquérir les diplômes d'instituteurs ou d'institutrices, etc. De là vient qu'une grande partie des fonctionnaires subalternes du département sont protestants. Ce fait contribue à graver plus profondément dans l'esprit des habitants que républicain est synonyme de protestant, et que réactionnaire signifie catholique*. (BOURDIN, 1998 : 159)

Encore aujourd'hui persistent les clichés des comportements rétrogrades des catholiques et de l'ouverture d'esprit des protestants. Pourtant, aujourd'hui, dans une société globalement laïque, l'appartenance à une religion n'est plus clairement revendiquée. Pour les anciens de Saint-Agrève, l'histoire des guerres de religion est heureusement un passé révolu. De plus en plus de cérémonies de mariages mixtes entre des familles protestantes et catholiques existent, auxquels assistent souvent le prêtre et le pasteur. Du côté protestant, les réunions d'été marquent la région, du côté catholique les manifestations religieuses remplissent les pages des journaux tout au long de l'année : des visites régulières à Lourdes, des communions, des mariages religieux, mais aussi des rénovations des anciens calvaires.

Le « Plateau » de Haute-Loire et de Haute-Ardèche

… La Haute-Loire, département très catholique, comprend à sa limite extrême du côté de l'Est, une région très protestante qui déborde sur la Haute-Ardèche, un plateau circulaire d'une trentaine de kilomètres de diamètre. Région montagneuse au rude climat. On y pratique une culture et un élevage d'assez pauvre rendement. Cependant le niveau de vie s'est beaucoup élevé depuis vingt ans. L'été est une période de rude labeur. L'hiver, beaucoup moins occupé, se prête à la multiplicité des cultes et des réunions de toutes sortes. Le chiffre de la population à sensiblement baissé par suite de l'énorme exode vers la région de Saint-Etienne. Mais il reste élevé, car les familles sont nombreuses.
On compte dans cette région une douzaine d'Eglises et un nombre assez considérable de « frères séparés », groupés eux-mêmes en plusieurs sectes…
Hors du Plateau en Haute-Loire, les protestants sont en nombre infime, noyés dans la masse catholique. (…) Les Eglises du Plateau méritent assez largement la réputation d'Eglises vivantes qu'on leur a faite à l'extérieur.

Les pasteurs Jean PERRET et Roger CASALIS,
in *Evangile et Liberté*, 26 octobre 1932 (d'après MOURS, 2003 : 103)

En ce qui concerne la religion catholique, les cantons de Tence et de Saint-Agrève sont repartis sur trois diocèses : le Puy pour Tence, Valence et Viviers pour Saint-Agrève. Le pèlerinage de Saint Jean-François Régis qui commence autour du site de Lalouvesc est un des événements importants qui interpellent les croyants catholiques des communes

environnantes. Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle passe non loin de ce territoire et amène des pèlerins de toute l'Europe.

On note aussi l'existence d'un temple bouddhique tenu par deux nones sur le territoire de la commune de Saint-Agrève. Ce qui nous montre l'ouverture d'esprit des habitants localement. Cette religion « exotique » est bien intégrée et les nonnes ne se cantonnent pas à leur refuge spirituel, mais prennent part à la vie des gens : communications dans les magazines catholiques, expositions sur le zen bouddhisme dans la bibliothèque de Saint-Agrève etc. La religion fait partie indéniable de la vie quotidienne des habitants du plateau. Dans les conversations personnelles ou dans les manifestations collectives, les idées se côtoient et se mélangent. Pour l'exemple, le fonctionnement du SIVOM Vivarais-Lignon et ses publications sont un bon moyen de diffusion des idées progressistes protestantes qui participent à la construction de l'identité du plateau. Il faut noter ici que la présidente de l'association pour le Patrimoine du Plateau Vivarais-Lignon qui collabore étroitement avec le SIVOM est également vice-présidente de la communauté de communes du Haut-Vivarais, et aussi une personne influente dans le domaine journalistique. Cette association fédère plusieurs associations : Amis du vieux Tence, Environnement et Patrimoine du Mazet-St-Voy, société d'histoire de la Montagne du Chambon-sur-Lignon, Amis de Saint-Jeures.

Le catholicisme local nuance ses propos en adoptant les idées plus pragmatiques des protestants. Il est intéressant de constater que l'ancien maire de Saint-Agrève, Jacques DONDOUX qui avait la réputation d'être un homme entrepreneur[67], et ne cachait pas son appartenance protestante. Ceux qui le connaissaient n'étaient pas étonnés d'apprendre l'existence de son nouveau projet industriel, suivant l'exemple des Allemands auxquels il était lié par le mariage, pour faire installer des éoliennes.

[67] Dans les années 1980 il a fait venir trois usines d'électronique dans la région, et par la suite il a œuvré pour la mise en place du réseau Internet sur le département.

Les communes à la population protestante majoritaire de l'Ardèche en 1957

Commune	Nbre de protestants	Population totale	Proportion %
Lamastre	1508	3361	44,9
Saint-Agrève	1375	2200	62,5
Vernoux	1150	2060	55,8
Lavoulte	1075	4400	24,4
Saint-Sauveur-de Montagut	901	1700	53,0
Silhac	850	1060	80,2
Privas	800	5000	16,0
Saint-Laurent-du-Pape	674	1225	55,0
Toulaud	651	851	76,5
Desaignes	649	1342	48,4

(*Sociologie et pastorale*. Diocèse de Viviers, Habauzit, Aubenas, 1957, In MAILLEBOUIS, 2000)

Recensement des Eglises protestantes dans les départements de la Haute-Loire et de l'Ardèche en 1990

Dénomination	Ardèche	Haute-Loire
Assemblées des Frères (Darbyste)	15	2 (Chambon, Mazet-St-Voy)
Union des Eglises évangéliques libres	6	1 (Mazet-St-Voy)
Eglises évangéliques indépendantes	3	2 (Mazet-St-Voy, Monistrol)
Armée du salut	2	1 (Chambon)
Communautés et assemblées évangéliques de France	1	2 (Chambon, Lempdes)
Eglises réformées évangéliques indépendantes	1	0
Eglises évangéliques arméniennes	1	0
Rassemblement fraternel (Raveniste)	1	1 (Tence)
Fédération des Eglises évangéliques baptistes	0	1 (Le Puy)
Association chrétienne (Tayloriste)	1	2 (Chambon, Fay)
Assemblées de Dieu (Pantécôtiste)	5	2 (Le Puy, Monistrol)

(D'après MAILLEBOUIS, 2000)

2. UN PAYS VERT A PROTEGER

Depuis les années 1990, avec la mise en place du réseau européen de protection de la nature Natura 2000, l'idée selon laquelle chaque espèce faunistique ou floristique et chaque milieu naturel, possèdent une place importante dans l'équilibre biologique se répand de plus en plus. Petit à petit, on met en avant la valeur de ce que l'on a qualifié de : « nature ordinaire » celle qu'on retrouve dans les friches, sur les bas-côtés, aux pieds des arbres, dans les prairies, par opposition à une nature « mise sous cloche », presque interdite d'accès. En France, cette nature ordinaire équivaut à la campagne tout entière (LIZET, 1991). La protection de cette nature ordinaire, à la différence de la nature « sanctuaire » qui implique l'exclusion de l'homme, se combine avec une réflexion sur les usages qu'en font les hommes, que ce soit à travers un aménagement de l'environnement, naturel urbain plus respectueux de la biodiversité ou à travers des pratiques agricoles qui prennent en compte la protection des écosystèmes ruraux, ceci allant de pair avec une réflexion globale qui s'inscrit dans les préoccupations plus générales liées au concept de développement durable. Dans le Journal d'Agriculture Traditionnelle et de Botanique Appliqué (JATBA), (XXXVI, 2, 1994) nous trouvons l'apport de plusieurs chercheurs en sciences sociales qui soutiennent cette thèse. De même que les écologues qui soutiennent une vision holiste de l'écologie prennent de plus en plus en compte la composante humaine dans l'étude des écosystèmes (BLANDIN et BERGANDI, 1997, 2000).

Dans les années 1990 des géographes, ethnologues et sociologues se sont intéressés à la place des paysages ordinaires dans les représentations scientifiques et des acteurs locaux. De même les paysages d'ordinaires peuvent devenir « remarqués » (LELLI et PARADIS-MAINDIVE, 2000) si les enjeux de protection de l'espace deviennent importants. Depuis l'année 2000 la Convention européenne du paysage, en vigueur en France depuis 2006, s'attache à préserver non seulement les paysages remarquables, mais aussi « les paysages quotidiens ». Ceci rend légitime toute action de protection du paysage au nom de la préservation du cadre de vie, mais aussi au nom de la préservation de la biodiversité.

Avec la signature de la Convention de Rio pour la Biodiversité en 1995 et l'adoption en 2004 de la Stratégie nationale pour la biodiversité, la France s'engage à réduire l'érosion de la biodiversité sur son territoire. Comme nous pouvons le constater dans un

des discours de la Ministre de l'Environnement et du développement durable N. OLIN, et s'agit de protéger le vivant, un vivant de plus en plus menacé par l'action humaine.

> *La nécessité de protéger ou seulement de prendre garde au patrimoine culturel et historique s'est imposée progressivement à la société française comme une évidence aujourd'hui incontestable, l'urgence d'adopter collectivement vis-à-vis du patrimoine naturel la même attitude respectueuse, ne s'est, pour le moins, pas réellement imposée*. (Discours de la Ministre de l'Ecologie et du Développement durable Nelly OLIN lors du 7ème Congrès français de la Nature, le 13/12/2006 à Paris)

Cette politique nationale n'est plus une action marginale, mais reflète une réelle volonté de la France à s'engager dans cette voie. Ainsi : *tous les ministères se sont engagés à se doter d'un plan d'actions répondant à l'une des orientations de la stratégie*[68]. La tradition culturelle française de la protection des paysages, se retrouve dans les nouvelles politiques de protection des espèces. Un *Système national d'information sur la nature et les paysages* suivra l'avancement des mesures de protection définies par cette stratégie. La place du vivant dans la patrimonialisation de la nature à travers les espèces emblématiques ou les espèces patrimoniales, devient de plus en plus grande et les revendications de leur protection et de celle de leurs biotopes de plus en plus légitimes.
Parallèlement à la mise en place de cette nouvelle politique de protection de la biodiversité, une autre question très importante est discutée, celle de la gouvernance[69] et du rôle des différents acteurs susceptibles de contribuer à la diminution de la perte de la diversité naturelle. Depuis l'adoption de la Convention de la biodiversité au Sommet de la Terre de Rio (1992) le rapport de force entre les savoirs scientifiques et profanes sur la nature ont commencé à changer (ALLARD et al. 2006). La nouvelle tendance qui consiste à reconsidérer les connaissances profanes et scientifiques sur la nature concorde en France avec le mouvement de protection d'une nature ordinaire et donne un nouvel élan à toute action de protection de l'environnement.

Si dans le cas de Saint-Agrève, la nature n'a pas été utilisée comme argument pour freiner totalement le projet éolien, ce n'est que grâce au grand travail de concertation mené par les élus. Néanmoins, les arguments de protection paysagers ont été parmi les plus forts dans le choix du site pour l'implantation des éoliennes. Nous allons présenter

[68] http://cubitus.senat.fr/rap/a05-101-3/a05-101-311.html (20/01/2007)
[69] Colloque international Biodiversité : Science et gouvernance, 24-28/01/2005, Unesco, Paris)

ici les caractéristiques biologiques et paysagères du territoire de la communauté de communes du Haut-Vivarais. Lors d'une étude d'impact des éoliennes sur le milieu naturel, ces deux caractéristiques sont étudiées en détail. Il est important de voir comment cet espace est institutionnalisé mais aussi quelle représentation s'en font ses habitants.

> *Accroché aux flancs du Mont Chiniac, à 1050 m d'altitude, le village de Saint-Agrève est de type montagnard, calme et reposant. Ici, la nature est reine, loin de toute agitation avec un climat agréable et tempéré. La faune fait le contrepoids, nombreuses sont les espèces qui vivent dans l'immensité des bois (sangliers, biches, renards…). La flore est très variée avec des prairies aux mille fleurs multicolores, des landes à genêts qui appellent à la promenade et à la contemplation de la nature…* (Terre Vivaroise, numéro spécial, été 2002)

C'est ainsi qu'est présenté le village de Saint-Agrève dans le numéro spécial dédié au tourisme du journal local *L'Hebdo de l'Ardèche, Terre Vivaroise* (été 2002). Un havre de paix, où règne la *Nature*. Le climat, qui est ailleurs décrit comme rude, il est ici présenté comme un climat agréable et tempéré, tel qu'il est l'été pour les touristes. Comme beaucoup de villages de moyenne montagne, le village de Saint-Agrève mise pour son développement sur un tourisme lié aux richesses naturelles, l'industrie implantée localement n'étant plus aussi prospère qu'auparavant suite au poids de la concurrence internationale.

La flore et la faune typiques pour les régions de moyenne montagne, font la richesse de ce pays. C'est aussi le capital local, qui pourrait devenir un enjeu pour la protection de l'environnement. L'inventaire floristique fait par la FRAPNA, concerne le canton de Saint-Agrève et le territoire de la commune limitrophe, de Désaignes. Cet inventaire accompagne l'étude d'impact du projet éolien et confirme l'influence de plusieurs climats : climat de montagne, influence atlantique et méditerranéenne. Les espaces ouverts et fermés contiennent des espèces inféodées à ces trois types de climats. Nous allons détailler ici la richesse de ces milieux en se basant sur l'étude d'impact du projet éolien, sur les documents concernant le milieu naturel de la région, ainsi que des données personnelles qui nous ont été communiquées par Henri BARIOL, naturaliste, chargé de l'environnement depuis 1995 à la mairie de Saint-Agrève.

2.1. LES FORETS : UNE RICHESSE LOCALE

Par rapport au reste du plateau Vivarais-Lignon, le plateau de Saint-Agrève est un plateau qui se caractérise par une certaine humidité et une végétation arborée. C'est un plateau ondulé, couvert, en grande partie de forêts qui alternent avec des terrains cultivés pour y récolter le fourrage nécessaire à la production laitière - principale occupation agricole locale. Les premières images que la plupart de nos interlocuteurs évoquent en parlant du plateau sont les plantations de résineux.

La présence des bois fait la différence majeure avec le plateau du Mézenc, qui, lui, est beaucoup plus dénudé et occupé par des estives bovines. L'écosystème forestier entretenu par l'homme participe au maintien de l'équilibre biologique (régulation d'eau, construction du sol, composition floristique, propagation des espèces animales).

> *Il est intéressant d'observer la manière dont le territoire est utilisé. Peuplée de hêtres, de sapins, d'épicéas, de pins, la forêt occupe les moindres bosses, s'infiltre dans les vallonnements, les ravins, disputant l'espace aux landes à genêts. Au creux des vallons, de frais ruisseaux murmurent, arrosant la prairie qu'ils transforment parfois en « sagnes » marécageuses. Sur les pentes adoucies, des champs de seigle, de pommes de terre s'alignent, perpendiculairement aux chemins. De loin en loin, une ferme isolée, un hameau veillent sur de vastes étendues qui, à l'est et au sud, se morcellent en longues croupes arrondies au-delà desquelles la vue s'étend du massif du Mézenc jusqu'aux Alpes lointaines.* (BARIOL, 1993 : 49)

Nous présenterons ici la richesse de quelques groupes du monde végétal et animal en sachant que, pour évaluer la biodiversité réelle des milieux naturels des inventaires beaucoup plus exhaustifs sont nécessaires.[70]

Figure n°30. Le plateau saint agrévois, couvert de bois et des prairies de fauche. (Cliché D.G.-F.)

[70] Les espèces ici citées sont déterminées en grande partie grâce aux travaux de Monsieur BARIOL.

La forêt locale est composée d'espèces telles le hêtre (*Fagus sylvatica*), le sapin (*Abies sp.*) et le pin sylvestre (*Pinus sylvestris*). Elle a régressé aux XI^e^ et XII^e^ siècles pour reprendre à partir de la moitié du XX^e^ siècle grâce à l'introduction massive des espèces comme l'épicéa (*Picea abies*), et le sapin de Douglas (*Pseudotsuga sp.*). Des espèces communes des forêts mixtes, le bouleau (*Betula sp.*), le frêne (*Fraxinus sp.*) ou l'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) diversifient les forêts, là où les plantations mono-spécifiques ne sont pas de norme. On peut croiser aussi le sapin de Vancouver (*Abies grandis*), le sapin pectiné (*Abies alba*) ou le mélèze (*Larix sp.*). Sur les lisières des forêts ou dans les pinèdes clairsemées, des espèces comme le sureau rouge (*Sorbus racemosa*), le sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), le chèvrefeuille noir (*Lonicera nigra*) ou l'alisier blanc (*Sorbus aria*) colorient en automne le paysage. Leurs fruits sont appréciés par l'avifaune en hiver.

Les sous-bois abritent les espèces suivantes :

l'aspérule odorante -	*Galium odoratum*
la canche flexueuse -	*Deschampsia flexuosa*
la Mainthème -	*Maianthemum sp.*

la bourrache -	*Borago officinalis*
le séneçon de Fuchs -	*Senecio fuchsii*
la prénanthe pourpre -	*Prenanthes purpurea*

La présence des bois sombres participe à l'image d'une nature sauvage, même si sont loin les temps où ces bois étaient habités par le loup (*Canis lupus*), le lynx (*Lynx lynx*) ou même l'ours brun (*Ursus arctos*). Aujourd'hui, les espèces communes de mammifères dans ces espaces fermés sont le renard (*Vulpes, vulpes*), l'écureuil (*Sciurus vulgaris*), le chevreuil (*Capreolus capreolus*), le sanglier (*Sus scrofa*), le blaireau (*Meles meles*) ou la marte (*Martes martes*) ainsi que l'hermine (*Mustela erminea*) ou la belette (*Mustela nivalis*). L'avifaune est représentée par :

la grive musicienne -	*Turdus philomelos*
le merle noir -	*Turdus merula*
l'épervier -	*Accipiter nisus*
le rouge gorge -	*Erithacus rubecula*
le pic épeiche -	*Dendrocopos major*
le pinson -	*Fringila sp.*

le roitelet -	*Regulus sp.*
l'autour des palombes -	*Accipiter gentilis*
la chouette Tengmalm -	*Aegolius funereus*
le bec-croisé des sapins -	*Loxia curvirostra*
le geai -	*Garrulus glandarius*
le grimpereau des bois -	*Certhia familiaris*

le pipit des arbres -	*Anthus trivialis*
la mésange noire -	*Parus alter*
la mésange huppée -	*Parus cristatus*

le hibou moyen duc -	*Asio otus*
le pic noir -	*Dryocopus martius*

2.2. LES ESPACES OUVERTS SYMBOLES DE LIBERTE ET D'EVASION

La hauteur relative du plateau et son sol granitique déterminent une composition floristique caractéristique de la moyenne montagne avec des espèces inféodées aux sous-bois, les landes ou les prairies naturelles humides. Ici, le printemps vient plus tard que le printemps astronomique. La floraison tardive et explosive est un des phénomènes que les habitants du plateau attendent avec impatience. Il en est de même pour l'arrivée de la première hirondelle ou le premier chant du coucou qui sont des indices de l'arrivée du printemps.

Ainsi les beaux jours voient fleurir sur les bords des chemins et des prairies, les espèces suivantes :

le lis Martagon -	*Lilium martagon*
la jonquille -	*Narcissus pseudonarcissus*
la raiponce -	*Phyteuma sp.*
le digitale pourpre -	*Digitalis purpurea*
les violettes -	*Viola sp.*
Pigamon -	*Thalictrum sp.*
le millepertuis -	*Hypericum sp.*
l'achillé millefeuille -	*Achillea millefolium*
le narcisse des poètes -	*Narcissus poeticus*
la cretelle -	*Cynosurus cristatus*
le serpolet -	*Thymus serpyllum*
le silène -	*Silene sp.*
le pissenlit -	*Taraxacum officinal*
le crocus -	*Crocus sp.*

l'arnica -	*Arnica montana*
le lychnis -	*Lychnis sp.*
l'épilobe -	*Epilobum sp.*
l'œillet -	*Dianthus sp.*
la campanule -	*Campanula sp.*
la gesse des prés -	*Lathyrus pratensis*
la marguerite -	*Matricaria sp.*
la sauge des prés -	*Salvia pratensis*
la scabieuse -	*Scabiosa sp.*
l'avoine élevé -	
le chardon à fleur jaune	
le doronic d'Autriche	
la violette du Mézenc	

L'avifaune est représentée par :

le tarier des prés -	*Saxicola torquata*	le martinet -	*Apus sp.*
l'alouette lulu -	*Lullula arborea*	la fauvette grisette-	*Sylvia communis*
l'alouette des champs -	*Alauda arvensis*	le pinson -	*Fringila sp.*
la pie grièche -	*Lanius sp.*	la buse variable -	*Buteo buteo*
le pie grièche écorcheur -	*Lanius collurio*	le busard cendré -	*Circus pygarus*
la caille des blés -	*Coturnix coturnix*	le faucon crécerelle -	*Falco tinnunculus*

En 2000, dans les prairies humides et plus spécialement dans celle située sur la commune de Mars, ont été observés pour la première fois en Ardèche, des vanneaux huppés (*Vanellus vanellus*) et des grives litornes (*Turdus pilaris*) (communication personnelle, H. BARIOL, 2002). Dans ces biotopes, on rencontre aussi la couleuvre à collier (*Natrix natrix*), la grenouille rousse (*Rana temporaria*), le pipit farlouse (*Anthus pratensis*), et la bécassine des marais (*Gallinago gallinago*).

Parmi la flore représentative des espaces ouverts nous pouvons citer ici :

la calla des marais -	*Calla plustris*	la gentiane pneumonathe -	*Gentiana pneumonanthe*
la drosera -	*Drosera s*p.	la gentiane jaune -	*Gentiana lutea*
la linaigrette		le trèfle d'eau -	*Menianthes trifoliata*

Un grand nombre d'espèces sont liées aux plans d'eau et aux rivières qui coulent dans cette région. Dans les plans d'eau comme le lac de Veron, à proximité du bourg de Saint-Agrève, ou dans le lac de Devesset (dans la commune du même nom), on peut rencontrer les espèces suivantes :

le canard colvert -	*Anas platyrhynchos*	le foulque -	*Fulica altra*
le canard souchet -	*Anas clypeata*	la bécassine des marais -	*Gallinago gallinago*
la sarcelle d'hiver -	*Anas crecca*	le héron cendré -	*Ardea cinerea*
la poule d'eau -	*Gallinula chloropus*	la mouette rieuse -	*Larus ridibundus*
le grèbe castagneux-	*Tachybaptus ruficollis*	le chevalier gambette -	*Tringa totanus*
le râle d'eau -	*Rallus aquaticus*	la bergeronnette grise -	*Motacilla alba*
la bergeronnette printanière -	*Motacilla flava*		

L'importance des espèces emblématiques dans la construction de l'image du pays n'épargne pas cette région. Lors d'une exposition en juillet 2003 sur *L'Histoire du paysage sur le Plateau Vivarais-Lignon*, une recherche particulière a été menée pour

trouver les espèces qui pourraient devenir l'image vivante du plateau. Si ces hautes terres ne peuvent pas se vanter d'abriter le loup comme les Alpes ou l'ours comme les Pyrénées, ce n'est pas pour autant que leur richesse naturelle est moins digne d'intérêt. C'est du moins l'opinion du naturaliste local pour qui toute espèce qui est dans la nature suscite le même intérêt : de la plus petite mousse à l'espèce de rapace rare, comme la chouette Tengmalm (*Aegolius funereus*).

> *Ici on a une faune qui est ce qu'elle est, en fait. Il n'y a pas des espèces phénoménales comme le loup ou je ne sais quoi! Dire, par exemple que les milieux forestiers, avec les landes à genêts, sont fréquentés par les chevreuils, ça ne les intéressait pas [les organisateurs de l'exposition], parce que tout le monde sait ce que c'est à peu près un chevreuil, tout le monde plus au moins en a vu, le chevreuil ne pouvait pas tellement entrer en ligne de compte. On ne peut pas dire qu'il y a des loups aujourd'hui dans la forêt, il n'y a pas. Le chevreuil ça fait partie de la forêt… mais non. Comme ce n'est pas un peu une espèce mythique, ce n'était pas bon… J'avais trouvé ça un peu décevant. Bon, si on veut faire une exposition comme ça, sur le paysage, la flore et la faune qui l'habille et qui l'habite, on prend ce qu'il y a! La richesse d'un milieu, ce n'est pas forcément parce qu'il y a une espèce exceptionnelle, mais c'était parce qu'il y a une grande diversité d'espèces même communes. Pour moi c'est ça la richesse d'un milieu. Mais il aurait fallu qu'on ait le truc! Le truc fabuleux.* (Spécialiste naturaliste consulté pour construire l'exposition sur le patrimoine naturel du plateau Vivarais-Lignon, juillet 2003)

Les organisateurs de l'exposition sur le patrimoine naturel du plateau, voulaient transmettre un message à la population locale qui contient deux points essentiels. Tout d'abord, il faut préserver la nature de dommages purement physiques : pollutions, piétinement, cueillette excessive…

> *Le travail de la terre depuis le néolithique jusqu'au XIX^{ème} siècle a régi les travaux et les jours. C'est l'homme qui a accompagné l'évolution du paysage, selon qu'il ait défriché ou planté, fait de l'élevage extensif ou clôturé ses pâtures, il a fait évoluer son environnement naturel. Parallèlement à la révolution industrielle, l'appropriation récente des nouvelles techniques agricoles a bouleversé les us et coutumes. La nature elle-même s'en trouve chamboulée. (…) il s'agit de notre patrimoine. De grâce, ne polluez pas nos campagnes en semant bouteilles, canettes, papiers et déchets… Le respect de la nature relève de la responsabilité de chacun.* (Introduction de l'exposition par la

> présidente de l'association pour le Patrimoine du plateau Vivarais-Lignon, juillet 2003)

Deuxième point, la problématique de la sauvegarde du patrimoine n'est plus purement locale, mais internationale. En respectant les protocoles de Rio, les programmes Natura 2000 tout en sauvegardant des espèces en dangers, les habitants du plateau se montrent ouverts sur le monde et sur ses mouvements les plus contemporains.

> *L'attention portée au développement durable à l'occasion des sommets de Rio et de Tokyo ouvre des perspectives encourageantes au niveau mondial. À l'échelle de nos départements, les ZNIEFFS et les zones Natura 2000 contribuent à préserver les espèces végétales et animales en voie de disparition. (…) Nous avons voulu vous offrir une vision et une réflexion nouvelles, pour, qu'à votre tour, vous contempliez autrement le paysage du Plateau en prenant conscience de sa beauté et de sa fragilité.* (Présidente de l'association pour le Patrimoine du plateau Vivarais-Lignon, juillet 2003)

En l'absence d'espèces emblématiques à protéger, comme nous allons le voir par la suite, c'est la beauté du plateau et son paysage qui deviennent l'objet d'une protection particulière.

2.3. LES ZONES NATURELLES CLASSEES SENSIBLES

Le territoire de la communauté de communes du Haut-Vivarais compte les espaces protégés suivants : une zone ZNIEFF de type I qui englobe une prairie humide sur la commune de Mars, et quatre zones Natura 2000, deux sur le territoire des lacs (le lac de Devesset et le lac Veron) et deux autres sur des territoires boisés de la commune de Saint-Agrève.

Les ZNIEFF ou les zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique correspondent à un recensement des espaces remarquables lancé en 1982 par le MNHN. Les zones de type I sont des espaces réduits qui abritent au moins une espèce ou un espace rare ou menacé. Les zones de type II sont des ensembles plus grands « ensembles naturels riches, ou peu modifiés » qui présentent une potentialité biologique importante. Le statut de ZNIEFF n'est pas juridiquement un statut de protection. C'était au départ un outil de connaissance de la diversité biologique. Cependant, dans la pratique, tout projet

d'aménagement prend compte les zones classées ZNIEFF lors de l'élaboration des projets.
Les zones Natura 2000, sont aussi des zones où l'action humaine n'est pas strictement interdite, mais qui pourtant deviennent un argument lors d'oppositions locales. Le réseau écologique Natura 2000 est l'aboutissement de la directive européenne n°92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (ou encore Directive habitats, faune, flore).

Ces espaces ont fait l'objet d'une attention particulière lors du choix des sites pour l'emplacement des aérogénérateurs sur la communauté de communes. De plus, la zone ZNIEFF proche de l'emplacement proposé pour la commune de Mars, a servi comme argument contre le choix de ce site. La protection des espèces d'oiseaux nicheurs, les vanneaux huppés (*Vanellus vanellus*) et les grives litornes (*Turdus pilaris*), a été aussi un argument fort d'objection.

Le poids des espaces et des espèces protégés dans la mise en place d'un projet éolien est très important. Même dans une région pourvue d'une nature tout à fait « ordinaire », il est toujours possible de trouver l'élément qui donne sa particularité d'un site donné : l'appartenance à la zone Natura 2000 ou ZNIEFF ou la présence d'une espèce rare, que ce soit pour le département, la région, le pays, l'Europe, qui sera élevée au rang d'espèce emblématique.

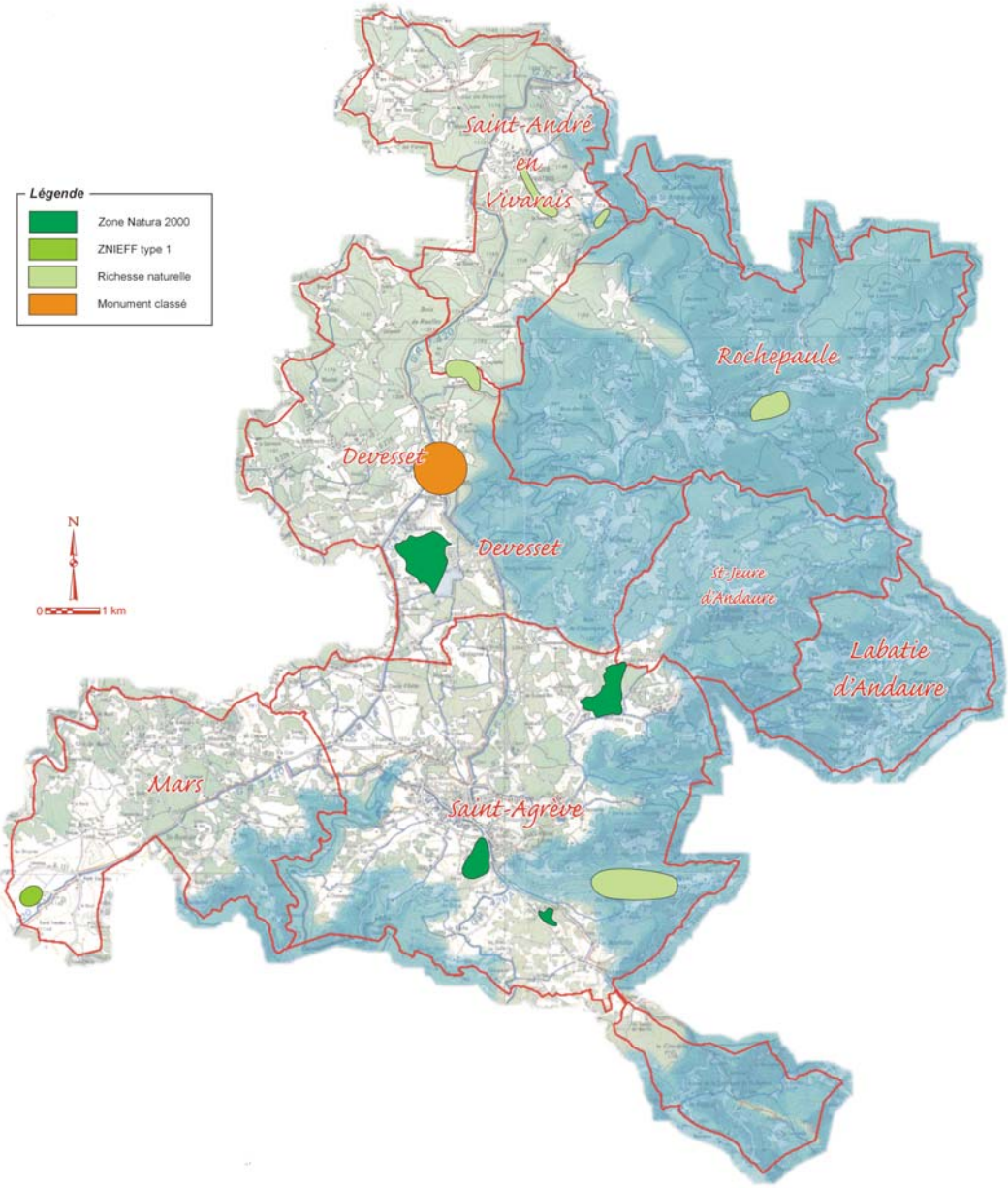

Figure n°31. Zones naturelles sensibles et protégées sur le territoire de la communauté de communes du Haut-Vivarais. (D'après l'étude de faisabilité du projet éolien de Saint-Agrève, Pølénergie, 2001)

Nous constatons que l'étude d'impact du projet éolien de la communauté de communes du Haut-Vivarais, pour le site final choisi - la butte de la Citadelle, n'a pas révélé une sensibilité écologique particulière.

> *On n'a rien trouvé de très intéressant sur Saint-Agrève. Il y a beaucoup d'autres sites où il y a des choses beaucoup plus sensibles à protéger. Sur Saint-Agrève on a été embêtés pour sortir des enjeux écologiques…* (Ecologistes consultés pour l'étude d'impact du parc éolien sur la Citadelle, commune de Saint-Agrève et Désaignes, 16/12/2003)

Pourtant, l'étude très poussée de la flore et de l'avifaune présentes sur la butte de la Citadelle a mis en avant la présence de certaines espèces sensibles. Pour la flore, le saule rampant (*Salix repens*) trouvé dans la zone humide des Sables de Marcet, ou les trois autres espèces, considérées comme déterminantes pour la désignation d'un ZNIEFF, ne justifient cependant pas le classement de cette zone comme protégée. Néanmoins, une attention particulière pour cette zone a été demandée lors de la phase du chantier du parc. Dans l'étude de FRAPNA l'avifaune sur ce site est décrite comme composée d'espèces ubiquistes associées à plusieurs espèces montagnardes. Néanmoins, l'inventaire exhaustif des espèces patrimoniales donne les résultats suivants :

- cinq espèces classées en annexe I de la directive Oiseaux ;
- six figurant sur la liste rouge européenne ;
- trente sept protégées au niveau national, dont une, inscrite sur la liste rouge nationale, et trois sur la liste orange.

Citons quelques-unes de ces espèces qui présentent un intérêt particulier : tout d'abord deux rapaces : la bondrée apivore (*Pernis apivorus*), et le circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) ; mais aussi le pic noir (*Dryocopus martius)*, et l'alouette lulu (*Lullula arborea*)[71]. Des recommandations ont été formulées pour le respect de ces espèces en particulier en ce qui concerne la période de nidification pour les oiseaux.

[71] Extrait du rapport de synthèse du bureau d'étude Cesame, oct. 2003, de l'étude d'impact du projet éolien du Saint-Agrève-Désaignes, Lieu dit la Citadelle : 31-36

2.4. LE PAYSAGE A L'ERE DES NOUVEAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

L'exposition précédemment citée sur le patrimoine paysager et naturel du plateau Vivarais-Lignon met au premier plan l'action humaine comme force de l'évolution du paysage. L'exposition s'attarde sur la transition entre les dix siècles de pastoralisme qui façonnent l'espace rural avant la déprise agricole, et l'époque suivant les années 1960. Les organisateurs ont présenté, en grossissant un peu le trait, la première époque comme une période de dépendance de l'homme des fruits de la terre qu'il travaille par animaux interposés ou en défrichant la forêt.

> *L'action humaine conduit à l'anthropisation des paysages. Elle convertit progressivement ceux-ci en outils, au service de la production agricole. C'est une question de survie en période difficile.* (Extrait des panneaux de l'exposition, juillet 2003)

La deuxième époque est celle de l'industrialisation, du remembrement, et de la « transformation du paysage ». L'image donnée est beaucoup moins positive. Les mots en gras dans la citation sont soulignés dans le texte original.

> *Après 1960 et l'apparition des tracteurs, des **clôtures électriques** et du chauffage au fuel, le paysage se **transforme**. Les petites fermes n'étant plus viables, les terrains se regroupent. De grands **bâtiments** d'élevage en parpaings, couverts de fibro-ciment se construisent **dénaturant** les villages. Les landes accessibles aux machines sont mises en cultures ou en praires **artificielles**. Les « narces » sont **drainées**. Les chemins creux disparaissent pour laisser la place à de larges chemins boueux ou circulent les **engins agricoles**. Les pâtures sont clôturées par des **barbelés** et des « bergers électriques » ont remplacés **bergers** et chiens.* (Extrait des panneaux de l'exposition, juillet 2003)

Il est important de noter que le progrès ici n'est présenté que par des termes peu valorisants. Les bâtiments d'élevages en fibro-ciment qui ont remplacé les grandes bâtisses en pierres et en lauzes ne font que dénaturer les villages. Les prairies quant à elles sont devenues artificielles et les chemins boueux. S'il est vrai que les pratiques comme le drainage, l'ensilage et la sélection animale, ou encore les machines agricoles de plus en plus performantes remplacent la traction animale, tous ces nouveaux outils ont trouvé leur place dans l'agriculture, car ils étaient nécessaires pour assurer une meilleure productivité demandée par la société. C'était aussi pour les paysans une façon de survivre. Le monde agricole a du s'adapter pour ne pas disparaître.

> *Je me souviens encore quand j'ai acheté mon premier tracteur. J'ai dû vendre mes bœufs. J'aimais bien travailler derrière les bêtes. Tu sens leur force, tu vois leurs muscles se mouvoir. La machine, ce n'est pas pareil, mais on ne pouvait pas faire autrement.* (Agriculteur en retraite, 03/09/2002)

De cette époque de changements radicaux, les anciens ne se souviennent que des améliorations dans le travail agricole ou domestique : l'électricité, les machines à laver, les voitures, les chemins goudronnés entre les hameaux… Ils ont pu rester dans leur pays grâce aux barbelés électriques, grâce aux machines agricoles et aux nouvelles techniques d'élevage et de culture. L'alternative était la ville. Néanmoins, les agriculteurs locaux apprécient aussi l'architecture robuste des bâtisses locales. Ce n'est pas le privilège des gens d'extérieur de comparer les deux types de constructions (en pierres et en tôle). L'architecture qui utilise les matériaux locaux donne l'impression d'une harmonie avec le monde environnant.

> *Véritable leçon d'écologie, la maison rurale traditionnelle obéit au climat, au sol qui fournit les matériaux. Par son adaptation à un mode de vie, à des traditions, elle est un fait économique et culturel. (…) Rude construction de pierres inégales, la maison dégage une impression d'équilibre et de robustesse quelque peu austère, en harmonie avec le paysage alentour.* (BARIOL, 1993 : 59)

En l'espace de quelques décennies, le pays a dû s'adapter à de nombreux changements. Le travail humain modifie constamment la physionomie du plateau. Les terres auparavant cultivées et aujourd'hui abandonnées se transforment en landes envahies par des genêts à balai, (*Cytisus scoporius*), des genêts purgatifs (*Cytisis purgans*), et aussi par la bruyère callune (*Callune vulgaris)* et la myrtille (*Vaccinum myrtillus*). Les forêts, résultat d'un long travail humain, sont loin d'être naturelles et voient leur composition d'espèces changer au gré des modes. Elles seront toujours des lieux de convoitise pour les cueilleurs des champignons et de myrtilles, que ce soit des habitants du plateau ou des visiteurs stéphanois. Elles sont ces *non-lieux* sauvage, qui selon Sergio DALLA BERNARDINA qui seront toujours la scène d'expression de nos sentiments refoulés (BERNARDINA, 1996).

Le résultat de l'action humaine, c'est aussi le lac de Devesset, bijou de la communauté de communes du Haut-Vivarais, qui est une formation artificielle. Aujourd'hui ce paradis pour l'avifaune est classé zone Natura 2000. Quelques années auparavant, selon les paroles des saint-agrévois, l'inondation de l'ancienne prairie humide dont il est né ne

s'était pas passée sans protestations de la part des habitants voisins. Les querelles sont désormais oubliées, et le lac est un des centres touristiques qui rapporte le plus de revenus pour la région.

3. L'EOLIEN : UN PROJET NOUVEAU POUR UN TERRITOIRE NOUVEAU

Nous avons exposé ici, la définition du plateau de Saint-Agrève selon un découpage géomorphologique, culturel, et écologique. Cependant son existence même, en tant qu'unité séparée du plateau Vivarais-Lignon, s'est construite grâce au projet éolien, élaboré depuis l'année 2001. Le fait de parler du projet éolien et de Saint-Agrève a participé à l'émergence et à la construction d'une nouvelle entité, le plateau de Saint-Agrève. L'image d'un pays se fait grâce au travail de communication qui accompagne sa valorisation et ce projet a été très largement médiatisé. Sur le plan local et national, la figure charismatique de l'ancien maire de Saint-Agrève, Monsieur Jacques DONDOUX, y a beaucoup contribué. Sur le plan national et dans le milieu du parti des Verts, le projet est connu grâce au travail de communication de l'ancien vice-président et actuel président de la communauté de communes, Monsieur Alain CABANES.

Figure n°32. Carte postale de Saint-Agrève (Ardèche) et ses environs.

3.1. LES CATEGORIES D'EVALUATION PAYSAGERE DE LA DIREN

Le plateau de Saint-Agrève, du point de vue paysager peut être décrit comme une succession d'espaces ouverts et fermés : landes, champs et bois. L'hétérogénéité est sa principale caractéristique – landes à genêt, prairies, cultures, et bosquets se succédant. Nous avons vu dans le chapitre précédent que dans le découpage du document cadre du développement de l'éolien en Ardèche[72], le plateau de Saint-Agrève est désigné comme une unité à part. Ce plateau forme une des treize unités paysagères de l'Ardèche. Pourtant, il aurait pu être intégré à l'unité paysagère des monts du Vivarais, ou à la Montagne Ardéchoise, ou encore aux Boutières.

Son caractère de terre frontalière donne le choix à ceux qui tendent à le classer dans l'une ou l'autre unité paysagère possible. Il a réussi cependant, à se doter d'une identité propre.

Nous considérons que le découpage du département de l'Ardèche en unités paysagères n'est pas neutre. Le rôle premier du document élaboré par la préfecture a été d'instituer des priorités pour les futurs aménagements éoliens. Les parcs éoliens sont de nouveaux éléments dans la vie du département, de nouveaux enjeux économiques et politiques. Pour démontrer le poids des négociations dans ce découpage, arrêtons nous sur deux cas : la définition de l'unité paysagère de la Montagne Ardéchoise, et celle du plateau de Saint-Agrève.

Au moment de la réalisation du document, en 2001, des projets éoliens se profilaient sur les hautes terres de l'Ardèche, « le Plateau » emblématique (cette partie de la Montagne Ardéchoise qui inclut le mont Gerbier-de-Jonc, et le mont Mézenc). La désignation du Plateau figure dans les travaux des sociologues cités précédemment (CLOAREC et DE LA SOUDIERE, 1992). Ces travaux ont servi d'appui au cabinet d'étude chargé de l'élaboration du document cadre du développement éolien en Ardèche (2003).

Depuis l'arrivée des promoteurs éoliens sur le Plateau un mouvement de contestation s'est rapidement formé. Sont à l'origine de ce mouvement, les habitants des communes de Cros-de-Georand, de Saint-Cirgues et de Saint-Etienne-de-Lougdarès qui en 1999 se concrétise par la création du collectif EVIA (Eoliennes Vigilance Information Action).

---

[72] Collectif, (2003). Document cadre du développement éolien en Ardèche. Privas, Préfecture de l'Ardèche**:** 78.

Quatre ans plus tard, en 2003, une autre association, le Vent des Quatre Vios, s'est formée.

À côté de l'EVIA, la FRAPNA s'est aussi opposée au projet sur la commune de St-Etienne-de-Lougdarès. L'enjeu écologique était la sauvegarde du lieu dit Cham de Cham Longe, site qui abrite un écosystème de zone humide. À ce mouvement s'est jointe l'association Pølénergie, qui pourtant œuvre pour la promotion des énergies renouvelables. Pour elle les projets éoliens doivent être menés d'une façon exemplaire, face à une société attentive à cette nouvelle filière.

Selon la logique locale, dans le zonage du document de la Préfecture l'unité de la Montagne Ardéchoise aurait pu porter le nom du « Plateau Ardéchois » ce n'est pourtant pas le cas. De plus les revendications des associations anti-éoliens n'ont pas été respectées. Une protection particulière de la Montagne n'est prévue que sur la partie au nord de la Montagne Ardéchoise, qui inclut des éléments hautement emblématiques pour le département (Le mont Gerbier-de-Jonc, le Mont Mézenc…) zone classée sensibilité paysagère majeure.

Parallèlement à ce mouvement de contestation sur le Plateau, le canton de Saint-Agrève se lance dans une prospection de possibilités pour installer des éoliennes. À ce moment, il n'y avait pas de promoteurs privés engagés dans le projet qui était au stade de concertation préalable, concertation organisée par la municipalité afin de décider d'un site d'accueil des éoliennes. Le projet sur le plateau de Saint-Agrève se démarque des autres projets sur le département. Ainsi, il est vu par les administrations ardéchoises d'une façon totalement différente. L'effort de concertation, mis en place par les élus, en amont du projet est donné comme exemple par les institutions locales (PNR, DIREN, ADEME…), mais aussi par les associations naturalistes et environnementalistes, et même par l'association d'opposition EVIA.

De ce fait, sur le territoire du canton de Saint-Agrève, grâce à la présence sur son territoire d'un projet exemplaire, une distinction s'est produite dans ce document officiel entre ce territoire et le reste des Monts du Vivarais ou des Boutières. Le territoire a recu le nom « plateau de Saint-Agrève ». Les contours de ce plateau épousent fidèlement les frontières administratives de la communauté de communes du Haut-Vivarais Il est désigné de sensibilité paysagère forte, c'est-à-dire la moins forte des trois degrés de sensibilité dans le document officiel.

Nous pouvons voir que les revendications du collectif EVIA « pas d'éoliennes sur le Plateau Ardéchois » ou encore « pas d'éoliennes sur la Montagne ardéchoise » ne trouvent pas d'appuis dans ce document. Le « Plateau » n'est pas distingué en unité séparée et la zone de la « Montagne » peut accueillir des éoliennes.
Le plateau saint-agrévois est dorénavant un élément paysager bien distinct et un feu vert est donné pour l'installation des éoliennes. Aujourd'hui il existe deux parcs éoliens en fonction sur la Montagne ardéchoise et le parc éolien[73] sur le plateau de Saint-Agrève est en cours de réalisation (mise en service prévue pour l'année 2007).

Le plateau de Saint-Agrève est classé *sensibilité forte* les deux autres entités les Boutières et les Monts de Vivarais, auxquelles il aurait pu être rattaché, étant classées de sensibilité « très forte » et « majeure ». Dans le chapitre précédent, nous avons vu que toute installation d'éoliennes dans le paysage est considérée par la DIREN Rhône-Alpes comme un acte fort pour l'aménagement du territoire. C'est pourquoi l'échelle débute avec une sensibilité forte, que suivent la sensibilité très forte et la sensibilité majeure.
Le document de la préfecture, donne pour la sensibilité paysagère forte la définition suivante :

> ***Sensibilité forte*** *– Accueil potentiel de projets sous réserve de concertation locale, de fédération des communes, de respect des procédures d'instruction des études (ce qui vaut pour tous les niveaux de sensibilité) et moyennant la mise en œuvre de mesures compensatoires en fin de chantier*. (Document cadre du développement éolien en Ardèche. Privas, Préfecture de l'Ardèche, 2003 : 22)

La distinction entre les sensibilités forte, très forte et majeure n'est pas très nette. Ce qui est spécifié pour la sensibilité paysagère forte, c'est la procédure de concertation locale. Ainsi, tout territoire ordinaire, qui ne contient pas d'éléments paysagers dits remarquables, ou identitaires, est susceptible d'accueillir des éoliennes sous condition d'une concertation locale préalable et d'un regroupement des communes en communauté de communes. La sensibilité très forte concerne les patrimoines paysagers remarquables, la sensibilité majeure les patrimoines à valeur identitaire reconnue. Pour tous les niveaux, un travail d'insertion paysagère est nécessaire, pour les zones de

[73] Sur le Cros-de-Géorand, et sur la commune de Saint-Clément.

sensibilité majeure toute covisibilité entre l'élément identitaire et les éoliennes entraîne systématiquement le refus du permis de construire des éoliennes.
La logique de la DIREN Rhône-Alpes est bien respectée. L'idée principale qu'elle défend est la suivante : le paysage ardéchois doit être protégé en vue d'une exploitation touristique. Ainsi, tout aménagement industriel, comme l'installation des éoliennes, qui pourrait mettre en péril la vocation touristique d'une région, nécessite donc une concertation préalable tout comme la réflexion de l'insertion paysagère des éoliennes doit se faire sur une échelle plus grande que celle de la commune.

3.2. LES EOLIENNES DANS UN PAYSAGE CONSIDERE COMME « ORDINAIRE »

Le projet éolien de Saint-Agrève avait retenu l'attention du paysagiste de la DIREN, avant même la mise en place du découpage paysager de l'Ardèche. La DIREN Rhône-Alpes avait commandé et payé un travail de paysagiste en 2002 sur ce projet. Ce qui a permis à la municipalité de Saint-Agrève de se donner les moyens d'une réflexion cohérente sur ce projet. Plusieurs études ont été faites. Sur la faisabilité technique, les élus ont contacté l'association Pølénergie[74], la DIREN sur le plan paysager[75], et l'ADEME pour l'étude juridique[76].
L'hétérogénéité du plateau saint-agrévois, la diversité des milieux et son anthropisation, font que d'un point de vue paysagiste, l'ajout d'éléments industriels sur un paysage hétérogène n'aurait pas un impact paysager très important. Cette facilité apparente d'implanter des machines est aussi due au fait que le plateau de Saint-Agrève n'avait pas défini auparavant une identité particulière forte, qui inclurait des éléments patrimoniaux du paysage et d'architecture dont la protection serait un obstacle aux projets d'aménagement. De même, l'absence d'un tourisme bien organisé comme sur le mont Gerbier-de-Jonc en été ou sur le Mézenc en hiver laisse la possibilité de choisir d'autres modes de développement économique.

Au salon des énergies renouvelables le février 2003 à Lyon, le plateau de Saint-Agrève a été présenté par le paysagiste de la DIREN Rhône-Alpes dans les termes suivants :

---

[74] *Etude préliminaire de faisabilité de projet éolien de Saint-Agrève*. Pølénergie, 2001.
[75] POËTTE, (2002)
[76] BLANCHER et TURLAN, (2002) ; AZAN, (2002).

> *C'est un territoire de plateau vallonné qui est assez composé. On a des forêts avec des vergers etc. tout très morcelés, composés. Venir ajouter un objet en plus dans une composition qui est déjà complexe, ça va la perturber, mais cela va être moins gênant que dans un espace qui est très homogène. C'est aussi un secteur déjà équipé. On a des maisons partout, on a aussi un barrage, un lac de barrage. Troisième élément : c'est un territoire qui n'a pas une valeur touristique, ce n'est pas un endroit où on va pour du tourisme régulièrement, du tourisme vert... Tous ces éléments nous font dire que c'est plutôt un endroit à sensibilité forte, mais pas très forte.* (Paysagiste de la DIREN Rhône-Alpes, 07/03/2003)

Le discours du paysagiste nous montre que l'enjeu touristique n'est pas très important pour cette région de l'Ardèche, même si le tourisme rural voisine les petites industries et l'agriculture dans le développement local.

Nous avons vu que la communauté de communes du Haut-Vivarais se trouve en frontière des départements, entre plusieurs influences climatiques, plusieurs formations géographiques. À ceci s'ajoutent les deux parlés occitans, l'occitan du Haut-Vivarais et l'occitan des Boutières, et la ligne de partage des eaux qui sépare le bassin de la Loire, versant atlantique, du bassin du Rhône, versant méditerranéen. Tout ceci fait que les habitants évoquent souvent leurs sentiments de pays frontalier. La reconnaissance de l'existence de l'unité « plateau saint-agrévois » est un pas en avant vers la construction d'une identité de ce territoire.

Le projet éolien a été le premier projet de développement économique fédérateur pour les communes participant à la communauté de communes du Haut-Vivarais. Ce projet, ainsi que les idées pour d'autres projets de développement d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie (économies sur les bâtiments publics et privés, et développement des projets dans le domaine du bois-énergie, pour la commune de Saint-André-en-Vivarais, ou de la micro-hydrolique) participent à donner une image cohérente de ce territoire. Image que les élus de la communauté de communes orientent vers les nouvelles technologies comme éléments de la dynamique locale.

> *…Il faut être conscient que les charges pesant sur les zones rurales s'accroissent, qu'il faut éviter de devenir une « réserve d'indiens » visitée avec condescendance parfois, afin de construire notre propre environnement. L'exploitation du vent constitue un atout à ne pas laisser passer, qui permettra de*

> *stimuler des efforts d'animation, autant en faveur des visiteurs que des habitants tout en les confortant chacun dans notre volonté de préserver la qualité naturelle du patrimoine.* (Bulletin municipal de Saint-Agrève, n°46, 2002 : 12)

Construire son propre environnement, c'est aussi laisser des traces dans le paysage. Etre fier de ses projets, ne pas les cacher et les montrer en vitrine, signifie ainsi vouloir construire son image et sa différence par rapport aux autres. Les élus de la communauté de communes essayent de tenir jusqu'au bout leurs engagements personnels. Ainsi, la société rurale peut être fière de ses idées, de ses projets, d'autant plus quand ils sont en accord avec un mouvement plus global encore, qu'est la lutte contre l'effet de serre et la pollution.

C'est ainsi que le projet a été exposé lors de la première réunion publique tenue sur la commune de Saint-Agrève le 15 décembre 2001. Le projet éolien a été présenté comme un travail collectif, qui prend en compte les exigences de toutes les communes, les particularités du territoire tout entier et la capacité du paysage à supporter un nombre restreint des éoliennes. L'auteur du document de pré-étude sur la capacité de la communauté de communes à accueillir des éoliennes, Christian MAILLEBOUIS a commencé son discours en évoquant la conjoncture mondiale actuelle : une croissance démographique accrue, une dépendance des ressources naturelles dont l'utilisation effrénée engendre des catastrophes écologiques (effet de serre…), un pourcentage de plus un grand de la population mondiale qui ne bénéficie pas d'électricité. Dans ce contexte global, la participation de la communauté de communes à son échelle au développement des énergies renouvelables, est une solution locale aux problèmes socio-écologiques plus larges. Dans le même sens, l'élu chargé d'étude éolien, Alain CABANES, a exprimé son soutien du projet éolien comme une source d'énergie naturelle. Le vent est un élément présent sur le territoire, et en tirer des bénéfices revient d'un choix de raison pour les élus. Sur ces points il n'y a pas eu de contestation. Cependant, les oppositions locales se sont fixées sur la question du paysage. Pour maîtriser l'aménagement industriel du territoire, les élus se sont engagés à limiter à une dizaine les éoliennes dans le futur parc, autant que « le paysage puisse supporter ».

L'intégration dans le paysage du projet éolien a été le premier point sur lequel les élus ont promis de veiller. Le second a été l'arrivée dans la communauté de communes des

retombées économiques (sous forme de taxe professionnelle essentiellement). La commune s'engage à concevoir le projet, à rechercher un site approprié, en passant par la concertation avec les riverains, et à en partager les bénéfices économiques via une taxe professionnelle unique (TPU). La taxe sera divisée entre toutes les communes de la communauté, et n'appartiendra pas seulement à la commune qui accueille les éoliennes.

Le démarrage du projet fin 2000 et début 2001 a été très dynamique et plein d'optimisme. Le maire Jacques DONDOUX, vice-président du conseiller général du département, ancien secrétaire d'Etat au commerce extérieur (1997), auteur de divers brevets et spécialiste des questions relatives aux hautes technologies, était le moteur du projet. À ses côtés travaillait le vice-président de la communauté de communes Alain CABANES, ancien directeur de la délégation Rhône-Alpes de l'ADEME, délégué général de l'association des collectivités territoriales françaises AMORCE, qui œuvre dans le sens de réduction des dépenses énergétiques urbaines. Il est aussi membre du parti des Verts et, en tant que personne qualifiée, il est chargé de la question des énergies. Dès les premières communications locales sur la question des énergies, les éoliennes ont été présentées sous leur plus beau jour[77]. Par exemple, dans « Le journal des éoliennes » (avril 2002), quatre pages d'information distribuées par la commune de Saint-Agrève résume la position des organisateurs du projet par rapport à l'énergie éolienne en dans quatre bonnes raisons :

> *Nous ne pouvons pas construire notre avenir comme si nous avions du pétrole et du gaz pour toujours. Il faut bien envisager d'autres sources d'énergie.*
> …
> *Nous ne pouvons pas construire notre avenir en ignorant ce risque [l'effet de serre] et ses conséquences (tempêtes, fonte de la banquise et élévation du niveau de la mer).*
> …
> *Nous ne pouvons pas construire notre avenir sur des énergies qui émettent en permanence des gaz polluants.*
> …
> *Nous ne pouvons pas construire notre avenir en laissant des déchets radioactifs pour des générations.* (Saint-Agrève - Le journal des éoliennes, n°1, 2002 : 2)

[77] Nous avons recensé plus d'une vingtaine d'articles dans la presse nationale, régionale, spécialisée (la gazette des Maires, ou du Tourisme, dossiers sur l'énergie etc.).

Tous ces arguments en faveur de l'énergie éolienne, qui se rapprochent très fortement des arguments de la partie des Verts, sont avancés haut et fort par l'élu chargé du projet éolien. Assurer un avenir pour les générations futures sans risque d'effet de serre, sans risque de manque d'énergie, sans risque de pollution et de déchets radioactif est un argument en lui-même très fort, et qui suffit pour mettre au second plan des objections d'ordre esthétiques comme le problème paysager, problème que les élus semblent avoir anticipé et étudié avec attention.

> *Il faut étudier avec un grand soin l'intégration dans le paysage, en étant particulièrement attentif aux angles de vue et aux distances de vision. Mais il n'est pas question de les cacher. Une éolienne dans un paysage peut être un symbole de modernité, d'environnement, de mise en valeur des ressources naturelles*. (Saint-Agrève - Le journal des éoliennes, n°1, 2002 : 3)

Les élus se montrent particulièrement attentifs à l'impact des installations éoliennes sur le paysage, ce qui ne diminue pas pour autant leur détermination dans le développement des énergies renouvelables. Les projets réalisés aujourd'hui sont ceux qui resteront dans l'avenir. L'empreinte qu'ils laisseront dans le paysage correspond à leurs convictions personnelles.

> *Les éoliennes modèleront le paysage comme celui-ci l'a toujours été par les hommes. Les aqueducs romains sont même devenus des œuvres d'art, les moulins à vent, les voies de chemin de fer sont devenus des éléments du patrimoine… L'avenir ne se construit jamais sans transformation – discutées, parfois redoutées. Personne n'en est plus conscient que les élus : l'empreinte des activités de l'homme est la marque de la vie*. (Bulletin municipal de Saint-Agrève, n°46, 2002 : 12)

Une année et demie plus tard, le projet éolien avance, mais par contre l'enthousiasme de ses organisateurs s'affaiblit un peu. Le maire Jaques DONDOUX est décédé. Tout projet éolien en Ardèche est attaqué en justice par une association de protection du paysage. Le préfet hésite lors de l'attribution des permis de construire. La large concertation qui devait accompagner le schéma éolien de l'Ardèche n'a pas pu voir le jour. Le document assez restrictif, qui résulte du travail fait pour ce schéma, insiste sur la partie paysagère des études d'impact, pièce maîtresse pour l'obtention du permis de construire. La notion de covisibilité entre les éoliennes et les éléments importants du paysage ardéchois est devenue très importante. De même le contexte politique national, avec le changement de

gouvernement, est moins favorable au développement des énergies renouvelables en France. Dorénavant, l'élu Alain CABANES se montre bien plus prudent quand il est question d'intégration des éoliennes dans le paysage, et de covisibilité. Il ne suffit plus d'être convaincu de la bonne cause de l'énergie éolienne.

Après une première étude paysagère que la communauté de communes a fait avec l'aide de la DIREN Rhône-Alpes, l'entreprise chargée d'installer les éoliennes sur le plateau saint-agrèvois fait un second travail plus poussé sur la question du paysage avec une autre paysagiste. Mathilde LECUYER est déjà connue par son travail sur les éoliennes et la montagne ardéchoise (LECUYER, 2002). Les élus de la communauté de communes du Haut-Vivarais insistent sur le poids de l'étude de covisibilité avec les sites du Mézenc ou du Gerbier-de-Jonc (voir figure n°33), et même d'éventuelle visibilité du futur parc depuis ces sites (situés à 22 km à vol d'oiseau). Il faut désormais se plier aux exigences de la société qui prône de plus en plus un paysage naturel, sauvage, vierge de toute construction industrielle, et il faut rassurer le public.

> *Les éoliennes seront visibles bien sûr depuis Saint-Agrève. En raison du relief, personne ne verra les éoliennes avec en fond la crête du Mézenc et du Gerbier de Joncs.* (Saint-Agrève – Le journal des éoliennes, 2003, n°2 : 1)

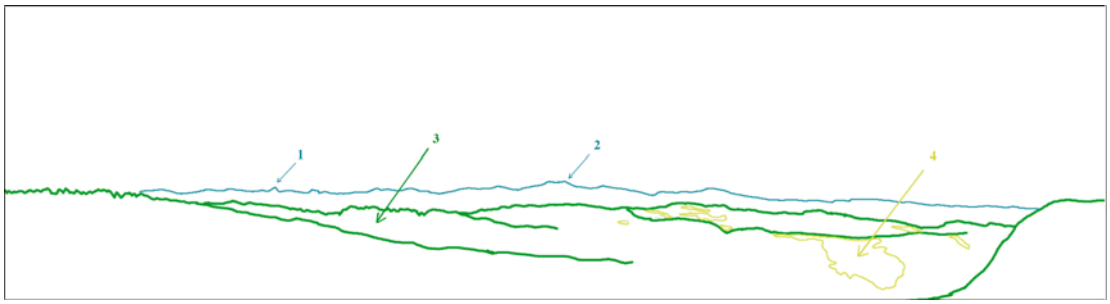

Légende : 1. Le Mont Gerbier-de-Jonc, 2 Le Mont Mézenc, 3 Massif boisé, 4. Espaces ouverts (prairies)

Figure n°33. Vue sur le plateau saint-agrévois, depuis la Citadelle (canton de St-Agrève) site choisi pour l'installation des éoliennes. Sur l'horizon lointain se dessine la chaîne de la Montagne Ardéchoise. (Cliché D.G-F.)

Cette question de la visibilité des éoliennes est désormais intégrée par les administrations chargées de la délivrance des permis de construire (DDE, DIREN, Préfecture), à tel point que l'enquête publique (obligatoire depuis septembre 2003) est décrétée sur un territoire de dix kilomètres autour le futur parc éolien. Ainsi des communes qui ne font pas partie de la communauté de communes, mais qui rentrent dans ce périmètre, vont être consultées. Une nouvelle notion de territoire se construit, celle qui part d'un projet éolien et dont l'impact visuel, touche une population sur un rayon plus au moins grand selon la disposition des éoliennes.

Pour la communauté de communes du Haut-Vivarais, le projet éolien se concrétisera sur un territoire en périphérie de la communauté – le lieu dit « La Citadelle ». De ce fait, les élus ont trouvé judicieux d'associer au projet la commune limitrophe de Désaignes, qui pourtant ne fait pas partie de la communauté de communes. Une éolienne sera placée sur son territoire et une partie de la taxe professionnelle y sera donc versée.

Le projet de Saint-Agrève applique presque à la lettre les recommandations de la DIREN Rhône-Alpes et de la Préfecture de l'Ardèche : ne pas limiter le projet à la seule commune d'accueil des éoliennes, mais l'élargir à l'ensemble de la communauté de

communes, et même à l'ensemble des communes dans le périmètre de covisibilité. Malgré les difficultés logistiques, le projet associe des territoires qui auparavant n'ont pas été inclus dans la communauté de communes.

* * *

Les médias nationaux (radio émissions, chaînes télévisées, articles de journaux) parlent de plus en plus de lieux aux noms exotiques : Gros de Géorand (07), Angerville-La-Martel (76), Plouarzel (29), Plourin-Ploudalmézeau (29), Criel-sur-Mer (76), La Roche-sur-Grane (26), Grandrif (63), Ally (43). Des petites communes pour la plupart, des coins inconnus du grand public, et dont on découvre l'existence suite aux projets éoliens qui s'y préparent. Que ce soit le mouvement de contestation autour des parcs éoliens, ou au contraire des idées de développement d'un pays à travers l'implantation des éoliennes, ces petites communes françaises se font connaître grâce à l'énergie éolienne.
Ainsi le plateau de Saint-Agrève, plateau aux limites auparavant floues, possède aujourd'hui une notoriété certaine. Ce plateau est nommé, cartographié, popularisé, lors de la mise en place du projet éolien initié par les élus de Saint-Agrève. C'est un plateau hétérogène, au paysage diversifié, des collines, des landes, des bois. Une nature qui s'est adaptée au climat rude l'hiver et clément en été. Cette nature « ordinaire » possède cependant une beauté exceptionnelle dont sont fiers tous les habitants de ce pays. Le paysage est le maître mot qui a déterminé la politique d'aménagement local. La DIREN Rhône-Alpes s'est chargée de veiller sur le respect de l'intégration des éoliennes dans le paysage ardéchois. La nature ordinaire peut devenir, par sa beauté, un paysage emblématique, un reflet de l'harmonie originelle que l'on doit protéger.

Le projet éolien a été fédérateur pour l'ensemble du territoire de la communauté de communes du Haut-Vivarais et respectivement du plateau saint-agrévois. L'aspect paysager est devenu ensuite un critère à part entière qui impose les limites d'une unité de territoire cohérente. C'est encore grâce au travail paysager de la DIREN que la notion du plateau de Saint-Agrève est née. Les différentes actions que les élus mèneront dans le sens du développement des énergies renouvelables, confirmeront ou affirmeront l'image identitaire que le plateau est en train de construire : terre d'accueil des nouvelles technologies écologiques.

PARTIE III.
LA CAMPAGNE : LIEU D'INNOVATION, LIEU DE NEGOCIATIONS

CHAPITRE VI. LE CANTON DE SAINT-AGREVE SE FAIT CONNAITRE

Nous avons déjà souligné que les premières années d'expérience dans le domaine de l'éolien terrestre ont mis en évidence certaines failles dans le montage des projets de parcs éoliens. En effet, hormis le fait que ces premiers parcs ne concernaient qu'une seule commune, les maires et les propriétaires des terres destinées à accueillir les éoliennes étaient démarchés de manière assez confidentielle. Le manque d'information auprès des riverains et de la concertation avec les communes limitrophes entraînaient des conflits de voisinage et d'acceptation. La montée en puissance des associations anti-éoliennes a démontré la capacité de la population locale à réagir face aux projets d'aménagement dont elle n'a pas compris l'utilité. Les promoteurs de l'éolien ont tiré des leçons de ces premières expériences de terrain. Plusieurs recommandations indispensables au succès de la promotion de l'éolien ont été formulées par l'ADEME et le Comité de liaison des énergies renouvelables (CLER) en tenant compte de ces acquis (ADEME, 2000 ; DAIGREMONT, 2001 : ADEME-CLER, 2002 ; ADEME, 2002 ; AZAN et GED, 2002 ; BLANCHER et TURLAN, 2002 ; BAVAY, 2003a, 2003b). L'une de ces recommandations stipule que la population locale doit être informée convenablement et toutes les communes voisines doivent être concertées. Le site doit être choisi en s'appuyant sur des études paysagères et ornithologiques poussées. Et les projets doivent être mis en place dans le cadre des communautés de communes avec attribution d'une taxe professionnelle unique partagée entre toutes les communes et pas seulement perçue par la commune hébergeant les éoliennes. Dans certains cas en Ardèche, les élus de la communauté de communes hébergeant les éoliennes ont décidé de dédommager les communes voisines pour l'impact visuel causé par les éoliennes. Cinq ans plus tard, en 2007, plusieurs promoteurs revendiquent l'exemplarité en matière de conduite des projets en appliquant strictement ces recommandations.

Notre étude de terrain a commencé en 2001. C'était alors le début de la prise de conscience qu'un projet éolien est un vrai projet d'aménagement et pas seulement une opportunité pour les petites communes de retirer des bénéfices d'une ressource, le vent, que l'on ne s'attendait pas à pouvoir exploiter.

L'expérience du programme éolien Eole 2005 venait à peine de montrer ses faiblesses. De plus, la législation concernant la production électrique à partir de la force éolienne était en cours de changement. En 2001, la loi sur l'achat du kWh éolien à un tarif préférentiel a été adoptée avec une « ruée vers les sites ventés ». La plupart des promoteurs, souvent avec peu d'expérience dans le domaine éolien, se souciaient peu de la cohérence de leur projet avec les autres projets d'aménagement du territoire. Ce qui primait pour eux, c'était l'occupation (être les premiers à occuper) des sites ventés. Cette frénésie avait été provoquée entre autres par le mécanisme de régulation mis en place par le Réseau de transport de l'électricité (RTE), qui consistait à donner la priorité de raccordement au réseau national aux projets inscrits au préalable sur une liste, condition indispensable pour bénéficier du tarif d'achat préférentiel pour l'énergie éolienne.

À la différence d'une grande majorité des cas, le projet de Saint-Agrève[78] s'est distingué dès le début par une réflexion beaucoup plus élaborée en amont. Les élus locaux étaient en avance par rapport à leurs collègues dans la réflexion sur le rôle fédérateur que peut jouer un projet de production énergétique de cette envergure pour la nouvelle communauté de communes. L'exemplarité de ce projet provient essentiellement du travail de concertation et d'information menée par les élus locaux sur le terrain. À cette particularité s'ajoute le fait que l'élu local, Alain CABANES, principal moteur du projet, était l'ancien délégué régional de l'agence régionale Rhône-Alpes de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie (AFME), et membre de l'association AMORCE impliqué dans la maîtrise de l'énergie. De ce fait, il a su appliquer les recommandations que l'ADEME ait formulées, alors même que les leçons des échecs des autres projets éoliens français venaient juste d'être tirées. Il a élargi l'action de la communauté de communes non seulement dans un projet de production électrique, mais aussi dans la maîtrise de l'énergie et de développement des autres énergies renouvelables, comme le bois pour chauffage et la petite hydraulique.

[78] La communauté de communes de Saint-Agrève, crée en 1999, a changé de nom depuis l'année 2003 pour répondre au nom de communauté de communes du Haut-Vivarais. Mais nous continuons à intituler son projet éolien de « projet éolien de Saint-Agrève » même si le projet a été étendu sur la commune voisine de Désaignes.

Ici nous aborderons trois points importants. Dans un premier temps, nous traiterons du déroulement du projet éolien de Saint-Agrève, de la chronologie des événements qui l'ont caractérisé de l'année 2000 à l'année 2003, en complétant cette période d'observation par des précisions sur l'avancée du projet en 2006 et en 2007.
Nous présenterons dans un deuxième temps quelques portraits de personnages importants qui ont joué un rôle essentiel dans la conduite de ce projet. Par la suite, nous ferons l'analyse de la représentation que se font les différents acteurs qui ont pris position par rapport à ce projet à travers les études techniques et sociologiques consacrées au projet.

1. UN PROJET EOLIEN EXEMPLAIRE

L'aboutissement d'un projet éolien est le fruit d'un travail novateur. C'est un domaine souvent méconnu des élus et des administrations. Toucher à la question de l'énergie en imaginant des alternatives encore peu répandues en France, en utilisant des outils juridiques et financiers peu éprouvés et encore mal réglementés, nécessite une volonté bien déterminée : volonté d'aboutir à quelque chose de nouveau, d'expérimenter des méthodes de concertation, mais aussi d'affronter le scepticisme, le pessimisme et le refus de la part de certains riverains. C'est aussi la volonté de certains élus locaux de construire l'identité de la communauté de communes du Haut-Vivarais autour des nouvelles technologies et des énergies renouvelables, d'inscrire des projets économiquement viables dans le cadre du programme de la communauté de communes et de donner un sens à ce programme. De plus, comme l'a confirmé l'un des vice-présidents de la communauté de communes, il est d'autant plus intéressant économiquement pour la communauté de mettre des projets et des compétences d'aménagement en commun, que cela augmente les dotations de l'Etat.

1.1. UN RYTHME LENT POUR UNE DEMARCHE NOVATRICE

La communauté de communes du Haut-Vivarais est une communauté de communes de 172 km^2, composée de 7 communes et de 4051 habitants en 1999. Située en zone de moyenne montagne, elle s'étend sur un plateau aux limites floues, mais dont l'identité

est amenée à se construire avec la mise en place du projet éolien. Caractérisée par un climat rude en hiver et doux en été, l'agriculture y est encore présente, ainsi qu'une industrie locale qui résiste encore à la concurrence mondiale. La place du tourisme dans l'économie locale est importante, les habitants locaux sont souvent à la recherche des possibilités pour accroître leurs investissements dans ce domaine. Les caractéristiques écologiques du terrain ne présentent pas de particularités susceptibles d'entraver la réalisation du projet éolien.

Le maire de la commune de Saint-Agrève, président de la communauté de communes, Jacques DONDOUX, est une figure importante dans la vie économique de la région. Il est un des précurseurs de la réflexion sur un schéma éolien pour le département. L'idée d'un parc éolien sur le territoire de la communauté de communes a germé dans son esprit à la fin de l'année 2000 et au début de l'année 2001 comme un prolongement de ses convictions personnelles selon lesquelles le développement économique de la communauté de communes passe nécessairement par l'installation d'industries locales. À ce propos, il déclare :

> *Le temps n'est plus aux économies, mais à la relance. Sinon 2002 risque d'être très dure. Le canton de Saint-Agrève ne tirera son épingle du jeu que si nous sommes unis et développons des activités d'avenir dans le secteur industriel et dans le domaine agricole. (…) Accroissons notre solidarité par l'intercommunalité. Ensemble nous pourrons générer plus de richesses dans le canton, tout en évitant de polluer notre environnement.* (Jacques DONDOUX, dans le bulletin municipal n°45, décembre 2001)

Secondé et soutenu par son vice-président de la communauté de communes, M. Alain CABANES, dans l'idée d'un projet éolien mené dans le respect des exigences locales (sociales et environnementales), Jacques DONDOUX sollicite l'association ardéchoise Pølénergie pour une étude de faisabilité de ce projet. Par la suite sont engagés des spécialistes des questions juridiques, des paysagistes et même de sociologues.

Tableau n°6. Premier calendrier prévisionnel présenté en 2001, au début du projet.

Date	Evénement
Eté 2001	Première publication dans la presse locale pour annoncer le projet.
Automne 2001	Début des rencontres et des négociations entre les riverains et les élus.
Décembre 2001	Concertation locale sous forme de réunions de présentation du projet, mais aussi des rencontres entre les élus et les associations, et avec les citoyens.
Début 2002	Fin des pré-études techniques et paysagères qui permettront de choisir, parmi les 9 sites proposés, 3 ou 4 sites possibles pour l'implantation des éoliennes.
Premier trimestre 2002	Consultation des promoteurs éoliens et montage du projet sur la base d'un cahier de charges établi par les élus
Second trimestre 2002	Etudes exploratoires en charge du promoteur. Première étude et la campagne de mesure du vent sur le site choisi.
Fin 2002-début 2003	Dépôt des différentes demandes d'autorisations (permis de construire, raccordement, etc.). Présentation du projet de parc éolien devant la commission des sites et des paysages.
2004	Inauguration prévue.

En réalité, le projet a mis plus de temps à se réaliser. On y distingue trois phases : la phase préparatoire – concertation et pré-études sur la faisabilité du projet ; la phase de choix des promoteurs et de dépôt des documents nécessaires pour le permis de construire (étude d'impacts, permis de raccordement au réseau, enquête publique…) ; et la phase de réalisation technique du chantier. Dans le tableau ci-dessous, ces phases sont soulignées par la différence de couleurs.

Les imprévisibles délais administratifs de même que les aléas d'ordre financier (par exemple les difficultés économiques de l'entreprise VSB Energie nouvelle), ont été selon nos interlocuteurs à l'origine du retard pris dans la mise en œuvre du projet de Saint-Agrève. La mise en place d'un projet éolien en France prend souvent plusieurs années. Le projet de Saint-Clément, par exemple, une commune ardéchoise qui prévoyait l'installation de deux éoliennes sur son territoire, a mis plus de dix ans pour aboutir. Ces délais trop longs découragent généralement les élus, mais démontrent par ailleurs l'importance de la détermination de ceux qui s'engagent dans des projets de cette envergure.

Tableau n°7. Calendrier des événements marquants du projet éolien de Saint-Agrève.

Date	Evénement
2001-2002	Les élus locaux s'arrêtent sur les sites pour l'implantation des éoliennes. Un site est définitivement retenu, et un deuxième est choisi comme potentiel. Une campagne d'information de la population à travers les médias locaux et nationaux a été mené. Plusieurs études sur le projet ont été réalisées.
Avril 2001	Etude préliminaire sur la faisabilité d'un parc éolien sur le territoire de la communauté de communes de Saint-Agrève, par l'association Pølénergie.
Janvier 2002	Etude juridique concernant le rôle des collectivités locales par W. AZAN et A. GED.
Février 2002	Pré-étude paysagère par O. POËTTE.
26 juillet 2002	Choix du site de la Citadelle comme lieu d'installation des éoliennes.
Septembre 2002	Appel à proposition pour promoteurs éoliens intéressés par le projet de Saint-Agrève. 16 propositions ont été recueillies.
Décembre 2002	Publication de l'étude de l'ADEME et de l'association Economie et Humanisme sur les « bonnes pratiques » dans la conduite des projets éoliens.
2003	Un comité de suivi du projet éolien s'est formé.
Février 2003	Le choix des élus s'arrête sur la société ardéchoise VSB Energie nouvelle promoteur de projets éoliens. Ce choix est fait sur la base des critères préétablis par la collectivité locale, la priorité a été donnée à la promotion des entreprises locales.
Octobre 2003	Etude d'impacts du projet éolien de *Saint-Agrève – Désaignes* présentée par la société VSB Energies nouvelles à la DIREN. Date prévue pour la mise en service des éoliennes – **octobre 2004**.
30 avril 2004	Examen de la demande de permis de construire du parc éolien, présentée par VSB Energies Nouvelles à *la commission départementale des sites, perspectives et paysages*. L'avis de la commission est favorable.
Mai-juin 2004	Enquête publique relative à la demande de permis de construire du parc éolien. Avis favorable de l'enquêteur.
Décembre 2004	Permis de construire accordé par le préfet. Création de la société par actions simplifiées (SAS) « Eoliennes de la Citadelle »
Décembre 2005	L'entreprise Boralex[79], dont le siège est à Montréal exploitera le parc éolien de Saint-Agrève.
Août 2006	Chantier sur le site qui accueillera les éoliennes, phase de terrassement.

[79] Elle exploite deux autres sites dans le Massif Central (26 éoliennes d'1,5MW sur le site d'Ally-Mercoeur, dans la Haute-Loire et 12 éoliennes de même puissance sur le site Cham de Cham Longe, en Ardèche).

1.2. UN PROJET BIEN ACCOMPAGNE

Plusieurs études ont été menées dans le cadre de ce projet, dont certaines concernent exclusivement le projet de Saint-Agrève (étude paysagère ou de faisabilité du projet éolien), tandis que d'autres plus générales (étude juridique, ou sociologique) se sont basées en partie sur l'expérience de ce projet. Nous allons les analyser ici afin de déceler l'origine de la méthodologie utilisée par les élus lors de la mise en place de ce projet, ainsi que de s'expliquer certaines réactions de la part des futurs riverains du parc éolien.

La collectivité locale s'investit dans l'éolien

AZAN et GED (2002)[80] ont centré leur recherche qui a été menée à la demande des élus locaux de Saint-Agrève avec un financement de l'ADEME sur la possibilité des collectivités locales à s'impliquer dans la production d'énergie éolienne en général. Le document analyse la nouvelle loi du 10 février 2000, qui fixe les conditions d'achat de kWh éolien, ainsi que les dispositifs relatifs au droit de l'urbanisme à l'instar du Plan d'occupation des sols (POS), du Plan local d'urbanisme (PLU) et du bail emphytéotique administratif[81]. Ce sont autant d'éléments nécessaires à connaître et maîtriser lors de la mise en place d'un projet d'aménagement cohérent.

Toutefois, comme nous l'a confié avec une note de regret l'un des organisateurs du projet éolien de Saint-Agrève, ce document ne fournit pas les solutions pour une réelle implication de la communauté de communes dans le montage financier du projet. Autrement dit, à terme, c'est le promoteur privé qui exploitera le parc éolien et récoltera les bénéfices économiques. Cependant, la collectivité peut influencer l'action du promoteur grâce à un contrat signé entre les deux parties. Ainsi, le promoteur, tout en bénéficiant des connaissances locales et du soutien politique local pour son projet,

[80] William AZAN et Anne GED, janvier 2002. *Les collectivités locales et l'éolien*. ADEME, Viva'cité, 64 p.
[81] Ce bail permet sur des biens du domaine public (terrains communaux) de réaliser la construction de parcs éoliens et assure le partenariat entre le public (la collectivité) et le privé (les promoteurs).

travaillera en étroite collaboration avec les élus de manière à ajuster les exigences des deux côtés.

Toutes les études menées dans le cadre de ce projet ont fait l'objet d'une restitution lors de réunions auxquelles ont été présents des membres du comité de suivi du projet et des membres des différentes administrations départementales. La présentation de l'étude d'AZAN et GED, quant à elle, a eu lieu le 26 février 2002 lors d'une réunion consacrée au schéma éolien départemental de l'Ardèche. De cette présentation, ont profité les institutions comme DDE, DIREN, DRIRE, ADEME, ONF, ainsi que des membres de l'association Economie & Humanisme, ou des Architectes de France, et les personnes de l'équipe du bureau d'étude chargée du schéma (Carré Verts). Jusqu'alors, la législation française n'avait pas encore prévu une obligation d'enquête publique pour les parcs éoliens. Les acteurs locaux réunis à l'occasion de la préparation du schéma éolien départemental, guidés par Maître AZAN, auteur de l'étude cité ci-dessus, ont discuté de la possibilité pour les collectivités locales de prendre en charge la concertation autour des projets menés sur leur territoire. On constate qu'aujourd'hui les élus locaux doivent apprendre à mener des projets d'aménagement à impact plus large que leur territoire d'action.

Comme le stipule le Code de l'urbanisme, à travers les actes d'aménagements du territoire, les élus ont la lourde charge d'un développement cohérent du territoire, dans le respect des objectifs du développement durable. L'un des objectifs de tout document d'urbanisme, selon l'article L. 121-1 du Code de l'Urbanisme est le suivant :

> *Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.*
> (L. 121-1 du Code de l'Urbanisme)

Concilier toutes les fonctions au sein du même territoire nécessite dans le meilleur des cas une concertation préalable à chaque projet d'aménagement. La question de l'aménagement de l'espace naturel est d'autant plus complexe que l'action de protéger le patrimoine naturel englobe les éléments culturels, architecturaux et paysagers. Il est intéressant à noter quels sont, dans l'étude d'Azan et Ged, les éléments qui rentrent dans

cette catégorie du « patrimoine naturel à protéger ». Il s'agit des espaces boisés classés, sites et monuments naturels, espaces naturels sensibles, réserves naturelles, patrimoine culturel, immeubles classés, et zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (loi paysage du 8 janvier 1993). Le patrimoine « naturel » est élargi à des éléments très peu naturels (bâtisses et paysages).

Sur la question de l'impact environnemental l'étude préconise l'existence d'un volet spécifique dans le rapport du PLU :

> *Dans le domaine de l'énergie renouvelable, et notamment en vue de favoriser l'implantation d'éoliennes, le rapport pourra comporter un volet de présentation de la politique locale de l'énergie et présenter les mesures en faveur de la réduction de l'effet de serre*. (AZAN et GED, 2002 : 42)

Nous rencontrons ici l'opposition entre le global et le local en d'autres termes, l'impact immédiat sur la nature lors de l'installation des éoliennes et l'impact favorable à long terme de la production énergétique à partir du vent. Les recommandations d'une autre étude (MAILLEBOUIS, 2001a) vont dans le même sens, qui est aussi celui du programme du Parti des Verts dont fait partie le chargé des énergies à la communauté de communes, Alain CABANES. Il n'est donc pas étonnant que les élus aient à plusieurs reprises appelé à la conscience civique des administrés sur cette question du dérèglement climatique. Nous pouvons par exemple lire sur le panneau d'affichage annonçant la construction des éoliennes :

> *Intérêt du projet : Les six éoliennes de la Citadelle, tout en valorisant la ressource naturelle qu'est le vent, contribueront à réduire la consommation des énergies polluantes. En cela, la communauté de communes du Haut-Vivarais affirme sa volonté de s'engager dans une politique de développement respectueux de l'environnement*. (Panneau d'affichage sur le parking près du site de construction d'éoliennes « la Citadelle », août 2006)

Première approche paysagère du projet : le paysage des paysagistes

L'étude paysagère d'Olivier POËTTE (2002)[82] a été le premier travail réalisé sur la totalité des neuf sites d'accueil d'éoliennes potentiels sur le territoire de la communauté de communes. Il a été confié à un paysagiste et subventionné par le Service de la protection et de la gestion de l'espace de la DIREN Rhône-Alpes. Le projet éolien de Saint-Agrève bénéficie du soutien de la DIREN dont les spécialistes guident les élus dans leur travail de conception de ce projet.

L'étude consiste en des photomontages des vues du plateau de Saint-Agrève en y ajoutant la présence d'éoliennes. Ce travail a été à la base des discussions sur le choix du site final – la Citadelle. Ce site fera ensuite l'objet d'une étude plus poussée par une autre paysagiste, Mathilde LECUYER, dans le cadre de l'étude d'impact du futur parc éolien. Nous ne discuterons pas ici du contenu précis du travail d'Olivier POËTTE, mais des débats que ce rapport a suscités. Ce travail a été diffusé dans les mairies des communes du canton de Saint-Agrève. Les habitants, en se basant sur les photomontages ont alors pu se prononcer sur une éventuelle présence des éoliennes dans leur cadre de vie. De cette manière, certains sites comme le site du col de Brun ont été définitivement éliminés. Dans ce cas, la présence des éoliennes y a été jugée trop imposante et écrasante par les habitants du canton. Les photomontages du paysagiste respectent la règle selon laquelle les éoliennes devaient être situées à plus de 400 mètres des maisons. Ces photomontages ont été perçus de manière variable par chaque habitant.

82 Olivier Poëtte, février 2002. Prescriptions paysagères d'implantation d'éoliennes. Communauté de communes de Saint-Agrève, DIREN, 30 p.

Figure n° 34. Photomontage de la vue sur le parc éolien (six éoliennes sous les flèches) de Saint-Agrève sur la crête de la Citadelle depuis Près de Carabasse (d'après POËTTE, 2002).

Par exemple, pour le cliché avec vue sur la Citadelle « Près de Carbasse », un agent de la mairie a trouvé que les éoliennes gâchaient le paysage, même si la vue de ces dernières est coupée par la présence au premier plan des poteaux électriques en béton. Le photomontage sur la figure n°34 n'est pas en mesure de rendre visibles les éoliennes sur la crête de la Citadelle.

Sur cette même photographie, un élu, porteur du projet se focalise au contraire sur l'infrastructure électrique vétuste et s'exclame :

> *Sur cette photo, avec les poteaux électriques affreux on compare quelque chose d'esthétique [que sont les éoliennes] avec n'importe quoi !* (Elu de Saint-Agrève lors de la réunion du 22 février 2002)

Le travail du spécialiste sur le paysage, un paysage que les habitants connaissent, un paysage vécu, a montré que ce sujet était accessible à tous, en tout cas, que chacun prétend le maîtriser. Tout le monde a la possibilité de s'exprimer sur ce sujet. C'est l'un des seuls aspects pour lequel aucune connaissance technique ne semble nécessaire. Il n'est pas facile aux habitants de se rallier aux appréciations purement techniques et artistiques du paysagiste. Voici un exemple d'appréciation par le paysagiste d'une situation – le site de « Bois de Montrond » :

> *La plaine au pied de Saint-Agrève, une allée parallèle à la montagne, une ferme : une composition, une valorisation, un décor mis en place qui tient compte du bois. Il se trouve inclus dans la maison. L'entrée, la maison, le jardin, le bois… nous avons un esprit de privatisation. Les éoliennes vont être le bijou de la maison, un objet précieux, il en faut un nombre commun, trois.* (O. POËTTE lors de la réunion du 22 février 2002)

Le discours des riverains proches de ce site est radicalement différent. En parlant de l'étude paysagère qui avait été faite, un riverain déclare :

> *Alors là, c'est la parole de l'artiste. Elle a été certes poétique, le commentaire a été très fleuri, imagé, mais il nous semblait totalement hors de propos. Vraiment il a été très bizarre, quoi. Je me demande si toutes les études paysagères ressemblent à celle-ci !!! De ce style, j'ai eu peu à consulter. Mais bon, le commentaire nous semblait assez fumeux, je ne sais pas si je peux donner un adjectif plus parlant. Et puis, moi j'aurais voulu avoir des photos, des photomontages avec les éoliennes, et j'aurais voulu les avoir justement ces montages photos depuis les points [de chez moi]. Dommage que ces montages non pas été faits, depuis les zones où ces éoliennes seront visibles par les gens. Dans ce travail de paysagiste, elles apparaissaient presque comme des tableaux, mais en fait, moi ce que j'aurais voulu, c'est qu'on prenne la carte, on a des éoliennes ici, on a des zones de population un peu concentrées un peu comme ce hameau, comme… et quelle perspective auront ces éoliennes [d'ici]. On m'a dit que ça coûtait très cher de faire ces montages-là.* (Habitant du canton de Saint-Agrève, août 2002)

Le site de Bois de Montrond, après des vives protestations, a été éliminé des sites potentiels d'installation d'éoliennes. Nous reviendrons sur la question de la privatisation du paysage qui se profile dans ce discours, mais nous pouvons d'ores et déjà retenir que dans ces régions reculées, réputées peu attractives, la nouvelle population considère que le seul « bien » qui donne de la valeur à leur mode de vie est la beauté du paysage, de leur paysage.

La réunion de présentation du travail du paysagiste tenue le 22 février 2002 à la mairie de Saint-Agrève a été une autre occasion pour les élus de faire connaître leur projet éolien à l'administration. Une fois de plus l'ADEME Rhône-Alpes, de la DIREN Rhône-Alpes, la Région et le PNR des Monts d'Ardèche ont été invités. Avec leur soutien, les élus de Saint-Agrève essayent de mettre en place un projet cohérent et en concertation avec les riverains. Cependant l'image du parc éolien que leur territoire

abritera pourrait tout de même être « ternie » par la proximité d'autres projets éoliens[83] et l'effet de saturation. Ou encore ces derniers risqueraient d'entraîner une vague de mécontentement s'ils ne respectaient pas la même conduite que celle de Saint-Agrève, de respect et de concertation. Devant cette perspective, et suite aux lacunes dans la législation nationale concernant l'éolien (manque de programme d'aménagement éolien du territoire et d'enquête publique), les élus et les représentants des administrations ont, de leur propre initiative, profité de l'occasion de cette réunion pour discuter de la façon d'homogénéiser les pratiques de conduites de projets éoliens. Il a été convenu que le modèle de Saint-Agrève sera pris au niveau du département de l'Ardèche comme un exemple de bonne conduite.

Etude de faisabilité optimiste et riche de propositions

Nous nous arrêterons maintenant sur le travail d'analyse d'opportunité du projet éolien par Christian MAILLEBOUIS (2001)[84], ingénieur chargé de mission de l'association Pølénergie. Ce travail a donné une base de réflexion pour les élus du canton quant au choix du site d'implantation des éoliennes. L'étude réalisée a été commandée par la collectivité locale ; elle s'apparente beaucoup à une étude d'impact telle qu'elle est demandée par la préfecture pour le permis de construire aux projets éoliens. L'association Pølénergie est une référence pour le département de l'Ardèche en matière d'énergies renouvelables[85]. C'est forte de sa renommée que l'association a été choisie pour rédiger cette étude. L'analyse de ce document nous informe sur les représentations de son auteur, ainsi que sur les réactions de certains riverains face au projet tel qu'il a été décrit dans le document.

Dans ses grandes lignes, l'étude fait un bref bilan sur les ressources éoliennes de la région de Saint-Agrève. Elle donne quelques éléments sur la nature économique du projet et développe les principales contraintes liées à ce type de projet. Au début du

[83] Des projets d'éoliennes ont été en cours au nord de la communauté de communes, à St-Bonnet, ou encore à l'ouest dans la Haute-Loire.
[84] Christian MAILLEBOUIS, avril 2001. Analyse d'opportunité du projet éolien de la communauté de communes de Saint-Agrève. Pølénergie, 58 p.
[85] Elle est désignée par l'ADEME comme Point Info Energie (PIE), relais local de l'agence.

projet de Saint-Agrève, Christian MAILLEBOUIS recommandait la création d'une Société d'Economie Mixte qui inclurait les propriétaires du parc éolien et des particuliers qui voudraient investir dans le parc. Ainsi, la vente de l'électricité profiterait non seulement aux promoteurs, mais aussi à la population locale autrement que par la seule taxe professionnelle versée par les industriels. En 2006, la communauté de communes du Haut-Vivarais ne peut pas se permettre de débloquer des fonds pour participer à la construction du parc éolien. Pour les investissements des privés, les solutions qui permettraient cette implication n'avaient pas encore été mises en place.

Cinq contraintes ont été dénombrées pour ce projet éolien : les contraintes liées à la topographie, au réseau électrique, à la nature de l'habitat et à l'acceptation, les contraintes d'aménagement territorial et les contraintes environnementales. Sur chacun de ces points, l'étude donne des recommandations. Par ailleurs, quelques sites envisageables pour l'installation de parcs éoliens sont proposés. Cependant, leur utilisation effective est subordonnée à une recherche approfondie de la part des promoteurs.
Le document fourni par l'association Pølénergie a aussi été mis en consultation libre dans toutes les mairies des communes du canton. Ainsi, les riverains ont pu avoir une idée plus précise du projet éolien et se sont prononcés en connaissance de cause pour ou contre un site donné.

Nous allons dans un premier temps analyser les différents critères de sélection des sites tels qu'ils sont exposés dans ce travail. Dans un second temps, nous présenterons les éléments supplémentaires qui ont influencé la décision finale dans le choix de sites par la communauté de communes.

• Contraintes topographiques et force de vent

Concernant les contraintes topographiques, l'auteur exclut dans un premier temps certaines zones non propices au vent, comme les vallées sans courant d'air. Comme il précise des mesures de vent ne sont pas nécessaires dans ses vallées, une simple analyse des perceptions suffit. Une « *analyse sommaire, mais combien vérifiée par les habitants du canton* » (MAILLEBOUIS, 2001a : 19). L'étude est rédigée d'une façon très

méthodique et technique, elle est même parsemée de références au savoir local. L'auteur, « enfant adoptif du pays » comme il se qualifie lui-même, semble vouloir toucher la sensibilité de ses voisins ardéchois[86] et ne s'adresse pas seulement aux élus. C'est à ce titre que l'auteur invite, dans son étude, les habitants à approuver son travail comme nous pouvons le lire dans la phrase ci-dessus citée.

Le zonage choisi par l'auteur exclut également les sites aux pentes abruptes où il serait difficile de poser des mats de mesures du vent ou de mener un chantier d'installation d'éoliennes. Les cartes et les conclusions qui en découlent retiennent non seulement les zones les plus hautes (au-dessus de 1150 mètres), au fort potentiel éolien, mais aussi des zones moins élevées, dégagées et ouvertes aux vents dominants sans turbulences.
L'étude préliminaire de Christian MAILLEBOUIS concernant la force du vent se base sur des données obtenues sur les communes limitrophes du canton de Saint-Agrève : la commune de Saint-Clément (Ardèche), celles de Saint-Bonnet-le-Froid (Haute-Loire) et du Mazet-Saint-Voy (Haute-Loire). Sur la base de ces données, l'auteur fait une transposition sur les potentialités de la capacité du vent sur le canton de Saint-Agrève. Pourtant selon les paroles d'un météorologue en retraite, le maillage de Météo France sur la France entière ne peut nullement donner des indications précises au niveau local, d'où l'importance de faire des mesures particulières sur chaque site. Les mesures sur la vitesse du vent sont en effet des données très peu prévisibles.

> *Le vent, c'est quelque chose de très spécial, il dépend vraiment du relief global et environnant. Il est très peu prévisible. Quand nous avons installé des outils pour mesurer le vent et les autres données météorologiques (au niveau local), on s'est pris des claques ! Nous ne nous attendions pas aux mesures obtenues comme des données locales.* (Météorologue en retraite, Ardèche 28/02/02)

La force des vents est encore aujourd'hui une donnée peu étudiée sur le territoire continental, à la différence des courants marins. Avec le développement de l'énergie éolienne, cette ressource nouvelle sera de plus en plus étudiée.

• Contraintes du réseau électrique

[86] Ch. MAILLEBOUIS habite le département limitrophe de l'Ardèche, la Haute-Loire.

Nous aborderons trois points principaux essentiels pour la faisabilité d'un projet éolien : les problèmes liés au maillage des lignes électriques, la puissance potentielle que les lignes sont susceptibles d'accueillir et enfin, la disposition des postes de raccordement au réseau électrique. Le premier calcul de l'ingénieur montre qu'une puissance comprise entre 2 et 3 MW pourrait être raccordée au réseau sans changement de l'état actuel des lignes ; pour des puissances supérieures, le renforcement des lignes serait nécessaire.

Il faut noter que la contrainte du réseau électrique est une contrainte principale lors du choix des sites pour un parc éolien. Dans les régions éloignées des grands centre de production énergétique comme les régions de montagne appelées, comme nous l'avons vu, des « déserts électriques », les postes de raccordement sont souvent très éloignés les uns des autres. Pour les promoteurs éoliens, il est préférable que le parc éolien ne soit pas trop éloigné d'un poste de raccordement car ce raccordement est à leur charge, et la charge financière est proportionnelle à la distance entre le poste de raccordement et le parc. D'ailleurs, les riverains qui savent que leur territoire est loin d'un poste de raccordement sont rassurés à l'idée qu'ils ont peu de chance d'avoir des parcs éoliens à proximité de chez eux. Plusieurs de nos interlocuteurs ont avancé cet argument : « Ici nous sommes loin du réseau électrique, il n'y aurait pas d'éoliennes près de chez nous. » Cette contrainte élimine un certain nombre de sites et en favorise d'autres. Le site choisi par la communauté de communes du Haut-Vivarais a été celui de la Citadelle, en raison de sa proximité avec le poste de raccordement de la ville de Cheylard.

En plus de conclusions techniques, l'auteur fait des recommandations concernant l'aspect relationnel de la conduite du futur projet. Il souligne que la société fonctionne, même au niveau institutionnel, en grande partie grâce à des relations personnelles multiples et à des réseaux de connaissances et d'affinités qu'il faut construire et entretenir afin de voir des projets se réaliser. MAILLEBOUIS écrit :

> *Des relations privilégiées avec les services EDF sont absolument indispensables. Une participation directe d'EDF dans le projet serait même à rechercher pour optimiser les potentiels.*
>
> *L'instruction au sein d'EDF des dossiers éoliens est longue et complexe : plusieurs mois sont nécessaires pour obtenir une première réponse. Des contacts réguliers permettent de réduire ces délais.* (MAILLEBOUIS, 2001a : 28)

• Contraintes démographiques

Les riverains évoquent souvent deux questions majeures relatives à l'implantation d'un parc éolien : l'atteinte à l'esthétique du paysage et les nuisances sonores. La région ardéchoise se caractérise par un habitat dispersé. Quatre communes (Devesset, Mars, Rochepaule, St-André-en-Vivarais) présentent une densité voisine de 10 hab./km^2. La commune de Saint-Agrève affiche quant à elle une densité de 55,3 hab./km^2. Selon l'étude, les populations des quatre premières communes sont particulièrement sensibles aux questions d'atteintes environnementales au vu des conflits récents autour des projets d'aménagement tels que ceux de la carrière de sable à Mars (1998), du dépôt de déchets d'usine à Rochepaule (1999) et de l'usine de compostage de St-André-en-Vivarais (2001). Ces communes, par opposition à la commune de St-Agrève, ont également un grand taux de résidents secondaires qui constituent une catégorie particulièrement exigeante (CHARLIER, 1999 in MAILLEBOUIS 2001a). En 1999 le taux de résidences secondaires atteint 63,7% pour la commune de Mars, 42,6% pour celle de Rochepaule, 46,1% pour St-André-en-Vivarais, et 26,4% pour la commune de St-Agrève.

Par ailleurs, le périmètre exclusif nécessaire entre les éoliennes et les habitants selon l'arrêté du 20 août 1985 relatif aux bruits aériens est de 250 mètres. Le document présente des cartes sur lesquelles des périmètres de 250 mètres autour des habitats sont exclus d'installation d'éoliennes. Ces cartes donnent une indication de la densité de la population locale (cf. figure n° 35).
Pour diminuer les éventuelles réticences de la part de la population, l'auteur recommande un grand effort de communication. À ce sujet, il affirme que :

> *Seule une longue action de terrain (rencontres individualisées, communication, information soutenue des Conseils municipaux, etc.) depuis la définition du projet jusqu'aux premières années de fonctionnement pourra réduire les oppositions.* (MAILLEBOUIS, 2001a : 39)

L'effort de communication sera d'autant plus efficace que la population locale adhérera aux valeurs du développement durable dans lesquelles s'inscrit la production

énergétique à partir du vent. Pour y parvenir, l'étude recommande de solliciter le sens de responsabilité et du devoir de chacun comme nous pouvons lire dans cette citation :

> *Essayer d'accrocher l'esprit civique traditionnel des populations du plateau en introduisant une réflexion plus globale sur notre avenir énergétique et les risques climatiques.* (MAILLEBOUIS, 2001a : 39)

Ces recommandations ont été suivies d'autant plus spontanément qu'elles correspondaient aux valeurs du président de la communauté de communes Alain CABANES, chargé de mener à bien le projet éolien, et dont nous présenterons le portrait par la suite.

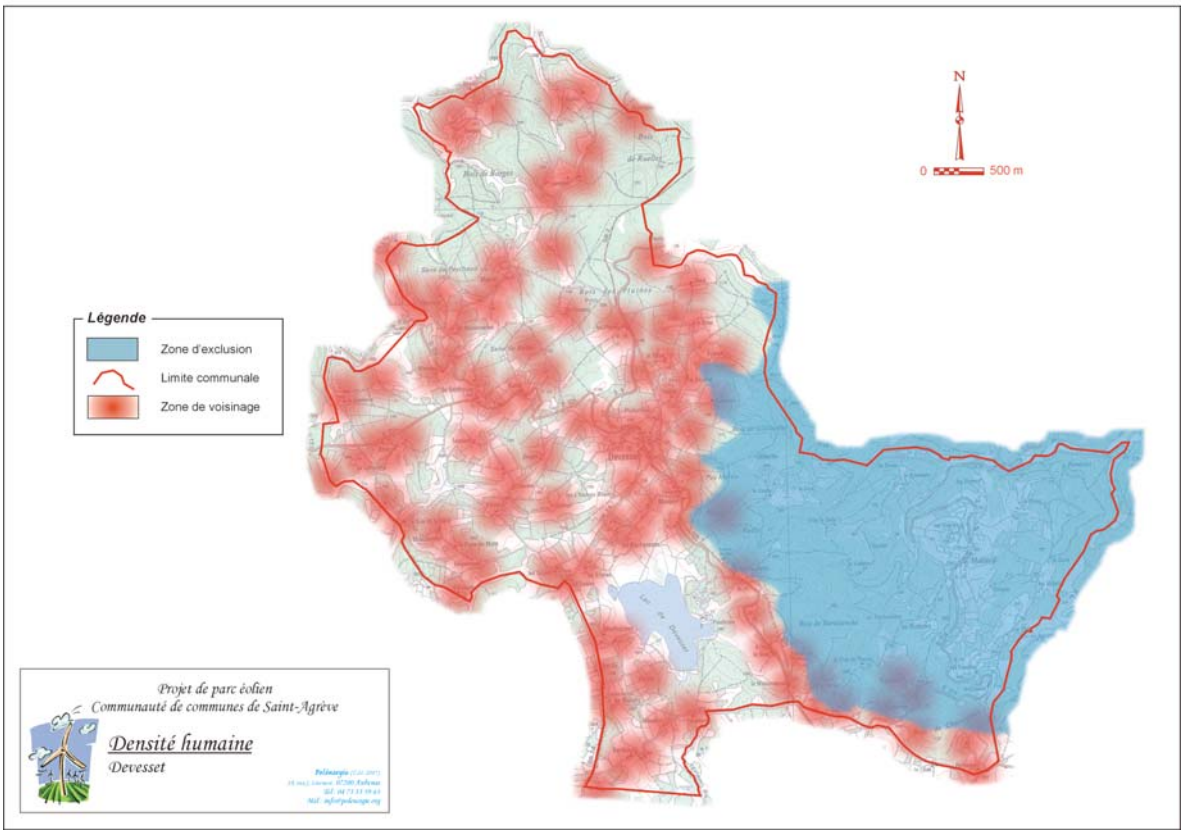

Figure n°35. Carte du densité de l'habitat sur la commune de Devesset et le périmètre de 400 mètres autours des habitations. Le périmètre d'exclusion de construction correspond aux territoires non propice aux éoliennes (absence de vent ou relief trop accidenté) (D'après MAILLEBOUIS, 2001a).

L'étude s'attache à analyser la subjectivité de la critique esthétique des éoliennes, en se basant sur les résultats de la seule étude sociologique sur l'acceptabilité disponible en France à ce moment, l'étude de LAUMONIER et FLORI (2000). Les sociologues y opposent deux groupes de populations, les « naturalistes » et les « campagnards ». Les

premiers sont déclarés hostiles aux éoliennes, les seconds favorables. Ce document mérite une analyse approfondie que nous reprendrons plus loin. Il faut cependant préciser ici que cette distinction naturalistes/campagnard est très réductrice. Tout d'abord parmi les naturalistes, les sociologues classent bien sûr les naturalistes (ornithologues), mais de surcroît tous ceux qui se déclarent protecteurs de l'environnement en général. Le deuxième point que l'on peut critiquer, c'est que cette distinction ne se confirme pas dans tous les cas. Les naturalistes, ou encore les écologistes se déclarent favorables aux éoliennes dans beaucoup de cas. Notons que les analyses sommaires de MAILLEBOUIS basées sur LAUMONIER et FLORI ont éveillé la susceptibilité de certains habitants du canton. L'un d'eux déclare :

> *Il a quelque chose qui nous a choqué, quand on est allé à la mairie et vu l'étude du projet. Elle précisait quelle sera la population réticente par rapport aux éoliennes : des gens qui avaient fait le choix de venir ici, pour avoir un habitat plus… une vie plus… retour à la nature, c'était eux qui allaient être hostiles. C'est très curieux d'avoir ça dans le projet. C'était curieux, comme si on disait : « Vous vous apprêtez à mettre des éoliennes, mais attention, les emmerdeurs vont être ceux-là. »* (Habitant de la commune de Mars, 2002)

Les opposants se préparent à argumenter leur refus face aux éoliennes.

> *C'était clairement marqué : « Attention, il va falloir contourner ces gens-là, il va falloir essayer de les contourner. » Et les arguments pour les contourner, il faut leur dire : « Attention, vous qui êtes des écologistes, vous devriez les accepter [les éoliennes], c'est de l'énergie propre »*. (Habitant de la commune de Mars, 2002)

Les détracteurs de l'éolien s'insurgent contre la mauvaise image qu'on leur attribue. Nous analyserons dans le chapitre suivant en détail leur argumentation concernant les éoliennes.

• Contraintes d'aménagement territorial

Pour le choix d'un site d'installation des éoliennes, C. MAILLEBOUIS préconise d'exclure les sites naturels remarquables et ceux qui sont proches des monuments historiques classés. C'est aussi la recommandation de la DIREN dont la *Commission départementale des sites, perspectives et paysages* donne un avis sur l'étude d'impact des projets éoliens. Pour faciliter l'insertion des éoliennes dans le développement local,

C. MAILLEBOUIS propose également les idées suivantes : lier les éoliennes aux éléments touristiques déjà existants, et à l'industrie locale. Voici quelques exemples de propositions d'aménagements :

- Associer les éoliennes à l'itinéraire du train touristique de Saint-Agrève ;
- Les associer à l'éco-site du lac de Devesset ;
- Associer les éoliennes à l'usine de la Samov[88] dans la commune de Devesset.
- Placer les éoliennes à proximité d'un sentier de randonnée peu réputé pour ses agréments ;
- Créer des promenades supplémentaires autour de leur emplacement.

Une autre idée originale de Christian MAILLEBOUIS est l'intégration des éoliennes à un espace naturel d'exposition d'arts plastiques (œuvres monumentales, Land-art, objets sonores, etc.)[90].

> *L'association de ces zones d'attrait [qui sont les parcs éoliens] à un espace naturel d'exposition d'art plastique semble intéressant. La proximité du musée d'art contemporain de Saint-Etienne peut être un atout décisif dans la réalisation d'un tel projet. Cette perspective pourrait diminuer l'opposition à un projet purement industriel en y adjoignant une dimension culturelle, voire ludique.* (MAILLEBOUIS, 2001a : 40)

[88] L'une des activités de cette usine du groupe Leroy-Somer est la fabrication de génératrices pour l'industrie éolienne.

[90] En 2003, une association artistique « Terre de sculpture » consacrée l'art contemporain a vu le jour sur le territoire du canton de Saint-Agrève. Son siège est situé dans la commune de Saint-Jeure-d'Andaure.

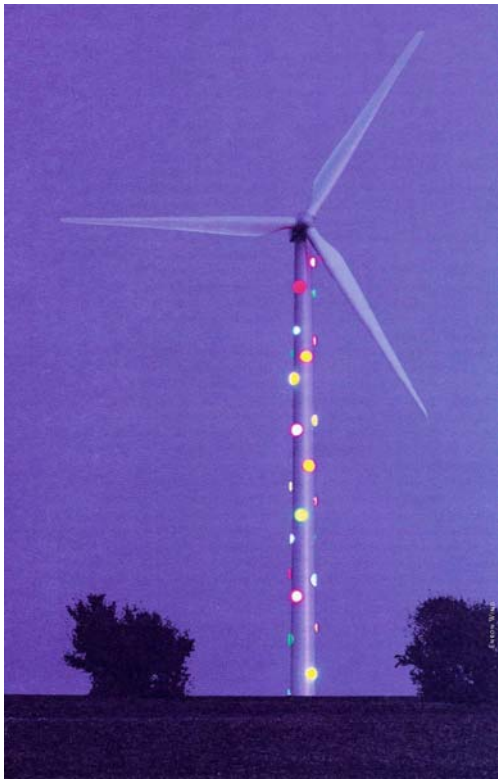

Figure n°36. Création de Patrick Raynaud pour l'exposition universelle 2000 à Hanovre (Système solaire, 2001, n° 145).

En associant la production éolienne au courant artistique du Land-art, C. MAILLEBOUIS inscrit cette énergie dans le mouvement écologiste. Dans un texte rédigé en 2001 *Réponse possible aux « esthètes du paysage »* (communication personnelle) il développe son idée d'un mariage possible entre les éoliennes et le Land art.

> *Redonner leur réputation emblématique initiale à ces sites devenus parcs éoliens est donc nécessaire pour diminuer certaines oppositions. Leur association à une nouvelle « poétique champêtre », gratuite et originale, est un moyen d'y parvenir. (…) L'adjonction d'un volet Land-art aux parcs éoliens est à méditer. Le message de réenchantement de l'espace dont le Land-art est fondamentalement porteur peut bénéficier à ces installations industrielles désincarnées. La simplicité des techniques mises en œuvre, la rusticité des matériaux utilisés, la fugacité des œuvres faisant souvent appel à l'impression photographique pour s'afficher et perdurer, la gratuité de la démarche artistique, sa dimension écologique revendiquée, etc. sont autant de critères appréciés par les « esthètes du paysage ». Leurs réticences aux parcs éoliens peuvent alors être atténuées en retrouvant sur ces sites à leurs yeux dégradés, une ambiance artistique aux dimensions perdues.* (MAILLEBOUIS, 2001c)

À travers ses écrits, nous découvrirons outre ses compétences d'ingénieur et ses capacités de raisonnement mathématique, une sensibilité poétique. Dans l'étude préliminaire sur le projet de Saint-Agrève, l'auteur mêle des appréciations esthétiques

sensibles à des mesures techniques afin de trouver la réponse juste à l'impact des éoliennes sur le paysage.

> *À l'aune poétique de Charles* BAUDELAIRE[91] *: « Si un tel assemblage d'arbres, de montagnes, d'eaux et de maisons que nous appelons un paysage est beau, ce n'est pas par lui-même, mais par moi », la notion de paysage demeurera toujours très subjective, et donc source* ***inévitable*** *de conflit.*
>
> *Cependant cet impact paysager est incontestablement limité en distance. La pratique montre que la « pollution visuelle » des éoliennes disparaît au-delà d'un rayon* ***R=(100+Nombre des éoliennes) x Hauteur totale des éoliennes****.* (MAILLEBOUIS, 2001a : 41)

Trouver une solution mathématique pour l'impact visuel des éoliennes serait une réponse pragmatique à la polémique sur le paysage. Cependant, comme nous allons le voir, la question du paysage ne se cantonne pas à des formules mathématiques, ni à des définitions technicistes de paysagistes.

• Contraintes environnementales

Un autre critère de sélection des sites pour l'implantation des éoliennes est l'impact environnemental. On distingue trois phases dans l'existence d'un parc éolien : la construction, le fonctionnement et le démantèlement. Chacune de ces phases a un impact différent sur l'équilibre naturel.

La première phase de construction nécessite une dizaine de jours. Elle possède toutes les caractéristiques classiques d'un chantier de travaux publics d'aménagement. C'est la phase qui bouleverse le plus l'équilibre biologique. Christian MAILLEBOUIS note qu'elle a beaucoup moins d'impact sur l'environnement que d'autres chantiers de même dimension économique.

[91] Charles BAUDELAIRE, *Curiosités esthétiques,* 1868

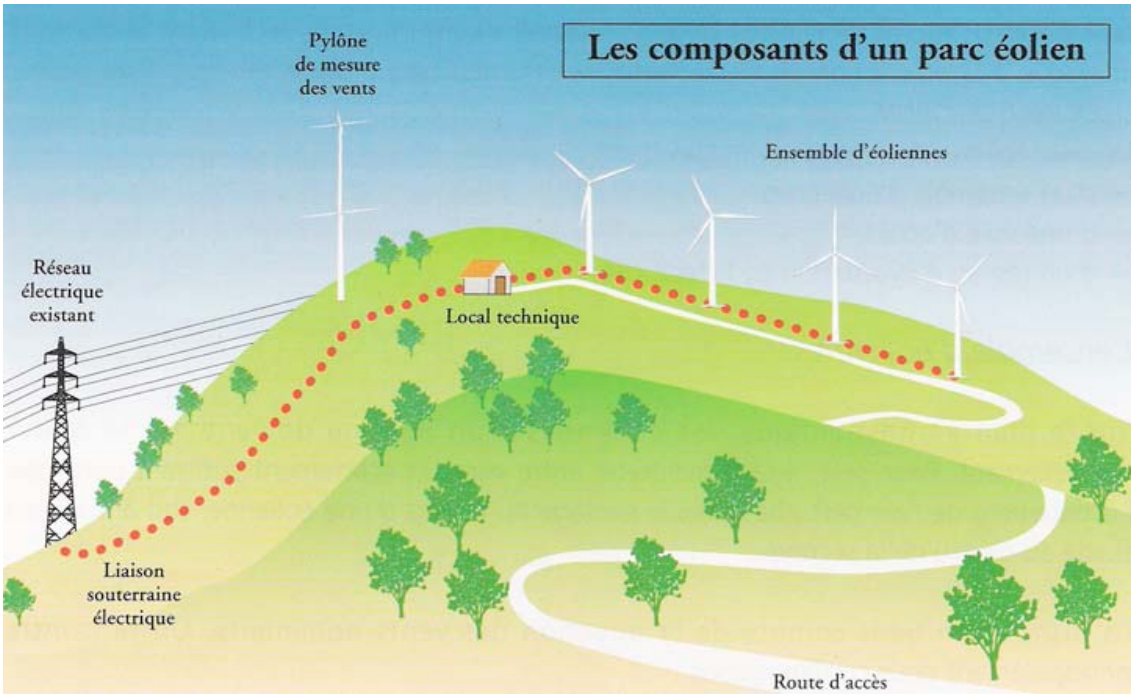

Figure n°37. La composition d'un parc éolien terrestre (*in* Manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens, ADEME, 2000)

Pour la deuxième phase, celle du fonctionnement, son impact sur l'environnement dépend surtout du bon choix pour l'emplacement des éoliennes. Selon l'ADEME, 99 % du terrain sur lequel se trouvent les éoliennes retournera à l'état initial et sera rendu à l'agriculture ou à l'élevage. C. MAILLEBOUIS défend l'idée selon laquelle c'est surtout l'afflux touristique qui risque de déranger la faune et la flore locale. Concernant l'avifaune, cette idée se confirme par la conclusion d'un suivi ornithologique sur le site éolien français de Grande Garrigue, Névian (Aude), réalisé sur trois ans, par le bureau d'étude ABIES (2004).

La troisième phase, le démantèlement, consiste à rendre l'état initial du site après la fin de vie des éoliennes. La vie moyenne des installations est de 20 ans, et le démantèlement se fait en quelques jours avec un recouvrement des fondations par de la terre végétale. Dans certains cas, les fondations peuvent aussi être recyclées[92]. Ce point est le plus souvent évoqué par les opposants des éoliennes, selon lesquels malgré l'apparente facilité de démantèlement des infrastructures d'un parc éolien, la nature reste cependant souillée.

[92] Voir annexe N°4 avec le schéma d'une éolienne avec ses différentes composantes.

BLANCHER et TURLAN (2002)[93] analysent la gouvernance et le comportement des promoteurs industriels et des collectivités locales en Ardèche face aux projets éoliens. Les auteurs présentent quatre exemples de projets éoliens : un sur la commune du Cros-de-Géoran, un sur Saint-Genest-Lachamp, les projets des communes du Plateau du Coiron, et celui de la communauté de communes de Saint-Agrève.

Ils considèrent qu'un bon projet éolien doit s'intégrer dans une démarche de développement durable et respecter les particularités socio-économiques du terrain pour construire une *vraie démarche territoriale*. L'étude définit cinq critères pour une telle démarche (BLANCHER et TURLAN, 2002 : 12) :

1. Inscription dans un projet de développement du territoire, porté par un responsable politique ;
2. Mobilisation des parties prenantes dans une dynamique collective, ou différents acteurs remplissent les fonctions nécessaires à la réussite de la démarche ;
3. Création et animation de lieux de concertation et d'échange ;
4. Constitution ou appropriation de références communes, voire de référentiels communs ;
5. Organisation d'un système d'incitations (ressources et contraintes).

Les auteurs comparent les différentes situations en Ardèche. Selon eux, le projet qui satisfait au mieux ces cinq critères est celui de Saint-Agrève.

Le projet de Saint-Agrève s'inscrit dans le développement de l'ensemble des énergies renouvelables sur le territoire de la communauté de communes ; c'est le premier critère qu'il remplit. De plus, les deux responsables politiques : l'ancien Maire de Saint-Agrève Jacques DONDOUX, Conseiller général de l'Ardèche, chargé des questions des énergies, et l'actuel président de la communauté de communes de Saint-Agrève Alain CABANES, sont des personnalités d'un grand renom national.

Le projet de Saint-Agrève remplit aussi le deuxième critère, qui concerne la mise en place d'une dynamique collective. Les élus ont réussi à intéresser et impliquer dans leur

[93] Philippe BLANCHER et François TURLAN, décembre 2002. Analyses des modalités de conduite de projets éoliens en Ardèche. Identification des « bonnes pratiques » et recommandations sur les modalités de leur diffusion en Ardèche. Economie & Humanisme, ADEME, 105 p.

démarche les administrations locales (DIREN, DDE), ainsi que les institutions importantes comme l'ADEME et le PNR des Monts d'Ardèche. Durant les étapes clés de la construction du projet, ces partenaires ont été invités à plusieurs reprises présentations pour la présentation des études et de l'état d'avancement du projet. Ainsi, des échanges productifs ont pu nourrir la réflexion de la collectivité locale tout au long de ce projet.

La concertation est le troisième critère rempli par la démarche de cette communauté de communes. En tant que chargé du projet, Alain CABANES a fait de grands efforts, pour réaliser une démarche de concertation avec les habitants de la communauté de communes. Plusieurs réunions ont été menées : réunions en comité restreint avec les habitants qui souhaitaient exprimer des craintes ou des attentes par rapport au projet, réunions de présentation devant les conseillers municipaux des différentes communes, ou de présentation des études faites sur le projet ainsi que des réunions du comité de suivi du projet. Ce comité est composé de quatre élus, quatre personnalités locales et des représentants de la DIREN, l'ADEME, le PNR et l'association Pølénergie.

Le quatrième critère, celui de la constitution de référence commune, est lui aussi rempli. Grâce aux grands efforts de communication des organisateurs du projet, la méthode de travail de la collectivité locale commence à être connue. Cette communication a consisté dans la publication des articles dans la presse écrite nationale et locale, ainsi que dans l'édition d'une brochure consacrée spécialement au projet éolien et distribuée aux habitants du canton. De plus Alain CABANES est intervenu lors de nombreux colloques et des réunions diverses pour parler du projet de la communauté de communes.

Progressivement un référentiel commun s'est construit, qui deviendra peut-être une référence pour les autres collectivités en matière de conduite de projet éolien. Notre recherche sur le terrain confirme que le projet éolien constitue un élément nouveau dans la construction de l'identité locale saint-agrévoise.

Le dernier critère, celui de la création d'un système d'incitations et de contraintes pour les futurs industriels est lui aussi validé dans le projet de Saint-Agrève. La communauté de communes a établi un cahier de charges destiné aux promoteurs désireux d'intégrer le projet éolien, tel qu'il est proposé par la collectivité. Ce projet présente deux facettes,

qui infléchiront les décisions des promoteurs dans un sens ou dans l'autre. L'étude de BLANCHER et TRULAN (2002) résume la situation ainsi :

> *D'un côté, une collectivité qui pose des exigences supérieures aux autres en termes de localisation, d'aménagements, de limitations du nombre d'éoliennes et de retombées pour l'économie locale, ainsi qu'une population attentive à ce qui va être proposé ;*
> *De l'autre, un travail de définition du projet déjà réalisé, un dialogue engagé avec la population susceptible de limiter les risques de mise en cause du projet en cours de route, un dialogue et une bonne image avec les services qui vont instruire les demandes de permis de construire*. (BLANCHER et TURLAN, 2002 : 11)

Ainsi les contraintes imposées aux industriels par la collectivité locale vont être contrebalancées par le travail déjà accompli par cette dernière dans le sens d'une acceptation du projet, tant localement qu'au niveau des administrations départementales. Les principaux points dans le cahier des charges destiné aux promoteurs sont : la demande d'un effort paysager, avec un paysagiste choisi par la collectivité ; la réalisation d'études acoustiques approfondies pour vérifier l'absence de bruit sur plusieurs habitations riveraines ; des efforts pour minimiser l'impact des éléments annexes du parc éolien (voies d'accès, tranchées d'évacuation de l'électricité) ; la mise en place d'un suivi environnemental de chantier ; l'intégration dans l'économie locale du parc éolien ; l'obligation de rendre publique la mesure des vents, et en dernier, l'obligation de remettre les terrains dans l'état initial au moment du démontage (Saint-Agrève, 2002).

Tableau n°8. Cinq critères que doit remplir un projet d'aménagement du territoire d'après BLANCHER et TRULAN, 2002.

Critères :	**Le projet éolien de Saint-Agrève**
1. Inscription dans un projet de développement du territoire, porté par un responsable politique.	Projet de développement de l'ensemble des énergies renouvelables sur le territoire (éolienne, bois-énergie, hydraulique, solaire). Projet porté par J. Dondoux, vice-président du conseil général et A. Cabanes, adhérent actif du parti des Verts.
2. Mobilisation des acteurs locaux.	Implication des élus de la communauté de commune, de l'administration locale, DDE, DIREN, ainsi que l'ADEME dans le projet.
3. Création des lieux de concertation et d'échange.	Des rencontres de présentation du projet ont eu lieu dans toutes les municipalités, ainsi que des rencontres d'échanges avec des particuliers et avec les associations. Un comité de suivi de projet a été constitué.

4. Constitution de références communes.	La méthode de travail autour du projet est devenu une référence de « bonne conduite d'un projet éolien » dans le département et dans toute la France. On assiste aussi à la création d'un territoire – le plateau de Saint-Agrève, auparavant non délimité.
5. Organisation d'un système d'incitations (ressources et contraintes).	Les organisateurs du projet ont créé pour les promoteurs un cahier de charge avec les contraintes indispensables pour respecter l'esprit du projet initial. En même temps, ils bénéficieront du renommé du projet et du travail de concertation fait au préalable.

Le grand avantage de la réflexion en amont de l'intervention du promoteur, quant à la faisabilité d'un parc éolien est de donner la possibilité aux éventuels problèmes d'émerger, et aux habitants et élus de trouver les meilleures solutions. Dans le cas de Saint-Agrève, en 2003, une taxe professionnelle unique a été adoptée afin de partager les avantages des éoliennes sur toutes les communes du canton. Selon les estimations économiques, elle augmenterait de 15 % les recettes fiscales de la communauté de communes. Le choix d'un ou plusieurs sites pour l'installation des éoliennes s'est fait sur la base d'une décision qui a impliqué la totalité des communes. De plus, le projet, connu par les administrations départementales (DIREN et DDE), a bénéficié de leurs avis sur les questions techniques comme le respect du paysage, les autorisations de défrichements ou le raccordement au réseau électrique.

En conclusion, les quatre études que nous venons d'analyser ont contribué à la construction de l'image globalement positive du projet éolien de Saint-Agrève. Le soutien de l'ADEME est d'une grande importance dans la réussite du projet. De même, le travail avec les services de la DIREN Rhône-Alpes sur la question paysagère a permis, d'une part de faire connaître le projet à l'administration, mais dans le même temps de prendre en compte les exigences de cette institution qui a un rôle important dans l'obtention des permis de construire. Les multiples réunions de travail ou de présentation des études en présence des membres de ces administrations ont été des lieux d'échanges privilégiés.

Les études d'AZAN et GED (2002) et de BLANCHER et TURLAN (2002), ont également contribué à la connaissance du projet au niveau départemental et national, tandis que les études de POËTTE (2002) et de MAILLEBOUIS (2001a) l'ont fait connaître localement et ont été décisives lors du choix du site pour le parc éolien. Pour que le projet puisse

acquérir un grand renom au niveau national, l'implication de personnalités locales dans ce projet fut déterminante.

2. L'IMPORTANCE DES CONVICTIONS PERSONNELLES

Analyser la place de l'énergie éolienne dans la société française rurale, c'est aussi analyser les manières dont les hommes se comprennent, pensent et agissent selon leurs propres valeurs, les normes de leur propre culture. Nous allons tracer ici les portraits de trois personnes qui ont influencé le projet éolien de Saint-Agrève.

2.1. LE MAIRE JACQUES DONDOUX, UN INGENIEUR REPUTE

Nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises le nom de Jacques DONDOUX, maire de Saint-Agrève. Le projet éolien, tel qu'il s'est développé dans la communauté de communes du Haut-Vivarais, doit son existence à la pugnacité dont il a fait montre. Son parcours individuel a fait de lui une figure locale dont les mérites sont vantés avec fierté par ses administrés. La liste est longue des postes importants qu'il a occupés au niveau national durant sa carrière politique et de ses réussites dans le domaine de la recherche sur la technologie de la communication.

Ingénieur en télécommunication, la France il a participé au le lancement des premiers satellites, du Minitel et du téléphone mobile ; des innovations auxquelles il a personnellement contribué soit par des brevets, soit par la mise en place des infrastructures indispensables à leur développement. En Ardèche, il est le promoteur le plus fervent du système moderne de diffusion d'information nommé « Inforoute de l'Ardèche ». Ancien membre du gouvernement de Lionel JOSPIN, vice-président du Conseil Général, président de la communauté de communes de Saint-Agrève, il connaissait suffisamment les rouages administratifs et politiques de l'Etat pour pouvoir les mettre au bénéfice du développement économique de sa région.

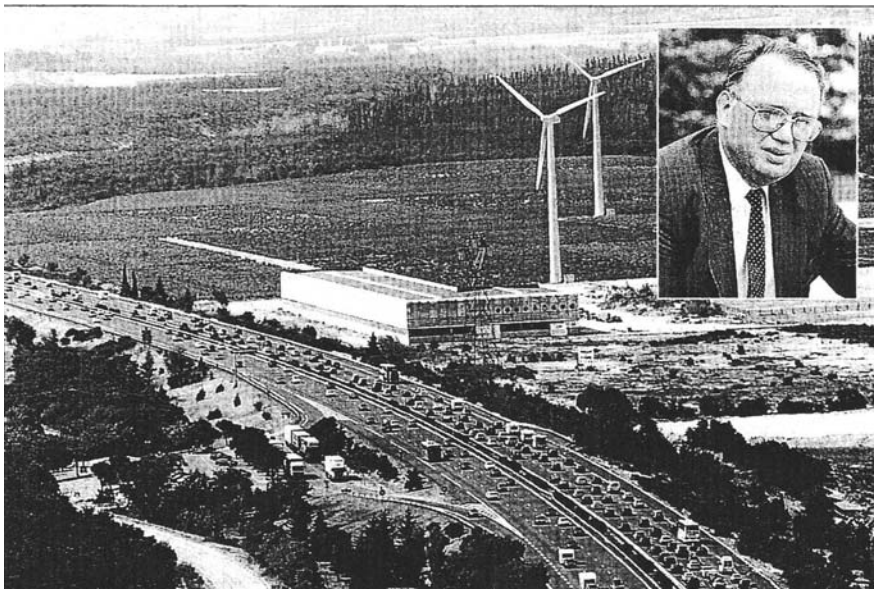

Figure n°38. Portrait de Jacques Dondoux sur le fond des éoliennes à Donzère (Dauphiné libéré, le 20/09/2001).

Un homme entreprenant

Certains le qualifient d'original, car il ne s'est manifestement pas conformé aux règles de la diplomatie que lui imposait son statut de Secrétaire d'Etat au commerce extérieur auprès de Lionel JOSPIN de 1997 à 2001 Selon les témoignages de nombreux élus et habitants ardéchois, son parler simple et franc a séduit, ou repoussé, mais jamais laissé indifférent. D'un tempérament contestataire, qualifié aussi d'atypique, il détonnait par sa liberté de propos et parfois par son humour provocateur. C'est à ses idées novatrices, qu'il défend et réalise souvent avec succès, que la communauté de communes doit l'arrivée, dans les années 1980, de trois usines d'informatique et de communication. Il œuvre sans relâche pour la prospérité économique de sa région natale[94].

> *Son action fut celle d'un scientifique mobilisant ses compétences au service du développement, un véritable « vulgarisateur » animé de l'ambition de démocratiser le progrès*. (L'Hebdo de l'Ardèche, 24 mai 2002)

[94] Il est originaire de la commune de Saint-Jeures-d'Andaure.

Jaques DONDOUX, parcours professionnel

- Ingénieur Général des Télécommunications, élève de l'Ecole Polytechnique.
- Maître de Conférence à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et à l'Ecole Nationale Supérieur des Postes et Télécommunications.
- Professeur associé d'Economie à l'Université de Paris-Dauphine.
- Administrateur du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), du Centre national d'études spatiales (CNES).

- Président et fondateur de l'Institut de recherches économiques et sociales sur les télécommunications (IREST).
- Président du conseil d'Administration de la Caisse Nationale des Télécommunications et Président de l'Observatoire Mondial des Systèmes de Communications.
- Directeur Général des Télécommunications (1981-1986).
- Directeur du CENT (Centre national d'études des télécommunications).

- Maire de Saint-Agrève (1995-2002).
- Vice-président du conseil Général du Département d'Ardèche.
- Ancien député de la 2e circonscription de l'Ardèche.
- Membre du Parti Radical de Gauche.
- Membre du gouvernement de Lionel JOSPIN de 1997 à 2001 comme Secrétaire d'Etat au commerce extérieur.

- Commandeur de l'Ordre National de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite.
- Chevalier des Palmes Académiques.

L'idée des éoliennes : une idée qui vient d'outre-rhin

Selon ses collaborateurs, l'idée de la construction d'un parc éolien lui est venue grâce à sa femme originaire de l'Allemagne, et notamment suite à une visite en 2000 à la grande exposition de Hanovre (Allemagne). À la même époque, les maires des communes ardéchoises bien exposées au vent, commencent à être vivement sollicités par des promoteurs éoliens. Le maire de la commune de Saint-Agrève ne faisait pas exception.

L'exposition de Hanovre inspirée par les principes du développement durable et de la déclaration des Nations-Unies faite à Rio de Janeiro en 1992 lors du Sommet de la Terre, a eu comme thème principal « L'humanité, la nature et la technologie ». Les nations participantes ont exploré « les liens entre l'humanité, la nature et la technologie dans un esprit d'harmonie »[95]. Les installations éoliennes illustrent cette harmonie

[95]Note de présentation de l'exposition sur http://www.expo2000.gc.ca/french/backgrounders_2.htm (05/04/2005).

possible. Elles ont figuré parmi les outils présentés à cette exposition comme conciliant le progrès, l'homme et la nature.

J. DONDOUX, de retour de l'exposition, a sollicité l'avis sur les éoliennes de son chargé d'environnement Henri BARIOL. La disparition brutale en mai 2002 de Jacques DONDOUX nous a privé d'un entretien direct avec lui. De ce fait, nous présentons ici un long extrait, de notre entretien avec son collaborateur H. BARIOL, qui évoque pour nous ses souvenirs.

> *Ça s'est passé d'une façon un peu amusante. La grande exposition de Hanovre en Allemagne… c'est cette année-là que tout a été déclenché. Je vous explique l'histoire. Monsieur Dondoux a été marié à une Allemande. Et donc cette année-là, sa femme voulait voir la fameuse exposition de Hanovre et ils sont partis passer 15 jours, trois semaines de vacances en Allemagne. Et au retour de ses vacances, je me rappelle très bien, c'est là que ça m'a amusé, j'étais en train de boire le café dans la petite pièce là-haut, dans la mairie et il est arrivé et il m'a dit :* « Voilà, vous êtes un écologiste et vous allez me dire : est-ce que vous êtes pour ou contre les éoliennes, vous finissez votre café, et vous venez dans mon bureau. » *Je vais dans son bureau, et il me dit* : « Alors, l'écologiste, qu'est-ce que vous pensez des éoliennes ? » *Je lui dis : «* Ecoutez, moi l'énergie éolienne, c'est quelque chose qui ne me déplait pas du tout, c'est une énergie propre. *» Je lui ai fait un petit speech là-dessus, puis il m'a attaqué en me disant :* « Oui, mais vous faites aussi partie de la Ligue de protection des oiseaux, il paraît que ça mange les petits oiseaux, les éoliennes, ça les coupe en deux, qu'est-ce que vous en pensez ? » *J'ai dit : «* Effectivement, il y a eu quelques accidents, mais est-ce qu'il y a plus d'accidents avec les éoliennes ou avec les lignes de haute tension, ou je ne sais pas quoi, ou les automobiles et autres… Je sais autre chose, que quand on construit un parc éolien quelque part, il faut essayer de le faire, là où ça causera le moins de dégâts. Par rapport à l'environnement, par rapport aux oiseaux, par rapport à la gêne que ça pourrait occasionner chez les gens et tout ça. *» Et c'est là qu'il m'a dit :* « Bon, vous faites le tour du canton, et vous commencez à me chercher 4 ou 5 sites susceptibles d'accueillir des éoliennes. *» Et donc moi j'ai commencé, j'ai prospecté un peu le territoire, j'ai éliminé déjà quelques sites… après j'ai donné les résultats de mes recherches à Christian MAILLEBOUIS de Pølénergie. C'est lui qui a continué le travail de prospection.*
> (H. BARIOL, chargé environnement à la mairie de Saint-Agrève, 04/12/2003)

Nous remarquons que dès le début Jacques DONDOUX a été conscient des éventuels reproches qui ne manqueraient pas d'être adressés à l'éolien concernant la protection de

l'environnement. Sa démarche première a été d'associer le naturaliste de la mairie au projet, afin de garantir le meilleur choix du futur site d'accueil des machines. Démarche stratégique, car si le projet éolien doit satisfaire pleinement les exigences écologiques, il faut se donner les moyens d'assurer un encadrement par la personne la plus qualifiée dans le domaine en question. Que le projet remplisse les conditions d'un aménagement écologique, a été d'autant plus important qu'il survient à la suite d'un projet vivement contesté, celui d'une usine de retraitement de déchets, qui aurait traité plus particulièrement des boues d'épurations, des poteaux électriques et de la téléphonie, en utilisant des procédés polluants. Une mobilisation très importante s'était alors opposée à l'installation de cette usine sur la commune de Saint-André-en-Vivarais, qui avait réussi à faire échouer ce projet. Dans un contexte où l'opinion publique était encore particulièrement sensible à la question de l'environnement, le futur parc éolien devait apporter des preuves d'exemplarité.

Dès décembre 2000, J. DONDOUX a fait part à ses collègues du canton de son idée d'implantation d'éoliennes. Pour convaincre ses administrés de l'utilité du projet, Jacques DONDOUX a insisté sur la démarche de communication et de consultation qui allait être entreprise. Ainsi chacun pourrait s'assurer du bien fondé du projet, de son absence de nuisances à l'égard de l'environnement, et de la transparence totale de la part des élus.

> *Nous voulons augmenter les recettes par un développement des activités intercommunales, dans le domaine des énergies renouvelables, et baisser les dépenses par des économies d'énergie. Mais cette évolution se fera dans le cadre d'une concertation poussée avec les habitants concernés et sous l'égide des conseils municipaux nouvellement élus. Les réalisations en seront peut-être retardées mais obtenues dans le cadre d'un consensus.* (Jacques DONDOUX, dans le bulletin municipal Les Echos du Chiniac, n°44, juillet 2001)

Cette démarche lui a été vivement conseillée par le nouvel élu dans la communauté de communes Monsieur Alain CABANES, qui prendra la relève du projet, et la présidence de la communauté de communes après le décès brutal de Jacques DONDOUX en mai 2002.

2.2. LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALAIN CABANES PRONE LE CIVISME ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Figure n°39. Portrait d'Alain CABANES sur photomontage du parc éolien sur la Citadelle, depuis brochure de la compagnie VSB Energies nouvelles (2004).

Alain CABANES a été élu lors des élections municipales de mars 2001, en tant que membre de la liste électorale du Maire de Saint-Agrève. Il a été vice-président de la communauté de communes du Haut-Vivarais avant de devenir en 2002 son président. Ingénieur de l'Ecole Centrale, ancien délégué régionale de Rhône-Alpes de l'AFME[96], il est actuellement délégué général de l'association des collectivités territoriales françaises AMORCE basée à Lyon. Ses qualités professionnelles l'ont conduit à se voir attribuer tout naturellement la responsabilité de l'énergie sur le canton. Malgré son arrivée récente dans la commune, comme résident d'une maison secondaire, il a su gagner la confiance des habitants. Son sens de la communication et de la rhétorique y est sans doute pour beaucoup. C'est une personnalité reconnue dans le milieu écologiste et dans celui de l'énergie et de l'éolien.

Un ancien activiste écologiste

Adhérent du parti des Verts depuis les années 1990, il applique dans la pratique ses convictions écologiques, dans le domaine qui est le sien, l'économie de l'énergie. Pour

[96] Association Française pour la Maîtrise de l'Energie, qui depuis 1992 fait partie de l'ADEME.

son action associative, il a reçu en octobre 2001 la médaille de Chevalier de la Légion d'Honneur décernée par l'ancienne ministre de l'écologie Dominique VOYNET. En Ardèche, il est connu comme « Monsieur Eoliennes ». Son intérêt pour les énergies alternatives remonte aux années 1970. C'est en ces mots qu'il nous a présenté son intérêt pour la maîtrise de la consommation énergétique :

> *J'étais à la Mairie d'Avignon au moment du choc pétrolier 1974-1979. A l'époque, je m'occupais d'urbanisme et du transport public pour la ville d'Avignon. Suite au choc pétrolier, il fallait faire des économies d'énergie et je me suis dit : « Tiens ça m'intéresserait bien ». Sans doute par sensibilité à l'environnement mais alors à l'époque, en 1974, l'environnement n'était pas un sujet qui intéressait beaucoup les Français.* (Alain CABANES, 05/12/2001)

Attaché aux valeurs intercommunales, dès son arrivée au sein du conseil municipal de Saint-Agrève comme président de la commission « Economie d'énergie et énergies nouvelles », Alain CABANES a suggéré une vision ouverte du projet éolien sur toutes les communes du canton. Lors de toutes ses communications, il prône le civisme et soutient les valeurs du développement durable où l'énergie éolienne prend naturellement place. Dans le Bulletin municipal de Saint-Agrève nous pouvons lire :

> *Le canton de Saint-Agrève pourra être à la pointe de la production d'énergie sans pollution, et nous pourrons prendre ainsi notre part dans l'effort mondial pour éviter le réchauffement de la planète, tout en bénéficiant de recettes fiscales.* (A. CABANES et H. BARIOL dans Les Echos du Chiniac, N°45 décembre 2001)

Grâce aux efforts de communication menés par Alain CABANES, le projet éolien de Saint-Agrève est connu dans toute la France et dans des milieux différents (des écologistes, des élus, du tourisme, de l'économie et même des paysagistes[97]). Une trentaine d'articles dans la presse locale, nationale et spécialisée[98], de même que des reportages sur la chaîne télévisée locale, France 3, ont diffusé l'information sur le projet de parc éolien, que ses organisateurs veulent exemplaire.

[97] Intervention d'Alain Cabanes lors du congrès du réseau européen pour l'environnement et les paysages Volubilis le 5 décembre 2002. Le sujet du congrès portait le titre : « Le vent et le paysage ».
[98] La Gazette officielle du Tourisme, le Courrier des Maires ou encore les revues techniques comme « Systèmes Solaires ».

L'arrivée d'Alain CABANES en Ardèche fait partie de son projet de vie. Comme un bon nombre de citadins, il a projeté de se retirer à la fin de sa carrière professionnelle dans une maison à la campagne.

> *J'aime bien Saint-Agrève, c'est en randonnée à pied que je l'ai découvert. Et par la suite j'ai acheté une maison pour y vivre ma retraite*. (Alain Cabanes, 05/12/2001)

Le cadre naturel a attiré A. Cabanes, mais il a voulu aussi s'investir dans la vie locale. Il a voulu engager la communauté de communes dans des démarches d'économie d'énergie et d'utilisation des ressources naturelles. C'était pour lui un défi personnel.

> *J'ai la position des Verts sur la sortie du nucléaire. (…) Il faut réduire la consommation, donner à l'énergie qu'on utilise un meilleur rendement, et utiliser les énergies renouvelables. Moi comme ingénieur je pense que cette politique est valable, viable et demande beaucoup de volonté (…). Quand on habite à la campagne on dépense plus d'énergie. Tous les déplacements se font en voiture, et d'autre part on dépense plus pour le chauffage d'une maison à la campagne qu'en ville, puisque l'air en ville est toujours plus chaud et l'on a besoin de chauffer moins.* (A. CABANES, 05/12/2001)

Soutenir un projet éolien était d'autant plus intéressant que celui-ci soit exemplaire.

Des idées novatrices à la réalisation concrète

Pour défendre ses idées, Alain Cabanes n'hésite pas à les exposer lors de toutes les communications qu'il anime, qu'elles soient orales ou écrites.

Dans la brochure d'information que la communauté de communes a éditée spécialement pour le projet éolien, cette énergie est présentée de façon pédagogique à travers un résumé des responsabilités que nous avons envers les générations futures.

> *Nous ne pouvons pas construire notre avenir comme si nous avions du pétrole et du gaz pour toujours. Il faut bien envisager d'autres sources d'énergie. (…)*
> *Nous ne pouvons pas construire notre avenir en ignorant ce risque [du réchauffement climatique] et ses conséquences (tempêtes, fonte de la banquise et élévation du niveau de la mer) (…)*
> *Nous ne pouvons pas construire notre avenir sur des énergies qui émettent en permanence des gaz polluants. (…)*
> *Nous ne pouvons pas construire notre avenir en laissant des déchets radioactifs pour des générations.*

> *Pour ces quatre bonnes raisons, notre devoir envers nos enfants est de construire dès maintenant un avenir énergétique différent.* (« Des éoliennes au pays de Saint-Agrève », avril 2002)

M. CABANES touche la fibre sensible de la population de ces hautes terres. Sensibilité qui s'exprime dans les actions que les habitants mettent en place depuis de longues dates (accueil de réfugiés du monde entier, aide solidaire envers les pays pauvres etc.). Il n'oublie pas, en toute occasion, de solliciter leur civisme. Ainsi en réponse aux riverains soucieux du développement de leur canton et plus spécialement celui du tourisme et du respect de l'environnement, Alain CABANES adresse l'argumentaire suivant :

> *L'impact sur le tourisme sera ce que nous en ferons. Nous avons bien l'intention de valoriser les éoliennes en termes d'écologie et de développement local (la communauté de communes participe à la lutte contre le réchauffement du climat), avec des visites guidées, des panneaux explicatifs.* (Courrier de A. CABANES adressé à un habitant, avril 2002)

Cependant nous avons observé que le discours du M. CABANES a évolué. Ses positions bien déterminées sur le rôle de l'énergie éolienne dans l'effort mondial de la lutte contre l'effet de serre laissent la place de plus en plus aux préoccupations locales, comme la rentabilité économique du projet, le respect des futurs riverains (par rapport au bruit éventuel émis par les aérogénérateurs) ou encore l'intégration dans le paysage. Sur ce point par exemple, son discours a évolué, en réaction à la demande locale et celle de la société française en général qui souhaite garder intact le paysage « naturel » de la campagne française.

Au début du projet d'installation des éoliennes, A. CABANES défendait des valeurs de modernisme. Les éoliennes modifieront certainement le paysage local, mais elles contribueront à l'image d'une campagne vivante et vivant avec son temps, et non d'une campagne figée pour le seul plaisir des visiteurs citadins en recherche d'un passé révolu :

> *Il faut être bien conscient que les charges pesant sur les zones rurales s'accroissent, qu'il faut éviter de devenir une « réserve d'indiens » visitée avec condescendance parfois, afin de construire notre propre environnement. (…)*
>
> *Les éoliennes modèleront le paysage comme il l'a toujours été par les hommes ; les aqueducs romains sont même devenus des*

> *œuvres d'art, les moulins à vent, les voies de chemin de fer sont devenus des éléments du patrimoine… L'avenir ne se construit jamais sans transformations – discutées, parfois redoutées. Personne n'en est plus conscient que les élus : l'empreinte des activités de l'homme est la marque de la vie*. (A.S. GIRARD et A. CABANES dans Les échos du Chiniac, bulletin municipal de Saint-Agrève N°46, juillet 2002 : 12)

Un peu plus tard, son discours se nuance en intégrant les attentes de certaines associations de riverains et par la pression des institutions comme la DIREN qui surveillent l'application de leurs priorités. L'une d'elles est la conservation du patrimoine paysager, en particulier les sites à haute valeur patrimoniale.

> *Les éoliennes seront visibles bien sûr depuis Saint-Agrève. En raison du relief, personne ne verra les éoliennes avec en fond la crête du Mézenc et du Gerbier-de-Jonc*. (« Des éoliennes au pays de Saint-Agrève », n° 2, novembre 2003)

Ce souci d'éviter des « tableaux » avec les éoliennes en premier plan et des sites remarquables comme la crête du Mézenc ou du Gerbier-de-Jonc va jusqu'à vouloir intégrer les éoliennes de telle manière qu'elles ne seront pas visibles depuis des points de vue du haut de Mézenc et du Gerbier de Jonc. Alain Cabanes cherche tous les moyens pour assurer l'acceptabilité du projet éolien, même si ces moyens exigent des opérations « esthétisantes » qu'il n'aurait dans d'autre cas pas chercher à appliquer. La société française est très vigilante sur la question esthétique et il apparaît donc indispensable d'intégrer cette attente dans le développement de l'éolien.

Alain CABANES a engagé la communauté de communes dans une réflexion sur la réduction de la consommation d'énergie. La collectivité locale a aussi soutenu le projet d'une chaufferie au bois sur le territoire de la commune de Saint-André-en-Vivarais. Ainsi, le projet éolien s'incère dans une politique globale cohérente concernant la gestion de l'énergie localement.

L'activité associative d'Alain CABANES démontre aussi ses engagements et ses convictions. Dans toutes ses interventions, lors de colloques sur le thème de l'énergie, il met en avant l'importance des collectivités locales dans le développement de l'éolien, par nature une production d'énergie décentralisée. Après quelques années de maturation, le réseau des Collectivités locales concernées par l'énergie éolienne (CLEO) voit le jour et cela grâce à la ténacité d'Alain CABANES, son créateur et animateur. Selon ses propres paroles, le réseau est né du constat que les collectivités

locales sont souvent absentes dans l'élaboration des projets éoliens, ce qui conduit presque inévitablement à l'absence d'intégration de ces derniers dans le développement local. Ce nouveau réseau s'appuie sur les savoir-faire des deux structures, AMORCE et le Comité de liaison des énergies renouvelables (CLER). Il est soutenu financièrement par l'ADEME et est piloté par l'ADEME, l'Association des maires de France (AMF) et la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

Le réseau se voulait tout d'abord d'être un lieu d'échange d'informations et d'expériences. Les élus pourraient y obtenir des informations sur les projets éoliens sur ce qui concerne les données d'intégration des projets dans l'environnement local (paysage, bruit, faune…), dans l'économie locale, mais aussi le pouvoir de la collectivité au titre d'urbanisme et les démarches de concertation avec la population. Le réseau organiserait des visites de sites éoliens, des journées de rencontres, etc. Il représenterait aussi les collectivités auprès de l'Etat et des décideurs comme les Ministères, l'ADEME, la CRE et les parlementaires français et européens. Ainsi, la légitimité de son animateur Alain CABANES dépasse celle d'un président de communauté de communes, pour devenir celle d'un porte-parole d'une grande partie des collectivités locales concernées par le problème de l'éolien, afin que la voix des élus qui œuvrent pour le développement de l'éolien soit entendue par le gouvernement au même titre que celle des contestataires.

> *Ce réseau a pour objectifs d'échanger les expériences des uns et des autres sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou fiscaux. Son rôle est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires, afin d'améliorer les conditions réglementaires et économiques des réalisations éoliennes*. (Document adressé aux Maires et élus locaux de la part de CLEO, juillet 2003)

2.3. LE CHARGE DE MISSION DE POLENERGIE CHRISTIAN MAILLEBOUIS, UN HUMANISTE

Nous voulons ici faire le portrait d'un homme qui œuvre sans relâche pour le développement de l'éolien sur les hautes terres de l'Ardèche et de la Haute-Loire. C'est l'auteur de l'étude de faisabilité du projet éolien sur la communauté de communes de Saint-Agrève, Christian MAILLEBOUIS. Nous tracerons, en quelques lignes son parcours personnel et professionnel.

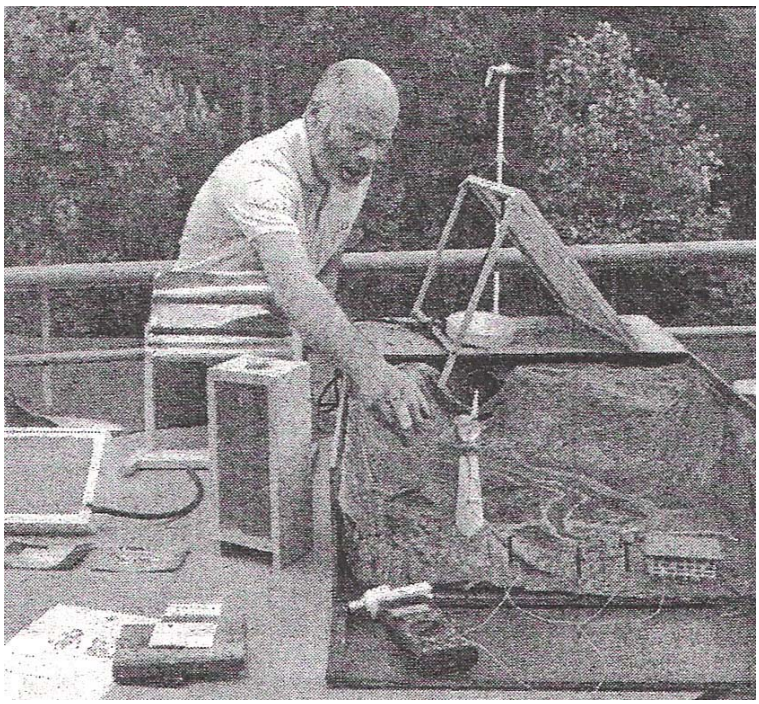

Figure n°40. Christian MAILLEBOUIS lors d'une exposition sur les nouvelles énergies dans le cadre des journées de sensibilisation de la population organisées par Pølénergie (La Tribune, 24 mai 2001)

À la recherche d'une vie plus solidaire

En 1979, à 25 ans, cet ingénieur des Arts et Métiers, parisien d'origine, a voulu en s'éloignant de la civilisation urbaine rechercher un modèle alternatif à la société de consommation. Après de vaines tentatives pour s'installer dans la campagne française, il devient co-fondateur de l'entreprise « Mazet Electronique » dans une commune située sur les hauteurs de la Haute-Loire. La volonté de quitter les villes et de vivre dans un

endroit isolé, calme et en contact avec la nature, est à cette époque une aspiration que l'on attribue encore au mouvement hippie dont il tient cependant à se démarquer.

> *Je ne trouvais pas ma place dans cette société, je suis... très révolté à ce que je vois et je ne veux pas participer à cette société. Donc je voulais vivre dans un petit village à la montagne et tout ça. Je n'ai pas trouvé de place, parce que quand j'arrivais dans un petit village, il y avait cette ambiance soixante-huitarde... Après 68 il y a eu beaucoup de gens qui sont partis à la campagne (…) les paysans ne pouvaient pas comprendre la venue de ces gens-là qui en fait prenaient du bon temps, et moi chaque fois quand j'allais à droite ou à gauche, on me renvoyait cette image de hippy, à ce moment-là on appelait ça des hippies.* (Christian MAILLEBOUIS, 18/12/2001)

Christian MAILLEBOUIS s'installe dans les années 1980 au sein d'une communauté protestante, dans une habitation qu'il restaure lui-même à son goût ; une petite éolienne pour l'électricité, des panneaux solaires pour l'eau chaude et un dôme géodesique pour y habiter, afin d'utiliser au mieux l'énergie passive du soleil. Grâce à ces technologies, il tend à devenir autonome au niveau de ses besoins d'énergie. Il se qualifie lui-même de néo-rural et d'altermondialiste. À l'origine d'un Système d'échanges locaux (SEL) sur le plateau, il s'engage par ses paroles et par ses actions dans la construction d'une vie plus solidaire et plus humaine. Il consacre principalement son énergie au maintien de la vie locale, tout en étant sensible au devenir des peuples du Sud, concrétisant par là son adhésion à des idéaux humanistes.

Après son expérience dans l'entreprise « Mazet Electronique » à la recherche d'une réalisation professionnelle dans la campagne isolée, il devient dans un premier temps travailleur social dans un foyer de réinsertion pour adulte, puis par la suite moniteur de randonnées et de stages de découvertes du milieu, ou encore producteur de gentianes, un diplôme de Brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) en poche. Aujourd'hui C. MAILLEBOUIS est chargé de la problématique du grand éolien[99] de l'association ardéchoise Pølénergie.

À travers ce parcours personnel, nous entrevoyons un tâtonnement dans la construction d'un mode de vie qui lui conviendrait. Il abandonne l'usine d'électronique, qui pourtant fonctionne bien, car le domaine de la production ne lui correspond plus. Voici ce qu'il a écrit à propos de cette entreprise :

> *Ce projet qui impliquait croissance continuelle, fabrication de futilité, et autres conformismes professionnels m'a poussé bien vite à quitter cette utopie malsaine pour repartir sur d'autres initiatives locales plus fidèles à mes idées de simplicité volontaire*. (http://maillebouis.free.fr/cv/ 05/04/2005)

Entre temps, il concrétise sa passion pour l'histoire locale, plus particulièrement l'histoire de la religion protestante et édite quatre livres. Le dernier s'intitule : *La montagne protestante. Pratiques chrétiennes sociales dans la région du Mazet Saint Voy 1920-1940* (Ed. Olivétan, 2005).

MAILLEBOUIS utilise plusieurs moyens pour « faire passer son message » en faveur du développement de l'éolien. Il a exprimé son opinion sur la politique éolienne française dans le magazine *Massif Central* (MAILLEBOUIS 2003a), dans la revue altermondialiste *Silence* (MAILLEBOUIS, 1986, 2001b), dont les thématiques englobent des alternatives écologiques, économiques et sociales, ainsi que dans la revue pluridisciplinaire *Natures Sciences Sociétés*, ou encore dans la feuille d'information de l'association Pølénergie. Nous suivrons sa réflexion et la discussion ouverte dans la presse grâce à ses articles.

Figure n°41. Brochure de l'année 2002 du magazine Silence.

En faveur de l'éolien comme facteur de développement

Christian MAILLEBOUIS s'engage à partir de l'année 2000 dans des débats sur la question de l'éolien en milieu rural. Dans son article *Purification esthétique… ou éthique de la responsabilité*, publié dans le magazine *Massif Central* (MAILLEBOUIS 2003a), il parle de son arrivée sur les hauteurs de la Haute-Loire comme le résultat d'une *aspiration d'authenticité*, expression bien en phase avec ce début du XXIe siècle.

[99] De l'éolien industriel par comparaison aux petites éoliennes.

Ainsi, s'il tient à se distinguer des hippies des années 1970, aujourd'hui il se rapproche de tous ceux qui partent des villes pour trouver un cadre de vie plus agréable. Se plaçant du côté des ceux qui aspirent à un environnement naturel, il défend néanmoins la thèse qu'avec l'arrivée dans le milieu rural de retraités, vacanciers, cadres travaillant en ville, la société rurale se scinde de plus en plus entre de riches « esthètes » et de pauvres « pragmatiques ». Les uns protègent le cadre de vie « naturel », les autres cherchent des solutions viables pour le développement économique de la campagne. Selon MAILLEBOUIS, les projets éoliens par leur apport financier, facilitent les conditions de vie des paysans (2003a, et 2003b).

Le clivage est d'autant plus sensible qu'il se produit dans les montagnes où le travail de l'agriculteur est particulièrement difficile. De plus, les habitations qui proposent cette proximité avec la nature sont de plus en plus rares. Les bâtisses anciennes et les terrains deviennent de plus en plus chers. Cette situation de surenchère crée d'énormes difficultés pour de jeunes agriculteurs désireux de s'installer. Le département de l'Ardèche, comme d'autres départements du Sud de la France, est devenu très prisé par les habitants aisés du Nord de l'Europe. Le sentiment de dépossession que les habitants locaux éprouvent, et que Christian MAILLEBOUIS a décrit dans son article, est d'autant plus fort que les arguments esthétiques contre l'éolien en faveur d'un paysage idéalisé sont selon lui l'apanage presque exclusif des « étrangers », ce qui tend à renforcer le clivage précédemment évoqué.

Eolien artisanal ou éolien industriel : le temps de réflexion

Le premier article où C. MAILLEBOUIS présente les avantages de l'énergie éolienne date de 1986. Cette année est marquée par le drame de l'explosion nucléaire de Tchernobyl et le tournant dans l'esprit collectif qui en suivra. L'énergie nucléaire n'est plus aussi sûre qu'elle a été considérée avant. Durant cette année, C. MAILLEBOUIS a construit tout seul un petit aérogénérateur. Une autre éolienne, multipales, lui servait déjà pour extraire de l'eau. Fidèle à son idée de vie autonome, ne voulant pas dépendre des services de l'Etat, il a réussi à satisfaire complètement ses besoins en eau et électricité. Dans son article « Hélice au pays des merveilles » (*Silence*, n°87, décembre 1986) il parle avec beaucoup de tendresse de ses deux machines comme s'il s'agissait d'oiseaux.

Ce lyrisme inspiré par des objets mécaniques ne semble pas déplacé, car ils sont vitaux pour lui. De plus, la fabrication de son aérogénérateur lui a demandé des efforts et un investissement personnel considérables. Nous laisserons place à ses propres mots :

> *Quant au second oiseau, il est un peu plus alerte ; Il s'appelle « Courandère ». Il n'a que quelques mois, mais il promet déjà beaucoup. Vif comme un aéroplane, il s'oriente au vent avec une grande exactitude. Sa mue n'est pas encore totalement terminée, mais quand il déploie son plumage, il est plus beau qu'un paon. Aussi doux qu'un moineau, il n'impressionne que par son envergure (environ 5 m) et par son poids (200 kg) (…) il fait avec ses ailes beaucoup d'exen-tricité, de l'aile-c-tricité. C'est naturel! Une véritable petite centrale électroéolienne à taille humaine, qui fournit 2 kVa par faible vent (vitesse 3m/s).* (MAILLEBOUIS, 1986)

En analysant la suite de son article, nous découvrirons que la fierté de l'innovateur côtoie ses réflexions altruistes. À travers cette technologie, l'auteur soulève la question des dégâts matériels et immatériels des sources classiques de l'énergie. Mais l'autonomie a un prix. Dans le cas de l'énergie éolienne c'est l'irrégularité de sa production liée à sa dépendance des aléas climatiques.

> *Choisir entre une électricité gratuite, abondante mais peut-être irrégulière, et une électricité chère, dangereuse, mais soumise, est le véritable dilemme. J'ai du mal à imaginer les réels inconvénients d'attendre qu'il fasse vent pour faire sa lessive. Par contre, je réalise très bien la grande servitude qu'il y a, à devoir travailler pour se payer l'électricité made in EDF afin d'avoir son linge propre à la seconde où l'on a décidé, par caprice qu'il serait propre (pour aller travailler par exemple!).* (MAILLEBOUIS, 1986)

Quinze ans plus tard, en 2001, apparaît un nouvel article intitulé « Hélice au pays des merveilles (bis) » dans le même magazine. Christian MAILLEBOUIS y présente le développement de l'éolien industriel en France. Pour lui, le développement des énergies alternatives à l'énergie nucléaire mérite tout le soutien des citoyens français. Cependant il précise que ce dont a besoin la société, c'est d'une démarche démocratique et décentralisée pour les futures installations éoliennes. Il met en garde le lecteur contre les éventuelles dérives de la mondialisation et de la loi du marché qui pourrait inciter les industriels, « par définition capitalistes », à ne pas respecter les sites naturels sur lesquels ils installent les éoliennes. Il invite les lecteurs à méditer sur la proposition du Comité de liaison des énergies renouvelables (CLER) qui consiste à marier

développement de l'éolien avec maîtrise de la consommation de l'énergie. Dans la pratique cela se traduirait par l'investissement au titre de la recette de la taxe professionnelle dans des mesures concrètes de maîtrise de la consommation de l'énergie.
Tout le texte est écrit sur un ton critique par rapport aux valeurs de « nos sociétés occidentales », à l'honnêteté des industriels, mais aussi à celle des politiciens susceptibles d'influencer le développement de l'éolien. L'auteur constate que, pour le moment, l'éolien reste entre les mains des grandes firmes et, que de plus, elles contribuent à l'augmentation de la consommation de l'énergie.

Ayant œuvré pendant plusieurs années pour la promotion des énergies alternatives à l'énergie nucléaire, il soutient les industriels qui s'engagent dans la voie d'une production énergétique décentralisée qu'est l'énergie éolienne en adoptant une position plus participative et attentiste. Elle consiste à veiller à ce que les projets éoliens soient menés dans le respect de l'opinion publique et des spécificités du milieu naturel. Car comme il l'a déclaré lui-même dans une communication non-officielle :

> *Mon sentiment est bien que l'éolien rentre dans une approche capitaliste assez classique avec tous les inconvénients que l'on connaît, pas plus, pas moins… À l'Etat de nous prouver son réel engagement dans une voie différente, et là j'attends toujours des faits !* (MAILLEBOUIS, novembre 2003)

À travers les écrits qu'il continue à publier dans la revue *Silence* nous pouvons constater que MAILLEBOUIS reste vigilant sur les décisions de l'Etat. L'année 2005 par exemple a été une année très mouvementée pour les acteurs de l'éolien. Certaines propositions de changements dans la législation concernant le tarif d'achat de kWh éolien ont menacé le développement de la filière éolienne en France. C. MAILLEBOUIS se propose d'analyser la gravité de la situation pour l'éolien terrestre et demande à l'Etat de tenir ses engagements envers les directives européennes sur l'énergie renouvelable et le protocole de Kyoto (MAILLEBOUIS, 2005a).

Il est intéressant de noter que de plus en plus de moyens de communication non spécialisés dans les énergies comme les magazines *Silence*, *Massif Central* ou dans la revue scientifique *Nature Sciences Sociétés* publient des articles concernant les éoliennes comme un fait de société en soi et non seulement comme une question de

politique énergétique. Les questions que les éoliennes suscitent ne se limitent pas à l'atteinte du paysage comme voudraient le résumer certains journalistes français, même si c'est l'un des arguments les plus fréquemment avancés. La grande mérite de l'éolien est que l'on parle de lui et des problèmes de l'énergie[100] tant au niveau des questions techniques comme la rentabilité des éoliennes et du nucléaire, le nombre de kWh nécessaires à la société française, et de celui des problèmes de société (gouvernance, développement local, solidarité, technologie et autonomie). Dans le chapitre suivant, consacré au discours sur l'éolien, nous allons analyser les arguments de nos interlocuteurs, mais aussi les réponses aux articles de MAILLEBOUIS, des lecteurs des magazines précédemment citées.

3. LE CHOIX DU SITE POUR LES EOLIENNES DE SAINT-AGREVE

L'analyse du choix de site d'implantation pour le parc éolien de Saint-Agrève pose de nombreuses questions. Quelle était la place des contraintes techniques, de la volonté des élus, et de l'opinion de riverains dans ce choix ?

3.1. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, UNE ECHELLE DE TRAVAIL PERTINENTE

En 2000, au tout début du projet éolien de Saint-Agrève, le maire Jacques Dondoux a demandé à son collaborateur Henri BARIOL, l'attaché aux questions d'environnement, de faire la prospection des sites favorables à l'implantation des éoliennes. Grâce aux recommandations de l'élu Alain CABANES et celles de l'association Pølénergie les élus ont fixé comme échelle de travail la totalité du territoire de la communauté de communes du Haut-Vivarais. En même temps, la nouvelle communauté décide d'adopter une taxe professionnelle unique pour les entreprises installées sur son territoire, décision qui sera adoptée en 2003. Cette décision a une incidence sur le choix du site éolien.

L'étude préliminaire de faisabilité de projet a déterminé neuf sites possibles. Nous présenterons ici la liste de ces sites tels qu'ils ont été décrits par MAILLEBOUIS (2001a) et qui paraissent sur la figure n°42.

[100] Voir annexe avec exemple de forum sur Internet sur l'éolien.

Les élus de Saint-Agrève ont voulu travailler sur un territoire suffisamment grand, qui leur offrirait la possibilité de proposer plusieurs sites possibles et de pouvoir retenir par la suite le meilleur ou les meilleurs d'entre eux. Selon la DIREN Rhône-Alpes, mais aussi selon l'ADEME[101], l'échelle de la communauté de communes est pertinente pour un projet éolien, que ce soit de point de vue paysager ou de la concertation. Ils expliquent ceci par le large impact visuel d'un parc éolien qui ne se limite pas au territoire de la commune qui l'abrite.

Parmi les neuf sites possibles, celui proposé par les élus de la commune de Mars, le site N°2, a été supprimé après l'adoption par la communauté de communes d'une taxe professionnelle unifiée, une mesure qui diminuait les avantages financiers que la commune aurait gagnés si son territoire possédait des éoliennes.

[101] Reynald BAVAY responsable de l'éolien à l'ADEME après des entretiens non-officiels nous a confirmé cette tendance.

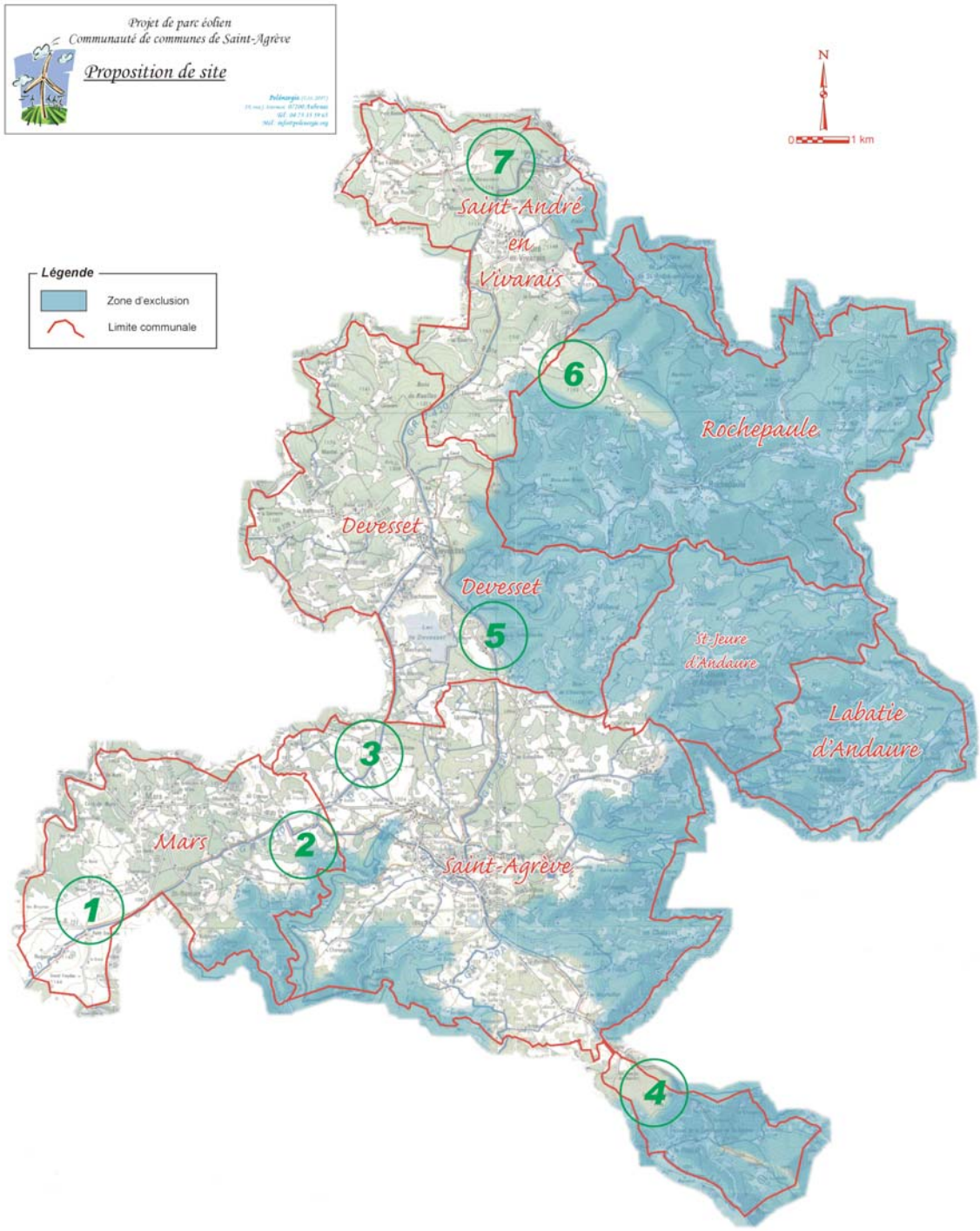

Figure n°42. Carte de la communauté de communes de Haut-Vivarais avec les positionnements des sites d'installation d'éoliennes proposés dans le travail de Ch. MAILLEBOUIS, (2001a : 52-53).

Néanmoins, la commune de Mars bénéficiera des avantages que le projet éolien apportera à la communauté de communes. Les sites ont été sélectionnés et validés par la suite selon un certain nombre de critères tels que les contraintes liés à la force des vents, au relief ou aux zones naturelles protégées. Ont été étudiées avec beaucoup de soin les contraintes des habitations dispersées et la proximité au réseau. Sur la carte présentée sur la figure n°28, la zone d'exclusion correspond à la zone d'habitat plus dense, de relief contraignant, ou encore à des zones sur lesquelles le raccordement électrique d'un parc éolien serait trop onéreux.

3.2. LES COMMUNES SE PRONONCENT

L'étude de l'association Pølénergie a été déposée dans les sept mairies du canton de Saint-Agrève. Des présentations du projet devant les conseils municipaux ont eu lieu, ainsi que des réunions avec les associations et les riverains qui avaient sollicité des réponses de la part des organisateurs du projet. Au final, les conseils municipaux ont délibéré au sujet du projet éolien de la communauté de communes dans sa globalité et sur la présence éventuelle des éoliennes sur leur territoire en particulier. Les élus locaux ont agi en prenant en compte les caractéristiques du projet, mais aussi les objections des riverains quand elles ont été manifestées.

Figure n°43. Vue depuis la table d'orientation sur le Mont Chiniac qui surplombe la ville de Saint-Agrève (Cliché D. G.-F.)

Nous avons recueilli nos informations lors de rencontres et de conversations téléphoniques avec les maires (de la commune de Saint-Agrève, de St-André-en-

Vivarais et de Rochepaule) et des élus (de la commune de Mars, de Devesset et de l'Abatie-d'Andaure), ainsi qu'à travers les communiqués dans la presse locale.

Le processus de décision à Saint-Agrève

Sur la commune de Saint-Agrève, la plus importante du canton avec 2588 habitants (en 2006), la première réunion publique concernant le projet a eu lieu le 15 décembre 2001. Une soixantaine de personnes de cette commune, mais aussi des communes voisines ont été présentes. Les élus de la communauté de communes connaissaient déjà les réticences des quelques riverains par rapport de l'impact environnemental des éoliennes (sur le paysage, ou sur la gêne acoustique). Ces riverains se sont manifestés au préalable, suite à la communication faite par les organisateurs du projet. La réunion a permis de donner les réponses sur ces questions en toute sérénité et les discussions virulentes ont été évitées grâce à l'effort de communication.

Au printemps suivant, le 22 mars 2002, après la délibération des autres communes, la communauté de communes du Haut-Vivarais a retenu deux sites potentiels pour l'implantation des éoliennes : le site de la Citadelle sur la commune de Saint-Agrève et le site du Badet sur la commune de Rochepaule. Quelques mois plus tard la communauté de communes se fixait définitivement sur celui de la Citadelle, laissant en réserve deux autres sites, le Badet (Rochepaule) et Lanceliot (Saint-Agrève)[102].
Un an plus tard, l'entreprise qui réalisera le projet a été choisie. Le 22 mars 2003, la commune lance une révision de son plan local d'urbanisme (PLU). Cette révision a été nécessaire pour pouvoir installer les éoliennes sur le terrain choisi.
Plusieurs réunions d'information sur la commune de Saint-Agrève ont été organisées jusqu'au moment de l'enquête publique, qui a eu lieu du 24 mai au 24 juin 2004. La conclusion du commissaire enquêteur Gaspard MARSOT est favorable à l'installation des six éoliennes sur le site de la Citadelle (N°4 sur la figure n°42), site situé sur la commune de Saint-Agrève et la commune limitrophe de Désaignes. Les riverains semblent en la majorité d'accord sur le fait que c'est le choix le plus approprié.

[102] Information d'après la fiche de communication de la communauté de communes sur les éoliennes « Des éoliennes au pays de Saint-Agrève », N°2, novembre 2003.

Nous pouvons noter ici encore une fois l'importance de l'action de l'élu Alain CABANES. Son professionnalisme a gagné la confiance des autres élus et de l'actuel maire de Saint-Agrève, Michel PIERROT qui nous a confié le suivant :

> *Oui, oui, c'est bien grâce à Alain Cabanes qu'on a des éoliennes, parce que moi je ne suis pas sûr que j'aurais eu personnellement l'idée d'implanter des éoliennes. (…) Il a fait les choses de façon assez intelligente de ce qui se fait ailleurs c'est-à-dire il a joué la démocratie jusqu'au bout. Il a fait beaucoup, beaucoup d'information.* (Michel PIERROT, Maire de Saint-Agrève, 8 décembre 2003)

Le pari que les élus de la communauté de communes aient fait de réussir la mise en place du projet éolien dans une ambiance de calme et de compréhension de la part des riverains semble gagné, grâce à leurs efforts de communication.

La commune de Mars, dans l'expectative

La situation dans la commune de Mars (273 habitants en 2005) a été moins consensuelle. Sur la question des éoliennes sur son territoire, au printemps 2002, le journal local diffuse l'information suivante sur la décision pris par le conseil municipal, ou plutôt sur l'absence de décision finale :

> *Devant un manque d'information ou la négligence des habitants de venir consulter le dossier en mairie, l'ensemble du conseil municipal demande un délai de réflexion, de sensibilisation des habitants, un sondage sur l'opportunité de ces installations et met le projet en attente. D'autres sites {sur les autres communes} devant voir le jour prochainement et permettront une approche réelle avec valeur de test.* (L'Hebdo de l'Ardèche, 29 mars 2002 : 44)

La commune de Mars n'est pas la seule à prendre cette position d'attente et d'observation. Un conseiller municipal de la commune nous résume leur position ainsi :

> *Si on saurait un peu mieux ce que cela donnera... On attendra de voir un peu comment ça se présente dans les autres sites, après peut-être on décidera. Mais pour l'instant on a arrêté l'affaire.* (Conseiller municipal de la commune de Mars, le 5/09/2002)

Cette décision du conseil municipal a été en grande partie dictée par les opinions des riverains du futur site. Nous pouvons lire dans un communiqué de presse le suivant :

> *Parc éolien sur le site de Mars : pas de délibération favorable [vote] 0 :11, les riverains sont très inquiets sur l'aspect négatif engendré par ces cylindres impressionnants pouvant atteindre 50 à 70 m de haut (avec les pâles), sur le tourisme vert qui ne manquera pas de se développer sur cette commune riche par sa nature sauvage. Les risques de nuisances, notamment par le bruit ne sont pas assez identifiés, les troubles des animaux à proximité du site génèrent des doutes, réticences, oppositions.* (L'Hebdo de l'Ardèche, 29 mars 2002 : 44)

Deux sites possibles ont cependant été désignés sur la commune de Mars pour accueillir les éoliennes. L'un d'eux a été proposé par la commune afin de bénéficier des revenus complémentaires. D'après une information non officielle, l'adoption d'une taxe professionnelle partagée par la communauté de communes, a poussé les élus à retirer leur proposition. Le deuxième site, celui de petit Freydier, a été rejeté suite à des objections des riverains, qui plaidaient la cause du paysage et d'une éventuelle incompatibilité entre les éoliennes et un tourisme vert pourtant encore absent. À cette objection s'est ajouté un argument d'ordre environnemental. Le site est visité par des oiseaux en migrations. De plus c'est un biotope pour des espèces comme les vanneaux huppés (*Vanellus vanellus*) et les grives litornes (*Turdus pilaris*) dont c'est la zone de nidification. L'ancien responsable de l'environnement de la mairie de Saint-Agrève nous expose ses observations dans ces termes :

> *Sur le site à Mars, c'était une observation d'une migration un peu diluée, cela n'a rien de comparable avec le col de l'Escrinet, ou certains cols pyrénéens ou alpins. Ou encore la migration, telle qu'on peut l'entendre sur le littoral atlantique. Là c'était plus des observations ponctuelles ; des fois ce sont des oiseaux courants qui passent, de temps en temps ce sont des espèces moins connues. Des passages de busard de roseaux* [Circus aeruginosus]*, des passages de grues cendrées* [Grus grus]*, des choses comme ça. Et puis il y avait une autre chose qui nous chagrinait aussi, c'est l'implantation des éoliennes entre Mars et Hugon, c'était des sites soit en tourbières, soit en prairies humides et c'était sur le secteur où, on avait fait la première observation de vanneaux huppés en Ardèche, de vanneaux huppés* [Vanellus vanellus] *et de grives litornes* [Turdus pilaris]*. C'est là que ces oiseaux avaient niché pour la première fois. Alors tout de suite, on a dit qu'il faut faire attention …* (H. BARIOL, 4/12/2003)

Selon les études ornithologiques, il n'y a pourtant pas d'incompatibilité entre les éoliennes en fonction et la nidification des vanneaux huppés (CORDIER, 2002 : 53). Le passage des grands voiliers comme la grue, certes, est plus problématique. Par précaution, les élus de la commune de Mars et ceux de la communauté de communes ont abandonné ce site dont l'acceptation par la population locale semble aussi bien difficile.

Le référendum de la commune de Saint-André-en-Vivarais

La commune de St-André-en-Vivarais (225 habitants en 2006) a fait l'objet d'une attention particulière de la part des élus chargés du projet éolien. Une dizaine de réunions ont eu lieu sur cette petite commune de 200 habitants : avec le maire, avec les élus du conseil municipal, une réunion publique, mais aussi des réunions avec les deux associations locales qui ont œuvré contre le projet antérieur d'usine de traitement de déchets. Par la suite, en mars 2002, le maire a procédé à un référendum auprès des habitants pour fixer sa décision d'accepter ou non des éoliennes sur son territoire. Le référendum consistait à demander l'avis des habitants de la commune à travers un courrier adressé à la totalité de la population de la commune. Dans ce courrier, le maire exposait le projet en l'illustrant d'une photographie issue du travail de paysagiste O. POËTTE (2002). Sur 110 courriers, 45 réponses furent reçues. Parmi les réponses, 27 étaient indécises, - les personnes demandant des informations complémentaires avant de se prononcer sur l'installation des éoliennes sur la commune - , 11 étaient favorables aux éoliennes sans réserves, et 7 favorables sous certaines conditions. Après avoir pris connaissance des résultats du référendum, le 12 avril 2002, le conseil municipal a pris la décision de ne pas s'engager dans le projet.

Les objections principales avancées lors du référendum concernent tout d'abord le fait que le site choisi, le Suc de Beauvert, est situé près d'une zone importante de réserves hydriques. Les habitants de la commune ont jugé importants les risques d'altération de la qualité de l'eau par le socle en béton des éoliennes. De plus, la remise en état du site après l'exploitation ne prévoit pas clairement l'enlèvement du socle en béton des éoliennes. Or, le captage d'eau potable pour plusieurs communes ardéchoises, mais

aussi pour des communes du département de la Haute-Loire, se fait sur les terres de la commune et la qualité d'eau est la fierté de ses habitants.

Extrait de délibération du conseil municipal de
St-André-en-Vivarais, le 13 avril 2002

- APPROUVE la démarche du projet éolien de la communauté de communes du Canton de Saint-Agrève.
- DEMANDE que ces implantations respectent les prescriptions définies par les études menées dans le cadre du projet éolien de la communauté de communes du Canton de Saint-Agrève et qui ont fait l'objet d'une large concertation auprès de la population.
- NE SE PRONONCE PAS sur l'implantation d'éoliennes sur le site de St-André-en-Vivarais.

CONSIDERANT que les réserves hydriques du Suc de Beauverts sont importantes et de qualité, de telles implantations pourraient modifier ou altérer celles-ci.

CONSIDERANT que l'implantation d'éoliennes nécessite des infrastructures importantes qui mettraient en péril un environnement préservé : de par la construction des pistes d'accès au site ; de part la facilité de circulation des personnes ; de par la destruction de la forêt avec une modification de l'écosystème.

CONSIDERANT que les mesures acoustiques réalisées par l'étude d'impacte sont superficielles et peu approfondies.

CONSIDERANT que la remise en état du site après l'exploitation est très évasive en ce qui concerne les blocs de béton supportant les éoliennes.

CONSIDERANT que l'acheminement de l'électricité vers des réseaux adéquats devrait être prévu par les lignes souterraines afin de limiter l'impact visuel.

En conséquence et compte tenu des éléments développés précédemment le conseil municipal préfère pour l'heure ne pas se prononcer sur l'implantation d'éoliennes au sein de la commune.

Nombre de conseillers : 11
Résultat du vote : 11 pour

La deuxième inquiétude des riverains concernait les infrastructures importantes qui accompagnent un chantier éolien, et qui mettraient en péril un environnement naturel que les habitants jugent préservé. Selon certains riverains les mesures acoustiques prévues dans les études d'impact ne seraient pas suffisantes pour mettre en évidence le phénomène d'écho caractéristique aux régions au relief accidenté.

La question du paysage n'a pas été primordiale. Elle s'exprime cependant dans la crainte d'un supplément de lignes électriques aériennes. La saturation du paysage par

des éoliennes a aussi été évoquée. Le projet éolien de la commune voisine de St-Bonnet-le-Froid (Haute-Loire) avançait à ce moment assez rapidement. Ce projet fut abandonné par la suite. Néanmoins la préoccupation paysagère n'est pas très grande. Ainsi, lors de notre rencontre avec le maire de Saint-André-en-Vivarais, il n'a pas remis en cause le site sur la commune limitrophe de Rochepaule. Il a même souligné, sans s'en inquiéter, que les éoliennes, de la commune voisine de Rochepaule seraient très proches et bien visibles depuis les fenêtres de la mairie.

Nous pouvons noter également que sur cette commune il n'y a pas de concurrence entre le projet éolien et un projet de tourisme. Les activités touristiques ne sont pas très développées: il n'y a ni structures d'accueil, ni points de restauration. Mis à part les sentiers de grandes randonnées qui sont de moins en moins visités, la cueillette de champignons dans les bois de la commune est la principale activité des touristes lyonnais. La ressource locale est le bois exploité par des scieries locales, qui depuis 2006, commence à être valorisée pour le chauffage des locaux communaux. Avec l'aide de la communauté de communes, la Région, l'ADEME et l'association Pølénergie, un système de chaufferie utilisant les résidus du bois a été mis en place. De cette façon, la commune participe aux efforts communs de maîtrise de l'énergie engagés par la communauté de communes du Haut-Vivarais. Le refus des éoliennes sur cette commune ne nous a pas paru animé par une position égoïste.

Le maire de Rochepaule favorable aux éoliennes

La commune de Rochepaule est située à flanc de montagne, dans une zone où l'ancienne agriculture sur terrasses est aujourd'hui abandonnée. L'agriculture subsiste néanmoins grâce à la production laitière. Depuis 1958, une usine de semelle de chaussures donne du travail à une cinquantaine de personnes du village.

Figure n°44. Vue du village de Rochepaule depuis la route départementale D 214 (Cliché D. G.-F.).

Depuis juillet 2001, trois réunions sur le projet éolien ont eu lieu sur le territoire de la commune de Rochepaule (316 habitants en 2004). André BERGERON, maire de la commune et vice-président de la communauté de communes est un homme très entreprenant. Il estime que les projets innovants en région rurale rencontrent beaucoup trop de contraintes. Comme maire d'une petite commune rurale, il a la difficile charge de développer l'économie sur son territoire et de faire vivre ses 347 habitants.

> *Ça devient grave, parce que bon, à force de s'opposer à tout, je ne sais pas ce qu'on va faire. Il ne faut pas s'étonner que les campagnes se vident complètement. Il y a des choses qu'on n'a plus droit de faire et si on ne fait plus rien, les gens ils ne resteront pas !* (André BERGERON, 25 avril 2002)

André BERGERON soutient le projet éolien de la communauté de communes depuis son début. Natif de la commune dont il est maire, il a réussi à convaincre la population du bien-fondé du projet. Ainsi, le 22 mars 2002, le site Badet a été retenu par la communauté de communes du Haut-Vivarais, comme second site possible pour l'installation des éoliennes. Voici l'argumentaire du maire de la commune en faveur d'une énergie « douce » qui ne peut pas faire de mal.

> *Nous à Rochepaule, nous sommes 100% pour ! On a motivé les gens pour qu'ils soient d'accord. Il faut présenter les choses d'une manière positive, si vous faites une réunion en mettant du négatif sur le sujet, vous aurez forcément des gens négatifs. (…) À Rochepaule on n'a pas de réticences. (…) Moi je n'ai jamais eu des réticences. À partir du moment où l'on travaille sur l'énergie douce – il y a le solaire, le vent, l'hydraulique, moi je suis pour. Parce qu'un jour ou l'autre on va avoir un énorme problème que ce soit le pétrole ou le nucléaire et tout ce qui s'en suit. Donc on est tributaire de ça et on n'a pas d'énergie*

> *compensable. Dans les années à venir, si on peut se dégager un petit peu, être un peu moins tributaire de toutes ces énergies-là, il faut le faire.* (André BERGERON, Maire de Rochepaule, 25 avril 2002)

À côté des arguments d'engagement civil, le maire ne nie pas les avantages économiques que le projet procurera à la communauté de communes tout entière. De plus le projet éolien, tel qu'il est mené par l'élu Alain CABANES, a déterminé son engagement personnel.

> *En plus, moi je fais confiance aux hommes qui pilotent ça. Alain CABANES, j'ai confiance en lui. Je veux dire que lui, c'est quelqu'un qui connaît les choses. C'est quelqu'un qui est dans l'écologie, je veux dire… Quand c'est quelqu'un comme ça qui mène un projet comme ça je le suis. J'estime qu'il a bien étudié la chose et qui sait où l'on va aller, quoi.* (André BERGERON, Maire de Rochepaule, 25 avril 2002)

Le maire de Rochepaule exprime une tendance peut-être étendue à l'ensemble des habitants et favorable à l'éolien. Cependant un autre élu de la commune a exprimé devant nous le regret du fait que le conseil municipal n'avait pas officiellement délibéré sur la question. Un autre riverain, quant à lui, estime n'est pas être informé suffisamment sur la question. Dans l'état actuel du projet éolien, le site choisi pour l'installation des machines se situe loin de la commune de Rochepaule. Et le chargé du projet Alain CABANES a affirmé que si le projet s'agrandit dans l'avenir, les discussions avec les communes reprendraient.

Le refus des éoliennes sur la commune de Devesset

Dans cette commune de 271 habitants (en 1999), il y a eu deux sites proposés. L'un était situé près de l'usine SAMOV, une fonderie de petite taille, tandis que le second devait s'intégrer au site touristique du lac de Devesset. La première des possibilités a été rejetée par les riverains, tout comme la seconde qui a pourtant été soutenue par le président de la base de loisir du lac.

Figure n°45. Panorama de lac de Devesset avec le village de Devesset au fond. (Cliché D. G.-F.)

Des réunions de présentations du projet ont été faites au conseil municipal. Ouvertes à la population mais n'accueillant pour la plupart que des conseillers municipaux, elles semblaient malgré tout représentatives de la population aux yeux d'Eliane MAUTE-WAUQUIEZ, conseillère municipale. « Le conseil municipal touche les gens qui sont les plus mobilisés » nous a-t-elle déclaré lors d'un entretien (23 avril 2003). Au final le site choisi pour les éoliennes, le site de la Citadelle sur la commune de Saint-Agrève, convient parfaitement au conseil municipal de Devesset. Certains riverains, membres du conseil municipal, ont exprimé un rejet par rapport aux éoliennes en avançant l'argument paysager que nous analyserons dans le chapitre suivant. La commune a décidé de refuser les éoliennes sur son territoire, et elle a approuvé le site retenu sur le territoire de la commune de Saint-Agrève. Voici le discours de la conseillère municipale de Devesset, Madame MAUTE-WAUQUIEZ :

> *De l'instant où il n'y avait pas de souhait, ni sur la commune de St-André, ni sur Devesset, et que sur la commune de Mars il y avait le problème de passage des oiseaux… à partir, je voulais dire, de ces trois réactions, on a davantage travaillé sur un site, plus isolé, où il n'y a pas de constructions qui est le site de la Citadelle (près du village de Pouzat). Et là il y aura, je pense, qu'une seule maison proche, mais qui sera quand même à plus de 400 mètres. Donc ce n'est plus gênant au niveau sonore. (…) Il me semble que le Pouzat est en quelque sorte un milieu idéal, parce que le paysage y est agréable, mais ce n'est pas vraiment un paysage exceptionnel. C'est un sommet recouvert de sapins d'où viendraient émerger les éoliennes. On ne peut pas parler d'une trouble esthétique. (…) Je pense que ça sera plutôt un attrait supplémentaire pour le site.* (Eliane MAUTE-WAUQUIEZ, 23 avril 2003)

Eliane MAUTE-WAUQUIEZ remplit plusieurs fonctions administratives, ou, selon le jargon administratif, elle « possède plusieurs casquettes ». Elle est vice-présidente de la

communauté de communes du Haut-Vivarais, conseillère de la municipalité de Devesset, membre du comité de suivi du projet éolien, mais aussi présidente de l'association du patrimoine du plateau Vivarais-Lignon. Cette association est très active et s'occupe de la sauvegarde et de la promotion des particularités culturelles et naturelles de la région, ceci à travers des éditions de livres, d'expositions et autres événements culturels.

Les communes de Saint-Jeure-d'Andaure et de Labâtie-d'Andaure peu concernées

La commune de Saint-Jeure-d'Andaure (96 habitants en 1999) de son côté a été favorable *a priori* au projet éolien. Cependant durant le conseil municipal du 15 mars 2002, la commune ne s'est pas prononcée sur le choix de site figurant sur son territoire.

> *Projet éolien de la communauté de communes : le conseil est favorable à l'étude de la communauté de communes de Saint-Agrève, mais il ne peut se prononcer dans l'immédiat sur l'implantation d'éoliennes sur le site de Saint-Jeure-d'Andaure par manque d'information et de concertation.* (L'Hebdo de l'Ardèche, 29 mars 2002 : 44)

Le site éventuel d'implantation des éoliennes sur le territoire de la commune de Saint-Jeure-d'Andaure n'étant pas prioritaire dans le projet, on peut s'expliquer ainsi le fait que les organisateurs du projet n'ont peut-être pas pris le temps de faire plus de communication dans cette commune.

Il n'y a pas eu de site proposé sur la commune de Labâtie-d'Andaure (205 habitants en 1999), dont la surface très accidentée n'est pas propice à l'implantation des éoliennes. Ainsi il n'y a pas eu d'enjeux autour du projet éolien de la communauté de communes, et la commune n'a pas non plus délibéré sur ce sujet.

La commune de Désaignes se joint au projet éolien

Le site final retenu pour l'implantation des éoliennes, la Citadelle, se trouve sur un terrain limitrophe avec les communes de Désaignes (canton de Lamastre) au Nord et au Sud avec Saint-Jean-Roure (canton de St-Martin-de-Valamas).

La commune de Désaignes abrite 1 132 habitants en 2004. Durant les premières années du projet éolien, ne faisant pas partie de la communauté de communes du Haut-Vivarais, elle n'y était pas impliquée. Ce n'est que plus tard que la commune a été contactée par la communauté de communes du Haut-Vivarais sur la question des éoliennes. Nous n'avons pas eu d'informations complémentaires sur la façon dont cette commune a intégré le projet. Et pourtant nous avons contacté à plusieurs reprises le maire de la commune Marc BARD, qui, après avoir accepté de répondre à nos questions par écrit, n'a pas eu finalement le temps de le faire. Nous devrons donc nous contenter des journaux qui indiquent par exemple que le conseil municipal de Saint-Agrève a discuté le 25 septembre 2003 l'avancement du projet éolien, et prévoit le placement de deux éoliennes sur le territoire de la commune de Désaignes.

L'enquête publique entre mai et juin 2004 a révélé une position favorable pour le site ainsi présenté. Cette enquête a été ouverte dans 27 mairies sur le territoire de la communauté de communes du Haut-Vivarais et les communes limitrophes. Cependant, l'un des administrateurs du PNR des Monts d'Ardèche, a exprimé sa méfiance par rapport à cet arrangement entre la communauté de communes du Haut-Vivarais et la commune de Désaignes. Il désapprouve le manque de concertation sur cette commune, alors que la concertation était pourtant bien organisée sur l'ensemble de la communauté de communes limitrophe. Dans le tableau n°9 ci-dessous, en face de chaque site nous avons précisé les particularités qui ont été décisives dans leur acceptation ou rejet.

Tableau n°9. Devenir des sites proposés pour l'accueil des éoliennes sur la communauté de commune du Haut-Vivarais.

Nom du lieu dit	Particularités
N°1. **Petit Freydier**-Hugon, Commune de Mars	**Site rejeté.** Situé près d'une zone ZNIEFF de type II, il a été contesté par H. BARIOL, le chargé de l'environnement de la mairie de Saint-Agrève. Contesté aussi par certains riverains à cause de la pollution visuelle. Le site est situé dans une commune où a déjà eu lieu un conflit environnemental.
N° 2. Commune de Mars	**Site rejeté** au tout début du travail. Les élus de la commune de Mars ont retiré leur proposition.
N° 3. **Bois de Montrond**, Commune de Saint-Agrève	Site rejeté. La vive protestation de la part des riverains contre ce site avait comme argument la gêne visuelle.
N°4. **La Citadelle**, Commune de Saint-Agrève	**Site retenu.** Ce site se situe à l'extrémité du territoire de la communauté de communes, dans une enclave, qui fait partie du territoire du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Il est relativement proche d'un poste de

	raccordement électrique.
N°5. **Le lac de Devesset**, Commune de Devesset	Site rejeté. L'opposition sur ce site avait comme argument la pollution visuelle.
N°6**. Les Bades**, Commune de Rochepaule	**Site retenu.** Le maire de la commune de Rochepaule, vice-président de la communauté de communes du Haut-Vivarais, est très favorable à l'implantation des éoliennes.
N°7. **Le Suc de Beauvert**, Commune de St-André-en-Vivarais	**Site rejeté.** Les riverains du site se sont opposés aux éoliennes avec comme argument principal la protection des sources environnantes. Cette commune sortait d'un récent conflit environnemental.
N°8. **Lanceliot**, Commune de Saint-Agrève	**Site retenu.** Le site est situé près du village de Saint-Agrève, il n'a pas suscité des réactions particulières.
N°9. **Le col de Brun**, Commune de Saint-Agrève	**Site rejeté** après le travail du paysagiste. Les riverains et les élus ont été unanimes sur le fait que les éoliennes sont incompatibles avec paysage.

Figure n°46. Vue sur les terrasses et les collines boisées de la vallée de l'Eyrieux depuis les vestiges du château de Rochebonne (commune de St-Martin-de-Valamas). Paysage emblématique de la région. (Cliché D. G.-F.)

* * *

Dans ce chapitre, nous avons tracé les portraits de quelques personnages locaux impliqués dans le projet éolien. Nous avons pu élargir l'éventail de notre tableau avec des personnalités comme le maire actuel de Saint-Agrève, Michel PIERROT, ou encore les vice-présidents de la communauté de communes, André BERGERON et Eliane MOTTE-WAUQUIEZ, ou encore Henri BARIOL de la mairie de Saint-Agrève, mais nous nous sommes volontairement limités à un petit nombre, en choisissant ceux dont la position par rapport aux éoliennes est la plus marquée.

Lors du choix du futur site d'implantation du parc éolien, nous avons montré les arguments qui ont pesé dans la balance du « pour » et du « contre » les éoliennes sur un site donné. Nous avons constaté que l'argument d'incompatibilité des éoliennes avec le paysage environnant a été décisif pour le refus de quatre des six sites éliminés. Un autre site a été rejeté avec un argument écologique et l'argument du bruit et un site a été retiré après analyse des avantages financiers jugés peu intéressants. Au final, trois des neuf sites proposés ont été retenus comme des lieux potentiels d'implantation d'éoliennes.

Depuis le début du projet éolien de Saint-Agrève, les organisateurs du projet avaient confiance en son avenir. La longue phase de concertation, les efforts de communication déployés et la visite du parc éolien de Donzère organisée pour les élus, ont participé à construire localement la bonne image du futur parc éolien. De plus, la mobilisation d'opposition contre l'implantation des éoliennes sur certains sites proposés n'a pas pris d'ampleur. Pourtant, les opposants locaux avaient des contacts avec l'association départementale EVIA qui s'oppose farouchement à tout projet éolien sur le territoire de la montagne Ardéchoise. Pour le projet de Saint-Agrève, les exigences des riverains ont été satisfaites et les sites polémiques retirés du projet ; de ce fait les revendications d'EVIA et leur pétition contre les éoliennes n'ont pas été diffusées sur le canton de Saint-Agrève.

Pour conclure, nous constatons que la mise en place d'un projet éolien par la communauté de communes et une concertation au préalable au choix de site éolien augmentent l'acceptation du projet, dans la mesure où sont apaisées les réactions de type NIMBY. Cela vient peut-être du fait que les élus connaissent bien le territoire et ses habitants. Il est plus facile pour les habitants, surtout en zone rurale, de contacter les

élus pour faire valoir leurs revendications ou pour demander de renseignements complémentaires, que de contacter une entreprise étrangère. De plus, bien souvent, les promoteurs éoliens n'ont pas le temps de connaître la réalité du terrain, ni les attentes des riverains, ni leurs besoins. Ainsi leurs discours et leurs ambitions sont souvent en décalage avec ceux des riverains. Pour harmoniser les attentes des promoteurs d'un côté et ceux les riverains de l'autre, les collectivités locales en tant qu'intermédiaires jouent un rôle important dans le processus d'acceptabilité.

L'impression de maîtriser le devenir de son territoire à travers la maîtrise du projet éolien, à une époque où les lois économiques régulent les activités humaines, est un autre sentiment qui participe à l'acceptation locale. Cette maîtrise passe par l'établissement de clauses de bonne conduite qui doivent être respectées par les promoteurs. Ces clauses passent par la mise en place d'un chantier exemplaire au niveau environnemental, le respect des attentes locales en termes de retombées locales et la synchronisation de toutes les décisions concernant le parc éolien avec les élus locaux.

Nous pouvons dire que dans le cas du projet de Saint-Agrève, les conditions nécessaires à l'appropriation d'un projet d'aménagement, tels qu'elles sont définies par MACHETTI (2005) ont été réunies :

> *L'utilisation d'une procédure appropriée pour implanter l'équipement, la conviction que le type d'équipement sélectionné est la meilleure réponse au problème posé, la participation de l'ensemble des personnes affectées par la localisation, ainsi qu'une importante confiance envers les promoteurs du projet sont des facteurs déterminants pour surmonter le syndrome NIMBY.* (MARCHETTI, 2005 : 22)

Le cas du projet éolien de Saint-Agrève confirme l'importance de l'argument paysager dans le refus des éoliennes en milieu rural, mais aussi la liaison entre refus des éoliennes avec argument paysager et tourisme local. La protection du paysage est devenue aujourd'hui un argument à part entière. On peut aussi se demander si les opposants de l'éolien ne prennent pas avantage du caractère éminemment subjectif de l'argument esthétique. Ils s'assurent ainsi que leur argumentation ne puisse pas être contestée. Nous allons analyser cette question par la suite, mais nous pouvons dire ici que la stratégie consciente ou inconsciente, des opposants, qui consiste à utiliser cet argument, donne les résultats attendus si elle est suivie d'une mobilisation locale suffisamment importante. L'analyse ne doit pourtant pas s'arrêter sur l'argument

paysager en soi. Des questions beaucoup plus larges, comme la place de la technologie dans nos sociétés, la demande d'un débat démocratique sur les choix d'aménagement du cadre de vie, la construction d'une identité nouvelle d'habitants en milieu rural, mais aussi la question de l'autonomie et de la maîtrise de l'avenir de la campagne française, s'y cachent.

CHAPITRE VII. LA CONCERTATION : UN FACTEUR D'ACCEPTABILITE

Dans les deux chapitres suivants, nous nous proposons d'analyser les positions des habitants ardéchois vis-à-vis de la technologie éolienne à travers les discours recueillis au cours d'entretiens semi-directifs, de discussions informelles et des témoignages écrits. Le regard que les habitants portent sur la société actuelle, le progrès technique, et leur territoire est déterminant dans leur positionnement par rapport aux éoliennes.

Deux auteurs ont tenté une classification des positions des riverains face à un projet éolien.

L'étude de LAUMONIER et FLORI (2000) divise la population en deux catégories l'une les « campagnards », originaires de la région, seraient plutôt favorables aux éoliennes. L'autre, les « naturalistes » de nouveaux venus, leur seraient plutôt défavorables. Notre recherche montre que la distinction entre « naturalistes » et « campagnards » s'avère très réductrice. Le groupe social qui soutient les éoliennes n'est en effet pas systématiquement composé de natifs, pas plus que les détracteurs des éoliennes, ne sont pas systématiquement de nouveaux venus. N'ayant pu utiliser la catégorisation bipolaire et trop simpliste à nos yeux de LAUMONIER et FLORI (2000), nous nous sommes intéressée à la classification de WOLSINK (2000) sur l'opposition face à l'éolien. WOLSINK distingue quatre types de résistance aux projets éoliens :

- *L'opposition de type A* qui correspond à une attitude positive vis-à-vis de l'énergie éolienne en général, mais une opposition à l'installation des éoliennes dans l'environnement proche, qui correspond au concept du syndrome NIMBY.
- *L'opposition de type B* est celle qui rejette l'énergie éolienne en tant que technologie, que ce soit dans l'environnement proche ou lointain. Selon l'auteur, cette opposition provient des personnes qui évoquent l'impact sur le paysage des éoliennes (WOLSINK 2000, 1996), elle peut aussi nommé NIABY (Not in any backyard).
- *L'opposition de type C* correspond à une attitude positive vis-à-vis de l'éolien en général, mais qui, au cours des discussions autour d'un projet donné, devient négative. Ou encore nous pouvons résumer ainsi : « les éoliennes avant oui, mais pas maintenant ». Selon l'auteur, la perception que les riverains possèdent des éoliennes n'est pas fixée dans le temps et elle peut changer dans un sens comme dans un autre.

- *L'opposition de type D* est celle des personnes qui s'opposent à un projet particulier, car considéré comme imparfait : « les éoliennes oui, mais pas comme ça ». Ces personnes ne s'opposent ni aux éoliennes en général, ni à la technologie telle qu'elle est, ni au site choisi simplement parce qu'ils résident dans les environs, mais exigent cependant une sélection du site qui diffère de celle proposée par les promoteurs (WOLSINK, 2000 : 57).

Les oppositions à l'encontre d'équipements qui apportent des modifications ou des nuisances réelles ou supposées au cadre de vie se sont intensifiées dans les pays industrialisés depuis les années 1970-1980. À cette période, ce phénomène d'opposition a été analysé au Etats-Unis sous l'acronyme d'effet NIMBY (Not in my back yard, que certains traduisent par « Pas dans mon jardin » ou encore « Pas derrière chez moi »). L'analyse générale du phénomène met en avant le refus égoïste d'une implantation dans un environnement proche, et son rejet concomitant dans un environnement plus lointain, où il dérangera éventuellement un plus grand nombre de citoyens, mais pas les protestataires NIMBY. Cet acronyme est aujourd'hui largement utilisé dans les analyses sociologiques et rentre même dans les documents des politiques de négociations et d'aménagement[103].

Ce que WOLSINK montre par sa classification des opposants, c'est la diversité des réactions et surtout la flexibilité dans le comportement vis-à-vis des éoliennes. Réduire le comportement d'opposition à un simple acronyme, que l'on nomme de plus « syndrome NIMBY », s'avère souvent néfaste pour le processus de négociation car on ne retient alors que le côté égoïste du comportement humain (MARCHETTI, 2005, WOLSINK, 2000, 1994). Nous ne nous cantonnerons pas ici de déceler uniquement les comportements d'opposition ou de coopération lors de la mise en place du projet éolien de Saint-Agrève, mais allons tenter d'analyser les stratégies que les acteurs locaux ont utilisées pour obtenir les modifications souhaitées dans ce projet.

[103] Le cas du gouvernement hollandais dont la politique énergétique éolienne a été étudiée par WOLSINK, est intéressant à cet égard. Le gouvernement hollandais a voulu limiter la place des autorités locales, résidents, et associations dans la décision du choix des sites éoliens, pour accélérer le développement éolien. Il n'a fait qu'aggraver les oppositions locales à travers ce qui a été perçu comme un refus de démocratie (WOLSINK, 1994).

1. ENTRE NIMBY ET VIGILANCE CITOYENNE

Chaque lieu garde dans sa mémoire les victoires et les échecs des anciens conflits (TORRE et CARON, 2002, CHARLIER, 1999). Les conflits antérieurs sur un territoire montrent la capacité de la population locale à se mobiliser face aux projets incompatibles avec leur façon de voir l'espace. L'étude de terrain a mis en évidence deux cas de mobilisation que nous analyserons ici. Dans le premier cas, les membres des associations déjà existantes sont sensibles aux sujets environnementaux et se prononcent en faveur d'une position prudente face aux éoliennes et aux industriels. Dans le deuxième cas de figure, les opposants aux éoliennes se sont réunis à l'occasion de ce projet, dans le but de le modifier et d'éloigner les machines de leur cadre de vie. Nous allons analyser ces deux stratégies. Les revendications des uns et des autres ont été prises en compte par les élus locaux porteurs du projet éolien de Saint-Agrève, et grâce à la flexibilité de choix de site éolien, due au grand nombre de sites proposés au préalable, un compromis a pu être trouvé.

Nous exposerons tout d'abord le cas de la mobilisation sociale contre le projet d'une usine de retraitement de déchets sur une commune de la communauté de communes du Haut-Vivarais. Ce cas nous semble particulièrement intéressant pour plusieurs raisons. Tout d'abord cette mobilisation dans la petite commune de 238 habitants de Saint-André-en-Vivarais fut un évènement très inattendu. Cette mobilisation a concerné tous les groupes sociaux : agriculteurs, forestiers, commerçants, notables qu'ils soient natifs ou néo-ruraux… De plus, les habitants de communes voisines, et même du département voisin sont intervenus. Aujourd'hui, chacun est fier de sa participation au mouvement protestataire, indépendamment de son degré d'implication réel dans les événements. Ce qui compte c'est que la mobilisation ait réussi son but – l'arrêt du projet. Cette mobilisation nous montre que la vigilance des riverains demeure active.

1.1. L'HISTOIRE D'UNE CONTESTATION LOCALE

En 2000, l'entreprise ASOR a voulu installer sur le territoire de la commune de Saint-André-en-Vivarais une station d'épuration des boues urbaines en provenance de Grenoble, et de Lyon, sortis des usines agroalimentaires et chimiques, pour produire du compost, par un traitement sur place. En même temps, l'usine aurait recyclé des

traverses de chemin de fer et aurait procédé à une pyrolyse de poteaux imprégnés de créozole de France Télécom – procédés demandeurs d'eau et hautement polluants.
La commune de Saint-André-en-Vivarais, comme beaucoup de petites communes dans le nord de l'Ardèche, est en demande urgente de développement économique, et l'installation d'une entreprise, avec les emplois qu'elle offre et la taxe professionnelle qu'elle fournit, était un évènement attendu. Les habitants de cette commune rurale ont été pourtant surpris par l'ardeur et la vitesse avec laquelle cette usine avançait son projet, et le fait qu'elle cherche à s'installer dans une zone pourtant défavorable en ce qui concerne l'infrastructure.

> *Certains disent qu'on est un petit peu isolé ici. Ils trouvent qu'on est trop loin de tout, que bon, bah… les entreprises ne veulent pas venir s'installer ici. Et puis pour les boues, pas de problèmes… tout est bon! (*Le Maire de Saint-André-en-Vivarais*)*

Pour comprendre la montée des réticences émises par les riverains proches et lointains, contre l'installation de cette usine, il faut savoir que le territoire sur lequel elle voulait s'installer se trouve à proximité d'une zone qui alimente en eau les communes avoisinantes sur le département de l'Ardèche et de la Haute-Loire. C'est l'opposition entre la pureté de l'eau et l'image de pollution que renvoie l'usine de retraitement des boues qui a réveillé la vigilance des citoyens.

> *On est la commune d'Ardèche la plus verte. On alimente en eau potable peut-être plus de 50 000 personnes. Il y a deux syndicats intercommunaux qui captent les sources qui sortent du village, donc il y a à peu près une douzaine de communes qui se servent. En plus il y a le barrage de la Vallette qui alimente la ville de St-Etienne et Fermini, et les ruisseaux qui sortent de chez nous vont se jeter dans le barrage de la Vallette. Donc, certains ont pris conscience qu'on avait, quand même, quelque chose à protéger ici, c'est l'eau ! On a la chance d'avoir une eau qui peut être bue sans traitement, qui est pure, enfin quasi sans traitement. On essaye de mettre ça en valeur pour protéger notre région. (*Agriculteur, un des plus fervents militants contre l'usine)

Rapidement les opposants de l'usine se sont regroupés en une association qui, suite à des divergences de positions, s'est scindée en deux pour former d'un côté l'association *Défense et Sauvegarde des Ressources Naturelles de Saint-André*, et de l'autre *Association Citoyenne Région Nord Vivarais*. La première englobe la plupart des

agriculteurs, qui sont souvent des natifs de la commune. La seconde est composée d'habitants de la commune de St-André-en-Vivarais mais aussi des communes voisines ardéchoises, et du département voisin, la Haute-Loire. La majorité de ses membres sont des non natifs de la région.

Par rapport au projet de l'usine qui a été à l'origine de ces deux associations, elles ont adopté un comportement bien différent.

La première a eu une réaction de type NIMBY, qui s'approche de l'opposition de type A de WOLSINK (2000). L'usine a été réfutée du territoire de la commune, sans que pour autant les membres de l'association se soucient de son devenir. Tandis que les membres de la seconde association adoptent une attitude d'opposition de type B ou NIABY (Not in any backyard). En effet l'association a engagé un combat civil plus large en s'impliquant dans des actions contre les promoteurs de l'usine dans des endroits différents en France, et pas seulement dans la commune d'origine de l'association. *Association Citoyenne Région Nord Vivarais* a essayé d'empêcher cette même entreprise de s'installer ailleurs. Ses membres se déplacent si besoin est, pour venir en aide à d'autres communes dans des combats similaires.

> *L'usine [qui voulait s'installer ici] a essayé de se réimplanter dans le sud de l'Ardèche, au-dessous d'Aubenas, on est allé faire une manif là-bas, il y a un mois et demi [mars 2002]. On a été sollicités pour d'autres choses, pour un problème sur Langeac, c'est au nord du Puy, entre Puy et Clermont-Ferrand en gros pour une usine qui brûlerait ou qui brûle encore des poteaux et autres déchets créozoto sans autorisation.* (Président de l'association citoyenne Région Nord Vivarais)

Après de vives manifestations, des pétitions, ainsi qu'une mobilisation des médias : presse locale, chaînes de télévisions etc., le conseil municipal de Saint-André-en-Vivarais s'est prononcé en faveur des opposants et n'a pas autorisé l'installation de l'usine. Pour tous les habitants de la région et même pour les habitants du plateau Nord Vivarais, cette action a été un très grand succès.

Sur la question des éoliennes, la position de l'association *Défense et sauvegarde des ressources naturelles de Saint-André-en-Vivarais* est une position de méfiance partagée par une grande partie des membres. Tandis que, l'association *Citoyenne Région Nord Vivarais*, n'a pas adopté une position unique par rapport au projet. Ses membres ont

adopté une position personnelle par rapport à l'éolien. Le projet en tant que tel n'a pas été jugé une menace nécessitant une mobilisation et une position communes.

1.2. L'ASSOCIATION DES NATIFS

L'association *Défense et sauvegarde des ressources naturelles de Saint-André-en-Vivarais* réunit en 2002 une douzaine de personnes, en grande partie des agriculteurs de la commune, pour la plupart natifs de la région. Charles FOUVER, maire de St-André-en-Vivarais, agriculteur laitier est aussi membre de l'association, sa sœur en est la présidente. Les producteurs laitiers ont été en effet les premiers à se montrer vigilants sur la présence des éoliennes sur le canton. Cette nouvelle idée d'installation industrielle n'a pas manqué de réveiller leur vigilance encore en alerte après le conflit de Saint-André. Charles FOUVER a demandé une concertation préalable avec la population, afin d'obtenir un consensus sur ce projet.

> *Ne recommençons pas les maladresses de Saint-André où la population n'a pas été informée, ni consultée, et s'est retrouvée devant le fait accompli concernant l'implantation des usines de recyclage des boues d'épuration urbaine et traitement thermique des produits carbonés. (…) Alors pour implanter vos éoliennes, misez sur la transparence et le dialogue*. (Charles FOUVET, Maire de la commune de Saint-André, le Dauphiné Libéré, 9 décembre 2000)

Le projet éolien de Saint-Agrève a donc été contraint d'emblée à se placer sous le signe de l'information, de la concertation, de la négociation et du civisme, valeur sur laquelle les organisateurs du projet insistent à plusieurs reprises.

L'une des objections de l'association à l'installation des éoliennes est l'ouverture de pistes d'accès aux éoliennes à travers une zone boisée auparavant accessible seulement aux piétons. Les promeneurs pourraient désormais s'engager en voiture sur ces pistes. La région étant très fréquentée en automne pour la cueillette de champignons, le maire a exprimé la crainte qu'avec l'augmentation du flux de touristes la pollution devienne encore plus importante. Lors de nos séjours en Ardèche, plusieurs ardéchois nous ont communiqué leur antipathie envers les touristes qu'ils qualifient de « sales ». Chaque automne, ils nettoient après leur passage les ordures laissés sur place. « Même les orties

on ne peut plus ramasser, c'est tellement sale », nous confie une dame âgée. Le tourisme c'est un mal nécessaire pour faire vivre cette région. Mais début septembre les Ardéchois sont contents de se retrouver entre eux.

Sur Saint-André-en-Vivarais, la protection du périmètre de captage d'eau exempte de toute pollution est une priorité pour la commune. L'association *Défense et sauvegarde des ressources naturelles de Saint-André-en-Vivarai,* qui lors du conflit précédent a agi pour protéger la qualité de l'eau, demande que l'implantation du parc éolien « se fasse avec intelligence et de la façon la plus respectueuse qui soit des milieux naturels et de l'environnement ».

Pour l'association, les éoliennes sont d'abord une source de pollution visuelle en raison de la taille des infrastructures. En deuxième lieu, elle demande des études acoustiques approfondies pour connaître le vrai impact sonore des éoliennes. En troisième lieu, elle note que les travaux lors du chantier éolien sont très importants (300 tonnes de béton pour le socle d'une éolienne), ce qui représenterait une source de dérangement de l'équilibre naturel sur le site, le Suc de Beauvert, choisi sur la commune. En conclusion l'association propose de déplacer le projet sur le site de la Citadelle, site « à faible densité humaine ». Cette remarque montre bien que les éoliennes, mis à part toutes les nuisances avancées par l'association, sont instinctivement incompatibles avec les habitations humaines. Nous constatons que la réaction des membres de l'association peut être classée, comme dans le cas de l'usine, dans l'opposition de type A ou NIMBY.

Si l'association a pris la peine de répondre au nom de ses membres lors du référendum organisé par le maire de la commune, sa raison d'être principale a été le projet d'usine de retraitement de déchets. Elle ne s'est pas impliquée dans le projet éolien sur la communauté de communes.

1.3. L'ASSOCIATION DES « PIECES RAPPORTEES »

La deuxième association locale – l'association Citoyenne du Nord Vivarais –, réunit une centaine de personnes. Elle est de composition hétérogène : éleveurs (bovins, caprins…), commerçants, professeurs, instituteurs. Une chose les unit, ils sont pour la majorité non natifs de la région.

> *On a créé notre assoc à nous. Nous étions plus dans l'action. Tandis que l'autre association sur St-André [Association*

> *Défense et Sauvegarde des Ressources Naturelles de St-André] était plus paperasses. (…) En fait, on s'aperçoit après coût que par exemple nous dans notre association, il n'y a pratiquement aucune personne qui est originaire directement d'ici. Il a très peu de gens qui sont nés ici. Si on parlait d'immigration, en fait ici il a eu beaucoup de repopulation de gens qui n'avaient rien avoir avec ce pays-là.* (Le président de l'association Citoyenne, 29/04/2002)

Autant sur la question de l'usine de retraitement de déchet l'opposition des membres de l'association était clairement de type B « pas chez moi et pas ailleurs », autant par rapport à l'éolien la position de ses membres par rapport à l'éolien n'est pas homogène. Ceci s'explique en partie par le fait que ses membres ne sont pas tous riverains des sites éoliens proposés par la communauté de communes du Haut-Vivarais. Une partie des membres sont localisés dans la Haute-Loire. Le mouvement contre l'usine de retraitement a en effet débordé des strictes limites de la commune de Saint-André-en-Vivarais.

L'installation des éoliennes n'a pas provoqué le même besoin de mobilisation. L'impact visuel, qui lui peut se ressentir à des distances considérables (en fonction du relief) n'est pas perçu par tout le monde comme une réelle « pollution ».

> *Par des beaux jours, je vois de chez moi les vapeurs de la centrale nucléaire dans la vallée du Rhône. À vol d'oiseau elle n'est vraiment pas loin. Je préfère voir les ailes des éoliennes sur le plateau que ça.* (Habitante de la commune de Saint-Bonnet-le-Froid, Haute-Loire, 01/05/2002)

Néanmoins, le président de l'association Citoyenne Nicolas GESSEN a pris une position d'opposition au projet et il a demandé lors du référendum sur la commune de Saint-André-en-Vivarais, au nom de l'association, des améliorations au projet éolien. Elles concernent le bruit, l'impact paysager des lignes électriques supplémentaires créées par le parc éolien, ainsi que la remise en état des sites après fonctionnement. Ces exigences sont adressées aux responsables du projet et concernent non seulement le site de la commune dont il fait partie, mais aussi pour tout autre site retenu. Nous analyserons ici l'exemple d'opposition de type D (WOLSINK, 2000), « pas chez moi car, c'est imparfait ».

Dans cette région de faible population, tout bruit environnant est porteur de signification. Le relief accidenté accentue le phénomène d'échos très présent localement

et bien connu par des randonneurs de hautes montagnes. Nous joignons ici un extrait de la lettre de Nicolas GESSEN adressée aux responsables du projet éolien de Saint-Agrève :

> *Un voisin, si je puis dire (car c'est loin), M. Panel, élève des chèvres aux Combes, en face de Fougères. D'après la carte IGN qui fait référence dans votre dossier, la distance entre les deux maisons est de 600 m donc supérieure au périmètre maximal {entre les éoliennes et les maisons} évoqué plus haut. Et pourtant, il est extrêmement fréquent que le son arrive de façon plus qu'audible à nos grandes oreilles : je m'explique… Lorsqu'il appelle ses chèvres ou ses vaches, il utilise fréquemment un appel très utilisé ici que vous avez sûrement entendu tel que « tèèèss tèèè » et on l'entend comme si il était à moins de 20 m !!! (…) En conclusion, le phénomène d'écho ne tient pas compte de vos distances et il serait souhaitable que ce cas particulier soit étudié correctement.* (Lettre de Nicolas GESSEN, 17 septembre 2001)

En utilisant l'anecdote locale de l'éleveur de chèvres, N. GESSEN demande que pour tous les sites choisis par le projet une attention très particulière soit donnée au problème d'écho. Sur le site de Rochepaule, dont parle N. GESSEN, certains habitants, sensibles à la question du bruit, se plaignent déjà des nuisances sonores dûes au fonctionnement du centre « Tout Terrain » voisin, où des moteurs tout-terrains s'exercent à gravir des obstacles.

Nicolas GESSEN a exigé un engagement écrit à Alain CABANES sur le respect des normes acoustiques, de l'enfouissement des lignes électrique, mais aussi, des garanties sur la rentabilité du projet et sur les retombées financières. Si dans un premier temps des inquiétudes à propos de dévaluation des biens immobiliers figuraient dans ses propos, cette inquiétude a disparu quelques mois plus tard. De plus, le président de l'association *Citoyenne Région Nord Vivarais* a été rassuré par la réponse écrite d'Alain CABANES, dans laquelle l'élu s'engage au nom de la communauté de communes à surveiller le bon déroulement du projet éolien. Dans sa réponse, A. CABANES promet de créer des clauses spéciales prévues dans le cahier de charge destiné au promoteur sur les questions du bruit et de l'écho, ainsi que sur l'enfouissement des lignes électriques. D'une position plutôt prudente envers le projet éolien, Nicolas GESSEN adopte une attitude de confiance. Pourtant la question de la privatisation de la production énergétique préoccupe cet habitant.

Quels seront les avantages financiers apportés par les éoliennes aux communes et aux riverains se demande un autre membre de l'association, habitant de la commune de Rochepaule ?

> *Comment nous allons voir les avantages des éoliennes ? Personnellement je ne verrai pas un avantage, la taxe professionnelle va servir à qui et pourquoi ? Si c'est pour dégager la décharge sauvage et pour mettre une muselière au centre tout terrain, oui, j'accepte. Mais si c'est pour faire les routes et amener des touristes ? Non merci. Qu'ils nous laissent tranquilles tels qu'on est. On n'a pas besoin des cars qui viendront déverser des touristes, des magasins de souvenirs, des McDo encore un peu. On est tranquille sans eux, qu'ils nous laissent. Les 69 [les Lyonnais], les 42 [de la Haute-Loire]... c'est vrai qu'il faut leur prendre les sous quand ils viennent, le pays vit de plus en plus de ça.* (Habitant de la commune de Rochepaule, 10 avril 2003)

Les changements apportés par les éoliennes, imaginés par cet habitant, ne sont pas liés aux objets introduits dans son environnement, mais à l'utilisation des moyens financiers qu'elles apporteront. Est-ce que l'argent va exacerber certains phénomènes de la vie locale, que cette personne juge incompatibles avec le cadre tranquille de la vie à la campagne, ou va-t-il les résoudre ? C'est la question qui oriente la position personnelle de beaucoup de riverains. Malgré ses paroles qui ont été parfois très virulentes, cet habitant est pourtant prêt à négocier les conditions dans lesquelles les éoliennes vont s'installer dans son environnement. Il faut noter aussi qu'il a eu l'envie d'installer une éolienne individuelle sur son terrain. Il avait déjà construit son opinion par rapport à l'énergie éolienne.

Il est beaucoup plus facile de comprendre l'utilité d'un projet si les bénéfices sont directement ressentis par les riverains. Les projets de production énergétique par contre sont souvent perçus comme imposés par le pouvoir central. Il faudra du temps aux citoyens pour réaliser que des installations de production énergétique peuvent être mis en place avec la volonté des habitants ordinaires. Par exemple, cet habitant pour qui le terme « éolienne » était en 2001 tout nouveau, s'exprime ainsi :

> *Je n'ai jamais vu des* aoliennes. *Mais s'il faut choisir, moi leurs centrales atomiques je n'en veux pas. Ils savent les faire marcher, mais pas les arrêter. (…) Je n'ai pas encore d'opinion [sur le projet], je verrai quels sont les inconvénients et les avantages. (…) S'il faut que je dorme les fenêtres fermées [à*

> *cause du bruit]… . Mais si la commune de Rochepaule a décidé d'avoir des* aoliennes*, moi je ne peux rien faire, ils vont les imposer comme les centrales.* (Habitant de la commune de Saint-André-en-Vivarais, 26/08/2002)

Si les membres de l'association Citoyenne du Nord Vivarais sont donc en moyenne plutôt favorables aux éoliennes, ils restent cependant vigilants sur les questions de respect de l'environnement, les clauses financières, et l'implication de l'Etat. L'arrivée de l'éolien dans la campagne française a le mérite d'ouvrir la discussion sur des questions diverses de la vie sociale, que nous analyserons plus loin dans ce chapitre.

2. LE RESEAU LOCAL ANTI-EOLIEN

Le deuxième réseau local que nous avons étudié est composé des habitants des communes de Devesset, de Mars et de Saint-Agrève. C'est un réseau lié par l'amitié et le voisinage, avec comme centre l'école élémentaire publique de Saint-Agrève, passage obligatoire et lieu de rencontre pour toutes les familles aux jeunes enfants scolarisés. Certains membres de ce réseau se qualifient de « groupe de réflexion citoyenne ». Cependant, à la différence de l'association *Citoyenne du Nord Vivarais* que nous venons de présenter, la question unique qui les préoccupe est celle des éoliennes dans leur proche environnement. Ce réseau compte quelques familles locales qui se sont réunies afin de demander plus d'explications et de garanties aux organisateurs du projet éolien. Voici les paroles d'un habitant de la commune de Saint-Agrève qui nous explique comment ce réseau a vu le jour :

> *Donc nous sommes des citoyens qui se sont dits : «* Bon il a un projet qui se fait et ça sera bien qu'on suive quand même ce qui se prépare pour nous dans notre environnement *». Nous avons essayé de prendre contact avec des gens de toutes les tendances pour en discuter. Au départ on n'était pas trop déterminé dans un sens ou dans un autre par rapport aux éoliennes. Nous avons essayé de diversifier un peu les gens pour tenir une réflexion citoyenne. Mais ça n'a pas vraiment marché comme ça, il n'a pas eu vraiment beaucoup de monde. Il a eu des gens qui ne pouvaient pas venir, les réunions ont eu un peu de mal à se faire. Après ça on a décidé de prendre rendez-vous avec M. CABANES. On était trois familles en gros, finalement quatre. (…) On n'a pas fondé une association, c'est simplement une réflexion entre nous.* (Habitant de la commune de Saint-Agrève, 23/08/2002)

Trois parmi les neuf sites choisis pour l'implantation des éoliennes ont été la cible particulière de leur action : le site le petit Freydier (Hugon) sur la commune de Mars, les sites sur la commune de Devesset, et le site de Bois de Montrond sur la commune de Saint-Agrève. Nous allons présenter les objections faites pour chaque site séparément, ainsi que les suggestions d'améliorations présentées par ce réseau.

2.1. UN PATRIMOINE LOCAL MENACE

Sur la commune de Mars, le site que l'étude de l'association Pølénergie avait retenu était celui du petit Freydier, une colline au milieu d'une étendu assez plane. Les riverains ont été particulièrement inquiets sur l'impact visuel des futures éoliennes. Parmi les plus fervents défenseurs du patrimoine local sont ceux qui n'y sont pas nés comme cet habitant qui s'exprime ainsi :

> *Je trouve que le patrimoine de notre région, c'est justement cette nature qui est restée telle quelle, originelle. Et si on lui met des éléments comme ça, visuels d'une sorte de modernité ou de technologie, je trouve qu'on détruit un petit peu l'âme du paysage. (…) Les conséquences négatives pour les lieux de l'implantation sont certaines. Il y aura des éoliennes, donc ce ne sera plus un endroit un peu magique tel qu'il est.* (Habitant de la commune de Mars, 22/08/2002)

Nous analyserons plus loin l'argument paysager et esthétique dans l'opposition aux éoliennes. Ici nous nous arrêterons sur l'analyse de l'opposition de type A (WOLSINK, 2000) qu'on décèle à travers ce discours. Ces habitants voudraient déplacer les éoliennes vers un site éloigné de chez eux, là où les éoliennes ne gêneraient personne. Les éoliennes sont acceptées par exemple, sur les crêtes des garrigues narbonnaises qui pour cet habitant ardéchois s'apparentent au désert où « il n'y a que du vent » et où les éoliennes sont bien adaptées.

> *Les éoliennes qui sont placées sur une crête [vers Narbonne], on a l'impression qu'il n'a pas de possibilité d'accès. Je veux dire, il n'y a pas d'habitations réellement. C'est une région très aride, souvent battue par les vents. Comment dire, moi je trouve cette ligne des éoliennes sur ce paysage-là - c'est quelque chose qu'on voit de loin, on n'est pas dessous, quoi. Je trouve que ce sont des sites qui soient plus appropriés au niveau esthétique. Parce qu'il n'a rien, quoi, c'est une sorte de désert. Il n'y a que du vent. (*Habitant de la commune de Mars, 22/08/2002)

Une autre habitante de la commune de Mars avance aussi l'argument esthétique, tout en proposant un autre site possible pour l'installation des éoliennes.

> *L'argument esthétique, c'est un peu idéaliste, par rapport à des nécessités économiques et des nécessités de consommations. C'est vrai que ça ne pèse pas lourd, mais en même temps si ces voix-là ne se font pas entendre, pourtant elles existent. Ces arguments-là sont aussi recevables. (…) Et sinon le site de la Citadelle c'est vraiment sur un mont et il y a des forêts. Je ne pense pas qu'il y a des habitats isolés qui risquent d'être vraiment en prise avec ce site là.* (Habitante de la commune de Mars, 22/08/2002)

Tout au long de l'entretien, le discours de ces riverains s'enrichit pourtant d'une réflexion plus globale sur la politique nationale de l'énergie, en particulier par rapport au nucléaire.

> *On a l'impression que ça dépasse largement le cadre de la commune. Il faudrait qu'il ait une démarche beaucoup plus large, au niveau national, réfléchie, pour que ça ait véritablement un sens, sinon ça n'en a aucun. Même si il a une éolienne là, qui va gêner le pauvre malheureux qui a acheté une maison à côté, comme nous, ça n'avance à rien, si ça ne contribue pas à réduire le nucléaire…* (Habitante de la commune de Mars, 22/08/2002)

Comme nous l'avons vu précédemment, la politique nucléaire française est soutenue par le gouvernement français ce qui selon beaucoup de nos interlocuteurs enlève l'intérêt au développement éolien. Un autre habitant engagé dans ce réseau de discussions avance l'argument suivant :

> *Il y a 30 ans, il n'y a pas eu du débat national sur l'énergie. Le nucléaire c'est Bouygues, les Multinationales, les Québécois, ce sont eux derrières les centrales nucléaires, et ils s'en mettent maintenant plein les poches avec l'éolien. Et nous, on devra supporter des pollutions visuelles et auditives. Ils nous prennent pour des Apaches, pour des Indiens, nous ne sommes pas plus bêtes qu'ailleurs. S'il avait des garantis sur les provenances financières, les retombés économiques, l'autonomie régionale, les gens seraient favorables. Mais les éoliennes ce sont des utopies de vieux écolo. Et entre temps à Cremanville aura des surgénérateurs nucléaires. (…)* (Habitant de Saint-Agrève, 09/04/2003)

Cet habitant, ancien militant anti-nucléaire, est aujourd'hui commerçant et anti-éolien. A-t-il oublié ses « utopies de vieux écolo » ? De fait, il considère primordial de

préserver aujourd'hui son cadre de vie faute de pouvoir changer le système et d'espérer mieux pour le lendemain.

> *Sinon je dis que l'énergie par le vent c'est très bien, vraiment le principe c'est très bien et si on développe des éoliennes et dans dix ans on supprime un ou deux centrales nucléaires c'est bon, mais là le programme électronucléaire redémarre. (…) Ici, il ne faut pas détruire le paysage, on a une qualité de vie qui plaît aux gens qui viennent y vivre, ou séjourner. Si on galvaude tout...* (Habitant de Saint-Agrève, 09/04/2003)

Le site du petit Freydet qui avait été l'objet de toutes les critiques que nous venons de rapporter a été finalement abandonné, grâce en particulier à l'intervention de Monsieur BARIOL. Ses objections concernant la protection de l'avifaune nicheuse qui trouve refuge et nourriture dans la zone humide limitrophe au site, ont été prises en compte par les organisateurs du projet éolien. C'était un argument de plus qui, ajouté à l'opposition esthétique, a fait pression sur le conseil municipal de la commune de Mars qui n'a pas donné suite au projet sur son territoire. Nous pouvons ajouter dans l'analyse de du refus de ce site éolien, que les opposants principaux des éoliennes avaient en projet l'ouverture d'un gîte touristique. L'incompatibilité des éoliennes avec l'image « verte » qui attirera les futurs clients a été leur crainte inavouée.

2.2. « L'EOLIEN C'EST BIEN, MAIS PAS DERRIERE CHEZ MOI »

L'usine SAMOV, installée depuis 1978 dans la commune de Devesset, en tant que patrimoine industriel local, était apparue aux organisateurs du projet éolien susceptible de cohabiter avec des éoliennes. L'usine présente une petite unité de fonderie, qui fabrique de pièces mécaniques selon des procédés utilisant exclusivement de l'énergie électrique. C'est un gros consommateur d'électricité, qui est de plus producteur d'éléments mécaniques pour des aérogénérateurs. Cette usine avec les futures éoliennes aurait pu orienter les visites touristiques vers le présent et le riche passé industriel ardéchois. Cependant ce site a été vivement contesté par un des responsables de l'usine et quelques riverains, membres du réseau local d'opposition aux éoliennes.

Au sein de l'usine une réflexion sur le nouveau projet de la communauté de communes est née en 2001. Les membres de l'usine ont affiché des informations sur les panneaux de communication interne. Etant des consommateurs privilégiés d'EDF, la compagnie nationale électrique leur octroie certains avantages et surtout entretient des relations professionnelles approfondies avec les responsables de l'usine. Dans un tel contexte, la primauté de la production énergétique nucléaire n'est pas remise en cause. Après des discussions informelles avec des membres de l'usine, il s'avère que pour eux la capacité de production énergétique éolienne leur semble dérisoire.

Un habitant de la commune de Devesset, employé par cette usine, s'oppose au site éolien choisi près de l'usine SAMOV. Il soutient le développement de l'industrie éolienne en tant que telle, mais si les machines soient installées offshore, là où leur impact paysager serait moins gênant.

> *Les implanter en off-shore, l'impact sur le paysage, il sera quand même relativement moindre. C'est à un ou deux kilomètres de la côte, il y a bien des coins. En plus en mer, il y a du vent, c'est souvent venté. Moi je vois très bien qu'on peut mettre des grosses éoliennes en Atlantique et en Méditerranée, à deux kilomètres de la cote, construire des bateaux pour la maintenance etc. Faire vraiment quelque chose de construit, puisque dans la campagne d'en mettre partout, ça ne peut pas faire. (…) J'ai toujours dit, les éoliennes, je suis pour, c'est un système qui est propre. Il faut développer cette industrie, parce qu'on a mis beaucoup d'argent là-dedans, les rendements seront bien plus élevés que ce qui sont actuellement. On aurait pu faire des constructions bien plus grandes, après tout c'est démontable, et ça a une durée de vie raisonnable.* (Habitant de la commune de Devesset, et employé de l'usine SAMOV 27/08/2002)

On ne peut pas arguer de l'ignorance chez cette personne, il semble bien connaître les contraintes (physiques, écologiques) et les capacités techniques de ce moyen de production énergétique. Cependant, il n'est pas convaincu de l'utilité du projet éolien sur la communauté de communes et surtout de l'intérêt d'un site proche de sa demeure. Il se prononce pour une vision de l'éolienne hors de toute habitation. L'installation en offshore propose cette possibilité.

> *Les éoliennes si on réfléchit bien, ça a un impact sur quoi ? Ça ne va pas changer le climat, il ne faut pas rêver, ça ne va pas changer la flore et la faune, la flore ça m'étonnerait, la faune peut-être, ça peut avoir un petit impact vraiment au pied des poteaux sur 500 m. Peut-être là où il y avait un terrier il va*

> *peut-être se déplacer et aller ailleurs, mais je ne crois pas que ça gêne grand-chose. Ce qui gêne, ce qui est le plus gênant à mon avis c'est l'impact sur le paysage, c'est tout. Et moi je suis persuadé que ce n'est pas dans les zones comme chez nous qu'il faut les installer. Il faut les installer au bord du Rhône. Il y a de la place au bord du Rhône. C'est une zone très ventée, c'est à proximité des centres de consommation et il y a déjà pleins pylônes de partout. Alors ? Un de plus un de moins…* (Habitant de la commune de Devesset, 27/08/2002)

Un autre habitant a une autre solution : plutôt que l'offshore, il propose les bords du Rhône. Mais il tombe d'accord avec l'interlocuteur précédent : il ne faut pas installer les éoliennes « dans les zones comme chez nous ». On peut donc soupçonner que cette position, comme la position des riverains de la commune de Mars, participe au syndrome NIMBY, même si l'opposition présentée est un peu plus large que « la cour de derrière », puisque le premier opposant parle de la campagne en général, le deuxième des endroits « comme chez nous ». Par contre un autre de nos interlocuteurs, le responsable de l'usine, lui-même riverain du site choisi pour l'installation des éoliennes, qualifie sa position ainsi : « Je serai presque à dire ; l'éolien c'est bien, mais pas derrière chez moi. » (12/12/2003) Plus de doute possible, il s'agit bien d'une position NIMBY, d'une opposition de type A.

Ces riverains ont donc réussi à repousser les éoliennes de « derrière chez eux ». Ces habitants ne se sont pas limités à s'opposer aux sites qui les concerne. Ils ont écrit par exemple au préfet de l'Ardèche en lui demandant de synchroniser les projets éoliens sur le territoire du département et d'entamer un travail sur un schéma directeur du développement éolien sur l'Ardèche. De plus, le bulletin municipal local, le journal de Devesset, a publié en décembre 2001 les réflexions d'Henri POINT, habitant de la commune qui demande aux élus chargés du projet éolien plus d'informations techniques sur les éoliennes en vue d'être installées sur le territoire de la communauté de communes du Haut-Vivarais. Par la suite, son fils, impliqué professionnellement dans les énergies renouvelables, a été invité par les organisateurs du projet pour faire partie du comité local de suivi éolien.

2.3. « PAS CHEZ MOI, ET PAS AILLEURS »

Le site de Bois de Montrond (commune de Saint-Agrève) a été lui aussi fait l'objet de protestations locales et par la suite supprimé de la liste de sites potentiels d'implantation. Les arguments ont été principalement d'ordre esthétique, invoquant l'incompatibilité des éoliennes avec le paysage naturel environnant.
Pour cette habitante de la commune de Saint-Agrève, les éoliennes sont indésirables non seulement dans son paysage proche, mais aussi dans le paysage français en général.

> *Personnellement, on trouve le plateau beau. Et si on a cette vue, si on est installé là, c'est parce qu'on y est bien et c'est comme ça. (…) Evidemment partout où on veut mettre des éoliennes, je trouve que c'est beau. Je me dis que la France est très belle. Parce que dans le sud c'est beau, ici c'est beau, sur les côtes c'est beau… peut-être que développer de l'éolien en France c'est compliqué.* (Habitante de la commune de Saint-Agrève, 23/08/2002)

Nous retrouvons là l'opposition de type B de WOLSINK (2000) « pas chez moi, et pas ailleurs ». Un autre riverain fait la différence entre paysage de montagne et paysage de la plaine. Il argumente sa position de la manière suivante :

> *Je pense qu'on peut être « pour » l'éolien en tant que manière de produire de l'énergie propre et néanmoins « contre » l'implantation dans un site. C'est souvent ce qui nous a été rétorqué : «* C'est bien beau, vous êtes pour l'éolien, mais quand c'est devant chez vous, quand c'est là vous êtes contre, alors qu'est ce que c'est ça, vous êtes incohérents ! *» Je pense qu'on peut tenir les deux propositions sans incohérence. C'est-à-dire qu'il y a des sites qui me semblent quand même plus appropriés que d'autres.* (…) *Je regrette, moi si j'habitais dans une plaine comme j'en ai connu, puisque je viens d'ailleurs d'une plaine à betteraves ou à patate, ça ne me gênerait absolument pas d'avoir des éoliennes dedans. Là, je dis honnêtement, évidemment, c'est toute une question d'honnêteté intellectuelle, on peut me croire ou ne pas me croire. Ou si j'habitais dans un paysage relativement industriel, urbain, à voir des éoliennes au milieu, ne me gênerait pas non plus d'aucune manière. Donc par rapport à ça, je trouve que c'est dommage d'implanter des éoliennes à certains endroits.* (Habitant de la commune de Saint-Agrève, 23/08/2002)

Nous remarquons qu'il se sent obligé de justifier longuement sa position par rapport à l'éolien. Ce que nous dit aussi cet opposant, c'est à quel point « les adversaires », sans doute les promoteurs de l'éolien, ont déjà eu l'occasion de lui reprocher ce qu'ils

appellent de l'incohérence, le syndrome NIMBY. Déjà dans une position de justification, il semble traumatisé par cette accusation d'incohérence et se défend de toute malhonnêteté intellectuelle en se donnant la peine de préciser les situations où l'éolien lui semble possible, et les cas où cette intrusion dans le paysage n'est pas désirable. Ce riverain, artiste peintre dans son temps libre, nous expose sa vision du paysage ainsi :

> *Ici il y a un beau paysage, enfin quelque chose que l'on considère comme beau, notamment il est beau parce qu'on voit assez peu de traces de l'être humain, malgré tout… (…) Si vous êtes là la nuit, vous verrez quelques lumières, c'est tout. Et donc c'est une intrusion d'un objet, qui est artificiel parce que, très géométrique quelque part, c'est particulier. (…) En fait si on est pour l'éolien, on peut être néanmoins contre sa nuisance, notamment pour l'aspect paysager.* (Habitant de la commune de Saint-Agrève, 23/08/2002)

Durant les longs entretiens que nous avons eux avec les habitants, différents thèmes ont été abordés : la politique énergétique de la France, le devenir d'EDF, la question de l'autonomie énergétique, l'impact sur la faune, ou le bruit. L'objection principale contre la présence des éoliennes sur ce site est pourtant l'intrusion dans le paysage. C'est à la fois un argument qui peut paraître léger, mais qui est incontestable. Le paysage en France a-t-il un statut très particulier ? Avons-nous une culture paysagère, et une culture artistique revendiquée ? Les éoliennes ne pourront jamais être cachées, au mieux elles seront aux mieux « intégrées » dans le paysage par le travail des paysagistes.

Il est intéressant de noter ici la présence d'un sentiment de dépossession de la part des opposants aux éoliennes, qui luttent pour la préservation d'un cadre naturel exempt d'objets *techniques*, *mécaniques*, *géométriques*. Cette urgence de protéger des portions de la nature contre l'expansion des activités industrielles a été formulée soixante-dix ans auparavant dans les années 1930 lors des premiers congrès internationaux de protection de la nature, où la part des artistes peintres, poètes, écrivains prédominait devant la présence des scientifiques naturalistes. Le discours actuel des opposants aux éoliennes est similaire à celui des militants de l'époque qui voulaient protéger la nature contre les pillages, l'industrialisation (barrages, extractions minières), ou encore l'affichage publicitaire.

> *L'annonce du présent Congrès international pour la Protection de la Nature a été accueillie avec une joie sincère par tous ceux que passionne le culte de la beauté. À cette époque d'un utilitarisme outrancier, il est réconfortant de constater que des hommes épris du même idéal s'unissent pour défendre ce qui peut encore être sauvé de tous ces trésors de la Création : nos bois, nos paysages, nos sites. Ces merveilles, infiniment supérieures à n'importe quel chef-d'œuvre humain, sont menacées plus ouvertement chaque jour par d'audacieux trafiquants sans scrupules*. (GRUVEL, 1932 : 138)

On peut se demander comment de tels discours, qui n'étaient alors que l'expression d'une fraction « scientifique » de la population, les protecteurs de la nature, se sont démocratisés au point d'être aujourd'hui tenus par de larges franges de la population. A-t-on là l'indication d'une sensibilité généralisée à l'idée de protection de la nature et est-elle ou non liée à une menace réelle contre ces « trésors de la création » ?

3.4. L'EFFET PERVERS DE L'ETIQUETTE NIMBY

À plusieurs reprises nous avons évoqué la réaction de défense des riverains devant des accusations de position NIMBY. Nous analyserons ici ce phénomène.

Le terme NIMBY désigne le fait de s'opposer à un projet d'infrastructure de proximité avec les arguments d'une éventuelle nuisance et de perturbation du cadre de vie. Les personnes qui s'opposent à l'intrusion dans leur environnement proche d'une industrie ou autre projet d'aménagement sont généralement satisfaites une fois la supposée nuisance éloignée de leur périmètre de vie. Les éoliennes sont aussi sujettes à des réactions de ce type.

Lors du projet éolien du canton de Saint-Agrève deux des sites proposés pour l'implantation des éoliennes ont été refusés suite à des comportements de type NIMBY. Les personnes qui adoptent ce comportement sont souvent très dynamiques et décidées. Quelques-uns de nos interlocuteurs revendiquent leur argumentation en tant que NIMBY, comme cet ardéchois qui se positionne positivement par rapport à l'énergie renouvelable, mais souhaite la voir « un petit peu plus loin » :

> *Aujourd'hui si on venait m'en mettre une éolienne, ce n'est pas moi qui décide grand chose… Mais, je serais presque à dire l'éolien c'est bien, mais pas derrière chez moi. (…) Je crois qu'il est important de se tourner vers ces énergies renouvelables. Je veux dire que c'est quelque chose de bien, mais il faut bien les intégrer dans la population, dans un*

> *paysage, dans l'environnement des gens. (…) Aujourd'hui quand on crée une ferme éolienne, je crois aussi qu'il est bon de regarder ce que je disais tout à l'heure, l'environnement, la population qui habite autour, quelles sont les nuisances que ces gens peuvent avoir, autant visuelles que sonores c'est pour ça que je disais : « L'éolien c'est bien, mais pas derrière chez moi! », un petit peu plus loin. Mais je n'ai rien contre.* (Habitant ardéchois, 12/12/2003)

Rares sont les personnes qui revendiquent leur position NIMBY. La plupart des opposants évitent ce sujet. D'être qualifié d'atteint du « syndrome NIMBY », est loin d'être valorisant. L'article écrit par Christian MAILLEBOUIS *Purification esthétique ou éthique de la responsabilité ?* du même auteur, dans le magazine *Massif Central* (n°57), critique vivement la position égoïste des opposants ardéchois aux éoliennes. Il est aussi auteur d'un autre article au titre évocateur : *NIMBY ou la colère des lieux. Le cas des parcs éoliens*, dans le magazine scientifique *Natures Sciences Sociétés*. Ces articles ont provoqué une réponse locale assez violente de la part de quelques personnes qui se sentaient concernées. La réponse de ces « esthètes du paysage » comme les nomme C. MAILLEBOUIS, souvent des gens « d'ailleurs », exprime un sentiment d'incompréhension et de rejet :

> *On constate ainsi avec effarement que les problèmes d'implantation d'aérogénérateurs mènent non seulement à des dégradations des paysages, mais aussi au rejet de populations nouvelles. Nous rappelons que nous sommes tous venus un jour « d'ailleurs ». Vivre depuis 4 ans ou 4 générations dans un lieu ne change rien à la défense des opinions et surtout des droits de chacun. On ne peut non plus à la fois pleurer sur la désertification et rejet les nouveaux arrivants. Trouver des solutions pour vivre ensemble, dans le respect de chacun tel devrait être le leitmotiv de chacune des actions entreprises, de chacun de nos propos.* (Lucia GABORIAUD, Présidente de l'Association pour la préservation des paysages exceptionnels du Mézenc)

Voici un autre témoignage chargé de mêmes sentiments d'exclusion de la part des opposants aux éoliennes. Il a le mérite de poser clairement le problème. Dans la société, il est toujours difficile d'être un marginal, de ne pas correspondre au « moule ». Si déjà certains néo-ruraux ont l'impression de ne pas être à leur place, d'être vus comme des

excentriques, des étrangers, des marginaux, avec leur opposition aux éoliennes ce sentiment de rejet va même jusqu'au sentiment de « répression ».

> *Syndrome NIMBY, c'est une maladie, une infection, nous sommes contagieux ! Ils nous ont parlé du syndrome classique NIMBY, donc on n'est pas tout à fait normal. Mais l'éolien c'est un détail. La société française est extrêmement normalisée et il y a les déviants. (…) Il faut que l'idéologie dominante puissent trouver des grilles interprétatives de façon à ce que tous ce qui s'opposent, tout ce qui s'énerve, qui chahute, qui viendrait troubler l'ordre et l'ambiance de consensus général soit automatiquement accessible à la compréhension, donc à la répression. Ça n'a jamais été aussi net qu'aujourd'hui, par rapport l'éolien, parce que l'éolien c'est un détail, ce n'est pas un sujet grave*. (Habitant ardéchois, 13/04/2003)

Après plus de trois heures d'entretien avec ce même ardéchois qui s'opposait violemment aux éoliennes, son discours se calme, il se sent enfin entendu. Selon lui, la richesse dans la négociation, dans la concertation, ce sont les rapports entre les individus.

> *Ce qui est très intéressant avec l'éolien, c'est que ça ne se limite pas au petit problème de l'éolien. Pour moi, pour nous, si on veut bien réfléchir, le plus intéressant c'est de voir comment les sociétés se pensent, comment elles règlent les rapports entre les individus, comment elles pensent les rapports entre la collectivité et le citoyen, c'est ça l'éolien. Après des éoliennes ou pas d'éoliennes… moi je préfère pas, d'autres disent que c'est bien. L'avenir nous dira*. (Habitant ardéchois, 13/04/2003)

A travers notre enquête, nous avons voulu vérifier la typologie de l'opposition face aux éoliennes de WOLSINK (2000). On constate que son classement, basé sur des cas du nord de l'Europe, se confirme en France. De plus, nous avons constaté un changement dans la position de nos interlocuteurs, soit au cours de l'enquête, car leurs argumentations ont été prises en compte par les organisateurs du projet, soit au cours d'un entretien, car leur voix a été tout simplement *entendue*. Nous remarquons aussi que l'argument paysager revient non seulement dans l'opposition de type B, « pas chez moi et pas ailleurs », mais surtout chez les personnes d'opposition de type A, « pas derrière chez moi ». Grâce à l'approche ethnologique, dans le chapitre suivant, nous allons apporter un éclairage aux arguments des opposants en découvrant les raisons intimes de leur positionnement.

Nous voulons souligner ici l'importance du dialogue dans la gestion de conflit. N'est-il pas préjudiciable au débat démocratique que de dénier le droit aux habitants locaux d'exprimer leur désapprobation, le droit d'aimer *leur* maison et *leur* paysage ? Cataloguer les réactions d'opposition sous le sigle NIMBY risque de les condamner à l'exclusion. Comme le souligne dans son travail Nicolas MARCHETTI (2005), le fait de qualifier tout comportement d'opposition de NIMBY exacerbe souvent le conflit. En clair, c'est porter envers les opposants une accusation d'égoïsme qui peut bloquer les négociations. L'auteur préconise d'ailleurs la suppression même du terme NIMBY lors des négociations.

Qui doit se charger de la concertation ? Quelles règles imposer ? Comment trouver la bonne représentativité ? Autant de questions auxquelles la société doit trouver des réponses. La pratique de concertation est assez nouvelle en France. Aujourd'hui au moins l'échelle de concertation pour les parcs éoliens est fixée – l'intercommunalité.

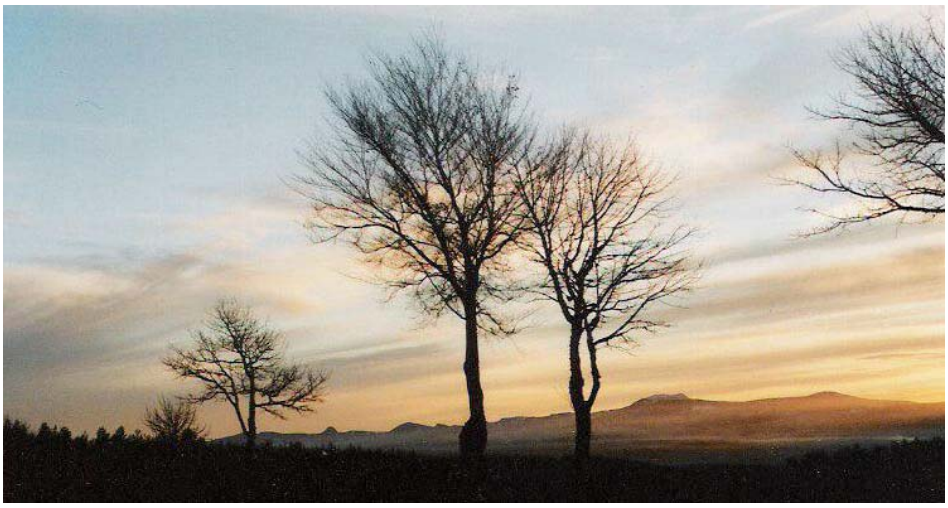

Figure n°47. Vue sur le plateau de Mézenc et le Mont Gerbier-de-Jonc, depuis le plateau de Saint-Agrève. (Cliché D. G.-F.)

3. L'IMPORTANCE DE LA CONCERTATION LOCALE

Tous les acteurs qui font partie du réseau local d'opposition aux éolienne, ont été entendues par l'ancien maire de Saint-Agrève, J. DONDOUX et par le responsable du projet éolien A. CABANES lors de réunions que ces habitants ont demandées. Ils sont

arrivés à un consensus : le site de la Citadelle, en tant que site « en bordure » est le plus approprié pour les éoliennes.

> *Le jour de cette réunion (…) on a reparlé de notre amour du plateau, de notre intérêt pour sa beauté. Je ne sais plus si c'était à ce moment qu'on a exprimé le fait que s'il doit vraiment y en avoir [des éoliennes], autant les mettre en bordure du plateau. Là où ça casserait le moins la vue qu'on peut en avoir, la perspective qu'on puisse avoir du plateau.* (Habitante de la commune de Saint-Agrève, 23/08/2002)

Cette situation excentrée de l'implantation des éoliennes convient aux habitants, mais aussi aux organisateurs du projet, car c'est le site le plus proche du raccordement électrique du parc éolien. Nous pouvons dire que la concertation locale a joué pleinement son rôle dans l'apaisement des conflits grâce à la conjoncture favorable.

Nous pouvons retracer l'histoire du développement de l'éolien en France et la mise en pratique de la concertation.

3.1. DECISION LOCALE OU IMPOSEE DE L'EXTERIEUR

En 1995, avec le programme Eole 2005, le début de l'industrie éolienne en France a suivi sans changements majeurs la voie de la politique énergétique centralisée. Les projets éoliens, initiés par des entreprises privées et sélectionnés par des appels d'offres ont été approuvés par un pouvoir centralisé (EDF, le ministère de l'industrie et l'ADEME). Un grand nombre de projets du programme Eole 2005 ont fait l'objet d'un refus très catégorique de la part de la population locale. L'une des objections principales était l'absence de concertation avec les riverains, les projets étaient négociés exclusivement avec les maires des communes choisies.

Les promoteurs et les maires favorables aux projets, ont été quelque peu surpris de cette vive opposition de riverains qui se qualifient eux-mêmes d'écologistes. Pour les promoteurs, les parcs éoliens devaient être des symboles d'une production alternative d'énergie qui rencontreraient l'approbation de la population. Cependant les riverains attendaient non seulement une production alternative, mais aussi une démarche alternative. Certains élus ont compris cette attente, ainsi, le projet éolien de Saint-Agrève n'a jamais soulevé une protestation importante de la part des riverains, en

grande partie grâce au travail de concertation mené par les élus de la communauté de communes du Haut-Vivarais.

Les cinq ou six premières années du développement de l'éolien en France ont montré le besoin urgent d'une concertation lors des choix d'aménagement du territoire. Sur le département de l'Ardèche, l'ADEME et la DIREN Rhône-Alpes se sont chargées d'exiger une démarche rigoureuse de consultation avec les riverains des futurs parcs éoliens. Voici un extrait d'un document interne de la DIREN :

> *De nombreux projets, élaborés trop rapidement et sans concertation, on fait naître des oppositions fortes ayant parfois mené à leur abandon définitif. L'analyse montre que ces oppositions auraient pu être évitées si une large concertation avait été mise en place. La concertation, qui découle du principe de gouvernance nécessaire au développement durable, participe à l'acceptabilité des projets éoliens, à leur bonne intégration dans le territoire et à faciliter leur mise en cohérence avec les autres stratégies de développement local. La concertation est donc nécessaire pour qu'un projet éolien s'inscrive effectivement dans une logique de développement durable*. (Note de la DIREN Rhône-Alpes, 2003 : 3)

Les recherches en anthropologie qui concernent directement le domaine de l'énergie sont peu nombreuses en France. Dans ce domaine, comme dans les autres domaines de la vie, les citoyens demandent qu'être entendus.

La recherche la plus importante dans le domaine est celle de l'anthropologue Françoise ZONABEND sur l'industrie électronucléaire (ZONABEND, 1995, 1989). Nous pouvons présenter ici brièvement le contexte de son étude. Son terrain d'étude concerne l'extrême ouest du département de la Manche, La Hague, où une importante industrie électronucléaire (militaire, civile et retraitement de déchets nucléaires) est installée. Elle suscite une crainte inavouée parmi les riverains et les employés de la filière. Situé en arrière pays, le complexe de retraitement des déchets nucléaires se trouve particulièrement proche des habitations avoisinantes. Cependant les riverains, tournant leurs regards vers la mer arrivent à occulter la présence de cette industrie dangereuse et parviennent à se convaincre que le paysage, *leur* paysage est intact.

> *« L'usine, de chez moi, on ne la voit pas… Alors on est protégé », m'assure un habitant d'un hameau situé à quelques centaines de mètres à vol d'oiseau de l'établissement. Pourtant,*

> *sortant de chez lui, il m'a suffi de regarder vers l'arrière de sa maison pour contempler, immense et présente, l'usine plantée là au bout de sa cour. Maintes fois cette cécité paysagère se reproduira. Comme si, dans ces hameaux du plateau, seuls points habités d'où l'on peut apercevoir l'usine, les gens avaient décidé de ne pas la voir, de l'occulter, mettant à profit un repli de terrain, l'orientation d'une cour ou la position d'une façade, pour effacer de leur vue ce paysage désordonné et bouleversant.* (ZONABEND, 1995 : 288)

Les habitants de la Hague acceptent les changements dans leur vie et dans leur paysage au prix de malaises et de peurs refoulées. Les emplois créés par cette industrie justifient sa présence imposée en ces lieux.

Aujourd'hui il n'est plus possible d'imposer aussi facilement des installations industrielles de cette envergure. Les éoliennes ne sont pas autant dangereuses qu'un site nucléaire, pourtant si elles sont perçues comme des « intruses », c'est à cause d'un manque de concertation lors de leur planification. L'argument de la protection du paysage avancé en France traduit la force du mythe de la nature « sauvage » salvatrice. La campagne française incarne ce mythe, et tout élément industriel n'y est pas bien vu.

Dans un autre cadre, sur le continent nord-américain, les éléments de l'industrie énergétique sont aussi perçus comme des « intrus ». Par exemple, l'anthropologue Marie ROUE (1999), s'est penchée sur les conflits territoriaux entre les Indiens Cris, habitants de la région de la baie James au Canada, et les Québécois. Elle étudie plus spécialement les conflits autour des grands barrages hydro-électriques. Dans le cadre d'une très difficile cohabitation entre ces deux populations, les uns « envahis » et dépossédés par les autres, les éléments visibles dans le paysage – les lignes électriques, sont devenues des symboles de cette dépossession.

> *Il faut encore transporter l'électricité que l'on produit dans le Nord là où on la consomme, dans le Sud. Toute la taïga est parcourue de lignes de haute tension, sur des milliers de kilomètres. Les mégapoles tirent littéralement leur énergie du nord. Il ne s'agit pas d'une métaphore. Les pylônes ressemblent à des tours Eiffel, des milliers de tours Eiffel en ligne, à l'infini, qui narguent la taïga et ses habitants. Difficile aujourd'hui de rêver à communier seul à seul avec la nature. Le paysage recréé impose une certaine représentation du monde, où l'économie, l'énergie, la productivité, dominent de toutes parts.* (ROUE, 1999 : 77).

Les nouveaux objets dans le paysage, sont devenus les symboles d'une culture que l'on refuse et d'un changement que l'on impose à un groupe de population.
Une tendance actuelle existe parmi les aménageurs de l'espace, elle consiste à consulter la population sur le design des pylônes de très haute tension. Une recherche canadienne a montré des résultats positifs au niveau de l'acceptabilité quand la population a été concertée au préalable du projet d'aménagement. Les discussions ont fait émerger des questions différentes que les simples appréciations esthétiques des lignes de très haute tension (GAGNON, 2004).

> *Réinvestir l'esthétique publique d'une conscience des enjeux publics comme les enjeux de paysage, c'est dépasser les considérations formelles et d'apparence et aborder l'objet à concevoir dans sa globalité ; c'est faire déborder le champ esthétique vers des horizons où les enjeux socioculturels, environnementaux, techniques et économiques, par exemple, pourront y être intégrés. Cela veut aussi dire que l'esthétique doit se sortir de son attachement à l'art et revendiquer une place dans l'univers moins élitiste de l'environnement quotidien et des valeurs qui lui sont associées. Conduire un projet sans se soucier de ces nouveaux enjeux, c'est faire de plus en plus place à l'opposition citoyenne qui apparaît tant en Amérique du Nord qu'en Europe*. (GAGNON, 2004 : 8-9)

Le fait d'imposer à une société un changement brutal dans son mode de vie, ou dans l'aménagement de son paysage sans se soucier de l'opinion locale sur la compatibilité de ce nouvel aménagement, entraîne inévitablement des bouleversements dans le fonctionnement de cette société. Pour que ces changements soient bien acceptés une large et longue concertation avec les riverains s'avère nécessaire. C'est pourquoi le comportement des défenseurs de l'énergie éolienne, qui consiste à se référer à la directive européenne sur les nouvelles énergies, n°2001/77/CE peut avoir des résultats inverses des attendus. La directive détermine la part des énergies renouvelables qui doit être produite par les pays de l'Union européenne en vue de respecter les engagements pris par les Etats lors de la signature du protocole international de Kyoto en 1997. Les avancées au niveau de l'écologie et l'énergie obtenues grâce au travail de l'Union européenne sont pour certains des points positifs pour la politique française.

> *On reproche parfois à l'Europe d'être un gros machin, où décisions se prennent dans les couloirs par je ne sais pas qui. Souvent ce qui reprochent les anti-européens, ceux ne sont pas forcément des jacobins, mais pour certains ils le sont. Ce qu'ils*

> *reprochent à l'Europe, c'est d'être une super-féodalité qui serait au-dessus de l'Etat. Evidement l'Europe fonctionne beaucoup mieux à mon avis que l'Etat en France. Ça avance cahin-caha, mais quelque part un débat c'est toujours compliqué. C'est toujours plus simple de décider d'en haut et d'avertir ensuite le bon peuple qu'on a décidé si ou ça.* (Ancien adhérent des Verts, conseiller d'Yves CONTASSSOT, adjoint au maire de Paris, 30/10/2003)

Si au niveau européen la question de la production énergétique a été sujette de discussions, en France, il n'existe pas de débat sur l'énergie, ou comme nous avons déjà vu, les débats se sont souvent limités à des discussions entre experts.

Sur le plan national, le débat sur l'énergie, initié par le gouvernement en 2003 n'a pas changé considérablement l'orientation de la politique énergétique de la France, même si en résulte une certaine ouverture vers les énergies renouvelables. Les citoyens n'ont pas perçu un réel engagement de la part du gouvernement dans la promotion de l'énergie éolienne. De plus la France n'a pas investi dans la diffusion d'une information sur ce sujet. Aujourd'hui la production d'énergie éolienne est souvent ressentie comme une obligation provenant de l'Union européenne, c'est d'ailleurs le message que l'on reçoit de la classe politique française.

> *L'Europe nous impose pour 2010 tant de pourcentage d'énergie qu'ils appèlent « propre ». (…) Oui, d'accord, il y a ces lois [pour la production des énergies renouvelables], mais je pense aussi que l'éolien rapporte à quelqu'un. Ce n'est pas que pour l'environnement, il ne faut pas croire !* (Jeune agriculteur ardéchois, 05/09/2002)

On observe aussi une certaine confusion, qui provient de l'incohérence dans la politique énergétique de la France. Des remarques sur le manque d'une politique cohérente concernant les énergies renouvelables sont souvent adressées par ceux qui s'opposent aux projets éoliens, mais aussi par ceux qui soutiennent leur développement. L'éolien est laissé entre les mains des investisseurs privés, de plus sa production ne s'accompagne pas d'une politique globale de réduction de consommation d'énergie, ni d'une promotion des autres filières énergétiques renouvelables.

3.2. LE ROLE DES COLLECTIVITES LOCALES

Avec le début du développement du parc éolien français commencent les vrais débats locaux sur le choix énergétique de la France, de la région, du département ou des communes. Par exemple le travail sur le ce schéma départemental de l'éolien a permis d'ouvrir les discussions sur la vocation du territoire ardéchois. Le document issu de ce travail a permis une vision plus globale de projets d'aménagement du territoire.
Depuis quelques années les militants de l'énergie éolienne soulignent l'importance de la décision des collectivités locales dans l'acceptabilité de projets éoliens. La première amélioration dans les pratiques d'aménagement éolien a été le changement de l'échelle de réflexion pour ces projets. Dans les années 1990-2000, les projets éoliens se concevaient à l'échelle d'une commune. Petit à petit le consensus a été pris par les acteurs de l'éolien de mener les projets à l'échelle d'une communauté de communes afin d'impliquer les communes limitrophes, ainsi que de pouvoir choisir le meilleur emplacement pour les éoliennes. Ceci permettait aussi de partager d'une façon équitable les bénéfices de la taxe professionnelle versée par les promoteurs. Depuis l'année 2005, la nouvelle législation met en place des zones de développement de l'éolien (ZDE). Elles seraient définies à la demande des collectivités locales participent ainsi à la planification locale de la production éolienne. Les élus locaux choisissent l'emplacement pour les infrastructures éoliennes, mais aussi la capacité d'accueil de ses emplacements, les limites inférieures et supérieures de la production éolienne.

Une deuxième réflexion concerne les moyens que les collectivités locales pourraient mettre en œuvre afin d'exercer un contrôle sur les promoteurs privés. L'un des moyens serait la participation financière au montage des parcs éoliens. Cependant pour beaucoup de collectivités rurales c'est une possibilité difficile à envisager. Un autre moyen, mis en place par la communauté de communes du Haut-Vivarais est le cahier des charges destiné aux promoteurs désireux de s'installer sur son territoire.

L'une des figures importantes dans ses réflexions sur le rôle des collectivités locales dans le développement de l'éolien est l'élu ardéchois Alain CABANES. Dans toutes ses interventions que ce soit dans la presse nationale ou locale, ou encore lors de débats sur l'éolien, il a souligné l'importance de la démarche décentralisée dans cette production

énergétique. Il est l'organisateur du groupe de réflexion CLEO qui depuis l'année 2003 réunit les collectivités locales concernées par les projets éoliens. Dans le document signé AMORCE et CLER (2002), distribué aux collectivités et aux associations intéressées par les projets éoliens, une très large place est donnée à la concertation comme moyen d'acceptabilité des projets éoliens. Ce petit guide sur la bonne façon de mener un projet éolien a pour ambition de changer radicalement la méthode de mise en place de projets éoliens qui laissaient jusqu'alors très peu de place aux initiatives des collectivités locales.

Selon ces deux organismes militant pour le développement des énergies renouvelables, l'AMORCE et CLER, les communes ou les groupements de communes doivent assurer les phases initiales d'un projet éolien. Ces deux phases sont la sélection des sites d'implantation des éoliennes et la concertation avec la population. Grâce à l'implication étroite des élus et des citoyens dans le suivi des projets éoliens, un maximum de régulation publique pourrait être assuré.

Néanmoins, il reste difficile de convaincre les citoyens de la bonne foi des responsables politiques, que ce soit au niveau national ou local. Le sujet de l'énergie est un sujet sensible car vecteur d'enjeux importants.

> *On ne dit jamais toutes les conséquences sur les projets. On garde les choses secrètes. Il a eu Tchernobyl on a dit : « Le nuage n'est pas arrivé. » On nous a caché la vérité. Maintenant on ne peut plus croire à nos politiques quand ils nous disent quelque chose. Ils nous ont menti. Au lieu de dire la vérité : « Oui, le nuage est chez vous il faut prendre telle mesure pour se protéger. » Donc on n'a plus de confiance en nos politiques, voilà. Du plus grand au petit, ils mentent facilement, c'est ça le problème*. (Habitant ardéchois, 23/08/2002)

La question de l'énergie est devenue, après l'accident de Tchernobyl, liée au problème de santé, question très sensible pour les habitants.

> *C'est vrai qu'on se rend tous compte qu'il y a eu un tel déficit en France de démocratie et puis quand même quelques gros scandales en dehors de la vache folle et du sang contaminé, mais peut-être ce qui a plus fait bouger les choses, c'est le fameux nuage de Tchernobyl. C'est-à-dire que pendant plusieurs jours, des ministres et des gens en blouse blanche, investis de toute l'autorité scientifique possible venaient expliquer à la France entière qu'il ne faut pas s'inquiéter et que le nuage est passé ailleurs, après les gens ont appris qu'on leur*

> *avait menti, il n'y a pas de milliers de morts, mais ça a quand même généré quelques centaines de cancers de la thyroïde en France. (Ancien adhérent des Verts, 30/10/2003)*

Les citoyens ne font plus confiance aux femmes et aux hommes politiques, comme en témoigne le discours de cet habitant pour qui la démocratie n'existe que sur papier :

> *Ah, non, à moi on ne m'a rien demandé. Non, mais on est en France. C'est-à-dire qu'on a la démocratie sur le papier, mais en fait le maire décide tout. Ce qui ne sont pas d'accord s'expriment par des manifestations, des pétitions etc.* (Habitant ardéchois, 09/04/2003)

Malgré la bonne opinion de la population sur l'énergie éolienne, elle rentre cependant dans le système où domine les profits économiques :

> *Moi je suis prêt à croire à la bonne foi et surtout à la bonne âme des gens, mais je suis de plus en plus… plus ça va et plus je m'aperçois que l'argent dirige absolument tout et je ne sais pas moi quels sont les tenants et les aboutissants, je ne sais rien. (…) Mais l'éolienne en tant que telle est une très bonne façon de produire de l'énergie, sans aucun doute, mais il faut que c'est au service des gens, et pas au service de l'argent.* (Habitante ardéchoise, 22/08/2002)

La méfiance devant les grands groupes industriels, entraînent la peur, la peur de l'expropriation :

> *J'aurais aimé, que même avant, qu'on soit tout de suite concerné. « Voilà ce qu'on va produire, qu'est ce que vous en pensez » Ou au moins que l'on me demande : « Bon est-ce que vous êtes d'accord, est-ce qu'on fait quelque chose chez vous. Si vous n'êtes pas d'accord, ce n'est pas la peine de faire des études. » S'ils font des études sans demander aux propriétaires, ça veut dire qu'ils vont nous l'imposer ! Je ne sais pas. (…) Enfin [ils peuvent] nous exproprier ! Je ne sais pas moi. Vous savez quand vous luttez contre des grosses entreprises, vous ne faites pas le poids, vous les particuliers.* (Propriétaire forestier ardéchois, 23/08/2002)

Les citoyens ordinaires n'ont pas l'habitude de faire partie de décideurs. La culture du pouvoir central est forte et difficile à changer.

> *Les gens ont peur de décider. Parce qu'on ne leur demande jamais. Quand on leur demande, ils ne croient pas que ce soit pour de vrai. Ils se méfient. Ils se disent que si on dit notre parole et puis après on va se faire saboter. C'est ce que les politiques ont fait une quantité de fois !* (Habitant ardéchois, 09/04/2003)

Un agent de la DIREN Rhône-Alpes s'exprime dans le même sens.

> *C'est assez nouveau en France de décider sur l'aménagement du territoire commun. La culture est nouvelle, mais dans les textes sur les questions d'aménagement cette notion de concertation participative est vraiment ancrée*. (07/03/2003)

La Charte de la concertation du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, comporte les clauses suivantes : concertation dès la genèse du projet, information complète et transparente, explication du projet dans sa globalité, respect réciproque des acteurs, prise en compte d'éventuelles solutions alternatives, et les étapes souhaitables de la concertation. De l'élaboration de la charte à la mise en pratique, le chemin à parcourir est long. La France n'a pas encore de culture du débat ouvert, auquel participeraient des experts officiels et des experts alternatifs.

> *Effectivement les Français ne font plus de confiance. Puis il n'y a pas de culture qu'il peut y avoir dans les pays anglo-saxons d'expertise contre expertise. C'est-à-dire qu'on considère en France qu'il y a des experts de l'Etat, officiels, tout ce qu'on veut. Et puis des associations qui contestent mais qui n'ont aucun moyen, en tout cas très peu de moyens, qui ont leur bonne volonté et leur intelligence et leur petit réseau. Mais ce n'est pas à armes égales, on sent bien que d'un côté on a les experts qui en plus en bout du compte influencent les décisions et la décision est prise par l'Etat ou les collectivités locales, les industries qui s'appuient sur des experts. On fait il n'y a pas de contre-expertise. En fait du coup, on n'arrive jamais à convaincre. Il n'y a pas de vraie concertation, ni information etc*. (Ancien adhérent des Verts, conseiller d'Yves CONTASSSOT, adjoint au maire de Paris, 30/10/2003)

3.3. EDF ET LA PRODUCTION DECENTRALISEE D'ENERGIE EOLIENNE

Il nous a semblé important d'analyser la place de la compagnie nationale EDF et son implication dans la production éolienne dans le discours des riverains. Entre entreprise de l'Etat et entreprise privée, entre producteur de l'énergie nucléaire, et producteur d'énergie alternative, la place d'EDF est aujourd'hui assez ambiguë.

Il existe en Ardèche deux opinions sur la compagnie nationale EDF. Tout d'abord celui qui met en avant le souhait des gens à voir la compagnie s'impliquer ouvertement dans la production énergétique. Ce souhait est en cohérence avec la demande d'une plus

grande implication de l'Etat français dans la production d'énergies renouvelables. Nous pouvons donner la parole à cet habitant ardéchois pour qui l'entreprise EDF est la plus légitime à mener les projets éoliens :

> *On nous dirait à nous qu'EDF souhaite, cherche un endroit ici pour produire d'électricité éolienne, bien sûr il y a du vent, on est tous d'accord, il y a pratiquement tout le temps du vent. Pourquoi pas exploiter la richesse ? Ca fera beaucoup plus de réactions si on vous dit que c'est un fond pension américain qui va mettre des éoliennes en face de chez vous.* (Habitant ardéchois, 29/04/2002)

Le fait que EDF achète le courant électrique éolien aux entreprises privées, au lieu de produire elle-même ce courant soulève des questionnements justifiés chez les Ardéchois.

> *Oui, mais pour moi ça serait tellement plus simple que ce soit EDF qui produise. Parce que EDF va racheter l'électricité plus cher qu'il le produit, je trouve ça idiot, quoi.* (Habitant ardéchois, 26/08/2002)

La production d'énergie et surtout l'accès égale à l'énergie selon nos interlocuteurs doit rester la priorité de l'Etat. Dans cette optique, les protestations contre les entreprises multinationales impliquées dans l'éolien, dont le seul objectif est le gain d'argent deviennent légitimes. L'ancien directeur du PNR des Monts d'Ardèche exprime sa désapprobation face au faible encadrement des entreprises privées impliquées dans l'éolien, avec les mots suivants :

> *L'incitation a été donnée par l'Etat, mais non encadrée au niveau local. C'est la course à l'échalote par des sociétés privées voire des particuliers qui ne défendent pas l'intérêt général mais leur intérêt privé. Il y a distorsion du marché puisqu'on oblige EDF à racheter chaque KW éolien trois fois plus cher que les autres KW. Or cette incitation fiscale qui coûte à chaque français rapporte d'abord… à des sociétés privées et notamment des multinationales qui bénéficient d'un retour sur investissement qu'on peut considérer comme court.* (Yves VERILHAC, ancien directeur du PNR des Monts d'Ardèche, 27/04/2006 lors du séminaire *Ruralité contemporaine*, EHESS, Paris, consacré à l'éolien)

Pour Yves VERILHAC, l'idéologie que les éoliennes véhiculent est une idéologie ultra libérale et capitaliste. Cet argument est repris par plusieurs associations anti-éoliennes et notamment les deux associations ardéchoises EVIA et Les crêtes des quatre-Vios. En voici deux extraits de textes qu'ils diffusent.

> *Les habitants de la Montagne Ardéchoise regroupés dans le collectif EVIA refusent l'implantation de centrales éoliennes sur le plateau. Sous l'alibi de l'énergie renouvelable se cache une opération purement industrielle et financière, peu productive, colonisatrice, dévastatrice, menaçante pour l'ordre public, et surtout : bloquante pour des décennies le développement durable et harmonieux de la Montagne*. (EVIA, janvier 2001)

Le simple fait que ce sont des entreprises privées qui sont chargées du développement de l'éolien discrédite les arguments écologiques avancés par les militants pro-éoliens fédérés dans le comité CLER, par l'ADEME, aux yeux des opposants.

> *Faudra-t-il que « combler le retard français dans l'éolien industriel » entraîne des regrets… dans 15 ans devant les effets irréversibles de la sottise ? Quinze ans durant lesquels les entreprises « porteuse de projet » auront réalisé des profits spéculatifs (permettant aux investisseurs un rapport de 20 à 25 % par an après impôts !). On comprend qu'une telle poule aux œufs d'or fasse proliférer les « projets » et suscite des ralliements quelque peu louches à la « cause » éolienne*. (Texte de l'association Les crêtes des quatre-Vios, septembre 2003 : 2)

Un habitant ardéchois formule ses réticences en face du projet de manière suivante :

> *Je ne vois pas pourquoi je serais contre une éolienne, par contre ce qui peut me choquer plus, mais ça c'est par rapport à mes convictions personnelles, c'est à la privatisation de l'électricité. Moi je ne suis pas « pour » du tout, et je ne suis pas le seul. (…) On nous dirait à nous qu'EDF souhaite chercher un endroit ici pour produire d'électricité éolienne, bien sûr il y a du vent, on est tous d'accord, il y a pratiquement tout le temps du vent. Pourquoi pas exploiter la richesse ? Ça fera beaucoup plus de réactions si on vous dit que c'est un fond de pension américain qui va mettre des éoliennes en face de chez vous*. (Habitant ardéchois, 29/04/2002)

Selon lui, le fait que ce sont des investisseurs privés qui s'engagent dans la production énergétique éolienne, mérite une plus grande vigilance de la part de la population. La notion du service public rendu par la compagnie nationale électrique, EDF, est encore très présente dans ces milieux reculés. Après les intempéries d'hiver fréquentes les techniciens d'EDF interviennent pour rétablir le courant électrique si précieux. Avec la privatisation, les riverains craignent que ce service leur coûte cher. D'autres riverains ont la même position.

> *Je me dis : « Est-ce que c'est bien de privatiser la production de l'énergie en France ? » On a un service public qui est quand même… qui fonctionne bien. À quoi l'on s'expose en laissant dans les mains des privés la production de l'énergie. Parce que de toute façon leur but sera de faire du profit avant de mettre en place un service pour la population.* (Habitant ardéchois, 30/04/2002)

Notre interlocuteur continue ainsi :

> *Pour moi ça serait tellement plus simple que ce soit EDF qui produise de l'éolien. Parce que EDF va racheter l'électricité plus chère qu'il le produit, je trouve ça idiot, quoi. (…) C'est ce qui me gêne, que mes impôts… ça me gêne un peu, qu'ils aillent pour engraisser les actionnaires. (*Habitant ardéchois, 30/04/2002)

Selon le discours que nous avons recueilli, les entreprises privées sont des symboles du système mondialiste et capitaliste, l'alternative proposée est une réelle implication de l'Etat Français dans la production énergétique.

Voici la deuxième opinion locale concernant l'entreprise EDF. Elle a perdu la notoriété qu'elle avait. Cette compagnie est aussi vue comme une entreprise capitalistique qui profite des opportunités économiques pour augmenter son capital. Depuis le début de l'éolien en France, EDF s'est engagée dans la production éolienne, à travers le rachat d'une entreprise privée SIIF Energie, rénommée en 2004 en *EDF-Energies nouvelles*. Cette action d'EDF est aussi critiquée. Car le gouvernement oblige EDF à racheter l'électricité éolienne à un certain prix, et en rachetant un producteur d'énergie éolienne, EDF rachète à sa propre compagnie l'électricité éolienne qu'elle produit. Ainsi, selon l'analyse du journaliste Philippe OLLIVIER, ce sont les contribuables et les abonnés d'EDF qui payent une partie du coût financier supporté par EDF pour l'achat de l'électricité « verte » (OLLIVIER, 2006 : 27).

> *La politique d'EDF est celle-ci, créer d'énergie supplémentaire et vendre à l'étranger. Parce que l'énergie des éoliennes est couplée avec l'énergie classique et n'est pas consommée sur place, elle est vendue à l'étranger. Il faut vraiment miser sur l'économie d'énergie.* (Commerçant ardéchois, 09/04/2003)

Le courant produit par les parcs éoliens et distribué par le réseau national électrique est montré comme une incohérence. L'électricité « verte » est quelque sorte « souillée » par l'électricité « ordinaire » provenant majoritairement des centrales nucléaires, cette

électricité éolienne est « perdue » dans la quantité énorme d'énergie produite par les moyens classiques et surtout consommée loin du centre de production.

Les militants de l'énergie éolienne rectifient cette dernière idée fausse en rappelant les principes physiques de base qui régissent la circulation de l'énergie. L'énergie produite à un endroit donné reprend les circuits de distribution en desservant en priorité les consommateurs les plus proches. Ainsi que ce soit les centrales hydrauliques, thermiques, nucléaires ou encore les parcs éoliens, leur énergie électrique est consommée en priorité sur place avant d'être acheminée sur le réseau national d'électricité.

Tableau n°10. La position des riverains sur la concertation et l'éolien.

Thème	Point de vue positif	Point de vue négatif
Débat local sur l'éolien	Les riverains peuvent exprimer leurs craintes et attentes par rapport au projet éolien.	Les projets éoliens participent à diviser les populations locales en deux clans des « pour » et des « contre ».
Concertation et résultats	L'éolien participe à ouvrir le débat sur l'énergie en France, à décider de l'avenir énergétique du demain.	Au final ce sont les maires ou les élus qui décident sans intégrer les attentes des riverains.
Décentralisation	Les collectivités locales peuvent prendre en main la question de l'énergie.	L'éolien est une obligation venue de l'Europe.

* * *

Dans le cas du projet éolien de Saint-Agrève, les sites qui ont été refusés suite à des arguments de type NIMBY ont fait plus de bruit et ses opposants ont été les plus dynamiques. Pourtant sur les six sites refusés, quatre ont été refusés sans la démonstration d'émotions et de détermination. Nous avons analysé ici les cas d'opposition au projet éolien, les arguments de refus des riverains et la réponse des organisateurs du projet. Le processus de concertation a réussi à donner ses fruits et contribuer à l'acceptation du projet localement. Le large éventail de sites proposés dans le début du projet a facilité la sélection d'emplacement pour les éoliennes.

Nous verrons dans le chapitre suivant, comment le débat sur l'éolien participe à la construction d'une expertise en énergie mais aussi à l'apprentissage de la concertation.

CHAPITRE VIII. LA PERCEPTION DE LA TECHNOLOGIE EOLIENNE SUR LE PLATEAU SAINT-AGREVOIS

À travers l'analyse du discours des riverains, nous allons clarifier l'apparent paradoxe qui consiste à rencontrer des opposants aux éoliennes parmi les naturalistes ou les environnementalistes. Pour certains adeptes des valeurs écologistes, l'arrivée de l'énergie éolienne est l'aboutissement des efforts de longue date dans le changement de la politique énergétique française. Pour d'autres l'industrie éolienne apporte beaucoup plus d'inconvénients que des avantages. Ils affirment en particulier qu'en raison de peu de changement réel de la politique énergétique nationale, la place du nucléaire restant considérable, toute entreprise éolienne devient insignifiante.

Nous nous attarderons sur la question de l'opposition locale afin de mieux comprendre mieux ce qui se dissimule derrière les oppositions de type A « pas derrière chez moi », de type B « pas chez moi et pas ailleurs », de type C que nous nous pouvons résumer comme « les éoliennes avant oui, mais pas maintenant » et de type D « les éoliennes oui, mais pas comme ça » de WOLSINK (2000).

1. LES EOLIENNES ET LES APPROCHES ECOLOGIQUES

Nous observons deux tendances dans les discours des riverains des parcs éoliens sur la question écologique. L'un met en avance l'impact environnemental local des éoliennes, tandis que le deuxième met l'accent sur l'apport de l'énergie éolienne dans l'effort global de lutte contre l'effet de serre. L'énergie éolienne apparaît ainsi tantôt la solution des problèmes, tantôt la source de nouveaux problèmes. Entre le local et le global, l'entente semble difficile. L'environnement est une notion polysémique qui, avec le phénomène de la mondialisation, prend une dimension planétaire. C'est peut-être en réponse à la globalisation qu'aujourd'hui chacun protège *son* environnement, *son* paysage, et chacun veut exprimer *son* point de vue sur l'impact des éoliennes sur *son* environnement.

1.1. L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL LOCAL DES EOLIENNES

Les objections individuelles dénonçant l'impact des éoliennes sur la faune ou la flore locale sont souvent prises comme peu sérieuses et exemple d'un positionnement NIMBY ou d'opposition de type A. Ces arguments naturalistes font souvent appel aux savoirs locaux et aux sensibilités personnelles sont souvent invoqués sans que l'on puisse vérifier leur bien-fondé scientifique. Dans le domaine de l'écologie, il n'y a pas encore en France une culture de l'expertise profane, de la « recherche en plein air » de CALLON, LASCOUMES et BARTHE (2001). Autrement dit, la place des savoirs écologiques locaux en France n'est pas encore reconnue. Ainsi, les arguments écologiques des opposants aux éoliennes ne sont que rarement étayés, sauf s'ils sont avancés par des associations naturalistes, et si les projets sont sur des zones reconnues pour leurs particularités écologiques. Dans ces cas, les projets éoliens sont refusés par les DIREN, dont l'approbation est indispensable pour l'obtention des permis de construire.

Par exemple, le projet d'éoliennes sur le lieu dit la Citadelle sur la commune de Saint-Agrève a été étudié par les naturalistes de l'association FRAPNA Ardèche, qui ont conclu à sa faisabilité. Néanmoins, localement le lieu est perçu par certains comme un endroit « unique de par sa biodiversité ».

> *Ce projet de production énergétique dite propre est en fait une hérésie anti-écologique. Le site d'implantation envisagé constitue un endroit unique de part la biodiversité, de la faune et de la flore. Il voisine de plus une zone dite humide dont il est vital de préserver, la fonctionnalité et la périphérie dans son intégralité. Ce site fragile portera à jamais les stigmates, occasionnés par les travaux, l'exploitation des éoliennes, puis le démantèlement partiel des installations en fin de vie.* (Habitant ardéchois, lors de l'enquête publique relative au projet éolien de Saint-Agrève, juin 2004)

Le thème de la préservation de la biodiversité est aujourd'hui adopté par une large frange de la population. Qu'il possède ou non des connaissances naturalistes, ce groupe utilise un discours qui donne du poids à leur position. D'autres riverains évoquent des craintes plus concrètes, comme l'impact sur la faune.

> *Est-il possible de prévoir l'incidence de ce projet sur le développement des parasites du bois, alors que leurs prédateurs (le pic-vert par exemple) seront éloignés et sans doute chassés*

> *par le bruit ?* (Habitant ardéchois, lors de l'enquête publique relative au projet éolien de Saint-Agrève, mai 2004)

Qu'elle soit justifiée ou non, l'inquiétude de l'impact environnementale des éoliennes est prise en compte par les promoteurs des éoliennes qui veulent construire une image écologiquement irréprochable de l'éolien. Ainsi, dans le projet de Saint-Agrève, en raison des éventuels problèmes d'ordre écologique deux sites d'implantation prévus ont été supprimés. L'un des sites était situé sur la commune de Saint-André-en-Vivarais, où la préservation de la qualité des eaux souterraines était un argument majeur pour le refus de ce site. Le deuxième site, situé sur la commune de Mars, a été supprimé par mesure de précaution, car il se trouve à proximité d'un lieu de nidification pour des espèces d'oiseaux rares.

Dans ces deux cas, les organisateurs du projet ont pris en compte les arguments environnementalistes. Pourtant des solutions aux problèmes écologiques existent.
Dans le cas de la commune de Saint-André-en-Vivarais, un changement dans l'emplacement des éoliennes aurait pu être prévu. De plus, les ingénieurs affirment que les socles en béton ne modifieront pas la nature du sous-sol.
Pour la commune de Mars, l'étude de CORDIER (2002) sur l'avifaune démontre que les espèces que l'on veut protéger, les vanneaux huppés (*Vanellus vanellus*) et les grives litornes (*Turdus pilaris*), cohabitent aisément avec les éoliennes. Il reste cependant que la phase de l'élévation des éoliennes doit être choisie en fonction de la période de nidification. La synchronisation entre le chantier du parc éolien et la période de nidification des oiseaux est souvent difficile à obtenir, vu les nombreux aléas qui interviennent lors d'un chantier industriel de cet ordre (délai de délivrance des permis de défrichement, construction, raccordement, calendrier de disponibilité des équipes du chantier, délais de livraisons des éléments du parc éolien, etc).

Aujourd'hui les industriels, grâce à l'étude d'impact préalable qu'ils doivent effectuer, respectent les sites soumis à la réglementation existante : réserves naturelles, parcs naturels, ou zones humides. La nature « ordinaire » n'étant pas soumise à une réglementation autre que la protection du paysage, de ce fait le discours et les critiques environnementalistes se focalisent principalement sur la « pollution visuelle ». Ainsi pour les Ardéchois la taille des éoliennes suppose d'emblée un impact important sur l'environnement.

> *Les éoliennes sont loin d'être écologiques, ce que reconnaissent certains écologistes. Est-ce écologique, l'implantation d'un champ (!) d'éoliennes, soit 6 pylônes de 85 mètres, avec 3 pales de 35 mètre sur une ligne de crête visible de partout et parcourue par des sentiers de grande randonnée très prisés ? J'estime ce projet parfaitement irréaliste et utopique*. (Habitant ardéchois, lors de l'enquête publique relative au projet éolien de Saint-Agrève, mai 2004)

L'impact sur la flore et la mise en place des « bonnes pratiques »

Afin de réduire l'opposition locale et de garantir à l'industrie éolienne une image « verte » les spécialistes de l'ADEME ont élaboré des méthodes pour diminuer l'impact du chantier et des éoliennes sur le milieu naturel. Les guides de l'ADEME (ADEME, 2000) ou de CLER (ADEME-CLER, 2002) traitent en détail des questions de la protection de la faune et de la flore à toutes les phases de la vie d'un parc éolien. Voici, par exemple, une méthode permettant de diminuer la surface de défrichement sur l'aire d'assemblage des éoliennes.

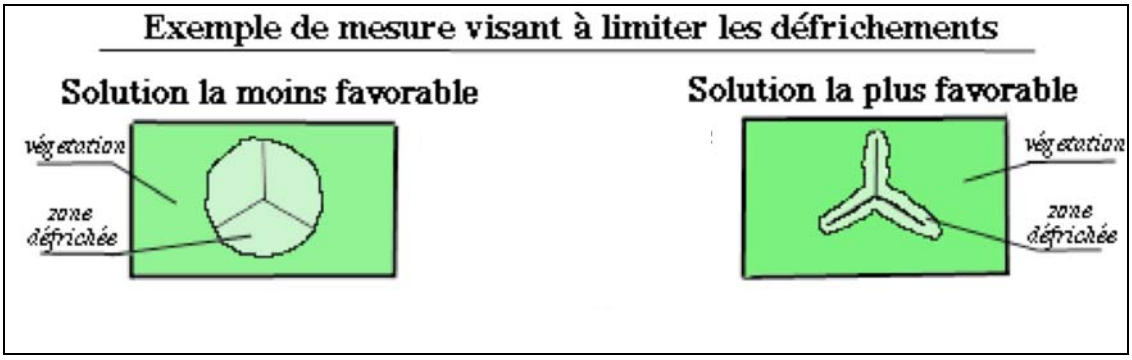

Figure n°48. Deux solutions de défrichement au niveau de l'aire d'assemblage des pales d'une éolienne. (Depuis le *Manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens*, ADEME, 2000)

Dans le début du développement de l'éolien, les différentes institutions locales comme les DIREN (en Ardèche), les DRIRE (dans le Nord-Pas-de-Calais) ou les DDE (dans le Finistère) se sont saisies du sujet de l'éolien afin d'établir des règles d'aménagement du territoire cohérent que ce soit de point de vue administratif, paysager ou environnemental. Par exemple, dans le département de l'Hérault l'agence méditerranéenne de l'environnement (AME) a élaboré en 2000 une méthodologie de

suivi environnemental des chantiers éoliens. L'objectif de ce guide était de favoriser la préservation environnementale des sites d'implantation durant les travaux de construction de parcs éoliens.

Le travail autour de ce guide a consisté dans un premier temps, à sensibiliser les personnes intervenant dans le chantier éolien sur l'impact de celui-ci sur la flore et la faune. Par la suite, un repérage et un balisage des espèces et habitats sensibles à protéger ont été réalisés en collaboration entre un écologue, le porteur du projet, un géomètre et les services de l'Etat. La région Languedoc-Roussillon a publié un cahier technique[104] dans lequel est exposée la méthodologie du suivi environnemental expérimental sur deux chantiers éoliens dans l'Aude (les sites Souleilla et Garrigue Haute). La démarche de l'AME a eu le mérite de rapprocher les différents acteurs et surtout de les sensibiliser aux problèmes écologiques.

Le projet de Saint-Agrève a voulu s'inspirer de l'expérience pionnière du département de l'Aude et de leur méthodologie sur la conduite écologique du chantier éolien. Cependant la méthodologie élaborée pour un parc éolien en zone méditerranéenne n'est pas transposable sur un site dans une zone de moyenne montagne au climat continental. Chaque site possède ses propres particularités écologiques. Il y a autant de cas de figure que de parcs éoliens (cf. figures 49, 50, 51). Les écologues préconisent de plus en plus un regard croisé entre différentes disciplines (ethnologie, biologie, géographie) afin d'appréhender les systèmes écologiques en tant qu'« héritage d'une histoire double » histoire naturelle et histoire humaine (BLANDIN, 1996a). Les recommandations des naturalistes et écologues ne peuvent donc se généraliser. De ce fait l'intégration dans le projet éolien de spécialistes écologistes est la meilleure solution pour réaliser un projet respectueux de la nature. Depuis l'année 2004 le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable avec la collaboration de l'ADEME a publié le *Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens,* qui vise à l'homogénéisation des recommandations concernant l'impact environnemental des éoliennes.

[104] *Suivi environnemental de deux chantiers éoliens en milieu méditerranéen, Région Languedoc-Roussillon*, 2000, Région Languedoc-Roussillon.

Figure n°49. Alignement d'éoliennes sur une crête (Photographie de P. NEAU In *Guide du porteur de projet de parc éolien*, ADEME, 1999).

Figure n°50. Alignement d'éoliennes sur le bord de mer aux Pays-Bas (Cliché D. PAVLOVA).

Figure n°51. Eoliennes sur le territoire de Saint Clément (Ardèche). Les palles dépassent la végétation environnante. (Cliché D. G.-F., Août 2005)

Les ornithologues et les éoliennes : du refus au partenariat

L'argument de l'impact sur l'avifaune a été au début du développement de l'éolien un des arguments principaux dans le discours des anti-éoliens. Une dizaine d'années plus tard, cet argument est beaucoup moins médiatique. Les mesures nécessaires pour la cohabitation entre les parcs éoliens et l'avifaune sont désormais connues. Les acteurs qui soutiennent la protection des oiseaux sont aussi reconnus comme des partenaires indispensables par les promoteurs. Nous avons voulu retracer ici le chemin de l'entente entre les ornithologues[105] et les industriels de l'éolien.

Dès les prémices du développement industriel de l'éolien, des voix d'ornithologistes se sont élevées pour mettre en garde les industriels contre d'éventuels dégâts sur l'avifaune. Dans le magazine spécialisé, *L'oiseau Magazine* (n°38, 1995), un article[106] est alors consacré au problème de la cohabitation entre des oiseaux planeurs[107] et migrateurs avec les éoliennes. L'appel à la vigilance des naturalistes est alarmant. Ils présentent comme intolérable la situation sur les parcs éoliens d'Altamont Pass (USA) ou celui de Gibraltar (Espagne). Cependant, ils ne remettent pas en cause totalement l'éolien. Une grande partie des naturalistes étant des opposants convaincus à l'énergie nucléaire, ils soutiennent le développement des énergies alternatives, et proposent des solutions pour diminuer l'impact négatif des parcs éoliens.

La proximité de pentes abruptes et les versants trop raides sont à éviter, ainsi que les sites placés en plein resserrement d'un axe migratoire. Ce point est d'ailleurs sujet à controverse, car les sites importants pour l'avifaune sont également intéressants en termes de vitesse du vent. Les hauts pylônes à croisillons métalliques sont aussi à proscrire, tandis que le modèle tubulaire, qui représente un ensemble cohérent et mieux perçu par les oiseaux, est recommandé. Cette remarque est bien intégrée dans les documents officiels français : le Rapport de l'office parlementaire d'évaluation des

[105] Spécialistes biologistes dans le domaine de la biologie des oiseaux dont la passion ou le travail est l'observation et la gestion des populations avicoles. Des amateurs naturalistes amoureux des oiseaux se déclarent aussi des ornithologues.

[106] PELLERIN, 1995, *Eoliennes ? Oui, mais…, l'Oiseau magazine*, n°38 : 20-24

choix scientifiques et technologiques *sur l'Etat actuel et les perspectives techniques des énergies renouvelables*, ou les documents de l'ADEME : *Manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens* (2001) ou encore le *Guide du porteur de projet de parc éolien* (1999).

Les ornithologues ne se placent pas en opposition à la filière éolienne et ses promoteurs « dont les ambitions sont légitimes et assurément méritoires », mais veulent être admis comme de véritables acteurs et interlocuteurs de terrain. Ils se positionnent dès 1995 comme les spécialistes indispensables pour assurer l'alliance entre les éoliennes et les oiseaux. Les naturalistes et les ornithologues « forts d'y avoir accompli des observations soutenues, se sentent tout désignés pour aider [les promoteurs] à être irréprochables dans leurs options » (PELLERIN, 1995 : 24).

L'impact sur l'avifaune des éoliennes s'exprime soit par la perturbation de l'avifaune nicheuse lors du chantier d'installation, soit par la perte du biotope ou par une perturbation des habitudes de chasse des grands rapaces, ou encore par la perturbation de la migration saisonnière si les éoliennes sont disposées dans les couloirs de migrations. Pour minimiser ces impacts, une étude minutieuse des caractéristiques du terrain et des populations animales et végétales est nécessaire.

En 2001, au début de notre étude, et du projet éolien de Saint-Agrève, le seul document français disponible sur l'impact des éoliennes sur l'avifaune était le suivi ornithologique réalisé par l'ABIES en collaboration avec la LPO, sur le parc éolien de la Port-la-Nouvelle (Aude) réalisée en 1997. Ses conclusions allaient dans le sens d'un impact assez faible :

- Aucun impact direct des éoliennes sur les oiseaux migrateurs n'a pu être observé. Pourtant les oiseaux modifient leur trajectoire de vol, ce qui leur coûte de l'énergie supplémentaire et en cas de conditions météorologiques défavorables qui peuvent les dévier vers des obstacles mortels tels les linges électriques de HT, lignes de TGV, réseau routier et autoroutier.
- Les éoliennes ne semblent pas affecter l'avifaune nicheuse qui les intègre dans son aire de vie.

[107] Oiseaux dont l'envergure des ailes est très importante et qui se déplace grâce aux courants d'air en planant. Ce sont la plupart des rapaces, les grues cendrées, les cigognes…

- L'étude n'a pas observé de phénomène de déstabilisation du vol des oiseaux créé par les turbulences de l'air à l'arrière des éoliennes. (ABIES, 1997 : 47-48)

Le bureau ABIES a produit un deuxième rapport de suivi ornithologique. Il englobe des observations faites de l'année 2003 à l'année 2004 sur le site du parc éolien de Grande Garrigue/Névian (Aude). Il donne une vision beaucoup plus précise sur le comportement des différentes espèces d'oiseaux. La conclusion principale de l'étude confirme l'adaptation de l'avifaune nicheuse à proximité du site éolien. De plus, l'ouverture du milieu qui accompagne l'installation des parcs éoliens (mesure nécessaire pour éviter la propagation du feu, et pour l'accès aux éoliennes) favorise l'installation de certaines espèces d'oiseaux comme le Bruant ortolan, *Emberiza hortulana*, ainsi que de la flore inféodée aux espaces ouverts.

On peut noter que si l'impact environnemental des installations peut être considéré comme minime, comparé à d'autres installations de productions énergétiques (centrales nucléaires, thermiques ou hydrauliques), les naturalistes conseillent cependant de prendre en compte dans l'étude d'impact l'équilibre biologique des sites naturels sensibles comme les ZNIEFF, ou les sites Natura 2000. Dans la plupart des cas, leur protection peut s'avérer une revendication légitime et exclure les implantations des éoliennes dans ces zones. Des recommandations en vue de réduire l'impact sur l'avifaune et une méthodologie spécifique de mise en place d'un parc éolien fait objet d'une recherche universitaire (CORDIER, 2002). Ces milieux naturels qui ne font pas partie des listes de zones protégées possèdent aussi des qualités écologiques indéniables. Ces zones sont connues par les naturalistes locaux, et leur respect est aussi très important pour la bonne intégration du projet éolien ; d'où l'intérêt d'associer au projet tous les acteurs locaux : scientifiques, naturalistes, chasseurs…

Cette coopération sur le terrain s'est rapidement installée. En Ardèche par exemple, les naturalistes de la FRAPNA et les ornithologues du centre ornithologique Rhône-Alpes (CORA) sont des interlocuteurs privilégiés pour les administrations de l'Etat ou les promoteurs éoliens sur les questions de l'impact des éoliennes sur le milieu naturel. Les naturalistes de la FRAPNA sont contactés par les promoteurs éoliens désireux d'investir en Ardèche ou par les administrations locales[108].

[108] La participation de la FRAPNA dans le travail sur le schéma éolien de l'Ardèche, mais aussi dans l'élaboration d'un guide sur l'impact environnemental potentiel des éoliennes en Rhône-Alpes (LADET, et BAUVET, 2005).

1.2. L'IMPACT SUR L'EFFET DE SERRE, UNE QUESTION POLEMIQUE

Un argument écologique en faveur des éoliennes, qui est l'objet de vifs débats est celui de leur contribution dans la lutte contre l'effet de serre. Le débat sur cette question se mène surtout à un niveau national, entre experts du nucléaire d'un côté et experts du milieu éolien de l'autre.

Les énergies nouvelles, la solution-miracle ?

Les militants de l'éolien soutiennent l'idée que c'est un moyen sûr, peu polluant et fiable de production énergétique. En réduisant la consommation énergétique et promouvant l'utilisation de toutes les sources d'énergies renouvelables, il serait possible de subvenir aux besoins électriques d'un pays industrialisé. Selon ce scénario alternatif, appelé scénario négaWatts, ou encore le scénario « Etat protecteur de l'environnement » de Benjamin DESSUS (DESSUS, 2003a : 12). Les énergies renouvelables sont présentées exclusivement comme des alternatives au nucléaire. Voici un extrait d'un article de la revue Silence :

> Pour obtenir cette électricité, il n'y a guère que trois possibilités en l'état actuel de la technologie. Soit une production thermique classique à partir de combustibles fossiles (charbon, gaz, fuel, etc.) avec le cortège de rejets de gaz à effet de serre (GES) correspondant, et les prévisibles conflits internationaux directement liés à la raréfaction pour la prochaine génération de ces combustibles extrêmement mal répartis sur notre planète. Soit une production nucléaire avec ses dangers radiologiques induits, les problèmes insurmontables de la gestion des déchets multiséculaires et l'impossibilité technico-économique de diffuser cette technologie en « toute sécurité » militaire et civile à l'ensemble de l'humanité. Soit enfin de développement l'utilisation des énergies renouvelables, propres, diffuses et inépuisables, conjointement avec de fortes actions de maîtrise des consommations. Il est étonnant que cette réalité si simple dans son énoncé soit si peu intégrée par nos dirigeants et, révélation, par quelques lecteurs de Silence !
>
> (MAILLEBOUIS, octobre 2002c : 8)

Selon les écologistes, l'empreinte écologique des sociétés industrielles peut diminuer considérablement avec le développement des énergies renouvelables et donc leur contribution à l'effet de serre. L'empreinte écologique est définie par l'économiste environnemental William REES, ainsi :

> *L'empreinte écologique est la surface correspondante de terre productive et d'écosystèmes aquatiques nécessaires à produire les ressources utilisées et à assimiler les déchets produits par une population définie à un niveau de vie matériel spécifié, là où cette terre se trouve sur la planète*. (W. REES, http://www.global-vision.org/city/footprintFR.html 15/02/2007)

Le calcul de l'empreinte écologique d'une activité, d'un mode de développement, donne une idée de l'impact global environnemental de cette activité humaine. Des sites proposent aux Internautes de calculer leur empreinte écologique[109]. Ainsi, selon les estimations pour subvenir aux besoins de l'humanité, si elle suit le mode de vie des européens, il faudrait 3,4 fois le volume de la Terre à l'humanité pour survivre. Ou 6,81 fois le volume de la Terre selon le mode de vie américain. Le mode de vie des chinois ne demanderait que 0,5 fois le volume de la Terre pour que l'humanité survive ou encore 0,45 selon le mode de vie africain. Ces calculs même approximatifs ont l'avantage d'être très parlants. On note d'ailleurs que le concept de l'empreinte écologique s'est très vite répandu.

A l'ombre de l'énergie nucléaire « écologique »

De leur côté, les militants de l'énergie nucléaire critiquent l'incapacité de l'éolien à remplacer à lui seul la production énergétique actuelle de la France. La production éolienne serait incapable de subvenir aux besoins croissants des citoyens français. L'arrêt des centrales nucléaires supposerait la relance des centrales thermiques, dont le fonctionnement augmenterait considérablement la libération des gaz à effet de serre, tandis que le nucléaire produit très peu de CO_2. On peut entendre souvent l'énoncé suivant :

[109] http://www.agir21.org/flash/empreinteecoweb/loadcheckplugin.html (15/02/2007), http://www.wwf.fr/s_informer/calculer_votre_empreinte_ecologique (15/02/2007), http://www.empreinte-ecologique.com/ (15/02/2007)

> *Le seul argument de nature à justifier le développement des éoliennes en France -et donc des centrales thermiques- serait le primat donné à la lutte contre le nucléaire sur la lutte contre le réchauffement climatique...* (LORCK, 2005)[110]

À travers les médias nationaux, les citoyens français suivent ce débat qui sème le doute quant à l'efficacité de l'énergie éolienne à répondre aux questions écologiques actuelles. Voilà ce qu'en dit une habitante du canton de Saint-Agrève.

> *Ayant bien pris connaissance des nuisances, je me pose la question : l'éolien industriel est-il vraiment utile ? Des écologistes disent : « il faut bien commencer à diminuer le nucléaire ». (…) Mais lorsque les éoliennes ne tournent pas, il faut bien que les usagers reçoivent l'électricité d'une autre source – car il est impossible de stocker l'électricité. A part le nucléaire, que peut-on envisager d'autre ? Le thermique, avec ses effets de serre* ? (Habitante du canton de Saint-Agrève, extrait de l'enquête publique concernant le projet éolien de Saint-Agrève, mai 2004)

Presque tous nos interlocuteurs critiques des éoliennes ont repris cet argument : l'éolien ne peut pas remplacer le nucléaire, ni subvenir aux besoins croissants d'énergie de la société. Par conséquent sa contribution dans la lutte contre l'effet de serre est minime. Pourtant le mythe du nucléaire n'est plus d'actualité. Nous avons par exemple assisté à la discussion suivante entre deux habitants Saint-Agrévois :

> *– C'est Tchernobyl qui est responsable des problèmes de thyroïdes. Il ne faut pas croire ! À cette époque, j'étais en T-shirt dehors. Et la radioactivité, c'est de la radioactivité. Avec ce vent qui souffle depuis trois jours on ne sait pas ce qu'il nous amène. On est entouré de deux centrales. Il ne faut pas croire qu'ils ne font pas un petit lâcher de temps en temps ! Et les déchets, on n'en parle pas, ils restent mille ans.*
> *– Oui, il fallait fermer une centrale, mais ils ne savent pas le faire ! De toute façon aujourd'hui il y a de plus en plus de pollution. Le progrès va nous tuer c'est sûr ! Ce qu'il nous a apporté ? Les gens s'aident de moins en moins, c'est tout !*

Nous décelons dans ces paroles de gens ordinaires la perte de confiance dans le mythe du progrès et la montée d'une inquiétude diffuse.

[110] http://www.artefactinfo.com/article.php3?id_article=590 (01/03/2007)

Tableau n°11. Positions des habitants ardéchois par rapport à l'éolien et aux questions écologiques.

Thème	Point de vue positif	Point de vue négatif
Faune	Si la construction du parc éolien respecte certaines normes, son impact sur la faune (insectes, oiseaux, mammifères) sera mineur.	L'implantation des éoliennes aura inévitablement des impacts négatifs sur la faune.
Flore	L'impact des éoliennes est restreint aux aires d'assemblages, aux pistes d'accès et au pied des éoliennes. Le défrichage favorise les plantes des milieux ouverts.	Les parcs éoliens entraînent une destruction de massifs forestiers, avec risques supplémentaires d'incendies et de piétinement par les visiteurs des parcs.
Effet de serre	Contribution à la lutte contre le changement climatique, production d'énergie sans gaz à effet de serre.	La production de l'énergie éolienne ne participe pas à la diminution de la consommation accrue d'énergie.

2. ENTRE L'ENERGIE EOLIENNE ET LA TECHNOLOGIE EOLIENNE : UNE DIFFERENCE D'ACCEPTATION

Dans le discours des détracteurs, nous avons observé une appréciation du principe de production énergétique utilisant le vent, et une dépréciation de la technologie elle-même. C'est toujours l'opposition de type A (WOLSINK, 2000) « énergie éolienne oui, mais pas derrière chez moi ». Les objections principales concernent la rentabilité financière de cette source d'énergie, mais aussi l'incapacité de subvenir aux besoins croissants d'énergie de l'humanité ; autre point faible de la technologie est l'aspect esthétique des éoliennes, elles sont qualifiées de laides et donc d'indésirables. En réponse de cette dépréciation de l'énergie éolienne et des éoliennes, les militants de cette énergie, tout aussi sensibles à l'esthétique, possèdent cependant une autre perception des éoliennes : objets épurés et élégants.

2.1. UNE TECHNOLOGIE NOUVELLE EN QUETE DE RECONNAISSANCE

Le débat sur la rentabilité de l'énergie éolienne et de l'énergie nucléaire est ouvert depuis les années 1970. L'une des questions les plus épineuses reste le prix réel de revient de l'énergie nucléaire qui est difficile à calculer, car les paramètres que l'on peut prendre en compte sont nombreux et permettent d'obtenir des montants bien différents.

Nous avons constaté que les personnes qui manifestent leur opposition à la nouvelle technologie éolienne sont souvent celles qui ont cru en la toute puissance de l'énergie nucléaire française et qui ont participé à construction d'une France économiquement forte. Les nouvelles générations quant à elles sont plutôt favorables aux éoliennes et ont une sensibilité écologiste plus forte. Nous présenterons ici pour exemple ce père, ingénieur ardéchois et son fils. Tandis que le père s'oppose aux éoliennes sur sa commune en soutenant la thèse du nucléaire, le fils s'engage dans le développement des énergies renouvelables dans un autre département à l'est de la France. De la divergence d'opinions dans cette famille naissent des échanges fructueux :

> *Mon fils est contre le nucléaire, à fond, mais bon, il aime bien discuter avec moi. Il est tout jeune, alors je comprends bien qu'il peut être complètement contre le nucléaire. (…) Il faut avoir un peu une notion d'histoire à côté. Si vous sortez tout de son contexte, ça n'a pas beaucoup de sens.* (Ingénieur du plateau de Saint-Agrève, 27/08/2002)

C'est dans les discussions que les protagonistes révèlent leurs idées et argumentent leurs positions : contre ou pour les éoliennes. Ainsi ce père peut exposer le contexte historique dans lequel l'énergie nucléaire s'est développée et son fils peut avancer ses arguments en soutien de l'énergie éolienne. Tout en étant dubitatif sur l'utilité de l'énergie éolienne, qu'il considère comme marginale, le père trouve dans le développement de l'éolien offshore une solution pour l'accepter. Ce paradoxe relatif s'inscrit dans une dialectique claire : d'une part, l'augmentation du rendement énergétique que l'éolien offshore, rentre dans sa logique d'amélioration de la technique. D'autre part, imaginer le développement de l'éolien au large des côtes permet aussi d'éloigner les éoliennes de son environnement proche. Les propos ci-dessous traduisent clairement la dialectique de cet ingénieur.

> *En mer, on aurait fait des constructions bien plus grandes. Jusqu'au jour où d'autres systèmes naîtront, parce que pour*

> *moi ce n'est pas dans l'éolien qu'on va trouver l'avenir ; L'avenir c'est la pile à combustible ! On ne va pas en parler, mais l'avenir, c'est ça, ce n'est pas autre chose*. (Ingénieur du plateau de Saint-Agrève, 27/08/2002)

Il nous faut souligner que le projet de la communauté de communes de Saint-Agrève intéresse vivement cet habitant qui aimerait s'y impliquer. Le fait de suivre les démarches des élus, de pouvoir donner son avis, de s'informer sur cette énergie et d'informer les autres, le valorise et stimule sa réflexion sur un sujet qui lui est cher – l'énergie. Comme nous l'a dit le maire de Rochepaule, pour vivre à la campagne, il faut avoir un passe-temps et des occupations qui remplissent le vide dont on peut éprouver en vivant loin des distractions de la ville.

L'énergie éolienne est aussi qualifiée par certains d'une « chimère de plus de la société moderne ». Une fantaisie dont la réalisation coûterait très cher à réaliser. À ce sujet, un habitant déclare :

> *Je n'avais, au début, guère pris au sérieux la rumeur d'un projet d'éoliennes. Je n'y croyais pas, et j'étais donc dans l'erreur (Je me laisse toujours surprendre par les « fantaisies » de la société moderne). (…) Le fond du problème : l'intérêt de l'électricité « éolienne ». Quel est le prix de revient de l'énergie produite ? Presque trois fois plus cher que l'énergie nucléaire ! Et la production est aléatoire : il faut du vent !* (Habitant ardéchois, lors de l'enquête publique concernant le projet éolien de Saint-Agrève, mai 2004)

Non rentable, expérimentale, marginale, intermittente, l'énergie éolienne représente encore pour certains une image de technologie de bas de gamme réservée aux pays pauvres, non industrialisés, une technologie immature « des jeunes ingénieurs » comme l'illustre ces propos d'un habitant ardéchois.

> *Les éoliennes pourquoi faire ? Pour arranger le paysage ? Ça coûte très cher les éoliennes (…) Si on a un équipement complet des éoliennes, ça va faire 2 % de l'énergie de la France, l'hydraulique fait 7 % et le reste c'est le nucléaire. (…) Je suis vraiment sceptique sur l'éolien. Les jeunes ingénieurs ont fait ça pour les pays du tiers-monde*. (Habitant ardéchois, le 23/08/2002)

Si l'énergie éolienne peut se concevoir dans un paysage exotique lointain, sa place selon ses détracteurs n'est pas en France. L'énergie éolienne est souvent présentée par le gouvernement français comme un complément à l'énergie nucléaire. Les politiques

n'ont jamais déclaré un engagement dans la diminution du parc nucléaire français. Les écologistes, voulant se garder de la critique des pro-nucléaires soulignent que l'éolien ne prétend pas remplacer le nucléaire. Ainsi, l'éolien est souvent perçu comme un moyen politique destiné à racheter, au sein de l'Europe, une image verte de la France. C'est l'opinion d'un habitant ardéchois :

> *La France a un complexe nucléaire. Et dans ce complexe nucléaire, l'éolien c'est pratique quand même. C'est propre, ça ne fait pas de bruit, même qu'elles sont belles… Donc là il y a une utilisation purement politique et idéologique d'une ressource énergétique qui n'a rien d'extraordinaire… Elle est acceptable. L'éolien ce n'est pas mal. (…) Mais de toute façon on n'enlèvera jamais le nucléaire.* (Habitant ardéchois, 13/04/2003)

Les opposants à l'éolien que nous avons interviewé se déclarent peu impliqués dans les engagements de l'Europe pour les énergies renouvelables, d'autant plus que la production énergétique française se porte par ailleurs très bien. EDF est le premier exportateur européen d'énergie. Ainsi, un habitant affirme :

> *La production d'énergie éolienne n'est pas actuellement rentable et n'est pas en mesure d'assurer efficacement nos besoins énergétiques. (…) Dans un contexte général actuel de surproduction, d'ébauche de relance du programme nucléaire français, et en raison du changement progressif de statut d'EDF, les actionnaires en quête de rentabilité risquent de faire changer prochainement la donne et de mettre en difficulté les sociétés d'exploitation d'énergies éoliennes. (…) La rentabilité de l'énergie éolienne relève de l'utopie. Elle ne justifie pas les investissements et les subventions qui lui sont consacrés.* (Habitant ardéchois, lors de l'enquête publique concernant le projet éolien de Saint-Agrève, juin 2004)

Par ailleurs, la production nucléaire a permis l'électrification de la campagne ardéchoise sans recourir à des installations trop contraignantes, la présence des centrales nucléaires dans la vallée de Rhône, est souvent occultée.

> *Contrairement aux idées reçues les éoliennes ne vont permettre la fermeture d'aucune centrale nucléaire. (…) L'atout majeur de notre région non seulement sur le plan touristique mais aussi sur le devenir des générations futures c'est son immensité, la majesté de ses paysages non dénaturés, l'impression de calme et de sérénité auxquels sont sensibles tous les visiteurs et habitants. Banaliser ces paysages remarquables et les transformer en zone industrielle me semblerait hypothéquer de manière définitive notre devenir. La beauté est notre avenir.*

> (Habitant de commune voisine de Saint-Agrève, extrait de l'enquête publique, mai 2004)

Ce discours nous renvoie au problème de l'acceptabilité des éoliennes et leur « intégration » dans le paysage. Nous avons observé que grâce aux médias, la thématique du paysage était devenue une question qui domine largement la discussion sur les éoliennes.

Des symboles du progrès que l'on ne saurait voir

On observe aujourd'hui un désenchantement face au progrès industriel, qui se traduit par la tendance à rendre discrètes les grandes infrastructures industrielles (carrières, décharges, centrales thermiques et autres unités de production énergétique). Ces éléments industriels font l'objet des précautions particulières afin de diminuer au maximum leur visibilité, en grande partie dans le souci d'éviter les regards et les réflexions sur leurs impacts environnementaux[111].

On peut même trouver des arguments en faveur de cette discrétion des industries. Selon l'ancien directeur du PNR de Monts d'Ardèche, les éoliennes viennent bouleverser une logique historique qui à fait que les industries étaient hors de vue :

> *En Ardèche, les industries (moulinages principalement) étaient implantées en fond de vallées (forces hydrauliques), les villages à mi-pente, et l'agriculture en zone sommitale. Les éoliennes viennent bouleverser cette logique historique. Elles ne respectent pas l'esprit des lieux. Elles ne peuvent pas être cachées.* (Yves VERILHAC, 27/04/2006, lors du séminaire *Ruralité contemporaine*, EHESS, Paris)

Embellir les paysages est devenu aujourd'hui une politique en soit. Une tendance en France est l'enfouissement des nouvelles lignes électriques. On note l'existence d'une réflexion sur le design des lignes de haute tension et des pylônes qui les supportent. Après avoir fait des tentatives pour embellir ses éléments, on tend à les cacher, comme l'a souligné la responsable environnement à Réseau du transport de l'électricité (RTE)

[111] Considérons l'exemple des Philippines ; selon une communication personnelle d'un responsable marketing d'une compagnie de transport du charbon (novembre 2002), dans ce site, les centrales thermiques sont construites en pleine forêt impénétrable, loin de la vue des paysans et des touristes.

lors du colloque-atelier international interdisciplinaire *Design et projets d'équipements publics* (4 et 5 novembre 2004, Saint-Etienne) :

> *Ces tentatives [d'amélioration du design des pylônes] sont de plus en plus rares chez nous. Nous sommes de plus en plus sur la volonté de cacher : insertion paysagère (cacher les lignes par la végétation), enfouissement (près de 30% des lignes construite en 2003). Ces évolutions sont dues à une demande, mais aussi au fait que, en interne, nous ne nous sentons pas légitimes pour juger de l'esthétique d'un ouvrage. Nous sommes des ingénieurs, plus préoccupés par la fonction que par le design.* (Madame GROS DE SAINT-MARTIN, lors du colloque *Design et projets d'équipements publics*, novembre 2004, Saint-Etienne).

Est-il étonnant que dans ce contexte on se pose aujourd'hui en France des questions sur les éoliennes et l'esthétique du paysage naturel, en oubliant peut-être des préoccupations environnementales plus globales ? Les réflexions de ce couple ardéchois résument la position de nombreux anti-éoliens : « Je n'ai pas envie d'avoir une mécanique sous les yeux ».

> *Mme– Pour moi, l'éolien c'est une mécanique. Et là j'avoue que je n'ai pas envie d'avoir une mécanique sous les yeux ; de voir quelque chose qui tourne en permanence. J'ai l'impression que cella va me taper sur les nerfs.*
> *M. - Et donc cette intrusion d'un objet artificiel parce que, très géométrique quelque part, c'est particulier, ensuite le fait de vouloir les disséminer dans le paysage, alors que bon à partir du moment où vous considérez quelque chose pas très beau, il vaut mieux le concentrer et le cacher, au lieu de le mettre un peu partout.* (Discussion avec des habitants ardéchois, 23/08/02)

La gêne que ce couple évoque est plus grande que les avantages que cette énergie pourrait procurer à la société tout entière. Ils poursuivent leur réflexion sur le paysage ainsi :

> *Mme – Quand je dis naturel, je dis tel qu'il est déjà le paysage. Parce que là il n'y a pas du béton, il y a des maisons, bon, il n'y a rien qui heurte vraiment l'œil.*
> *M. – C'est sûr, on se doute bien que des paysages naturels il n'y en a plus. Que bon … d'ailleurs les gens n'en voudraient pas ; ils recherchent une nature relativement domestiquée. C'est pour ça d'ailleurs on dit que les paysans jouent un grand rôle dans l'aménagement du territoire à travers une certaine organisation des paysages par les champs…*
> *Mme – Les parcelles travaillées, ça fait des éclaircies, ça fait des touches plus claires.*

> *M. – Les gens ne voudraient pas arriver en pleine friche. Il ne s'agit pas de retourner à l'état du Bon sauvage. Ce que veulent [les touristes] c'est accéder… c'est le rêve de tout le monde, c'est accéder à une certaine nature vierge mais avec tout le confort nécessaire. Comme quand vous allez faire un trekking en Amazonie ; vous y allez en avion, vous avez un guide, le soir vous avez la moustiquaire et la bière dans le réfrigérateur...* (Discussion avec des habitants ardéchois, 23/08/02)

La réflexion raisonnée, n'enlève rien au sentiment d'appropriation d'un paysage, et de ce fait de sa dépossession par l'arrivée des éoliennes. La place de l'homme dans l'aménagement du territoire est reconnue, mais seulement au travers des activités liées à l'utilisation des ressources naturelles les plus classiques : le travail agricole et forestier. L'exploitation du vent à l'aide des technologies modernes n'est pas du même registre. Cette tendance à éliminer les éléments « culturels » du paysage « naturel » se confirme d'ailleurs dans les représentations artistiques depuis la seconde moitié du XIX^{e} siècle (PRADO, 1996).

Dans de nombreux témoignages recueillis, on retrouve la notion de la beauté du paysage ardéchois, de sa nature sauvage et de l'attrait que cela représente pour les touristes. Les éoliennes semblent incompatibles avec une image de nature sauvage. Pour certains, elles sont un pur produit de l'ère industrielle ; pour d'autres, ce sont des éléments futuristes portant l'espoir d'un avenir meilleur. Nous pouvons lire le suivant dans le registre de l'enquête publique du projet éolien de Saint-Agrève.

> *Bravo pour ce projet d'énergie saine pour le présent comme pour l'avenir. De plus non inesthétique !* (Extrait du registre de l'enquête publique à Saint-Agrève, mai 2004)

Les propos d'un autre couple récemment installé dans une commune du nord de l'Ardèche montrent le désenchantement du progrès technique, la quête de l'authenticité et d'un paysage idyllique.

> *M. – Je trouve que le patrimoine de notre région, c'est justement cette nature qui est restée telle quelle, autrement dit originelle. Et si on lui mettait des éléments de ce genre, visuels, une sorte de modernité ou de technologie… je trouve qu'on détruirait un petit peu l'âme du paysage.*
> *Mme – L'argument esthétique est un peu idéaliste par rapport à des nécessités économiques et des nécessités de consommation. Il est vrai que ça ne pèse pas lourd, mais en même temps si ces*

> *voix-là ne se font pas entendre… Pourtant elles existent. Ces arguments-là sont aussi recevables.*
> *M. - On va nous donner un peu d'argent, aux communes, les maires sont tout contents, parce que : «* Ah 45 000 Fr c'est bien! ».
> *Mme – C'est sûr que sur la commune, cette somme paraît énorme ; surtout avec un budget municipal qui est tout petit, donc forcément ça fait briller les yeux. Voilà, il y a la moitié du budget qui arrive avec quelques éoliennes, ça fait réfléchir. En même temps c'est vrai que c'est presque vendre une part… moi je trouve que c'est vendre son âme. Le patrimoine local, moi je trouve qu'il n'a pas besoin de ça. C'est comme cette histoire des touristes qui soit disant viendraient pour visiter les éoliennes, mais il y a déjà des touristes. Il y a actuellement beaucoup de résidences secondaires qui s'ouvrent, et je suis certaine que les gens ne viennent pas chercher …*
> *M. – La technologie.*
> *Mme – La technologie. Ils viennent voir les arbres, chercher des myrtilles, ramasser des champignons.* (Couple ardéchois, 22/08/2002)

Ce qui paraît incompatible aux yeux de ce deux habitants ardéchois c'est la démarche liée à la modernité, au gain d'argent ; la technologie vient s'opposer à leur idéal d'un monde simple qu'ils sont venus chercher – la montagne, les myrtilles et les champignons (activités qui sont loin d'être dépourvues d'enjeux locaux souvent importants). Ces enjeux sont d'autant plus importants que derrière les actions de protection de la nature à premier abord innocentes se cachent des intérêts très complexes (BERNARDINA, 1996).

Un habitant ardéchois provoque, non sans humour, ses voisins et les touristes « esthètes », en suggérant d'enfouir les éoliennes pour que personne ne subisse leur gêne visuelle. Voici l'extrait d'un article paru dans le journal *La Galipote* en automne 2003.

> *Les « touristes ruraux », gros consommateurs d'énergie (climatisation, chauffage électrique, piscine, jacuzzi, voitures surpuissantes, etc), ne veulent pas d'éoliennes dans leur champ visuel. Leurs usines sont en ville, on ne va pas mettre les villes à la campagne. Piliers de la société hiérarchisée, ils prétendent donc imposer leur volonté à une culture rurale moribonde. Reste la question de savoir où installer ces machines à vent, si personne ne les veut là où il y a du vent ? … Pour tâcher de répondre à cette question, nous allons faire une proposition originale. Tout comme certains esthètes font enterrer les lignes électriques aux abords de leurs maisons, encastrent et dissimulent les fils, interrupteurs et appareillages divers, et*

> *enferment la télé dans de vieilles armoires, nous proposons d'enfouir les éoliennes ! Il suffirait pour cela de creuser un tunnel sous le Mézenc (par exemple) et d'installer une hélice dans le conduit. Le vent en s'y engouffrant, ajouté au courant d'air (effet cheminée) ferait fonctionner le mécanisme qui produirait de l'électricité. (PESTRE et COULARDEAU, 2003)*

Le sociologue André MICOUD définit ainsi la campagne :

> *La campagne n'est en effet la campagne que si en elle perdure quelque chose de fragile qui nous vient d'avant et qui, plus durable que nous, nous rassure sur nos avenirs incertains.* (MICOUD, 2004 : 20)

Les éléments qui perdurent dans le temps sont le patrimoine naturel et culturel. Ils ne sont pas immuables. Cependant leur évolution ne suit pas les mêmes lois que celles qui régissent la course au profit économique. Avec l'extension de l'urbanisation, la campagne française est perçue comme un sanctuaire qui garde en elle un rythme de vie qui rassure, et les traces d'un passé que l'on croit toujours meilleur. Le fonctionnement de la nature est réglé par le rythme des saisons, un rythme lent qui semble régler la vie à la campagne. Le sociologue J-C. CHAMBOREDON (1985) désigne le vécu de l'espace rural comme une certaine pratique religieuse. Les espaces naturels, ces lieux de méditation, deviennent des antidotes aux maux urbains.

Tradition et modernité : une cohabitation possible ?

L'avenir des zones rurales ne passe-t-il pas par la recherche de voies de développement économique ? Face à la vision conservationniste et aux opposants des éoliennes, les élus locaux à qui revient la tâche de trouver des modes de développement local, n'hésitent pas à mettre en avant l'absolue nécessité du développement. Michel DUPERAY maire de Champclause déclare :

> *On vit dans un paradis terrestre, on ne s'en était pas aperçu. Pour moi, [un parc éolien] n'est pas un site industriel. Dans ce plateau où il n'y a rien, où on a toujours été pauvre, c'est une opportunité de devenir un peu plus riche.* (Michel DUPERAY, maire de Champclause, commune sur le plateau du Mézenc, 2001)

Nous avons aussi la position du Bernard CUOQ maire de Saint-Clément, commune située sur le plateau du Mézenc :

> *Les responsables et élus de notre région doivent imaginer pour aménager, maintenir l'activité et la population. Notre paysage ne doit pas rester figé comme certains le prônent. Quand serait-il aujourd'hui si les générations précédentes avaient raisonné comme les soi-disant préservateurs du patrimoine ? Il n'y aurait pas de patrimoine si ce n'est des bois et des landes. Alors aménageons. Les éoliennes s'intègrent parfaitement dans le paysage. Elles sont même un plus. (…) Continuons à faire évoluer Notre Pays. Travaillons pour lui et pour les gens qui y vivent. On parle beaucoup de préserver les oiseaux, les paysages etc. Préservons aussi l'homme. Alors aménageons un pays pour lui, pour qu'il puisse y vivre. Les éoliennes sont un aménagement à notre portée. Le vent nous embête assez sur le plateau. Utilisons le.* (Bernard CUOQ, dans le registre de l'enquête publique sur le projet éolien de Saint-Agrève, mai 2004)

Si les opposants sont souvent des néo-ruraux, certains néos cependant ont adopté la cause des paysans. Ils sont fiers de souligner leur détachement par rapport à la société urbaine qu'ils ont quittée, et pour le faire ils refusent de soutenir l'idée que le tourisme est la seule issue possible pour le monde rural. Tout comme les paysans, ils préfèrent voir les touristes quitter le pays au début du mois de septembre. Ces néo-ruraux considèrent les touristes comme des étrangers qui ne font que passer sur le territoire sans respecter ses habitants :

> *Evidemment que si les gens de la campagne faisaient respecter leur culture, et il n'y avait pas honte… C'est ce qui a fait le FLB, le Front de la Libération de la Bretagne. Il y a 30 ans, le FLB disait aux Bretons: « Les touristes Oui, mais vous n'avez pas à aller dans la cave ou au grenier pour louer la maison. Dans ce cas-là on n'en veut pas des touristes. Vous avez votre dignité ! »* (Habitant ardéchois, néo-rural de longue date, 09/04/2003)

Selon cet agriculteur, l'argent qui provient de l'activité touristique n'est pas la solution pour le développement du pays. La culture de la société rurale se perd petit à petit. Il n'y a plus d'agriculteurs, plus d'animaux domestiques, plus de langue locale. Le patois local n'est utilisé aujourd'hui que très rarement par l'ancienne génération Saint-Agrévoise devenue aujourd'hui minoritaire parmi les urbains, les Hollandais ou les Allemands. Ces derniers sont de plus en plus nombreux à acheter des maisons, des terrains et des hameaux entiers. Entretenir de nouveau ces bâtisses est une chose positive. Néanmoins

ce sont des possibilités d'installation pour les agriculteurs locaux en moins. Dans ce contexte de crise économique, les projets éoliens, pour plusieurs natifs, sont des solutions honorables pour « s'en sortir ».

Parmi les défenseurs de la culture locale on trouve l'association des Amis du Mézenc. Composée essentiellement de gens « du pays » natifs ou descendants, elle milite depuis 1986 pour l'avenir de la population paysanne ardéchoise. En 2002, l'association regroupait 549 personnes, dont presque la moitié, 241, étaient résidents de l'Ardèche. Dans sa lettre de juillet 2002, l'association initia un débat sur le paysage et les éoliennes, l'impact de l'homme sur la nature, les traditions et le progrès. Sa position par rapport aux éoliennes n'est pas vraiment définie. On peut la résumer ainsi :

> *Le vent est une ressource du massif du Mézenc à exploiter. Elle vient compléter les deux autres leviers du développement local : l'agriculture et ses produits à haute valeur ajoutée (le Fin Gras, la pomme de terre demain, etc…) et le tourisme vert de grands espaces. Deux options s'opposent :*
> *- Pour : il faut faire d'un apparent handicap : le vent, la burle qui isole, un atout du développement en imposant une image positive du Mézenc comme pays du vent. C'est une ressource économique qui engendre des emplois de maintenance, de revenus de rente (…).*
> *- Contre : cette prétendue ressource est contre productive par rapport à l'image du Mézenc. Le vent ne peut être exploité touristiquement. Les éoliennes ont une image moderniste* a contrario *de l'image du Mézenc comme pays de tradition.* (La Lettre des Amis du Mézenc, n°49, 2002*)*

Comment cette image du Mézenc s'est-elle construite au cours des années ? Quelle place occupe la tradition dans cette image, et dans quelle mesure est-elle compatible avec « l'image moderniste » véhiculée par les éoliennes ? La tradition est souvent perçue comme un signe du passé qui a traversé les temps. Cependant, les traditions que l'on met en valeur aujourd'hui diffèrent souvent de celles d'hier, si elles ne sont pas un pur produit d'invention (HOBSBAWM et RANGER, 1992).

C'est par exemple le cas de la filière bovine locale. La production de viande sous label Fin Gras du Mézenc, revendique le mariage des traditions d'élevage et les méthodes modernes de traçabilité et de construction sociale d'un produit (MARTIN 1997, RIBET, 1997). Nous avons pu constater le même phénomène avec la reconstruction d'une tradition, le Bœuf de Pâques au sein du Parc national des Cévennes (GUEORGUIEVA, 2000).

Toute société utilise ses ressources naturelles pour en extraire les matériaux et les énergies nécessaires pour subvenir à ses besoins. La façon dont la société procède évolue en conservant une part des techniques anciennes. Si les anciennes traditions de chasse, des Inuit par exemple, nous semblent aujourd'hui radicalement transformées car les outils de la chasse ne sont plus les mêmes, la chasse perdure toujours en tant que valeur culturelle toujours vivante. De même, les savoirs « traditionnels » transmis d'une génération à l'autre s'adaptent à la réalité moderne (ROUE et NAKASHIMA 2002).

Figure n°52. Claude Monet,1891. *Effet de vent série des Peupliers,* Paris, musée d'Orsay (c) R.M.N., DR ADAGP, Paris

Figure n°53. Eolienne sur le plateau de Gros-de-Géorand, juillet 2006 (© 2006, D. G.-F.)

Auparavant « pittoresque », aujourd'hui la nature est, dans la société française, élevée au rang d'une nature « remarquable » (LELLI et PARADIS-MAINDIVE 2000), les paysages sont « emblématiques », paysages et même espèces devenant des éléments du patrimoine local aux enjeux identitaires (DELAVIGNE 2001, LARRERE 1998, 1991). Toutes ces distinctions ne sont que des résultats d'une négociation sociale. Nous pouvons affirmer qu'aujourd'hui, on assiste en temps réel à la construction sociale d'une référence française de ce qu'est un beau paysage et de la place des éoliennes dans ce dernier (cf. figures 52 et 53). L'exploitation nouvelle de la ressource « vent » en France risque de modifier la vocation de territoires anciennement agraires, devenus

aujourd'hui essentiellement récréatifs. Il est donc légitime de s'interroger sur la légitimité d'un seul groupe social à se prononcer au nom de la société locale tout entière sur la compatibilité ou l'incompatibilité des éoliennes avec le devenir d'un pays.

2.2. DES EOLIENNES INESTHETIQUES ET INDESIRABLES

La question de l'énergie n'est pas un simple moyen d'utiliser les ressources locales. Si le mécanisme de la production d'énergie éolienne est assez simple, et la ressource impalpable et intermittente comme le vent, le produit qui en résulte, l'énergie électrique, est un produit très convoité, hautement stratégique.

L'énergie éolienne est une énergie dont l'utilisation est très ancienne, mais elle est aujourd'hui captée grâce à une haute technologie. Ce paradoxe apparent alimente le discours des opposants aux éoliennes. Selon la sociologue ZELEM, cette image paradoxale est un des freins au développement et à l'utilisation de l'énergie éolienne en France (ZELEM, 2002 : 86). Ce décalage entre une technique ancienne qui revient sur la scène en tant que technologie très sophistiquée, provoque une réaction souvent violente devant l'argument militant pro éolien qui consiste à comparer les éoliennes aux moulins à vent d'antan. Quel que soit l'argumentaire des opposants, ils évoquent tous l'inconvénient de la grande taille des éoliennes. Les termes employés pour marquer leur désapprobation sont : visibilité des éoliennes, gêne paysagère, impact sur le paysage, pollution visuelle et sonore. Ils opposent ces éléments nouveaux dans le paysage, à la beauté naturelle d'un paysage qui émane des tableaux des peintres du XVIII^{e} et du XIX^{e} siècle.

Les militants pro-éoliens répondent à l'acharnement sur la question esthétique par une réponse plus pragmatique qui consiste à dire que les éoliennes ne sont pas des œuvres d'art, mais des installations utiles. Voici la description des éoliennes que l'on peut trouver sur le site Internet de la Fédération des énergies du vent qui regroupe les associations locales de promotion de l'énergie éolienne.

> *Les formes des éoliennes sont des formes simples, aérodynamiques, épurées. Ces caractéristiques sont autant d'atouts pour être appréciées. Les éoliennes sont de couleur blanche (avant tout pour des raisons aéronautiques de visibilité). Cette couleur est plutôt synonyme de simplicité et de*

> *pureté*. (Les réponses aux idées fausses de l'éolien, www.planete-eolienne.fr, 01/09/2006)

Nous nous arrêtons ici sur la question de l'esthétique avant de procéder à une analyse de la perception de la grande taille des éoliennes industrielles.

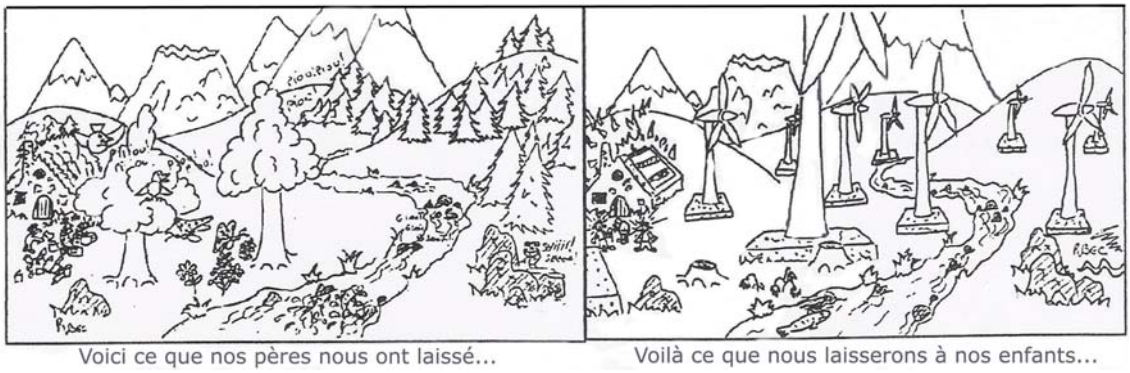

Figure n°54. Caricature des opposants aux éoliennes en Ardèche (Source EVIA, 2002).

Défendre la beauté du paysage pour construire son identité

Derrière l'acharnement contre les éoliennes qualifiées d'objets inesthétiques, technologiques, industriels, objets qu'on peut supporter en ville mais pas en campagne nous trouvons des motivations bien plus profondes qu'une simple discussion sur l'esthétique. Parmi ces motivations, il y a le souhait pour les néo-ruraux, en quête d'une construction de leur identité, de se démarquer de la ville en revendiquant le naturel.

> *C'est vrai, il y a des gens qui font le pas de venir à la campagne… c'est difficile ! On a bien le droit d'avoir envie de voir des jolies choses devant les yeux, quelque chose de naturel.* (Habitant ardéchois, opposant aux éoliennes, août 2002)

Quitter la ville pour vivre et gagner sa vie à la campagne est un rêve que peu de citadins osent réaliser car le changement dans le mode de vie peut est radical. La vie à la campagne est souvent synonyme d'éloignement des pôles culturels, de difficultés pour trouver un travail ou pour scolariser ses enfants. Cette démarche peut même être jugée par certains citadins comme dévalorisante. Un nouvel habitant ardéchois nous a déclaré être sujet des remarques comme celle-ci : « *Aller vivre avec les paysans, les cul-terreux, tu es fou !* »

Entre le paradis et l'enfer, la vie à la campagne est idéalisée. Les inconvénients majeurs sont les déplacements fréquents et l'isolement, le marché du travail restreint, les pôles culturels éloignés. Pour les compenser, il faut au moins avoir des avantages, à l'instar de la belle vue que l'on « achète » avec la maison :

> *Il faut bien voir qu'il y a des gens qui sont venus s'installer ici, qui ont acheté une maison, ils ont acheté un paysage. Ils ont flashé là-dessus ils se sont dit : « c'est beau » ! (…) Pour ma part, ce n'est pas du tout ce côté esthétique {des éoliennes} qui me dérange. Bien évidemment si l'on me disait : « On va te mettre une là » je réfléchirais un petit peu plus. Je me demanderais « comment ça va être d'avoir une tous les jours devant moi ». Mais je ne crois pas qu'ils les mettent à côté des maisons.* (Habitant ardéchois, 29/04/2002)

Les opposants aux éoliennes sont perçus par les autochtones comme des citadins venus à la recherche de la beauté, et du calme, qui acceptent peu les changements du rêve qu'ils voudraient construire.

> *Il y a un qui est architecte de France. Cela ne le gêne pas qu'il y a du nucléaire, lui il est logique. Les autres, ce sont des gens venus de la ville, pour faire de la photographie, ou autre chose, des gens qui veulent échapper à la ville, qui se passent de pas mal de choses, qui sont venus retrouver le calme et la solitude, les coins perdus… Mais aujourd'hui on doit accepter certaines choses, notamment les éoliennes. On n'est pas tout seul au monde, à moins de bouger tout le temps avec notre caravane.* (Habitant, ardéchois 28/02/2002)

Les discussions sur les éoliennes et les positions des uns et des autres s'opposent en particulier sur le plan de l'esthétique.

> *En fait notre position par rapport aux éoliennes nous différencie du reste de la population. En effet, il y a des gens, que j'ai d'ailleurs découvert à ma grande surprise, qui trouvent qu'une éolienne c'est beau et que cela rajoute un plus dans un paysage. Ce qui n'est pas notre cas.* (Habitant de l'Ardèche, août 2002)

Le paysage s'avère une fois de plus un facteur d'identité, centre de conflit et d'enjeux sociaux tels qu'ils les ont étudiés sur le département (CLOAREC, 1995, et DE LA SOUDIERE, 1995).

Estelle REGOURD (2001) dans son étude sur les associations de défense de l'environnement est arrivée à la conclusion, que la population nouvelle constitue souvent une opposition naturelle à tout projet d'envergure.

> *Puisqu'ils viennent seulement d'investir un espace, ils réagissent rapidement, à la moindre menace, soucieux de ne pas se retrouver dans un cadre de vie dégradé, tel que celui, qui, bien souvent, les décidés à quitter la ville.* (REGOURD, 2001 : 135)

L'auteur note que ces associations sont presque exclusivement composées d'anciens habitants citadins, qui risqueraient par leur opposition systématique aux projets de développement d'imposer leur vision à la société rurale.

Figure n°55. Paysage pris depuis les Fougères, par Nicolas GESSEN, habitant de la commune de Saint-André-en-Vivarais.

Figure n°56. Paysage pris depuis le Laulagnier, par Brigitte MOREL habitante de la commune de Saint-Agrève.

Pour la plupart des opposants au projet éolien de Saint-Agrève, les principaux atouts de la campagne sont ses paysages « naturels » (voir photographies des habitants locaux sur les figures 55 et 56). Dans le registre de l'enquête publique, nous pouvons lire la réflexion d'un habitant qui s'oppose vigoureusement au choix du site retenu pour l'implantation des éoliennes.

> *Si l'on ne peut que se réjouir du développement d'énergies renouvelables, la première implantation est catastrophique sur le plan visuel pour Saint-Agrève. (…) Continuons à hypothéquer l'avenir de Saint-Agrève dans quelques années, les corbeaux les regarderont tourner… Pour une première, je suis totalement opposé au site retenu.* (Extrait du registre de l'enquête publique à Saint-Agrève, mai 2004)

Les journaux ardéchois, publient régulièrement des témoignages de nouveaux arrivants dans la campagne désertée. Selon ces nouveaux venus, leur présence à la campagne se justifie par la recherche du calme, d'un cadre de vie naturel et de relations humaines plus chaleureuses qu'en ville[112]. Voici un exemple extrait du journal de la commune de

[112] Le département de l'Ardèche n'est pas une exception, le reste du territoire du Massif central accueil des nouveaux venus avec les mêmes aspirations.

Devesset, du canton de Saint-Agrève, qui démontre le rôle majeur de la recherche esthétique dans la décision de s'installer à la campagne.

Journal de Devesset, décembre 2002 Pourquoi ont-ils choisi Devesset ?

Le Serre de Sauvents : Coup de Cœur !

À la recherche de calme et d'espace, à moins de trois heures de Marseille, pour vivre une nouvelle étape, surfant sur la toile du Net, nous avons été séduits par la photo d'une ancienne ferme à Devesset. (…) C'est en arrivant au Serre de Sauvents, dès le début du chemin de terre qui s'enfonce dans le bois qu'une agréable impression de satisfaction s'installe. À peine descendu de voiture, le regard plonge sur la grande bâtisse, la vue imprenable sur Rochepaule est magique. C'est un véritable coup de cœur ! (…) Nous sommes allés de surprises en surprises, des paysages et des couleurs. Chez nous grâce au ciel et à la mer, la dominante est dans les bleus superbes. Ici tout semble vert, c'est magnifique. Le dépaysement est complet. Les gens sont, à l'image de la nature, différents. Pas d'exubérance comme chez nous. À l'occasion des travaux, nous avons apprécié la compétence, le sérieux, la ponctualité des entreprises et de leurs collaborateurs. À l'occasion de l'installation, nous avons apprécié la gentillesse de tous ceux que nous avons rencontrés.

Famille Cardella

La perception esthétique : est-elle une prérogative des citadins ?

Des ethnologues, sociologues ou géographes ont étudié le paysage et les différentes perceptions que les habitants se font de l'environnement qui les entoure. Les travaux de FRIDEBERG, COHEN et MATIEU, démontrent que pour les citadins le paysage rural est un espace observé, un espace à contempler (FRIDEBERG et al., 2000). Ce même paysage est pour les agriculteurs un espace à maîtriser, dont les caractéristiques ne se limitent pas au visible, mais sont beaucoup plus complexes et liées à leur savoir-faire, qu'ils mobilisent afin d'extraire le potentiel énergétique des ressources naturelles. Pour eux la notion de « pays », de paysage, représente leur espace de vie et les références historiques qui y sont liées : ce qu'était ce pays avant, ce qu'il est pour eux aujourd'hui et ce qu'il deviendra des années plus tard. C'est un paysage qu'ils sillonnent tous les jours, qu'ils modifient, qu'ils gèrent, dont ils dépendent ou ils dépendaient. La notion d'évolution,

de changement, est intégrée dans cette vision d'un pays lié aux générations d'agriculteurs.

Prenons aussi l'exemple d'un article écrit par Henri CUECO (1995), professeur à l'Ecole nationale supérieure des Beaux Arts, sur la confrontation de la vision d'un artiste et de celle d'un paysan. Les deux personnes assises devant le même objet – une portion de l'espace rural composé de prés, de bosquets, de vallons et de collines. Voici comment l'artiste tente de comprendre l'autre et sa vision différente du monde.

> *Au cours de ces visites, tous les deux face au paysage, j'essaie de l'intéresser à mes problèmes, je lui parle du paysage que je lui désigne du doigt et lui précise que « je le trouve beau ». Je n'obtiens aucune réponse. Je récidive mais mon sujet n'accroche rien. (…) Je lui demande enfin, me mettant face à lui : « Louis, comment dis-tu : il est beau ce paysage ? »*
> *Il me regarde et je comprends que je lui pose un problème difficile. Après un long silence encore, il déclare enfin : « Es brave lo païs[113], on dit. » Je viens de comprendre : le mot PAYSAGE n'existe pas en occitan (…). L'incompréhension de départ n'était pas seulement due à l'habituelle difficulté de langage mais à l'incompréhension du concept même de paysage. Le paysage pour lui, pour les gens, c'est le pays.* (CUECO, 1995 : 169)

H. CUECO compare ce que le jaune du colza évoque chez lui (une satisfaction esthétique), et chez le paysan (une réflexion sur la production du champ de voisin). La notion du paysage et la perception de ce qu'est un « beau paysage » sont des acquis culturels, des constructions mentales (LENCLUD, 1995). La sensibilité esthétique n'est cependant pas une prérogative des citadins. Pourtant une simplification s'opère souvent dans les paroles des agriculteurs eux-mêmes.

> *Ici les gens sont pour les éoliennes et le paysage, ce n'est pas un problème. Les gens qui vivent de leur travail ici, ne sont pas sensibles au paysage. Si on parle de dégradation des paysages il faut commencer par enlever les nouveaux bâtiments agricoles en tôle. Ici on a fait les mêmes choses qu'en Bretagne sans tenir compte des spécificités du pays, l'architecture n'est pas respectée, mais personne ne dit rien.* (Agriculteur ardéchois, 11/04/2003)

Selon les néo-ruraux se mobiliser autour de la question du paysage ne serait pas dans les préoccupations des paysans, qui ne s'intéressent pas à l'esthétique. Non seulement ils ne

seraient pas sensibles à l'esthétique des paysages qu'ils habitent, mais de plus ils s'opposeraient à toute vision venue des étrangers, des néo-ruraux.

> *Il n'y a pas plus indifférents du paysage que les gens du plateau. Ils s'en moquent totalement. On peut leur faire n'importe quoi. Leur construire n'importe quelle horreur, ils n'ont absolument rien à foutre. Ils sont totalement indifférents tout simplement parce que c'est nous qui leur avions dit que c'est beau. Je veux dire aussi les gens qui nous ont précédés dans les années 1970 qui disaient : « Ah quand même quel coin super ! » Les paysans ne se sont aperçus qu'à ce moment-là de la beauté de leur pays. Ce qui fait que maintenant pour ne pas dire comme nous, ils disent qu'ils n'ont rien à foutre et qu'on peut en faire ce qu'on veut. Nous sommes très mal vus en tant que néos. Les néos sont très mal vus.* (Habitant ardéchois, néo-rural, 13/04/2003)

Cette vision des néo-ruraux semble quelque peu partiale. Ils dénient la sensibilité esthétique chez ses voisins, les natifs de la région. En effet même si les paysans sont plutôt favorables à l'idée de production éolienne, il n'en demeure pas moins qu'ils sont sensibles à la beauté de leurs paysages. Prenons l'exemple de cet agriculteur retraité propriétaire d'un camping, qui nous parle de l'endroit qu'il a choisi pour l'installer avec beaucoup d'amour. Pour ce natif du pays, ce ne sont pas toujours les avantages économiques qui priment dans ses choix.

> *J'ai choisi cet endroit parce qu'il m'a plu. Il n'est pas idéal pour des tentes, un peu trop de cailloux, ce n'est pas tout à fait plat, mais il y a les pins, les sorbiers et les bouleaux, c'est joli. Je l'aime beaucoup.* (Agriculteur ardéchois à la retraite, août 2002)

De même, un couple d'agriculteurs à la retraite a construit sa maison dans les années 1970 d'une façon intelligente, bien orientée par rapport aux vents de façon à être protégée au nord par un petit massif de pins, mais aussi avec une vue agréable, qu'ils apprécient particulièrement. La serre des Ambalès et la chaîne du Gerbier-de-Jonc sont visibles du balcon et des chambres. Ce n'est pas seulement pour pouvoir voir le mauvais temps arriver que la vue lointaine de la cuisine, pièce principale est importante. C'est aussi pour contempler le coucher du soleil et la brume qui se lève le matin sur les champs (cf. figure n° 57).

---

[113] « Le paysage est beau. »

Figure n°57. Vue sur la chaîne du Gerbier-de-Jonc depuis une maison à Saint-Agrève. (Cliché D. G-F., avril 2003)

Les expositions de Land Art qui se font dans la galerie de la famille DE VREEZE à St-Jeure d'Andaure voient sans doute peu d'agriculteurs venir les visiter. Cependant les émotions de ces derniers devant un champ que l'on vient de faucher, devant le travail bien fait, devant des tracés laissés par l'herbe couché, qui forment un dessin éphémère sur le champ, sont des sentiments qui révèlent leur sensibilité esthétique. « *Quoi de plus agréable que de peindre en travaillant ?* » nous a déclaré un jeune agriculteur éleveur de bovins.

Les paysans aiment leur pays pour sa beauté, pour les souvenirs qui les lient à cette terre. Ils ne parlent que rarement de ces sentiments et n'utilisent pas la photographie, ou la peinture pour les exprimer. Ce n'est qu'après des mois de connaissance, qu'ils nous livrent, leurs sentiments intimes. Gageons que certains néo-ruraux qui ont une vision aussi stéréotypée des paysans n'ont pas su aller au-delà des premières difficultés de communication.

Tableau n°12. Positions des habitants ardéchois sur la question du paysage et des éoliennes.

Thème	Point de vue positif	Point de vue négatif
Tourisme	Développer le tourisme autour du parc éolien est possible.	Le tourisme « industriel » ne durera qu'un temps limité, tant que dure l'effet de curiosité.
Economie	Grâce à la taxe professionnelle, les communes répondront mieux aux attentes des riverains et des touristes. L'économie du pays se développera grâce au flux de touristes venus pour voir les éoliennes.	Les éoliennes feront fuir les touristes venus pour la beauté des paysages.
Esthétique	Les éoliennes sont des objets esthétiques, peuvent être mises en valeur dans un contexte naturel, Land Art…	Les éoliennes sont des objets mécaniques, inesthétiques, n'ayant pas leur place dans le paysage « naturel ».
Production d'énergie	La présence des éoliennes comme des objets issus de l'activité humaine est justifiée par leur contribution dans la lutte contre le changement climatique.	Les éoliennes ne participeront pas à diminuer la part de l'énergie nucléaire française, ni de la consommation énergétique, leur présence est inutile dans la campagne française.

3. LE SYSTEME ENERGETIQUE MIROIR D'UNE SOCIETE EN CRISE

Nous arrivons au constat qu'aujourd'hui la société occidentale remet en cause son modèle de fonctionnement. La crise écologique mobilise les dirigeants, les industriels et les universitaires. Nous pouvons trouver dans un récent ouvrage sous la direction de BECK, LUGINBÜHL et MUXART (2006) intitulé *Temps et espaces des crises de l'environnement* des analyses interdisciplinaires sur cette crise. Les auteurs qui contribuent à l'ouvrage explorent les différentes facettes de la crise environnementale, mais aussi les mécanismes de réponse mises en place par les sociétés.

On peut se demander aussi, si on n'assiste pas à ce que DEBEIR, DELEAGE et HEMERY (1986) nomment le changement du système énergétique. Selon les auteurs du livre *Les servitudes de la puissance. Une histoire de l'énergie*, le futur énergétique trouvera les solutions techniques dans les alternatives du système centralisateur basé sur le nucléaire.

> *S'il existe un autre avenir énergétique, non capitaliste, pour la société mondiale, il ne saurait, en aucun cas, être cherché dans une éventuelle postérité historique, thermonucléaire par exemple, de l'atome. Tout au plus, ce dernier pourra-t-il jouer le rôle d'un simple appoint pendant quelques décennies dans la longue et difficile transition énergétique ou l'humanité peut choisir de s'engager.* (Debeir et al. 1986 : 360)

Dans la société française, les mouvements écologiste et celui de la décroissance cherchent des solutions à ces crises à travers des pratiques marginales communautaires comme l'autogestion, l'autonomie et l'autosuffisance. Ces pratiques encore peu généralisées, attirent de plus en plus d'intérêt. Aujourd'hui la problématique de l'éolien vient se positionner dans un large débat qui englobe des problématiques comme l'abolition des inégalités Nord-Sud, mais aussi la place de la technologie dans le développement des sociétés, la recherche de nouvelles valeurs humanistes et spirituelles. L'industrie éolienne est née dans cette période transitoire avec une image ambiguë. Pour une partie de la population, les éoliennes seraient la preuve d'un changement de la société vers un mode de production plus écologique, tandis que pour une autre leur taille « démesurée » symbolise un nouveau productivisme « vert ».

3.1. INDEPENDANCE ENERGETIQUE ET AUTONOMIE

Le thème de l'autonomie est un thème récurrent dans les discours sur l'énergie. Il traduit souvent un mécontentement vis-à-vis du système politico-économique et l'envie de s'y soustraire. Sur cette question, en plus du discours oral, nous allons alimenter notre analyse avec des témoignages écrits issus principalement du magazine Silence, tribune d'expression d'opinions sur la société.

L'image des éoliennes comme un moyen pour les industriels d'augmenter leurs bénéfices économiques discrédite leurs atouts écologiques.

> *Je pense que l'utilité des éoliennes est à chercher ailleurs : ce sont des compagnies privées qui vont en faire l'installation, aux grands frais, et en indemnisant grassement les collectivités locales et les propriétaires. (…) L'éolien industriel est avant tout une affaire de PROFITS et non d'écologie comme on voudrait nous le faire croire. C'est un pas de plus vers la mondialisation le monnayage du bien commun : eau, air, soleil, traditions, intelligence…* (Habitante ardéchoise, extrait de l'enquête publique du projet éolien de Saint-Agrève, mai 2004)

Les solutions individuelles d'approvisionnement énergétique semblent pour un grand nombre d'opposants aux éoliennes le moyen pour éviter l'éolien industriel, et casser les lobbies puissants.

> *Les solutions aux problèmes d'énergie ? Informer et promouvoir de sérieuses économies d'énergie dans chaque foyer, dans les collectivités, dans les entreprises. Développer de façon massive le solaire et l'éolien à l'échelle INDIVIDUELLE. L'indépendance énergétique de chacun n'est-elle pas un but impératif ?* (Habitante ardéchoise, extrait de l'enquête publique du projet éolien de Saint-Agrève, mai 2004)

Dans un pays de culture centralisée, la question de l'autonomie est une question très sensible. Le développement de l'éolien va-t-il reproduire le schéma politique centralisateur ? Où l'éolien deviendra-t-il une solution décentralisée d'approvisionnement de l'énergie ? Ces questions nous amènent sur les interrogations concernant la paix dans le monde, et le contrôle de l'Etat sur les citoyens :

> *Raisonner en terme d'énergie au niveau d'une communauté de communes permet non seulement d'assurer une meilleure sécurité en diversifiant les sources d'énergie (plus de pannes générales), mais permet aussi d'intéresser le citoyen directement à la question énergétique. Cela a immédiatement une conséquence : le débat démocratique et la responsabilisation du citoyen au niveau local favorisent les économies d'énergie. (…) Les économies d'énergie atteignent le degré absolu de sécurité : rien n'est plus difficile à saboter qu'une consommation qui n'existe pas ! Rien n'est plus difficile à contrôler qu'une personne qui a peu de besoins.* (BERNARD, 2002 : 13)

Les avantages défendus par les militants de l'éolien : production décentralisée, propre, responsable des générations futures et des pays du Sud, sont difficiles à accepter dans un système où dominent l'individualisme, la concurrence, la rentabilité économique. Il nous semble, que pour accepter sans critiques l'industrie éolienne actuelle, il faudrait une confiance aveugle de la part des citoyens dans le bon sens des politiques.

3.2. NOUVELLES ENERGIES ET DECROISSANCE

La production et la consommation d'énergie soulèvent la question de la viabilité du système occidental basé sur la consommation. Serge LATOUCHE, professeur émérite

d'économie, soutient la thèse de la fin de l'ère d'accumulation des richesses matérielles, et l'idée de la construction d'une société de décroissance. Selon lui la politique de décroissance devrait réduire les déplacements des hommes et marchandises, la publicité « tapageuse », la production de marchandises futiles (appareils jetables, ou produits de luxe). La décroissance, c'est la mise en avant de l'altruisme plutôt que l'égoïsme, de la coopération plutôt que la compétition, du plaisir du loisir plutôt que l'obsession du travail, de l'importance de la vie sociale plutôt que la consommation illimitée, du goût de la belle ouvrage plutôt que l'efficience productiviste, le raisonnable plutôt que le rationnel.

> *Pour concevoir la société de décroissance sereine et y accéder, il faut littéralement sortir de l'économie. Cela signifie remettre en cause la domination de l'économie sur le reste de la vie en théorie et en pratique, mais surtout dans nos têtes*. (LATOUCHE, 2004 : 96).

Un agriculteur néo-rural installé en Ardèche depuis plusieurs années nous a démontré clairement comment une même personne peut être en même temps « pour » et « contre » les éoliennes. Sa position change selon le contexte dans lequel il se place. Dans le premier, il considère les éoliennes dans le système actuel. Les éoliennes seraient alors le résultat des efforts louables pour améliorer la politique énergétique française et de ce fait acceptables.

Le deuxième contexte considère les éoliennes dans le cadre d'une société hypothétique, utopique, où la place de l'individu, du local, de la démocratie et de l'autonomie seraient beaucoup plus importantes. Les éoliennes industrielles actuelles alors n'auraient pas leur place. La conception même de parcs éoliens (taille, objectif de production, planification, exploitation par des groupes multinationaux) ne serait pas conforme à la vision d'une telle société.

Nous allons joindre ici un large extrait de notre entretien avec cet habitant ardéchois afin d'illustrer au mieux ses propos.

> *Cette société ne me satisfait pas du tout. Je n'en veux pas, je n'en veux plus. Si je suis devenu paysan, c'est pour ça. (…) Ce qu'on vient de faire avec les éoliennes c'est une jambe de bois. Ce qu'on vient de faire, c'est retarder la chute de notre société qui est trop consommatrice d'énergie, qui ne remet pas en cause son développement technicien etc, etc. Donc par conséquent ni les éoliennes, ni rien, je ne veux rien. Disons que je veux qu'on réfléchisse à notre fonctionnement. … À la limite moi rien ne me satisfait, ce que je voudrais c'est qu'on réfléchisse ensemble sur*

> *certaines questions. Par exemple, il faut arrêter d'importer du tiers monde des choses dont ils ont besoin et qui leur manquent, pour produire des choses qu'on détruit, dont on n'a pas besoin, des surplus… (…)*
> *Pour ce qui est de l'éolien, dans une société future, les hameaux qui s'y prêtent pour les éoliennes pourraient le faire. Ces hameaux pourraient éventuellement produire un surplus et on pourrait concevoir un système d'échange ou de vente entre les hameaux, quelque chose comme ça. Au lieu de ça, on nous balance des machines… des grosses machines qui vont être gérées par des multinationales, qui vont nous échapper complètement. (…)*
> *Le débat doit se régler au niveau des collectivités, elles vont dire : « On a besoin de cette énergie ou pas ». Et donc si on a besoin on en produit. C'est sûr qu'ici, je ne pourrai pas avoir une éolienne, mais ici je peux avoir l'eau. L'eau on peut l'utiliser pour un certain nombre de choses et en contrepartie, les mecs des éoliennes de là-haut, m'enverraient un peu d'électricité. Voilà, c'est simple.* (Agriculteur ardéchois, 09/04/2003)

De même les grandes entreprises industrielles qui se chargent de développer l'éolien paraissent en contradiction avec un modèle de développement où le local est mis en avant. Leur implication dans l'industrie éolienne semble motivée par le seul gain d'argent, ou encore parait comme une stratégie de marketing de plus à la mode, la mode de l'écologie. Les opposants de l'énergie éolienne dénoncent le fait qu'elle soit développée par des grands groupes industriels dont les préoccupations ne sont que leur profit et leur place sur le marché mondial. De ce fait leurs actions dans le domaine des énergies « propres » ne leur servent qu'à « verdir » leurs blasons. De marginaux les investissements aujourd'hui dans les énergies renouvelables sont considérés comme très avantageux. Les financiers new-yorkais intéressés par le taux de croissance important des nouvelles énergies organisent de plus en plus de colloques sur les énergies renouvelables[114]. Cela conduit à considérer l'engagement des industriels dans l'énergie éolienne comme une action qui donnera bonne conscience à la société industrielle tout en continuant de développer son mode de vie polluant par ailleurs.

> *La solution que [les groupes industriels] proposent est une illusion tant qu'ils ne remettent pas en question le système des besoins que cette société a créé avant tout pour faire circuler*

---

[114] *Wall Street's New Love Affair. Why some of the world's smartest investors are betting billions on clean energy*, August 14, 2006, Special report, http://www.businessweek.com/magazine/content/06_33/b3997073.htm?chan=top+news_top+news (01/09/2006)

> *ses marchandises. (…) Ce sont d'ailleurs les mêmes groupes industriels qui nous ont construit les centrales nucléaires, les raffineries de pétrole, et bien d'autres saloperies qui maintenant cherchent à « verdir » leur image avec ces éoliennes.* (LOUART, 2002 : 30)

Une question nouvelle discutée lors des débats sur l'énergie éolienne est celle de l'émergence des nouveaux usages : à quelle fin produit-on quel type d'énergie ?

> *Mais les gars écologistes dans le quartier qui appartiennent au parti des Verts ne se posent même pas la question sur l'éolien, ne réfléchissent même pas. Pourquoi, parce que c'est écologique ! Tandis que nous, on leur dit : « En fait vous n'y avez pas réfléchi aux applications réelles de l'énergie que l'on va produire ! »* (Membre d'EVIA, Ardèche, 15/04/2003)

L'idée de l'économie d'énergie gagne de plus en plus d'adeptes, au moins dans le discours.

> *Mes éoliennes servent-elles à éclairer un nouveau tronçon autoroutier ? Dans le système centralisé avec croissance exponentielle de la consommation les éoliennes en tant qu'industrie ne m'apparaissent pas une réponse écologiquement acceptable. Les arguments des deux camps adverses sont... les mêmes. La question du mode de société que nous voulons est au cœur de ce débat.* (Yves VERILHAC, 27/04/2006, lors du séminaire *Ruralité contemporaine*, EHESS, Paris)

Si la société met en place une politique globale d'économie de l'énergie, la recherche d'une augmentation de la production énergétique par les éoliennes, qui s'accompagne d'une augmentation de la taille de ces dernières, semble à beaucoup d'opposants comme une incohérence. La taille des éoliennes industrielles actuelles a toujours interpellé nos interlocuteurs. Elle renvoie à l'idée des projets hors de portée des citoyens ordinaires, à l'idée d'investissement de grand envergure et de gains importants. Pour d'autres, la taille des éoliennes reflète aussi un gaspillage d'énergie et de biens :

> *La hauteur va à l'infini. Je n'arrive pas à m'imaginer ça dans un paysage. Il y a une disproportion énorme. Bon, les éoliennes de 20 mètres, 30 mètres, ça reste des machines acceptables, les grands arbres font 30 mètres, mais pas ici, il y a trop de vent. (…) Mais il y a quelque chose qui n'est pas raisonnable, irréaliste dans la taille des machines actuelles et c'est pour ça qu'aussi on a du mal à l'admettre. Et après, pour quoi faire? Pour que tu entendes sur les radios des pubs d'EDF et GDF comme quoi tu peux prendre des bains que tu veux dans la journée grâce à GDF. Bien sûr que tu peux prendre tous les bains que tu veux dans la journée, mais l'eau chaude qui la*

> *fournit ? La centrale au gaz, la centrale thermique, la centrale nucléaire. Donc on est éduqué dans une société qui consomme sans réfléchir. Nous on pense que la production éolienne, on n'en aurait pas besoin si les Français étaient un petit peu plus raisonnables.* (Habitant ardéchois, 13/04/2003)

Il n'est pas toujours aisé de juger de l'honnêteté intellectuelle de nos interlocuteurs. À quel point sont-ils prêts à faire des efforts dans l'économie d'énergie, ou sont-ils guidés par des motivations opportunistes dans leurs oppositions aux éoliennes ? Néanmoins, nous pouvons noter que le mouvement de la décroissance possède de plus en plus de partisans. La croissance économique n'apparaît plus comme la panacée (SCHNEIDER, 2006), même si encore aujourd'hui les indices de bien-être de la population sont liés aux « pouvoir d'achat », un thème central dans les débats précédant l'élection présidentielle de l'année 2007.

3.3. LES EOLIENNES, DES INVENTIONS TECHNIQUES SOCIALEMENT ACCEPTABLES ?

Dans les années 1940 il était peu probable que l'on juge d'une façon négative le progrès technique.

> *Le progrès moral, religieux, social est perpétuellement remis en question : on ne peut pas dire que nous ayons beaucoup amélioré l'héritage moral des premiers chrétiens ; tandis que le progrès technique s'impose sans discussion possible.* (LEROI-GOURHAN, 1992 (1945) : 439)

Quarante ans plus tard l'ethnologue exprime son inquiétude face au progrès démesuré.

> *Si l'on n'est pas capable de se représenter ce que seront les ressources de la terre pendant dix mille ans, il est inutile d'espérer avoir une survie de l'espèce qui dépasse quelques siècles. L'homme n'a pas l'air de savoir contrôler une économie qui semble le conduire à une victoire totale sur la nature.* (LEROI-GOURHAN, 1982 : 231)

Aujourd'hui, l'homme et la science ont montré qu'ils sont capables de dépasser les limites du raisonnable. Une discussion commune, une remise en question s'est imposée. Une discussion sur les valeurs de la société, mais aussi sur les choix technologiques qui

influence indiscutablement nos modes de vie. Concernant les éoliennes, nous avons entendu à plusieurs reprises des répliques comme celle-ci :

> *On nous impose les éoliennes comme si on était obligé d'accepter l'évolution de la technologie*. (Habitant ardéchois, 13/04/2003)

L'anthropologue Claude LEVI-STRAUSS, dans un entretien, en 1959, déclare par exemple que les choix techniques du futur peuvent être influencés par l'opinion citoyenne. Parlant du choix énergétique de la France de l'époque, l'engagement dans la production nucléaire, il remet en question les symboles majeurs de la modernité, les automobiles.

> *Le fait de posséder une automobile ne m'apparaît pas comme un avantage intrinsèque ; c'est une défense indispensable, dans une société où beaucoup d'autres gens ont une automobile ; mais si je pouvais choisir, et si tous mes contemporains voulaient bien y renoncer aussi, avec quel soulagement porterais-je la mienne au rebut !* (CHARBONNIER, 1961 : 59)

Les citoyens souhaitent débattre, être entendus, se sentir maîtres de leur destin et de leur vie. La remise en question du progrès technologique, est avant tout le refus d'un système imposé. Les solutions technologiques aux problèmes écologiques se sont avérées inefficaces, le fondement du système tout entier semble à revoir.

> *On a longtemps cru que l'écologie consistait à mettre un pot catalytique sur sa voiture, à recycler quelques déchets, à s'acheter un vélo que l'on utilise de temps en temps, voire de mettre dans le fond du jardin une toilette à compost que l'on utilise rarement. En fait l'écologie ne peut faire l'économie de la décroissance : il s'agit d'une remise en cause fondamentale de nos façons de faire actuelles.* (SCHNEIDER, 2006 : 9)

Les éoliennes ne peuvent dissimuler leur appartenance à l'industrie, et apparaissent comme des « méga-machines », à la taille et aux profits démesurés. L'industrie étant devenue synonyme d'une société déshumanisée, tout projet industriel est susceptible de cette critique. Il suffit de lire le guide de HUSSENET (2002), indiquant la démarche à suivre pour s'opposer aux projets industriels : des aéroports, des aérogénérateurs, des décharges pour comprendre ce rejet quasi viscéral.

Aujourd'hui de plus en plus de gens veulent *pouvoir choisir*. Les décisions concernant un grand nombre de questions qui touchent la vie des citoyens ont été jusque-là prises par les dirigeants du pays sans consultations. Et voici qu'encore une fois le

gouvernement se lance dans un programme éolien ambitieux, sans information préalable. La confiance envers la classe politique reste très faible.

> *Et la première interrogation qui vient est : comment ceux qui ont présidé à l'organisation de la société dans laquelle nous vivons pourrait-ils d'un seul coup avoir changé de culture sans n'avoir jamais exprimé de remords pour leurs actes passés ? Ou : comment pourrions-nous faire confiance à ceux qui ont un si affligeant palmarès sans les avoirs jamais entendus le critiquer ?* (Alain MARCOM, 2003 : 41)

Le système énergétique français, centralisé et capitaliste, est analysé et critiqué par les citoyens qui lui attribuent le tort d'avoir construit un monde socialement et humainement « pauvre ». Les éoliennes ne sont pas aperçues comme un changement, mais comme une continuité. On peut se poser encore une fois la question : est-ce que le développement éolien prend la voix classique du système énergétique dominant, ou est-ce que nous nous trouvions dans une période de changement, un changement lent et difficile à percevoir de l'intérieur ?

> *Et sur la question de l'énergie, le but des écologistes ne devrait pas être seulement de trouver de quoi remplacer les centrales nucléaires, mais aussi d'expérimenter et de réfléchir à des pratiques où l'énergie ne serait plus cette grandeur abstraite à laquelle on fait faire n'importe quoi, mais serait plutôt, par exemple, la mesure de l'adéquation des rapports entre l'homme et la nature. Il me semble que c'est vraiment à partir d'un tel point de vue que l'on peut commencer à se poser les bonnes questions – à propos de l'énergie comme du reste – et avancer vers des solutions constructives pour fonder une société sur la base démocratique de l'activité individuelle et collective, et non plus sur la base développement durable méga-machines, d'automates, d'experts et de technocrates, fussent-ils « écologistes ».* (LOUART, 2002 : 29)

Si d'un côté l'énergie éolienne est critiquée pour son incapacité d'égaler la production nucléaire, paradoxalement elle est aussi critiquée sur son degré de complexité. Ainsi, les écologistes radicaux prônent-ils le retour à des technologies plus simples et à des valeurs de société plus solidaires.

> *Nul besoin de hautes technologies pour puiser l'eau dans les nappes des régions sèches des USA, nul besoin d'ordinateurs pour fabriquer les ailes des moulins meuniers des siècles durant, nul besoin de matériaux composites issus de la recherche militaire pour faire tourner le moulinet que ma fille*

> *fabrique avec des planchettes de bois et une vielle dynamo de vélo…* (JULIEN, 2006 : 12)

Une critique radicale de la technologie existe aujourd'hui : on assiste à une désillusion du progrès. Des innovations de haute technologie comme panneaux solaires aux nanomatériaux, système de location de vélos aux puces électroniques, voiture propre, poubelle identifiée, détecteur électronique de pollution, piles à combustibles, ou encore éoliennes industrielles, sont présentées comme oeuvrant dans le sens du développement durable et la cause écologique. Pourtant selon les écologistes radicaux ce n'est qu'une « vaste duperie ».

> *On en viendrait presque à croire que la technologie pourrait réparer les dégâts commis par des dizaines d'années de développement de la société industrielle. Que le serpent pourrait se soigner la queue. Ce ne serait voir que la partie émergée de l'iceberg.* (PEYRET, 2006 : 5)

La contribution de la technologie au progrès social n'est pas perçue par les citoyens comme un phénomène immanent. Selon les partisans d'une société plus « humaine », une invention technique est socialement acceptable et participe au progrès, si elle répond à un nombre de critères dont plusieurs peuvent être considérés comme subjectifs :

> *Côté positif, est-ce que [l'invention] fait gagner en temps, effort, richesse, plaisir, bien-être, beauté, poésie, recentrage spirituel, solidarité, amour, respect, paix, relations riches et profondes, bonne humeur, convivialité, partage ?* (WEST, 2006 : 7)

Au contraire, une invention ne participe pas au progrès de l'humanité, si elle provoque des effets nuisibles « en termes de déstructuration sociale, maladie, exclusion, stress, aliénation, violence, comportements anti-sociaux, dilapidation des ressources et l'environnement, le climat, etc ? » (WEST, 2006 : 7)

La revue *Silence : Ecologie, Alternative, Non-violence*, revue militante pour une société sans violence, plus démocratique, aux comportements plus écologiques, dont nous venons de citer plusieurs articles parus dans des numéros différents, s'intéresse de prés à la question énergétique. Elle offre une tribune qui permette aux lecteurs intéressés par les énergies alternatives de s'exprimer.

Dans le débat concernant la technologie, ouvert sur ces pages, nous trouverons un certain nombre de questions récurrentes qui concernent toute avancée technologique qui prétend contribuer au progrès social. Cinq questions, qui mettent en avant la place des citoyens dans les débats concernant le monde où il vit. Nous les résumerons ainsi :

- À qui profitent les nouvelles technologies ?
- Qui décide d'octroyer des fonds à telle ou telle recherche technologique ?
- Pourquoi tel sujet plutôt qu'un autre ?
- Qui pèse le pour et le contre de chaque technologie : son utilité sociale, ses bénéficiaires, son coût réel du point de vue de la santé humaine, des relations sociales, des effets écologiques ?
- Qui reconstitue rationnellement la chaîne d'implications qu'entraînent la production, l'utilisation et le devenir – une fois usagé – de cette technologie ?

Les arguments des opposants au système actuel, et à l'éolien industriel comme élément de ce système, présentent leur quête d'un monde plus démocratique, d'une vie moins dépendante de la technologie. Certains de nos interlocuteurs défendent ouvertement l'idée de la décroissance économique, d'autres au contraire, utilisent le refus de la technologie pour étayer leurs arguments contre les éoliennes sans réellement adhérer au mouvement de la décroissance.

De même les militants de l'éolien soutiennent la thèse selon laquelle grâce à l'éolien et au débat démocratique qui s'est engagé autour de cette énergie, une transformation lente pourrait s'opérer dans la société actuelle. Ce n'est pas en voulant se soustraire au système actuel, ce n'est pas en démissionnant devant les difficultés à engager un dialogue commun, que la société pourra trouver une voie vers un futur soutenable.

Les découvertes technologiques et scientifiques, les décisions des technocrates ont besoin de garde-fous. Ce principe semble s'opérer pour l'éolien industriel. Grâce au contrôle citoyen, aux oppositions locales et aux discussions, peuvent naître des améliorations.

4. EN GUISE DE CONCLUSION

À la différence d'autres industries plus classiques, l'industrie éolienne possède une image d'*industrie écologique*. Rentable selon certains, marginale selon d'autres, propre ou polluante, décentralisée ou monopolisée, la société française n'arrive pas encore à la positionner. Ainsi, souvent une personne peut être en faveur des éoliennes pour un aspect de la question, et contre pour un autre. De même que ceux qui se déclarent pour les éoliennes et ceux qui se déclarent contre peuvent être unanimes sur l'un ou l'autre aspect des éoliennes ou de l'énergie qu'elles produisent. Les questions que le débat sur l'éolien soulève sont complexes et il serait réducteur de cantonner les positions des gens dans les *pour* et les *contre*.

Si on se base sur la classification de WOLSINK (2000), tous nos interlocuteurs se trouveraient dans des catégories d'opposition, ce qui semblerait dire qu'il n'y a pas de position favorable à l'éolien. Pourtant les sondages de DEMOSCOPIE (2002), et SYNOVATE (2003), mais aussi notre travail d'enquête montrent qu'il y a également chez une partie des riverains une adhésion très forte au principe des énergies renouvelables. WOLSINK a voulu analyser le phénomène de l'opposition. Cependant, si on élargit notre enquête aux personnes favorables aux éoliennes, il est intéressant de remarquer qu'eux aussi adressent certaines critiques à cette industrie dans son état actuel et se retrouvent alors dans l'opposition de type D. C'est pourquoi il nous paraît fondamental pour toute tentative de classification de la population en réaction à un projet éolien de tenir compte dans la même analyse des « pour » et des « contre ».

Nous avons considéré que la division majeure entre habitants n'est ni celle des « pour » et des « contre », ni celle du registre des arguments contre (les quatre positions de WOLSINK). Nous proposons plutôt de classer les positions selon deux attitudes fondamentalement opposées, la position *engagée* et la position *opportuniste*, considérant qu'à l'intérieur de chacune de ces attitudes, nous trouvons des « pour » et des « contre ».

Nous avons recueilli les arguments de type *engagé* chez des militants écologistes *favorables* au développement de l'industrie éolienne, mais nous avons aussi rencontré

des personnes militantes *défavorables* aux éoliennes industrielles, qu'ils soient écologistes ou environnementalistes. Leur position commune est celle d'une recherche active de nouvelles alternatives dans la société actuelle. Les personnes *engagées* sont celles qui militent pour le bien de la communauté, que ce soit en soutenant le développement de l'éolien en relation avec la lutte contre les inégalités entre le Nord et le Sud, ou dans le cadre de leur lutte contre l'effet de serre, ou à l'inverse en s'opposant aux éoliennes industrielles pour revendiquer un changement radical de la société où des promoteurs capitalistes n'auraient pas de place.

Quant aux arguments de type *opportuniste*, nous les avons rencontrés d'une part chez des personnes *favorables* aux éoliennes, d'autre part chez des personnes *défavorables* aux éoliennes. Les favorables opportunistes sont à la recherche du profit, sans réelle réflexion sur l'avenir, ni sur la finalité de l'énergie produite. La position des opportunistes défavorables à l'éolien peut se résumer à une position NIMBY. Les personnes *opportunistes* n'ayant pas de conviction profonde peuvent changer d'avis en fonction de leurs intérêts variables, qu'elles soient pour les éoliennes en soutenant leur développement pour les seuls profits économiques, ou en les refusant afin de préserver leur cadre de vie proche.

Il apparaît donc que c'est à travers le registre de leurs arguments que l'on peut faire une analyse plus fine des différents types de réactions. Les quatre thèmes les plus significatifs émergeants de nos enquêtes sont : l'intérêt pour l'énergie, son origine, son cycle de production et distribution ; le comportement de consommation et l'engagement civique ; la politique nationale énergétique ; l'autonomie énergétique et le positionnement par rapport à la société actuelle (cf. tableau n°13).

Tableau n°13. Attitudes des habitants ardéchois par rapport à l'énergie.

Thème émergeant	**Position engagée**	**Position opportuniste**
Intérêt pour l'énergie	Position civile et réfléchie sur l'origine, la destination, les conséquences sur la santé humaine du cycle de production énergétique.	Pas d'opinion sur l'énergie – sa provenance, ses effets sur l'équilibre écologique.
	Les « pour » et les « contre » ont une position commune.	
Comportement de consommation et l'engagement civique	Au plan personnel, les habitants font attention à leur mode de consommation (consommation de biens matériels ou d'énergie).	Qu'ils acceptent ou pas les éoliennes les habitants ne s'engagent pas dans un mode de consommation plus respectueux de l'environnement.
	Les « pour » et les « contre » ont une position commune.	
Politique énergétique nationale	* En soutenant le développement de l'éolien, la population participe au projet énergétique local, national et européen pour les nouvelles énergies. * En s'opposant aux projets éoliens, les habitants refusent l'industrialisation de leur territoire et l'enrichissement des firmes multinationales.	L'énergie produite par les centrales nucléaires est suffisante pour le pays. De plus que les habitants les veuillent ou pas, le pouvoir central décide du développement de l'énergie éolienne.
	Les « pour » et les « contre » ont deux positions différentes.	Les « pour » et les « contre » ont une position commune.
Autonomie	* L'énergie nécessaire à la collectivité locale est produite localement. Les nuisances subites par la présence des éoliennes sont beaucoup moins importantes que celles qui subissent les travailleurs dans les centres atomiques. * Les projets éoliens ne participent pas à l'autonomie des consommateurs et de ce fait à leur responsabilisation. L'énergie éolienne est versée sur le réseau électrique national.	* Les communes ou les communautés de communes rurales ne peuvent pas subvenir seules aux besoins des habitants. Grâce aux projets éoliens, les communes vont s'enrichir. * L'Etat se décharge de ses responsabilités en laissant les collectivités locales à gérer la question de l'énergie.
	Les « pour » et les « contre » ont deux positions différentes.	

Sur certaines questions, les partisans et les opposants de l'éolien réagissent de la même façon. Ils s'intéressent aux moyens de production de l'énergie, à son utilisation et à la consommation de biens en général. Les critiques sur le système énergétique français proviennent des deux camps. Sur d'autres questions en revanche, comme la place du pouvoir central et/ou l'autonomie et l'industrie éolienne, la position des deux groupes diverge.

Tableau n°14. Catégories des positions de riverains face aux projets éoliens.

Catégorie	Réactions face aux projets éoliens
Engagé favorable	Des ajustements sont souvent demandés aux promoteurs des projets et les nouveaux projets sont acceptés.
Engagé défavorable	Les critiques adressées aux promoteurs sont d'ordre fondamental, les compromis sont impossibles.
Opportuniste favorable	Peu de critiques adressés aux projets, elles concernent souvent l'emplacement des éoliennes et les avantages économiques de leur présence.
Opportuniste défavorable	Absence de critiques constructives pour les projets.

* * *

Il est important de souligner, qu'aujourd'hui l'industrie éolienne participe au débat collectif sur les changements de la société. L'arrivée des éoliennes dans la campagne française a permis de reconsidérer la place de la technologie dans la vie des gens, d'ouvrir la discussion sur l'énergie, un domaine longtemps réservé aux experts. C'est à travers la question du paysage que se fait l'entrée dans la discussion plus générale sur les attentes d'une société meilleure. Tous les acteurs de l'éolien en Ardèche, (les élus, les promoteurs et les administrations) prennent en compte l'argument paysager qui a aujourd'hui l'appui des instances nationales comme la DIREN, chargée d'examiner les projets éoliens. En plus, les DDE, DRE, PNR, DRAC, SDAP, DDAF[115] sont consultés

[115] DDE – Direction départementale de l'équipement
DDAF – Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DRAC – Direction régionale des affaires culturelles

sur les questions des champs de visibilité depuis des monuments historiques, les panoramas ou les points de vue remarquables, qui sont les éléments nécessaires pour identifier « les enjeux patrimoniaux ». La réalité du terrain montre que l'argument de l'esthétique du paysage devient incontournable. Tous documents officiels au sujet des éoliennes contiennent un paragraphe ou une phrase consacrée au soin qui doit être porté au paysage. Le dernier en date est la circulaire du 19 juin 2006 concernant les dispositions relatives à la création des ZDE terrestre. Dans les cas où les projets de ZDE sont frontaliers avec des communes des pays étrangers, il faut consulter la Convention Européenne du Paysage (ratifiée par la France par la loi n°2005-1272 du 13 octobre 2005).

Si on ne se limite pas à la question du paysage, et que l'on essaye d'analyser plus finement les perceptions des riverains, nous découvrons une multitude d'enjeux et de conflits soulevés par l'arrivée des éoliennes. Le besoin de démocratie dans les décisions, l'image écologique de l'énergie éolienne, ainsi que les attentes des citoyens pour une société plus sobre (dans sa consommation des biens et des ressources), et pour une société plus humaine, ont été mis en avant lors de nos entretiens.

DRE – Direction régionale de l'équipement
PNR – Parc naturel régional
SDAP – Service départemental de l'architecture et du patrimoine

CONCLUSION GENERALE

Notre thèse analyse la contradiction dans la position des riverains face à la présence des aérogénérateurs. Une partie de l'opposition qui se manifeste est étayée par des raisonnements du registre écologique. Cette réaction paraît paradoxale comparée au discours des militants de cette énergie (les ONG, l'ADEME et le MEDD), qui eux aussi mettent en avant des arguments écologiques en faveur de ce nouveau moyen de production d'énergie électrique.

Peu d'études sociologiques existent en France sur les énergies renouvelables. L'ADEME a voulu combler ce vide, et à partir de l'année 2002, a commandé plusieurs sondages qui révèlent un très grand niveau d'approbation au niveau national du développement des nouvelles énergies. Pourtant les nombreux recours en justice de permis de construire de parcs éoliens témoignent des problèmes locaux d'acceptation. L'ADEME note dans ses documents que l'un des freins au développement de l'éolien est l'acceptabilité locale et propose comme solution à ce problème la communication et la concertation (BDCM-ADEME, 2002 : 36). Les études du groupe de recherche en sciences sociales d'EDF (GRETS) sur l'opinion publique ont démontré aussi la nécessité du débat durant la mise en place de la nouvelle politique éolienne (CHATAIGNIER et JOBERT, 2003). Dans un contexte international où les problèmes écologiques sont de plus en plus prégnants, l'anthropologie de l'environnement et plus généralement les sciences humaines doivent se pencher sur les questions de l'énergie, pilier du développement de la société (HENNING, 2005).

Pour comprendre les difficultés de développement des énergies renouvelables, le regard des ethnologues est indispensable (ZELEM, 2002, PAINULY, 2001). Nous avons voulu apporter un éclairage sur les raisons qui déterminent la position des particuliers par rapport aux éoliennes. Nous avons donc orienté notre étude sur les parcs éoliens

terrestres afin d'analyser l'impact présumé ou réel des éoliennes sur le milieu naturel. L'objectif de notre travail était de percevoir la part des représentations dans le discours des riverains. Dans cette optique il a été important d'observer en temps réel la construction de l'opinion sur les éoliennes. Nous avons noté les moments clés lors de cette construction, la façon dont s'est construit l'imaginaire collectif, ainsi que les stratégies des différents acteurs lors de la mise en place du projet éolien. Ces éléments nous ont permis de clarifier le présupposé paradoxe entre l'image verte de l'énergie éolienne et le rejet local.

* * *

Nous avons procédé dans un premier temps à l'analyse de la place de l'énergie éolienne dans la politique française. Dans ce cadre, nous avons effectué une rétrospective historique depuis son origine au XIX^{e} siècle jusqu'à l'année 2001 et la fin du programme éolien Eole 2005. Ceci nous a permis tout d'abord de déceler le changement dans la technologie. D'une technologie marginale, issue du « bricolage », les éoliennes en espace d'un demi-siècle, ont passé dans le registre de la haute technologie. Les petites éoliennes (de quelques kilowatts de puissance) que les adeptes du mouvement de retour à la terre des années 1970 soutenaient sont devenues aujourd'hui des éoliennes industrielles (de 2 mégawatts et plus). Ce changement de taille dans la technologie éolienne est valorisant pour l'industrie. Cette technologie peut aujourd'hui fièrement « rentrer dans la cour des grands » et ses militants exiger d'être considérés comme de sérieux acteurs politiques. Pourtant, ce changement très rapide dans la technologie soulève de nouvelles oppositions. Le lien entre les exploitants de l'énergie éolienne et les grands industriels énergétique attire la désapprobation de militants écologistes. L'éolien est-il en train de prendre la voie des autres moyens d'exploitation de ressources énergétiques ? La production éolienne s'apparente-elle à l'extraction « minière » ou est-elle une nouvelle réflexion pour une utopie où les richesses seraient distribués de façon démocratique et le respect envers les équilibres écologiques serait assuré (DEBEIR, DELEAGE et HEMERY, 1986 : 369). La difficulté de répondre aux exigences économiques et aux critères écologiques est pour la filière éolienne source de discordance, d'une image paradoxale auprès de la société qui ne facilite pas son acceptation.

Une autre grande difficulté de l'énergie éolienne est de sortir de la comparaison avec l'énergie nucléaire. Il est intéressant à noter qu'en France les deux options techniques ont été expérimentées à la même époque, grâce à l'esprit novateur de l'ingénieur d'EDF Pierre AILLERET. Les deux solutions à la pénurie d'énergie des années d'après-guerre ont été qualifiées « de joujoux » de cet ingénieur créatif. Cependant, les politiques français ont misé sur l'énergie nucléaire, tandis que l'énergie éolienne a été vouée à l'oubli jusqu'aux années 1970-1980 et les revendications des militants écologistes. Pourtant, les ingénieurs français, dans les années 1950, ont été à la pointe du progrès. L'énergie éolienne qui avait le potentiel de se développer en France, a attendu, faute de moyens financiers, les conventions européennes sur le changement climatique et l'essor des énergies renouvelables pour revenir sur la scène française, mais cette fois ci, grâce aux innovations allemandes ou danoises. Dans le contexte de mondialisation et dans le cadre des engagements envers l'Europe, la France se voit aujourd'hui contrainte à développer son parc d'énergie renouvelable. L'Europe est devenue aujourd'hui l'acteur incontournable. Le décollage difficile de la filière éolienne française, suite à l'échec de son premier programme national éolien : « Eole 2005 » a malheureusement créé dès le début un climat de suspicion et de méfiance envers la nouvelle industrie énergétique.

* * *

Il n'y a plus d'incertitude sur le fait que la société occidentale est en période de changement d'un millénaire à un autre, fin des utopies et effondrement du communisme, nouvelles technologies (par exemple dans l'agriculture OGM et techniques de clonage…) controversées. C'est aussi une période charnière entre un régime énergétique et un autre. Le modèle énergétique du XX^{e} siècle, basé sur le charbon et le pétrole est en train d'être remis en question. L'épuisement réel des stocks de charbons, l'impossibilité de compter sur les ressources pétrolières (objets de tensions géopolitiques), mais aussi la manifestation de la volonté des citoyens à soutenir d'autres sources d'énergie plus écologiques, font qu'aujourd'hui les pays occidentaux dessinent leur futur énergétique autrement. Les anciennes crises pétrolières ont montré la capacité de la France à s'adapter au nouveau contexte énergétique. Que ce soit par des mesures d'économie d'énergie ou par le développement massif de la production nucléaire, elle a trouvé des solutions pour répondre aux demandes de la société en énergie. Aujourd'hui, on observe des attentes nouvelles vers plus de respect pour l'environnement.

Cependant, les barrières du développement de ces nouvelles énergies en France sont multiples (MAILLEBOUIS, 2003c, ZELEM, 2002) : difficultés administratives, politiques, juridiques et économiques, et problème d'acceptabilité sociologique (d'image, notoriété et concertation). Nous n'avons pas voulu nous attarder sur la politique énergétique globale de la France ainsi que sur « l'exception nucléaire française » (LASCOUMES, 1994). Cependant c'est un facteur très important pour l'acceptabilité des nouvelles énergies. L'analyse du discours des riverains, nous a montré une certaine dévalorisation de l'énergie éolienne, systématiquement opposée à l'énergie nucléaire et à sa puissance. Paradoxalement à l'heure de la lutte contre les changements climatiques, l'énergie nucléaire est souvent présentée comme la solution au problème de l'augmentation du gaz carbonique dans l'atmosphère. Cette image d'une grande puissance et technique alliée à une mode de production écologique (la question des déchets étant souvent occultée), vise à rassurer le public français.

Nous avons observé une grande attente de débat démocratique sur les questions énergétiques. L'arrivée de l'énergie éolienne a servi de catalyseur de l'expression de cette demande. La problématique éolienne mobilise en effet un grand nombre d'acteurs. Le milieu associatif militant s'étoffe de plus en plus. Parallèlement, des associations locales de protection du cadre de vie en opposition aux éoliennes, dont le souci principal est la protection du paysage voient le jour. Le milieu naturaliste est vivement sollicité pour éclaircir les questions de l'impact des éoliennes sur la faune et la flore et cautionner les parcs éoliens. Si la plupart des naturalistes se prononcent en faveur des éoliennes, étant donné leur faible impact environnemental, ils veillent cependant au respect de recommandations qui visent à faciliter la cohabitation entre les parcs éoliens et les équilibres écologiques.

* * *

Depuis le début de la mise en place de la filière éolienne en France, les acteurs de l'éolien (promoteurs professionnels, militants associatifs, élus locaux) déplorent la lenteur administrative. Les barrières administratives ne sont pas l'exclusivité de la France. WOLSINK (2000) note que pour le développement de l'énergie éolienne aux Pays-Bas les problèmes administratifs sont plus importants que les problèmes d'acceptabilité locale. Une étude plus récente, de DEMONGEOT (2005) nous renseigne

sur les savoir-faire que les services de l'Etat mobilisent lors des instructions des projets éoliens. La position des différents services administratifs influence l'opinion locale. C'est là la thèse de WOLSINK (1996) qui affirme que la principale gêne pour le développement de l'éolien aux Pays-Bas est la lourdeur administrative, avant même la question paysagère.

Nous avons observé comment se construit le référent paysager sur l'ensemble d'un département lors de l'élaboration du schéma éolien de l'Ardèche. Lors de cette construction, nous avons analysé les positions du préfet d'Ardèche, de l'ADEME Rhône-Alpes, de la DIREN Rhône-Alpes, de la chambre de l'agriculture, de la DDE, mais aussi des associations locales. L'étude du terrain nous a montré combien le facteur personnel est important et détermine la position de toute une institution. Les sous-préfets successifs de l'Ardèche, chacun à leur façon, ont influencé le travail sur le schéma éolien, que ce soit en initiant la démarche d'une réflexion globale sur l'éolien, ou en bloquant la phase de large concertation prévue dans le travail sur le schéma. La perception personnelle des représentants de l'Etat influence leurs actions dans un sens ou dans un autre.

Nous avons également étudié la mise en paysage du département de l'Ardèche. Dans ce processus, la place du savoir-faire et des représentations du responsable du paysage au sein de la DIREN a joué un rôle primordial. La présence de l'éolien, sur le département, a permis au paysage de devenir un projet concret pour les services de l'Etat.

Si chaque citoyen se sent légitime pour s'exprimer au sujet du paysage à travers son vécu et sa sensibilité personnelle, il perdure cependant dans la société française une définition du paysage qui date du XIX^{e} siècle liée au végétal et au pittoresque (LUGINBÜHL, 2004). De ce fait, sa préservation se résume souvent à la protection des sites remarquables. Les études lancées entre 1998 et 2004 par le MEDD sur les politiques paysagères ont conclu qu'aujourd'hui les administrations tentent à travers le paysage, de résoudre des controverses sur le cadre de vie. Il est intéressant à noter qu'entre les différentes dimensions du paysage, sociales, écologiques et esthétiques, il existe parfois des oppositions. Ainsi, la biodiversité peut être favorisée dans un paysage perçu comme non esthétique et inversement (LUGINBÜHL, 2004).

On peut se demander, si le paysage n'est pas aujourd'hui un alibi, un instrument mobilisé par la sphère politique pour maîtriser le développement de l'éolien ? Tout

document officiel sur l'énergie éolienne, incluant le dernier en date, la circulaire de la Ministre de l'écologie et du développement durable et le Ministre délégué à l'industrie du 19 juin 2006, comporte des mentions sur le paysage, les sites remarquables et les monuments historiques. La place des spécialistes du paysage en France devient de plus en plus importante. L'énergie éolienne contribue à la construction de la perception commune du paysage.

* * *

Après avoir analysé la construction de la politique paysagère au niveau d'un département, nous avons pu observer au niveau d'une communauté de communes les conséquences de cette politique. Nous avons suivi en temps réel la construction identitaire du plateau saint-agrévois dont les contours épousent les limites de la communauté de communes du Haut-Vivarais, avec comme ville principale Saint-Agrève. La nouvelle communauté de communes s'est fondée autour du projet de parc éolien initié par les élus locaux.

Le territoire que cette communauté de communes recouvre est un territoire relativement hétérogène, dont l'élément englobant est sa hauteur qui oscille autour de 1000 mètres d'altitude. Il appartient à différentes unités géographiques : les Boutières et le Haut-Vivarais, ou encore les Monts Vivarais. À la limite entre deux départements, entre différentes zones géographiques, entre deux bassins versants, ce territoire n'avait pas de repères identitaires géographiques propres. Nous avons rencontré, par exemple, des énoncés locaux qui situent la commune de Saint-Agrève aux abords des Cévennes, alors que cette commune est située dans l'Ardèche du Nord, loin des terrasses de l'Ardèche méridionale. Les marques historiques de la résistance et d'un mouvement protestant encore vivant le caractérisent beaucoup plus aisément que les repères géographiques. La nomination *Montagne* que l'on donne à ce territoire traverse les frontières du département de la Haute-Loire pour couvrir le plateau Vivarais-Lignon.

L'arrivée en 2001 du projet éolien sur le territoire de Saint-Agrève, avec tout le travail de concertation et d'information auprès de la population locale, mais aussi auprès des administrations locales (DIREN, DDE, Préfet) a modifié l'image identitaire de cette région. Les médias locaux et nationaux parlent de plus en plus de Saint-Agrève et de son projet éolien. L'élaboration du projet concorde avec la mise en place du schéma éolien départemental. Grâce à sa notoriété le découpage paysager dans ce document a

délimité le plateau de Saint-Agrève en une unité bien distincte des autres unités géographiques voisines. En même temps lui est attribué un niveau de *sensibilité paysagère* assez favorable à la présence des éoliennes. Ainsi, en 2003, l'année de la sortie du *Document cadre de développement de l'éolien en Ardèche*, le plateau de Saint-Agrève reçoit sa reconnaissance administrative.

Néanmoins, ce n'est pas uniquement la notoriété du projet éolien de Saint-Agrève qui a permis de classer cette zone en zone favorable d'installation des éoliennes. En analysant les caractéristiques écologiques de ce territoire, nous avons décelé les conditions qui ont légitimé le zonage et son classement sur l'échelle de sensibilité paysagère de la DIREN. Ce territoire est situé en zone de moyenne montagne : c'est un paysage « hétérogène » selon les paysagistes, une nature « ordinaire » selon les naturalistes. Les éléments naturels ne frappent pas par leur pittoresque, même dans l'une des zones sensibles à protéger, une zone Natura 2000 qui est un plan d'eau artificiel. De ce fait, les administrations acceptent plus facilement les éoliennes comme marque de l'action humaine sur ce territoire. Ceci n'empêche pas la population locale de veiller sur la protection de *ses* « beaux paysages » et plus encore sur la prise en compte de leur opinion sur le projet éolien. Ce n'est que grâce au processus de concertation que la nature « ordinaire » n'est pas ici devenue « exemplaire » et « patrimoniale » constituant alors un argument pour bloquer le projet.

* * *

Sans engagement réel de la part de l'Etat français dans la promotion des nouvelles énergies, il n'est pas facile pour le grand public de se former une position claire par rapport à ces innovations techniques. Dans ce contexte, notre étude a voulu démontrer la place primordiale de l'engagement personnel dans le succès d'un projet éolien. Pour qu'une innovation se développe il faut un certain nombre de preuves sur les avantages apportés, ainsi qu'un certain nombre de pionniers (ZELEM, 2002 : 85).

Les portraits d'élus et de l'un des consultants techniques du projet éolien de Saint-Agrève nous ont dévoilé leurs perceptions. Ce projet éolien a appliqué une méthodologie de travail en cohérence avec les valeurs personnelles de ses initiateurs (civisme, démocratie, développement local). Nous pouvons noter que ces valeurs ont été intégrées par les habitants locaux, mais aussi dans l'autre sens, au cours de la

concertation, les valeurs des riverains ont été adoptées par les élus, l'exemple le plus marquant est la problématique paysagère. Auparavant elle a été presque absente du discours des élus, tandis qu'au fur et à mesure que le projet avance, ils ont veillé au strict respect des exigences paysagères.

Nous avons constaté que trois sites sur les neuf initialement proposés par la communauté de communes du Haut-Vivarais ont été retenus comme des lieux potentiels d'implantation d'éoliennes. L'argument d'incompatibilité des éoliennes avec le paysage environnant a été décisif pour le refus de quatre sites sur les six qui ont été éliminés du projet. Les résultats de notre recherche ont confirmé l'importance de cet argument que les premiers travaux français en sciences sociales sur les énergies ont déjà découvert. Le travail de MAREUIL et NIVARD, (1999), l'une de ces premières études sur l'éolien en France, a été impulsé par l'Institut supérieur d'ingénierie et de gestion de l'environnement (ISIGE). Selon eux, la gêne visuelle est un critère important pour l'insertion d'un « projet vert en zone écologique sensible ». Le paysage serait un prétexte pour engager un débat et mobiliser des actions dans le développement local, cependant LUGINBÜHL note que cela implique une ouverture plus large qu'à la seule dimension esthétique (LUGINBÜHL, 2004 : 10).

* * *

Il a été beaucoup plus facile à recueillir le discours de la public *actif,* vocabulaire que nous empruntons à WALKER (1995), c'est le public qui prend parti dans le débat sur les éoliennes. Nous avons observé un certain amalgame entre les discours des « pour » et des « contre » les éoliennes, qui est peut-être dû au fait qu'aujourd'hui les deux discours s'enrichissent avec leurs arguments respectifs. C'est pourquoi nous avons préféré tester la pertinence du classement des réactions d'opposition de WOLSINK (2000). Il distingue quatre catégories : opposition de type A ou NIMBY, « pas derrière chez moi » ; le type B ou NIABY, « pas chez moi, et pas ailleurs » ; le type C, « les éoliennes avant oui, mais pas maintenant », et l'opposition de type D, « les éoliennes oui, mais pas comme ça ».

Nous avons élargit notre enquête aux personnes favorables aux éoliennes, et il s'avère qu'eux aussi adressent certaines critiques à cette industrie dans son état actuel. C'est pourquoi nous avons préféré diviser les attitudes des riverains face aux éoliennes en

attitude militante et *attitude opportuniste*. Cette distinction a le mérite, selon nous, d'éviter la réduction dans le positionnement « pour » ou « contre » les éoliennes. Ainsi ceux qui adoptent une position militante par rapport à l'éolien sont soit favorables à son développement car elles représentent un signe de changement de la société. Soit ils sont défavorables aux éoliennes industrielles car synonyme d'exploitation et d'hégémonie de la technologie. De leur côté les citoyens dont le discours peut être qualifié d'opportuniste sont aussi soit favorables aux éoliennes car sources d'avantages financiers, soit sont défavorables à cause des gênes personnelles.

En conclusion, le débat sur l'énergie éolienne contribue au débat plus sur l'énergie et permet une démocratisation lente des questions énergétiques. Autre débat important que l'arrivée de l'énergie éolienne a ouvert est celui de la place de la technique dans la société. Pour certains, l'exploitation de la ressource éolienne, par définition écologiquement « propre », est la solution pour sortir de la crise environnementale. Pour d'autres, le mode d'exploitation de cette ressource s'inscrit dans un schéma déjà pré-tracé de consommation et de gaspillage de ressources naturelles et non de leur protection. La future recherche sur le devenir de l'énergie éolienne en France pourrait nous dire qu'elle voie prendra cette nouvelle énergie. Cette voie dépend du positionnement des promoteurs de l'énergie éolienne que nous n'avons pas analysé dans notre travail. Vont-ils intégrer les valeurs écologistes à la mode, ou vont-ils seulement s'en servir pour s'enrichir ? Selon une étude d'EDF, les parcs éoliens semblent cultiver chez les acteurs de la filière trois vertus : la patience, l'écoute et la coopération (DIAZ-PEDREGAL, 2001 : 30). La compréhension, la communication, la concertation constituent selon l'auteur le facteur-clé de l'acceptabilité des parcs éoliens. Cependant DIAZ-PEDREGAL note aussi que l'entreprise EDF est soumise par ailleurs aux dures lois de la concurrence, et tout comme les autres promoteurs, de cultiver ces trois vertus n'est pas toujours aisé. Est-ce que nous assistons au passage d'une système énergétique à un autre ? Sera-t-il accompagné par un changement dans la société ? Les études futures anthropologiques sur l'énergie nous montrerons.

BIBLIOGRAPHIE

Publications scientifiques :

AILLERET, P. (1956). "L'énergie électrique de source nucléaire." Revue de la Défense nationale **1**.

ALLARD, P., J. SMADJA, et ROUE, M. (2006). Rôle du politique, de l'Etat et des groupes sociaux dans les discours sur la crise environnementale. Temps et espaces des crises de l'environnement. Corinne BECK, Yves LUGINBUHL and T. MUXART. Paris, Quae**:** 301-312.

ALPHANDERY, P., P. BITOUN, et DUPONT, Y. (1991). L'équivoque écologique. Paris, La Découverte.

BASTARD, P., D. FARGUE, et al. (2000). Electricité. Voyage au coeur du système, Eyrolles.

BECK, C., Y. LUGINBUHL et MUXART. T. (ed) (2006). Temps et espaces des crises de l'environnement. Paris, Quae.

BERARD, L. and P. MARCHENAY (1995). "Lieux, temps et preuves. La construction sociale des produits de terroir." Terrain **24**: 153-164.

BERARD, L. and P. MARCHENAY (2004). Les produits du terroir entre cultures et règlements. Paris, CNRS.

BERLAN-DARQUE, M. and B. KALAORA (1991). "Du pittoresque au "tout-paysage"." Etudes rurales **121-124**: 185-195.

BERQUE, A. (1987). Milieu et motivation paysagère. L'Espace Géographique. **4:** 241-250.

BESSE, J.-M. and I. ROUSSEL (1997). Environnement: représentations et concepts de la nature. Paris, L'Harmattan.

BLANC, J.-F. (2002). Paysages des hautes Boutières: un espace entre terrasses et rideaux. Les Cahiers du Mézenc. **14:** 9-24.

BLANDIN, P. and D. BERGANDI (1997). Entre la tentation du réductionnisme et le risque d'évanescence dans l'interdisciplinarité: l'écologie à la recherche d'un nouveau paradigme. La crise environnementale, INRA, Paris.

BLANDIN, P. and D. BERGANDI (2000). A l'aube d'une nouvelle écologie? La recherche. **332:** 56-59.

BLANDIN, P. (1996a). Naturel, culturel, le paysage rural en devenir. Paysage et agriculture : orientations de la recherche et préoccupations de la société Académie d'Agriculture de France, Paris. **82, 4:** 45-55.

BLANDIN, P. (1996b). Le devenir des relations hommes-nature: évolution des concepts de patrimoine naturel et de patrimoine culturel. Museumshunde. **61,1:** 4-9.

BOLLON, G. (1999). "Identité du plateau protestant Vivarais-Lignon." Les cahiers du Mézenc **11**: 9-16.

BOLLON, G. (2002). La Montagne protestante, terre d'accueil et de résistance pendant la seconde guerre mondiale (1939-1945). Les Cahiers du Mézenc. **14:** 25-32.

BONTRON, J.-C. and A. MOREL-BROCHET (2002). Tourisme et fonction récréatives: quelles perspectives pour les espaces ruraux? Repenser la campagne, L'Aube**:** 173-193.

BOURDIER, J.-P. (1999). L'énergie éolienne, le point de vue d'un électricien. European Wind Energy Conference, Nice.

BOURDIN, L. (1998 (1898)). Le Vivarais, Les éditions du Bastion.

BOURGAIN, M. and A. CABANES (2000). "Les collectivités locales face à l'effet de serre." EcoRev' **3**(http://ecorev.free.fr/rev03/dos-bourgain.html).

BOUTAUD, A. (2005). Le développement durable: penser le changement ou changer le pansement? Science et génie de l'environnement. Saint-Etienne, Université Jean Monnet.

CALLON, M., P. LASCOUMES, et al. (2001). Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique. Paris, Seuil.

CARON, A. and A. TORRE (2004). "Quand la proximité est source de tensions et de conflits: le cas des conflits d'usage et de voisinage dans les campagnes françaises." Développement durable et territoires.

CAYRE, P. and S. DEPIGNY (2002). Une méthode agro-ethnologique pour l'étude des pratiques agricoles à impact paysager. Paris, MNHN, Institut National Agronomique Paris-Grignon, Université Paris VII Denis Diderot**:** 41.

CHAMBOREDON, J.-C. (1985). La "naturalisation" de la campagne: une autre manière de cultiver les "simples"? Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement. A. Cadoret. Paris, L'Harmattan**:** 138-151.

CHARBONNIER, G. (1961). Entretiens avec Claude Lévi-Strauss. Paris, Pocket.

CHARLES, L. and B. KALAORA (2003). "Sociologie et environnement en France. L'environnement introuvable?" Ecologie et Politique **27**: 31-57.

CHARLIER, B. (1999). Géographie des conflits environnementaux depuis 1974. Géographie. Pau, Université de Pau**:** 543.

CHARVOLIN, F. (2003). L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation. Paris, La Découverte.

CHATAIGNIER, S. and A. JOBERT (2003). "Des éoliennes dans le terroir. Enquête sur "l'inacceptabilité" de projets de centrales éoliennes en Languedoc-Roussillon." Flux **54**: 36-48.

CHAYNEL, H., S. BERBEDER, et al. (2004). Promenade sur le plateau entre Ardèche et Haute-Loire. Gens et pays d'en haut. Cheylard, Dolmazon.

CHEVALLIER, D. and A. MOREL (1985). "Identité culturelle et appartenance régionale. Quelques orientations de recherche." Terrain **5**: 3-5.

CHIVA, I. (1995). Patrimoines culturel, naturel et aménagement du territoire rural. Patrimoine culturel, patrimoine naturel. Paris, Documentation française**:** 108-117.

CHOUQUER, G. (2001). "Nature, environnement et paysage au carrefour des théories." Etudes rurales **157-158**: 235-252.

CLAIRET, S. (2000). Paysage, identité régionale: les représentations télévisuelles des territoires dans l'arc méditerranéen. U.F.R. des Sciences Géographique et de l'Aménagement. Aix-Marseille, Université de Provence**:** 325.

CLOAREC, J. (1994). Le paysage entre nature et culture. Patrimoine culturel, patrimoine naturel, Paris, La Documentation française.

CLOAREC, J. (1995). "Un village se penche sur son paysage." Paysage au pluriel. Pour une approche ethnologique des paysages: 195-207.

CLOAREC, J. and M. de La SOUDIERE (1992). Plateau ardéchois, Vivarais cévenol. Etude ethnosociologique de la mise en paysage de l'Ardèche. Paris, Ministère de la culture, mission du patrimoine Ethnologique**:** 314.

CORDIER, J. (2002). Les parcs éoliens et les oiseaux, une cohabitation à risque. DESS "Espace et Milieux". Paris, Paris 7, MNHN**:** 142.

COUTURIER, C., M. JEDLICZKA, et al. (2004b). Scénario négaWatt pour un avenir énergétique sobre, efficace et renouvelable, association négaWatt**:** 21.

DEBEIR, J.-C., J.-P. DELEAGE, et al. (1986). Les servitudes de la puissance. Une histoire de l'énergie, Flammarion.

DEFIVE, E. and H. VIDAL (1997). "Temps et climat du Mézenc." Les cahiers du Mézenc **9**: 81-94.

DeLaSOUDIERE, M. (1988). "L'inconfort du terrain." Terrain **11**: 94-105.

DeLaSOUDIERE, M. (1990). "Les couleurs de la neige." Ethologie française: 428-438.

DeLaSOUDIERE, M. (1991a). "Paysage et altérité. En quête de "cultures paysagères" : réflexion méthodologique." Etudes rurales **121-124**: 141-150.

DeLaSOUDIERE, M. (1991b). Les hauts lieux ... mais les autres. Des hauts-lieux. CNRS. Paris**:** 17-31.

DeLaSOUDIERE, M. (1995). "La Loire prend sa source..." Paysage au pluriel. Pour une approche ethnologique des paysages: 77-87.

DELAVIGNE, A.-E. (2001). Les espèces d'intérêt patrimonial et la "patrimonialisation" des espèces. Etude bibliographique. Paris**:** 140.

DEMONGEOT, B. (2005). Une énergie pourtant si vantée. Controverse et mobilisations autour des éoliennes en France. Master Politiques publiques et changement social. Grenoble, Institut d'Etudes Politiques**:** 129.

DENELLE, N. (1982). Analyse de la flore vasculaire du Vivarais et du Velay oriental.

DESSUS, B. (1999). Energie: un défi planétaire, Belin.

DESSUS, B. (2003a). "Dans le domaine de l'énergie, l'Europe bouge. Et la France?" Les cahiers de Global Chance **17**: 8-18.

DESSUS, B. (2003b). Panorama des enjeux. Energies: le Vrai débat, Paris.

DESSUS, B. and H. GASSIN (2004). So Watt? L'énergie: une affaire de citoyens. La Tour d'Aigues, L'aube.

DEVERRE, C., M. MORMONT, et al. (2002). La question de la nature et ses implications territoriales. Repenser les campagnes. Gémenos**:** 217-237.

DIAZ-PEDREGAL, V. (2001). Acceptabilité sociale des parcs éoliens au niveau local. Paris, EDF**:** 44.

DUGAST, S. (2002). Modes d'appréhension de la nature et gestion patrimoniale du milieu. Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux. IRD**:** 31-78.

DUMONT, G.-F. (1999). Le dessein identitaire des régions françaises. Les territoires de l'identité. Le territoire, lien ou frontière? L'Harmattan. P, Paris. **tome 1:** 125-139.

DUPRE, L. (2000). Du marron à la châtaigne d'Ardèche: La relance d'une production agricole "traditionnelle". Ethnologie. Provence, Université de Provence U.F.R. Lettres et civilisations.

DURAND, J. (1993). Les contes de la Burles. Pont-St-Esprit, La Mirandole.

FRIEDBERG, C., M. COHEN, et al. (2000). "Faut-il qu'un paysage soit ouvert ou fermé? L'exemple de la pelouse sèche du causse Méjan." Natures Sciences Sociétés **8 (4)**: 26-42.

GAGNON, C. (2004). La question de l'esthétique des lignes à haute tension: une problématique paysagère émergente. Design et projets d'équipements publics, Saint-Etienne.

GESTIN, J.-P. (1994). Le parc naturel régional d'Armorique. Patrimoine culturel, patrimoine naturel, Paris, La Documentation française.

GICQUEL, R. (1992). Introduction aux problèmes énergétiques globaux. Paris, Economica.

GICQUEL, R. (1993). "Le point sur l'énergie." Le cahier Ecole des Mines de Nantes **1**: 7-22.

GIPE, P. (1995a). Wind energy comes of age, John Wiley & Sons, Inc.

GIPE, P. (1995b). Design as if people matter: aesthetic guidelines for the wind industry. American Qind Energy Association conference, Washington.

GIROUX, C. (1996). "Flore pastorale du Mézenc." Les cahiers du Mézenc **8**: 95-98.

GUEORGUIEVA, D. (2000). Boeuf de Pâques, Boeuf de Parc. Paris, MNHN**:** 127.

GUEORGUIEVA-FAYE, D. (2006). "Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique." Développement durable et territoires **Dossier 7 Proximité et environnement http://developpementdurable.revues.org/document2705.html**.

GUILLE-ESCURET, G. (1989). Les sociétés et leurs natures. Paris, Armand Colin Editeur.

HENNING, A. (2005). "Climate change and energy use. The role for anthropological research." Anthropology today **21 (3)**: 8-12.

HERIARD, B. (1994). "De l'ambiguïté de la passion technique: l'exemple d'Edison." Alliage **20-21**: 143-151.

HOBSBAWM, E. and T. RANGER (1992). The Invention of Tradition. Cambridge, University press.

HOURCADE, J.-C. (1989). "Stratégies énergétiques." Le courrier du CNRS **72**: 99.

HOURCADE, J.-C. (2000). "Le climat est-il une marchandise?" Etudes **3933**: 161-171.

HOURCADE, J.-C. (2001). Le climat au risque de la négociation internationale. Les négociations internationales sur le climat: les dessous de l'histoire, Institut Montaigne.

JOANNE, P. (1906). Géographie de l'Ardèche. Paris, Hachette et Cie.

JOBERT, A., P. LABORGNE, et MIMLER, S. (à paraître). "Local Acceptance of Wind Energy: Facotrs of success identified in French and German case studies." 32.

KALAORA, B. (1991). "La nature des écosophies. Les écosophes et la nature." REED **juillet 1991**: 32-35.

KALAORA, B. (1998). Au-delà de la nature l'environnement. L'observation sociale de l'environnement. Paris, L'Harmattan.

LACOSTE, Y. (1995). A quoi sert le paysage? Qu'est-ce un beau paysage? La théorie du paysage en France (1974-1994). S. l. d. d. A. ROGER. Seyssel, Champ Vallon**:** 42-73.

LAJARGE, R. (2000). Territorialités intentionnelles; des projets à la création des Parcs naturels régionaux (Chartreuse et Monts d'Ardèche). Géographie IGA, CERMOSEM, Laboratoire LAMATEO, CNRS ESA 5038, Université Joseph Fournier-Grenoble 1.

LAPONCHE, B., B. JAMET, et al. (1997). Maîtrise de l'énergie pour un monde vivable. Paris, International Conseil Energie.

LARRERE, C. (1998). La crise environnementale: le savant et le politique. Dijon, Educagri.

LARRERE, R. (1991). Enquête sur les singularités des lieux. Des hauts-lieux. CNRS. Paris**:** 33-63.

LARRERE, R. (1998). L'art de produire la nature, une leçon de Rousseau. Ecologie et société. Dijon, Educargi édition**:** 153-165.

LASCOUMES, P. (1994). L'écopouvoir. Paris, L'Harmattan.

LATOUCHE, S. (2004). Survivre au développement. De la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative. Paris, Mille et une nuits.

LECUYER, M. (2002). Paysage dans le vent. Versailles, Ecole Nationale Supérieur du Paysage**:** 112.

LEFRANC, C. (2002). Compte rendu du recensement des conflits et tensions d'usages par l'analyse de presse quotidienne régionale, Programme INRA DADP/Région Rhône-Alpes.

LELLI, L. and S. PARADIS-MAINDIVE (2000). "Quand le "paysage ordinaire" devient un "paysage remarqué"." Sud-Ouest Européen **7**: 27-34.

LENCLUD, G. (1995). "L'ethnologie et le paysage." Paysage au pluriel. Pour une approche ethnologique des paysages: 3-17.

LEROI-GOURHAN, A. (1992 (1945)). Milieu et technique. Paris, Albin Michel.

LEROI-GOURHAN, A. (1982). Les Racines du monde. Paris, Belfond.

LIZET, B. (1991). "De la campagne à la "nature ordinaire". Génie écologique, paysage et traditions paysannes." Etudes rurales **121-124**: 169-184.

LUGINBUHL, Y. (2004). Programme de recherche politiques publiques et paysages. Analyse, évaluation, comparaisons. Paris, MEDD, Cemagref**:** 22.

LUGINBUHL, Y. (1989a). Paysage élitaire et paysages ordinaires. Ethnologie française. **XIX (3):** 227-238.

LUGINBUHL, Y. (1989b). Paysage. Textes et représentations du paysage du siècle des Lumières à nos jours. Lyon, La manufacture.

LUGINBUHL, Y. (1991). "Le paysage rural. La couleur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-t-il de l'agricole?" Etudes rurales **121-124**: 27-44.

LUGINBUHL, Y. (1995). Quelques avatars de la recherche sur le paysage. Paysage au pluriel. Pour une approche ethnologique des paysages. Paris, Maisons des sciences de l'homme**:** 219-240.

MAILLEBOUIS, C. (2003b). "Nimby, ou la colère des lieux. Le cas des parcs éoliens." Natures Sciences Sociétés **11**: 190-194.

MAILLEBOUIS, C. (2005b). La montagne protestante. Pratiques chrétiennes sociales dans la région du Mazet Saint Voy 1920-1940, Olivétan.

MARCHAIS-ROUBELAT, A. *Stratégie militaire, stratégie d'entreprise : Même combat*, (http://gustave.club.fr/strategie_entreprise.htm 19/05/2006)

MARCHETTI, N. (2005). Les conflits de localisation: le syndrme NIMBY. Québec, CIRANO**:** 32.

MARCUZZI, M.-F. (1996). "L'Œuvre des Enfants à la Montagne." Les cahiers du Mézenc **8**: 9-18.

MARTIN, A.-M. (1997). Autour d'une tradition agricole et ses mises en image: le Fin Gras du Mézenc. A propos du patrimoine agriculturel rhônalpin, Mirabel (07), CRIPT-RA.

MÉNAGER, A., P. BASTAURD, et al. (2000). Électricité. Voyage au cœur du système, Eyrolles.

MERMET, J.-C. (1997). Un acteur de l'opération Fin Gras: L'association des Amis du Mézenc. A propos du patrimoine agriculturel rhônalpin, Mirabel (07), CRIPT-RA.

MICOUD, A. (2004). Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises. Ethnologie française. **XXXIV, 1:** 13-22.

MINVIELLE, P. (2001). Le rôle de l'appellation d'origine contrôlée "Taureau de Camargue" dans la requalification territoriale et patrimoniale de la Camargue. Dynamique de l'espace rural environnement et stratégies spatiales, Montpellier.

MOURS, S. (2003). Le Vivarais et le Velay protestants. La Montagne- Le Haut-Vivarais, Dolmazon.

PAINULY, J. P. (2001). "Barriers to renewable energy penetration; a framework for analysis." Renewable Energy **24**: 73-89.

PICARD, J.-F., A. BELTRAN, et al. (1985). Histoires de l'EDF. Paris, Dunod.

PRADO, P. (1996). Paysage sans paysans. L'Homme. **(138):** 111-120.

RADANNE, P. (2005). Energies de ton siècle! Des crises à la mutation. Paris, Lignes de repères.

REMY, E., P. ALPHANDERY, et al. (1999). La mise en directive de la nature. De la directive Habitats aux prémices du réseau Natura 2000. Paris, Ministère de l'Environnement**:** 274.

RIBET, N. (1997). De la tradition du Fin Gras à sa patrimonialisation dans un projet de développement. A propos du patrimoine agriculturel rhônalpin, Mirabel (07), CRIPT-RA.

RICHARD, M. (1966). La vie quotidienne des protestants sous l'ancien régime. Paris, Hachette.

ROUÉ, M. (1999). Les Indiens Cris de la baie James. Chronique d'une dépossession. Taïga-Toundra. Au Nord, la démesure, Autrement**:** 59-96.

ROUÉ, M. (2006). Le désert, le wilderness et la forêt. Ethique protestante et naissance de l'écologisme. Temps et espaces des crises de l'environnement. Corinne BECK, Yves LUGINBUHL and T. MUXART. Paris, Quae**:** 287-299.

ROUÉ, M. and D. NAKASHIMA (2002). "Des savoirs "traditionnels" pour évaluer les impacts environnementaux du développement moderne et occidental." Revue internationale des sciences sociales **173**: 377-388.

SANSOT, P. (1989). Pour une esthétique des paysages ordinaires. Ethnologie française**:** 239-243.

SANSOT, P. (1990). "Jamais la météorologie n'abolira l'art d'interpréter les signes venus du ciel." Etudes rurales **118-119**: 139-144.

SCARDIGLI, V. (1992). Culture et artifice. Technologie du quotidien. La complainte du progrès. Paris, Autrement**:** 168-177.

TOURAINE, A., Z. HEGEDUS, et al. (1980). La Prophétie anti-nucléaire. Paris, Le Seuil.

TRAÏNI, C. (2000). Les braconniers de la politique. Les ressorts de la conversion à Chasse Pêche Nature et Traditions, Cahier du CEVIPOF. **28:** 135.

TROM, D. (1996). La production politique du paysage. Eléments pour une interprétation des pratiques ordinaires de patrimonialisation de la nature en Allemagne et en France. Paris, Institut d'Etudes Politiques de Paris**:** 624.

VÉRON, C. (1993). Etude d'opportunité de création d'un Parc naturel régional de la châtaigneraie ardéchoise. Lyon, Université Lumière Lyon 2.

VIDAL, H. and E. DEFIVE (1998). "Un pays tout en courants d'air." Les cahiers du Mézenc **10**: 79-94.

WALKER, G. (1995). "Renewable energy and the public." Land Use Policy **12(1)**: 49-59.

WILHITE, H. (2005). "Why energy needs anthropology." Anthropology today **21**.

WOLSINK, M. (1994). "Entanglement of interests and motives: assumptions behind the "Nimby-theory" on facility siting." Urban Studies **31 (6)**: 851-866.

WOLSINK, M. (1996). "Dutch wind power policy." Energy policy **24 (12)**: 1079-1088.

WOLSINK, M. (2000). "Wind power and the NIMBY- myth: institutional capacity and the limited significance of public support." Renewable Energy **21**: 49-64.

ZELEM, M.-C. (2002). "Les contraintes sociologiques au développement des énergies renouvelables en France." Les cahiers de Global Chance **15**: 83-90.

ZONABEND, F. (1989). La presqu'île au nucléaire. Paris, Odile Jacob.

ZONABEND, F. (1995). Paysage au nucléaire. La théorie du paysage en France (1974-1994). S. l. d. d. A. ROGER. Seyssel, Champ Vallon**:** 284-293.

Sondages, rapports et littérature technique ;

ABIES et Géokos Consultants (1997). Analyse des impacts sur l'avifaune du parc éolien de Port-la-Nouvelle (Aude), avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux, DIREN. EDF Région Languedoc-Roussillon.ADEME (1995). Les énergies renouvelables. Paris, ADEME, Conseil Scientifique.

ABIES et LPO (2001a) Suivi ornithologique des parcs éoliens du plateau de Garrigue Haute (Aude).

ABIES et LPO (2001b)Vendée, Suivi ornithologique du parc éolien de Bouin (Vendée). ADEME (2001). Synthèse, Colloque National éolien, Narbonne 2000**:** 33.

ABIES (2004). Suivi ornithologique du parc élien de Névian (11), ABIES, Compagnie du Vent.

ADEME (2002). Elaboration d'un outil d'insertion sociale et territoriale des éoliennes, Médiation et Environnement**:** 109.

ADEME (2000). Manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens. Valbonne, ADEME.

ADEME-BCDM (2002). Expérience française éolien et concertation, ADEME**:** 57.

ADEME-CLER (2002). Des éoliennes dans votre environnement?, ADEME.

ALBOUY, S. (2005). Parc éolien de Grande Garrigue - Névian (11). Suivi ornithologique 2005. Evaluation des impacts sur l'avifaune nicheuse, ABIES**:** 41.

AMORCE-CLER (2002). Un projet d'éoliennes sur votre territoire. Guide à l'intention des élus et des associations. Paris, AMORCE, CLER**:** 29.

Atlas de la population de l'Ardèche, INSEE, 1995

AZAN, W. and A. GED (2002). Les collectivités locales et l'Eolien. Paris, Viva'cité ADEME**:** 64.

BESSON, J. (2003). Rapport de Jean BESSON Parlementaire en mission sur le Débat national sur les énergies remis à Nicole FONTAINE ministre déléguée à l'Industrie. Paris**:** 83.

BirdLife (2002). Impact of windfarms on birds and precautionary measures. Wageninen (The Netherands), Convention on the conservation of european wildlife and natural habitats**:** 24.

BIRRAUX, C. and J.-Y. LE DEAUT (2001). Rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur l'état actuel et les perspectives techniques des énergies renouvelables. Paris, L'Assemblée nationale, Le Sénat**:** 348.

BLANCHER, P. and F. TURLAN (2002). Analyses des modalités de conduite de projets éoliens en Ardèche - Cros-de-Géoran, Plateau du Coiron, Saint-Agrève, Saint-Genest-Lachamp. Identification des "bonnes pratiques" et recommandations sur les modalités de leur diffusion en Ardèche. Lyon, ADEME**:** 105.

Brochure Agir pour l'environnement, campagne n°18, 2004

Brochure du Sortir du nucléaire, avril 2003

C.S.A. (2003). L'impact potentiel des éoliennes sur le tourisme en Languedoc-Roussillon

Charte constitutive du PNR des Monts d'Ardèche, de l'avril 2001

Charte du Mouvement national de lutte pour l'environnement (n.d.)

CHOUARD, C.-H. (2006). Le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'homme. Académie nationale de médecine**:** 17

CLER (2000). Changement climatique: quelles perspectives pour le développement des énergies renouvelables en France et en Europe, CLER.

Collectif, (2003). Document cadre du développement éolien en Ardèche. Privas, Préfecture de l'Ardèche**:** 78.

Collectif (2002). Le Pays Vivarais-Lignon... à Pied. Mayenne, FFRP.

Collectif (2000). Le Vivarais-Lignon, cantons de Saint-Agrève (Ardèche) Tence (Haute-Loire). Lyon, images du Patrimoine.

CUNTY, G. (2001). Eoliennes et aérogénérateurs. Guide de l'énergie éolienne. Aix-en-Provence, Edisud.

DAIGREMONT, C. (2001). Mise en place de la filière éolienne - recommandations en communications sociales. Rennes, ADEME**:** 68.

Décret n°70-777 du 2 septembre 1970 créant le Parc National des Cévennes

DEMOSCOPIE (2002). Perception de l'énergie éolienne en France, ADEME.

DESSUS, B. and M. COLOMBIER (1997). Energie 2010-2020: rapport final de l'Atelier "Les défis du long terme, Commissariat général du plan.

DESSUS, B., J.-M. CHARPIN, et al. (2000). Etude économique prospective de la filière électrique nucléaire. Paris, Documentation française.

DESTOT, M. (1999). Politique énergétique: les enjeux d'une vision globale. 2es Rencontres parlementaires sur l'Energie, oct. 1999, Paris, M&M Conseil.

DIREN Rhône-Alpes, 2003. Note interne

DOBRÉ, M. (1995). L'opinion publique et l'environnement. Orléans, IFEN.

EDF, (2001). *Partenariat EDF/ADEME « Energie, Environnement, Développement durable* » Brochure

GONCALVES, A. (2002). Enquête concernant l'impact économique des éoliennes dans l'Aude et leur perception par les touristes. (Aude), CAUE et ADEME**:** 36.

GONZALEZ, M. and S. RYTIER (1996). Rapport Souviron (énergie renouvelables), ISIGE**:** 29.

Greenpeace and AEEE (2002). Wind Force 12, Greenpeace, Association Européenne de l'Energie Eolienne.

GRUVEL, A. s. l. d. (1932). Deuxième congrès international pour la Protection de la nature (Paris, 30 juin - 4 juillet 1931). Procès-verbaux, rapports et voeux. Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales.

GUERIVE, G. B. and T. THOUVENOT (2004). Les gestes écologiques au quotidien. Paris, Seuil pratique, WWF.

GUILLAUME-GENTIL, F. (2003). Energie éolienne en Lauragais. Toulouse, Université de Toulouse-Le Mirail**:** 23.

HARRIS, L. (2004). Les Français et les énergies renouvelables, ADEME.

HARRIS, L. (2006). Les Français et l'énergie éolienne. ADEME

HUSSENET, E. (2002). Résistez! Les vraies raisons de lutter, les outils pour se faire entendre. Bayeux, Editions Village.

I.F.O.P. (2003). L'impact potentiel des éoliennes sur le secteur viticole du Languedoc-Roussillon ;

IFEN (2002). L'environnement en France. Paris, la Découverte.

IFEN (2000). La sensibilité écologique des Français. Orléans, IFEN.

La charte de la concertation (1996) et à la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité

La loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 et l'article L.123-1 du code de l'environnement (décret n°85-453, du 23 avril 1985)

LADET, A. and C. BAUVET (2005). Impact potentiel du développement de l'éolien sur la faune et la flore de montagne en Rhône-Alpes, Région Rhône-Alpes, Rhonalpenergie, FRAPNA, Alpine Space.

LAUMONIER, C. and J.-P. FLORI (2000). L'implantation d'une centrale éolienne vue par les riverains. Analyse sociologique et technique. Exemple du site de Sallèles-Limousis, Cahiers du CSTB, ADEME.

Le Livre blanc sur l'énergie de la Commission européenne « Energie pour l'avenir : les sources d'énergies renouvelables », 1997,

MAILLEBOUIS, C. (2003c). Rapport sur l'acceptabilié par le grand public des technologies d'électricité verte en région Rhône-Alpes, Opet Network, ADEME, Rhonalpénergie Environnement,**:** 24.

MAILLEBOUIS, C. (2001a). Analyse d'opportunité du projet éolien de la communauté de commune de Saint-Agrève. Aubenas, Pølenergie**:** 58.

MAREUIL, N. and B. NIVARD (1999). Controverse sur les éoliennes du Mont Tauch ou les prémices d'une définition d'un projet éolien acceptable pour l'environnement, ISIGE**:** 37.

MASSOT, G. (1983). Proverbes & Dictons d'Ardèche et savoir populaires. La Villedieu.

MEDD-ADEME (2005). Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens. Paris, MEDD-ADEME.

MEDIATION & ENVIRONNEMENT (2002). Outils d'insertion sociale et territoriale des éoliennes, ADEME**:** 143.

MIES (1999). Maîtriser le risque de changement climatique. Mémento des décideurs. Paris, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

NEAU, P. (1999). Guide du porteur de projet de parc éolien, ADEME.

OLLIVIER, P. (2006). Eoliennes. Quand le vent nous éclaire. Toulouse, Editions Privat.

PERREVE, P. (2002). La Burle. Clermont-Ferrand, De Borée.

PERRODON, A. (1990). L'homme et le pétrole. Lyon, Le léopard d'or.

PNR Monts d'Ardèche, (2005). Guide du développement éolien dans les Monts d'Ardèche

POËTTE, O. (2002). Prescriptions paysagères d'implantation d'éoliennes. Saint-Agrève, Communauté de communes de Saint-Agrève, DIREN Rhône-Alpes**:** 30.

Pølénergie (2001). Analyse d'opportunité du projet éolien de la communauté de communes de Saint-Agrève. Aubenas**:** 58.

QUANTIN, J. (2000). Effet de serre: quelles opportunités pour le développement de l'énergie éolienne? Changement climatique: quelles perspectives pour le développement des Energies Renouvelables en France et en Europe?, Paris.

RADANNE, P. (1998). Introduction du 1e colloque national de l'éolien, Brest 7-8 octobre 1998

RADANNE, P. (1999). Introduction in European Wind Energy Conference, 1 mars 1999

Saint-Agrève, Communauté de communes (2002). Projet éolien sur la communauté de commune de Saint-Agrève. Questionnaire aux développeurs potentiels. Saint-Agrève, Communauté de communes de Saint-Agrève.

SAMUEL, P. (n.d.). Histoire des Amis de la Terre 1970-1989: Vingt ans au coeur de l'écologie. Paris, les Amis de la Terre.

Sivom Vivarais-Lignon (2003). Histoire du paysage sur le Plateau Vivarais-Lignon. Flore et Faune, Sivom Vivarais-Lignon**:** 25.

SYNOVATE (2003). Perception de l'énergie éolienne en France, ADEME.

THEYS, J. (1993). L'environnement à la recherche d'une définition. Orléans, IFEN**:** 53.

WWF-GREENPEACE (2002). De l'énergie propre pour un développement durable. Choisissez l'énergie positive**:** 15.

Articles de presse :

AURENGO, A. (2003). Choix énergétiques et santé. Recommandations. Paris, Académie nationale de médecine.

BARIOL, H. (1993). Chemins de nature. Chemins de mémoire. Saint-Agrève. Le Chambon-sur-Lingon, SIVOM Vivarais-Lignon.

BAVAY, R. (2003). "Un outil d'insertion sociale et territoriale des éoliennes." La lettre ADEME(93): 12.

BERNADET, D. (2003). Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Au pays de la châtaigne. Territoires de France. **5:** 60-79.

BERNARD, M. (2005). "L'éolien détrône le nucléaire." Silence **327**: 35.

BERNARD, M. (2002). "Energie et paix." Silence **288** : 12-13

CHENOT, M (2003), Petit plaidoyer en faveur de l'approche paysagère, p.1, communication personnelle

Cordis (2006). "La part de l'énergie éolienne dans la production d'électricité atteint 1,2%." Cordis focus Newsletter **269**: 29.

COUTURIER, C., M. JEDLICZKA, et al. (2004a). "Scénario négaWatt." Silence **309**: 4-9.

CUOQ, B. (2002) Lettre ouverte de Bernard CUOQ, le 5 septembre 2002

EVIA (2001). Lettre adressée aux professionnels du tourisme, 9 avril 2001

JORIGNE, E. and Y.-B. CIVEL (1995). "L'éolien français à l'école des grands." Système Solaire **110**: 2-3.

JULIEN, D. (2006). "Technologie, par quel bout commencer?" Silence **338**: 11-14.

KUBLER, M. (2004). "Entre deux maux..." la Croix.

La lettre de l'électricité, UFE, n° 6, 2002, p. 28

La lettre du Parc Naturel des Monts d'Ardèche, n°6 été 2002

LATOUCHE, S. (2003). "Pour une société de décroissance." Le Monde diplomatique **Novembre 2003**: 18-19.

LAUMER, J. (2005). Wall Street Discovers Renewable Energy. www.treehugger.com.

LESCROART, M. (2004). Ardèche l'autre pays des volcans. Terre sauvage**:** 28-33.

LORCK, J. (2005). L'éolien efficace contre l'effet de serre?, http://www.artefactinfo.com/article.php3?id_article=590 (01/03/2007).

LOUART, B. (2002). "Eoliennes et choix de société." Silence **283**: 29-31.

MAILLEBOUIS, C. (1986). "Hélice au pays des merveilles." Silence **87**: 17-18.

MAILLEBOUIS, C. (1993). Les Momiers. Les cahiers du Mézenc. **5:** 15-24.

MAILLEBOUIS, C. (2000). Comportement politique autour du Mazet-Saint-Voy (1975-2000). communication personnelle**:** 29.

MAILLEBOUIS, C. (2001b). "Hélice au pays des merveilles (bis)." Silence **275**: 16-20.

MAILLEBOUIS, C. (2001c). Réponse possible aux "esthètes du paysage", (communication personnelle).

MAILLEBOUIS, C. (2002a). Eoliennes au logis, ou le principe "Swadeshi". Mazet Saint Voy**:** 8.

MAILLEBOUIS, C. (2002b). "Et si on implantait un parc à Saint-Agrève?" Système Solaire **147**: 68-69.

MAILLEBOUIS, C. (2002c). "Technologie et brise de conscience." Silence **288**: 8-11.

MAILLEBOUIS, C. (2003a). "Purification esthétique ou éthique de la responsabilité ?" Massif Central Magazine **57**: 66-67.

MAILLEBOUIS, C. (2005a). "Du vent sur la maison qui brûle..." Silence **324**: 29-30.

MONGEAU, S. (2002). "Vers la simplicité volontaire." Silence **287**: 4-7.

MORTAIGNE, V. (1986). "L'aéronautique au service de l'éolien, décollage garanti?" Système Solaire **10-11**: 5-6.

PELLERIN, P. (1995). "Eoliennes? Oui, mais..." L'Oiseau magazine **38**: 20-24.

PESTRE, J. and J. COULARDEAU (2003). "Cachons ces éoliennes que nous ne saurions voir!" La Galipote **automne 2003**.

PEYRET, V. (2006). "Les pièges du système technicien." Silence **338**: 4-6.

ROGIER, É. (2002). "L'éolien rural dans la France." Système Solaire **150**: 34-37.

ROGIER, É. (2001). "Déjà, en 1946..." Système Solaire **143**: 60-63.

ROGIER, É. (2000). "Constantin, précurseur des éoliennes modernes." Système Solaire **136**: 56-58.

ROGIER, É. (1999). "Les pionniers de l'électricité éolienne." Système Solaire **129**: 72-74.

SALOMON, T. and S. BEDEL (1999). La Maison des négaWatts, Terre Vivante.

SIMONNOT, G. (1993). "Le programme éolien de l'ADEME." Système Solaire **94-95**: 33-35.

SAVATIER, G. (1995). "Après le débat national "Energie et Environnement"." Combat Nature **109**: 38-39.

SCHNEIDER, F. (2006). "Vers une société utopique soutenable." Silence **340**: 4-9.

WEST, G. (2006). "Technofolie, techno-utopie." Silence **338**: 7-10.

Sites Internet cités :

http://www.espace-eolien.fr/Eolen/WindForce12.htm
http://www.agir21.org/flash/empreinteecoweb/loadcheckplugin.html (15/02/2007),
http://www.wwf.fr/s_informer/calculer_votre_empreinte_ecologique (15/02/2007),
http://www.empreinte-ecologique.com/ (15/02/2007)
http://ecorev.free.fr/rev03/dos-bourgain.html
http://developpementdurable.revues.org/document2705.html.
http://www.debat-energie.gouv.fr
http://www.vrai-debat.org
http://www.treehugger.com.
http://www.businessweek.com/magazine/content/06_33/b3997073.htm?chan=top+news_top+news (01/09/2006)
http://www.ardeche.pref.gouv.fr , (30/10/2003)
http://maillebouis.free.fr/cv/ 05/04/2005)
http://www.expo2000.gc.ca/french/backgrounders_2.htm (05/04/2005).
http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr, 5/04/2006)
http://www.dictionnaire-juridique.com, (01/05/2006)
http://www.planete-eolienne.fr, (01/09/2006)
http://www.global-vision.org/city/footprintFR.html (15/02/2007)
http://www.amisdelaterre.org/article.php3?id_article=2298 (30/04/2006)
http://www.artefactinfo.com/article.php3?id_article=590 (01/03/2007).

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION **1**

PARTIE I L'ENERGIE DU VENT, HIER ET AUJOURD'HUI EN FRANCE 9

CHAPITRE I. L'EOLIEN, UNE NAISSANCE DIFFICILE **11**

1. DU PREMIER AEROGENERATEUR A L'EOLIENNE ACTUELLE 12

1.1. Les innovations dans le domaine de l'éolien durant le XIX^e siècle 12

1.2. Le début de l'industrie éolienne : l'enthousiasme des ingénieurs français 15

2. 50 ANS D'HISTOIRE ENERGETIQUE FRANÇAISE (1946-1996) ET LA PLACE DE L'EOLIEN 18

2.1. Les années de prospection (1946-1969) : un espoir pour l'éolien 18

2.2. Des « moulinets d'avion » à l'éolienne industrielle 20

2.3. Le début du nucléaire français 29

CHAPITRE II. UN CONTEXTE NATIONAL FRANÇAIS PEU PROPICE A L'EOLIEN **37**

1. LE MOUVEMENT ANTI-NUCLEAIRE/PRO-ENERGIES DOUCES 38

1.1. L'association Les Amis de la Terre et l'origine du mouvement environnemental (1970) 38

1.2. « Pour une autre politique de l'énergie » 41

2. LES DEBUTS DE L'EOLIEN A GRANDE ECHELLE 43

2.1. La difficile relance des énergies renouvelables (1994-1996) 47

2.2. Le programme Eole 2005 – les leçons de son échec 50

Un partenariat ADEME/EDF pour le développement de l'éolien 50

Le programme Eole 2005 et ses limites 51

Les citoyens plaident pour une démocratie participative 53

3. L'IMAGE DES ENERGIES RENOUVELABLES AU FIL DES ANS 57

3.1. Le début des années 1990 : une image négative à dépasser 57

3.2. Fin des années 1990 : une opinion publique favorable aux énergies renouvelables 60

3.3. Les années 2000 : une opinion très favorable à l'éolien 64

CHAPITRE III. DU SECRET D'ETAT AU DEBAT NATIONAL **71**

1. LE DEBAT NATIONAL SUR L'ENERGIE ET L'ENVIRONNEMENT EN 1994 71

1.1. Les objectifs du débat mené par J-P Souviron 72

1.2. Nouvelles énergies et nouveaux conflits environnementaux 73

1.3. Le choix énergétique, une question complexe 75

1.4. Les résultats concrets du rapport Souvrion 80

2. LE DEBAT NATIONAL SUR L'ENERGIE DE 2003 83

2.1. Un débat au programme chargé 84

2.2. Le nucléaire paré de vert 86

2.3. Un objectif majeur : l'indépendance énergétique *92*
2.4. Le Sophisme du faux dilemme *94*
2.5. L'éolien, un mal nécessaire ? *96*
2.6. La place de l'Europe dans la politique française de l'énergie *101*
3. LE DEBAT ALTERNATIF : « LE VRAI DEBAT » 103
3.1. Les ONG et leur déception *103*
3.2. Les organisateurs du débat alternatif *105*
Les ONG 105
Les réseaux associatifs 108
3.3. Les scénarios énergétiques alternatifs *112*
3.4. L'ère des énergies écologiques *118*
Les arguments écologiques des énergies renouvelables 120
L'éolien à l'épreuve des lois de l'économie marchande 124

PARTIE II. ETUDE DE TERRAIN : L'EOLIEN EN ARDECHE 131

CHAPITRE IV. LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE : LA MONTAGNE A LA RECHERCHE DE NOUVELLES VOIES DE DEVELOPPEMENT **133**

1. UN MILIEU NATUREL ENTRE LE PITTORESQUE ET L'ORDINAIRE 134
1.1. Limites géographiques et relief *134*
1.2. Une division nette Nord/Sud *136*
1.3. Des espaces à protéger *137*
Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche – des paysages et des castanéïculteurs 137
Le Parc National des Cévennes, réserve de Biosphère de l'Unesco 140
2. DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE 141
2.1. Données démographiques *141*
2.2. La primauté du tourisme *143*
Le tourisme vert ou rural 146
L'impact des éoliennes sur le tourisme 150
3. L'ELABORATION D'UN SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'EOLIEN 153
3.1. La concertation : une attente forte des riverains *157*
3.2. L'implication des acteurs institutionels et civils dans le schéma éolien *159*
L'ADEME : pour un aménagement du territoire en concertation 160
La DIREN : la question de l'aménagement et du paysage 162
Les associations locales 165
3.3. L'abandon de la concertation publique *175*
Le contexte politique défavorable 175
Le rôle du préfet 178
3.4. L'éolien et le paysage en Ardèche *181*
La définition des critères paysagers 182
Sensibilités paysagères 184
Les notions de co-visibilité et de « bassin éolien » 189

CHAPITRE V. LA CONSTRUCTION SOCIALE DU PLATEAU DE SAINT-AGREVE **195**

1. DELIMITATION PHYSIQUE ET CULTURELLE DU TERRITOIRE 198

1.1. Un plateau aux limites floues *200*

1.2. Un climat unificateur *205*

1.3. Un territoire frontalier *211*

2. UN PAYS VERT A PROTEGER 219

2.1. Les forêts : une richesse locale *222*

2.2. Les espaces ouverts symboles de liberté et d'évasion *224*

2.3. Les zones naturelles classées sensibles *227*

2.4. Le paysage à l'ère des nouveaux enjeux environnementaux *231*

3. L'EOLIEN : UN PROJET NOUVEAU POUR UN TERRITOIRE NOUVEAU 233

3.1. Les catégories d'évaluation paysagère de la DIREN *234*

3.2. Les éoliennes dans un paysage considéré comme « ordinaire » *237*

PARTIE III. LA CAMPAGNE : LIEU D'INNOVATION, LIEU DE NEGOCIATIONS 245

CHAPITRE VI. LE CANTON DE SAINT-AGREVE SE FAIT CONNAITRE **247**

1. UN PROJET EOLIEN EXEMPLAIRE 249

1.1. Un rythme lent pour une démarche novatrice *249*

1.2. Un projet bien accompagné *253*

La collectivité locale s'investit dans l'éolien 253

Première approche paysagère du projet : le paysage des paysagistes 256

Etude de faisabilité optimiste et riche de propositions 259

La notoriété du projet éolien de Saint-Agrève 270

2. L'IMPORTANCE DES CONVICTIONS PERSONNELLES 274

2.1. Le maire Jacques Dondoux, un ingénieur réputé *274*

Un homme entreprenant 275

L'idée des éoliennes : une idée qui vient d'outre-rhin 276

2.2. Le président de la communauté de communes Alain Cabanes prône le civisme et le développement durable *279*

Un ancien activiste écologiste 279

Des idées novatrices à la réalisation concrète 281

2.3. Le chargé de mission de Polénergie Christian Maillebouis, un humaniste *285*

À la recherche d'une vie plus solidaire 285

En faveur de l'éolien comme facteur de développement 287

Eolien artisanal ou éolien industriel : le temps de réflexion 288

3. LE CHOIX DU SITE POUR LES EOLIENNES DE SAINT-AGREVE 291

3.1. La communauté de communes, une échelle de travail pertinente *291*

3.2. Les communes se prononcent *294*

Le processus de décision à Saint-Agrève 295

La commune de Mars, dans l'expectative 296

Le référendum de la commune de Saint-André-en-Vivarais 298

Le maire de Rochepaule favorable aux éoliennes 300
Le refus des éoliennes sur la commune de Devesset 302
Les communes de Saint-Jeure-d'Andaure et de Labâtie-d'Andaure peu concernées 304
La commune de Désaignes se joint au projet éolien 304

CHAPITRE VII. LA CONCERTATION : UN FACTEUR D'ACCEPTABILITE **311**

1. ENTRE NIMBY ET VIGILANCE CITOYENNE 313
1.1. L'histoire d'une contestation locale *313*
1.2. L'association des natifs *316*
1.3. L'association des « pièces rapportées » *317*
2. LE RESEAU LOCAL ANTI-EOLIEN 321
2.1. Un patrimoine local menacé *322*
2.2. « L'éolien c'est bien, mais pas derrière chez moi » *324*
2.3. « Pas chez moi, et pas ailleurs » *327*
3.4. L'effet pervers de l'étiquette NIMBY *329*
3. L'IMPORTANCE DE LA CONCERTATION LOCALE 332
3.1. Décision locale ou imposée de l'extérieur *333*
3.2. Le rôle des collectivités locales *338*
3.3. EDF et la production décentralisée d'énergie éolienne *341*

CHAPITRE VIII. LA PERCEPTION DE LA TECHNOLOGIE EOLIENNE SUR LE PLATEAU SAINT-AGREVOIS **347**

1. LES EOLIENNES ET LES APPROCHES ECOLOGIQUES 347
1.1. L'impact environnemental local des éoliennes *348*
L'impact sur la flore et la mise en place des « bonnes pratiques » 350
Les ornithologues et les éoliennes : du refus au partenariat 353
1.2. L'impact sur l'effet de serre, une question polémique *356*
Les énergies nouvelles, la solution-miracle ? 356
A l'ombre de l'énergie nucléaire « écologique » 357
2. ENTRE L'ENERGIE EOLIENNE ET LA TECHNOLOGIE EOLIENNE : UNE DIFFERENCE D'ACCEPTATION 359
2.1. Une technologie nouvelle en quête de reconnaissance *360*
Des symboles du progrès que l'on ne saurait voir 363
Tradition et modernité : une cohabitation possible ? 367
2.2. Des éoliennes inesthétiques et indésirables *371*
Défendre la beauté du paysage pour construire son identité 372
La perception esthétique : est-elle une prérogative des citadins ? 375
3. LE SYSTEME ENERGETIQUE MIROIR D'UNE SOCIETE EN CRISE 379
3.1. Indépendance énergétique et autonomie *380*
3.2. Nouvelles énergies et décroissance *381*
3.3. Les éoliennes, des inventions techniques socialement acceptables ? *385*
4. EN GUISE DE CONCLUSION 390

CONCLUSION GENERALE **395**

BIBLIOGRAPHIE **405**

ANNEXES **427**

ANNEXES

Liste des annexes :

N°1. Liste des sigles et des abréviations utilisés

N°2. Liste des figures.

N°3. Liste des tableaux.

N°4. Tableau des événements marquants de l'histoire de l'énergie éolienne en France.

N°5. Schéma du fonctionnement d'une éolienne.

N°6. Données techniques sur les éoliennes.

N°7. Six cartes des départements français avec la répartition des projets éoliens en instruction et des parcs éoliens en fonctionnement pour les années 2004 et 2005.

N°8. Carte des parcs éoliens dans la région du Rhône-Alpes.

N°9. Lettre du Préfet de l'Ardèche au Président du PNR des Monts d'Ardèche.

N°10. Extrait de la lettre d'EVIA concernant sa position par rapport à l'éolien en Ardèche.

N°11. Pétition d'EVIA contre les éoliennes sur la montagne Ardéchoise.

N°12. Pétition « Manifeste pour le vent ! »

N°13. Brochure du réseau « Sortir du nucléaire » 2001.

N°.14. Exemple de forum sur Internet concernant les éoliennes en France.

N°1

Liste des sigles et des abréviations utilisés :

ADEME –	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AEE –	Agence européenne pour l'environnement
AFME –	Agence française pour la maîtrise de l'énergie
AIEA –	Agence internationale de l'énergie atomique
AME –	Agence méditerranéenne de l'environnement
AMORCE –	Association pour les réseaux de chaleur et valorisation des déchets
ANRED –	Agence nationale pour la récupération des déchets
AQA –	Agence pour la qualité de l'air
ARPI –	Associations pour la protection contre les rayonnements ionisants
ASDER –	Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables
ATIC –	Association technique de l'importation charbonnière
BEST –	Bureau d'étude scientifique et technique
BEPA –	Brevet d'études professionnelles agricoles
BT –	Basse tension
CE –	Communauté européenne
CEA –	Commissariat à l'énergie atomique
CECA –	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CEEA –	Communauté européenne de l'énergie atomique
CFDT –	Confédération française démocratique du travail
CFP –	Compagnie française des pétroles
CLER –	Comité de liaison des énergies renouvelables
CNAM –	Conservatoire national des arts et métiers
CNEEL –	Centre national d'essai éolien Lannionais
CNR –	Compagnie nationale du Rhône
CNRS –	Centre national de recherches scientifiques
CRE –	Commission de régulation de l'électricité
CSFR –	Comité de sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin
CSTB –	Centre scientifique et technique du bâtiment
dB –	Décibel
DDAF –	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDE –	Direction départementale de l'équipement
DGEMP –	Direction générale de l'énergie et des matières premières
DIDEME –	Direction de la demande et des marchés énergétiques
DIREN –	Direction régionale de l'environnement
DRIRE -	Directions régionales de l'industrie de la recherche et de l'environnement
DRAC –	Direction régionale des affaires culturelles
DRE –	Direction régionale de l'équipement
EDF –	Electricité de France
EEE –	Espace économique européen
EHESS –	Ecole des hautes études en sciences sociales
ELE –	Entreprises locales d'électricités
EMP –	Ecole des Mines de Paris
ENR –	Energies naturelles renouvelables
EPR –	European pressurised reactor
Euratom –	Communauté européenne de l'énergie atomique

EVIA – Eoliennes Vigilance Information Action
FACE – Fond d'amortissement des charges d'électrification
FNCCR – Fédération nationale des collectivités concédantes et des régies
FNE – France nature environnement
FOE – Friends of the Earth
FRAPNA – Fédération régionale des associations de protection de la nature
GDF – Gaz de France
GEM – Groupe d'étude et de mobilisation
GIEC – Groupe international d'experts sur le climat
GRETS – Groupe de recherche énergie technologie et société
GSIEN – Groupement des scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire
GW – Giga Watts
HT – Haute tension
ICE – International conseil énergie
IFEN – Institut français sur l'environnement
INSA – Institut national des sciences appliquées
ISIGE Institut supérieur d'ingénierie et de gestion de l'environnement
KW – kilo Watts
LPO – Ligue de protection des oiseaux
MIES – Mission interministérielle de l'effet de serre
MNLE – Mouvement national de lutte pour l'environnement
MW – Méga Watts
NIMBY – Not In My Back Yard
OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques
ONERA – Office national d'études et de recherches aérospatiales
ONG – Organisation non gouvernementale
PDG – Président-directeur général
PEON – Production d'électricité d'origine nucléaire
PIB – Produit intérieur brut
PNLCC – Programme national de lutte contre le changement climatique
PNR - Parc naturel régional
POS – Plan d'occupation des sols
PPR – Plan de prévention des risques naturels prévisibles
PS – Partie socialiste
RAC-F – Réseau action climat France
RTE – Réseau de transport de l'électricité
SAS – Société par actions simplifié
SDAP – Service départemental de l'architecture et du patrimoine
SDIS – Service départemental d'incendie et de secours
SER – Syndicat des énergies renouvelables
TGV – Train grande vitesse
THT – Très haute tension
TWh – Terra watts par heure
UNELEG – Union national des entreprises locales de l'électricité et du gaz
WWF – World Wide Fund For Nature
ZDE – Zones de développement de l'éolien

N°2

Liste des figures :

Figure n°1. Louis CONSTANTIN, avec le prototype de son éolienne et un dessin de son projet de parc éolien (In *Système solaire* n°136, mars-avril 2000). 17

Figure n° 2. Différents types d'éoliennes, dont plusieurs sont utilisées dans l'aéronautique, la marine et sur des sites isolés (In CUNTY, 2001). 22

Figure n° 3. Pierre AILLERET (1900-1996), (*In* Système Solaire, 2001, n° 145)..... 23

Figure n°4. Dépliant de l'association Amis de la Terre, de 1977, illustrant l'opposition entre deux mondes, celui de la technocratie nucléaire, et celui de la démocratie et des énergies douces. 39

Figure n°5. La distribution du gisement éolien sur le territoire français. (ADEME, 1996). 48

Figure n°6. Puissance éolienne installée annuellement dans le monde de 1981 à 2000 (en MW) (EurObserv'ER 2001, In *Système Solaire*, n° 141, février 2001) 58

Figure n°7. Puissance éolienne dans le Monde en 2005 (EurObserv'Er, 2006)..... 59

Figure n°8. Réponses aux questions concernant l'image des éoliennes d'après le sondage « Les Français et les énergies renouvelables », ADEME – Louis HARRIS, 2004. 66

Figure n°9. Réponses au sondage concernant la présence des éoliennes à moins d'un kilomètre de lieu d'habitation, d'après le sondage « Les Français et les énergies renouvelables », ADEME – Louis HARRIS, 2004. 67

Figure n°10. Brochure d'une association qui défend le caractère écologique du nucléaire. 92

Figure n°11. Manifestation anti-nucléaire, Paris, le 17 janvier 2004. Des manifestants de l'association Greenpeace portent des maquettes des éoliennes pour montrer leur soutien aux énergies renouvelables. (Cliché D. G.-F.)..... 117

Figure n°12. Affiche des Verts européens lors des élections européennes le 13 juin 2004. 123

Figure n°13. Découverte en Canoë-Kayak de la réserve naturelle des gorges de l'Ardèche, Vallon-Pont-d'Arc (Cliché D. G-F) 134

Figure n° 14. Carte topographique du département de l'Ardèche (Depuis *L'Atlas de la population de l'Ardèche*, INSEE, 1995)..... 135

Figure n°15. Limites du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, de Parc national des Cévennes et de la réserve de la Biosphère de l'Unesco (d'après carte de PNR Monts d'Ardèche). 138
Figure n°16. L'ancienne gare de St-Agrève (Nord de l'Ardèche). Elle a fonctionné depuis 1903 puis s'est arrêtée en 1968 pour reprendre en 2002 une activité saisonnière pour les touristes 144
Figure n°17. **1-**L'accueil du train touristique à la gare de Saint-Agrève (Photographie L'Echo du Chiniac, n°47, 2002). **2-**Plaquette touristique de la ligne ferroviaire Velay-Lignon (2002). 147
Figure n°18. La Poste française a choisi pour ses chéquiers des photographies d'ARTHUS-BERTRAND parmi lesquelles figure le Parc éolien de Middelgrunden au large de Copenhague. 150
Figure n°19. Carte postale de Cap Sizun (Finistère) 151
Figure n°20. Carte postale de Port la Nouvelle (Aude) 151
Figure n°21. Carte des 13 unités paysagères en Ardèche, selon le document de la préfecture 2003. Le plateau de Saint-Agrève est ici souligné en gris foncé. (*Document cadre du développement éolien en Ardèche :* 30) 185
Figure n°22. Contours du département de l'Ardèche et positionnement des principales villes par rapport à Saint-Agrève. 198
Figure n°23. Les subdivisions écologiques du Vivarais et Velay oriental. In *Analyse de la flore vasculaire du Vivarais et du Velay oriental*, (DENELLE, 1982) 199
Figure n°24. Carte topographique présentant la situation du plateau de Saint-Agrève (ellipse rouge) par rapport au plateau Vivarais-Lignon. (D'après le guide des randonnées pédestres sur le plateau Vivarais-Lignon) 201
Figure n°25. Vue sur le Mont Mézenc et le plateau Vivarais, nord de l'Ardèche (Cliché D.G-F) 202
Figure n°26. La rose des vents sur le territoire du département de l'Ardèche. Une dominance nette des vents du Nord-Sud est observée. (MASSOT, 1983) 206
Figure n°27. Plantations de pins sur la commune de Mars, protection contre le vent et les congères. 208
(Cliché D. G-F) 208
Figure n°28. La répartition des vents mesurés sur le plateau Vivarais-Lignon à la station météorologique du Mazet-Saint-Voy (Haute-Loire), d'après le travail de Pølenergie, (2001). La dominance Nord-Sud est confirmée. 209

Figure n°29. Carte des influences climatiques en France dans VIDAL (1998). 210
Figure n°30. Le plateau saint agrévois, couvert de bois et des prairies de fauche. (Cliché D.G.-F.)..... 222
Figure n°31. Zones naturelles sensibles et protégées sur le territoire de la communauté de communes du Haut-Vivarais. (D'après l'étude de faisabilité du projet éolien de Saint-Agrève, Pølénergie, 2001) 229
Figure n°32. Carte postale de Saint-Agrève (Ardèche) et ses environs. 233
Figure n°33. Vue sur le plateau saint-agrévois, depuis la Citadelle (canton de St-Agrève) site choisi pour l'installation des éoliennes. Sur l'horizon lointain se dessine la chaîne de la Montagne Ardéchoise. (Photographie D.G-F.)..... 243
Figure n° 34. Photomontage de la vue sur le parc éolien (six éoliennes sous les flèches) de Saint-Agrève sur la crête de la Citadelle depuis Près de Carabasse (d'après POËTTE, 2002). 257
Figure n°35. Carte du densité de l'habitat sur la commune de Devesset et le périmètre de 400 mètres autours des habitations. Le périmètre d'exclusion de construction correspond aux territoires non propice aux éoliennes (absence de vent ou relief trop accidenté) (D'après MAILLEBOUIS, 2001a). 264
Figure n°36. Création de Patrick Raynaud pour l'exposition universelle 2000 à Hanovre (in Système solaire, 2001, n° 145)..... 267
Figure n°37. La composition d'un parc éolien terrestre (*in* Manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens, ADEME, 2000) 269
Figure n°38. Portrait de Jacques Dondoux sur le fond des éoliennes à Donzère (Dauphiné libéré, le 20/09/2001)..... 275
Figure n°39. Portrait d'Alain CABANES sur photomontage du parc éolien sur la Citadelle, depuis brochure de la compagnie VSB Energies nouvelles (2004)..... 279
Figure n°40. Christian MAILLEBOUIS lors d'une exposition sur les nouvelles énergies dans le cadre des journées de sensibilisation de la population organisées par Pølénergie (La Tribune, 24 mai 2001)..... 285
Figure n°41. Brochure de l'année 2002 du magazine Silence. 287
Figure n°42. Carte de la communauté de communes de Haut-Vivarais avec les positionnements des sites d'installation d'éoliennes proposés dans le travail de Ch. MAILLEBOUIS, (2001a : 52-53). 293
Figure n°43. Vue depuis la table d'orientation sur le Mont Chiniac qui surplombe la ville de Saint-Agrève (Cliché D. G.-F.)..... 294

Figure n°44. Vue du village de Rochepaule depuis la route départementale D 214 (Cliché D. G.-F.).....301
Figure n°45. Panorama de lac de Devesset avec le village de Devesset au fond. (Cliché D. G.-F.).....303
Figure n°46. Vue sur les terrasses et les collines boisées de la vallée de l'Eyrieux depuis les vestiges du château de Rochebonne (commune de St-Martin-de-Valamas). Paysage emblématique de la région. (Cliché D. G.-F.) 306
Figure n°47. Vue sur le plateau de Mézenc et le Mont Gerbier-de-Jonc, depuis le plateau de Saint-Agrève. (Cliché D. G.-F.).....332
Figure n°48. Deux solutions de défrichement au niveau de l'aire d'assemblage des pales d'une éolienne. (Depuis le *Manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens*, ADEME, 2000).....350
Figure n°49. Alignement d'éoliennes sur une crête (Photographie de P. NEAU In *Guide du porteur de projet de parc éolien*, ADEME, 1999).....352
Figure n°50. Alignement d'éoliennes sur le bord de mer aux Pays-Bas (Cliché D. PAVLOVA).....352
Figure n°51. Eoliennes sur le territoire de Saint Clément (Ardèche). Les palles dépassent la végétation environnante. (Cliché D. G.-F., Août 2005).....352
Figure n°52. Claude Monet,1891. *Effet de vent série des Peupliers,* Paris, musée d'Orsay (c) R.M.N., DR ADAGP, Paris.....370
Figure n°53. Eolienne sur le plateau de Gros-de-Géorand, juillet 2006 (© 2006, D. G.-F.).....370
Figure n°54. Caricature des opposants aux éoliennes en Ardèche (Source EVIA, 2002)..372
Figure n°55. Paysage pris depuis les Fougères, par Nicolas GESSEN, habitant de la commune de Saint-Adré-en-Vivarais. 374
Figure n°56. Paysage pris depuis le Laulagnier, par Brigitte MOREL habitante de la commune de Saint-Agrève.....374
Figure n°57. Vue sur la chaîne du Gerbier-de-Jonc depuis une maison à Saint-Agrève. (Cliché D. G-F., avril 2003).....378

N°3

Liste des tableaux :

Tableau n°1. Réponses à la question : *Selon vous, quels sont les avantages que procure l'énergie éolienne*? (Sondage Démoscopie – ADEME, 2002) 65

Tableau n°2. Impact environnemental des différentes sources d'énergies. (in *Energies, comprendre pour choisir. Environnement, Qualité de vie, Développement durable,* brochure du débat national d'énergie, 2003) 90

Tableau n°3. Structure sectorielle des émissions de CO_2 énergétique en 1990 et 2000 (en Méga-tonnes de carbone). 124

Tableau n°4. Calendrier de travail sur le schéma éolien et chronologie des événements qui accompagnent les différentes étapes du travail. 158

Tableau n°5. Des événements marquants ayant conduit à l'abandon du schéma éolien de l'Ardèche..... 177

Tableau n°6. Premier calendrier prévisionnel présenté en 2001, au début du projet..... 251

Tableau n°7. Calendrier des événements marquants du projet éolien de Saint-Agrève..... 252

Tableau n°8. Cinq critères que doit remplir un projet d'aménagement du territoire d'après BLANCHER et TRULAN, 2002..... 272

Tableau n°9. Devenir des sites proposés pour l'accueil des éoliennes sur la communauté de commune du Haut-Vivarais..... 305

Tableau n°10. La position des riverains sur la concertation et l'éolien. 345

Tableau n°11. Positions des habitants ardéchois par rapport à l'éolien et aux questions écologiques..... 359

Tableau n°12. Positions des habitants ardéchois sur la question du paysage et des éoliennes..... 379

Tableau n°13. Attitudes des habitants ardéchois par rapport gie. 392

Tableau n°14. Catégories des positions de riverains face aux projets éoliens..... 393

N° 4

Tableau des événements marquants de l'histoire de l'énergie éolienne en France

Date	Evénement
1878	Invention de l'électricité par Edisson.
1887	James Blyth (1880-1906) à Marykirk (Royaume-Uni) utilise un moulin-à-vent traditionnel pour produire de l'électricité. Charles de Goyon (1844-1930) au cap de la Hève (près du Havre, Normandie) construit son système ancêtre de l'éolienne future.
1888	L'Américain Charles F. Brush (1849-1929) produit de l'électricité à l'aide d'une éolienne américaine de pompage d'eau (multipales).
1910-1940	L'utilisation des petites éoliennes - des « moulinets d'avions » par la plupart des avions.
1920	Louis Constantin (1877-1956) construit une éolienne bipale de 30-400 mètres de diamètres, avec un pylône de 25 mètres, tournant à une vitesse : de 28 à 71 tours/min.
1931	Georges Darrieus (1888-1979) construit l'éolienne à l'axe vertical.
1943	L'entreprise de Pierre Gane « ENAG » commence la production des petites éoliennes. L'entreprise Neyrepic dirigée par Louis Vadeau construit l'éolienne de 1200 kW à St-Rémis-des-Landes (Cotentin).
1944	Présentation du rapport de Pierre Ailleret « *Energie du vent: position actuelle du problème recherches à faire* ».
1946	L'Etat confie à EDF le monopole de la distribution de l'électricité en France. L'entreprise BEST dirigée par les frères Romanie construit l'éolienne de 750 kW, à Nogent-le-Roi (Beauce).
1946-1962	Création de la division « Energie du Vent » dans la direction Etudes et Recherches chez EDF.
1958	La Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM) rentre en vigueur le 1er janvier 1958.
1958-1962	BEST fait fonctionner une éolienne de 800 kW à Nogent-le-Roi (Beauce).

1950-1973	Politique énergétique nationale basée sur le nucléaire et le grand hydraulique.
1972	Conférence de Stockholm sur l'environnement.
1973	Premier choc pétrolier.
1974	Création de l'Agence pour l'économie d'énergie (AEE) et de l'Agence nationale pour la récupération des déchets (ANRED). Début du mouvement anti-nucléaires.
1979	Second choc pétrolier.
1980	Un prototype industriel d'une éolienne (100 kW)installée à Ouessant par EDF subit un échec après quelques mois de fonctionnement.
1982	AEE change de nom pour devenir Agence française pour la maîtrise de l'énergie (AFME). Centre d'essai éolien de Lannion (Bretagne) mis en place par l'AFME.
1985	Contre-choc pétrolier.
1987	Rapport Brundtland et l'émergence du concept du développement durable
1992	L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) est créée de la fusion d'ANRED, AFME et l'Agence de la Qualité de l'Aire (AQA).
1993	Signature d'accord entre ADEME et EDF sur les énergies renouvelables. Réalisation pour la première fois d'étude sur le coût de l'éolien comparé aux autres sources d'électricité (23 centimes pour le nucléaire, estimé à 28 centimes pour l'éolien). L'éolien est rentré dans la « cour des grands.
1994	La France signe la Convention cadre des Nations Unis sur le changement climatique, prolongement du Sommet de la Terre de Rio De Janeiro, 1992, et la France s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et développer ses énergies renouvelables. Rapport de Jean-Pierre SOUVIRON suite au débat national « *Energie et Environnement* ».
1995	Mise en place des atlas sur la vitesse du vent dans les différentes régions de France. En mois de mai, mis en place d'un groupe d'experts (les représentants des producteurs autonomes, l'EDF, l'ADEME, les départements ministériels, des intervenants extérieurs) pour élaborer un système d'appels d'offre à la base du programme Eole 2005.
1996	Le 19 décembre, la France adopte la directive communautaire sur le marché intérieur de l'électricité (n°96/92/CEE) qui l'oblige à ouvrir son domaine énergétique à des investisseurs étrangers. En février de la même

	année, EDF et l'ADEME lancent le programme national Eole 2005 qui vise la promotion de l'énergie éolienne.
1997	La France signe le protocole de Kyoto qui concrétise les mesures face au réchauffement climatique. L'Europe publie un Livre blanc pour les énergies renouvelables.
1998	Mise en service du parc éolien de Sallèles-Limousis (Aude), 10 machines en fonctionnement (programme Eole 2005).
1999	Le gouvernement multiplie le budget de l'ADEME consacré aux énergies renouvelables. Mise en service du parc éolien de Donzère (Drôme), 5 machines en fonctionnement (programme Eole 2005). Première éolienne sur le site de Widehem (Pas-de-Calais) installé pour le compte d'EDF. Parc éolien de Soulilla, Treilles (Aude) (programme Eole 2005).
2000	Le 6 avril 2000, protocole de Kyoto est ratifié par la France. La loi n°2000-108, du 10 février 2000, engage l'Etat Français à soutenir le développement de certaines filières énergétiques qui utilisent des ressources renouvelables. Septembre 2000 : une flambée des cours de pétrole sur les marchés internationaux vient augmenter le prix de l'essence. Construction du parc éolien des Corbières Maritimes (Aude), 15 éoliennes en service en 2000 (programme Eole 2005). Mise en service du parc éolien de Plouarzel (Finistère), 5 machines en fonctionnement (programme Eole 2005). Accord singé le 14 juin entre ADEME et EDF concernant la promotion des énergies renouvelables, la maîtrise de la demande d'électricité et développement de la traction électrique, recherche et développement, les études économiques, la coopération internationale. Prise de participation par EDF de 35% dans SIIF Energie - professionnel du secteur de l'éolien. Septembre 2000, rapport de Yves COCHET "*Stratégie et moyens de développement de l'efficacité énergétique et des sources d'énergies renouvelables en France*". Directive adoptée au conseil des ministres européens, le 5 décembre. Elle fixe un objectif de 21 % pour la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité en 2010.
2001	Arrêté du 8 juin 2001, qui fixe le tarif d'achat de l'énergie éolienne par EDF. Le 27 septembre 2001 le Parlement et le Conseil européens adoptent la Directive européenne relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables (2001/77/CE).
2002	Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg 26 août - 4 septembre. 17 juillet 2002, rapport sur la proposition de loi relative à l'implantation des éoliennes et à la protection de l'environnement.

2003	La loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 met en place l'obligation d'étude d'impacts et d'enquêtes publiques pour les parcs éoliens. La même année s'ouvre en France le premier débat national sur l'énergie et l'environnement. Une circulaire du 10 septembre 2003 adressée aux préfets des régions et des départements insiste sur leur rôle dans la concrétisation des parcs éoliens. Directive 2003/54/CE du Parlement et du Conseil européens du 26 juin 2003, sur le marché intérieur de l'électricité. 8 octobre 2003, Rapport de Jean BESSON suite au « Débat national sur les énergies ». 13 octobre 2003 circulaire relative au lancement de l'appel d'offres pour l'implantation des éoliennes en mer. 90,6 MW éoliens installés pour l'année 2003 par 7 constructeurs, dont 4 français. Ceci augmente le parc français à 239 MW installés par 13 constructeurs.
2005	La nouvelle loi d'orientation de l'énergie du 13 juillet 2005 (n°2005-781) institue des zones de développement éolien (ZDE) qui ont pour vocation la planification locale de la production d'énergie éolienne. Cette loi adopte en même temps le projet de construction en France d'un réacteur nucléaire EPR dans la Manche.
2006	La circulaire du 19 juin 2006 concernant les dispositions relatives à la création des ZDE terrestre.

N°5.

Schéma du fonctionnement d'une éolienne

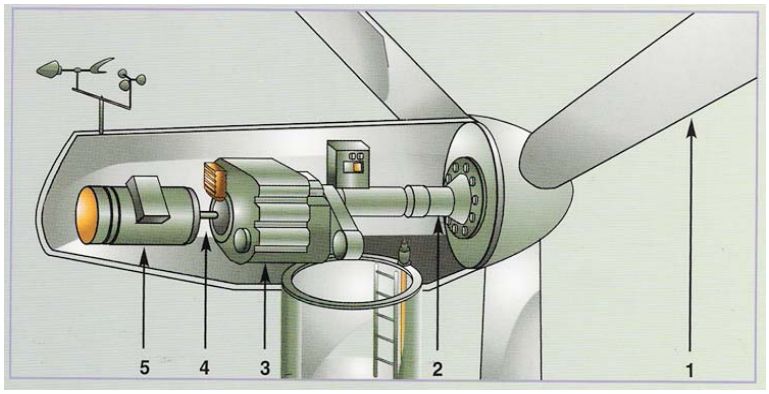

L'intérieur de la nacelle : 1-pales, 2- arbre lent, 3- multiplicateur, 4- arbre, 5- génératrice (In « Des éoliennes dans votre environnement? » Fiches ADEME et CLER)

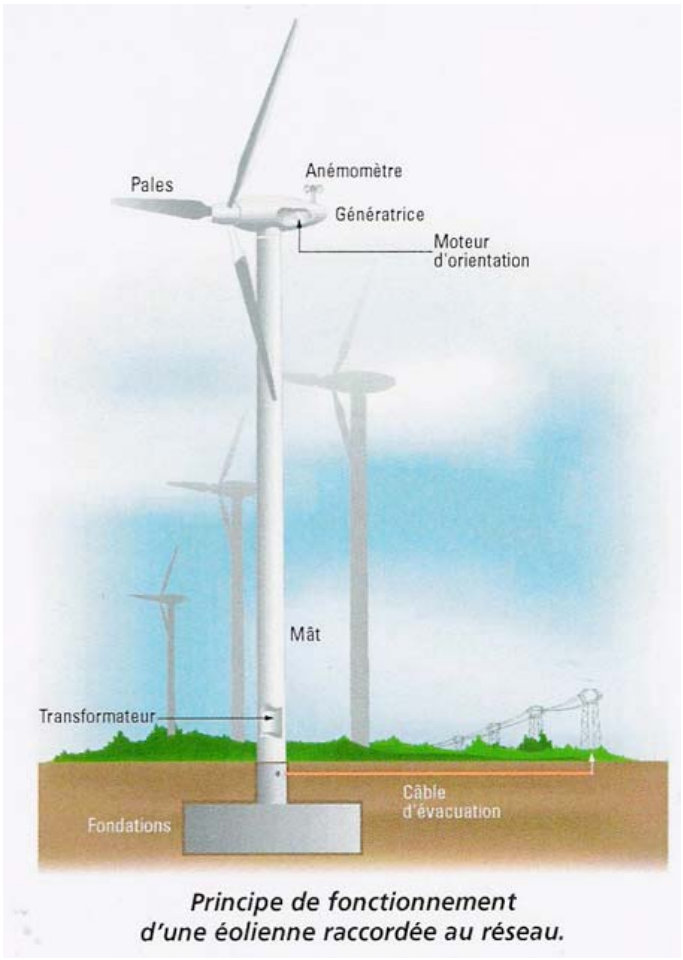

Principe de fonctionnement d'une éolienne raccordée au réseau.

(D'après « L'énergie éolienne », n.d., brochure EDF)

N°6.

Données techniques sur les éoliennes

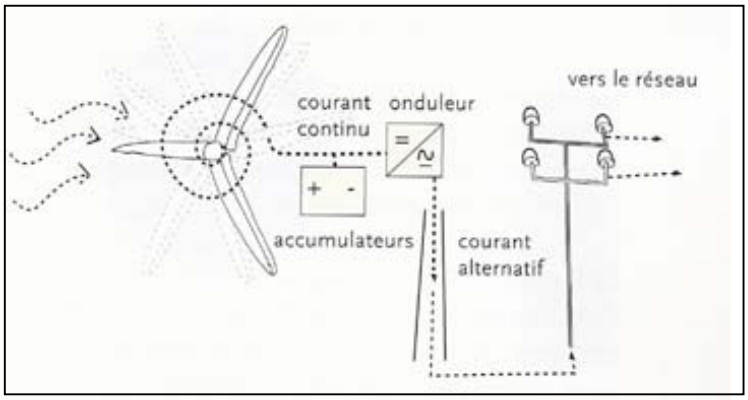

1. La production de l'énergie électrique à partir du vent et son acheminement. (In brochure Observ'ER « L'énergie éolienne »)

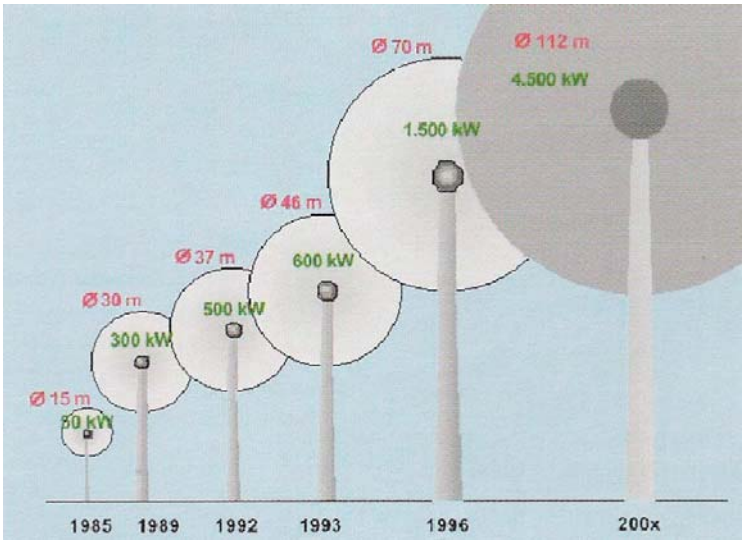

Taille et puissance associées des éoliennes depuis 1985 jusqu'aux années 2000. Les éoliennes de 4,5 MW sont installées en offshore. (Données ADEME)

Dimensions et poids d'une éolienne de 1300kW (In *Manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens*, ADEME, 2001)

Hauteur de la tour	46 m
Diamètre d'un rotor	60 m
Point culminant	76 m
Poids d'une pale	4,3 t
Poids du rotor (pales + moyeu)	19 t
Poids de la nacelle (sans le rotor)	49 t
Pois de la tour	72 t
Poids total	140 t

N°7.

Six cartes des départements français avec la répartition des projets éoliens en instruction et permis délivré des parcs éoliens (pour les années 2004 et 2005)

(Source : © Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, DGEMP, 01/08/2006)

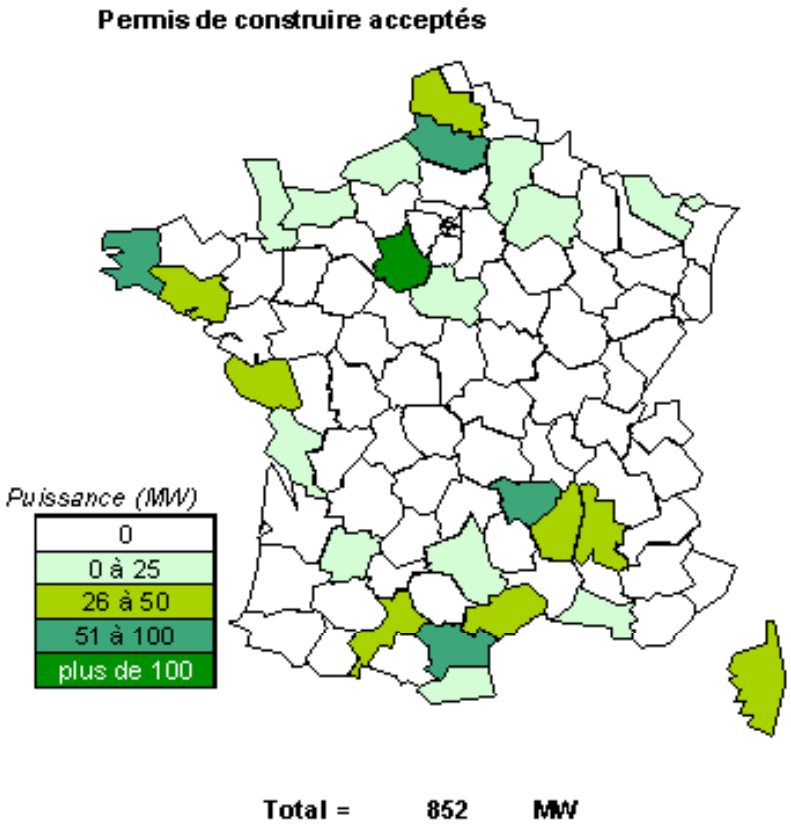

1. Carte des permis de construire délivrés pour des installations éoliennes entre le 1er juillet 2001 et le 1er février 2004

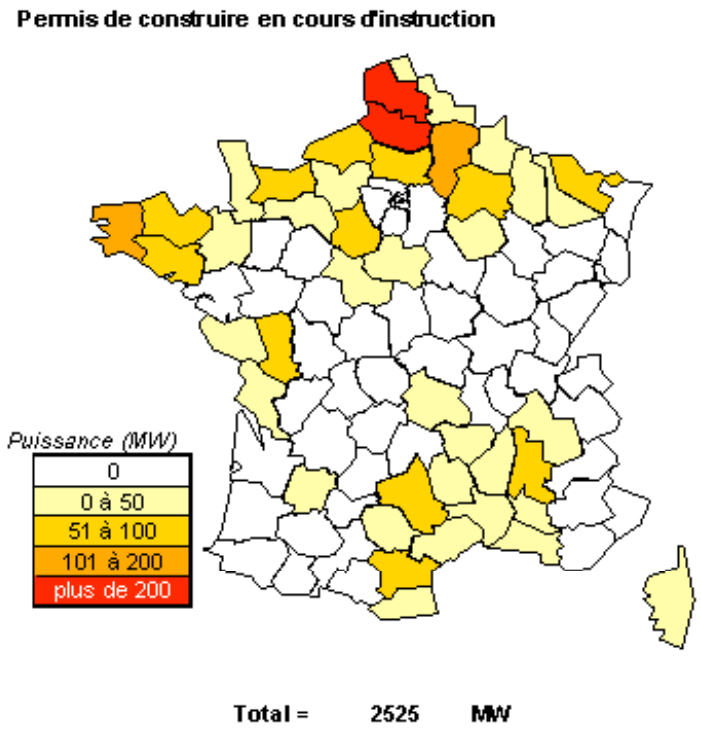

2. Carte des demandes de permis de construire pour des installations éoliennes en cours d'instruction au 1er février 2004

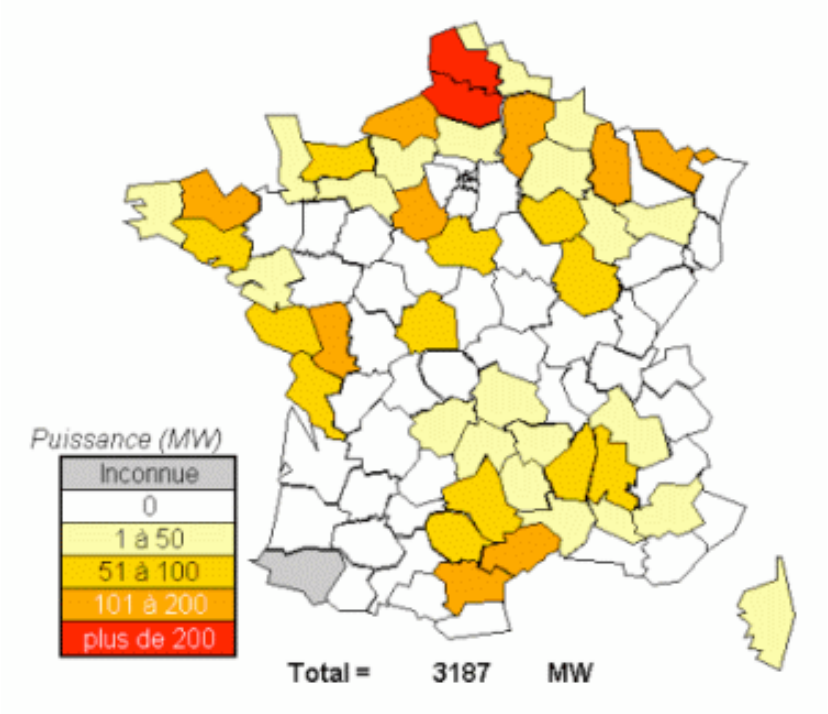

3. Carte des demandes de permis de construire pour des installations éoliennes en cours d'instruction au 1er février 2005.

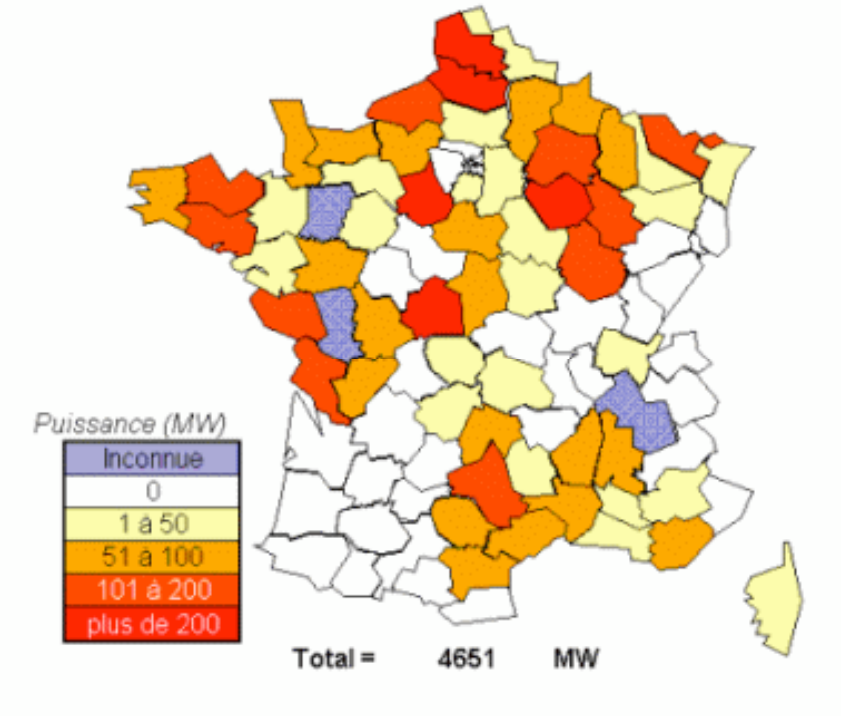

4. Carte des demandes de permis de construire pour des installations éoliennes en cours d'instruction au 1er février 2006.

N°8.

Carte des parcs éoliens dans la région du Rhône-Alpes

(en fonction ou en prévision pour 2006)

(d'après Systèmes solaires, n°171, 2006)

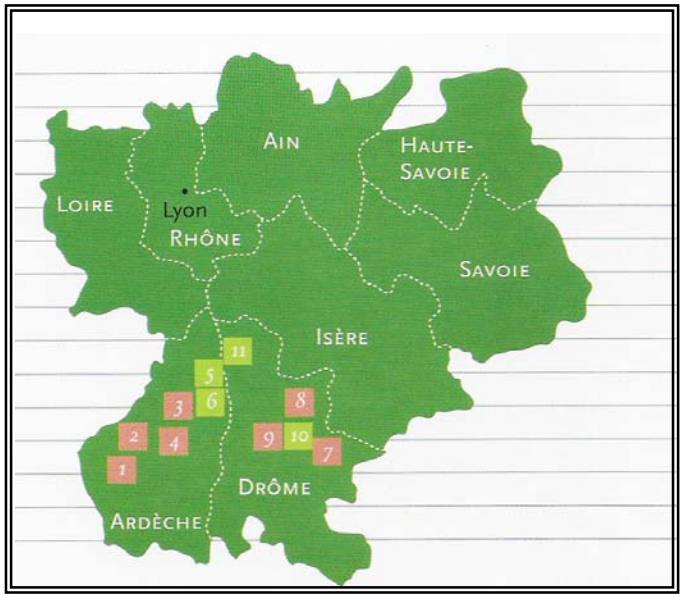

57,35 MW installés, 41,5 MW en cours

1. La Montagne ardéchoise – St-Etienne-de-Lougdares, Ardèche (18 MW, mis en service décembre 2005)
2. Cros de Géorand, Plateau ardéchois, Ardèche (6 MW, décembre 2004)
3. Freyssenet, Serre des Fourches, Ardèche (0,6 MW, fin 2003)
4. St-Clément, Ardèche (1,2 MW, août 2005)
5. Sait-Agrève, Ardèche (12 MW, été 2006)
6. Freyssenet, Ardèche (10 MW, début 2006)

7. Russas, Drôme (10,5 MW, décembre 2005/janvier 2006)
8. Montjoyer et Rochefort, Drôme (17,25, octobre/novembre 2004)
9. 10. Donzère, Drôme (3 MW, septembre 1999 + 7,5 MW, 2006)
11. Beausemblant, Drôme (12 MW, novembre 2006)

N°9.

Lettre du Préfet de l'Ardèche au Président du PNR des Monts d'Ardèche

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ARDECHE

Direction des Actions de l'Etat
Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement

Privas, le 17 octobre 2003

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 29 août 2003, vous avez bien voulu appeler mon attention sur les projets de création de parcs éoliens dans le département de l'Ardèche .

Dans ce domaine il appartient à l'Etat de veiller à la cohérence dans la conduite de projets en coordonnant les diverses procédures organisées autour du permis de construire ; la réglementation imposant aux porteurs de projets de déposer différentes demandes qui concourent à la réalisation du champ d'éoliennes.

Le permis de construire, qui constitue le dénominateur commun à toutes ces procédures d'autorisation, est l'élément principal. Il est délivré par le Préfet après enquête publique et, dans le département, après avis de la commission départementale des sites.

Je vous informe par ailleurs que j'envisage prochainement d'ouvrir, sur le site WEB de la préfecture de l'Ardèche, une rubrique relative à l'éolien. Cette rubrique comprendrait d'une part un «guide pour le développement éolien en Ardèche», et d'autre part, un fichier des données connues sur le projets éoliens.

Ce document cadre du développement éolien, issu des réflexions conduites par les services de l'Etat avec l'appui d'un bureau d'études mandaté par l'ADEME, prend en compte les observations écrites des membres de la commission des sites qui avaient été consultés sur ces propositions élaborées par le bureau d'études Carré Vert. Il n'aura pas valeur prescriptive.

Il sera présenté au Conseil Général le 22 décembre prochain.

Je vous rappelle à ce titre que l'article 98 de la loi la loi urbanisme et habitat du 2 juillet 2003 dispose que les seules régions peuvent mettre en place un schéma régional éolien.

L'ensemble de ces dispositions me paraissent de nature à garantir une meilleure lisibilité et cohérence des projets dans le cadre d'un développement durable des énergies et des territoires dans le respect des réglementations en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Jean-François KRAFT

Monsieur Henri BELLEVILLE
Président du syndicat mixte du Parc Naturel Régional Des Monts D'Ardèche
La Prade
07560 Montpezat-Sous-Bauzon

Adresse postale: Boite postale n° 721 07007 Privas CEDEX - Tél. 04.75.66.51.27 - Télécopie : 04.75.64.61.69
Mél : actions-etat @ardeche.pref.gouv.fr ; site internet :http ://www.ardeche.pref.gouv.fr

N°10

Extrait de la lettre d'EVIA concernant sa position par rapport à l'éolien en Ardèche

Les habitants de la Montagne Ardéchoise regroupés dans le collectif EVIA…

Très loin d'être un quarteron de râleurs, notre collectif regroupe plusieurs dizaines d'habitants de la Montagne Ardéchoise. Agriculteurs, professionnels du tourisme, salariés… la plupart sont des acteurs locaux dynamiques, engagés dans les efforts récents de développement du Plateau.
Nous avons tous à cœur l'essor harmonieux de la Montagne.

Sous l'alibi des énergies renouvelables…
Les énergies renouvelables sont louables en soi. Elles peuvent être de nature diverse : hydraulique, solaire, éolien, bio-masse, géothermie…
Elle peuvent être un facteur important pour un développement économique s'inscrivant dans la mesure et le caractère d'un pays.
Or les projets proposés sont presque uniquement des centrales éoliennes, aux dimensions démesurées , ne créant pas d'emploi, ne s'intégrant pas dans la vie du pays.

Opération industrielle…
Plus de 200 éoliennes aux dimensions gigantesques : 95 m de hauteur totale, 60 m d'envergure de rotor, un socle de 1000 t de béton…

Financière…
Ces projets se montent dans l'intérêt quasi exclusif des sociétés éoliennes. Dans le cadre d'Eole 2005 elles sont assurées d'un prix de revente à EDF de l'ordre de 55 cts le KWh.

Peu productive…
Production nominale atteinte 25 % du temps réel + pertes sur les lignes + consommation propre de l'éolienne (chauffage, éclairage…)
Il faudrait de l'ordre de 20 000 machines pour obtenir la production du CRUAS.
La très faible productivité met en relief la nécessité de bien réfléchir à l'opportunité de ces implantations en Montagne Ardéchoise.

Colonisatrice…
Démarche sauvage et propagandiste des promoteurs dont on se demande s'ils n'ont pas une stratégie de marquage des territoires dans une grande "ruée sur le vent". Désinformation des élus et populations (un maire d'une commune : "les éoliennes seront cachées par les épicéas"…)

Dévastatrice…
Nos paysages vont subir une mutation sans précédent. Des constructions verticales, en mouvement, bruyantes, aux dimensions jusqu'alors inconnues à plus de 100 km à la ronde. Visibles de tout endroit du plateau.

Menace pour l'ordre public…
Sources de conflits entre communes dont certains auraient les dividendes, d'autres les nuisances, entre riverains, entre secteurs d'activité (néfaste au tourisme, intéressantes pour des propriétaires fonciers). Sources de troubles à venir dans les communes dont des élus s'illusionnent sur le montant des T.P. et leur pérennité.

(*Extrait d'une communication de l'EVIA, 2002*)

N° 11.

Pétition d'EVIA contre les éoliennes sur la montagne Ardéchoise.

P57.

PETITION EN MONTAGNE ARDECHOISE
POUR L'ABANDON DU PROGRAMME EOLE 2005

destinée à M. le Ministre de l'industrie - à Mme la Ministre de l'Environnement

Le programme EOLE 2005 représente des projets industriels lourds, des chantiers dévastateurs qui défigureront définitivement les paysages d'exceptions de la Montagne Ardéchoise.

Ces projets sont des vitrines pseudo-écologiques. Aucune suppression de centrale nucléaire n'étant prévue.

une énergie propre, OUI, mais à échelle humaine

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE

1060 Signatures au 22/5/2001

evia : Varenne 07510 CROS DE GEORAND-

N°12

Pétition « Manifeste pour le vent ! »

Nous, citoyens, élus, responsables d'associations, militants de l'environnement, ...
voulons voir se développer, en France, l'énergie éolienne.

Manifeste pour le vent !

Il ne s'agit pas d'installer des éoliennes partout et n'importe comment : l'utilisation de cette énergie, modèle technologique pour un développement durable, se doit d'être qualitative. Toutes les erreurs, inattentions, maladresses ... font du tort à ce moyen moderne de produire de l'électricité.

L'énergie du vent, parfaitement renouvelable, efficace contre l'effet de serre et non-productrice de déchets dangereux, doit assurer une part de plus en plus grande de notre électricité.

La France est le deuxième pays européen en matière de potentiel éolien et seulement le 11ème producteur européen d'énergie éolienne.

Le développement de l'énergie éolienne, tout comme celui des autres énergies renouvelables (solaire thermique et photovoltaïque, hydraulique, biomasse, géothermie, ...) doit s'inscrire dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétiques.

Je préfère des éoliennes près de chez moi à des centrales polluantes, même loin de chez moi. Je déclare être favorable à l'introduction de plusieurs éoliennes dans mon paysage quotidien, dans le cadre d'un projet de qualité. C'est une ouverture vers un monde que je m'engage à soutenir.

****

Le présent Manifeste est à l'initiative de "Planète éolienne, la Fédération des associations locales de promotion de l'énergie éolienne". Merci de renvoyer ce manifeste (page **entière**) signé à :

Planète éolienne Les Dourels 31 850 MONDOUZIL

Particulier (nom, fonction, responsabilité, adresse postale, e-mail) :

.....

Association (nom, nom du signataire, adresse postale, e-mail) : Date :

..... Signature :

J'accepte que ma signature à ce manifeste soit rendue publique, en particulier sur le site Internet de Planète éolienne http://www.planete-eolienne.fr/ : oui ☐ non ☐

N°13

Brochure du réseau « Sortir du nucléaire », 2001

CAMPAGNE NATIONALE

Ensemble, relevons le défi

Sans énergie, pas de vie, pas de développement possible. Or, aujourd'hui, sur notre planète, la surconsommation la plus débridée côtoie de criantes pénuries. 25 % des habitants de la planète consomment 75 % de l'énergie commercialisée. La consommation d'électricité en France (qui ne représente qu'une part de l'énergie consommée) est en moyenne de 7 070 kWh par an et par personne contre... 22 kWh seulement en Éthiopie. 40 % de la population mondiale est tout simplement privée d'électricité.

L'état des lieux est accablant : gaspillage des ressources fossiles limitées (pétrole, uranium, gaz, charbon), atteintes à l'environnement (changement climatique, pluies acides, pollutions radioactives...), risques de conflits. Il est urgent de réagir. Alors que la sortie du nucléaire est plus que jamais d'actualité en Europe, une vaste mobilisation citoyenne est indispensable autour de projets d'économies d'énergie et de développement décentralisé des énergies renouvelables (c'est-à-dire inépuisables et peu polluantes).

Chez soi, chacun d'entre nous, à qualité de vie constante, pourrait diviser par deux sa consommation d'énergie. Pour leur part, les collectivités locales (communes, départements et régions) ont aussi un rôle décisif à jouer pour permettre la mise en œuvre de telles mesures. Il est essentiel que chacun d'entre nous insuffle cette volonté politique dans sa ville, son département, sa région.

- Signez dès aujourd'hui les cartes postales ci-jointes à envoyer à votre maire et au président de votre Conseil général (département).
- Faites un geste concret pour la démocratie locale en aidant à la diffusion à vos élus du guide pratique *Agir localement pour l'efficacité énergétique et pour les énergies renouvelables* (voir page 4).

Ensemble, relevons le défi de sensibiliser plusieurs milliers d'élus locaux pour la mise en œuvre de mesures concrètes.

Réseau Sortir du nucléaire

9, rue Dumenge, F - 69004 Lyon
Tél. 04 78 28 29 22 * Fax 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org
e-mail : rezo@sortirdunucleaire.org

Fédération de 612 associations
(liste sur demande contre 2 timbres à 3 F)

Avec le soutien de :

Confédération paysanne

Un réseau de 190 magasins coopératifs de produits biologiques

France Nature Environnement

WWF

GREENPEACE

Les Amis de la Terre France

Fédération des Élus Écologistes

Date limite de participation : 31 décembre 2001

Document imprimé à 400 000 exemplaires

N°14.

Exemple de forum sur Internet concernant les éoliennes en France

http://www.eco-energie.org/forum/index.php?showtopic=15

Invision Power Board > Energie Eolienne > Débat avec les anti-éoliens

> Ras le bol des industriels de l'éolien !!!

Jan 9 2007, 06:55 PM

Avant toute chose, je remercie les modérateurs de nous laisser nous exprimer et essayer d'apporter notre opinion sur l'éolien ! J'espère que nos messages ne seront pas censurés.

Je souhaite dire mon ras le bol de voir pousser partout en France ces énormes moulins à vent qui polluent le paysage ! Par ailleurs, je crois qu'il faut arrêter de faire croire à tout le monde que ces machines ont un quelconque intérêt écologique, le seul intérêt l'est pour ceux qui les installent et est purement financier.
Je ne m'avancerai pas sur les sujets comme les problèmes que ces engins causent à la faune mais il y a fort à parier que cela ne doit pas être génial! Honnêtement, je ne comprends pas cet engouement pour cette énergie qui coûte dix fois plus cher que l'énergie nucléaire ! Je ne suis pas pour le nucléaire spécialement, mais quand même !

Sébastien

Jan 9 2007, 10:10 PM

Vous n'êtes pas pour l'éolien,ni pour le nucléaire, mais vous êtes pour quoi alors?
Vous allumez une lumière chez vous?
Dire que l'éolien est plus chère que le nucléaire!
Et ben cher monsieur vous savez pas se que vous dites!Vous pouvez me croire!
Alors que proposez vous?
On est tous consommateurs, donc il faut subir les conséquences de nos actes!
Vous faites parti de ceux qui voulez consommer sans réfléchir!
Et ben cher monsieur, j'en ai aujourd'hui plus que assez de ce genre de comportement!!! mad.gif
blademan

Jan 12 2007, 02:29 PM

tout à fait d'accord avec sébastien!! on est consommateur, donc il nous faut de l'électricité, autant la fabriqué en essayant de la faire proprement!! on sait très bien qu'en ce moment dans le monde on a de gros problèmes climatiques qui sont du au rejet de gaz toxique, qui entraîne une grosse pollution de notre planète Terre!
Il nous faut essayer de trouver diverses solutions pour anéantir ces gros problèmes, autant profiter de l'éolien qui ne dégrade en aucun cas le paysage, car beaucoup d'études sont réalisés avant l'implantation d'un parc éolien notamment au niveau de la faune et de la flore, les éoliennes ne font de moins en moins de bruit!! et en plus sont créatrice de nouveaux emplois !!! que demande le peuple!! voilà @+
eco-energie

Jan 12 2007, 05:30 PM

Bonsoir à marco et aux autres,
On peut comprendre que des personnes qui se voient "imposer" un parc éolien devant chez eux soient, dans certains cas, d'un avis plutôt négatif sur la question et préféreraient que cette technique n'est pas été développé. Il est toutefois un peu facile de plébisciter le nucléaire ! je n'ai pas la malchance d'habiter a proximité d'une centrale, mais j'imagine bien que la centrale elle même et les alignement de pylônes HTB n'ont rien a envier aux éoliennes.... évidemment il y a moins de centrales que de parcs éoliens, et "l'égoïsme" des anti-éoliens leurs fait sans doute oublier que EUX n'ont peut-être pas de pylône, de centrale nucléaire ou de centrale thermique sous leurs yeux, mais que d'autres, pour leurs permettrent d'avoir de la lumière ou du chauffage, souffrent au quotidiens des nuisances (réelles celles la) engendrées par les moyens de production conventionnels....

Je rajouterais que la pollution directe des centrales thermique est bien établie, et que, même si le nucléaire est "propre" en terme de rejet au quotidien, on ne sais toujours pas, 30 ou 40 ans après avoir mis en route les premières tranches, ce qu'on va bien pouvoir faire de tout ces déchets lourd que l'on aura sur les bras le jour ou on démantèlera les centrales. Une éolienne se monte en quelques jours et il ne faudra pas plus d'une semaine pour faire disparaître toute trace de cette dernière le jour ou l'on trouvera, si c'est le cas, quelque chose de mieux ...
Administrator

Jan 26 2007, 11:17 PM

Bonjour,
Vous savez beaucoup de choses sur les énergies: le problème est que l'on entend tout et son contraire... plus cher, moins chère, représentera au mieux 5%, 10% de notre besoin ? mais là n'est pas la question. Il faut effectivement gagner tous les jours du terrain sur toutes les énergies conventionnelles et le nucléaire en est une aujourd'hui et le sera tant qu'on ne produira pas de déchets propres.

De mon coté, on me demande, en tant qu'administré, mon avis sur l'implantation future d'un "champ d'éolienne" autour de notre village. Je cherche donc tous les témoignages de ceux qui ont une implantation de ce type relativement proche de chez eux. Quel est leur retour d'expérience ? Quels sont les inconvénients ? Ce n'est pas pour dire non, c'est pour essayer d'en mesurer l'impact !

Merci de vos retours.

Jean-Phi

Jan 27 2007, 07:17 AM

Bonjour,
Même en temps que partisans de cette énergie, on se doit d'être objectif sur l'éolien, il est évident que l'installation d'un parc éolien n'est pas sans avoir quelques conséquences. Il est intéressant de constater que dans les villages ou les habitants sont parties prenante et on étés d'une manière ou d'une autre intégré au projet, les nuisance

ne semblent pas être gênante, alors que dans les villages ou les machines sont implantés de manière plus "imposé", la les éoliennes sont brillante, les gens ne dorment plus, la tv ne fonctionne plus, etc ...

quelques commentaires sur les remarques qui sont faites :
- le bruit : l'éolienne en fait, c'est sur, mais il est perceptible uniquement par grand vent pour les habitations qui sont "sous le vent" ...
- l'effet stroboscopique de l'ombre des pales : l'ombre des pales projetée au sol et qui évidemment "avance" aurait un effet assez stressant sur les personne qui l'aurait en permanence dans leur champs de vision ... je comprend la personne qui reçoit une ombre "mobile" dans son séjour quand elle dit que cela est plutôt gênant
- la tv : oui, il est clairement définis, et on ne pouvait pas s'attendre au contraire, que les habitations situé de l'autre coté du parc par rapport au relais de tv ont des problème de réception. A ce problème les exploitant répondent souvent par l'installation d'un nouveau relais déporté ou par l'équipement de certaines zones avec des antennes satellites
- l'aspect visuel ... ça se discute aussi... moi je trouve ça beau ... plus beau qu'une ligne 400KV de RTE
- l'environnement : des études faunistiques et d'impact sur l'environnement sont obligatoire ... avec le recul il semblerait que les machines ne modifient pas les habitude de la faune environnante ..

En gros, les problèmes des parcs sont évident quand on les cherchent et quand a une attitude "hostile", pour une personne honnête et objective, ces "problèmes" n'en sont pas !
a+

Enjeux autour de l'énergie électrique éolienne en Ardèche.
La construction sociale du plateau de Saint-Agrève

Mots clés :
anthropologie de l'environnement, acceptabilité, ONG, énergie éolienne, paysage, concertation, gouvernance, France, Ardèche, plateau, identité

Résumé :

Après la ratification en l'année 2001 de la Directive européenne sur les énergies renouvelables la France se retrouve dans une période d'ajustements juridiques et administratifs de sa politique énergétique concernant l'énergie du vent. On observe une réaction d'opposition souvent violente de la part des futurs riverains des parcs éoliens avec la mise en avant des problèmes environnementaux et de démocratie.

L'approche anthropologique est ici utilisée pour analyser la construction de l'acceptabilité sociale des éoliennes et la contradiction paysage/énergie/environnement au sein même des mouvements écologistes. L'étude de terrain sur le plateau de Saint-Agrève montre que l'identité locale peut aujourd'hui se construire autour d'un projet commun, un projet de production énergétique.

Social and environmental impact related to the use of wind energy in Ardèche.
The built-up of social identity in the region of Saint-Agrève's plateau

Key words :
environmental anthropology, acceptability, NGO, wind energy, landscape, dialogue, governance, France, Ardèche, plateau, identity

Abstract :

After the ratification in 2001 of the European Directive on renewable energies France finds itself in a period of legislative and administrative adjustments of its energy policy regarding the wind energy. There is a reaction of often violent opposition coming from the near-by residents of future wind parks who push forward environment and democracy related problems.

The anthropological approach is used here to analyze the built-up of social acceptability of the wind mills and the contradiction between landscape/energy/environment inside the environmental movements. The terrain survey of Saint-Agrève's plateau shows that today the local identity can be built around a common project which is a project of energy production.